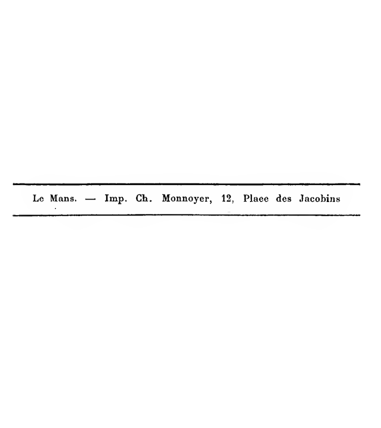
BULLETIN

DE LA

Société française d'Histoire de la Médecine



Le Mans. — Imp. Ch. Monnoyer, 12, Place des Jacobins

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Publié par M. le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Secrétaire général

et honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique

Tome XIII — Année 1914



PARIS
Chez le Secrétaire général
16, rue Bonaparte, 16
1914

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 11 Février 1914

Bibliothèque de l'Université, ALGER.

Berliner Gesellschaft für Geschichte der Naturwissenschaften und Medizin (adresse : P[r] D[r] von Buchka, Keithstrasse, 21, BERLIN.

The John Crerar library, CHICAGO, Ill.

Det kongelige Bibliotek, COPENHAGUE, (*membre perpétuel*).

Institut für Geschichte der Medizin, Talstrasse, 33, LEIPZIG.

Kgl. Universitäts-Bibliothek, MUNICH.

Bibliothèque de l'Académie de Médecine, rue Bonaparte, 16, PARIS.

Bibliothèque de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine, 12, PARIS.

Bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie, avenue de l'Observatoire, 4, PARIS.

Société médicale du IV[e] Arrondissement, Mairie du IV[e] Arrondissement, PARIS.

Library of the College of physicians, 22[d] street above Chestnut, PHILADELPHIE.

K. K. Universitäts-Bibliothek, PRAGUE (adresse : J. G. Calve, libraire, Malé nám, 12, Prague, I).

Svenska läkareskällskapets medicinskhistoriska sektion, STOCKHOLM (adresse : Brockhaus, libraire, rue Bonaparte, 17, Paris).

K. K. Universitäts-Bibliothek, VIENNE (adresse : Gerold, libraire, Stefansplatz, 8, Vienne, I (Autriche).

ACHARD (D[r]), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, rue du Faubourg Saint-Honoré, 164 (1).

ALAJOUANINE, interne provisoire, Hospice de Bicêtre (Seine).

ARNOZAN (D[r] X.), Professeur à la Faculté de médecine, Pavé des Chartrons, 27 bis, Bordeaux.

AUBERT (D[r]), Chirurgien en chef de l'Antiquaille, rue Victor-Hugo, 33, Lyon.

AVALON (Jean), Etudiant en médecine, rue Serret, 4.

BALDENWECK (D[r]), ancien Interne des hôpitaux, rue de Monceau, 87.

BALLET (D[r] Gilbert), Professeur à la Faculté de Médecine,

(1) Là ou le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

membre de l'Académie de Médecine, rue du Général-Foy, 39.

Barbé (Dr), Médecin aliéniste des hôpitaux, rue de Luynes, 11.

Barbillon (Dr), ancien Interne des hôpitaux, avenue de l'Observatoire, 24.

Baudot (A.), Docteur en pharmacie, rue du Colonel-Marchand, 4, Dijon.

Baudoin (Dr Marcel), ancien Interne des hôpitaux, rue Linné, 21.

Beaudoin (Dr Frédéric), rue du Château, Alençon (Orne).

Beauvois (Dr), rue Berteaux-Dumas, 7, Neuilly-sur-Seine.

Beluze (Dr), rue des Francs-Bourgeois, 54.

Bénard (Dr), Château-Gonthier (Mayenne).

Bergounioux (Dr), ancien Médecin principal de l'armée, Belfort, par Lalbenque (Lot)

Bérillon (Dr), Médecin-Inspecteur des asiles d'aliénés, rue de Castellane, 4.

Bilancioni (Dr Guglielmo), Professeur à l'Université, Via Avignonesi, 5, Rome.

Bilger (Capitaine), Chefferie du génie, Mézières.

Blanchard (Dr Raphaël), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, boulevard Saint-Germain, 226, (*membre perpétuel*).

Boinet (Dr), Professeur à l'École de Médecine, rue Montaux, 4, Marseille.

Boismoreau (Dr), Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

Bonaparte (prince Roland), membre de l'Institut, avenue d'Iéna, 10.

Bonnet (Dr Edmond), Assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue Claude-Bernard, 78.

Bord (Dr Benjamin), ancien interne des hôpitaux, secrétaire général de la rédaction d'*Æsculape*, rue de Rome, 69.

Boudon (Dr L.), Chef de clinique à la Faculté de Médecine, rue de Bellechasse, 64.

Bouquet (Dr Henri), rédacteur médical au *Temps*, rue du Lunain, 18.

Boutineau, Membre de la Société archéologique, rue de l'Alma, 73, Tours.

Bræmer (Dr), Professeur à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, rue des Récollets, 105, Toulouse.

Brunot (A.), Directeur de *Medicina*, rue Henri-Martin, 6.

Buchet, Directeur de la Pharmacie centrale de France, rue de Jouy, 7.

Bugiel (Dr), boulevard Saint-Marcel, 72.
Cany (Dr G.), Médecin consultant à la Bourboule, rue de Vaugirard, 56.
Carbonnelli (Dr), Directeur de la Maternité, San-Massimo, 33, Turin.
Caröe (Dr Kristian), Sölvgade, 34, Copenhague.
Cawadias (Dr), ancien Interne des hôpitaux, rue Lesieur, 14.
Cayla (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, avenue de Neuilly, 31, Neuilly-sur-Seine.
Cellier, interne des hopitaux, Hospice de Bicêtre (Seine).
Chaplin (Dr Arnold), York Gate, 3, Regents Park, Londres.
Chaput (Dr H.), Chirurgien des hôpitaux, avenue d'Eylau, 21.
Chassevant (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, rue La Boëtie, 122.
Chauffard (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, rue Saint-Simon, 2.
Chaumier (Dr Edmond), Directeur de l'Institut vaccinal, rue Corneille, 4, Tours.
Chaumont (Dr), rue de Vaugirard, 63.
Chauveau (Dr), boulevard Saint-Germain, 225.
Chavant (Dr F.), rue Lakanal, 2, Grenoble.
Cholmeley (Dr P.-H.), Winterton House, Westerham (Kent, Angleterre).
Cleu (Dr H.), Médecin aide-major de 2e classe au 149e régiment d'infanterie, Epinal.
Closmadeuc (Dr G. de), Membre correspondant de l'Académie de Médecine, Vannes.
Colin (Dr), Médecin-major de 1re classe en retraite, rue d'Ulm, 2.
Colin (Dr Gabriel), Professeur à l'Université, avenue des Consulats, 36, Alger.
Coppez (Dr Henri), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, avenue des Arts, 21, Bruxelles.
Cornillot (Dr), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, rue Gazan, 39.
Corsini (Dr Andrea), Professeur à l'Université, Via dei Bardi, 5, Florence.
Coulomb (Dr R.), rue Vignon, 28.
Courbe (Dr André), rue des Saints-Pères, 30.
Courtade (Dr A.), ancien Interne des hôpitaux, rue de Castellane, 14.
Coville (René), Interne à l'hôpital Saint-Joseph, rue Pierre-Nicole, 22.

CREMER (Dr Jean), Médecin de l'Assistance médicale indigène, Librairie Charles Boulangé, rue de l'Ancienne-Comédie, 14.
CUSHING (Dr Harvey), Professeur à l'Ecole de Médecine de l'Université Harvard, Boston, Mass.
DAM (E.), Pharmacien, Taarboek, Klampenborg (Danemark).
DÉJERINE (Dr J.), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, boulevard Saint-Germain, 179.
DEKEYSER (Dr Léon), rue des Sablons, 3, Bruxelles.
DELAUNAY (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, rue de la Préfecture, 14, Le Mans.
DELBET (Dr Paul), ancien Chef de clinique de la Faculté de Médecine, rue Roquépine, 14.
DEROIDE (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, rue de Richelieu, 9, Calais.
DERRIEY (Dr Marcel), Salins-les-Bains (Jura).
DESCHIENS, ex-Ingénieur chimiste des hôpitaux, Directeur de *Nos Maîtres*, rue Paul-Baudry, 9.
DES CILLEULS (Dr Jean), Médecin-major de 2e classe à l'Ecole d'application de cavalerie, licencié en droit, villa Belle-Vue, quai des Marronniers, Saumur.
DESNOS (Dr), ancien Interne des hôpitaux, rue La Boëtie, 59.
DIEPGEN (Dr Paul), Privat-Docent d'histoire de la médecine à l'Université, Kronenstrasse, 2, Fribourg en-Brisgau (Bade).
DIGNAT (Dr), avenue Carnot, 14.
DOCK (Dr George), Locust street, 1806, Saint-Louis, Miss. (Etats-Unis).
DORVEAUX (Dr Paul), Bibliothécaire en chef de l'Ecole supérieure de Pharmacie, avenue d'Orléans, 58.
DRIVON (Dr Jules), Médecin honoraire des hôpitaux, avenue de Saxe, 284, Lyon.
DUBREUIL-CHAMBARDEL (Dr Louis), rue Jeanne-d'Arc, 3, Tours.
DUPONT (Dr V.), avenue de Saint-Ouen, 105.
DUPRÉ (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, rue Ballu, 17.
ESMONET (Dr Charles), Médecin consultant à Châtel-Guyon, rue de l'Abbaye, 6.
ESTRÉE (Paul D'), Publiciste, rue Saint-Paul, 43.
FABRE (Dr Paul), Correspondant de l'Académie de Médecine, Commentry (Allier).
FAREZ (Dr), rue La Boëtie, 3.
FAY (Dr Marcel), ancien Interne des asiles de la Seine, rue de Thann, 11 bis.

Fay (Maurice), Chirurgien-Dentiste, rue de la Ville-l'Evêque, 17.

Ferckel (Dr Chr.), Kurze Strasse 6r, Leipzig.

Flandrin (Dr), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, place Grenette, 11, Grenoble.

Florence (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, rue Culatte, 3, Lyon.

Fonahn (Dr Adolf), Professeur agrégé à l'Université, Akersbakken, 37, Kristiania.

Forceville (Gaston de), Directeur du Hamman, rue des Mathurins, 18.

Fosseyeux (Marcel), Chef de bureau à l'Assistance publique, Docteur ès-lettres, boulevard Saint-Jacques, 54.

Gallot-Lavallée, (Dr), rue Madame, 67.

Gariel (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, rue Edouard-Detaille, 6.

Garrison (Dr Fielding H.), Rédacteur de l'*Index medicus*, 2532, Thirteenth street, N. W., Washington, D. C.

Gaudel (Louis), Substitut du Procureur de la République, Auxerre.

Gauthier (Léon), Archiviste aux Archives nationales, quai aux Fleurs, 1.

Génévrier (Dr J.), ancien Interne des hôpitaux, rue du Pré-aux-Clercs, 8.

Genil-Perrin (Dr G.), Interne à l'Asile Clinique Sainte-Anne, boulevard Saint-Jacques, 52 bis.

Giacosa (Dr Piero), Professeur à l'Université, corso Raffaello, 30, Turin.

Giedroyć (Dr prince François), Maison E. Wende et Cie, Varsovie.

Gilbert (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, rue de Rome, 27.

Goldschmidt (Dr D.), boulevard Voltaire, 7.

Goulard (Dr R.), Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

Grangée (Dr F.-M.), rue du Marché, 8 ter, Neuilly-sur-Seine

Grasset (Dr Joseph), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, rue J.-J. Rousseau, Montpellier.

Grön (Dr F.), Huitfeldtsgt., 9 B, Kristiania.

Guelliot (Dr Octave), Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, rue du Marc, 9, Reims.

Guiart (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Lyon.

Guillaud (Dr G.-A.), Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, avenue Gambetta, 77, Saintes.

Guiblon (Dr Paul), boulevard Malesherbes, 60.
Guisan, (Dr André), place Bel-Air, 2, Lausanne.
Guthrie (Dr Leonard), Upper Berkeley Street, 15, Portman square, Londres, W.
Györy (Dr Tiberius de), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université, Veres Palné utcza, 34, Budapest, IV.
Haberling (Dr W.), Oberstabsarzt, Werderstrasse, 29, Cologne.
Hahn (Dr Lucien), Bibliothécaire de la Faculté de Médecine, rue Gay-Lussac, 28.
Hamburger (Dr Ove), Lecteur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, Nansensgade, 43, Copenhague.
Hamonic (Dr), ancien Interne des hôpitaux, rue Clauzel, 7 ter.
Hartmann (Dr Henri), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, place Malesherbes, 4.
Helweg (Dr Johannes), Torvegade, 25, Copenhague, C.
Hervé (Dr Georges), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, rue de Berlin, 8.
Houssay (Dr Fr.), Pontlevoy (Loir-et-Cher).
Hue (Dr Fr.), Professeur à l'Ecole de médecine, Chirurgien des hôpitaux, rue aux Ours, 48, Rouen.
Jablonski (Dr), Médecin des hôpitaux, rue des Arènes, 17, Poitiers.
Jacobs (Dr Henry Barton), Professeur à l'Université John Hopkins, 11, Mt. Vernon place W., Baltimore.
Jeanselme (Dr Edouard), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, quai Malaquais, 5.
Jennings (Dr). route de la Croix, 3, Le Vésinet (S.-et-O.).
Johnsson (Dr J. W. S.), Gammel Kongevej, 87, Copenhague.
Joly (Dr), Médecin consultant à Bagnoles-de-l'Orne, villa des Lotus. L'hiver, boulevard Raspail, 39, Paris.
Juquelier (Dr), Directeur de l'Asile de Moisselles (Seine-et-Oise).
Klebs (Dr Arnold C.), Montolivet, Ouchy-sous-Lausanne (Suisse).
Lacassagne (Dr), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, place Raspail, 1, Lyon.
Lacronique (Dr R.), Médecin principal de 1re classe, Directeur du service de santé du 17e corps d'armée, Toulouse.
Ladame (Dr P.-L.), rond-point de Plainpalais, 5, Genève.
Laignel Lavastine (Dr M.), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, rue de Rome, 45.
Lams (Dr Honoré), Professeur agrégé à la Faculté de Méde-

cine, Bibliothécaire de la Société de Médecine, rue J.-F Willems, 2, Gand.

LANDOUZY (Dr L.), Doyen de la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, rue de l'Université, 15.

LANGLOIS (Dr), Maubeuge (Nord).

LAPERSONNE (Dr DE), Professeur à la Faculté de Médecine, rue de Lisbonne, 30.

LECLAIR (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, rue de Puebla, 35, Lille.

LECLERC (Dr F.), Médecin de l'Hôtel-Dieu, rue de la République, 12, Lyon.

LEDOUX-LEBARD (Dr R.), rue Clément-Marot, 22.

LEFORT (Gustave), Pharmacien honoraire, aux Mécliers, Saint-Didier-en-Rollat (Allier).

LEGRAND (Noé), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, rue des Feuillantines, 10.

LÉGUILLETTE (Charles), boulevard Saint-Germain, 116.

LEJARS (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, rue de la Victoire, 96.

LEMAIRE (Dr Jules), ancien Interne des hôpitaux, rue de Rigny, 5.

LEMAIRE (Dr L.), Chirurgien de l'Hôpital civil, rue des Vieux-Remparts, 27, Dunkerque.

LE PILEUR (Dr L.), Médecin de Saint-Lazare, rue de l'Arcade, 15.

LEREBOULLET (Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, boulevard Saint-Germain, 193.

LERI (Dr André), ancien Interne des hôpitaux, avenue Hoche, 38.

LE ROY DES BARRES (Dr A.), Professeur à l'Ecole de Médecine, Directeur de l'Hôpital du Protectorat, Hanoï (Tonkin).

LETULLE (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, rue de Magdebourg, 7.

LEVACHER (Italo), Treviso Veneto (Italie).

LIBERT (Dr Lucien), ancien Interne des Asiles de la Seine, Licencié ès-sciences, avenue de Saint-Mandé, 13.

MAAR (Dr V.), Chargé de Cours à l'Université, Store Kannikestrade, 13, Copenhague.

MAC MURTRIE (Dr Douglas C.), Secrétaire de l'American Association for the conservation of vision, Metropolitan Tower, 298, New York.

Magnan (Dr), Médecin de Sainte-Anne, Membre de l'Académie de Médecine, rue Cabanis, 1.
Mallet (Dr), Chef de Clinique à la Faculté de Médecine, rue Cambon, 24.
Massalongo (Dr R.), Professeur à l'Université de Padoue, Ospedale Maggiore, Vérone.
Meige (Dr Henry), rue de Seine, 10.
Ménétrier (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, boulevard Saint-Michel, 59.
Mercier (Dr Raoul), boulevard Heurteloup, 41, Tours.
Meyer-Steineg (Dr Theodor), Professeur à l'Université, Iéna.
Meyerhof (Dr Max), Sharia el Bab el Sharky, Le Caire.
Moniz Barreto de Aragao (Dr Egas), Professeur à la Faculté de Médecine, S. Pedro, 36, Bahia (Brésil).
Moulé (L.), Vétérinaire sanitaire, rue de la Tour, 27, Vitry-le-François.
Moutier (Dr François), ancien Interne des hôpitaux, rue de Monceau, 95.
Nass (Dr Lucien), villa David, 12, Vincennes.
Netter (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, boulevard Saint-Germain, 104.
Neustätter (Dr Otto), Hygiene-Museen i. V., Grossenhainerstrasse, 9, Dresde.
Neveu (Dr Raymond), rue de Sèvres, 107.
Nicaise (Dr Victor), ancien Interne des hôpitaux, rue Mollien, 3.
Nicolas (Dr), Médecin consultant au Mont-Dore (Puy-de-Dôme). L'hiver, avenue de la Gare, 31, Nice.
Olivier (Dr Eugène), ancien Interne des hôpitaux, rue de Rennes, 116.
Osler (Dr Sir William), Regius professor of medicine, Norham Gardens, 13, Oxford.
Pansier (Dr), rue Saint-André, 6, Avignon.
Pasteau (Dr O.), ancien Chef de Clinique à la Faculté de médecine, avenue de Villars, 13.
Payenneville (Dr J.), Médecin des hôpitaux, rue Beffroy, 29, Rouen.
Pensuti (Dr Virginio), Professeur à l'Université, Piazza dell'Esedra di Termini, 47, Rome.
Percepied (Dr), Médecin consultant au Mont-Dore. L'hiver, Boisguillaume-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
Pergens (Dr), Maeseyck (Belgique).

Pichevin (Dr R.), rue de Berlin, 38.
Picqué (Dr Lucien), Chirurgien de l'Hôpital Lariboisière, rue Saint-Lazare, 81.
Piery (Dr), rue Emile-Zola, 5, Lyon.
Plantier (Dr L.), Médecin de l'Hôpital, Annonay.
Pluyette (Dr Edouard), Chirurgien en chef des hôpitaux, Professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, cours Lieutaud, 112, Marseille.
Power (D'Arcy), F. R. C. S., Chandos street, 10a, Cavendish Square, Londres, W.
Preisler (Dr O.), Kongens Lyngby, par Copenhague.
Prévost, Rédacteur au Secrétariat de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine, 15.
Prieur (Dr Albert), Rédacteur en chef de la *France Médicale*, place des Vosges, 1.
Prieur (Léon), Avocat à la Cour d'Appel, rue de Bourgogne, 23.
Railliet (Dr), Professeur à l'Ecole vétérinaire, membre de l'Académie de Médecine, Alfort (Seine).
Rambaud (Pierre), Pharmacien en chef des hôpitaux, rue Alsace-Lorraine, 14, Poitiers.
Reber, Pharmacien, cour Saint-Pierre, 3, Genève.
Regnault (Dr Félix), Directeur de l'*Avenir médical et thérapeutique illustré*, rue Lavoisier, 4, Meudon (Seine-et-Oise).
Remy (Dr A.), Médecin aide-major au 15e bataillon de chasseurs à pied, faubourg d'Alsace, 22 bis, Remiremont.
Reutter (Dr Louis), faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel (Suisse).
Richer (Dr Paul), professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, rue du Luxembourg, 30.
Rivière (Emile), Directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, rue du Cherche-Midi, 97.
Robin (Dr Albert), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, rue Beaujon, 18.
Roché (Dr Henri), rue de Rambuteau, 20.
Rodocanachi (E.), Homme de lettres, rue de Lisbonne, 54.
Rolants (Edmond), Auditeur au Conseil d'hygiène, Institut Pasteur, Lille.
Rollet (Dr Maurice), Directeur du bureau d'hygiène, Auxerre.
Roshem (Dr Julien), Médecin aide-major au 41e régiment d'artillerie, rue des Lambres, 35, Douai.
Roucayrol (Dr), rue du Rocher, 49.

Rouquette (Dr), place de la Liberté, 4, Nice.
Rouveyre (Édouard), Éditeur, rue de la Tour, 102.
Rouxeau (Dr), Professeur à l'École de Médecine, rue Héronnière, 4, Nantes.
Roy (Dr Paul), ancien interne des hôpitaux, rue Hautefeuille, 19.
Ruffer (Dr Marc Armand), Président du Conseil des quarantaines, Alexandrie (Egypte).
Sarton (Dr George), Directeur de la revue *Isis*, Wondelgem-lez-Gand (Belgique).
Savornin (Dr), rue d'Allemagne, 60.
Schlueter (Dr Robert E.), Metropolitan Building, Saint-Louis (Etats-Unis).
Schöppler (Dr Hermann), Kgl. Stabsarzt, Agnesstrasse, 61II, Munich.
Schwartz (Dr E.), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, rue Galilée, 4.
Sée (Dr Pierre), avenue des Champs-Elysées, 65.
Seidel (Dr Ernst), Professeur honoraire, Meissen-Oberspaar (Saxe).
Semelaigne (Dr René), ancien Interne des hôpitaux de Paris, avenue de Madrid, 16, Neuilly-sur-Seine.
Siguret (Dr Gaston), Médecin consultant à Saint-Nectaire. L'hiver, rue du Faubourg Montmartre, 7, Paris.
Singer (Dr Charles), Somers place, 4, Londres, W.
Starker (Dr W.), Clinique des maladies nerveuses à l'Université impériale, Bojenikowskij, 17, Moscou.
Stein (Dr John Bethune) East 18th street, 132, New York.
Sturel (René), Professeur au Lycée, place de l'Hôtel-de-ville, 20, Le Havre.
Sudhoff (Dr), Conseiller privé, Professeur à l'Université, Directeur de l'Institut d'histoire de la médecine, Talstrasse, 33, Leipzig.
Tanon (Dr Louis), Professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue des Carmes, 14.
Tarulli (Dr Luigi), Professeur à l'Université, Manicomio di S. Margherita, Pérouse (Italie).
Torkomian (Dr V.), rue Taxim, 23, Péra, Constantinople.
Torretta (Dr Piero), via Ospedale, 9, Turin.
Truc (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Carré-du-Roi, 3, Montpellier.
Tuffier (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, avenue Gabriel, 42.

Vallon (Dr Ch.), Médecin de l'Asile clinique Sainte-Anne, rue Soufflot, 15.

Vallon (Dr F.), Médecin consultant à Contrexéville. L'hiver, rue Marguerin, 7, Paris.

Viau (George), Chirurgien-dentiste, Professeur à l'Ecole dentaire, boulevard Malesherbes, 109.

Vidal (Dr Ch.), rue du Temple, 27, Castres.

Villaret (Dr Maurice), Professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue de Miromesnil, 76.

Vinchon (Dr Jean), Interne des asiles de la Seine, boulevard Saint-Jacques, 39.

Vurpas (Dr), Médecin de l'Hospice de Bicêtre, rue de Charonne, 161.

Wallich (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Accoucheur des hôpitaux, rue de Bourgogne, 17.

Walsh (Dr James J.), Doyen de Fordham University School of medicine, 110, W. 74th street, New York.

Weisgerber (Dr H), Sous-directeur de l'Ecole d'anthropologie, rue de Prony, 62.

Wickersheimer (Dr Ernest), Bibliothécaire de l'Académie de Médecine, rue Bonaparte, 16.

Wolff (Dr Alfred), Professeur à l'Université, Kaiser Friedrichstrasse, 5, Strasbourg.

Yrigoyen (Dr Ciriaco), Fuenterrabia, 33, Saint-Sébastien (Espagne).

Zervos (Dr Skevos), Athènes.

Bureau

Président : M. Paul DORVEAUX.
Vice-Présidents : MM. Edouard JEANSELME et Maurice LETULLE.
Secrétaire général : M. Ernest WICKERSHEIMER.
Secrétaires : MM. André BARBÉ et Lucien HAHN.
Trésorier : M. Henri ROCHÉ.
Archiviste-Bibliothécaire : M. E. BELUZE.

Conseil

MM. Raphaël BLANCHARD, Paul DELAUNAY, Raymond NEVEU, sortants en 1914.
J. GÉNÉVRIER, Georges HERVÉ, René SEMELAIGNE, sortants en 1915.
A. COURTADE, Eugène OLIVIER, Pierre RAMBAUD, sortants en 1916.
L. LE PILEUR, Président sortant.

Anciens Présidents

MM.

1902-1904. Raphaël BLANCHARD.
1905-1906. † E.-T. HAMY.
1907-1908. Paul RICHER.
1909-1910. Gilbert BALLET.
1911-1912. L. LE PILEUR.

Séance du 14 janvier 1914

Présidence de M. Paul Dorveaux

MM. Helweg, Levacher, Moutier, Rolants, Savornin, Stein et Villaret, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr Benjamin Bord, ancien interne des hôpitaux, secrétaire général de la rédaction d'*Æsculape*, rue de Rome, 69, Paris, par MM. Barbé et Wickersheimer.

M. le Dr André Courbe, rue des Saint-Pères, 30, Paris, par MM. Coville et Gallot-Lavallée.

M. le Dr P.-L. Ladame, rond-point de Plainpalais, 5, Genève, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Ernst Seidel, professeur honoraire, Meissen-Oberspaar (Saxe), par MM. Desnos et Wickersheimer.

— Lettres de démission de MM. Garboe et Ingerslev.

— M. le Trésorier lit un rapport sur l'exercice financier de 1913. Ce rapport sera examiné par une commission de deux membres, MM. Cany et Gallot-Lavallée qui déposeront leurs conclusions à l'Assemblée générale du 11 février prochain.

UNE ORDONNANCE DE LAENNEC

par le Dr M. LAIGNEL-LAVASTINE

A l'occasion de la communication que nous a annoncée M. Letulle sur deux autographes de Laennec, je désire présenter à la Société une ordonnance de Laennec, écrite le 7 décembre 1823 par le Dr Rullier, qui l'avait appelé en consultation.

Ce document me fut donné en 1906 par Hippolyte Hérard qui lui-même l'avait reçu de la cliente de Laennec, devenue la sienne. Il me fut emprunté en 1907 pour une leçon de M. Launois sur Laennec à l'hôpital Lariboisière.

Voici ce texte :

Les médecins soussignés, réunis en consultation auprès de Mlle Coupat, ont donné la plus sérieuse attention à toutes les circonstances antérieures et actuelles de sa maladie. Ils ont particulièrement examiné l'état de sa poitrine, et il résulte de leurs moyens de recherches, et, notamment de l'emploi du stétoscope, qu'ils se sont assurés que Mlle C. est atteinte aujourd'hui d'un simple catarrhe pulmonaire.

Cette maladie, peu grave en elle-même ou de sa nature commençant à passer à l'état chronique, exige néanmoins toute l'attention de la jeune malade et de ses parens, afin de prévenir sa conversion malheureusement très fréquente, en une affection justement redoutée.

Mlle Coupat sera donc incessamment soumise à l'emploi rigoureux du régime de vie et des médicaments suivants :

1° Changer d'air, abandonner pendant quelques tems le climât de Paris. Se rendre dans le midi et voyager en suivant les côtes de la méditerranée. Dans ces voyages, éviter de fatiguer la malade et se reposer, à cet effet, un tems suffisamment long, à Montpellier, à Aix, aux Isles d'Hyères, ou à Nice. Dans la saison convenable, faire le voyage de Suisse. Respirer l'air de la végétation et particulièrement celui des plantes qui croissent au bord de la mer. Eviter, avec soin, le froid et l'humidité, ne sortir que par un tems doux et au milieu du jour. Se prémunir contre la fraîcheur du soir et du matin, habiter un appartement bien exposé et modérément chauffé, à la chaleur de l'âtre ;

2° User de vêtemens chauds et légers. Porter de la flanelle sur la peau, faire frictionner cette partie auprès d'un feu clair avec une laine chaude, imprégnée, par fois, de la vapeur du benjoin calciné ;

3° Manger peu à la fois, et répéter les repas suivant l'activité de l'appétit. Ne manger que des alimens doux et digestifs ; insister particulièrement sur les bouillons légers et gélatineux, composés avec la volaille, unie à une petite quantité de bœuf et aux

légumes. Le lait et le laitage, le lait d'ânesse, dans la saison convenable, les pâtes et les fécules amilacées, les poissons blancs et légers, les fruits cuits, sucrés et réduits en compote, sont les principaux alimens convenables. Couper le vin des repas avec de l'eau gommée;

4° S'exercer sans fatigue, se promener en voiture, monter à âne ou même à cheval, si l'allure de cet animal est compatible avec l'état des forces. Exercer peu ses bras, renoncer aux ouvrages de l'aiguille..... y de la persévérance. Parler peu et doucement. Eviter la lecture à voix haute, les conversations suivies et animées, le chant. — Eviter, également, tout effort considérable et soutenu : dans la toux, s'appliquer à diminuer, autant que possible, la force de celle-ci.

5° Se distraire, s'occuper d'objets agréables et variés. Laisser le moins de prise possible à l'ennui. Prolonger la durée du sommeil, se coucher de bonne heure et se lever tard. Garder dans le lit une position élevée à l'aide d'un double oreiller. Sous le rapport des médicaments, rien faire qu'en très petit nombre. Se borner maintenant et jusqu'à ce que la fièvre ait cessé à user des boissons douces, telles que l'eau de gomme, l'infusion de guimauve et de violettes, le bouillon de poulet, le petit lait ou le lait coupé. Prendre ces tisanes chaudes, miellées ou sucrées pour les unes, peu salées pour les autres. Entretenir avec soin le cautère du bras, maintenir le ventre libre avec quelques lavemens adoucissans s'il survenait de la constipation. Opposer aux quintes de toux l'usage des pâtes et des pastilles pectorales : gomme arabique, adraganthe, de guimauve, une cuillerée à café de sirop diacode dans une demi-tasse de tisane. Faire encore habilement des fumigations de poitrine, au moyen d'un appareil convenable, avec la vapeur modérément chaude d'une infusion de guimauve et de deux gros de feuilles sèches de Laurier-cerise pour une pinte d'eau. Ces fumigations seront faites le matin et ne seront jamais poussées jusqu'à la fatigue. On pourra plus tard les rendre aromatiques à l'aide

du lierre terrestre ou du bourgeon de jeunes sapins. S'il se manifeste quelques signes précurseurs du retour des règles, on favoriserait l'établissement de cette évacuation par des bains de pieds, de siège, ou même par l'application d'un petit nombre de sangsues vers les aines ou le haut des cuisses. La marche, de légères secousses en voiture, des sinapismes mitigés aux mollets, aux genoux, aux cuisses, contribueraient encore efficacement au même but. Si la fièvre ayant cessé, les crachats continuaient a être abondants, la malade reviendrait à l'usage de la gelée de lichen ; elle rendrait ses boissons aromatiques, ferait usage de sirop ou de pastilles de beaume de Tolu ; pourrait user également de légers purgatifs, tels que la Manne, le sirop de fleurs de Pêcher et l'huile de Ricin. Elle reviendrait également au suc exprimé de cresson, coupé de lait.

Paris, ce 7 décembre 1823.

Suivent les signatures de Rullier à gauche, de Laennec, à droite, et sur la même ligne.

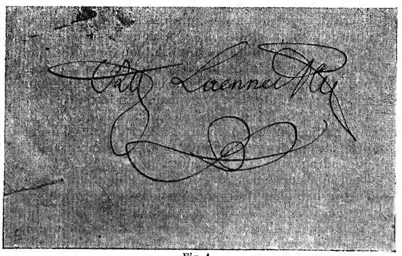


Fig. 1

La comparaison des signatures et du manuscrit montre qu'il a été écrit par Rullier. Laennec a dû dicter et n'a fait que signer (Figure 1).

Comme on le voit, la signature est parfaitement lisible, ne présente pas de tréma sur le premier *e*, comme on l'écrit souvent à tort, et s'accompagne de paraphes compliqués. Ceux-ci paraissent beaucoup plus être sous l'influence de la mode du temps que l'expression du caractère du signataire.

Cette belle ordonnance peut encore servir de modèle à qui soigne des tuberculeux. Le souci de l'hygiène, de l'état moral et de la diététique l'emporte sur les prescriptions médicamenteuses.

Le Laennec praticien thérapeute est digne de l'anatomo-pathologiste et du clinicien. Tout est harmonie dans cette admirable figure.

LES MALADIES ÉPIDÉMIQUES OU CONTAGIEUSES (PESTE, LEPRE, SYPHILIS) ET LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, de 1399 à 1511

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

A peu d'exceptions près, les documents cités ici sont empruntés aux *Commentaires* de la Faculté de médecine de Paris, en particulier aux trois premiers volumes de cette collection, qui embrassent une période de 116 années, de 1395 à 1511.

1. Peste.

En 1348, lors de la peste noire, le roi Philippe VI de Valois ordonna aux maîtres de la Faculté de médecine de Paris, de rédiger une consultation sur les moyens de combattre l'épidémie. Ce n'est point ici le lieu d'étudier cette consultation sur laquelle bien des choses restent à dire, malgré les trois éditions qui en ont été données successivement (1).

C'est le 8 novembre 1399, que pour la première fois une maladie épidémique est mentionnée dans les *Com-*

(1) *Wissenschaftliche Annalen der gesammten Heilkunde, hrsg. von* Hecker, XXIX (1834), p. 219-239. — Michon, L.-A. Joseph. *Documents inédits sur la grande peste de 1348...* Paris, J.-B. Baillière, 1860, in-8°, 99 p. — Rébouis, H.-E. *Etude historique et critique sur la peste.* Paris A. Picard, in-12.

mentaires ; ce jour-là la Faculté décide « propter mortalitatem » de suspendre ses leçons et ses actes :

Super secundo, fuit deliberatum quod, prima die legibili, magistri inciperent lectiones suas ordinarias et fierent illa ebdomada disputationes ordinarie cum quolibetariis, et ab illa die, propter mortalitatem que tunc vigebat Parisius, cessarent a lectura, nec fierent disputationes usque post festum Epyphanie. Et fuit tunc deliberatum quod absentes propter dictam mortalitatem, vel quia occupati in servitium regalium, qui preterito anno rexerunt, regentes reputarentur (1).

On a remarqué que la maladie est désignée par le terme de *mortalité*; il s'agissait bien d'une épidémie de peste, car quelques mois plus tard, le 13 mars 1400, (1399 vieux style) un étudiant fait preuve de 32 mois et demi de scolarité « istud est non defalcando cessationes, nec pestilentiam » (2). Le 26 juin 1401 la Faculté défalque respectivement un mois et demi, un demi mois et deux mois du temps de scolarité de trois aspirants au baccalauréat (3) et on trouve encore des mentions semblables le 18 juin 1401 (4) et le 13 mai 1404 (5).

En 1418, en pleine guerre de Cent ans, la peste éloigne de l'Université beaucoup de maîtres, de bacheliers et d'écoliers : « Propter malitiam temporum, tam ex parte guerrarum, victualium penuriam seu caristiam, et pestilentie vigorem, multi magistri, baccalarii et scolares erant absentes a villa Parisiensi » (6). Quant aux maîtres régents de la Faculté de médecine, retenus à Paris par les devoirs de leur état, le grand nombre des malades ne leur laisse pas le temps d'exercer les actes de régence : « item quod magistri regentes propter multitudinem infirmorum occupati sunt practice, non potentes exercere actus regentie ». Aussi

(1) *Comm.*, I, f° 28 v°.
(2) *Comm.*, I, f° 31 v°
(3) *Comm.*, I, f° 36.
(4) *Comm.*, I, f° 36.
(5) *Comm.*, I, f° 49.
(6) *Comm.*, I, f° 118.

la Faculté décide-t-elle, le 22 octobre, de suspendre tout exercice scolaire jusqu'après la fête des Rois.

Puis la peste n'est plus mentionnée dans les *Commentaires* pendant près d'un demi siècle. Le 13 février 1467 (1466 vieux style), un élève, nommé Jean Gallart, s'excuse auprès de la Faculté de ne pas avoir assisté « tempore pestis » à certains exercices scolaires (1). Le 20 mai 1475, la peste régnant au couvent des Mathurins, l'Université abandonne ce lieu habituel de ses assemblées pour se réunir aux Jacobins : « Item die sabbati 20ª maii ejusdem anni, pro congregatione Universitatis facta in Jacobitis, quia non audebamus ire ad Sanctum Mathurinum propter pestem que ibi vigebat » (2). Le fait est curieux à noter, car les deux couvents des Mathurins et des Jacobins étaient presque voisins; pour aller de l'un à l'autre il suffisait de parcourir la portion de la rue Saint-Jacques, le long de laquelle s'élèvent aujourd'hui les bâtiments de la nouvelle Sorbonne.

Au début de l'année 1495 (le 10 janvier 1494 vieux style) (3), la Faculté fut sollicitée de donner son avis sur un point de la thérapeutique de la fièvre pestilentielle; disons tout de suite que ce point n'avait pas été envisagé par elle dans sa consultation de 1348. Un certain maître Simon Albespine avait composé à Troyes un *Régime* « omnibus publicandum », tant pour la préservation que pour la cure de la fièvre pestilentielle avec bubon. Ce *Régime*, qui ne s'est pas conservé jusqu'à nos jours, contenait, au dire de Martin Bonnot, l'un des maîtres, une foule d'erreurs périlleuses pour la chose publique. C'est ainsi que le médecin troyen conseillait de saigner les émonctoires du cerveau, du cœur et du foie du côté opposé à celui qui était frappé par la maladie, et cela même après l'apparition du bubon : « Consulit fleubotomiam diversam seu partis opposite, etiam bocio apparente, sive in emunctoriis cerebri, sive cordis, sive epatis ».

(1) *Comm.*, II, fº 128.
(2) *Comm.*, III, fº 29.
(3) *Comm.*, III, fºˢ 158 vº, 159. Cf. fº 160.

Maître Martin Bonnot communiqua à la Faculté le manuscrit original du traité de Simon Albespine et en outre donna lecture de plusieurs conclusions que ledit Albespine avait fait afficher aux carrefours de la ville de Troyes. Il ajouta qu'il avait eu à ce sujet une longue discussion avec l'auteur du traité incriminé; deux médecins de Troyes, Jean d'Arras, maître de la Faculté de médecine de Paris et le licencié Jacques David avaient, aux côtés de Bonnot, défendu la saine doctrine, mais ils n'avaient pas convaincu leur adversaire. Aussi Martin Bonnot avait-il recours « admatrem Facultatem, ut rei publice utilitati in hac re operam dare studeret ». La Faculté remit à une commission le soin de terminer l'affaire.

Quo Bonnot audito, Facultas salutifera, corporum humanorum sospitatis curam gerens pervigilem, ipsisque corporibus errores obnoxios extirpare percupiens eosque pullulare in rei publice detrimentum abhorrens, voluit ut hec materia dillucidaretur et veritas a falsitate enuclearetur, et ad hoc conformiter ad doctores terminandum deputavit peritissimos magistros nostros Johannem Avis, Guillermum Basin, Ricardum Helain, Micaelem de Colonia, qui, una cum decano, resolutiones doctorum et ipsorum in hac materia scripto redigerent, et scriptas Facultati referrent quam diligentius, quatenus Facultas secundum ipsorum advisamenta, si canonica essent, huic controversie finem imponeret.

Les conclusions de la commission ne nous sont pas parvenues nonplusque le *Régime* de Simon Albespine, mais on sait d'autre part que la controverse soulevée par ce *Régime* devait renaître au XVIe siècle, à propos du traitement de la pleurésie (1).

Le 8 septembre 1499, les maîtres régents nous apprennent ingénuement qu'ils n'excitent guère l'admiration du peuple de Paris par leur courage professionnel. La Faculté aurait bien voulu poursuivre une empirique, mais quelqu'un fit observer que de telles poursuites seraient peut-être inopportunes :

(1) Cf. SPRENGEL, Kurt. *Histoire de la médecine*.... trad. par A.-L.-L. JOURDAN. Paris, Deterville et Desoer, III (1815), p. 35 et suiv.

« Quantum ad istum voluit silere Facultas propter clamorem populi in nos, qui nolumus pestiferos visitare » (1). Pour des raisons de même ordre, le 2 octobre 1501, le doyen Jean Bertoul proposa à ses confrères de surseoir aux poursuites qu'il devait faire intenter à quelques médecins non gradués :

Supplicui denique ut placeret Facultati me habere supportatum super tarda prosecutione illicite practicantium occasione sevientis et horride pestilentie, et habuit Facultas supplicationem meam gratam et acceptam (2).

De telles défaillances ne furent sans doute que passagères, car les *Commentaires* nous apprennent qu'en maintes circonstances, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, les maîtres régents payèrent de leur personne dans la lutte contre l'épidémie.

Le 19 mars 1500 (1499 vieux style), le prévôt de Paris s'adressa à la Faculté de médecine, comme s'était adressé à elle le roi Philippe, au temps de la peste noire. La Faculté fut d'avis que la peste régnait en plusieurs lieux des environs et en plusieurs points de la capitale, mais qu'il valait mieux n'en point parler, pour ne point semer la panique dans le peuple. Deux maîtres régents, de concert avec les chirurgiens et les barbiers visiteraient les malades, pourvu que la ville leur assurât une rémunération honnête. La Faculté demandait en outre au Prévôt de Paris, son appui dans la lutte qu'elle soutenait contre les empiriques et les charlatans (3).

Chéreau (4) suppose que c'est à la suite de cette épidémie que la municipalité parisienne projeta d'inhumer dans le jardin des Bernardins les morts de l'Hôtel-Dieu « propter casum pontis Nostre Domine et obvian-

(1) *Comm.*, III, f° 204. De même en 1466 : « Propter pestem baccalarii et scolares et quidam de magistris absentaverunt se. » (*Comm.*, II, f° 124).

(2) *Comm.*, III, f° 242 v°.

(3) *Comm.*, III, f° 216.

(4) CHÉREAU, Achille. *Les ordonnances... pour éviter le danger de peste, 1531, précédées d'une étude sur les épidémies parisiennes*. Paris, L. Willem, 1873, in-16, p. 20.

dum terroribus transeuntium ante Palatium » (1). Sur la requête des principaux des trois collèges de Saint-Bernard, du Cardinal-Lemoine et des Bons-Enfants, le 12 août 1500, l'Université protesta contre un tel projet (2). Ajoutons que le 15 septembre suivant, l'Université tint son assemblée chez les Frères Prêcheurs « propter periculum imminentis pestis circum claustrum Mathurinorum » (3) et que le 8 octobre la Faculté de médecine ordonna que les jeunes élèves des collèges, étudiants de la Faculté des arts, ne prendraient pas part à la procession du recteur « propter pestem » (4). Je ne sais si c'est par crainte de l'épidémie, que le 18 mai 1502, la Faculté décida de pourvoir de deux ou trois fenêtres vitrées la maison de ses écoles « ut aer incolumior, sincerior ac purior reddere-tur » (5).

Le 15 novembre 1510, le Parlement de Paris demanda à la Faculté de médecine de désigner quatre de ses maîtres ainsi que six barbiers (les barbiers étaient alors les pupilles de la Faculté), afin de visiter les habitants de la ville, malades de la peste.

Super quo conclusum est quod hec responsio domino presuli fieret, scilicet Facultatem esse paratissimam rei publice et languentibus in urbe succurrere et dare magistros ad hoc sufficientes et idoneos, cum bonis tamen stipendiis continuatis, et sine nota turpitudinis (6).

Ces derniers mots « sine nota turpitudinis » s'expliquent difficilement. Peut-être la Faculté entendait-elle par là que les maîtres désignés pour visiter les pestiférés, ne devraient pas être exclus de la société des gens épargnés par la contagion.

(1) Par suite de l'écroulement du pont Notre-Dame, survenu en octobre 1499, la circulation était difficile entre l'île de la Cité et les quartiers de la rive droite de la Seine, c'est-à-dire entre l'Hôtel-Dieu et le cimetière des Innocents. Le couvent des Bernardins était situé sur la rive gauche.

(2) *Comm.*, III, f° 223.

(3) *Comm.*, III, f° 223 v°.

(4) *Comm.*, III, f° 224 v°, 233 v°.

(5) *Comm.*, III, f° 262 v°.

(6) *Comm.*, III, f° 366, 377.

Si nous rappelons qu'en 1510-1511, plusieurs étudiants se présentèrent au doyen avec un retard d'un an, parce que pendant l'année scolaire précédente ils s'étaient absentés pour cause de peste (1), nous aurons cité tout ce que les trois premiers volumes des *Commentaires* renferment sur cette maladie.

II. Lèpre.

Il n'est point question de lèpre dans les *Commentaires*, mais un passage d'une supplique adressée au pape Martin V, le 1er juillet 1426, par la Faculté, se rapporte bien certainement à cette maladie, bien que le mot « lèpre » n'y soit pas exprimé :

Item eidem Facultati medicine auctoritate predicta concedere dignemini, ut quicumque morbo contagioso infecti vel suspecti, quotiens ad hoc per eandem Facultatem vocati fuerint, teneantur et debeant super hoc ipsius Facultatis examen et judicium subire (2).

La rigueur des mesures d'isolement auxquelles on soumettait les lépreux pendant le moyen âge, explique que des individus soupçonnés de lèpre aient souvent cherché à se soustraire aux tristes conséquences d'un diagnostic positif.

L'un des registres des délibérations du chapître de Notre-Dame de Paris (Archives nationales, LL 110, p. 593) conserve le texte d'un certificat rédigé en 1411 par maîtres Thomas de Saint-Pierre, Jean Le Lièvre et Robert de Saint-Germain. Ce certificat par lequel trois maîtres régents de la Faculté de médecine de Paris, lavaient de tout soupçon de lèpre un maître ès-arts, nommé Jean de Bierville, a été publié par Chéreau (3), mais sa publication fourmille d'inexactitudes. Malgré une erreur de cote, notre obligeant et érudit collègue, M. Léon Gauthier, archiviste aux Archives

(1) *Comm.*, III, f° 371 v°.

(2) Denifle et Chatelain. *Chartularium Universitatis parisiensis*, IV, p. 454.

(3) Chéreau, Achille. Les médecins de la cour d'Isabelle de Bavière, reine de France, 1398-1455, *Union médicale*, nouvelle série, XIV (1862), p. 117.

nationales a su le retrouver et il a bien voulu le recopier à mon intention.

Hodie exhibita fuit in capitulo littera sigillis magistrorum Thome de Sancto Petro, Johannis Leporis et Roberti de Sancto Germano, magistrorum in medicina in cera rubea sigillata, cujus tenor talis :

« Thomas de Sancto Petro, Johannes Leporis, Robertus de Sancto Germano, magistri in medicina Parisius, in predicta facultate regentes, magistrum Johannem de Biervilla, Rothomagensis diocesis, magistrum in artibus a quibusdam suspectum et notatum de infirmitate que lepra nominatur et vocatur vidimus, inspeximus et palpavimus diligenter et secundum principia, signa et conclusiones artis medicine studiose examinavimus, quo quidem viso, inspecto et palpato artificialiter, invenimus prefatum Johannem de Biervilla antedictum immunem, intactum et non occupatum a dicto morbo lepra nuncupato simpliciter et absolute ; ymo aliquod signum verum dicti morbi lepre vocati in ipso repperire non potuimus. Quibus visis et attentis, prefatus Johannes nullo modo debet ab aliquo seu aliquibus turbari, molestari seu inquietari, neque propter morbum contagiosum timendum est cum eo conversari. Et hoc secundum principia, signa et conclusiones artis medicine, prout supra tactum est, omnibus quorum interest seu intererit notum facimus et eciam sub sigillis nostris certifficamus per presentes.

Scriptum Parisius, in domo magistri Thome de Sancto Petro sita Parisius in vico Citbare, anno Domini M° CCCC° undecimo, die nona mensis octobris ».

On trouverait probablement d'autres certificats de ce genre, établis par des maîtres de la Faculté de médecine de Paris dans les documents émanant du chapître de Notre-Dame ou de l'officialité diocésaine, conservés aux Archives nationales.

III. Syphilis.

Dans son remarquable ouvrage *Aus der Frühgeschichte der Syphilis* (1), Karl Sudhoff a dressé une liste des dénominations de la vérole qu'il a rencontrées dans les manuscrits et dans les imprimés de la fin du

(1) Sudhoff, Karl, Aus der Frühgeschichte der Syphilis. *Studien zur Geschichte der Medizin*, IX, p. 171.

xve et du début du xvie siècle. On ne trouve point dans cette liste le mot *inguinagra*, mais il me paraît évident que c'est à la syphilis que s'applique ce mot, dans les deux passages des *Commentaires* où je l'ai relevé.

Le 27 mars 1499 (1498 vieux style), Robert des Vallées, procureur de l'Université, s'excuse d'une absence causée, dit-il, par cette maladie, alors régnante :

... Supplicuit M. Robertus de Vallibus, ut placeret Universitati permittere ipsum posse recipere stipendia sua solita pro officio suo, videlicet quia erat Universitatis procurator, quoniam diu egrotaverat morbo currenti, quem plurimi inguinagram vocant... (1).

Depuis 1476 (2), une coutume singulière s'était établie à la Faculté de médecine. Une fois par an, à la fin de l'hiver, les maîtres se rendaient aux étuves aux frais des bacheliers. Le 27 février 1500 (1499 vieux style), la Faculté décida que chaque bachelier payerait, comme d'habitude, deux écus, mais qu'en raison de l'épidémie d'*inguinagra*, les maîtres n'iraient pas au bain :

... Placuit Facultati quod quilibet baccalariorum persolveret, ut moris est 2 scuta, et quia periculum imminebat ad termas adeundas propter inguinagram, voluit Facultas ut dicte pecunie equaliter distribuerentur magistris regentibus (3).

Ceci fait penser à la tradition suivant laquelle Jacques Desparts, le plus fameux des médecins parisiens du xve siècle « voulut persuader aux magistrats de fermer en temps de peste, les bains chauds et les étuves; c'est qu'il craignoit la chaleur, la raréfaction de l'air, l'ouverture des pores de la peau, les assemblées du peuple, par rapport à la contagion : en cela il étoit d'accord avec la Faculté, qui faisoit fermer les spectacles en temps de peste : mais les Etuvistes,

(1) Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. Parisiis, exc. F. Didot, III (1844), p. 835.
(2) *Comm.*, III, f° 200.
(3) *Comm.*, III, f° 215.

animés par la cupidité, voulurent attenter à sa vie » (1).

Ce ne fut pas la peste qui, en 1500, éloigna les maîtres régents des étuves. Nous avons vu, par de nombreux exemples empruntés aux trois premiers volumes des *Commentaires*, qu'ils appelaient un chat un chat et la peste par son nom. En 1499 et en 1500, sous la plume du doyen Bernard de Le Venquière, *inguinagra* s'applique à une affection génitale, retentissant sur les ganglions de l'aîne. Si l'on se souvient de ce qu'étaient les étuves de cette époque (2), on ne s'étonnera pas qu'en temps de vérole, des hommes prudents aient tourné le dos au « bourdeau ».

M. Karl Sudhoff, à qui j'avais communiqué ma découverte, m'a fait observer la ressemblance du mot *inguinagra* avec *mentagra*, *penisgra*, *pudendagra* ; à son avis, ceux qui employèrent ce mot en 1499, devaient penser à la *mentagra* de Pline. En tous cas, *inguinagra* ne se trouve pas dans les dictionnaires. Par contre, le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange (édition G. A. L. Henschel) cite *inguinaria* (ou *inquinaria*) qui fut employé dès le haut moyen âge, par exemple au VIe siècle, par Grégoire de Tours, et qui paraît avoir servi à désigner la peste bubonique.

(1) HAZON, Jacques-Albert, *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine en l'Université de Paris*... Paris, chez Benoît Morin, 1778, in-4, p. 16. Cf. RIOLAN, *Curieuses recherches sur les escholes en médecine de Paris et de Montpellier*... Paris, chez Gaspar Meturas, 1651, in-8, p. 218. Jacques Desparts écrit lui-même : « ... Propter istas causas tempore pestis dissuadeo omnibus generaliter balnea et stuphas, et inde frequenter maledictiones intulerunt mihi qui de stuphis vivunt. » (AVICENNA, *Fen* 1ª *quarti Canonis cum explanatione* Jacobi DE PARTIBUS Lugduni, impr. cur. Johanne Trechsel, 1498, in-folio, feuillet vvvv 3).

(2) Cf. REGNAULT, Félix, Sur une cause de propagation de la syphilis au XVIe siècle : la disparition des « bains-bourdeaux ». *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, XIII (1914), p. 31-33.

SUR UNE CAUSE DE PROPAGATION DE LA SYPHILIS AU XVI[e] SIÈCLE. LA DISPARITION DES « BAINS-BOURDEAUX » (1)

par le Dr Félix REGNAULT

Je n'étudie pas ici le problème de l'origine de la syphilis (2), je me borne à relever une cause qui a dû favoriser sa propagation en Europe au XVI[e] siècle.

On sait que les établissements de bains étaient très nombreux et très fréquentés durant tout le moyen âge. On se mettait plusieurs dans de vastes piscines ou de grandes étuves suivant l'usage ancien des Romains ou actuel des Japonais. Car chez les Européens du moyen âge, pas plus que chez ces deux derniers peuples l'état de nudité n'offensait la pudeur. Un grand nombre de ces bains avaient mauvaise réputation ; ils étaient fréquentés par des filles de joie, qui pratiquaient leur métier en des cuves.

Il est probable que la prostitution s'exerçait dans ces bains comme dans ceux de Budapest, il y a encore une vingtaine d'années. Cette ville possède plusieurs établissements luxueux, pourvus de vastes piscines et d'immenses salles d'étuves. Les clients qui désiraient un « bain garni » étaient servis en des chambres spéciales.

Les historiens attribuent le grand nombre des bains publics pendant le moyen âge, aux lainages et aux fourrures qu'on portait à même sur la peau ; par suite, les « bains-bourdeaux » furent également

(1) Bourdeau, bourdeaul, bourdel, bordiel, bordel étaient des synonymes de maison publique.

(2) Pour les uns, la syphilis vient d'Amérique, pour les autres, parmi lesquels Karl Sudhoff dans son récent travail : *Der Ursprung der Syphilis* (Leipzig), la syphilis existait en Europe au moyen âge. Si on admet la première théorie, la disparition des « bains-bourdeaux » favorisa la diffusion rapide du mal par l'armée française à son retour de Naples. Si on admet la seconde, cette même disparition explique la recrudescence de la syphilis qui s'observa au XVI[e] siècle.

nombreux. Au début du XVIe siècle, on commença à mettre du linge de toile, et les bains furent délaissés. Les bains-bourdeaux suivirent la même évolution. Quelques auteurs admettent qu'on les ferma au XVIe siècle parce que les mœurs étaient moins dissolues, ou tout au moins plus hypocrites.

Quoiqu'il en soit, il faut remarquer qu'au point de vue prophylactique, la prostitution pratiquée dans les bains, était une excellente coutume.

Follin (1), en 1861, avait signalé la coutume des bains comme un bon curatif :

L'usage fréquent des bains chez les Orientaux et les Romains, dit-il, s'ajoutait à l'influence heureuse de la température. Les syphilitiques faisaient ainsi sans le savoir une sorte de traitement par les bains qui devaient contribuer à modifier avantageusement les affections cutanées assez fréquentes dans ces cas.

Le bain-bourdeau se justifie davantage en tant que prophylactique. Il diminue les chances d'écorchures et assure un lavage immédiat et complet des parties qui pourraient être contaminées. Il est surtout avantageux contre les spirochètes qui sont, on le sait, extrêmement fragiles.

Il est regrettable que les maisons de débauche ne se doublent plus en France de maisons de bains. Il est plus regrettable encore que la police dans toutes nos villes, interdise aux couples l'entrée des établissements de bains alors qu'elle leur autorise celle des hôtels. Au point de vue de la morale publique, dans les deux cas, l'immoralité est aussi grande ; à celui de la santé publique, l'hygiène aurait beaucoup à gagner à ce que la prostitution fût confinée en des maisons de bains.

— M. Wickersheimer. — Dans l'histoire de la contagion de la syphilis, le rôle des étuves n'a pas toujours été bienfaisant. Notre collègue, M. Tiberius de Györy l'a montré dans son étude de cas très

(1) Follin, *Traité de pathologie externe*, 1861, t. I, p. 608.

nombreux de syphilis, contractés en 1577 dans un établissement de bains. Point de contagion sexuelle : le coupable était un ventouseur malpropre (1).

ORDONNANCES ET PRESCRIPTIONS DES EAUX MINÉRALES AUX XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES

par le D[r] G. CANY (de la Bourboule)

Dans une époque comme la nôtre où certains font trop volontiers profession de mépris pour la thérapeutique thermale, mépris qui provient la plupart du temps d'une certaine ignorance des ressources admirables de cette médication, devons-nous laisser passer sans protester l'appréciation suivante, parue en septembre dernier dans les colonnes de l'un des journaux médicaux les plus répandus, la *Presse Médicale* (6 septembre 1913) ?

Un auteur, M. Lortel, affirme que nos ancêtres prescrivaient les eaux à tort et à travers : « Peu importait, dit-il en propres termes, qu'elles fussent lithinées ou sulfureuses, glacées ou bouillantes, toutes convenaient à tous..... »

A cette accusation tout à fait injustifiée, il nous est heureusement permis de répondre par des documents irréfutables. Ces documents nous permettent d'abord de réhabiliter nos ancêtres; ils nous permettent aussi de nous rendre compte que ces judicieux observateurs qu'ils étaient possédaient tout au contraire un arsenal de thérapeutique thermale et l'on peut même dire de thérapeutique physiothérapique, pour employer un terme de notre âge, au moins aussi

(1) Győry, Tiberius von. *Der morbus Bruno-Gallicus (1577), ein Beitrag zur Geschichte der Syphilis epidemica.* Giessen, Alfred Töpelmann, 1912, in-8°, 35 p. *Zur historischen Biologie der Krankheits-Erreger*, 6.

vaste, en tous cas aussi accommodé qu'il était possible aux besoins de leurs malades.

Je tiens ces documents de la très grande amabilité et du dévouement si empressé de notre collègue, M. Lucien Hahn, bibliothécaire à la Faculté de Médecine qui a bien voulu me signaler le bouquin que je vous présente, inscrit sur les fiches de la Faculté sous le n° 5425.

C'est un manuscrit de 248 pages complété par une table.

Ce manuscrit contient la copie d'une centaine d'ordonnances signées de trois médecins du XVIIe, XVIIIe siècles parmi les plus estimés : CHIRAC, BARBEIRAC, SIDOBRE ; tous trois de la Faculté de Médecine de Montpellier, alors dans le plein de sa gloire.

D'abord quelques renseignements biographiques sur ces médecins : CHIRAC, un aveyronnais, né à Conques, occupa toutes les charges possibles jusqu'à celle de premier médecin du Roy. « Si l'on jugeait, dit Dechambre, un homme exclusivement sur l'importance des places qu'il a remplies, sur les honneurs qui ont charmé sa vie et sur la réputation qu'il s'est acquise de son vivant, Chirac serait assurément l'une des plus grandes illustrations de la profession.

« Mais l'histoire est plus exigeante..... Chirac doit être mis au rang de ces médecins grands seigneurs qui ont tourbillonné autour du Grand-Soleil et du triste Louis XV » (1).

Nous dirions aujourd'hui plus simplement que Chirac fut un arriviste... arrivé.

Les deux autres médecins qui nous occupent ont donné lieu à des appréciations autrement élogieuses.

SIDOBRE fut, dit Desgenettes, un de ces noms estimables souvent oubliés ou négligés par les bibliographes (2).

(1) On a de lui un ouvrage en collaboration. CHIRAC et SILVA. *Dissertations et consultations médicales de* MM. CHIRAC et SILVA. Paris, 1744, 2 vol. in-12.

(2) Sidobre a publié un traité. *De Morbillis et variolis*, Lugduni, 1699.

Quant à BARBEIRAC (1), ce fut un praticien dans toute l'acception du mot. Sa réputation fut immense et de tous les coins de France on avait recours à ses lumières. Locke le comparait à Sydenham et la foule de ses élèves dont il se faisait toujours accompagner dans ses visites auprès de ses malades lui formait chaque jour une cohorte serrée.

Il y aurait beaucoup à glaner dans ce document; mais j'ai dû me limiter aux questions thermales, les seules qui pouvaient servir la thèse que je veux soutenir ici et j'espère pouvoir démontrer que ces éminents praticiens de jadis ne prescrivaient point pêle-mêle et au hasard toutes les eaux à tous les maux. Les eaux minérales étaient loin d'être pour eux cette panacée universelle que certains laisseraient entendre; ils connaissaient au contraire parfaitement les indications variées des sources et même, comme on va le voir, leurs contre-indications.

En lisant ces documents, il faut évidemment tenir compte des idées et théories médicales régnantes qui ont influé sur les doses prescrites, doses qui nous paraissent aujourd'hui excessives; mais gardons-nous cependant de blâmer leur méthode; savons-nous ce que l'on dira, dans deux ou trois cents ans de nos disputes sur la catalyse et les colloïdes ultra-microscopiques ?

Multa renascentur quæ jam cecidere
Cadentque quæ nunc sunt in honore.

Ainsi va le monde!!!

*
* *

Consultâon sur un écoulement involontaire de semence

..., Ces rem. etant faits il viendra à Balaruc ou il boira trois jours les eaux le matin à 6 heures, 15 verres médiocres chaque matin à plusieurs reprises et les ayant rendues il prendra une

(1) De Barbeirac, on a un *Traité nouveau de Médecine contenant les maladies de poitrine, les maladies des femmes*, Lyon, 1684.

Pour les Eaux de Balaruc

Monsieur d'Hyberville Boira les Eaux de Balaruc pendant
4 jours le matin a 6. ou 7 heures, 14 ou 15 Verres mediocres —
chaque matin a 3 reprises, et les ayant rendues il avalera demy
ecüelle de Boüillon. on dissoudra dans les trois derniers Verres qu'il
Boira le 4 jour ʒi. de sel policreste, et apres l'avoir pris il avalera
un ou deux verres d'eau de Balaruc toute pure. s'il ne rendoit
pas bien les eaux le premier jour il prendroit vers les 4 heures du
soir un lavement d'eau de Balaruc dans laquelle on auroit fait
Boüillir ʒß de senne, ʒß cathol. Le lendemain on dissoudra ʒiß de
manne dans le prem. verre d'eau qu'il prendra, et apres l'avoir —
coulé on y dissoudra ʒiß de syrop de fleurs de pechers apres —
avoir pris les eaux il se fera doucher 4. fois les epaules princi
palement a l'endroit qu'il sent engourdi deux fois le jour, le
matin a 8. heures et a 5. heures du soir, et on l'essuyera avec des linges qui
ne soyent pas trop chauds.

Il doit eviter pendant le sejour qu'il fera a Balaruc le soleil
et le serein luy etant tres nuisibles, come aussi toute sorte de fruits
Il soupera tres legerement affinque l'estomac soit degagé le
matin qu'il Boira les eaux, il seroit bon qu'il peut s'efforcer a
prendre un potage a diner et a souper, il s'en trouveroit mieux
que s'il ne mangeoit que du roti



Fac-simile de la page 52 du manuscrit

demy-écuelle de Bouïllon et à la fin il se purgera avec son bolus. Durant les trois jours des eaux il se baignera jusqu'aux lombes dans une cuve et il restera dans le bain un bon quart d'heure prenant garde que l'eau ne soit pas trop chaude, et étant sorti du bain, il se fera frotter avec des linges qui ne soyent pas trop chauds, il prendra les Bains vers 4 heures du soir après qu'il aura beu les eaux et qu'il se sera purgé, il prendra encore 4 bains, le matin à 7 heures et le soir à 4......

SIDOBRE

*
* *

Pour une cataracte naissante

.... Il faut qu'elle vienne à Balaruc pour y boire les eaux pendt trois jours, et, s'y étant purgée avec le remède cy dessus, après avoir beu le dernier verre, elle s'y fera doucher la tête six fois en trois jours, observant de ne pas s'exposer au vent ni au serein.

signé CHIR. VERGNE et SIDOBRE

*
* *

Pour une fievre causée par les obstructions des viscères et de la matrice

.... Nous sommes donc d'avis que Madame boive les Eaux de Meyne, pour rafraichir son sang et ses entrailles délayer les sels qui roulent dans les vaiss., dégager les embarras du Basventre et vuider par les urines les mauvais levains qui causent des redoublements. Ces eaux sont très innocentes, n'ayant rien de piquant, surtout si on en ménage leur usage, on doit commencer de luy en faire prendre les trois prem. jours 3 ou 4 verres chaque jour jusqu'à ce qu'elle en Boive deux pots..... Si elle ne rendait pas bien les eaux ou par les urines ou par les selles, ce qu'on aura soin de considérer exactement on luy donnerait l'aprediner un lavement et le lendemain on dissoudroit dans le dernier verre d'eau (*gros*) 1 de manne ou dans les deux derniers verres (*gros*) 1 de sel policreste.

Après avoir beu dix matins les eaux, elle se reposera qques jours — apres quoy elle en prendra une seconde neuvaine, mais elle en boira deux pots chaque matin à plusieurs reprises et on la purgera à la fin. On continuera de lui donner trois fois la semaine du Kina pendant l'usage même des eaux pour

fixer les redoublements on choisira l'heure de l'aprédinée où elle sera plus libre. Si par l'usage des eaux de Meyne ses redoublements diminueient considérablement et que la fièvre cessat, on pourrait la baigner vers les 4 heure jusq. au creux de l'estomac seulement; elle commencera de prendre le demy Bain dans la maison pendant qques jours, et ensuitte au Rhone si le temps est favorable, on doit prendre garde qu'elle soit en bon état pour tenter le remède...... ce que nous laissons à la prudence des personnes qui auront soin de sa santé.

*
* *

Pour une hydropisie de l'ovaire

.... Les Bouillons finis, elle prendra les Eaux de Camarès, 8 matins et à la fin elle se purgera......

.
* *

Pour des pertes immodérées avec douleur à la matrice

.... Cela fait elle ira boire les Eaux de Bonnière à la maniere du lieu se purgeant à la fin........

*
* *

Pour le Diabetès

.... Vers la fin de Juillet il prendra les Eaux de Vich. en Auvergne ou de Vals en Vivarès, ou qqûes autres acidules qui approche de leur vertu pendant dixhuit jours en se purgeant au commencement au milieu et à la fin, en se reposant qques jours après la première neuvaine, il en boira 16 ou 18 verres médiocres chaque matin à plusieurs reprises et les ayant rendues, il avalera une demy ecüelle de bouillon.......

*
* *

Pour un rhumatisme

...... Il doit (M. le Maréchal de Noaïlles) boire l'été prochain, environ le 14 d'Aout les eaux de Vic en Auvergne ou de qquautre fontaine acidule qui approche de leur vertu qui me paraissent les meilleures et pour laver son sang et pour débourber ses reins, il en pourra prendre douze jours douze verres chaque matin à cinq heures en se purgeant initio et fine. Au

mois de Septembre prochain il prendra les bains et les eaux de Bourbon s'il est trouvé à propos par les personnes qui ont soin de sa santé. Pour ce qui est du régime il n'a rien de plus pressant que le changement d'air et il doit sortir au plutot du Roussillon à cause de la chaleur du climat et ne s'arreter point en Languedoc de peur qu'il ne soit surpris de qque fièvre dans l'agitation ou se trouve son sang.........

A Perpignan, le 12 juin 1696 BARBEIRAC.

*
* *

Pour une Tumeur scrophuleuse au Genouil qui paraît depuis dix ans...

...... Au commencement d'Aout elle (Mad lle De Levy) Boira les Eaux de Vals, de la fontaine de la marquise pendant 9 matins 16 verres médiocres chaque matin à plusieurs reprises, après les avoir rendues elle avalera une ecüelle de bouillon, elle se purgera initio et fine de ces eaux......

BARBEIRAC. CHIRAC. SIDOBRE.

*
* *

...... Verification faite de la noüeure de Lépine du dos (de l'enfant de Mr Barbeiron), nous sommes davis quon la mene aux bains de Digne au mois de Septembre pour luy faire prendre les bains et lui faire doucher Lépine du dos a reprises pendant un mois mesurant le tems du bain et des douches, suivant les forces et l'âge de l'enfant....

CHIRAC à Paris 1er août 1728.

*
* *

Pour une suffocaôn causée par une indigestion

..... On ne lui (Mme de St-Véran) ordonne point les eaux min. à cause de son crachement de sang. SIDOBRE.

*
* *

Pro Lue Venereâ

L'on ne peut raisonnablement attribuer les maux que Mr souffre depuis qque temps qu'à un virus vérolique que les chancres qu'il eut il y a onze ans Luy ont communiqué après un commerce impur, les ulcères dont il se plaint en diverses

parties de son corps, les douleurs qu'il a eu au gosier et à la Joüe et le dessèchemcnt de son bras droit en sont des preuves convainq.

Pour le soulager d'un mal si fâcheux, il faut adoucir son sang et tâcher d'éteindre doucement le virus qui fait sa peine, on peut espérer de réussir dans ce dessein, en mettant en usage les remèdes suivants qui pourront dégager son sang des mauvais Levains qui le dérangent.

Il ira premièrement à Balaruc ou il se fera doucher la tête pendant six fois, deux fois le jour et le matin à 6 heures et le soir vers les cinq heures, il pourra en même temps tremper son Bras malade dans l'eau des Bains hors de la source, il se gargarisera souvent avec l'eau de Balaruc.

[Après des purgatifs variés, des bouillons et surtout des bouillons d'écrevisse Sidobre prescrit le traitement mercuriel suivant].

...... Pendant l'usage des remèdes ci-dessus, il prendra trois fois la semaine de la poudre suivante, Gr. XXX chaque deux heures avant le dîner. On prendra du Mercure coulant (*gros*) ij, des fleurs de souffre (*gros*) 1/2. On les battra ensemble pendant six heures dans un mortier de verre avec un pilon en verre, cette mixtion se change en une poudre noire qu'on donnera au malade dans un peu de pomme cuitte ou dans une panade, ou dans qques pruneaux. Le souffre ne sert dans cette occasion qu'à diviser le mercure et le partager en plus petites molécules, affin qu'il puisse être porté dans le sang, et mêmes il n'y en passe guères parce qu'une bonne partie se précipite en bas à cause de la pesanteur. SIDOBRE.

*
* *

Peut-on faire reproche à ces praticiens de formuler indistinctement pour tous les maux les mêmes sources et de prescrire les eaux systématiquement pour toutes les affections ?

On ne saurait en toute équité.

Nous y voyons Bourbon prescrit en bains à un rhumatisant après un séjour à Vic (Vich), en Auvergne dont les « Eaux acidules » comme on disait alors, devaient « déboucher les reins ». C'est ce que nous appellerions aujourd'hui une « cure de lixivation préalable ».

Voici Meyne, petit village à 16 kilomètres de Nîmes (1) sur les bords du Gard, minutieusement prescrit à un paludéen probable ; Bonnière pour de la leucorrhée et Digne pour une déformation de l'épine du dos (mal de Pott ou scoliose), Digne dont les eaux sulfureuses étaient déjà vantées par Pline et Ptolémée.

Camarès, près de Cransac dans l'Aveyron, est prescrit pour une hydropisie de l'ovaire (?) et enfin Balaruc, sur l'étang de Thau, que nous trouvons évidemment prescrit avec plus de prédilection. Il faut songer en effet que cette vieille station si remarquablement active et qui a conservé sa réputation séculaire dans les paralysies et les paraplégies de souche spécifique, il faut songer, dis-je, que Balaruc est aux portes de Montpellier et que les difficultés des déplacements rendaient la fréquentation des autres stations thermales difficile sinon impossible.

Et les agents physiques eux-mêmes, avec quels soins précis les voyons-nous prescrits! affusions, douches sur la tête, demi-bains, bains locaux, durée, heure du bain, soins consécutifs... rien n'est oublié.

Il n'est pas jusqu'à la climatologie qui n'y trouve sa place et nous voyons que M. de Noailles fera bien de fuir le climat méditerranéen et changer d'air à cause du danger de quelque fièvre, dans l'état d'agitation de son sang.

Nous y trouvons même les contre-indications et combien justement et scrupuleusement formulées. Mme de Saint-Véran a eu un crachement de sang après une suffocation causée par une indigestion; on ne lui

(1) « Les eaux de Maine portent le nom d'un village où elles sortent ; ce village est à quatre lieues de Nismes, dans le Languedoc ; on met ces eaux au nombre des remèdes rafraichissants et sédatifs, et c'est en cette qualité qu'on les prescrit dans les affections spasmodiques : elles sont purgatives, désobstruentes et diurétiques ; elles sont très utiles dans les cas de terreurs pendant la nuit (maladie assez ordinaire parmi les enfants) et de soubresauts dans les tendons. On boit ces eaux pendant la chaleur de l'été, depuis deux livres jusqu'à six, quelquefois le Médecin ordonne au malade d'en faire sa boisson ordinaire ». In *Dictionnaire des Eaux Minérales...* 1775, II, rue Saint-Jean-de-Beauvais, la première porte cochère au-dessus du Collège.

ordonne donc point les eaux minérales. C'est à n'en pas douter une de ces « hémoptysies d'alarme *post prandium* » si bien décrites par Sabourin; Sidobre connaissait bien le danger des cures thermales chez les hémoptoïques.

Insisterai-je enfin sur cette amusante formule de prescription mercurielle associée au soufre. Les explications de Sidobre cadrent admirablement avec nos conceptions actuelles. Le mercure divisé par le soufre en plus petites molécules, passe mieux dans le sang ! ! ! Aujourd'hui nous invoquons la formation d'albuminates; mais nous ne disons pas mieux.

Je pense que la cause est entendue et jugée.

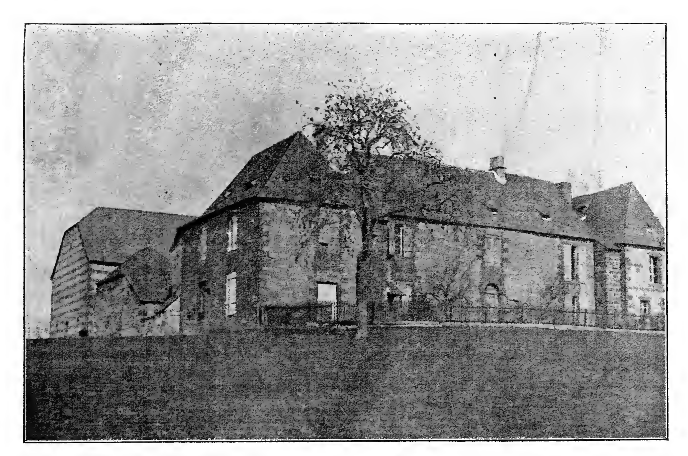
Aux conditions matérielles près, nos anciens usaient donc largement, plus largement même que nous, de la thérapeutique thermale et ils en usaient avec un discernement, une profondeur et une justesse de vues qui doit faire notre admiration et nous avons le devoir de les donner en exemple à ceux qui dédaignent les ressources thérapeutiques qu'ils pourraient cependant trouver dans les eaux thermominérales et les climats merveilleusement variés de notre pays.

LA MAISON NATALE DE CABANIS

par le Dr Georges HERVÉ

Salagnac ou Salaignac, le petit château campagnard représenté sur cette photographie (fig. 1) que nous devons à l'amabilité du savant archéologue de Brive, M. Philibert Lalande, est le berceau de Georges Cabanis (1). C'est là que naquit, le 5 juin 1757,

(1) Qui même signa quelque temps *Cabanis de Salagnac*, comme nous le voyons par les lettres à Roucher qu'a fait connaître Antoine Guillois (*Le Salon de Madame Helvétius. Cabanis et les Idéologues*, p. 52).



(Fig. 1). — Le Château de Salagnac (près Brive) où est né Cabanis.

l'auteur des *Rapports du physique et du moral de l'homme.*

Simple résidence, aujourd'hui, du régisseur de la terre qui en dépend, Salagnac s'élève sur un mamelon, au milieu de prairies, dans la commune de Cosnac (canton de Brive, Corrèze), en face du bourg et du château de ce nom, dont un vallon le sépare. Ses bâtiments, construits en pierre de taille du pays (grès bigarré et permien rougeaud), consistent en une aile à un étage, flanquée à ses extrémités de deux modestes pavillons carrés, aux toits pointus. Pavillon et corps principal sont couverts d'ardoises. Par leur aspect extérieur, ils rappellent encore ce qu'ils étaient autrefois, quand le père de Cabanis, l'économiste et agriculteur émérite J.-B. Cabanis, qui fut, comme subdélégué, le collaborateur de Turgot pendant son intendance de Limoges, et habitait Brive (distante de 5 kilomètres) une grande partie de l'année, avait là sa maison de campagne. Mais on ne retrouve plus, à l'intérieur de la petite gentilhommière, ni les élégantes boiseries du XVIIIe siècle, ni les plafonds à poutrelles qu'on y voyait encore il y a une vingtaine d'années.

D'après des renseignements qu'a bien voulu nous fournir M. Louis de Nussac, à qui nous adressons ici tous nos meilleurs remerciements, la terre de Salagnac avait appartenu d'abord à la famille Chrétien de Salagnac. Elle passa à la famille Cabanis par suite du mariage, en 1719, de demoiselle Chrétien de Salagnac avec Jean Cabanis, sans doute le père de Jean-Baptiste. Après les Cabanis, de riches manufacturiers de Brive, les le Clère, originaires d'Irlande, la possédèrent. Acquise enfin, en 1877, par le marquis Henri de Cosnac, elle est devenue depuis 1894 la propriété de son gendre, le marquis de la Motte-Saint-Genis.

Séance du 11 *février* 1914

Présidence de M. Paul Dorveaux

M. le Président annonce le décès, à Paris, de M. le Dr Pichevin.

M. le Secrétaire général. — Louis-Roland Pichevin, né au Saint-Esprit (île de la Martinique, le 22 décembre 1857, fut reçu interne des hôpitaux de Paris le 26 décembre 1884, et docteur de la Faculté de médecine de Paris le 27 juin 1889, après avoir soutenu une thèse intitulée *Des abus de la castration chez la femme*.

Chirurgien estimé, auteur de nombreux travaux relatifs aux maladies des femmes, il fut pendant plusieurs années chef des travaux gynécologiques de l'une des cliniques chirurgicales de la Faculté, d'abord à l'Hôpital Necker, puis à l'Hôtel-Dieu. En 1896 il fonda la *Semaine gynécologique*. Pichevin, qui s'était révélé historien en 1909 par la publication de son ouvrage *L'impératrice Joséphine*, fut élu membre de notre Société le 6 juillet 1910. Il a fait chez nous trois importantes lectures, les deux premières en 1911, *L'ancienne machine à décapiter* et *La guillotine, Guillotin et la peine de mort* (1), la troisième, il y a moins d'un an, *La première Académie de médecine de Paris* (*1804-1819*) (2).

— MM. Bord, Courbe, Ladame et Seidel, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés:

M. le Dr Bonnamour, médecin des hôpitaux, chef du laboratoire de thérapeutique à la Faculté de médecine, avenue de Saxe, 137, Lyon, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. Léon Boucher, pharmacien, rue de la Cathédrale, 13, Poitiers, par MM. Dorveaux et Rambaud.

(1) *Bull.*, X, p. 40-74, 89-181.
(2) *Bull.*, XII, p. 196-231.

M. le Dr H. Leclerc, avenue de Ségur, 19, Paris, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Henry Le Savoureux, rue de l'Université, 195, Paris, par MM. Cornillot et Legrand.

M. le Dr Alfred Martin, Parkstrasse, 15, Bad Nauheim (Allemagne), par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le Dr C. Rasch, médecin du Rigshospitalet, Amaliegade, 13, Copenhague, K., par MM. Maar et Wickersheimer.

— Correspondance :

1° Lettres d'excuses de MM. Bonnet, Cany et Le Pileur ;

2° Lettre de M. Monnoyer, imprimeur du *Bulletin*, s'excusant de l'oubli d'un carton de 4 pages dans le n° de janvier 1914. Les quatre pages manquantes (37-40) vont être adressées avec un papillon explicatif à tous les membres de la Société et aux abonnés du *Bulletin*.

3° Lettre de M. J.-A. Vollgraff, faisant part de la formation à Leyde d'une Société néerlandaise pour l'histoire des sciences médicales, naturelles et exactes (Vereeniging voor Geschiedenis der Genees -, Natuur - en Wiskunde). Pour les adhésions et pour tous autres renseignements, s'adresser à M. J.-A. Vollgraff, Secrétaire, Plantsoen, 57, Leyde (Pays-Bas).

— M. Boutineau adresse la reproduction en similigravure d'une miniature du XIVe siècle, représentant un médecin dans l'officine d'un apothicaire.

— Après que la Société, réunie en assemblée générale, eut approuvé la gestion financière de M. Roché, Trésorier, pendant l'exercice 1913, M. Roché a demandé à être relevé de ses fonctions.

TERRE CUITE GRECQUE REPRÉSENTANT UNE FEMME-MÉDECIN EN CONSULTATION

par le Dr Félix REGNAULT

Une terre cuite intacte et très belle du IIe siècle avant notre ère, provenant d'Asie mineure et rappelant le genre Tanagra, est exposée au British Museum de Londres, n° 529. Elle représente, dit un archéologue, M. Hutton, qui l'a étudiée spécialement, deux femmes en train de caqueter (1). Et cet auteur rappelle, à ce propos, un passage de Théocrite dans la quinzième idylle ou les *Syracusaines*, dans lequel Praxinoé se plaint à Gorgo de son mari.

Cette interprétation ne tient pas compte de la lancette qu'une des deux femmes tient dans la main gauche ; elle est donc fantaisiste.

L'un des deux sujets est en visite, car elle a la tête voilée. Ses formes sont plus épaisses, elle paraît plus âgée que l'autre ; elle appuie son bras dans une attitude lasse et incline la tête. Appliquant la main gauche sur son sein découvert, elle le montre à sa compagne et semble se plaindre. L'autre, aux formes plus fines, à l'aspect juvénile, se penche sur elle, rapproche son visage du sien dans une attitude amicale pour écouter la confidence à laquelle elle prend un vif intérêt. Sa physionomie est éclairée d'un fin sourire. Elle cache dans sa main gauche, hors de la vue de son interlocutrice, une lancette à demi ouverte. Elle a le geste du médecin consulté pour un abcès, qui veut surprendre l'assentiment du client et lui ouvrir la collection de pus, avant qu'il ait eu le temps de se défendre.

(1) C.-A. Hutton. *Greek terracotta statuettes*. London, 1899, fig. 27, p. 39.

Nous donnons l'explication suivante : la jeune femme est une « iatromaia » ou femme-médecin ; on sait (1) que celles-ci étaient nombreuses aux époques grecque et romaine; elles étaient appelées dans les gynécées fermés aux hommes ; on les distinguait des sages-femmes qui se bornaient à faire les accouchements. Cette femme-médecin reçoit la visite d'une cliente avec qui elle entretient des relations d'amitié et qui lui montre un abcès qu'elle a au sein. Elle tient cachée une petite lancette, instrument qui effraie moins qu'un bistouri. Elle se dispose, sitôt les explications données, à brusquer le dénouement et à percer l'abcès avant que la cliente ait le temps de s'y reconnaître.

Nous n'avons pu donner ici une reproduction de ce chef-d'œuvre ; elle serait trop grande pour le format du *Bulletin*. Nos lecteurs pourront, en s'adressant à l'administration du British Museum, en obtenir de belles photographies qui sont de vente courante aux prix de 0 fr. 50 et 1 fr. 25.

SUR QUATRE CAS DE RAGE TRAITÉS PAR ANTOINE PORTAL (1781)

par le Dr Roger GOULARD (de Brie-Comte-Robert)

Dans les Archives de la ville de Brie-Comte-Robert (2), se trouve un petit cahier de papier, dont l'intérêt a été méconnu jusqu'à ce jour.

C'est le *Journal des pansemens et traittemens faits à Brie-Comte-Robert, par ordre de Monseigneur l'Intendant de la Généralité de Paris, à l'occasion de plusieurs personnes mordües d'un chien soupçonné d'être enragé.*

(1) Voir pour les détails M. Baudouin, *Les femmes-médecins. Femmes-médecins d'autrefois.* Paris, 1901, et M. Lipinska, *Femmes-médecins*, Thèse de médecine, Paris, 1901.

(2) Archives communales de B.-C.-R. FF1.

Je vais d'abord analyser et résumer ce document ; puis, je dirai quelles réflexions son étude peut suggérer.

L'an 1781, le jeudi 11e jour de janvier, Antoine Portal, docteur en médecine, professeur au Collège Royal de France, membre de l'Académie Royale des sciences, assisté du sieur Pascal, chirurgien à Brie, et de François Aubert, subdélégué de l'Intendant de Paris, était appelé à examiner quatre personnes, qui avaient été mordues récemment par un chien suspect d'hydrophobie.

De l'interrogatoire des blessés, il résulta que, le 27 décembre 1780, Louis Samson Piou, âgé de 31 ans, tisserand de son métier, Jean-Louis Vessière, âgé de 14 ans, et Geneviève Vessière, âgée de 11 ans, avaient été, tous trois, mordus par le chien de l'un d'eux.

Deux jours auparavant, le 25 décembre, le même animal s'était jeté sur Pierre-Claude Caron, garçon de 14 ans.

Tous les blessés avaient été conduits, le 28 décembre, à Annet, près Lagny, chez Nicolas Clément, chevalier de Saint-Hubert. Dès le lendemain, le guérisseur portant une « bandolière en guise d'étole » qu'il avait baisée avant de la mettre, les toucha au front, avec une croix de métal jaune. Puis, il suça le sang des plaies, par trois fois, et donna à ses clients de l'eau bénite de Saint-Hubert, pour laver leurs blessures pendant neuf jours. Il leur recommanda d'entendre la messe, à jeun, quotidiennement, durant cette neuvaine, et de dire, matin et soir, cinq *Pater* et cinq *Ave*, leur assurant qu'avec ces précautions, « ils n'avaient rien à craindre. »

En paiement, Nicolas Clément ne réclama que neuf livres dix sols par personne.

De cette déclaration des quatre blessés, qui étaient tous illettrés, procès-verbal fut dressé. Au-dessous, signèrent : Portal, Aubert, Pascal, Meignen, chirurgien à Brie, Edme-Jacques Petit de la Motte, maire, Edme-Jacques Masson, premier échevin, et enfin Mercier, notaire royal et secrétaire de ladite ville.

Le lendemain, 12 janvier, les mêmes personnages se réunirent à nouveau. Ils s'enquirent des circonstances exactes dans lesquelles les pauvres gens avaient été mordus. Ils apprirent alors qu'un chien présentant « tous les symptômes de la rage » avait été abattu, le 27 décembre précédent, par Lacroix, garde de Monsieur, comte de Provence. L'animal avait déjà mordu « plusieurs particuliers jusques au sang, de « manière à donner quelque inquiétude. »

Afin que les soins utiles pussent être institués, une chambre, avec quatre lits, fut choisie, à Brie, près l'église paroissiale. Une femme fut préposée à la surveillance des blessés, sous la direction des sieurs Meignen et Pascal (1).

On décida de fournir quotidiennement aux malades deux livres et demie de viande, six livres de pain, une pinte de vin et douze pommes, — sans parler du bois et des ustensiles nécessaires.

Le premier pansement eut lieu, le 13 janvier.

Antoine Portal étudia, d'abord, les plaies, qu'il décrivit ainsi :

Louis Samson Piou présente trois morsures faites à la partie supérieure du métacarpe de la main droite, entre les doigts indicateur et long, dont l'une transversale et deux obliques, directement sur les muscles extenseur et adducteur du doigt indicateur.

Jean-Louis Vessière porte deux cicatrices à la partie supérieure de la jambe droite sur les muscles fléchisseurs entre les condyles du fémur et du tibia, et une cicatrice à la partie supérieure du bras droit, sur le muscle deltoïde.

Geneviève Vessière n'a qu'une cicatrice à la lèvre inférieure et latérale, du côté droit.

(1) Dans les lettres de maîtrise en chirurgie qui furent accordées à Jean-Honoré Pascal, le 2 mai 1782, par Christophe Olivier, maître en chirurgie, lieutenant de M. le Premier chirurgien du Roy en la ville de Meaux, se trouve cette phrase :

« Vu le certificat du curé et des officiers municipaux de Brie-Comte-Robert, qui attestent que ledit Pascal a traité plusieurs personnes mordues de chien enragé et qu'il s'en est bien acquitté... »

Quant à Claude Caron, on ne lui trouve que deux cicatrices à la partie inférieure de la jambe droite, sur les muscles soléaires.

Sur chacune de ces cicatrices ou morsures, furent apposées trois sangsues. Après quoi, on les recouvrit d'un emplâtre-vésicatoire, garni de bandelettes.

Deuxième pansement, le 14, *matin.*

Enlèvement des emplâtres. Les plaies promettent une bonne et louable suppuration. Le bord des plaies est frictionné avec de l'onguent napolitain double. Puis, un « digestif » est appliqué.

Enfin, on fait une friction mercurielle sur les jambes.

Troisième pansement, même jour, soir.

La plaie de Louis Piou est assez belle, et suppure bien. Application de digestif. De même, pour Louis Vessière. Celle de Pierre Caron, ne suppurant pas assez, on la recouvre d'un « topique ». Même traitement pour Geneviève.

Les malades, ayant eu de l'insomnie, on leur prescrit des pilules antispasmodiques et une tisane faite avec de la fleur de tilleul et de l'oxymel simple.

Quatrième pansement, le 15, *matin.*

Seule, la plaie de la petite Vessière ne suppure pas assez ; on l'animera avec le topique.

Pour les autres blessés, bonne suppuration ; application de digestif.

Frictions ordinaires autour des plaies; également, frictions mercurielles aux jambes; pilules calmantes et tisane.

Cinquième pansement, le 15, *soir.*

Bonne suppuration de toutes les plaies. Même traitement.

Sixième pansement, le 16, *matin.*

Bon état des blessés. Même traitement. Frictions

mercurielles aux extrémités inférieures des cuisses, « afin de procurer de la salivation ».

Septième pansement, le 16, *soir*.

Même régime. Même traitement.

Remarqué seulement, à une plaie de Piou, que la morsure du chien a paru ouverte.

Huitième pansement, le 17, *matin*. Sans Portal.

Même état. Frictions mercurielles à la région lombaire. L'un des malades, Piou, commence à saliver.

Neuvième pansement, le 17, *soir*. Avec Portal.

1° Piou. Suppuration abondante de toutes les plaies qui se sont ouvertes. Quelques frissons. Ajouter à la boisson antispasmodique, six gouttes d'alcali volatil, trois fois par jour. Frictions avec deux gros d'onguent mercuriel. Tous les soirs, un bain de pied d'eau tiède, pendant une demi-heure;

2° Caron. Plaie suppure bien et s'est rouverte. Bon état général;

3° Louis Vessière. Bonne suppuration de plaie. Pas de fièvre;

4° Geneviève. Plaie rouverte, mais suppure très peu.

Dixième pansement, le 18, *matin*.

A partir de ce jour, Portal n'assiste plus aux visites, et ne reviendra à Brie qu'à la fin du traitement.

1° Piou. Plaies belles. Insomnie, mais pas de fièvre. On remarque une « aversion singulière pour les liquides ». Mêmes pansements. Frictions sur la région lombaire avec deux gros et demi d'onguent napolitain. Trois bols antispasmodiques. Six gouttes d'alcali volatil;

2° Caron et Louis Vessière. Bonne suppuration. Même traitement;

3° Geneviève. Peu de pus. Même traitement.

Remarqué un peu de salivation chez Piou, mais pas du tout chez les autres blessés.

Onzième pansement, le 18, soir.

1° Piou. Plaies assez belles. Le malade prend avec aversion, un verre de tisane additionnée de six gouttes d'alcali. Même traitement, et, en outre, un demi-bain pendant une heure ;

2° Caron et Vessière. Etat stationnaire ;

3° Petite Vessière. Suppuration meilleure.

Ces trois derniers malades sont gais et boivent facilement. Ils ont pris un verre de tisane avec quatre gouttes d'alcali.

Douzième pansement, le 19, matin.

1° Piou. Etat plus tranquille, amélioration attribuée au demi-bain pris la veille. Salivation bien établie ;

2° Les trois autres blessés n'ont toujours pas de salivation. Même traitement pour tous.

Treizième pansement, le 19, soir.

Le Bailli de la ville a exprimé le désir d'y assister.

1° Piou. Pouls un peu élevé. Même traitement ;

2° Les autres ont un peu de salivation, et restent très calmes.

Les urines des quatre malades sont très chargées.

Quatorzième pansement, le 20, matin,

1° Piou. Un peu d'insomnie. Bols. Gouttes. Tisane. Frictions mercurielles sur l'épine dorsale ;

2° Les trois autres sont dans le même état. Même traitement.

Quinzième pansement, le 20, soir.

Même état. Un demi-bain pour chaque malade. Régime habituel. Tisane.

Seizième pansement, le 21, matin.

Piou a de la diarrhée. Même état ; même traitement.

Dix-septième pansement, le 21, *soir.*

La salivation est, partout, bien établie, sauf chez Geneviève.

Dix-huitième pansement, le 22, *matin.*

1° Piou. Sans fièvre, mais peu de sommeil. Salivation abondante. Plaie suppure. Frictions avec trois gros d'onguent napolitain, sur l'épine du dos. Un bol. antispasmodique. Quatre gouttes d'alcali dans de la tisane ;

2° Caron et les deux Vessière. Etat stationnaire.

Frictions avec deux gros d'onguent. Un bol. Quatre gouttes d'alcali.

Dix-neuvième pansement, le 22, *soir ; — Vingtième pansement, le* 23, *matin.*

Même état ; même traitement.

Vingt-et-unième pansement, le 23, *soir.*

Même état, sauf que « Piou a les yeux égarés ». Même prescription.

Vingt-deuxième pansement, le 24, *matin.*

Rien de nouveau.

Le dit jour, 24 janvier, sur les quatre heures du soir, Antoine Portal vint revoir ses malades, et constata ce qui suit.

Les plaies du nommé Piou continuent de suppurer abondamment. Les glandes salivaires sont considérablement gonflées ; la salivation est copieuse.

Piou a reçu dix frictions, quatre de trois gros, et six de deux gros faits par moitié.

Depuis deux nuits, il dort bien. Le dévoiement a diminué. Le poul est plus régulier. L'aversion pour les liquides n'a duré que deux jours ; maintenant, le malade boit facilement.

La plaie de Caron sera rouverte avec un digestif plus animé. Cet homme a eu dix frictions, dont quatre de deux gros et demi, et six de deux gros. Pleine

salivation. Pas d'hydrophobie. Urines et selles normales.

Louis Vessière a eu aussi dix frictions aux mêmes doses que celles de Caron. Un peu plus de salivation. Dort bien.

Enfin, Geneviève Vessière boit facilement. Sa plaie suppure suffisamment. Le pouls est régulier, mais un peu fréquent.

Quinze jours plus tard, le 10 février, Portal visitait une dernière fois, les quatre blessés. Il se déclara enchanté du résultat obtenu et le *Journal des pansemens* se termine par ces lignes, signées du célèbre médecin :

Le traitement ayant été régulièrement administré pendant les trente jours précédents, et la méthode par nous proposée exactement suivie, nous avons jugés que les malades pourraient sortir après avoir été purgés. Les plaies seront tenues ouvertes pendant douze jours ; puis, on les laissera se fermer par degrés journaliers, pour terminer ainsi le traitement.

Et, en conséquence de l'observation ci-dessus, nous estimons, pour la plus grande efficacité du traitement administré, que les mêmes secours, vu la pauvreté des malades, doivent leur être continués jusqu'au 17 février inclusivement.

Portal, médecin consultant de Monsieur,
de l'Académie des Sciences.

Tel est, réduit à l'essentiel, le document conservé aux Archives communales de Brie-Comte-Robert. Il m'a paru tout à fait digne d'être publié et étudié, car, à plus d'un titre, il est vraiment intéressant.

Quelles réflexions sa lecture provoque-t-elle, dans l'esprit d'un médecin moderne ?

Tout d'abord, une question se pose. Les quatre clients de Portal avaient-ils été mordus par un chien réellement enragé ?

La réponse est difficile à trouver. On a pu remarquer qu'aucune certitude, à cet endroit, n'est donnée par le *Journal des pansemens*, car, on ne saurait considérer comme suffisante, comme preuve scientifique, l'affirmation que « l'animal présentait tous les « symptômes de la rage ». Ne s'agissait-il pas d'un

chien simplement méchant ou malade, mais pas du tout hydrophobe?

Une lettre, jointe au dossier, consolide ce doute. C'est une missive adressée, le 13 janvier 1781, par Aubert, conseiller du Roy, subdélégué de Monseigneur l'Intendant de Paris, à M. Petit de la Motte, maire de Brie. On y lit ceci, entre autres choses :

M. Bertier (1) désire qu'on mette la plus grande précaution, et même la plus scrupuleuse dans le traitement. Au lieu de tuer les chiens mordus, il désire au contraire qu'ils soient enchaînés et nourris, afin que le succès du remède de M. Portal soit de plus en plus constaté. En effet, si les chiens tombent malades, que les enfans soient sauvés, nul doute sur l'efficacité du remède.

J'ai cherché à savoir ce qu'étaient devenus les quatre individus que, le 10 février 1781, Portal déclara, si hardiment, avoir préservé de la rage. Je n'ai rien pu découvrir à cet égard. Les registres paroissiaux de Brie ne font aucune mention d'eux, pendant les années suivantes. S'ils avaient été réellement mordus par un chien enragé, le traitement qu'ils avaient supporté ne les eût pourtant pas sauvés de la mort. Il faut ajouter, tout de suite, il est vrai, qu'il purent quitter Brie, ayant été autorisés à sortir par leur médecin lui-même.

Personnellement, j'incline à croire à une grosse erreur de diagnostic. Il est hors de doute que la phobie de la rage était, aux siècles passés, extrêmement répandue. L'épouvante légitime que causait la seule pensée de l'incurable maladie a fait, certainement, en d'innombrables occasions, considérer comme infectées du virus rabique des morsures très bénignes. D'où la fréquence relative des cas de guérison, triomphalement chantés par leurs auteurs.

Quoiqu'il en soit, que faut-il penser de la médication instituée ici, par Portal?

(1) Louis-Bénigne Bertier, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, surintendant des Finances, domaines et affaires de la Reine, intendant de la justice, police et finance de la généralité de Paris.

On a dit, avec raison (1), que le XVIIIe siècle avait été, pour le traitement de la rage, « le siècle du mercure ».

En effet, durant près de cent ans (2), de 1696 à 1783, la thérapeutique hydrargyrique régna souverainement.

Portal fut un de ses adeptes les plus fameux. Pour la défendre, il publia, en 1779, un petit volume intitulé :

Observations sur la nature et le traitement de la rage, suivies d'un précis historique et critique des divers remèdes qui ont été employés jusqu'ici contre cette maladie (3).

Dans ce curieux opuscule, Portal indique l'étiologie de la rage. Après avoir composé un excellent tableau clinique, il analyse les différents symptômes de l'horrible maladie.

Enfin, il rappelle les nombreuses médications (4) qui ont été expérimentées avant lui, et décrit longuement la méthode qu'il préconise.

Je suis convaincu, dit-il, que nous connaissons aujourd'hui le moyen de préserver de la rage ceux qui en ont contracté le venin, mais il n'est pas égale-

(1) Dr Julien ROSHEM. Le traitement de la rage de Démocrite à Pasteur. *France médicale*, 1912, n° 20 et suiv. L'auteur de cet intéressant travail a, malheureusement, oublié le nom de Portal.

(2) A la suite de Paulmier (1578), Jean Ravelly conseilla dans son « Traité de la Rage » (1696) l'usage interne du cinabre. L'année 1740 marqua le triomphe universel du mercure. Bonet et Leroux, de Dijon, démontrèrent, en 1783, l'inefficacité absolue de ce remède, dans la prophylaxie et la guérison de la rage.

(3) Deux exemplaires de cet ouvrage, absolument semblables l'un à l'autre, existent à la Faculté de médecine de Paris (IX-185 p., in-12, Yverdon, 1779) : 31.424 et 43.114.

Je remercie bien vivement notre collègue, le Dr Hahn, bibliothécaire, de m'en avoir facilité l'étude.

(4) Il serait tout à fait oiseux d'en citer ici, même quelques-unes. Cependant, je crois intéressant de transcrire ces lignes de Portal : « Les « anciens médecins ont cherché dans diverses parties de l'animal mort « de la rage le contrepoison de la maladie qu'il avait communiquée : « sang desséché, foie, rate. Mais un pareil mode de traitement est aussi « absurde qu'insuffisant ». Portal était loin de penser que, cent ans plus tard, Pasteur trouverait le remède de la rage dans l'inoculation de moelles d'animaux enragés.

ment certain que nous puissions guérir cette maladie, lorsqu'elle est confirmée. Le plus important des remèdes, dans ce cas, est le mercure.

Comme traitement local, on fera des scarifications, des cautérisations par le feu ; on appliquera des sangsues et des pansements suppuratifs.

Comme traitement général, régime rafraîchissant, saignées, bains, boissons abondantes, purgations douces, antispasmodiques (camphre), enfin le mercure, et « l'on sera presque sûr de la guérison ».

Les voies salivaires constituant le principal foyer du virus de la rage, divers sialagogues ont été conseillés pour en opérer le dégorgement. Le mercure fut ordonné pour faire saliver les malades. Cependant, on a guéri des gens sans salivation. Même, certains auteurs (dont Portal) se contentent d'un simple crachotement. A la vérité, on ne sait comment le mercure détruit le virus hydrophobique, mais sait-on mieux comment il détruit celui de la vérole?

La méthode d'administrer ce médicament par les frictions est préférable à toutes les autres, pour les raisons suivantes :

1° On applique le remède sur la plaie ou autour d'elle ;

2° On est plus sûr du mercure qu'on administre ainsi que de celui qu'on fait prendre intérieurement, les premières voies digestives n'étant pas toujours disposées ;

3° Les enragés ne peuvent ou ne veulent pas quelquefois avaler ;

4° La méthode des frictions est plus éprouvée que les autres.

Il faut donner tout de suite une dose assez élevée de mercure : deux gros d'onguent [environ six grammes], jusqu'à commencement de salivation, puis diminuer rapidement.

Les mercuriaux sont les vrais spécifiques de la rage.

Après avoir exposé ainsi sa méthode, Portal ajoute ces lignes qui sont à citer :

Rien n'est plus difficile que de constater des guérisons de rage. Des sujets qui ont été mordus par des animaux et qui se sont, en conséquence, soumis à un traitement, la plupart l'ont été par des animaux qui n'étaient pas enragés, ou par des animaux enragés qui avaient déposé leur venin, soit par quelque morsure faite à un autre individu, soit dans les vêtements du sujet que l'on a traité. Or, comme les personnes qui se trouvent dans ces cas se soumettent au traitement comme celles qui ont véritablement contracté la rage, on lui attribue la propriété d'avoir *prévenu ou guéri une maladie qui n'aurait pas eu lieu*. Aussi, l'on ne saurait être trop circonspect dans le choix des observations favorables à tel ou tel traitement. Mais, celles sur lesquelles sont fondées nos espérances sont si nombreuses qu'on ne peut plus douter de l'efficacité du remède que nous avons proposé.

Malheureusement, Portal se trompait. Après un siècle de vogue, le mercure tomba dans l'oubli (1). On continua à mourir de la rage, jusqu'à l'heure de la vaccination pastorienne.

Toutefois, nous ne saurions sourire, sans injustice, de l'un de ces mille remèdes, si baroques furent-ils, qui donnèrent à tant de misérables, au seuil même de l'agonie terrible, un dernier espoir de guérir.

TABLEAUX DES DOCTEURS RÉGENTS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET DES MEMBRES DU COLLÈGE ET ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE DE PARIS

par le Professeur R. BLANCHARD

Ancien Président de la Société

Je présente à la Société quatre grands placards in-folio dont j'ai fait récemment l'acquisition. Je n'en avais encore jamais rencontré un seul exemplaire, bien qu'un nombre considérable de documents rele-

(1) Bergeron et Brouardel, au XIXe siècle, étaient encore partisans, avec des réserves, il est vrai, de la thérapeutique hydrargyrique contre la rage (*Diction.* DECHAMBRE. Art. Rage chez l'homme).

vant du « vieux papier » médical me soient passés entre les mains. Je crois donc que ce sont des pièces rarissimes, uniques en leur genre et dignes d'arrêter notre attention.

Trois de ces placards donnent la liste des docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris, pour les années 1758, 1768 et 1770. Le quatrième donne la liste des membres du Collège et de l'Académie royale de chirurgie pour l'année 1767. Donnons-en une description sommaire.

Premier placard

Haut de 535mm, large de 425, il porte ce simple titre :

M. DCC. LVIII.

La partie supérieure a été coupée, peut-être parce qu'elle était ornée d'une gravure.

La liste énumérative des docteurs régents comprend 143 noms, répartis en quatre colonnes. Le nom est en français; les prénoms sont en latin. La première colonne est de 40 lignes, les deux suivantes de 39 lignes chacune, la dernière n'a que 26 lignes.

La première colonne débute ainsi :

MAGISTRI,
Jacobus-Benignus Winslow,
Camillus Falconet,
Franciscus Pousse,
Petrus-Antonius Lepy,

et ainsi de suite. Tous ces noms sont inscrits suivant l'ordre de promotion ; J.-B. Boyer, *decanus*, et J.-B.-L. Chomel, *censor*, sont aux 18e et 26e lignes, c'est-à-dire exactement à leur rang d'ancienneté. Aucune indication d'adresse ou de domicile.

La deuxième colonne débute ainsi :

Joannes Jacobus Belleteste,
Laurentius Ferret,

LISTE
DE MESSIEURS LES DOCTEURS-REGENS DE LA FACULTÉ DE MEDECINE
EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS, AVEC LEURS DEMEURES, 1768.

MESSIEURS,

PIERRE-ANTOINE LEPY, *rue du Battoir, près la Pitié*
Michel-Louis Vernage, *rue S. Pierre.*
Louis-Claude Bourdelin, *rue Mazarine, Fauxbourg S. Germain.*
Nicolas le Roy de Saint Aignan, *rue Quincampoix.*
Louis-Jerôme Cosnier, *rue de la Harpe, près S. Côme.*
Guillaume-Joseph de l'Epine, *rue de Clery.*
Bernard de Jussieu, *rue des Bernardins.*
Paul-Jacques Maloüin, *au Louvre.*
Antoine-Nicolas Guenault, *Hôtel de Penthiévre, Place des Victoires.*
Louis-Pierre Le Hoc, *rue de Taranne.*
Raymond de la Riviere, *rue S. Honoré, près la Place de Vendôme.*
Antoine Casamajor, *rue Saint-Thomas du Louvre.*
Louis-Marie Pousse, *absent.*
Hyacinthe-Theodore Baron, *rue Couture Ste Catherine, au Marais.*
Joseph de Jussieu, *absent.*
François-Felicité Cochu, *rue des Poulies*
Claude-Charles de Jean, *rue du Coq S. Jean.*
Jacques-Albert Hazon, *rue Jean Robert, près la rue S. Martin.*
Gaspard Cochon Dupuy, *à Rochefort*
Charles Payen, *rue Couture Ste Catherine.*
Antoine Ferrein, *rue S. André, vis-à-vis la rue Gist-le-Cœur.*
Michel-Joseph Majault, *rue Christine.*
Michel-Philippe Bouvart, *rue de Richelieu, vis-à-vis la Bibliothéque du Roi.*
Jean-Jacques Belleteste, *rue Saint-Jacques au Collége de Louis-le-Grand.*
Laurent Ferret, *à Cambray.*
Gui-André Garnier, *à la Guadeloupe.*
Gedeon de Rabours, *absent.*
Charles Dionis, *Cul-de-Sac de la Corderie, près S. Roch.*
Joseph-Exupere Bertin, *à Rennes.*
Louis-Guillaume Le Monnier, *en Cour.*
Leandre Peaget, *rue de Bievre, près la Place Maubert.*
Benjamin-Louis-Lucas de Laurembert, *rue S. Denys, près la Trinité.*
Pierre Bercher, CENSEUR, *rue Baillet.*
Julien Busson, *à Rennes.*
Joseph-Marie François Lassone, *rue Cassette.*
Pierre-Joseph Macquer, *rue S. Sauveur.*
Pierre Lalouette, *rue Jacob, près la rue S. Benoit.*
Charles-François Boutigny des Preaux, *rue des Pr. S. Paul, près la rue de Fourcy.*
François-David Herissant, *rue Quincampoix, près le Cul-de-Sac de Venise.*
Noel-Marie de Gevigland, *rue S. Honoré, vis-à-vis les Jacobins.*
Jean-Etienne Guettard, *au Palais Royal.*
Charles-Louis Liger, *à Auxerre.*
Jacques Verdelhan des Moles, *à l'Hôtel de Condé.*
François Bernard, *rue S. Martin, près la rue Maubué.*

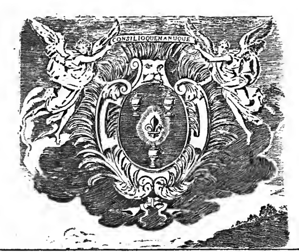
Pierre Chevalier, *rue Barre-du-Bec, près la rue de la Verrerie.*
Pierre Arcelin, *rue de l'Arbre-Sec, vis-à-vis la rue Bailleul.*
Antoine le Camus, *rue du Foin, vis-à-vis celle Boutebrie.*
Pierre Poissonnier, *rue des deux Portes S. Sauveur.*
Joseph Lallemant, *en Lorraine.*
Jean-Claude Munier, *à l'Hôtel Royal des Invalides.*
François Bidault, *rue S. Jean de Beauvais.*
Louis Pathiot, *rue de la Jussienne.*
Florent-Charles Bellot, *rue Geoffroy-Langevin.*
Pascal Borie, *rue de Grenelle S. Honoré.*
Etienne Pourfour Du Petit, *rue du Petit Bourbon, au Doyenné de S. Germain de l'Auxerrois, vis-à-vis le Louvre.*
Antoine Petit, *rue des Bernardins.*
Louis-Gabriel-Dupré, *à Seenay.*
Barthelemy-Toussaint le Clerc, *Vieille rue du Temple, près la rue de Bercy.*
Denis-Claude Doulcet, *rue Christine, près la rue Dauphine.*
Jean-François Paris, *rue & vis-à-vis les Bernardins.*
Noel-André-Jean-Baptiste Chesneau, *au Mans.*
Denis Pautier de Labreüille, *rue Neuve des Capucines.*
Etienne-Louis Geoffroy, *rue des Singes.*
Bernard-Nicolas Bertrand, *rue des Blancs Manteaux, près la rue du Chaume.*
Anne-Charles Lorry, *rue Haute-Feuille, au coin de la rue Serpente.*
Charles-François Theroulde de Vallun, *rue Neuve-saint-Eustache, vis-à-vis l'Hôtel de Carignan.*
Jean-Jacques Missence, *rue de Savoye, près celle des Grands Augustins.*
Jacques Barbeu du Bourg, *rue Capeau.*
Pierre-Auguste Ader. *rue du Roi de Sicile.*
Hugues Capet, *rue S. Avoye, près la rue des Blancs-Manteaux.*
Louis-Jean-Baptiste Cosnier, *rue des Mathurins, près la rue des Maçons.*
Anne-Claude-Dorigny, *rue des Fossez de M. le Prince, près la rue de l'Observance.*
François Thiery, *rue Saint Honoré, au petit Hôtel de Noailles.*
Jean Mac Mahon, *rue de Grenelle, Fauxbourg Saint Germain, vis-à-vis la Fontaine, & à l'Ecole Militaire.*
Ambroise Hosty, *rue Mazarine, près la rue Guenegaud.*
Louis-Alexandre Gervaise, *Cloitre S. Germain l'Auxerrois.*
Martin Nouguez, *rue de Clery.*
Jean-François-Clement Morand, *rue du Vieux Colombier, près la rue Cassette.*
Claude François Grandclas, *rue Coqueron.*
Jacques-Louis Alleaume, *à la Martinique.*
Antoine Garnier, *Montagne Sainte Genevieve.*
Charles-Gcille de Saint Leger, *rue Sainte Anne, au coin de la rue neuve S. Augustin.*
Alexandre-Denys Dienert, *rue Montorgueil, près la rue Mauconseil.*

Pierre-Louis-Marie Maloët, *rue S. Pierre, près la rue Notre-Dame des Victoires.*
Louis-Pierre-Felix-René Le Thieullier, DOYEN, *rue de Poitou, au Marais.*
Jean-Baptiste Thurant, *rue des Fossez S. Bernard.*
Edme-Thomas Moreau, *Cul-de-sac de la rue Férou, près Saint Sulpice.*
Claude-Joseph Gentil, *rue du Four, vis-à-vis la rue de l'Egoût.*
Jean-Baptiste Barjolle, *non-Régent, absent.*
Simon-Antoine Bringaud, *rue des Gravilliers.*
Jacques Gourlez de la Motte, *rue Neuve des Petits Champs, près la rue de Richelieu.*
Claude Thomas-Guill. Guilbert de Préval, *rue Thevenot, Cul-de-sac de l'Etoile.*
Pierre-Abraham Pajon de Moncets, *rue des Gravilliers, au coin de la rue des Vertus.*
Theophile de Bordeu, *rue de Bourbon, vis-à-vis l'Hôtel de Choiseul-Praslin.*
Jean-Nicolas Millin de la Courveault, *rue & près la Place Royale.*
Henry-Michel Missa, *rue Barbette au Marais.*
Jean-Louis-Marie Solier, *rue de la Sourdiere, près le Cul-de-sac des Jacobins.*
Pierre-Joseph Morisot Deslandes, *Cloître Notre-Dame.*
Cleriade Vachier, *rue du Mail, près l'Hôtel des Chiens.*
Guy Danié Desparureaux, *rue des Vieilles Audriettes.*
Jean-Baptiste-François de la Riviere, *rue de Bievre, près la Place Maubert.*
Jean Descemet, *rue du Fauxbourg Saint Jacques, vis-à-vis celle S. Dominique.*
Maximilien-Joseph Leys, *rue Poupée, au coin de la rue Hautefeuille.*
Marin-Jacques Clair Robert, *rue du Hazard-Richelieu.*
Guillaume Fumee, *Cloître des Bernardins.*
François-Louis Thomas d'Onglée, *rue de Seine, à l'Hôtel de la Rochefoucault.*
Noel-Nicolas Mallet, *rue du Monceau S. Gervais.*
Jean-Armand Roussin de Monrabourg, *rue S. Denis, entre la rue aux Ours, & le Cul-de-sac des Princes.*
Etienne d'Huaume, *rue du Paon, près la Fontaine des Cordeliers.*
Pierre-Jean-Claude Mauduyt de la Varenne, *rue des Ecouffes.*
César Coste, *rue de Verneuil, près celle du Bacq.*
Achille-Guillaume le Begue de Presle, *rue S. Jacques, au-dessus de la rue des Mathurins.*
Augustin Roux, *rue de Seine près la rue de l'Echaudé.*
Nicolas Jeanroy, *Hôtel d'Elbeuf, Place du Carrousel.*
Cosme-Augustin Lezurier, *rue & vis-à-vis les Billettes.*
Simon Vacher, *en Corse.*
Charles Sallin, *rue S. Honoré, près les Ecuries du Roi*
Louis-Gilbert-Alexandre Boyrot de Juncheres, *Cloître saint-Honoré,*
Hugues Gaurier, *rue des Poulies, à l'ancien Hôtel de Conti.*

François Thierry de Bussy, *rue de Taranne.*
Jean d'Arcet, *rue du Bacq, vis-à-vis la Visitation.*
Joseph Philip, *rue des Noyers, vis-à-vis la rue des Anglois.*
Jean-Baptiste-Alexandre Maigret, *rue S. Louis, au Marais, vis-à-vis la rue S. François.*
François Portier de la Houssiniere, *rue S. Honoré, près les Quinze-Vingts, à l'Hôtel d'Angleterre.*
Matthieu-Thomas Lacassaigne, *rue du Bacq, près la rue de l'Université,*
Charles-Louis François Andry, *rue des Ecouffes, au Marais.*
Philippe Querenet, *rue S. Antoine, vis-à-vis la rue des Ballets.*
Jean-Stanislas Mittié, *rue des Fossoiyeurs, près Saint-Sulpice.*
Joseph-Jacques Gardane, *rue des Noyers, près S. Yves.*
Jean-Antoine Elie de la Poterie, *à Brest.*
Edme-Claude Bourru, *rue de la Harpe, près le Collége d'Harcourt.*
Louis-Claude Guilbert, *rue de la Harpe, à l'ancien College de Narbonne.*
Paul-Gabriel le Preux, *rue S. Paul, vis-à-vis la rue des Lions.*
Antoine-Jean-Baptiste-Macloud Guenet, *rue de Richelieu, près la rue Neuve S. Augustin.*
Charles-Nicolas d'Eslon, *rue Plâtriere, près la rue Verderet.*
Henry Raimond, *en Corse.*
Jean-Baptiste Langlois, *rue Thibautodé, derrière la Monnoye.*
Louis-Alexandre Cézan, *rue de Seine, vis-à-vis la rue des Marais.*
Louis-Henry Bourdelin, *rue de Seine, vis-à-vis l'Hôtel de la Rochefoucault.*
Pierre-Marie Vieillard, *rue Beaubourg, vis-à-vis celle Geoffroy-Langevin.*
Jean-Charles Desessartz, *Cloître S. Benoit.*
Jean Colombier, *rue de Varenne, près celle du Bacq.*
Bertrand Dupuy, *rue des Saints Peres, vis-à-vis celle S. Guillaume.*
Thomas Levacher de la Feutrie, *Quay de Bourbon, près le Pont-Marie.*
Jean-Baptiste Eugenic Dumangin, *Quai des Ormes, près la rue Geoffroy-l'Anier.*
Dominique-Jean-Baptiste De la Biche, *rue Grange Bateliere, pres la r. Montmartre.*
Jean-Augustin Coutavoz, *rue des Noyers, vis-à-vis celle S. Jean de Bauvais.*
François-Marie le Moine, *rue & vis-à-vis le Portail des Carmes, Place Maubert.*
Ambroise-Auguste Belanger, *rue & près le petit S. Antoine.*

De l'Imprimerie de QUILLAU, Imprimeur-Libraire de l'Université & de la Faculté de Médecine, près la Place Maubert à l'Annonciation, 1768

Pl. I.



TABLEAU

DU COLLÉGE ET ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

de Paris. 1767.

Messire GERMAIN PICHAULT DE LA MARTINIERE, *Ecuyer, Conseiller, Premier Chirurgien du Roy, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Chef & Garde des Chartes, Statuts & Privileges de la Chirurgie du Royaume, Président de l'Académie Royale de Chirurgie, aux Thuilleries.*

Messire JEAN-BAPTISTE-ANTOINE ANDOUILLÉ, *Conseiller, Premier Chirurgien du Roi, en survivance, rue St Benoist, Fauxbourg Saint-Germain.*

M. ISAAC GOURSAUD, *Lieutenant de Monsieur le Premier Chirurgien du Roi, en la Ville, Banlieue, Prévôté & Vicomté de Paris, & Prévôt perpétuel, aux Petites Maisons.*

M. FRANÇOIS QUESNAY, *Ecuyer, Ancien Secrétaire de l'Académie Royale de Chirurgie, Médecin Ordinaire & Consultant du Roi, en Cour.*

M. RAPHAEL BIENVENU SABATIER.
Prevôt.

M. Henry-Franç. Le Dran, *anc. Prevôt & Doyen*, 1 Avril 1707. *Rue Jacob, Fauxbourg S. Germain.*

M. Pierre Benomont, 11 Juin 1711. *Rue de l'Echelle, Quartier S. Honoré.*

M. Antoine Henriques, *ancien Pr.* 8 Mars 1713. *rue Aumaire, vis-à-vis la rue Frepillon.* Biblioteq.

M. François Perrier, 13 Mars 1715. *rue du Cœur-Volant, Fauxbourg S. Germain*, e

M. Alexand. Antoine Garmont, 24 Avril 1720. *rue de Vaugirard, près le Luxembourg.*

M. Pierre Loustault, 13 Novembre 1726. *rue Aubry-le-Boucher.*

M. Thomas Coste, 1er. *anc. Pr.* 7 Décembre 1720 *rue Mauconseil, près la Comédie Italienne.*

M. N A. B. Collignon, 27 Avril 1721. *à Amiens.*

M. Jean Delehaye, 1er. *anc. Pr.* 30 Juillet 1721 *rue S. Sauveur.*

M. Jean-Baptiste Lambiot; 1er. 18 Juillet 1721. *rue St Louis, vis-à-vis celle des Minimes.*

M. Louis Duval, 18 Juin 1723. *à Toul.*

M Gilles de Bertrand Pibrac, Ecuyer, 10 Mai 1724 *rue S. Nicaise près le Carousel.*

M. Sauveur-Fr. Morand, Ecuyer, 27 Octob 1724. *rue de Grenelle, du côté de la Croix Rouge.*

M. Louis-Robert Gervais, *anc. Pr.* 7 Mai 1715. *rue S. Antoine, près la rue de Fourcy.*

M. Cl. Germ. Chappillon, *anc. Prevôt, Receveur*, 14 Mars 1725 *rue des Cordiers, près la rue S Jacques.*

M. Joseph Jard, Ecuyer, 14 Mars 1727 *rue de Seine, vis-à-vis l'Hôtel de la Roche-foucault.*

M. Toussaint Vermond, 1er. 19 Mai 1725, *rue Grenetta, à côté de la Trinité.*

M. Pierre de Gramont, 1 Juin 1725. *au coin des rues du Vieux Colombier & du Four, à la Croix-Rouge.*

M Nicolas-Pierre de Leurye, 1er 13 Mars 1726 *rue Mauconseil, vis-à-vis la porte du Cloître S. Jacques.*

M. Esprit Gelin, 8 Octobre 1726. *à Melun.*

M. Denis Esteve Boiscailloud, 14 Mars 1727. *rue S Nicaise, à l'Hôtel de Beringhen.*

M. Charles Dastet, 1 Octobre 1717. *rue du Bacq, proche la Visitation, Fauxbourg S Germain.*

M. Nicolas Collin, 14 Janvier 1728 *rue Bourg-l'Abbé.*

M. Louis Talin, *anc. Pr.* 8 Novembre 1728. *rue Quincampoix.*

M Louis Allien, 9 Mars 1729. *absent.*

M. Simon Dumont, 1er. 15 Septembre 1709 *rue S Denis, à côté de la rue des Filles Dieu.*

M. Georges Martin Guerin, Ecuyer, 14 Oct. 1719. *rue Sainte Avoye, près la rue des Vieilles Au-*

M. LOUIS-FRANÇOIS BUSNEL.
Prevôt.

M. Jean-Nicolas Moreau, 29 Août 1733. *à l'Hôtel-Dieu.*

M. Antoine Merrud, 30 Avril 1734. *rue S. Antoine, près la rue Percée.*

M. Antoine-Augustin Mery, 14 Juillet 1734. *rue Cloche-perche.*

M. Jean Laffite, *anc. Prevôt*, 14 Août 1734. *rue Serpente.*

M. Jean Dessoumaignes, 29 Décembre 1724. *rue de la Jouaillerie.*

M. Jean Henry Bourgeois, 9 Mars 1735. *Quay des Théatins, à l'Hôtel de Bouillon.*

M. Joachim-Maurice Poullet, 26 Mars 1735. *rue Sainte Avoye, du côté de la rue neuve saint Mederic.*

M. Dominique Morcel, 29 Avril 1735. *rue des Fossés saint Bernard.*

M. Jacquet Neble, 23 Mai 1735. *rue des Enfans-Rouges, au Marais.*

M. Jacques Foget, 2me. 25 Mai 1735. *rue de l'Université, près la rue des saints Peres.*

M. Henry Didier, 1er *anc. Prevôt*, 1 Août 1735 *rue (?) porte Montmartre*

M. Jean Dupouy, Dentiste, 31 Mars 1736. *rue saint Roch, du côté de la rue Neuve des Petits-Champs*

M. Henry-Jean Bager, 30 Mai 1736, *rue Michel-le-Comte*

M Dominique Garé, 6 Juin 1736 *rue de Gêvres, du côté du Pont N. D*

M Jean Tastet, 13 Juin 1736. *rue saint Dominique, du côté de la rue Taranne,*

M. Nicolas-Simeon Caignard, 1. Juin 1737 *rue Montmartre, près S. Joseph*

M. Claude Bourru, 8 Juillet 1737. *rue saint Victor, vis-à-vis la rue du Paon.*

M. Louis Flor Deshais-Gendeon, Oculiste, 10 Juillet 1737. *rue de la Truanderie, du côté de la rue Comtesse-d'Artois.*

M. Prudent Hevin, Premier Chirurgien de feu Mgr le Dauphin & de Madame la Dauphine, 10 Juillet 1737. *en Cour.*

M Jean Planés, 17 Juillet 1737, *absent,*

M P J. B. Botentuit-Langlois, 2e. 29 Mars 1738. *rue Montmartre, près S. Eustache.*

M. Jean François Simon, *anc. Prevôt*, 17 Mai 1738 *rue Mazarine.*

M Jean Calmejane, 21 Mai 1738 *rue saint Paul, vis-à-vis la rue des Lions.*

M Roch Dubertrand, *anc. Prevôt*, 04 Mai 1718. *rue & vis-à-vis le Temple.*

M. Jean-Jacq Delamalle, *anc Prevôt*, 19 Mai 1738 *rue du Dauphin, vis-à-vis S. Roch.*

M. Antoine Gerriguey, 30 Juillet 1738. *rue S. Germain l'Auxer. près le Fort Lévêque.*

M. PIERRE BRASDOR
Prevôt.

M. Jourdain Debaig; 18 Octobre 1741. *rue Poissonniere, vis-à-vis la rue Beauregard.*

M. Jean Degeilh, 21 Octobre 1741. *rue Zacharie, du côté de la rue de la Huchette.*

M. André-Louis Sauré, *ancien Prévôt.* 20 Décembre 1741 *absent.*

M. Jacques Charrault, 26 Février 1742. *rue Geoffroi-Lasnier, du côté de la rue S. Antoine.*

M. André Levret, 28 Février 1742. *rue des Fossés Montmartre, près celle Montmartre.*

M Pierre Deleboye, 2e 9 May 1742. *rue Montmartre,*

M. Jean Caironnet Dumoutet, 11 May 1744. *rue Grenelle F. S. G. vis-à-vis la Fontaine.*

M. René Allouel, 1er. *ancien Prévôt*, 6 Oct. 1741. *rue*

M Claude Bouquot, 10 Octob. 1742. *à Troyes.*

M Noel-Jean-Bapt. Baudot, 4 Mars 1743. *Hôtel de Condé.*

M. Jean Dieuzayde, 13 May 1743, *rue du Bouloir; à l'Hôtel de la Reynie.*

M. Jean Delaporte, *ancien Prévôt.* 16 May 1743. *rue des Petits-Champs, vis-à-vis la rue des Bons-Enfans.*

M. Jean Morin, 12 Juillet 1749. *rue S. Barthelemy, près celle de la vieille Draperie, près le Palais.*

M. J. Barthelemot Sorbier, 1er. 14 Juillet 1749. *rue de Touraine, près les Cordeliers.*

M. Jean Veyret, *ancien Prévôt.* 16 Juillet 1749 *rue de la Sourdiere, au coin du Cul de Sac de Saint Hyacinthe*

M Alexis Potron, 18 Juillet 1749, *rue de la Licorne.*

M Paul du Fooart, *rue Jacob, près la rue des deux Anges,*

M. Savinien Bousset, 31 Juillet 1749 *rue de Clery, du côté de la rue Montmartre.*

M. J. Chevignar Dulattré, 19 Sept 1749 *absent.*

M Antoine Louis, *ancien Prevôt.* 03 Sept 1749 *rue des Fossés S. Germain-l'Auxerrois près la Place de la Colonade du Louvre*

M. François Fiogier, 14 Novembre 1749 *rue Beaubourg,*

M. Etienne Recolin, 21 Novembre 1749 *rue des vieux Augustins, vis-à-vis la rue Soly.*

M Antoine Deluze, 24 Novembre 1749 *au coin des Fossés de M le Prince, & rue de Condé.*

M Joseph de Villeneuve, 4 Décembre 1749 *rue du Plâtre, au coin de la rue des Anglois.*

M René Michel Peon, 5 Décembre 1749 *rue Hautefeuille, près la rue Pierre-Sarrazin.*

M. Jean Baptiste Cassaing, 6 Décembre 1749 *rue Mauconseil, vis-à-vis la Porte du Cloître S Jacques*

M. Jean-Pierre Pujol, 11 Décembre 1749. *rue saint Honoré, aux Quinze Vingts*

M. JEAN-BAPT. LOUIS P. DUMONT.
Prevôt.

M. Raph. Bienvenu, Sabatier, *Prévôt.* 30 Mai 1752. *à l'Hôtel-Royal des Invalides.*

M. P. Barthelemot Sorbier, 2me. 15 Juillet 1752. *rue de Condé, vis-à-vis la rue du Petit-Lyon.*

M. Bertrand Try, 14 Août 1752. *rue de Bourbon, Fauxb. saint Germain, près les Théatins.*

M. Claude-Antoine Cadet, 18 Août 1752. *rue du Croissant, près saint Joseph.*

M. Gaspard Thevenot, 19 Septembre 1752. *rue de la grande Truanderie.*

M. Louis-François Busnel, *Prévôt* 22 Sept. 1752. *rue du gros Chenet, près celle de Clery.*

M. Antoine Tournay, 26 Septembre 1752. *rue Guenegaud, près la rue Mazarine.*

M. Jacquet Berord, 3 Octobre 1752. *rue du Petit.*

M. Jean-Baptiste Dupuid, 17 Octobre 1752, *au Marché Neuf, du côté du Pont S. Michel.*

M. Pierre Brasdor, *Prevôt*, 30 Octobre 1752. *rue saint Thomas du Louvre, près le Palais-Royal.*

M. Jean Bertrand Sonqoe, 17 Février 1753. *rue de la vieille-Monnoye.*

M. Guillaume Estienne-Marie Russel, 2e. 10 Juillet 1753. *rue neuve des Petits-Champs, vis-à-vis les Ecuries de M. le Duc d'Orleans*

M. Jean-Pierre Ledoux, 2e. 3 Août 1753. *rue Grenier S. Lazare.*

M. Antoine Rousseau Duvigneau, 4 Août 1753. *rue neuve Notre-Dame de Nazareth.*

M. Robert Baillies, 27 Août 1753 *rue de la Tournelle, vis-à-vis celle des Bernardins.*

M Jean Baptiste Loustauneu, 2 Octobre 1753 *en Cour.*

M François Dominique Lesne, 04 Nov. 1753. *rue du petit-Bourbon, près saint Sulpice.*

M André-Jean Lagrave, 2me 29 Déc. 1753. *rue de Bourbon, Fauxb. S Germain.*

M. Jean-Bapt. Louis Pierre Dumont 2me. *Prevôt* 12 Juillet 1754 *rue S. Martin, près la rue Aumaire.*

M. Jean-Baptiste de Penne, 19 Août 1754. *rue des Gravilliers*

M Esmillant Osmont, 20 Septembre 1754 *rue des Mathurins, vis-à-vis celle des Massons.*

M. Jean-François Cocquerel, 31 Décembre 1754 *Place de Grêve, près la rue du Mouton.*

M. Pierre-Jean De Lyvernette, 8 Avril 1755. *rue Jacob, près la rue des deux Anges.*

M Laurent Herardin, 13 Septembre 1755. *rue de la Harpe, Porte saint Michel*

M. Jean-Pierre-Arnould Chaupin, 15 Sept. 1755. *rue S. André-des-Arts, vis-à-vis la rue Mâcon.*

M. Jean-Baptiste Honoré Bourgarel, 15 Nov. 1755 *rue du Four, vis-à-vis la rue de l'Egoût, Fauxb saint Germain.*

M. CLAUDE GERM. CHAPPILLON.
Receveur.

M. Jean Picquet 2me. 24 Juillet 1761. *rue des Fossés S. Germ. l'Aux près la Poste aux Chev.*

M. Jean-François De Balz, 14 Août 1761, *rue de la Monnoye.*

M. François de Truffy, 19 Octobre 1761. *à l'Hôtel-Dieu.*

M. Nicolas Leger, 14 Octobre 1761. *rue des Sept Voyes, près sainte Genevieve.*

M. François Soutereau, 17 Avril 1762. *à l'Hôtel de Soubise.*

M. Antoine-Louis-Joseph Majault, 28 Août 1761. *rue & vis-à-vis S. Roch.*

M. Claude Dupont, 25 Septembre 1762. *rue Ste Anne, Butte S. Roch, vis-à-vis la rue du Hazard.*

M Guillaume-Pierre Frigard, 16 Octobre 1762. *rue des Lavandieres, vis-à-vis la rue des deux Boules*

M Jean de Bauve, 13 Octobre 1762. *rue Vivienne, du côté de la rue des Filles S. Thomas.*

M. Louis-Benoist Cervenon, 20 Novembre 1762. *rue des Vieilles Audriettes, Echelle du Temple.*

M. Louis-Antoine Valentin, 16 Février 1763. *rue Traversiere, près la rue Clofgrageet.*

M. François Rojare, 1 Mars 1763. *rue de Beauvais, entre les rues du Chantre & Jean-saint-Denis.*

M. Pierre Michel Allouel, 2me. 8 Juillet 1763. *rue S. Honoré, vis-à-vis l'Opera.*

M Jean-Baptiste Guillaume Ferrand 9 Juillet 1763. *rue des Fossés S. Germ. des Pres, vis-à-vis la Comédie Françoise.*

M Louis Coste, 3me 23 Juillet 1763. *rue Mauconseil, près la Comédie Italienne.*

M Pierre Du Fouart, 2me. 13 Août 1763. *rue de l'Université, près la rue des Sts Peres.*

M Pierre Sue, 2me. 17 Septembre 1763. *rue du Monceau S. Gervais*

M Antoine Destremau 14 Septembre 1763. *rue des Noyers, vis-à-vis la rue des Carmes*

M Pierre Capdeville, 26 Novembre 1763 *rue de Richelieu, près la rue neuve des petits Champs*

M Nicolas Fromont, 24 Décembre 1763. *rue de la Verrerie, près le Cimetiere S. Jean.*

M Pierre-Ignace de Saint-Julien, 23 Janv. 1764. *à l'entrée de la rue S. Louis, près le Palais.*

M Jacquet-Nicolas Arrachart 2me 10 Mars 1764. *rue & Isle S. Louis, près l'Eglise.*

M Guillaume Reymond Desnouet, 17 Mars 1764. *rue de Bussy, vis-à-vis la rue Bourbon-le-Château.*

M Nicolas Guyenot, 22 Septembre 1764. *rue Serpente.*

M Jean Burgoliere, 28 Septembre 1764. *rue S. Louis au Marais, près la rue Neuve S. François.*

M Jean-Pierre David, 24 Novembre 1764. *à Rouen*

M. Pierre Lassus, 2e. premier Juin 1765. *Fauxbourg S. Martin, près la Grille.*

Pl. II.

Guido Andreas Garnier, *non Regens*,
Gedeon de Rabours, etc.

La troisième colonne débute ainsi :

Stephanus Pourfour Du Petit,
Antonius Petit, etc.

La quatrième colonne débute ainsi :

Joannes-Baptista Barjolle, *non Regens*,
Simon Antonius Bringaud,

et ainsi de suite. Le nom de Joannes Saint-Joire clôt la liste; il est séparé par un filet du précédent et suivi non d'un point, mais d'une virgule, ce qui indique vraisemblablement que Saint-Joire, dernier venu dans la corporation des docteurs régents, appartient à la promotion de l'année courante et que le nom des nouveaux promus sera inscrit à la suite du sien. A cet effet, le tiers inférieur de la quatrième colonne est resté en blanc.

Cette liste de 143 noms sur quatre colonnes est enfermée dans un encadrement en ornements typographiques qui mesure 425^{mm} de haut sur 370 de large. Au-dessous se lit, en une ligne :

Typis Viduæ Quillau, Universitatis et Facultatis Medicinæ Typographi, 1758.

Deuxième placard

Nous en donnons un fac-simile, réduit de trois cinquièmes (pl. I). Il est haut de 610^{mm}, large de 460^{mm}. L'encadrement du texte est lui-même haut de 470^{mm} et large de 405^{mm}.

La liste est tout entière en français, chaque nom étant suivi d'une adresse imprimée en caractères italiques. Elle comprend 149 noms, encore classés par ordre d'ancienneté de promotion et répartis en quatre colonnes de 73 lignes. La première colonne débute par une ligne supplémentaire et comprend 44 noms; la deuxième en renferme 39, la troisième 36; la quatrième n'a que 59 lignes et ne comprend que 30 noms.

Troisième placard

En tout semblable au précédent, mais portant la date de 1770. Le nombre des docteurs régents est de 148, dont 42 dans la première colonne, 38 dans la seconde, 35 dans la troisième et 33 dans la quatrième. Le chef de file est Michel-Louis Vernage, *rue de Ménard*; le dernier inscrit est Jean-Jacques Nollan, *rue de la Mortellerie, au Dauphin de pierre, près la rue Geoffroy-l'Anier*. Le doyen de l'époque était L.-P.-F.-R. Le Thieullier.

Quatrième placard

Nous en donnons une reproduction partielle, également réduite des trois cinquièmes (pl. II). Il consiste en une grande feuille in-folio, haute de 790^{mm}, en tête de laquelle est collée une feuille de même largeur, mais beaucoup moins haute et n'ayant que 190^{mm} de hauteur. Ces deux feuilles se superposent sur une hauteur de 35^{mm}, ce qui donne à l'ensemble une hauteur totale d'environ 940^{mm}. La largeur est de 540^{mm}.

La partie supérieure est occupée en son milieu par une gravure haute de 155^{mm}, large de 175^{mm}. Cette vignette représente les armes de l'Académie royale de chirurgie, posées sur un fond de nuages et soutenues par deux génies ailés et drapés, tenant déroulée au-dessus de l'écusson une banderolle avec la célèbre devise *consilioque manuque*. Par une fantaisie dont on verra plus loin un autre exemple (fig. 1), le graveur a tracé une face humaine à fortes moustaches sur la partie supérieure de la composition encadrant l'écusson : dès lors, celui-ci représente une bouche elliptique très largement ouverte, les volutes supérieures représentent les oreilles, les dernières feuilles de la couronne de palmes, sur laquelle l'écusson repose, simulent une chevelure en brosse.

La grande feuille inférieure est occupée par un

tableau typographique circonscrit par un simple filet et mesurant 660^{mm} de haut sur 435^{mm} de large. Il débute par un compartiment haut de 135^{mm}, occupant toute la largeur et portant, en neuf lignes, une longue inscription. Au-dessous vient, en cinq colonnes, la liste des noms et adresses, avec la date de leur promotion, des 236 membres de la corporation des chirurgiens de Paris. Chaque colonne compte 103 lignes, sauf la cinquième, qui est un peu plus courte.

La première colonne contient 47 noms, la deuxième 48, les troisième et quatrième chacune 49, la cinquième 43. Au bas de la cinquième, on lit :

M. Nicolas Allix. | Greffier, rue du Battoir | A PARIS, de l'Imprimerie de P. Al. Le Prieur, Impri- | meur du Collége & de l'Académie Royale de Chirurgie, | rue S. Jacques, à l'Olivier, 1766.

*
* *

On éprouve un réel plaisir à la lecture de tels documents. A côté de praticiens obscurs, sur le compte desquels on ne sait rien ou fort peu de chose, on voit surgir à chaque instant des médecins ou des chirurgiens fameux, ou simplement connus, sur le nom desquels l'esprit s'arrête avec complaisance. Beaucoup d'entre eux sont de vieilles connaissances : voici J.-L. Alleaume, H.-Th. Baron, J.-J. Belleteste, P. Bercher, L.-Cl. Bourdelin, Ed.-Cl. Bourru, J.-Ch. Desessarts, L.-P.-F.-R. Le Thieullier, Th. Levacher de la Feutrie, J. Philip, Et. Pourfour du Petit, Ch. Sallin, qui furent doyens de la Faculté de médecine et dont les jetons ornent ma collection de numismatique médicale. Voici C.-L.-Fr. Andry, J.-N. Arrachart, Th. de Bordeu, Cochon-Dupuy, D. Delafaye, Ant. Louis, G. Pichault de la Martinière et d'autres dont les ex-libris figurent dans ma collection d'ex-libris médicaux (1). Voici encore Th. de Bordeu, déjà

(1) R. Blanchard. Note sur une collection d'ex-libris médicaux. *Bulletin de la Soc. française d'histoire de la médecine*, IX, p. 148-150, 1910.

cité, J. Descemet, A. Ferrein, les deux Jussieu, Fr.-G. Levacher, S.-Fr. et J.-Fr.-Cl. Morand, J.-R. Tenon, qui sont au nombre des savants ou des praticiens les plus illustres du XVIIIe siècle.

Parmi ces noms, on remarque encore celui de Jean Mac-Mahon, demeurant « rue de Grenelle, Faubourg Saint-Germain, vis-à-vis la Fontaine, et à l'Ecole Militaire ». Son père, Térence Mac-Mahon, de Limerick (Irlande), avait pour frère Patrice Mac-Mahon, lequel devait avoir pour arrière-petit-fils Marie-Edme-Patrice-Maurice de Mac-Mahon, maréchal de France, duc de Magenta, deuxième président de la République Française. Notre Jean Mac-Mahon, né en Irlande en 1719, docteur de Paris en 1750, devint médecin de l'Ecole militaire et mourut le 5 septembre 1786. Son fils Patrice (1772-1833), docteur de Paris en 1803, devint bibliothécaire de la Faculté de médecine. Chéreau a publié une note intéressante établissant l'arbre généalogique des Mac-Mahon de France (1).

Notons enfin qu'en 1767 certains chirurgiens s'étaient spécialisés dans l'art dentaire : Jean Dupouy, promu en 1736, et Cl.-Guil. Beaupréau, promu en 1760, avaient pris l'un et l'autre la qualification de dentiste; ils exerçaient, le premier rue Saint-Roch, le second rue des Fossés-Saint-Germain-des-prés.

L'*Almanach Royal* publiait chaque année la liste des *Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris* et celle des *Maistres en l'art et science de chirurgie de la ville de Paris*. Les titulaires de l'un ou l'autre grade s'y trouvaient énumérés suivant leur ordre de promotion, et leur nom était suivi de leur adresse; les prénoms faisaient défaut, sauf quand le même nom de famille était porté par plusieurs personnes. Nos placards sont donc d'un intérêt tout spécial, puisqu'ils donnent tout au long, en latin jusqu'à 1758, en français depuis 1768, la liste des prénoms portés par chacun.

(1) A. Chéreau. Le docteur Jean Mac-Mahon. *Journal des connaissances médicales pratiques*, 15 juillet 1875.

Notre très érudit collègue, M. F.-Em. Boutineau, de Tours, a eu la bonne fortune de découvrir chez un libraire de Paris un placard donnant le *Tableau des maîtres en chirurgie de la ville de Tours avec l'année de leur réception et leurs demeures*, 1764. Cette pièce rarissime fait actuellement partie de collections de M. Boutineau : elle est haute de 530^{mm}, large de 360^{mm}, la partie imprimée étant circonscrite par un encadrement en ornements typographiques haut de 326^{mm}., et large de 320^{mm}. Elle porte en chef une gravure sur bois haute de 125^{mm}, large de 55^{mm}, représentant les armoiries des chirurgiens de Tours. Ce précieux document a été reproduit en fac-simile réduit dans la *Gazette médicale du Centre*(1), la vignette de tête étant réduite par la photogravure; nous la reproduisons ci-contre (*fig.* 1), grâce à l'obligeance de M. Boutineau.



Fig. 1

On remarque avec étonnement que la pièce médiane, qui ferme en haut l'encadrement des armoiries de la corporation des Maîtres en chirurgie, porte un dessin au trait représentant une tête humaine vue de

(1) *Gazette médicale du Centre*, IX, p. 205, 15 mai 1904.

face; la lèvre inférieure est marquée, en sorte que le contour elliptique de l'écusson ne se confond pas avec l'orifice buccal largement ouvert.

A Tours comme à Paris, et sans doute aussi dans d'autres villes, il était donc d'usage, vers le milieu du XVIIIe siècle, d'imprimer, soit chaque année, soit à un intervalle de deux ou trois ans, de grands placards donnant la liste, par ordre de promotion, soit des médecins, soit des chirurgiens habitant la ville. Cette liste comprenait aussi le nom et l'adresse des médecins ou des chirurgiens promus dans la même ville, mais ayant élu domicile ailleurs, attendu qu'ils continuaient à faire partie de la Faculté de médecine ou du Collège de chirurgie, grâce à la solidarité corporative qui en unissait très étroitement tous les membres, comme en une seule et même famille.

A une époque où les livres d'adresse n'existaient pas, ces placards étaient d'une incontestable utilité. Nous n'avons aucun renseignement sur leur mode d'emploi, mais on peut admettre qu'ils étaient affichés non seulement à la Faculté ou au Collège de médecine ou de chirurgie, mais aussi en des lieux où le public pouvait les consulter facilement, par exemple dans les hôpitaux, dans les salles de consultation, dans les postes de police, à l'entrée des églises, dans les galeries du palais de justice.

SAINTE CLAIRE QUI GUÉRIT LES MAUX D'YEUX

FONTAINES THÉRAPEUTIQUES DES VOSGES

par le Dr Hubert CLEU

Médecin aide-major de 1re classe

Parmi les saints guérisseurs dont l'histoire et la légende constituent un des plus importants chapitres du folk lorè des Vosges, il faut réserver une large place à sainte Claire qui guérit les *maux d'yeux*. Né dans la région, le culte de cette sainte n'en a que

peu ou pas dépassé les limites, mais il est d'origine très ancienne et par certaines traditions il se rattache à des pratiques bien antérieures au christianisme.

Cette sainte Claire qui vécut au VIIe siècle ne doit pas être confondue avec la fondatrice des Clarisses, Claire d'Assise, qui vécut au XIVe et que l'on implore en faveur des fiévreux ou des enfants malades (1), ni avec Claire de Montefalco qui mourut en 1308. Elle n'est pas citée dans les martyrologes classiques; dans les Bollandistes elle est au 12 août sous le nom de *sancta Clara Habendensis*, Nous raconterons son histoire en faisant l'étude de la première des sources qui lui furent consacrées. Car, quoique les reliques de la sainte soient vénérées en plusieurs endroits, ce sont surtout les fontaines qui attirent le plus grand nombre de pélerins, la plus importante en particulier, celle de Saint-Mont.

Le Saint-Mont, Mont-Habend ou Avendum. — Ses Antiquités, — Sancta Clara Habendensis. — Origine ds son culte. — Sa fontaine.

Le Saint-Mont, hauteur boisée, cotée 683 sur la carte d'état-major, domine de 300 mètres environ le confluent de la Moselle et de la Moselotte à un peu plus de trois kilomètres à l'est de Remiremont. Par sa situation ce haut lieu était de tous temps prédestiné à être un sanctuaire. On pense que peuples préhistoriques et Gaulois y venaient adorer Mithras, le soleil (2); on y voit encore un important monument mégalithique, le Pont-des-Fées, énorme amas de blocs de roche qui le relie à la montagne voisine de Morthomme; dans les environs plusieurs autres pierres furent peut-être aussi des monuments druidiques : la Pierre-Kerlinkin, monolithe de grès de 5 mètres de hauteur environ, le Fardeau de saint Christophe, la Pierre-Huguenote.

(1) Une source de sainte Claire à Guéret, guérit la fièvre. BITTARD. Les Bonnes Fontaines en Limousin. *Æsculape*, n° 6, juin 1913.

(2) Dr FOURNIER. *Bulletin de la Société philomatique Vosgienne de Saint-Dié*, XIX, 1893-1894.

L'étymologie même de son nom révèle la haute antiquité de cette colline : elle portait avant la domination romaine le nom de *Aven* transformé plus tard en Avendum, Mont-Habend ou Avend qui semble signifier *montagne de l'eau*, le radical *ave* étant un des plus fréquents parmi ceux qui nous restent des idiomes celtiques.

Le Mont-Habend fut encore un sanctuaire pour les Romains qui le fortifièrent sous le nom de Castrum Habendi et y édifièrent un temple, si l'on en croit un manuscrit de la bibliothèque de Remiremont (1).

Le Saint-Mont n'était plus qu'un rendez-vous de chasse des princes lorrains (2), quand au début du VIIe siècle, les saints Romaric et Amé, disciples de saint Columban, envoyés de Luxeuil par saint Eustaise pour évangéliser le pays d'Habend, y fondèrent un monastère de vierges qui fut l'origine du chapitre des Dames Chanoinesses de Remiremont ; sept chapelles dédiées à différents saints furent érigées sur les flancs de la montagne.

Or, une fille de Romaric, venue probablement de Metz, vivait comme religieuse dans le monastère ; la tradition rapporte que sa sagesse et sa vertu l'en avait fait élire abbesse dès l'âge de dix-huit ans. Elle était en effet un modèle de sainteté, mortifiait son corps et passait les nuits en prière dans un oratoire construit sur un rocher abrupt ; elle y pleura tant aux pieds du crucifix qu'elle en perdit la vue si l'on en croit la légende. On l'avait pour cela surnommée Cécile, quoiqu'en vérité elle s'appellât Ségoberge. La nuance blonde de ses cheveux, les yeux limpides qui animaient la pâleur de son visage avant sa cécité lui avaient aussi valu le nom de Claire, à moins qu'elle ne le dût à son pouvoir de rendre la vue, car après sa mort survenue vers 652 ou 653 elle fut considérée

(1) *Registres et Commentaires des choses mémorables de l'église Saint-Pierre de Remiremont* (VALDEMAIRE, abbé d'Hérival) ms. du XIIe siècle.

(2) « Il se transporta (Romaric) en sa prochaine seigneurie de la Vosge, notamment en son chasteau d'Avendum ou Romberg servant aux Idoles et aux véneries des princes ». RUYR. *Les saintes Antiquités de la Vosge*. Saint-Dié, 1626.

comme une sainte et pieusement invoquée par tous ceux qui avaient les yeux faibles ou malades. Ces malheureux venaient prier sur sa tombe en l'oratoire où l'on avait inhumé son corps, puis s'en allaient laver leurs yeux malades à la fontaine où la sainte avait accoutumé de se rendre maintes fois pendant sa vie.

L'origine du culte de sainte Claire pour la guérison des maladies des yeux doit remonter à ces temps anciens, mais il devint surtout populaire au début du XIIe siècle ; les religieuses s'étaient depuis longtemps établies à Remiremont, mais les prêtres qui les desservaient décidèrent à cette époque de se retirer sur le Saint-Mont ; ils y relevèrent le tombeau de la sainte qui tombait en ruines, l'entourèrent de fortes grilles de fer et reconstruisirent la chapelle (1). Le Saint-Mont fut dès lors très fréquenté des pèlerins qui mettaient toute leur confiance en sainte Claire et venaient baigner leurs yeux malades dans l'eau de sa source. Les auteurs anciens (2) racontent de nombreux cas de guérison ; celle d'une chanoinesse, Madame de Couvonge en 1630, celle de deux étudiants de Besançon, celle de beaucoup d'habitants des villages voisins. Ces guérisons firent tant de bruit au XVIIe siècle qu'une information fut ouverte en 1643 pour les vérifier.

Vers la même époque, à la demande de Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, Jean des Porcellets de Maillane, évêque de Toul, enleva la relique de son ancienne sépulture et, en présence d'une grande affluence de peuple, il la transporta dans la principale église du Saint-Mont. Le corps de sainte Claire fut placé dans un coffre recouvert de feuilles d'argent ciselé, enfermé lui-même dans une châsse de bois doré. La Révolution vint le profaner et il n'en reste plus aujourd'hui à Remiremont que des fragments dont l'authenticité n'est pas établie.

(1) *Pélerinage au Saint-Mont* (Abbé Ray), Epinal, Collot, 1887.
(2) *Vie de sainte Claire*, Remiremont, 1749 (auteur inconnu).

Actuellement encore les *malvoyants* se rendent en pélerinage au Saint-Mont, et vont laver leurs yeux à la source. Cette source n'est qu'un mince filet d'eau claire qui suinte du rocher et coule dans une excavation naturelle entourée de blocs de pierre ; elle ne tarit jamais (1). Quand ils ont fait leurs ablutions, les pélerins se rendent à quelques pas plus haut devant une statue de la vierge et y déposent en *ex-voto* une croix formée de deux rameaux entrecroisés. Il n'y a pas de statue de la sainte en cet endroit, mais il en existe plusieurs dans la chapelle. On en avait fait autrefois un grand nombre d'images : Claire était représentée avec les attributs de son homonyme Claire d'Assise, c'est-à-dire portant le Saint-Sacrement, mais elle avait en plus un œil ouvert à hauteur de la tête et à gauche. Une statuette en argent exécutée en 1643 représentait l'abbesse Claire tenant sa crosse dans la main gauche et un œil dans la droite ; cette image fut beaucoup reproduite et l'on en trouve encore des exemplaires dans la région.

Extension du culte de sainte Claire. — La fontaine d'Escles, aux sources du Madon. — La fontaine de Frapelle, près du Spitzemberg. — La fontaine du Ban-de-Laveline, à Hautegoutte.

Du Saint-Mont où il prit naissance, le culte de sainte Claire se répandit dans toute la région des Vosges : on se rend encore en pélerinage aux fontaines d'Escles, de Frapelle, du Ban-de-Laveline ; on honore les reliques à Dommartin, Rupt, Julienrupt, Ventron, Saulxure-sur-Moselotte.

La puissance de l'abbaye de Remiremont, ne fut pas étrangère à cette extension, car le culte de son abbesse fut implanté même en des régions fort éloignées où le chapitre possédait des territoires, c'est

(1) La fontaine Sainte-Sabine, située dans les bois non loin du Saint-Mont est encore plus fréquentée que celle de sainte Claire : les jeunes filles y jettent des épingles pour le pronostic de leur mariage ; certains s'y lavent aussi les yeux. « La fontaine Sainte-Sabine de tout mal affine » dit-on dans le pays.

ainsi que l'abbaye de Marloux, près de Châlons-sur-Saône, avait une chapelle construite en 1432 et dédiée à la Vierge et à sainte Claire ; les pélerins s'y rendaient le 12 août il n'y a pas longtemps encore, et le prêtre récitait l'évangile sur ceux qui se plaignaient de souffrir des yeux.

Ce sont surtout les fontaines des Vosges qui présentent quelque intérêt par suite de leur localisation presque exclusive en des lieux déjà fréquentés à l'époque préhistorique. La fontaine d'Escles est bien typique à ce point de vue.

Bourgade gauloise, assise sur les bords du Madon, Escles avait déjà quelque importance avant la conquête romaine. César y livra bataille contre Arioviste et des fouilles exécutées en 1821 ont mis à jour des aigles de pierre et divers fragments qui furent regardés comme les débris d'un arc de triomphe. Les vainqueurs occupèrent la région et bientôt la station d'Esculanum fut le point de bifurcation de plusieurs grandes voies romaines : celle de Martigny à Epinal y croisait celle de Corre et celle de Saint-Loup à Bains ; un peu plus au Sud passait la voie de Langres à Arches.

Si d'Escles on remonte le Madon, on pénètre bientôt dans une gorge assez étroite, obscurcie par d'épaisses forêts et au fond de laquelle la rivière prend sa source, à moins de 4 kilomètres du village. C'est en ce lieu que jaillit la fontaine Sainte-Claire.

Ces sources du Madon avaient été pour les Gaulois un important centre religieux ainsi qu'en font foi les monuments druidiques que l'on y voit encore. C'est d'abord une excavation arrondie de 12 mètres de circonférence et de 3^{m}10 de diamètre, taillée dans la roche et nommée le *Cuveau des Fées* ; on pense que cette pierre servait aux sacrifices humains. Ce sont un peu plus haut les grottes de Saint-Martin : l'une forme une galerie de 50 mètres de profondeur environ au fond de laquelle on remarque un bassin rectangulaire également taillé dans le roc ; ce bassin qui mesure 0^{m}60 sur 1^{m}20, se continue par un puits circulaire ; on ignore quelle fut sa destination.

Ce fut sans doute pour exorciser ce lieu que le chapitre de Remiremont décida d'y fonder un ermitage desservi par des ermites réguliers. Saint Martin, dans ses voyages à Trèves, avait dû traverser le pays ; on raconte même qu'il y soutint contre le diable un combat de ruse dont il sortit vainqueur. Aussi la chapelle de l'ermitage lui fut-elle dédiée et l'on s'y rendait en pélerinage le lundi de la Pentecôte,. il y a peu de temps encore ; c'est à cette occasion que l'on allait se laver les yeux à la fontaine Sainte-Claire. Mais le voisinage de forêts profondes rendait l'endroit propice aux rendez-vous galants, aussi pour ne point trop charger la conscience du bon saint Martin dût-on supprimer son pélerinage. Depuis les visiteurs sont devenus rares et la fontaine tombe en ruines.

La source de Frapelle sourd d'un frais vallon à environ vingt kilomètres de Saint-Dié, au pied du Spitzemberg, colline boisée qui se détache de la montagne d'Ormont au-dessus de la vallée de la Fave. Ce lieu, presque désert aujourd'hui (1), fut occupé à une très lointaine époque par une assez grosse agglomération et l'on y trouve encore les traces d'une exploitation minière. Sur le Spitzemberg persistent les ruines d'un château féodal qui appartint aux ducs de Lorraine ; ce point avait été occupé déjà par les Romains qui l'avaient fortifié, y succédant très probablement aux Gaulois ; la situation de ce lieu élevé dominant la vallée de la Fave n'est pas sans analogie avec celle du Saint-Mont, au-dessus du confluent de la Moselle avec la Moselotte.

Une chapelle avait été élevée auprès de la source dès le début du XIVe siècle, si l'on en croit un écrit des Archives de Bertrimoutier (2) et aussi la légende.

(1) Sauf les quelques maisons du hameau de Charémont.

(2) En date du 4 septembre 1804, M. Poirot, curé de Bertrimoutier, demande l'autorisation d'y célébrer la messe : « Cette chapelle existait déjà au commencement du XIVe siècle, d'après la tradition et d'après certains renseignements et titres non revêtus cependant de formes authentiques. Elle a été fondée par un seigneur de Spitzenberg, prince de Phalsbourg... mais la Révolution n'a laissé que les quatre murs ». Cité dans le *Pélerinage au Saint-Mont*.

Un matin d'été, le 12 août, fête de sainte Claire, un pauvre homme qui souffrait des yeux et craignait de perdre la vue, mais qui avait plusieurs enfants à nourrir, était venu travailler dès l'aube dans le vallon et s'occupait à couper de petites planchettes de sapin. Le temps était brumeux et le soleil transperçait à peine de sa grande lueur dorée le brouillard qui s'accrochait encore aux branches noires des pins. L'homme relevant sa cognée aperçoit à quelques pas de lui une forme blanchâtre qui se détache du nuage. Effrayé par cette apparition, il se jette à genoux et prie. Quand il relève la tête il distingue une jeune femme blonde au visage pâle, drapée de lin blanc, qui lui révèle qu'elle est sainte Claire et qu'elle est envoyée par le Seigneur pour qu'il lui soit édifié une chapelle à cet endroit même. L'homme promet et montre qu'il la couvrira des planchettes de bois qu'il coupe. La sainte de lui demander alors quelle faveur spéciale il désire pour lui-même et le pauvre malade de supplier que l'usage de ses yeux lui soit rendu : « Lave-toi dans les eaux de cette source et tu verras ». Au même instant l'eau jaillit de la mousse, l'homme en baigne ses yeux malades et dès lors il y voit et ne souffre plus.

La chapelle détruite par la Révolution a été reconstruite et s'élève aujourd'hui dans le vallon près de la source où viennent encore de nombreux pélerins. La fête de la sainte y est célébrée le 12 août et la cérémonie religieuse est suivie de réjouissances publiques et de danses (1). L'eau de la source, à peine chlorurée, est très pure (2°25 à l'hydrotimètre (2). Les pélerins s'en lavent les yeux et l'emportent dans des flacons pour l'employer ensuite comme collyre.

De l'autre côté de la Vallée de la Fave, sur le territoire du Ban de Laveline et près du Col de Sainte-

(1) Pour certains c'est une vierge des catacombes et non Claire du Saint-Mont qui est honorée à Frapelle ; ce n'est pas l'avis de la majorité des auteurs régionaux.

(2) Bardy et Blaise. *Société philomatique Vosgienne de Saint-Dié*, t. XVII.

Marie, une autre source est dédiée à Sainte-Claire au lieu dit Hautegoutte. Elle n'est même pas captée et son débit est peu abondant. Les pèlerins s'y rendent chaque année en novembre et surtout le troisième dimanche de carême; ils font leurs ablutions et leurs prières, puis chacun plante autour de la source une petite croix de bois ou de graminées; la cérémonie se termine par des danses. Il est difficile de savoir à quelle époque il faut remonter pour trouver l'origine de ce pèlerinage. Il n'y a pas ici, à notre connaissance, de vestiges de cultes anciens daus le voisinage.

Au XVIII[e] siècle un ermite nommé Nicolas Noël construisit une chapelle en ce lieu qui était, paraît-il, planté de vignes à cette époque. Les quêtes n'avaient pas été fructueuses et le bonhomme était navré qu'aucune figure de sainte Claire ne vint habiter la niche qui surmontait le portail de l'édifice. On raconte que passant un jour par Entre-deux-Hauts(1), il s'arrêta devant une statue de saint Vincent pour lui faire ses dévotions. Or, tandis qu'il marmottait une prière il ne pouvait s'empêcher d'admirer l'icône et de penser à la niche déserte de sa chapelle. La tentation germa dans son âme, grandit, puis devint à tel point obsédante que le saint homme, peu pointilleux sur le choix du saint et du procédé, osa porter la main sur Monsieur Saint Vincent : il le déroba furtivement, le roula dans un fagot et fort pieusement, dit-on, le transporta jusqu'à Haute-Goutte en lieu et place de sainte Claire.

La chapelle actuelle est un pauvre édicule carré, qui n'a pour tout mobilier qu'un autel de bois et une statuette informe.

Le Culte des Reliques. — Bénédiction d'eau pour les yeux à Dommartin. — Formules de conjuration.

Sainte Claire guérit encore les *malvoyants* à Rupt, à Julienrupt, à Ventron, à Saulxure-sur-Moselotte et surtout à Dommartin. Dans tous ces villages ce n'est

(1) Aujourd'hui Entre-deux-Eaux.

plus à la fontaine que l'on se rend, mais à l'église où l'on vient invoquer des reliques ou même une simple statue de la sainte, comme à Rupt.

Dommartin possède un fragment inférieur de péroné droit que lui laissèrent au moment de la Révolution les moines du Saint-Mont qui dépendaient de cette paroisse. Il existe encore actuellement une confrérie de sainte Claire et tous les ans, le premier dimanche d'août, les jeunes filles du pays portent solennellement la relique en procession. Le jour de la fête de la sainte le prêtre bénit l'eau avec laquelle on se lavera les yeux pendant tout le reste de l'année.

Dans toute la région des Vosges les détenteurs de secrets conservent pour la guérison des maladies des yeux de nombreuses formules dans lesquelles le nom de sainte Claire revient presque toujours; en voici une : « Fleur si tu es blanche, que tu déblanches! — Fleur si tu es rouge, que tu dérouges! — Fleur si tu es bleue, que tu sortes de dedans ces yeux, au nom de la bienheureuse sainte Claire et des trois personnes de la sainte Trinité! » souffler trois fois dans les yeux du malade à chaque adjuration et dire cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur de la Sainte Trinité et de la bienheureuse sainte Claire (1).

Conclusions. — Odile et Claire. — Antiquité du culte des fontaines.

Tel fut l'origine dans le pays d'Habend de ce culte d'une sainte locale à laquelle on attribuait le pouvoir bien particulier de guérir les maladies des yeux. Comment et pourquoi l'abbesse Claire fut-elle investie de ce pouvoir? A cause de sa cécité d'abord, comme cela se produisit pour sainte Odile en Alsace, et à ce propos il y a plus d'un point de rapprochement entre les deux saintes.

Odile et Claire sont à peu près contemporaines

(1) L.-F. Sauvé. *Le Folklore des Hautes Vosges.* Paris, Maisonneuve et Leclerc, 1889, in *Les Littératures Populaires de toutes les nations*, t. XXIX.

l'une de l'autre ; toutes deux sont les disciples de saints occupés à la christianisation des Vosges ; toutes deux furent aveugles quoique Odile ait été guérie par le baptême ; toutes deux furent abbesse d'un monastère de vierges, mais l'une fonda le sien, tandis que l'autre fut la fille du fondateur. Il n'est pas jusqu'à la situation de chacun de ces monastères qui ne présente quelque analogie : construits en des hauts lieux, ils s'étaient l'un et l'autre édifiés sur les ruines d'anciens sanctuaires du paganisme. Enfin, les deux abbesses sanctifiées après leur mort, restèrent surtout des saintes locales, invoquées pour les maladies des yeux, ayant chacune ses sources sur chacun des versants des Vosges. Odile même empiète sur le territoire de Claire, car elle possède une source non loin d'Etival ; il est vrai qu'elle avait passé dans cette région. L'abbé Idoux, dans un travail très documenté (1), montre que c'est à Etival, dans un monastère de femmes qui a disparu depuis longtemps, qu'Odile a passé son enfance. Cependant beaucoup d'auteurs disent qu'Odile a été baptisée à Moyenmoutier, et la tradition alsacienne veut que ce soit à Baume-les-Dames.

Dans la région de Saint-Dié, on unit le nom des deux saintes dans la même formule de conjuration en leur adjoignant toute fois sainte Luce : « La sainte Vierge est dessus son lit, elle pleure et gémit. Son cher fils lui dit : ma mère que pleurez-vous ? — Je peux bien pleurer, j'ai si mal aux yeux et je crains d'en perdre la vue. — Non, non, ma mère, vous ne la perdrez pas ; je vous guérirai de vos yeux la fleur, le charbon et le dragon par l'intervention de la bienheureuse sainte Lumière, de sainte Claire et de sainte Odile... » (2).

Cette croyance en l'intervention de saintes aveugles n'a rien d'extraordinaire et s'explique d'elle-même par la communauté des affections, mais il faut remonter beaucoup plus loin pour expliquer l'emploi thérapeu-

(1) L'enfance et le baptême de sainte Odile à Etival. *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, t. XXXVI.

(2) Bardy et Blaise, *loc. cit.*

tique de l'eau des sources consacrées à ces saintes. On sait que le culte des fontaines remonte à la plus haute antiquité (1), celles de notre pays étaient déjà sacrées pour les Ligures (2), elles le furent pour les Gaulois, elles le furent pour les Gallo romains, elles le sont encore pour les populations chrétiennes, « car cette religion du sol, écrit M. Jullian, est de celles qu'on ne détruit pas et qui se transmettent d'âge en âge, de vaincus à vainqueurs, avec la possession et les bénéfices du sol lui-même. »

Les fontaines de Sainte-Claire, comme celles de Sainte-Odile et comme tant d'autres, avaient déjà sans doute quelque vertu thérapeutique pour les populations païennes qui venaient adorer Mithras au Mont-Habend, ou sacrifier aux sources du Madon. Quand le chistianisme vint se substituer au paganisme, la source que patronnaient un génie, une fée ou une nymphe, devint aussi chrétienne et conserva sous l'invocation d'une sainte les mêmes propriétés et vertus médicinales dont elle avait toujours été investie. Saint Grégoire de Tours explique que les sources furent ainsi exorcisées et consacrées par leur nouveau vocable.

Ce qui vient encore accréditer l'hypothèse de cette transformation en ce qui concerne les fontaines de Sainte-Claire, ce sont les autres coutumes qu'avaient conservées du paganisme les Dames Chanoinesses de Remiremont, descendantes des religieuses du Mont-Habend : elles entretenaient une sorte de feu sacré dans leur église et regardaient comme un droit la coutume fort ancienne qu'elles avaient de danser à l'occasion de certaines fêtes et même de parcourir les rues de la ville déguisées et masquées (3). D'ailleurs autour de toutes les fontaines de sainte Claire

(1) Consulter en particulier les articles de M. Marcel Beaudouin dans le *Bulletin de la Société*.

(2) Camille Jullian. *Histoire de la Gaule*. Paris, 1908-1909.

(3) Le culte de Mithras avait des pratiques analogues. On doit signaler aussi la cérémonie des *Kyriolès* : le lundi de la Pentecôte les habitants des villages voisins entraient en procession dans la ville portant des branches d'arbres ou d'arbustes différents pour chaque paroisse.

les pèlerins exécutent force danses après les cérémonies du pèlerinage.

Et c'est ainsi que se conservent, immuables à travers les siècles et les générations, ces antiques traditions de la religion du sol, que n'ont pu déraciner ni les invasions, ni les guerres, ni les cultes nouveaux, que le christianisme lui-même ne parvint pas à effacer, malgré les canons des Conciles et les anathèmes des Pères de l'Eglise :

Qu'aux Calendes de Janvier personne ne se masque.... qu'à la Saint-Jean ou aux fêtes des saints on ne célèbre pas les solstices; qu'on n'y chante pas des chansons diaboliques et qu'on n'y forme par des danses folâtres... Quand il survient une maladie qu'on n'ait point recours aux prestiges, aux sortilèges, aux devins, aux talismans; qu'on n'aille point aux fontaines, ni aux arbres, ni aux grands chemins mettre en usage les philactères... (1).

ENCORE SUR L'EMPLOI ABUSIF DES ARMOIRIES DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

par le Professeur R. BLANCHARD

Ancien Président de la Société.

Ma note précédente (2) a été vivement commentée, si j'en crois les lettres qu'elle m'a valu ; mon appréciation sur le fait incroyable que j'ai signalé a été unanimement approuvée. Je reviens sur la question, parce qu'elle est encore plus grave que je ne l'avais cru.

L'un de mes correspondants m'a communiqué une

(1) SAINT ELOI, cité par DOM MARTIN, *La Religion des Gaulois*, Paris, chez Saugrain fils, 1727, 2 vol. in-4.

(2) R. BLANCHARD, Emploi abusif des armes de l'ancienne Faculté de médecine. *Bulletin de la Soc. franç. d'histoire de la méd.*, XII, p. 403, 1913.

circulaire portant la date du 30 juin 1912 et destinée à tous les membres de la *Prévoyance médicale*. Ce document donne la liste et le prix courant de vins de Champagne, de conserves alimentaires et autres provisions que la *Prévoyance médicale*, fonctionnant comme une société coopérative, vend à ses adhérents. Tous ces produits, et ils sont nombreux, portent le nom de Laurégan et les armoiries de l'ancienne Faculté de médecine, c'est-à-dire la même vignette que les objets de bonneterie dont il est question dans ma note précédente.

La circulaire susdite énumère donc, avec prix courant, de nombreux produits alimentaires dont je citerai quelques-uns :

Champagnes Laurégan,
Tisane Champagne Laurégan,
Farines de légumes Laurégan,
Légumes décortiqués Laurégan,
Cacao Laurégan,
Pâtes Laurégan aux œufs,
Pâtes de gluten Laurégan,
Crèmes de céréales Laurégan,
Fleurs de thé Laurégan,
Pains Laurégan de régime,
Cofféol Laurégan, etc.

Que certains médecins organisent entre eux une Société coopérative de consommation, j'avoue n'y voir aucun mal, à la condition que les produits fabriqués par ou pour cette Société ne soient pas compris dans l'ordonnance médicale, à l'exemple de spécialités pharmaceutiques, ce qui serait, à proprement parler, surprendre la bonne foi du malade. Mais, que de tels produits, quelles que soient d'ailleurs leur excellence et leur pureté, continuent d'usurper le blason de l'ancienne Faculté de médecine, c'est une regrettable profanation : je répète ce mot, car il peint exactement ma pensée.

Le Dr H. Bouquet, chroniqueur médical du *Temps*, a eu connaissance de ma note précédente et lui a

consacré un petit article dont je crois devoir parler ici, car il soulève une intéressante question de droit. En voici le texte complet en deux alinéas (1) :

Sous un soleil radieux, trois Cigognes passant à gauche et tenant en leur bec un rameau d'Origan, le tout accompagné de l'orgueilleuse devise : *Urbi et orbi salus*. Telles étaient autrefois les armes de la Faculté de médecine de Paris, *saluberrima Facultas*. Le professeur Blanchard, à qui rien n'est étranger ou indifférent de ce qui intéresse notre passé professionnel, regrette vivement d'avoir retrouvé les trois Cigognes et le soleil servant de marque de fabrique à tout un assortiment de bonneterie Il y a peut-être là un emploi abusif d'un vieux blason infiniment respectable. Mais peut-on faire autre chose que de mêler ses regrets aux siens ?

L'ancienne Faculté, celle à qui ces armoiries avaient été données, a disparu dans la tourmente révolutionnaire. La nouvelle est-elle fondée à réclamer ce qui appartenait à son aînée? Elle a bien, dans l'enceinte même de ses bâtiments neufs, repris le blason imagé et la devise sans modestie; mais en a-t-elle le monopole? Il y a là un point de droit héraldique qu'il serait intéressant de voir trancher par des compétences.

La question que soulève le D[r] Bouquet, je me l'étais déjà posée à moi-même et j'avais pris l'avis de personnes très versées dans la science héraldique. Il m'a été répondu de la façon la plus affirmative que les armoiries de l'ancienne Faculté ont été supprimées en même temps que celle-ci. L'administration et les tribunaux connaissent des questions concernant les titres nobiliaires, non seulement de ceux créés depuis la Révolution, mais aussi de ceux datant de l'ancien régime. En revanche, ils ne s'occupent pas des blasons, en sorte que chacun est libre de s'approprier ceux qui sont devenus *res nullius*, soit par l'extinction des familles, soit par l'extinction ou la suppression légale des corporations qui les possédaient.

C'est évidemment le cas de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, qui fut supprimée par la Conven-

(1) Urbi et orbi. *Le Temps*, du 24 janvier 1914.

tion en 1793. Ses armoiries n'appartiennent plus à personne et la *Prévoyance médicale* a le droit de s'en servir. C'est profondément regrettable, assurément, mais nul n'y peut rien. N'est-ce pas le cas de répéter l'adage juridique romain : *summum jus summa injuria* ?

Sous le décanat de Brouardel, on en vint un jour, en séance du Conseil de la Faculté, à critiquer le timbre à la tête d'Hippocrate qui est actuellement en usage. Tous furent d'accord que ce timbre était peu élégant. Mathias Duval émit l'opinion qu'on pourrait le changer.

— Je ne vois pas par quoi le remplacer, dit le doyen.

— Pourquoi ne reprendrait-on pas les armoiries de l'ancienne Faculté, dis-je à mon tour ? Elles sont disponibles.

— Disponibles et surtout modestes, ajouta Brouardel.

Quelques-uns firent un signe d'approbation et l'affaire en resta là. Je l'ai toujours regretté.

Quelques années plus tard, le professeur Debove était doyen; il fit placer, au pied de l'escalier conduisant à la bibliothèque, une grille en fer séparant la salle des pas perdus du grand corridor qui longe le boulevard. Cette grille est surmontée de l'écusson aux trois Cicognes avec la devise bien connue. Les émaux n'ont pas été observés, en sorte que cet écusson constitue une faute héraldique. N'empêche que le voilà intronisé de nouveau dans la Faculté nouvelle.

Une telle prise de possession que, pour ma part, j'approuve complètement, est-elle de nature à conférer à la Faculté un titre de propriété dont elle puisse revendiquer la jouissance exclusive ? Il semble bien que non. Peut-être en eût-il été autrement, si le Conseil de la Faculté avait émis un vote formel en faveur de la reprise de l'ancien blason ? Or, une telle décision n'a pas été prise officiellement.

LÉGENDES ET SUPERSTITIONS THÉRAPEUTIQUES

LES PIERRES GRATTÉES ET LEUR POUSSIÈRE

par Émile RIVIÈRE

Dans la séance réglementaire du 10 décembre dernier, notre collègue le Dr Marcel Baudouin a fait une communication intitulée : *Le traitement traditionnaliste de la coqueluche par la poussière des pierres mégalithiques* (1). Bien que la thérapeutique superstitieuse de certaines maladies par la poudre ou poussière de mégalithes préhistoriques (menhirs et autres) ou de pierres tumulaires (tombeaux de personnages religieux notamment) soit chose connue et depuis longtemps signalée, j'en ai parlé moi-même pour la première fois, il y a vingt ans, — c'était en 1894, au Congrès de Caen — (2), je vous demande la permission d'ajouter plusieurs faits à ceux qui ont été rapportés ici, il y a deux mois, par M. Baudouin.

I

Le polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul ou la pierre qui coupe la fièvre.

Je parlerai tout d'abord d'un monument mégalithique du département de la Manche, d'un mégalithe préhistorique, *le Polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul*, sis dans un pré, bordé de haies de tous côtés, le pré Clairet, que son propriétaire transforme chaque hiver en marécage en détournant les eaux d'un petit ruisseau voisin, affluent de la Sélune. Ce pré est sur le territoire du village de la Gévraisière, commune de

(1) *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine*, tome XII, pages 532-537 (année 1913).

(2) Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, section d'Anthropologie.

Saint-Cyr, canton de Barenton, arrondissement de Mortain (Manche), c'est-à-dire sur les confins des départements de l'Orne et de la Manche.

Je l'ai décrit, pour la première fois, en 1894, dans les comptes rendus du Congrès de Caen (1); j'en ai parlé, en second lieu, en 1902, à la Société d'Anthropologie de Paris (2), à la suite d'une lecture du Dr Marcel Baudouin sur un polissoir de la Vendée, le polissoir de la Brélaudière, sis à l'Aiguillon-sur-Vic (3), qui présente les les plus grandes analogies au point de vue préhistorique avec le mien. Enfin, j'ai publié une troisième note à son sujet (4) en 1910, au sixième Congrès préhistorique de France, session de Tours, à propos d'une communication, au dit Congrès, de Mme B. Crova (de Cherbourg) sur la survivance de certaines superstitions concernant les soi-disant propriétés thérapeutiques de la poussière d'une pierre à cupules (5), dont je dirai aussi quelques mots un peu plus loin.

Je laisse donc entièrement de côté et la description de mon polissoir et toute la partie préhistorique qui s'y rattache, pour m'occuper exclusivement ici de la question médicale.

La religiosité des habitants du canton de Mortain a fait dénommer, depuis très longtemps, mon polissoir normand, la *Pierre de Saint-Martin*. De là sont venues les vertus curatives que la superstition lui a

(1) Émile Rivière. — *Le polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul (Manche)*. (*Association française pour l'Avancement des Sciences*, Congrès de Caen, 1894, tome I, page 190, et tome II, pages 705-709, avec deux dessins).

(2) Émile Rivière. — *Le polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul et le polissoir de la Brélaudière*, avec un dessin. (*Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5e série, tome III, pages 201-204, année 1902).

(3) Marcel Baudouin. — *Le polissoir ou pierre à rainures de la Brélaudière, à l'Aiguillon-sur-Vic (Vendée)*, avec plusieurs dessins. (*Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5e série, tome III, pages 182-200, année 1902).

(4) Émile Rivière. — *Le grattage des pierres, mégalithes préhistoriques et tombeaux, légendes et superstitions*. (*Comptes rendus du sixième Congrès préhistorique de France*, session de Tours, 1910, pages 564-571).

(5) B. Crova. — *Une pierre à cupules de notre époque ; survivance et superstition*. (*Comptes rendus du sixième Congrès préhistorique de France*, session de Tours, 1910, pages 562-564.

attribuées; de là, par suite aussi, d'abord le surnom qui lui a été donné de *Pierre qui coupe la fièvre*, puis les fréquents pèlerinages dont le susdit polissoir a été depuis lors et dont il est encore aujourd'hui l'objet.

Quant aux nombreuses rainures de polissage du mégalithe, rainures de dimensions très différentes les unes des autres, la légende les fait considérer: par les uns, comme produites par le fléau de Saint-Martin venant battre, au temps jadis, son grain sur ladite pierre; par les autres, comme des entailles résultant des violents coups d'épée donnés par l'ancien évêque de Tours, en vue de sa destruction.

Quoi qu'il en soit de ces légendes, les deux surnoms du Polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul démontrent bien qu'il est devenu, à un moment donné, un but de pèlerinage pour les habitants malades de la contrée.

En effet, pendant bien des siècles et aujourd'hui encore, m'a raconté, en 1894, un jeune paysan de La Renardière (1), les habitants de la région, dès qu'ils se sentaient malades, se rendaient en hâte à *la Pierre de Saint-Martin* ou, s'ils n'en avaient pas la force, y envoyaient en leur lieu et place un parent ou un ami quelconque, pour y accomplir leur pèlerinage dans les conditions suivantes, en invoquant le saint dont elle porte le nom.

L'individu malade ou son représentant se rendait au pré où se trouve le susdit mégalithe, c'est-à-dire au pré Clairet. Dès qu'il avait franchi la haie qui sépare celui-ci des prairies voisines, il devait aller droit à la pierre sans en détourner sa vue et, surtout aussi, en observant le silence le plus absolu. Arrivé au polissoir, il y déposait, en guise d'offrande, une pièce de monnaie quelconque, faisait son invocation à Saint-Martin, puis il continuait son chemin, en marchant toujours droit devant soi et en évitant, avec le plus grand soin, de se retourner et de prononcer le moindre mot, en évitant de parler à qui que ce soit

(1) *La Renardière*, hameau voisin de la Gévraisière.

qu'il rencontrât, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'extrémité du pré, opposée à celle par laquelle il y avait pénétré, et qu'il en fût sorti. De là ledit malade devait regagner, directement aussi, sa demeure où, à son arrivée, il était, dit la légende, parfaitement guéri.

Dans le cas où, par contre, la faiblesse ou la souffrance n'auraient pas permis au malade de faire lui-même le pèlerinage de *la Pierre qui coupe la fièvre*, tout parent, ami ou autre, pouvait l'accomplir à sa place. Mais celui-ci devait alors, non seulement, l'effectuer en observant scrupuleusement aussi les mêmes prescriptions que celui qu'il remplaçait, il devait, en outre, après avoir, bien entendu, déposé sur le mégalithe son offrande de rigueur, casser un petit fragment de la pierre, le rapporter au malade et, aussitôt après son arrivée dans sa maison, le mettre dans un verre d'eau, l'y laisser *macérer* pendant vingt-quatre heures, après quoi le malade, buvant la susdite eau, se trouvait, vingt-quatre autres heures plus tard, complètement guéri.

Le paysan, qui me racontait cette légende avec la foi la plus entière et la plus sincère, en apparence tout au moins, dans les vertus thérapeutiques de la *Pierre qui coupe la fièvre*, ajoutait, avec un sérieux non moins grand, qu'il avait fait ainsi, plusieurs fois, le pèlerinage de la *Pierre de Saint-Martin*. Il l'avait fait, d'abord pour sa propre mère, dont un érysipèle avait été ainsi guéri en deux jours, puis pour lui-même atteint, à plusieurs reprises, de violents maux de tête, lesquels, chaque fois, m'assurait-il avec toutes les apparences aussi d'une conviction absolue, avaient disparu également aussitôt après son retour au logis.

Telle est la superstition attachée au *Polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul*, non pas, bien entendu, en tant que polissoir préhistorique, mais parce que, à un moment donné, celle-ci lui a attribué le nom d'un religieux, en l'espèce celui de l'ancien évêque de Tours.

II

Le tombeau d'Aubasine

Le second fait que j'ai à rapporter ici est celui non plus d'un *cassage* de pierre maintes fois répété, mais d'un *frottis* ou *grattage* pour en avoir une petite dose de poussière qu'on recueille précieusement à l'intention de certains malades.

Il m'a été signalé, il y a trois ans, dans une de ses lettres, par un de mes amis, préhistorien bien connu et de longue date, M. Philibert Lalande (de Brive-la-Gaillarde).

Il s'agit, comme pour le polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul, d'*une pierre qui coupe la fièvre*, d'un fébrifuge réputé des plus puissants dans la Corrèze, c'est-à-dire du tombeau ou mieux de la statue de pierre d'un religieux, d'un Saint-Étienne « qui n'est pas, m'écrit mon savant confrère, celui qui vivait au premier siècle de l'ère chrétienne et qui, dit le Dictionnaire Larousse, fut lapidé en l'an 33. Le Saint-Étienne, dont il est ici question, est le moine cistercien, fondateur, au commencement du douzième siècle, du couvent d'Obasine (1), dans la Corrèze, situé à dix ou douze kilomètres environ de Brive, sur les confins de ce département et de celui du Lot.

« Sa statue, de grandeur naturelle, est couchée entre les ogives de son tombeau, en forme de châsse. Elle est, comme celui-ci, en pierre oolithique, dite là-bas *pierre de Nazareth*, du nom d'un petit village situé à trois kilomètres environ de Turenne et dont les carrières sont encore actuellement en exploitation. Mais, si ledit Saint-Étienne vivait au douzième siècle (2), cependant son tombeau ne fut élevé, dans le

(1) *Obasine* ou *Aubasine* par *au*, comme on l'écrit aujourd'hui, est une commune du canton de Beynat, arrondissement de Brive, département de la Corrèze.

(2) D'après M. Philibert Lalande, Saint-Étienne « serait mort en 1159 au couvent de Bonaigue ; et ce sont ses ossements qu'on aurait transportés et déposés dans son tombeau d'Obasine — véritable bijou de sculpture — un siècle plus tard ».

transept sud de l'église d'Obasine (1), que dans la deuxième moitié du treizième siècle, c'est-à-dire cent ans après sa mort (2).

« Or, pendant longtemps, jusqu'à ce que ledit tombeau fut protégé par une grille, les habitants d'Obasine ou des environs, brisant, en vrais vandales, les jolies colonnettes qui séparent chacune des ogives en deux parties, venaient en pèlerinage gratter la tête de pierre de leur Saint-Étienne et recueillir précieusement la poudre ou poussière ainsi obtenue, comme étant, dans leur foi superstitieuse, un *fébrifuge souverain* ».

M. Philibert Lalande m'ayant, en outre, fait connaître dans sa lettre contenant les renseignements ci-dessus, qu'on « pouvait voir, à Paris, au Musée du Trocadéro, un beau moulage de ce petit chef-d'œuvre, — c'est-à-dire du susdit tombeau — sur lequel on remarquait facilement, disait-il, les grattages latéraux qui altèrent la tête de la statue de Saint-Étienne », je m'y suis rendu aussitôt. J'y ai constaté, en effet, les traces du vandalisme, dont non seulement ladite statue, mais aussi les gracieuses ogives du tombeau, ainsi que quelques-uns des personnages figurant sur les curieux bas-reliefs, qui le décorent, ont été l'objet.

III

Le tombeau de Saint-Marcel a Paris

Comme pendant au fait de la statue du tombeau de Saint-Étienne d'Obasine ou Aubasine, je dois citer celui du tombeau de Saint-Marcel, évêque de Paris, mort en 440, dont la pierre, réduite également en poudre par *grattage*, fut, pendant longtemps aussi, renommée

(1) Elle est classée comme monument historique. D'après l'inscription latine qui figure dans une des chapelles du transept nord, commencée vers 1156, elle aurait été terminée en 1176 (Lettre Ph. Lalande).

(2) *Congrès archéologique de France*, LVIIe session, Brive, 1890, pages 69 à 74, et *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.*

pour ses prétendues vertus thérapeutiques. Partant le susdit tombeau était devenu l'objet d'une vénération spéciale et était « gratté », selon l'expression du célèbre historien, l'abbé Lebeuf (1), chanoine d'Auxerre et membre de l'Académie, par ceux qui avaient foi dans les propriétés curatives de sa « poudre », quelle que soit la maladie dont ils étaient atteints, quel que soit aussi l'accident, empoisonnement ou autre, dont ils venaient d'être victimes. Il ne s'agit plus uniquement cette fois de « couper » la fièvre.

Voici d'ailleurs textuellement, dans le français du dix-huitième siècle et avec l'orthographe du temps, ce que rapporte l'abbé Lebeuf à ce sujet; dans la première édition de son Histoire de la ville de Paris, parue en 1754 :

Sous le sanctuaire de l'Eglise Collégiale du bourg de Saint-Marcel (2), qui est terminé en quarré, est une Crypte ou Chapelle souterraine aux murs de laquelle on voit d'espace en espace une petite colonne, dont plusieurs n'ayant point été endommagées paraissent être du IXe ou Xe siècle : elles supportent une voûte, qui est du même tems. Quand le genre de travail n'en annonceroit pas l'antiquité, les bases des piliers du Sanctuaire que l'on voit entées après coup sur les vieux murs de cette Chapelle la denoteroient suffisamment. Au milieu de cette Crypte est un Autel, derriere lequel est le cercueil de pierre de S. Marcel, enfermé dans de la menuiserie, excepté dans un endroit du couvercle qu'on a laissé ouvert, et par où le peuple gratte de la pierre pour s'en servir par piété comme d'un remede; devotion constamment (3) très ancienne, car Guibert de Nogent (4) a écrit au XIIe siècle qu'un Curé du Diocese de Beauvois, qui avoit été empoisonné de son tems, ayant appris que la poudre de ce tombeau ou de l'Autel de S. Marcel etoit un souverain remede, y eut recours et en fut

(1) Lebeuf. — *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, tome I, pages 123-124. Paris, 1754.

(2) Le village ou mieux la ville de *Saint-Marcel*, car les lettres patentes de Charles VI, datées de 1410, lettres par lesquelles le roi confirme *l'octroi par luy faict aux manans et habitans d'icelle ville de sainct Marcel, d'ung marché*, etc., le désignent ainsi, était jadis un des « faulxbourgs » de Paris. Il est compris aujourd'hui partie dans le cinquième arrondissement de Paris, partie dans le treizième.

(3) *Constamment* est mis ici pour *certainement*.

(4) Guibert de Nogent. — *De Vita sua*, Lib. III, c. XVII.

gueri. Sur ce couvercle de pierre, se voient quelques fleurons ou ornemens de fantaisie.

L'église collégiale du « bourg » de Saint-Marcel ne doit pas être confondue avec l'église actuelle du même nom, située à Paris sur le boulevard de l'Hôpital et construite en 1856. Elle n'a de commun avec la première que son vocable. Celle-ci, bâtie au cinquième siècle, détruite par les Normands, puis reconstruite au onzième siècle et supprimée en 1790, a été démolie en 1806. Son emplacement, d'après Fernand Bournon (1), le continuateur de l'historien Lebeuf, serait représenté par l'intersection de la rue de la Collégiale (2) et du boulevard Saint-Marcel, n° 86 (3); mais d'après M. Charles Magne, conservateur-adjoint du Musée Carnavalet, cet emplacement serait un peu plus loin, soit à l'intersection du même boulevard Saint-Marcel, mais n° 49, et de la rue actuellement dénommée rue Michel-Peter, du nom d'un professeur de la Faculté de Médecine de Paris, décédé il y a quelques années. J'ajoute que les seuls vestiges qui nous en aient été conservés ont été déposés au Musée de la Ville de Paris (Musée Carnavalet), avec une borne milliaire découverte dans les fouilles pratiquées, en 1877, en face de l'ancienne église. On sait, d'ailleurs, que celle-ci se trouvait en bordure de l'ancienne voie romaine de Paris à Lyon (*Lutetia ad Lugdunum*). Cette borne, dont l'inscription, encore assez bien conservée, a été traduite par Auguste Longnon (4),

(1) Fernand Bournon. — *Rectifications et Additions à l'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris de l'abbé Lebeuf*, page 87.

(2) La *rue de la Collégiale*, dans le cinquième arrondissement de Paris, commence au boulevard Saint-Marcel et finit à la rue du Fer-à-Moulin. Il y avait autrefois une *place de la Collégiale*; elle commençait à la *rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel* et finissait à la *rue Pierre-Lombard*, ainsi désignée du nom d'un évêque de Paris, « surnommé *le maître des sentences*, mort en 1164 ». Elle n'existe plus aujourd'hui non plus que la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel, qu'il ne faut pas confondre avec la rue actuelle des Francs-Bourgeois au Marais, sise dans le troisième arrondissement du Paris d'aujourd'hui.

(3) Le boulevard Saint-Marcel commence au boulevard de l'Hôpital et finit à l'avenue des Gobelins.

(4) Auguste Longnon, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), décédé le 12 juillet 1911.

a été creusée et convertie en sarcophage à l'époque mérovingienne.

Quant au tombeau même de Saint-Marcel, il a été détruit lors de la démolition de l'église collégiale, c'est-à-dire au commencement du dix-neuvième siècle, alors que, depuis plusieurs siècles, les restes de l'évêque de Paris, si nous en croyons l'abbé Lebeuf, avaient été transportés dans la cathédrale de Paris. Et ces pierres, dont la poussière avait la réputation de guérir toutes les maladies, ont été dispersées. La légende superstitieuse des pseudo-guérisons, seule, nous a été conservée par les historiens et les chroniqueurs d'autrefois, telle que nous venons de la rappeler ici.

IV

Les pierres de Saint-Senoch, de Namary, de Saint-Clément et de Saint-Loup

J'emprunte les faits suivants à une brochure de l'érudit secrétaire-général de la Société historique du IVe arrondissement de Paris, *La Cité*, dont je fais partie, M. A. Callet, brochure intitulée : *Derniers vestiges du paganisme dans l'Ain* et publiée il y a près de trente ans.

A

Dans une église de la Bresse châlonnaise, consacrée à Saint-Senoch, dont les ossements plus ou moins authentiques, dit-il, sont inhumés dans un sarcophage gallo-romain avec ceux d'une vierge inconnue que, à tout hasard, on a baptisée du nom de *Sainte-Célinie*, les gens du lieu et des environs vont râcler cette vieille pierre pour en emporter un peu de poussière, qu'ils mélangent ensuite aux aliments et à la boisson des malades, dans leur foi superstitieuse d'une guérison certaine.

B

Près du hameau de Namary, commune de Vonnas, canton de Châtillon-sur-Chalaronne, arrondissement

de Trévoux, département de l'Ain, « il existe une pierre dans une vigne. » S'agit-il de quelque mégalithe préhistorique, d'une pierre à légende ou d'un de ces blocs erratiques comme on en rencontre dans la région et auxquels la superstition attribue des vertus thérapeutiques? Toujours est-il que cette pierre est depuis longtemps réduite à un petit volume à force d'avoir été creusée par les gens qui buvaient la poussière provenant de son grattage, mélangée à certains breuvages. « Aujourd'hui encore, disait l'auteur il y a vingt-cinq ans, ces pélerins déposent des pièces de monnaie sur cette pierre que, naturellement, les bergers d'alentour viennent cueillir de grand matin. On gratte la pierre et on en boit la poussière pour augmenter ses forces viriles, en invoquant un certain *Saint-Pissereux*, dont la statue, dit-on, est enfouie près de là au pied d'un noyer centenaire. »

C

Dans le même hameau de Namary, mais sur un autre point dénommé par les uns *Saint-Clément*, par les autres *Saint-Calmant*, les jeunes mères venaient gratter avec un couteau une pierre *érigée* — un menhir très vraisemblablement ? — au milieu des vignes, comme la précédente. « Elles en faisaient ensuite avaler la poussière à leurs nourrissons pour apaiser leurs cris en *calmant* leurs douleurs gastriques ou intestinales. »

D

Dans l'église de cette même commune de Vonnas, il y avait autrefois une pierre dite de *Saint-Loup*, excellente, disait-on, *en dissolution* dans une infusion de fleurs de bourrache, pour les douleurs intercostales.

Mais, il y a une trentaine d'années, le vicaire de ladite église « la fit enlever et débiter en cailloux. »

E

Enfin, le curé de Sulignat commune également du canton de Châtillon-sur-Chalaronne (arrondissement

de Trévoux, Ain), fit de même enlever nuitamment, une pierre plantée dans un bois de sa paroisse, pierre pour laquelle les femmes avaient une grande dévotion, « rappelant trop à ses yeux le culte démoniaque de Priape ». Elles s'y rendaient, en effet, à certaines heures de la nuit, dans l'obscurité silencieuse des vieux arbres, elles y faisaient des invocations selon un rite traditionnel, puis elles détachaient, *par grattage*, des parcelles ou de la poussière de ladite pierre qu'elles administraient, dans un breuvage préparé *ad hoc*, à leurs maris afin, dit l'auteur, « d'entretenir ou de faire revivre, dans la plénitude d'un renouveau printanier, les forces d'une ardeur à demi-éteinte et d'une vigueur alanguie ».

La pierre ayant été enlevée, comme je viens de le dire, le pèlerinage n'en continua pas moins, les femmes de l'endroit persistant à se rendre au bocage sacré. Mais là, à défaut de la pierre traditionnelle, on tordait une branche d'arbre, on en faisait une sorte de boucle dans laquelle on passait un vêtement de l'enfant malade, dont on venait invoquer la guérison.

D'autre part, les femmes stériles et les hommes impuissants continuaient à venir, eux aussi, implorer le *genius loci*, pour leur donner la fécondité et la vigueur si ardemment souhaitées ».

F

J'ajoute que le fait de tordre et nouer des branches d'arbres en forme de boucle dans un but thérapeutique se retrouve dans une autre commune du même département, la commune de l'Abergement-Clémenciat, sise, elle aussi, dans le canton de Châtillon-sur-Chalaronne et l'arrondissement de Trévoux (Ain). Là on rencontre, au milieu d'une forêt, les derniers vestiges d'une ancienne chapelle qui était dédiée à Saint-Lazare. On y venait jadis et l'on y vient encore aujourd'hui, bien que la chapelle ait disparu, en pèlerinage pour obtenir du susdit saint la guérison de soi-même, d'un parent ou d'un sien ami, et pour ce il suffit, dit la légende, d'y nouer en boucle des branches d'ar-

bre auxquelles on suspend ensuite, en guise d'offrande, une chemise ou un linge quelconque appartenant au malade dont on souhaite ardemment une cure rapide.

V

La Pierre-frite de Nanteau

Il me reste à parler maintenant d'un mégalithe, sacré au point de vue thérapeutique, du département de Seine et-Marne. Il s'agit de la *Pierre-Frite* de Nanteau.

On sait que, sous le nom de *Pierres frites* par un *t* ou *frittes* par deux *t*, mots synonymes de *Pierres fittes* c'est-à-dire *pierres fichées*, on désigne des mégalithes préhistoriques de dimensions plus ou moins grandes dits *menhirs*.

Il s'agit donc dans le cas présent d'un *menhir* sis à Nanteau, dans le canton de Nemours, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

La *Pierre frite* de Nanteau a été décrite, il y a quelques années, par M. Armand Viré dans la revue *de L'Homme préhistorique* (1). Située dans un champ qui sert de limite entre les deux cantons de Nemours et de Lorrez-le-Bocage et entre les deux communes de Nanteau et de Villemaréchal, elle est entourée de nombreuses stations préhistoriques appartenant à l'époque dite néolithique. Elle domine les pentes qui viennent finir vers le curieux village, néolithique aussi, bien entendu, de la Roche-au-Diable, découvert jadis par M. Henri Nivert et décrit, en 1892, par M. A. Viré également dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*.

Cette pierre, dit l'auteur, a dû de tous temps attirer l'attention populaire et nombreuses sont, sans doute, les superstitions et les légendes dont elle fut l'objet. Quelques-unes d'entre elles seulement sont parvenues jusqu'à nous.

(1) Armand Viré. — *Les Mégalithes de l'arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne)*. (*L'Homme préhistorique*, tome IV, pages 105-106, Année 1906).

Il n'y a pas beaucoup d'années que les paysans venaient encore clandestinement y amener des animaux malades et même des gens plus ou moins souffrants. On faisait trois ou sept fois le tour de la pierre, en prononçant des formules *qui n'étaient plus comprises* de ceux qui les employaient, formules que l'auteur n'a pas pu réussir à se procurer. Puis on fichait dans la pierre un clou, que l'on cassait au ras du trou ou bien auquel on suspendait soit certaines fleurs (*verveine* et *euphorbe* principalement) soit des boulettes de terre.

Le grès, dont est fait ce monument, provient très probablement d'un banc de grès situé à une centaine de mètres de là, au Nord-ouest; il est criblé, d'après M. Armand Viré, de petites cavités *naturelles*, ayant la dimension d'un tuyau de plume et presque toutes bouchées superstitieusement par des clous rouillés.

Enfin une légende, sans doute très ancienne, ajoute l'auteur, se rattache à la Pierre-Frite de Nanteau, légende dont les variantes sont nombreuses, surtout quant au nom du personnage qui, avec le Diable, en est un des héros (Saint-Georges, Saint-Pierre, Saint-Éloi, entre autres).

VI

Les pierres a cupules et leur poussière

J'aurais à parler maintenant des mégalithes dénommés *pierres à cupules simples ou conjuguées* et des prétendues propriétés thérapeutiques de leur poussière dans certains états pathologiques. Elles seront l'objet d'une deuxième communication, l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui étant particulièrement chargé.

MENHIR DE PLEUMEUR-BODOU CHRISTIANISÉ

par le Dr H. WEISGERBER

M. A. de Mortillet m'a autorisé à présenter à la Société une reproduction du menhir de Pleumeur-

Bodou (Côtes-du-Nord), à la suite des communications de notre collègue le Dr Marcel Baudouin.

Cette reproduction a été publiée en 1897 dans la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*. Il s'agit d'un monument sur lequel la religion catholique a mis son sceau, et qui est des plus remarquables.

Le menhir est un beau bloc de granit de forme grossièrement rectangulaire, d'environ 6 mètres de haut sur 3m20 de largeur et 1m80 d'épaisseur. La planche représente sa face méridionale. La surface de la pierre a été de ce côté, aplanie et régularisée. Tout le tiers supérieur est occupé par de naïves sculptures en relief, barbouillées de rouge, de jaune, de blanc et de noir, représentant une série complète des attributs de la Passion de Jésus-Christ.

La bourse, huit pièces d'argent alignées au-dessous du marteau et des tenailles, le calice de la cène, la lance croisée avec une épée, la lanterne de Judas, le coutelas de saint Pierre, le coq de saint Pierre, la colonne, les instruments de la flagellation, un martinet et des verges, le roseau, l'aiguière de Ponce Pilate, le voile de sainte Véronique, les trois clous, les trois dés, la tunique, Marie-Madeleine, le soleil, la lune, un bâton terminé par une éponge, la lance, un crâne humain et deux os longs en sautoir, et le gant dans un doigt duquel Nicodème recueillit le précieux Sang.

On pense que ces sculptures ne sauraient être antérieures au XVIe siècle.

Pleumeur-Bodou est dans le canton de Perros-Guirec, arrondissement de Lannion (Côtes-du-Nord), sur le bord de la route de Pleumeur à l'Ile-Grande, à peu près à mi-chemin, en face du hameau de Saint-Duzec. Le monument est l'objet d'une grande vénération dans le pays; malades et bien portants viennent y faire leurs dévotions, mais nous ne croyons pas qu'il jouisse d'une valeur thérapeutique spéciale.

L'OSTÉO-ARTHRITE DÉFORMANTE CHRONIQUE, A L'AGE DE LA PIERRE POLIE, DANS L'OSSUAIRE DE BAZOGES-EN-PAREDS (VENDÉE).

Par M. le Dr Marcel BAUDOUIN.

J'ai l'honneur de présenter à la Société une quinzaine de *pièces anatomiques*, d'ordre préhistorique, relatives à l'OSTÉO-ARTHRITE DÉFORMANTE CHRONIQUE, affection connue (1), ainsi que je l'ai déjà indiqué ailleurs, dès les premiers Ages de l'Humanité, au moins chez les Animaux de cette époque, et en particulier l'*Ours des Cavernes*.

Elles proviennent d'un important Ossuaire de l'Age de la Pierre polie, qu'en 1913 j'ai fouillé au ténement des Cous, à Bazoges-en-Pareds (V.), avec mon excellent collègue de la S. P. F., M. Lucien Rousseau (de Cheffois, V.).

Lors d'une fouille antérieure d'un Ossuaire, encore plus considérable, situé aux environs de Paris, j'avais déjà eu l'occasion de découvrir une assez notable quantité d'Ossements, présentant les mêmes lésions [Sépulture de Belleville, à Vendrest, S.-et-M.) (2).

Comme il s'agit là de restes de la même époque [*Pierre Polie*], remontant tous à environ 6.000 à 8.000 ans (2), cette seconde trouvaille va me permettre quelques rapprochements intéressants entre la Pathologie du Bassin de Paris et celle de l'Ouest de la France, à cet âge reculé.

Ces faits sont d'autant plus précieux que jusqu'à présent on n'avait jamais pu recueillir une telle quan-

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Les Affections des Os à l'Epoque Néolithique* [D'après les découvertes de Vendrest, S.-et-M.]. Paris, S. P. F., 1911, in-8o, 73 p., 9 fig.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *La Sépulture Néolithique de Belleville*, à Vendrest (S.-et-M.). — *Fouilles et Restaurations*, — Paris, S. P. F., 1911, in-8o, 247 p., Nombr. fig. et planches hors texte.

tité d'os malades dans des Sépultures bretonnes ou vendéennes, aussi anciennes : ce qui rend les comparaisons beaucoup plus fructueuses et plus sûres.

Voici d'abord les Observations anatomo-pathologiques des dites pièces.

Observations.

Ostéo-arthrite Déformante chronique.

I. — Observation (N° IX) (1).

Péroné [*Région sus-malléolaire*] [*Sujet* C].

Moitié inférieure d'un Péroné *gauche*, très vigoureux, correspondant à un *Homme*. La malléole, volumineuse, semble normale. Mais, au-dessus d'elle, au point où s'insère le ligament articulaire, il y a *Ostéite*, manifeste, caractérisée par une saillie notable de la substance osseuse sur une hauteur de 25^{mm} et une largeur de 15^{mm}.

Il y a eu *Ligamentite* et *Périostite* en ce point ; et cette lésion est typique de l'Ostéo-arthrite chronique deformante. — A rapprocher du fait de Vendrest (2), relatif à cet os.

II. — Observation (N° X).

Péroné [*Malléole externe*] [*Sujet* D].

Extrémité inférieure d'un Péroné *droit*, dont la malléole est presque complètement détruite par résorption *osseuse*. Il s'agit aussi d'un *Adulte*, et probablement d'un *Homme*.

Ici, il a pu y avoir Ostéite *simple de la Malléole externe*, car c'est bien elle qui est malade. Mais il est difficile de se prononcer, car l'os a été attaqué *post mortem* au-dessus de la malléole par l'Homme, après la Décarnisation [Forte *Entaille* au silex, sur le bord postérieur et sur une étendue de 10^{mm}]

(1) Ces N°ˢ sont ceux des cas pathologiques dans l'étude d'ensemble de la Sépulture, encore inédite.

(2) Marcel Baudouin. — *Loc. cit.* 1911. [Voir p. 206-207].

III. — Observation (N° XI).

Péroné (*Tête*) [*Sujet* E].

Extrémité supérieure, *hypertrophiée* très notablement. Os d'*Homme* adulte. Cette tête du péroné atteint les diamètres suivants : $30^{mm} \times 20^{mm}$; ce qui est énorme.

Il est possible qu'il ne s'agisse là, d'ailleurs, que d'une *Anomalie* congénitale ou d'une lésion encore inconnue.

IV. — Observation (N° XII).

Péroné [*Tête*] [*Sujet* F].

Débris de tête, présentant une *hypertrophie* du même genre, quoique moins accentuée. Il est possible qu'il s'agisse d'une *Femme*. Dimensions : $25^{mm} \times 20^{mm}$. Tête tout à fait anormale.

Je rattache aussi cette hyperostose à la même maladie, tout en faisant des réserves sur ce diagnostic.

V. — Observation (N° XIII).

Rotule.

Os normal d'*Homme*. Côté *droit*.

Poids : 14 gr. [assez considérable, pour un os desséché].

Ostéophytes importants, au niveau du point d'insertion du triceps crural, sur la surface antérieure. Lésion typique, très marquée, tout à fait comparable à celle de l'Ossuaire de Vendrest (1).

VI. — Observation (N° XIV).

Cubitus.

Tiers inférieur du Cubitus *droit* d'un *Homme*. — Déformation légère de la *tête*, au niveau de la surface articulaire, un peu aplatie. — Lésion à peine marquée, sans grand intérêt.

(1) Marcel Baudouin. — *Loc. cit.*, 1911 [Voir p. 206].

VII. — Observation (N° XV).

Clavicule.

Partie articulaire interne de la *Clavicule*. *Tête* de l'os un peu *hypertrophiée*. Lésion de même ordre que pour les *têtes* **de Péroné des** observations ci-dessus.

Il n'est pas absolument prouvé que cette déformation, indiscutable, appartienne bien à la même maladie que pour la rotule ; mais cela est très probable.

VIII. — Observation (N° XVI).

Axis.

Production *ostéophytique*, très nette, au sommet de l'apophyse odontoïde d'un Axis pesant 10 gr. et par conséquent devant correspondre à un *Homme*. — Lésion analogue à celle décrite pour l'Ossuaire de Vendrest (1), mais en ce qui concerne un Atlas.

IX. — Observation (N° XVII).

Vertèbre cervicale.

Corps d'une *Vertèbre cervicale*, dont l'arc postérieur a disparu. Ostéo-arthrite de l'articulation vertébrale inférieure (saillies ostéophytiques). — Aplatissement du corps au niveau du grand surtout ligamenteux antérieur (aspect typique).

X. — Observation (N° XVIII).

Vertèbres lombaires consécutives [*Tas n° III*].

Voici une pièce pathologique, absolument superbe et très démonstrative, d'un diagnostic indiscutable, relative à un *Homme âgé*. Il s'agit, très probablement, de la 3e et 4e vertèbres lombaires, soudées ensemble, exactement comme pour les *Dorsales* dans l'Observation moderne, si curieuse, citée sous le n° I dans un de nos précédents mémoires (2).

Les os sont d'ailleurs en très mauvais état, tellement l'alté-

(1) Marcel Baudouin. — *Loc. cit.* [V. p. 205-6].

(2) Marcel Baudouin, — *La Spondylite déformante à l'époque Néolithique et chez les Animaux préhistoriques*. — *Archives provinciales de Chirurgie*, Paris, 1912, p. 274-321 [Voir Observation n° I, p. 289-291].

ration osseuse était avancée. Comme cette pièce provient du tas III, dont l'inventaire précis a été fait avec soin, je suis certain qu'elle représente seule la partie de la colonne vertébrale d'un sujet ; il n'y avait pas dans ce tas d'autre vertèbre pouvant être rapprochée de ces deux là.

Ces 3e et 4e lombaires sont *soudées* intimement de la façon suivante. Des deux côtés de la surface articulaire supérieure de la 4e montent des *Ostéophytes*, qui vont rejoindre des productions osseuses analogues, qui descendent de la face inférieure de la 3e lombaire placée au-dessus. Ces stalactites osseuses forment des masses, qui ont à gauche 15mm de diamètre transversal, à droite 30mm ; elles représentent des ossifications importantes des parties latérales du grand surtout ligamenteux antérieur, exactement par le même processus que dans la maladie de l'*Ours des cavernes*.

Il est difficile de savoir, vu l'état des os, s'il y a des altérations au niveau des apophyses articulaires ; mais, s'il y a là de l'ostéite, on ne voit pas d'ostéophytes.

Les surfaces articulaires des corps vertébraux, visibles sur la pièce, sont très altérées; elles présentent des irrégularités, des saillies et des lacunes, tout à fait typiques de la Spondylite déformante classique.

Une ostéophyte se voit sur le côté droit de la surface articulaire inférieure de la 4e lombaire ; il devait correspondre à une production osseuse de même ordre, se trouvant sur la 5e lombaire.

Nous avons photographié cette pièce, rare au point de vue préhistorique.

XI. — Observation (No XIX).

Vertèbres lombaires consécutives [*Tas* No I].

Il s'agit ici de deux vertèbres, consécutives très probablement (mais ce n'est pas certain, en raison du mauvais état de conservation des os), d'un *Homme âgé*, très vigoureux, car une vertèbre, presque entière, pèse 25 grammes.

Je crois y reconnaître la 2e et la 3e lombaires.

La 2e vertèbre presque entière (25 gr.) est atteinte sur toute sa périphérie, et aussi au niveau des surfaces articulaires. Des ostéophytes se voient aux quatre points d'élection, c'est-à-dire en haut et en bas de deux côtés des surfaces articulaires des corps, comme dans le cas précédent ; mais ici ces ostéo-

phytes ne se sont pas encore soudées. La lésion est donc moins avancée sur ce sujet.

A la 3e lombaire, les lésions sont plus intenses. Au côté gauche seul intact, on voit, un *Ostéophyte* considérable, partant de la surface articulaire supérieure et remontant vers la 2e lombaire. Il y a aussi des productions osseuses pathologiques au niveau de l'arc postérieur, de chaque côté des apophyses articulaires.

Le diagnostic est ici aussi certain que dans le fait précédent.

Je n'insiste pas sur ces localisations de la maladie au rachis, puisque je les ai étudiées à fond dans le mémoire cité précédemment (1912).

XII. — Observation (N° XX).

Sacrum.

Extrémité inférieure et postérieure d'un Sacrum volumineux. *Homme.* — Les apophyses épineuses des deux dernières vertèbres sacrées composantes sont *très hypertrophiées* et transformées en des sortes de boutons osseux. — Lésion analogue à celle des têtes de péronés ci-dessus.

XIII-XV. — Observation (N° XXI-XXIII).

Phalangettes du gros Orteil [3 *cas*].

3 Phalangettes du gros Orteil [2 *gauches*; 1 *droite*] sont ou *hypertrophiées* ou *déformées*. Je n'insiste pas sur cette lésion très fréquente a l'époque actuelle et que j'ai observée à Vendrest (1).

XVI. — Observation (N° XXIV).

Phalangine d'un Orteil.

Une phalangine d'un orteil a son extrémité inférieure ou antérieure comme bifurquée; et l'os en ce point est très altéré. Le tissu osseux ressemble tout à fait là à la malléole externe du péroné de l'Observation n° X. Cette pseudo bifur-

(1) Marcel Baudouin. — *Loc. cit.*, 1911 [Voir p. 209].

cation est due à l'*étalement, en travers*, de l'extrémité très hypertrophiée et très altérée.



CONCLUSIONS.

A l'heure actuelle, les faits *préhistoriques* d'OSTÉO-ARTHRITE CHRONIQUE DÉFORMANTE, sont très nombreux.

En ajoutant à ceux relevés en 1881, au Musée de la *Soc. d'Anthr. de Paris*, par J. Le Baron, nos observations de Vendrest, rappelées ici chemin faisant, et d'autres cas, publiés çà et là (1), on dispose déjà de près d'une centaine de lésions diverses, sans compter celles recueillies en Égypte et en Nubie et étudiées par les médecins anglais (2).

Dès aujourd'hui on peut donc affirmer que, dès l'époque *Néolithique*, cette maladie était *extrêmement commune*, même dans les pays les plus *chauds* du globe.

Ces constatations doivent, comme je l'ai déjà indiqué, nous rendre très prudents, au point de vue des théories pathogéniques, soutenues en ces dernières années, surtout par les chirurgiens lyonnais de l'école du regretté A. Poncet.

UNE CONSULTATION DU DOCTEUR TRONCHIN

par B. REBER (de Genève)

Dans une notice antérieure, publiée ici même (3), j'ai fait remarquer combien il serait désirable de faire connaître les écrits médicaux laissés par Tronchin. On sait qu'à ce médecin du plus beau monde de son époque, il ne restait pas beaucoup de temps pour les études ou des mémoires. Ce sera donc particulièrement dans ses consultations qu'on trouvera ses idées scientifiques concernant la médecine. Il s'agit ici d'une consul-

(1) Marc et André ROMIEU. *Montpellier médical*, 1912, p. 583-590.

(2) SMITH A., RUFFER et RIETTI. *Journ. of. Pathol. and Bact.*, avril 1912. *Sem. méd.*, Par., 2 oct. 1912.

(3) B. REBER. Deux documents inédits de Théodore Tronchin. *Bulletin*, 1909, p. 356-365.

tation pour M. le Conseiller Du Pan. Je l'ajoute au mémoire cité tout à l'heure, dans le but de tenir ma promesse, c'est-à-dire de compléter ce mémoire toutes les fois qu'il s'en présente l'occasion.

Aiant lu avec attention le mémoire dont il s'agit il me paraît que le mal de tête devenu habituel, n'a rien de commun avec ce qui fait l'objet principal de la consultation, et serait tel qu'il est très incommode mais sans danger, bien que tout le reste du corps fut en ordre.

L'objet qui mérite véritablement de l'attention est un reste d'obstruction dans la partie qui fut jadis le siège de la pleurésie. Quelques portions de la membrane sur laquelle repose le cœur, les vaisseaux sanguins et les nerfs de la rate qui lui sont contigus, le corps même entier de la rate paroissent être embarassés et il y a lieu de soupçonner que les inflammations qui ont précédé, ont occasionné dans ces parties une espèce d'adhérence qui ne leur est pas naturelle. De là naît l'obstacle plus ou moins pénible de la circulation du sang dans ces parties et des esprits dans les faisceaux nerveux qui y sont en abondance, dont la bonne ou la mauvaise constitution influe sur les autres nerfs et surtout sur ceux du côté gauche. De là les intermissions qu'on remarque dans le poulx, la sensibilité au froid et la faiblesse du côté gauche.

Si le stile du mémoire n'indiquait clairement que celui qui l'a dressé et à l'abri des inquiétudes que pourraient faire naître les mots d'obstruction et d'adhérence, je craindrais que ma réponse à la consultation, ne fut pire que le mal : mais je sais à qui je parle et sur le fondement je m'assure qu'il ne me soupçonnera pas d'avoir dessin de l'effraier ou de le flatter, en lui disant que son mal n'est pas dangereux et que si son genre de vie peut le permettre, il est en droit d'espérer si non une entière guérison, du moins un soulagement considérable et une tranquilité parfaite sur les suites de son mal, pourvu :

1° Qu'il renonce à toute espèce d'occupation sédentaire, surtout aux longues écritures;

2° Principalement après le repas, lorsque l'estomac rempli presse nécessairement la rate et que tous les vaisseaux et les nerfs qui l'environnent, sont plus ou moins comprimés ;

3° Qu'il tâche d'éviter autant qu'il est possible tout travail d'esprit accompagné d'inquiétude et de gene, l'expérience aiant apris de tout tems aux doctes et aux non lettrés qu'il y a une simpathie intime entre la rate et le cerveau ;

4° Que par la raison des contraires il continue à tenir son ame dans une assiette tranquille en désirant peu et en craignant encore moins, en s'amusant et non en s'occupant des affaires du monde et de la République ;

5° Que par l'exercice de toute espèce, mais surtout du cheval, il tâche à force de secousses réitérées de rendre mobile ce qui ne l'est pas et de détacher ce qui est adhérent dans le corps et aux environs de la rate ;

6° Que ce mouvement mechanique soit secondé par une emplâtre fondant qu'il faudrait renouveller de quinze en quinze jours, pendant six mois entiers, la rate en serait le centre ;

7° En prenant trois fois par jour, matin, midi et soir, quatre pillules à jeun, les deux premiers mois tous les jours, et dans la suite de deux jours l'un pendant quatre mois entiers ;

8° Et en continuant à tenir un bon régime, sans pourtant trop de scrupule sur le boire ou sur le manger. »

***

R. Emplast de Sapon.
— mucilag.
— oxycroc.
— diapalm, āā part aeq. ut f.
ad mollissimam alutam, Emplastr. quadrat X pollic latum.

*
* *

R. Extract inspissat Taraxac. iiβ drachme
Sapon-Starkeyan iβ »
Flor. sal ammon i »
Gumm. Sagapen ii »
M. f. pilul. gr. IV cum pulv. Oliban servent in vitro.

Ceux qui s'intéressent à la biographie du D[r] Théod. Tronchin la trouveront dans les publications que j'ai indiquées dans mon mémoire antérieur (1). Dans le *Dictionnaire* cité en note, je trouve aussi une notice sur le conseiller Du Pan (Barthélemy), né à Genève en 1712, mort en 1763, donc à l'âge de 51 ans seulement. Ce malade du D[r] Tronchin était un homme très intéressant. Dès son enfance, il témoigna du talent pour la peinture de portraits, fit des études dans cette direction à Paris, à La Haye et à Londres. A La Haye, il a peint le prince d'Orange, à Londres la famille royale. Son portrait peint par lui-même, se trouve à la bibliothèque de Genève. De retour dans sa ville natale, il entra au Conseil des Deux-Cents, fut admis, en 1757, au Petit-Conseil et devint même syndic en 1761. Voilà donc un artiste qui eut les plus grands honneurs politiques dans son pays.

Il paraît que Tronchin avait l'habitude de se servir du latin, pour ses ordonnances. Les deux préparations, emplâtre diapalme et savon de Starkey, sont encore en pleine vogue au xviii[e] siècle et même dans la première moitié du xix[e]. Cependant, depuis longtemps, elles sont oubliées dans les pharmacopées. L'emplâtre diapalme était composé de litharge, d'huile d'olives et d'axonge. Souvent, dit Baumé (2), on amollit « cet emplâtre en le mêlant encore avec le quart de son poids d'huile d'olives, afin de lui donner une consistance d'onguent. C'est ce que l'on nomme Cérat de Diapalme ». Quant au savon de Starkey, Baumé en parle aussi. Chez un autre auteur (3), je trouve une préparation simplifiée, car telle que Starkey l'avait inventée, elle était inutilement compliquée. Ce savon se fabriquait avec de la potasse caustique et de l'essence de térébenthine ou de térébenthine de Venise.

---

(1) Liste qui pourra être complétée par : Albert de Montet. *Dictionnair biographique des Genevois et des Vaudois*. Lausanne, 1878.

(2) M. Baumé, *Eléments de Pharmacie théorique et pratique*. Paris, 1773.

(3) D[r] Joh. Christ-Ebermayer. *Taschenbuch der Pharmacie für Aerzte und Apotheker*. Leipzig, 1822.

Séance du 11 mars 1914

Présidence de M. Paul DORVEAUX

M. Alfred MARTIN (de Bad Nauheim) assiste à la séance.

— M. le Président annonce le décès, à Paris, de M. le Dr ESMONET.

M. le Secrétaire général. — Charles ESMONET, né à Paris le 30 juin 1873, fut reçu interne des hôpitaux de Paris le 17 février 1898, et docteur de la Faculté de médecine de Paris le 26 février 1903, après avoir soutenu une thèse intitulée : *Contribution à l'étude du testicule dans quelques infections* ; *orchites expérimentales*.

Médecin consultant à Châtel-Guyon, il devint, en 1910, secrétaire général de la rédaction du *Progrès médical*; dans les bulletins de ce journal, il réserva une place importante aux questions les plus diverses de l'histoire de la médecine. Il appartenait à notre Société depuis le 5 avril 1911.

Le *Progrès médical*, dans son numéro du 8 mars 1914, lui a consacré une notice nécrologique.

— MM. BONNAMOUR, BOUCHER, H. LECLERC, LE SAVOUREUX, MARTIN et RASCH, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidatures :

M. le Dr J. TRICOT-ROYER, avenue du Commerce, 108, Anvers, par MM. Hahn et Wickersheimer.

M. le Dr Auguste VAN SCHEVENSTEEN, fils, rue Quellin, 5, Anvers, par MM. Hahn et Wickersheimer.

— M. J. TRICOT-ROYER fera, sous le patronage de la Société des Amis de l'Université de Paris, le jeudi 2 avril 1914, à 9 heures du soir, dans l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne, une conférence avec projections sur André Vésale. Les membres de la Société, désireux d'obtenir des cartes pour cette conférence, sont priés de s'adresser à M. le Dr J. TRICOT-ROYER, avenue du Commerce, 108, Anvers.

— Par décision du Conseil, en date du 18 février 1914, M. Roché est chargé des fonctions de Secrétaire en remplacement de M. Barbé, et M. Barbé est chargé des fonctions de Trésorier en remplacement de M. Roché.

BISCUITS PURGATIFS ET BISCUITS VERMIFUGES

par Paul d'ESTRÉE

Si jamais excipient, lors de son entrée dans le domaine pharmaceutique, parut exactement remplir les promesses, trop souvent fallacieuses, de la célèbre devise *Tutó, citó, jucunde*, ce fut assurément le *Biscuit*, destiné à dissimuler, sous une forme agréable, la saveur de drogues plus ou moins nauséabondes, sans nuire à leur prompte efficacité. Naturellement, le. . consommateur accueillit avec enthousiasme le nouveau-venu. La thérapeutique se montra plus réservée. Elle n'avait pas une confiance illimitée dans le dosage rigoureusement mathématique, dont se recommandaient, avec toutes les apparences d'une conviction inébranlable, les fabricants de biscuits médicinaux (1). L'art de guérir reconnaissait volontiers que l'aspect de cette friandise était des plus appétissants, que le goût en était souvent délicat, mais il constatait que l'action en était, contrairement à la fameuse devise, ou presque nulle, ou trop violente. D'aucuns même prétendirent que ces incomparables biscuits avaient à se reprocher de graves méfaits et pouvaient, en certains cas, devenir de redoutables toxiques.

Il n'entre pas, bien entendu, dans le plan de cette modeste étude, d'ouvrir une polémique pour ou

(1) Dans l'espèce, *médicamenteux* conviendrait mieux, quoique le *Dictionnaire de l'Académie* le donne comme synonyme de *médicinal* : celui-ci, cependant, suppose des propriétés thérapeutiques, alors que les mots *médicamenteux, produit médicamenteux* impliquent seulement l'idée d'un produit qui renferme un médicament.

contre un véhicule médicamenteux, qui, après avoir été jadis fort en vogue, jouit encore aujourd'hui de quelque faveur dans le public. Nous n'en voulons retenir que les origines, restées jusqu'ici inconnues. Ce n'est pas que de nombreux spécialistes ne revendiquent, à l'envi et de bonne foi, la priorité de l'invention; mais celle-ci, à les en croire (et les recherches de notre distingué président, le Dr Dorveaux, confirment leurs assertions), ne remonterait guère à plus de 80 ans. Or, nous nous proposons d'établir que la fabrication des biscuits médicinaux date de tantôt trois siècles. Nous en avons découvert la preuve dans les *Archives de la Bastille.*

Que ne trouve-t-on pas dans les *Archives de la Bastille?*

I

Le 4 décembre 1748, Chicoyneau, premier médecin du roi, écrivait de Versailles au lieutenant de police Berryer :

Je ne saurais assez vous remercier, Monsieur, des égards que vous avez eus, à la prière que j'ai eu l'honneur de vous faire, au nom de la Commission royale de médecine et en mon particulier, de vouloir bien vous joindre à nous et d'interposer votre autorité pour réprimer les abus qui se commettent journellement par une foule de distributeurs, sans aucun droit ni privilège, et pour empêcher les contraventions de plusieurs autres particuliers, qui, ayant obtenu la permission de composer et débiter quelques remèdes, ne se conforment point aux clauses portées dans leur brevet, qui devient nul par la seule raison qu'ils ne suivent pas les conditions y mentionnées.

Il y en a d'autres qui, pour avoir obtenu autrefois des privilèges, dont le temps est toujours limité pour l'espace de trois ans, s'imaginent pouvoir user encore de ce droit, quoique la Commission leur ait refusé un renouvellement ou prolongation pour n'avoir pas tenu une conduite convenable. Ces derniers ne sont pas moins répréhensibles et sont dans le cas d'être poursuivis comme contrevenants.

Rien n'étant plus digne, Monsieur, de votre attention et de

votre amour pour le bien public que de remédier à tous ces abus, permettez-moi de vous demander avec instance la continuation de vos bons soins et du zèle avec lequel vous vous êtes prêté à la demande de la Commission de Médecine, qui vous en conservera une reconnaissance infinie ..

Au dossier (1) contenant la lettre de Chicoyneau, était annexée une liste de délinquants des deux sexes, liste dressée par l'inspecteur de police Legrand, qui était chargé de relever toutes les contraventions de cette nature.

Bientôt les poursuites se généralisèrent; et l'on ne saurait imaginer quelle quantité et quelle variété de remèdes secrets florissaient alors à Paris.

La procédure adoptée contre cet exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, était des plus simples. Par ordre du lieutenant de police, l'inspecteur interdisait à ses justiciables de continuer leur petit commerce. S'ils ne tenaient pas compte de cet avertissement, ils étaient incarcérés, et, après quelques semaines de détention, relégués dans leur pays, ou à quarante lieues au moins de la capitale.

Tels de ces récidivistes se défendaient avec la dernière énergie. Il leur semblait que la prescription, couvrant un délit presque séculaire, lui donnât toute la force d'un droit acquis, et, pour le faire encore mieux valoir, ils avaient recours aux plus hautes protections.

La correspondance de Legrand avec Berryer fournit un curieux exemple de cette résistance aux injonctions de l'autorité. L'inspecteur de police écrit, le 14 juillet 1747, au magistrat :

Monsieur,

Suivant l'honneur de vos ordres, j'ai défendu à la nommée Vatier de continuer sa distribution des biscuits médicinal (*sic*). Elle m'a promis de s'y soumettre et m'a dit que ce n'avait été

(1) *Bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille*, 11683, Dossier Mareschal.

que pour faire plaisir à la nommée Lheureux, veuve de pâtissiers qui, de père en fils, en ont vendu. J'ai aussi dit à la veuve Lheureux et au nommé Huard d'en cesser la distribution jusqu'à ce qu'ils y soient autorisés. Ces mêmes biscuits ont été, il y a très longtemps, défendus; et même le nommé Clément, qui en a été l'inventeur, a été emprisonné pour la fabrication de ses biscuits *médicinal*.

Mais, pour justifier, avec ses titres de propriété, son droit d'en faire usage, l'héritière du secret familial remettait, entre les mains de l'officier de police, un extrait imprimé des registres du Parlement et toute une liasse de certificats manuscrits, attestant les vertus singulières du biscuit de Clément, certificats dont Legrand affirmait la copie conforme aux originaux.

II

L'arrêt, concluant à la recevabilité de l'appel de Clément, ne préjugeait en rien du bon droit du défendeur. Les certificats, autrement démonstratifs, célébraient le pâtissier Clément à l'égal d'un bienfaiteur de l'humanité.

Voici en quels termes était libellé l'arrêt, ou plutôt « l'Extrait des registres du Parlement » qui le mentionnait et dont la veuve Lheureux se prévalait, comme d'une autorisation ou d'un privilège :

Extrait des registres du Parlement :

Vu par la Chambre des vacations la requête présentée par Charles Clément, maître pâtissier oublayer à Paris, à ce qu'il fût reçu appelant de trois sentences rendues par le Prévôt de Paris, ou son lieutenant civil, les 3 juillet six cent cinquante-cinq (*sic*), 5 août six cent cinquante-six et 31 juillet six cent cinquante-sept, rendues au profit des maîtres et gardes apothicaires de cette ville de Paris, par lesquelles le suppliant aurait été condamné en de grosses amendes pour avoir vendu du biscuit Médicinal et aux dépens, emprisonnement fait de sa personne et de tout ce qui s'en est ensuivi, faisant droit sur son appel, que lesdites sentences furent cassées et

(1) *Archives de la Bastille*, 11682, Dossier Lheureux.

annulées, l'écrou rayé et biffé, que les sommes payées par lui, en conséquence, lui seront rendues et restituées, et outre, ordonné qu'il serait permis audit suppliant et ayant cause de vendre et débiter ledit biscuit : défense aux dits maîtres et gardes de le troubler et d'attenter à sa personne et biens et condamner ès dépens, dommages et intérêts. Vu aussi lesdites sentences, écrou, certificats et autres pièces attachées à ladite requête; tout considéré, ladite Chambre a reçu et reçoit le suppliant appelant, tenu et tient pour bien relevé. Ordonne que, sur ledit appel, les parties auront audience au lendemain Saint-Martin, cependant fait défenses de mettre lesdites sentences à exécution et d'attenter à la personne et biens dudit suppliant, jusqu'à ce qu'autrement par la Cour en ait été ordonné.

Fait en vacations le 20me octobre mil six cent cinquante-sept.

Le 27 octobre 1657, a été le présent arrêt signifié et baillé copies aux maîtres et gardes des apoticaires de cette ville de Paris en la maison de [Sulpice] Piart l'un d'iceux, parlant à Elisabeth Piart sa fille, et au domicile de maître Etienne Le Droit, procureur au Châtelet, leur procureur, parlant à son fils, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, et leur a fait les défenses y mentionnées. Fait par moi huissier en ladite Cour de Parlement soussigné.

DE RIENCOURT.

Ledit Charles Clément demeure rue Saint-Jacques-de-la Boucherie, vis-à-vis l'une des portes de la boucherie.

Les certificats élogieux qui accompagnaient l'Extrait des registres du Parlement, n'avaient certes pas l'envergure ni l'élégance académique que nous remarquons aujourd'hui dans des documents de même nature; mais tous s'accordaient à proclamer l'efficacité des biscuits Clément. Ils étaient datés de 1656 ou 1657. Ils portaient la signature de Pierre Messier, maître maçon; de Pierre Barre, marchand boucher; de Thovierreau, marchand libraire, graveur en taille-douce; de Raymond de la Nauve, abbé d'Essonnes; de Le Roy, chirurgien ordinaire de la maison du roi. Le bourgeois Thomas de Proceus Desmarolles s'étendait longuement sur la bonté et sur l'utilité de ce biscuit « pour purger doucement, sans qu'il soit arrivé aucun accident, ... excellent pour ceux

qui ont répugnance à prendre des remèdes ordinaires... ce que j'assure être véritable, comme en usant journellement. » Brisse Fleury, « huissier ordinaire du roi et en son Grand Conseil », prend, depuis plus de vingt ans, « certain petit biscuit purgatif », dont il est fort satisfait. Il a vu un hydropique, qui suivait ce même traitement, guérir en deux jours. Il n'est pas jusqu'à un vieillard de 88 ans, François Hinau, ancien soldat, demeurant « île Notre-Dame, rue et paroisse Saint-Louis », qui ne fasse le panégyrique du biscuit Clément. Grâce à cette précieuse panacée, il est « soulagé de la maladie et caducité dont il est atteint, il entretient le peu de santé qui lui reste; de quoi il a fait acte devant deux notaires. »

III

Mais un passé aussi glorieux laisse le lieutenant de police fort indifférent. Berryer a des ordres formels : il faut qu'il les exécute; et il enjoint à l'inspecteur Legrand de poursuivre sans répit les délinquants. Mais la veuve Lheureux a plus d'un tour dans son sac. Elle fait appel à la commisération du Procureur général, Joly de Fleury, qu'elle sait plein de tendresses, comme d'ailleurs tous les membres de sa famille, pour les charlatans et les empiriques qui pullulent dans Paris (1). L'espoir de la veuve Lheureux n'est pas déçu. Le 23 août, Joly de Fleury demande au lieutenant de police des renseignements sur ce biscuit médicinal que la fabricante prétend avoir le droit de débiter. L'enquête suspend naturellement les poursuites. Et la rusée commère continue à soulager l'humanité souffrante, pendant que l'inspecteur Legrand, sur l'ordre de Berryer, s'emploie activement à réunir et à centraliser tous les élé-

(1) « On dit, écrit le 18 janvier 1742, Joly de Fleury, alors avocat général au Grand Conseil, on dit qu'il a (le Grand Thomas condamné à l'amende pour exercice illégal de la chirurgie et de la pharmacie) *des secrets admirables pour tous genres de maux. On ne peut répondre de l'avenir; et il faut se ménager des connaissances utiles pour soi et pour ses amis.* »

ments d'information attendus par le procureur général. Le 2 septembre, un des premiers secrétaires du lieutenant de police, Chaban, commence par rédiger, pour son supérieur hiérarchique, cette note qui résume les points essentiels de l'enquête menée par Legrand :

Ce biscuit se vend, depuis cent ans, par la même famille. Un nommé Clément a commencé. Il a laissé son secret à sa fille qui avait épousé, en premières noces, Charles Lheureux. Cette femme, en mourant, laissa son secret à son mari qui épousa, en secondes noces, Marie Boudin. Lheureux, avant sa mort, a laissé son secret à sa femme qui en a fait toujours usage.

Il est purgatif de sa nature ; on y met du jalap. On en fait de deux espèces, de grands et de petits : les grands sont pour les hommes forts ; les petits sont pour les faibles.

On les vend chez la Veuve Vattier, regrattière de sel, six sous les grands et trois sous les petits. La femme Lheureux les compose et les lui donne à vendre.

Les apothicaires ayant fait arrêter Clément, le Parlement le fit sortir par provision ; et le procès resta indécis.

Le brouillon de la réponse adressée à Joly de Fleury par le lieutenant de police, reproduit, en termes meilleurs, la note transmise par Chaban et se termine sur cette déclaration :

J'ai vu plusieurs certificats qui ont été donnés dans le temps au nommé Clément par plusieurs personnes qui attestent s'être servies de son remède avec succès. Mais j'ai reçu, depuis quelque temps, des ordres du roi pour défendre expressément le débit de quelque remède que ce fût, à moins qu'il n'ait été autorisé par une permission ou un privilège de la Commission établie à cet effet, et à la tête de laquelle est M. Chicoyneau, etc.

Malgré toute sa tendresse pour les irréguliers et les parasites qui vivaient et prospéraient en marge de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, le procureur général ne crut pas devoir intercéder plus longtemps en faveur de sa cliente, la « pâtissière sans boutique », comme l'appelait Chaban. Il écrivit à Berryer :

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre au sujet du Biscuit Médicinal de la Veuve Lheureux. Si la composition de ce biscuit est nuisible à la santé, je suis bien éloigné de l'autoriser. Ainsi, dès que vous croyez essentiel de faire cesser la distribution de ce remède, il n'y a qu'à faire rendre une sentence sur la requête de mon substitut qui en interdise le débit, et la faire exécuter.

On ne peut être, avec un plus sincère et inviolable attachement que je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Joly de Fleury

Berryer n'avait plus à hésiter. Il fit « mander à son hôtel » les femmes Lheureux et Vatier, pour leur interdire expressément, sous peine de l'amende et de la prison, leur industrie commune, à moins d'une autorisation bien et dûment en règle. Ces dames tinrent les menaces du lieutenant de police pour un avertissement sans importance ; et la vente, pas plus que la fabrication des biscuits au jalap, ne cessa un seul instant. Berryer, furieux, leur dépêche Legrand, avec mission de les arrêter et de les conduire à la Salpêtrière. Elles jouent alors une fois de plus de la prétendue protection du procureur général ; et le policier, qui ne se sent peut-être pas la conscience bien tranquille, écrit à son chef, le 4 novembre, qu'il en a effectivement reçu les ordres ; « mais, ajoute-t-il, je n'ai pas cru devoir les mettre à exécution, particulièrement contre la veuve Lheureux, dans la crainte qu'elle ne soit véritablement protégée par M. Joly de Fleury. J'attends votre décision ».

Il ne dut pas longtemps l'attendre et moins encore en ajourner l'exécution, car nous ne voyons nulle part que l'intrépide et intransigeante pâtissière, et sa compagne, la regrattière de sel, aient continué à tenir la campagne contre ce redoutable magistrat qu'était alors un lieutenant de police.

IV

Notre travail nous eût semblé incomplet, si nous n'avions également cherché à déterminer les origines

d'une autre variété de biscuits médicinaux, encore en usage dans la thérapeutique populaire : nous voulons parler des *biscuits vermifuges.*

Leur existence ne paraît guère remonter au-delà de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Nous avons trouvé cette indication dans une publication aussi spirituellement écrite que savamment documentée, intitulée l'*Arsenal lieu d'asile au XVIIIe siècle* et dûe à la plume autorisée de M. Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal (1).

Ici quelques lignes d'explication sont nécessaires : car on ne voit guère, de prime abord, la corrélation qui peut exister entre une enclave du vieux Paris, du Paris de l'ancien régime, et la fabrication de biscuits vermifuges.

M. Henry Martin date son récit de l'époque où le Marquis de Paulmy, fils du Marquis d'Argenson, était gouverneur de l'Arsenal, « avec le titre de bailli d'épée du bailliage de l'Artillerie de France », c'est-à-dire en 1771.

L'Arsenal était alors « composé d'une infinité de bâtiments, palais, maisons ou échoppes, d'une douzaine de cours, de grands jardins et de longues allées plantées d'arbres ». Cette manière de « petite ville abritait une population qu'on pouvait évaluer à plus de 500 personnes », gens de divers états, comme eût dit Monteil, anciens ministres, prélats, grands seigneurs, sans compter M. de Paulmy, artistes célèbres et modestes artisans, « cabaretiers, coiffeurs, tenanciers de tripots, marchands d'orviétan » plus un groupe d'*indésirables*, en délicatesse avec la justice de leur pays.

Or, dans le courant de mars 1774, le Marquis de Paulmy recevait, comme par ricochet, la lettre suivante, (2) dont nous n'avons pu déchiffrer la signature et qui était adressée :

(1) *Discours prononcé à l'Assemblée Générale de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, le 20 mai 1913, par M. Henry Martin, *président* : *L'Arsenal lieu d'asile au XVIIIe siècle*, Paris, 1913.

(2) *Bibliothèque de l'Arsenal, Manuscrit 4043, Portefeuille du Marquis de Paulmy Tome II*

A Monsieur Du Plessis, intendant de M. le Duc de Luxembourg, rue Pavée au Marais.

M. Ganeau, monsieur, frère du Curé de Briare, a besoin d'une recommandation auprès de M. le Marquis de Paulmy. Puis-je espérer que vous voudrez bien vous intéresser en sa faveur auprès de M. le Duc de Luxembourg ?

Ce M. Ganeau était confiseur à Gien : l'envie de s'établir dans cette ville l'y a fait traiter d'un fond de commerce de confiseur. Il a vendu son fond de boutique à Gien ; et, arrivé ici, il a trouvé que celui dont il avait traité était aussi vendu.

Sa ressource a été de trouver à se placer à Paris. Un de ses amis, M. Malherbe, lui a donné retraite chez lui à l'Arsenal. Il faisait à Gien des biscuits contre les vers qui s'engendrent dans les enfants. *Il a obtenu une permission de la Commission de Médecine d'en débiter* ; mais comme il demeure dans l'Arsenal, il ne veut rien faire, sans que M. le Marquis de Paulmy en soit prévenu.

Voulez-vous bien lui accorder vos bons offices et être persuadé de toute ma reconnaissance et du sincère et véritable attachement, etc ?.

Le duc de Luxembourg était le gendre du Marquis de Paulmy. Vraisemblablement, il autorisa, peut-être même avec un avis favorable, son intendant, M. Du Plessis, à présenter la requête du confiseur au gouverneur de l'Arsenal. Toujours est-il que le 11 mars, la lettre ci-dessus fut enfin remise à M. de Paulmy. avec cette apostille, rédigée sans doute par le secrétaire du Marquis :

L'objet de la demande du sieur Ganeau est d'obtenir de M. le Marquis de Paulmy la permission de vendre dans l'enclos de l'Arsenal et le jardin ses biscuits et quelques autres petits ouvrages de sucrerie.

A la supplique du solliciteur était joint un prospectus et qui sait ? peut-être un de ces biscuits mirifiques dont il prônait si chaleureusement l'emploi. A défaut de ce « petit ouvrage de sucrerie », voici la savoureuse réclame qui devait l'envelopper. Elle est un peu longue, mais si instructive !

AVIS A L'HUMANITÉ

Biscuits Vermifuges

Très utiles à tout le publie en général, et partieulièrement aux enfants qui, la plupart, meurent des vers très promptement, ou qui, après avoir bien souffert, et passé plusieurs années dans des états de langueur les plus fâcheux, finissent par de violentes coliques, et autres maladies qui seront expliquées iei plus au long.

AVEC PERMISSION

Le sieur Ganeau. demeurant à l'Arsenal, dans la seconde cour, dans le corridor à droite, au-dessus du corps de garde, possesseur du vrai et infaillible seeret des Biscuits contre les vers, tant des grandes personnes que des petits enfants, est autorisé de les eomposer, vendre et distribuer ou faire distribuer sans aueun trouble. Commc plusieurs personnes lui ont demandé l'usage et la façon de prendre ees biseuits, avant d'en preserire l'usage, il a eru devoir faire observer au publie les signes ou les symptômes les plus ordinaires auxquels on ne peut trop faire d'attention, et d'où souvent la vie des enfants dépend, puisque les vers obstruent les intestins et eompriment les parties voisines par leur volumc, en suçant le chyle destiné à nourrir le malade, le privant par là même de sa subsistanee, en irritant les intestins et même en les rongeant : ee qui eause très souvent les suites les plus fâcheuses et même la mort.

Or, on pourra connaître ces signes, lorsque le malade sentira des démangeaisons dans les narines, en se frottant souvent le nez, des picotements dans la gorge et dans l'estomae, des cnvies de manger à chaque instant, des maux de cœur, vomissements, légères coliques et souvent de violentes, une abondance de salive à jeun, une mauvaise haleine, surtout le matin, des palpitations, convulsions, évanouissements, des fièvres mêmes qui ont le earaetère de malignes, souvent le hoquet, fréquemment une toux sèehe, un appétit très irrégulier et quelquefois voraee, de la constipation, mais plus souvent une diarrhée de matières mal cuites, le ventre assez gros et tendu, ce qui cause très souvent des hernies ou descentes, le reste du corps maigre, une soif que la boisson ne diminue pas, le visage assez ordinairement mauvais, un pouls petit et irrégulier, de la tristesse, les yeux quelquefois éteints et entourés d'un cercle livide, des rêves effrayants. Quelques enfants sont agités et ne peuvent rester un moment tranquilles; d'autres auxquels les uri-

nes sont blanches, et qui ont une espèce de mucosité dans les selles, des assoupissements longs et profonds, un sommeil interrompu tout à coup par des tressaillements et des cris, des grincements de dents, des pertes de la vue et de la voix qui durent longtemps, des sueurs froides, des paralysies des bras et des mains, ou des jambes, desengourdissements; et quelquefois, après de longues et violentes coliques, il survient à l'extrémité du ventre un abcès par lequel il sort des vers.

Il convient donc d'employer à ces maladies les remèdes les plus efficaces et plus importants, puisque les vers font mourir la plupart des enfants, après avoir souffert des maux cruels pendant plusieurs années.

Comme il arrive aussi très souvent que les Enfants ont des vers, quoiqu'ils se portent bien. Cette disposition à avoir des vers prouve toujours des digestions imparfaites, et il y a quantité d'enfants qui périssent par les vers; c'est pourquoi il faut éviter de donner à ceux qui sont dans le cas décrit ci-dessus des aliments de difficile digestion. Surtout donnez-vous bien de garde de leur donner pour un remède des huiles, qui, supposé même qu'elles détruisent d'abord quelques vers, augmentent la cause, qui en laisse reproduire de nouveaux.

Usage des Biscuits

Ces biscuits se prennent le matin et à jeun, dans le décours de la lune c'est-à-dire depuis son plein jusqu'à la nouvelle.

Il faudra observer de ne point laisser manger les malades, que 2 ou 3 heures après avoir mangé les biscuits, qui sont pour les vers un poison et qui iraient à l'aliment qu'on aurait pris, si l'on mangeait autre chose, ce qui empêcherait l'effet merveilleux qu'ils produisent, les faisant rendre par pelotons à ceux qui en ont beaucoup.

Ils ne sont point mauvais à prendre, n'yayant dans leur composition, entre toutes les poudres etplantes distillées qui y entrent, qu'une seule poudre qui donne un petit goût qui n'est pas désagréable.

Ceux et celles qui ne voudront ou ne pourront point manger les dits biscuits, les biscuits étant spongieux par eux-mêmes, les tremperont à mesure qu'ils les mangeront dans un verre de vin blanc, que l'on aura versé le soir, dans un vase sans le couvrir, afin qu'il s'évente, et dans le cas où quelques enfants ne boiraient pas de vin, il faudrait les tremper dans du lait, et lorsque les biscuits seront mangés, faire boire au malade ce qui restera de vin, ou de lait dans le verre : le vin ne peut pas

incommoder le malade, d'autant mieux qu'il est éventé et qu'il a perdu sa force.

Pour les grandes personnes, il en faudra deux, c'est la dose, en laissant un jour d'intervalle avant de prendre le second.

Les personnes, qui sont sujettes à avoir des vers, feront très bien d'en faire usage tous les mois, jusqu'à ce qu'elles s'en trouvent entièrement dégagées.

Ces sortes de Biscuits ne purgent point; ils conviennent à toutes sortes de tempéraments, même les plus faibles et les plus délicats. On peut les prendre dans toutes les maladies où on soupçonne des vers, ils n'altèrent et ne dérangent en aucune façon la santé, n'y ayant rien dans leur composition que de salubre ; ils ne peuvent jamais faire de mal et les femmes enceintes même en peuvent faire usage en tout temps. Ils se conservent tant que l'on veut, sans rien perdre ni diminuer de leur qualité, et, pour en faciliter l'usage à tout le public, qui sera très flatté des bons effets et de l'avantage qu'il en retirera, le prix de chaque biscuit sera de douze sols.

Nota : Que comme les biscuits ne causent aucun dérangement, on peut vaquer à ses affaires, aller et venir ; ils n'exigent point d'autre régime, que celui de s'abstenir de fruits crus, surtout verts, de salade, fromage, pâtisserie et de choses de trop facile et difficile digestion.

Vu et approuvé, à Paris, ce 15 *avril* 1774.
Vu l'approbation, permis d'imprimer ce 17 *avril* 1774.

DE SARTINE.

Nota : Que le sieur Ganeau fait des envois en province à ceux qui lui en demandent ; il prie ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire; de bien mettre leurs adresses, indiquer la voie par laquelle il les fera parvenir et d'affranchir les ports de lettres, qui autrement resteraient en rebut.

Le « sieur Ganeau » n'avait oublié dans son manifeste contre les vers qu'un seul point, c'était d'éclairer sa lanterne, autrement dit de faire connaître la ou les drogues vermicides assurant l'efficacité de ses « merveilleux » biscuits.

Il est vrai que cette composition était un « infaillible secret ». Toutefois, la Commission de médecine qui avait « donné la permission de débiter » ce vermifuge (Ganeau n'eût pas osé risquer un mensonge) ne devait pas en ignorer le principe actif ou prétendu.

tel. Que pouvait-il bien être ? Le Calomel ? Mon biscuit n'est pas purgatif, affirme Ganeau. Le confiseur-thérapeute n'avait certes pas incorporé dans sa pâte de la poudre de *semen-contra*. L'ingestion en eût été particulièrement laborieuse, pour ne pas dire impossible. Ganeau parle, dans son prospectus, de « poudres et de plantes distillées ». N'aurait-il pas employé un alcoolat de tanaisie ?

Quoiqu'il en soit, son biscuit et ses autres « sucreries » ne purent trouver grâce devant le maître de la maison.

M. de Paulmy, depuis qu'il présidait aux destinées de l'Arsenal, poursuivait un rêve qui faisait peut-être grand honneur à ses idées de décentralisation, mais qui n'était que très médiocrement goûté du gouvernement. Il eût voulu que l'enclave sur laquelle s'étendait sa juridiction, devînt, de ce fait, comme un Etat autonome et presque indépendant. Il y recevait sans doute de très honnêtes gens, mais il n'accueillait pas avec moins de bienveillance des personnalités fort peu recommandables et il n'entendait pas que cette excessive indulgence pût prêter à la critique. Or, il n'était plus, à cette époque, de ces retraites inviolables qu'on appelait jadis des lieux d'asile ; et les maisons princières elles-mêmes devaient s'ouvrir devant un ordre du roi. Aussi, M. de Paulmy, qui était un traditionnaliste, entrait-il souvent en conflit, sur ce terrain, avec les représentants de l'autorité souveraine, les fonctionnaires, les ministres et surtout la police, institution qu'il faut ménager et même respecter, car elle seule a le droit d'avoir toujours raison, quand elle a tort.

Donc, M. de Paulmy, après une résistance désespérée, avait dû maintes fois céder devant la volonté royale, quand Ganeau s'avisa de transporter ses pénates chez son bon ami Malherbe et d'y préparer sa publicité, escomptant une tolérance qui s'était déjà si libéralement prodiguée. Mais il ne plut sans doute pas au gouverneur de l'Arsenal, de s'attirer quelque nouvelle observation à propos d'un empirique, si auto-

risé qu'il fût par la Commission de Médecine. Et, d'une ligne, sur le placet présenté par Du Plessis, M. de Paulmy signifia son congé à Ganeau :

« Ordonner à M. de Malherbe de renvoyer cet homme de chez lui. »

Et, comme le dit fort plaisamment M. Henry Martin, « Le sieur Ganeau dut aller poursuivre ailleurs sa campagne contre les vers. »

Mais que devinrent ses biscuits ?

UN CERTIFICAT MÉDICAL PAR UN CHIRURGIEN LANGUEDOCIEN DU XVIIIe SIECLE

par le Dr Charles VIDAL (de Castres)

Voici le texte d'un certificat où l'on peut lire que les fractures de cuisse ne guérissaient pas mieux au XVIIIe siècle qu'à notre époque, qu'on dit être une époque de décadence physique.

Tout en haut de la page, le chirurgien, homme pieux, a tracé une croix. Peut-être était-ce simplement l'habitude ou bien une obligation protocolaire ? Je possède un compte de fournitures pharmaceutiques daté du 30 juin 1758, destiné à Mgr de Barral, évêque de Castres, où la même croix existe. Je ne trancherai pas la question quoique je sois en droit de douter un peu de la foi et de la piété d'un chirurgien du XVIIIe siècle, du siècle de l'*Encyclopédie* !

Il est vrai, qu'à cette époque, on fréquentait simultanément la loge et la sacristie. C'était de bon ton.

Quoiqu'il en soit, voici ce certificat. J'en transcris l'orthographe textuellement.

†

Nous jean françoies audibert Metre chirurgien jouré du lieu de mont Cabrier diosseze et seneseusée de toulouze Certiffion et atœstons a qui il appartiendra comme jean françois bringuier avitant du lieu de Mont Cabrier Comme il y a anviron sept

ou houit anées une roue de charette loui passa seur la quisse droiette dont louij Cassa antierement l'os liumême dont de pouis loui faict porter lajeambe de travers se qui l'empeche de marcher livrement que de quil faict une moiendre coursse il est oublige de s'arette in six por dire presque a chaque pas par a port quil il sent une douleur vive de plus ancore il y a anviron quatre ou sinqu anées qu'il resent un coupt de pie de cheval sur la tanbbe doict dont il louy decrouvist de la grandeur d'un demy pie la pou jouques au crane dont je feus oblige de louy faiere troies sutures otrement dit dounne troies poiens dont je le panssa (1) plus d'un moies et de my pour treter cette plee et de pouis sella louij Couze une grande douleur de tete seurtout lorsqu'il et oublige de marcher ou faire une longou corsse ou la moiendre fatigue dont louy sanble que tout torne autour de louij comme sil estet ataque d'une vertige au foie de Ce nous louij avons alor de la presantte ralation pour san servir comme j on joujera a propos faict a mont Cabrier Ce vinte deux avril mille sept cens sinquante un.

J.-F. Audibret, M^tre Chirurgien joure.

Ce certificat est rédigé sur un papier timbré (déjà !) au chiffre de *Toulouze* et coûtant : (?) sol (2), 3 deniers. Le format est celui de notre papier timbré actuel.

LES ORIGINES DE LA SYPHILIS EN DANEMARK

par le Dr J.-W.-S. JOHNSSON (de Copenhague)

Il va sans dire que dans la discussion sur les deux théories concernant les origines de la syphilis, l'année même de la découverte de l'Amérique doit jouer un rôle, mais il me paraît en même temps que ce rôle perd de sa valeur à mesure qu'on s'éloigne du grand foyer méridional. Ainsi, des cas de cette maladie datant

(1) *Panssa* pour *pansai*. Aujourd'hui encore, dans notre région languedocienne, beaucoup de gens disent : *je panssa*, *j'allas*... pour : *je pansai*, *j'allais*..., manière de s'exprimer qui n'a cependant aucun point de contact avec son équivalent en langue d'oc. En langue romano-castraise, *panser* se dit : *pensa*, et je *pansai* : *penseri* ; *aller* se dit : *ana*, *j'allais* : *angueri*.

(2) Le chiffre est illisible.

de 1493 ou même de plus tard ne peuvent servir qu'à constater l'origine européenne, et une enquête faite dans les pays septentrionaux de l'Europe me semble pouvoir donner un fondement utile, mais non indispensable à la théorie de l'origine européenne.

Quant aux sources pour l'étude de l'histoire de la syphilis en Danemark, elles sont les mêmes que dans d'autres pays. Mais en somme il n'existe que très peu de monuments littéraires, soit manuscrits, soit imprimés, antérieurs à 1500. Il existe quelques chroniques, mais la littérature médicale était peu développée; les rares manuscrits en danois de cette époque sont généralement des collections de recettes et d'ordonnances, et ils ne contiennent pas d'explications sur l'invasion de la nouvelle maladie. Il en est de même pour les rares livres imprimés avant 1500.

Les quelques faits que je viens vous présenter ont été recueillis par le Dr F.-V. Mansa dans son livre intitulé : *Contributions à l'histoire des épidémies et de l'hygiène publique en Danemark* (1) publié en 1873, livre basé sur les mêmes principes que le livre très connu de Schnurrer (2). Il donne dans son livre quelques notes sur la première apparition de la syphilis en Danemark, mais si on m'objecte que ces faits sont sans doute connus de beaucoup de personnes, je répondrai que n'étant pas tout à fait d'accord avec l'auteur quant à l'interprétation de ces faits, il m'a paru utile de les présenter ici en leur entier.

Mansa dit (p. 120) : « D'après Huitfelds et aussi d'après P. Parvi Rosenfontani *Chronicon Johannis Regis Daniæ*, l'an 1495 est l'année de la première apparition de la syphilis en Danemark ». Mais Huitfeld dit tout autre chose. Il dit : (3)

Vdi forneffnde Aar 1495 vaar saa haard en Vinter | oc saa stor en Snee | at hele Landsbyerne vaare offverfogen | saa mand ikke kunde see Hus.

(1) F.-V. Mansa. *Bidrag til Folkesygdommenes og Sundhedsplejens Historie i Danmark.* Kjöbenhavn, 1873.
(2) F. Schnurrer. *Chronik der Seuchen.* Tübingen, 1823.
(3) Arrild Huitfeld. *Danmarckis Rigis Krönicke, Kiöbenhaffn*, 1652, Part. 6, II, p. 1012.

Denne Sommer begyntis udi Kong Carls Leyre for Neapolis | han haffde belagt | en ny Siugdom | kaldis Frantzoser | eller Pocker | som mand aldrig tilforn haffde vist aff udi Christenheden ! huor med Gud haffver vilt straffe voris Ondskab, Wtuct oc Synder | som vi dagligen formeere | oc icke afstaa.

[Pendant l'année 1495, l'hiver fut très rigoureux et la neige tomba en telle quantité, que les villages étaient si couverts de neige, qu'on ne voyait pas les maisons.

Cette année commença une nouvelle maladie, nommée mal français ou vérole, dans les campements du roi Charles, devant Naples, maladie jadis inconnue dans le monde chrétien, par laquelle Dieu désirait nous punir pour notre méchanceté, pour notre luxure et pour nos péchés, que nous augmentons de jour en jour et dont nous ne nous détournons jamais].

La chronique de Petrus Parvus Rosaefontanus (1) mentionne aussi l'hiver affreux de 1495.

Anno proximo qui fuit salutis humanæ 1495, tanta frigoris in bruma asperitas erat, tanteque niuium moles passim conglomeratæ, ut agrestium easarum eulmina superantes, desuper homines in rhedis iter expeditissime facerunt.

Secuta in aestate maxima lues vulgo Gallica seabies dicta, Germanis ae Danis ante ea tempora non solum incognita, sed prorsus inaudita, multa hominum millia infeeit : quæ reatuum nostrorum causa sic paulatim in omnes nationes postea irrepsit, ut nullum usquam est morbus genus hodie ea vulgarius.

Ces deux citations ne se rapportent pas au Danemark, il y est seulement question de la première apparition de la maladie en Europe, et l'année 1495 ne peut donc pas être indiquée comme celle de l'introduction de la syphilis chez nous.

Si sur ce point les conclusions de Mansa portent à faux, d'autres faits rapportés par lui ont plus de valeur. Dans une chronique anonyme (2) publiée par

(1) P. Parvi Rosefontani. *Refutatio calumniarum cuiusdam Joannis Magni Gothi Upsaliensis* [S. L.] 1560, connu également sous le nom *Chronicon Johannis regis Daciæ*. Les pages ne sont pas chiffrées.

(2) Suhms. *Samlinger*, I, 2, p. 164.

Suhm, il a trouvé ce qui suit : « En 1493 la maladie vénérienne, le mal français, est venue pour la première fois en Allemagne et en Danemark » [1493 kom den horeske Sygdom Francosser först til Tydskland og Danmark]. Il en conclut que si cette note est exacte, elle démontre que la propagation épidémique de la syphilis est plus ancienne que la campagne de Charles VIII en Italie. Il est plus probable selon lui, que seule la crainte de la maladie s'était répandue en Danemark à cette époque, et que la maladie elle-même n'était survenue qu'en 1502.

Mansa cite encore une note concernant l'apparition de la syphilis. Cette note est écrite en bas de page et l'auteur ne semble pas en faire état, car de son temps le contenu de cette note ne s'accordait que fort mal avec les théories admises. Il avait trouvé ce qui suit dans l'*Annuaire de Roskilde* de 1448 à 1549 (1) : « En 1483 la maladie française, qui est appelée la vérole se montra parmi les populations chrétiennes » [1483 kom thenne suare frandzoske siuge oc kranchedt, som kaldis pocker, eblant Christet folck]. Mais comme l'année 1483 lui semblait peu vraisemblable, Mansa s'empressa d'ajouter, que cette date doit être fausse.

Je ne vois pas pourquoi on ne peut pas admettre cette date. Le texte de la chronique, que je reproduis plus bas, a exactement la même forme que les autres chroniques anciennes du Danemark et l'*Annuaire de Roskilde* a maintes fois servi de source pour l'histoire du Danemark. Il en existe de nombreux exemplaires dans les bibliothèques du Nord et elle sert souvent à compléter d'autres sources manuscrites de l'histoire du Danemark. Enfin, il me paraît évident qu'elle donne la date de l'apparition de la syphilis en Danemark, car elle ne traite guère des évènements étrangers à ce royaume. Je donnerai donc le texte du chapitre, afin de le soumettre à l'appréciation du lecteur.

(1) *Roskilde Aarbogen*, 1448-1549. *Monumenta Historiæ Danicæ*. Historiske Kildeskrifter udgivne af Dr *Holger Rördam*, I, 1873, p. 319.

MCCCCLXXXIII besorde altt Danmarckis rigis indbyggere den wduolde koning Hans troskaff, huldskaff oc mandskaff, oc hand tesligeste igien them att holde wed loug, skœll oc rett.

Vdij for[ne] (1). Aar bleff samme koning Haus mett stor œre oc glede krontt tiill koning wdj wor ffrue kircke y Kiöbmenhaffn pingetze dag.

Samme aar kom thenne suare frandzoske siuge ockranchedt, som kaldis pocker, eblant Christet folck.

[En MCCCCLXXXIII tous les habitants du royaume de Danemark jurèrent fidélité, dévouement et mainforte au roi élu Jean et celui-ci promit en retour de respecter la loi et de donner à chacun son dû.

L'année dernière (2) le même roi Jean fut avec de grands honneurs et avec allégresse couronné roi le jour de Pentecôte en l'église Notre-Dame à Copenhague.

La même année cette maladie française, qui est appelée la vérole, se montra parmi les populations chrétiennes.]

Voilà tout ce que les livres imprimés nous apprennent. Si l'on ne veut pas faire état de la date de 1483, on ne peut pas nier, qu'il y a là une possibilité pour une introduction de la syphilis antérieure à 1492. Il faut à présent faire des recherches dans les manuscrits encore inédits afin de voir si le hasard confirmera l'exactitude de cette date de 1483, mais je n'ai pas grande confiance dans les résultats de ces recherches, à cause du petit nombre des manuscrits, qui ont échappé aux guerres du Danemark et aux funestes incendies de sa capitale.

(1) L'abréviation *for[ne]* peut être lue *forgangne* ou *forlœbne*, ce qui signifie dans le premier cas « l'année précédente » et dans le second cas « l'année même » où la chronique a été écrite.

(2) Voir la note précédente.

ARREST DE LA COUR DE PARLEMENT DU 20 MARS 1728

EN FAVEUR DU LIBRE CHOIX DU MÉDECIN PAR LES BLESSÉS

par le Dr Henri ROCHÉ

Nous sommes depuis plusieurs années les témoins d'une lutte ardente qui doit, soit assurer le triomphe de la médecine fonctionnarisée, soit au contraire maintenir les privilèges individualistes de la liberté d'exercice. Hier c'était pour l'établissement du libre choix en ce qui concerne les accidentés du travail, aujourd'hui encore le combat se poursuit pour obtenir pour les mutualistes le droit au libre choix du médecin. Nous sommes si bien mêlés à ces péripéties, celles-ci font si bien partie de notre vie journalière que nous croyons difficilement que ces questions aient déjà pu être posées avant nous ; c'est même une constatation assez pénible que de reconnaître que trop souvent tant de points essentiellement actuels et sur lesquels nous nous escrimons, ont déjà été vidés à fond et parfois mieux que par nous et que notre ignorance des temps passés nous a fait perdre un temps précieux au recommencement de matières épuisées par nos prédécesseurs.

Quoiqu'il en soit, tirons au moins les conclusions qui découlent de la similitude de vues qu'exprimaient les médecins du XVIIIe siècle et ceux du XXe en ce qui concerne le libre choix dans la question des accidentés. Cela prouve au moins que le principe du libre choix a toujours eu la préférence des praticiens, est conforme à leurs droits, ou du moins à l'opinion qu'ils en ont. Quasi-unanimité de vues à notre époque, et unité de vues remontant au début du XVIIIe siècle, sont des arguments non méprisables et capables d'influencer les praticiens qui n'ont pas encore pris parti.

Les confrères, en effet, qui de nos jours hésitent ou refusent encore de se solidariser en faveur du libre choix étendu à tous les cas, doués généralement d'un esprit particulariste outrancier, s'inquiètent de voir ces idées si favorables à tous les médecins indistinctement, soutenues par des syndicats et des groupements collectifs. S'ils voulaient bien remonter plus haut, ils verraient qu'au temps de la Royauté absolue comme

à celui de la République, seuls les droits de l'individu ne sont respectés que si les individus se groupent pour les défendre. A toute époque chacun ne peut compter que sur soi-même, et la force sort de l'alliance des mêmes intérêts.

On verra, par les pièccs que nous apportons, que, si de nos jours nos droits d'exercice sont défendus par les Sociétés médicales d'arrondissement et les syndicats, à cette époque, au XVIII[e] siècle, la Faculté de Médccine et les Chirurgiens de Saint-Cosme prenaient avec vigueur les initiativcs nécessaires.

En lisant ces mémoires, on constatera combien modernes sont l'inspiration des arguments apportés, et les conclusions proposées : toute la question du libre choix telle qu'elle a été résolue dans la loi des accidents du travail s'y trouve exposée avec précision — médecins du Châtelet, médecins légistes s'y superposent exactemcnt. D'une pareille identité de vues du Corps médical à deux cents ans de distance n'est-on pas en droit dc conclure que le droit au libre choix est une formule angulaire. Faculté de Médecine, Chirurgiens de Saint-Cosme, Sociétés d'arrondissements et Syndicats médicaux le soutiennent depuis plus de deux cents ans en conformité avec les intérêts des blessés et des malades.

I

Mémoire pour M[e] Louis de Santeul, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris.

La sentence, rendue en la Chambre criminelle du Châtetet, le 21 juillet 1721, fait défenses à tous Médecins et à tous Chirurgiens de faire aucuns rapports, sans avoir obtenu la permission ou l'Ordonnance du Lieutenant Criminel. Ce projet de Règlement dépouille les blessez, ceux qui agissent pour les decedez et les Juges mêmes du droit qu'ils ont en vertu de l'Ordonnance criminelle, de choisir tels Médecins et tels Chirurgiens qu'ils veulent pour les rapports en Justice.

La Faculté de Médecine et la Communauté de Saint-Cosme ont senti le préjudice que le nouveau Règlement ferait aux Blessez et à ceux qui agissent pour

les decedez, aussi ont-elles cru qu'il était de leur devoir de se porter Parties intervenantes au Procès...

II

Sommaire de l'Instance pour les Doyen et Docteurs Régens de la Faculté de Médecine de Paris Intervenants.

Contre les Médecins et Chirurgiens du Chatelet de Paris, Intimés, Appellants et Défendeurs.

La Faculté de Médecine s'élève contre un Règlement du Lieutenant Criminel du Châtelet de Paris, du 22 juillet 1721, dont elle a demandé la suppression ; parce que nul règlement de ce qui regarde la Faculté de Médecine, ne peut procéder que de l'autorité souveraine de la Cour. Aussi la Faculté n'y a-t-elle point été appellée, et la disposition générale et prohibitoire que ce prétendu Règlement contient de faire des raports en Justice, sans être muni d'un ordre du Juge par écrit, est une nouveauté qui renverse tout à la fois et ses fonctions nécessaires et détruit la disposition de l'Ordonnance criminelle.

La Sentence dont est appel fait défenses à tous Chirurgiens de faire aucunes visites, Rapports, ni ouvertures d'aucuns cadavres, au sujet desquels il y aura des Accusés prisonniers, et dont la Justice aura pris connaissance, et aux Médecins, d'assister et être présens aux Visites sans ordonnance de Justice, et sans avoir la permission par écrit du Lieutenant criminel du Châtelet, à peine de 100 livres d'amende. C'est ce Règlement que l'on a fait injurieusement publier à son de trompe et afficher jusqu'aux portes de la Faculté, et qui ordonne encore qu'il sera inséré dans ses registres et Archives.

Il est surprenant que par ce Règlement on ne se soit pas mis en peine de faire une insulte caractérisée, à des personnes publiques, qui n'ont jamais démérité, et que l'on ne voye aucunes poursuites faites contre

un nommé Valentin Delastre, accusé d'avoir jetté par les fenêtres Marie-Anne Giroux la nuit du 7 au 8 juin 1721.

Cette blessée avait été visitée par les Médecins et Chirurgiens du Châtelet, qui avaient décrit et jugé la blessure mortelle ; elle ne survécut que dix-neuf jours après sa blessure ; par conséquent, la blessure est réputée avoir causé sa mort. Incontinent après son décès, le père de la défunte, pour être plus en état d'en poursuivre la vengeance, a requis le Sieur de Santeuil, son médecin ordinaire, et les Chirurgiens qui l'avaient pancé, de faire leur visite et raport. Ils déclarent par cette visite et raport, qui furent faites en présence de plus de cinquante personnes, que la blessure qu'elle reçut à la tête avait été la cause de sa mort : comme rien n'empêchait que l'on inhumât le corps, et qu'ils étaient prests à sortir, s'étant acquittez de leur ministère, un Particulier vint dire que les Chirurgiens du Châtelet allaient venir : après les avoir attendus plus de deux heures inutilement, le sieur de Santeuil et les Chirurgiens qui venaient de faire leur rapport, jugèrent à propos de rassembler plusieurs pièces du crasne fracturé, pour les pouvoir garder ou les montrer en cas de besoin aux Médecins et Chirurgiens du Châtelet : on a prétendu que la conservation de ce crasne était un enlèvement pour ôter aux Juges la connaissance de la cause de la mort ; on s'est servi de ce prétexte pour absoudre l'Accusé prisonnier, quoique la causse de la mort fut bien constatée par les dits Raports, et même par les pièces du crasne, que le sieur Santeuil a offert de représenter. C'est cependant cette conduite pleine de prudence et de sagesse, que l'on a noircie, pour donner lieu au Règlement que les Officiers du Châtelet sans autorité ni pouvoir, ont prononcé contre tous les Médecins et Chirurgiens.

Les Médecins et Chirurgiens du Châtelet, qui ont fait rendre ce jugement, et qui en ont poursuivi l'exécution, en sont eux-mêmes Appellans, et demandent d'être maintenus et conservez dans le droit

qu'ils supposent avoir exclusivement à tous autres, de faire tous Rapports de blessez, soit qu'il y ait des Accusez prisonniers, ou qu'il n'y en ait pas, corps morts, tuez, noyez ou précipitez, dont il y aurait ou pourrait y avoir plaintes, Instances ou Procès devant les Juges.

Le lieutenant Criminel n'avait point porté son Jugement jusqu'à cette prétention, en prononçant la Sentence que la Faculté de Médecine attaque.

La Faculté prétend que le droit de faire des Raports en Justice appartient généralement par la disposition de l'Ordonnance Criminelle de l'année 1670, à tous les Médecins lorsqu'ils sont appellez, convenus, ou nommez d'office ; que dans tous les tems les Médecins et Chirurgiens du Châtelet n'ont fait que des mouvements et des tentatives inutiles pour s'arroger le droit exclusif des Rapports ; et quand il serait vrai, que non, qu'ils auraient eu apparence d'un Titre avant l'Ordonnance Criminelle, il se trouverait absolument confondu et anéanti par la disposition d'icelle.

En effet, l'Ordonnance de 1670 contient un Titre particulier des Rapports et ce titre est composé de trois articles qu'il suffit, de rapporter.

Toutes personnes blessées (dit le premier article) *pourront se faire visiter par Médecins et Chirurgiens, ce qui aura lieu pour ceux qui agiront pour les personnes décédées.*

Tous Médecins et Chirurgiens sont donc admis par la disposition de cet article à faire des Visites et des Rapports, ou sur la réquisition des blessez ou sur celle de ceux qui agissent pour les décédez.

Monsieur le Premier Président de Lamoignon ajouta :

(Procès-verbal de l'ordonnance de 1670) « *qu'au surplus on pouvait observer qu'au Châtelet il y avait deux sortes de visites qui se pourraient faire, l'une de l'ordonnance de Justice pour lesquelles l'on commet toujours l'un des Maîtres Chirurgiens du Châtelet qui sont officiers établis à cet effet : l'autre visite se fait sans ordonnance de Justice, el en celle-là les Complaigneurs peuvent se servir de tels Chirurgiens qu'ils veulent pour se faire*

visiter, pourvu que le Chirurgien soit maître à Paris. Et pour cet effet tous les Maîtres de Paris prêtent le serment au Châtelet, et sont appellez Chirurgiens Jurez.

L'observation de M. Talon sur ce même article est aussi fort remarquable :

Il est juste (dit-il) *de permettre aux parents et aux héritiers, d'un homme décédé de faire visiter les blessures qui ont causé la mort, et d'en faire le rapport.* »

La raison nous dicte qu'une personne blessée doit avoir la liberté d'appeler à son secours les Médecins et les Chirurgiens dont il a le plus d'opinion, sans s'embarasser si ce sont ceux que le Juge protège plus particulièrement et que quand une personne blessée vient à mourir de ses blessures, ceux qui prennent intérêt à la personne décédée doivent avoir la liberté de s'assurer des causes de la mort par les lumières des Médecins et des Chirurgiens, sur la capacité desquels ils se reposent ; et qu'enfin tous les Chirurgiens de Saint-Cosme qui ont prêté serment au Châtelet entre les mains du Lieutenant Criminel n'ont pas prêté en vain ce serment, ce qui s'ensuivrait néanmoins si leurs rapports ne méritaient aucune foi en Justice.

...C'est pourquoi la Faculté a conclu par la Requeste d'intervention, à ce que lorsque les Rapports se feront par Médecins et Chirurgiens nommez d'office, il soit libre aux blessez ou à ceux qui agissent pour les décédez, d'appeller les Médecins et Chirurgiens qui les auront traitez pour faire leur Rapport conjointement ou séparément.

Monsieur Delpech, Rapporteur
Drouart, Procureur.

III

Arrest de la Cour de Parlement

qui maintient les Docteurs en Médecine de la Faculté de Paris et les Maîtres Chirurgiens Jurez de Paris dans le droit et possession de faire, à la réquisition des

Parties, les visites et rapports des Personnes blessées ou décédées.

.... Maintient et garde les dits Santeul... les Docteurs-Médecins en l'université de Paris et les Chirurgiens de Saint-Cosme, dans le droit et possession de faire à la réquisition des personnes blessées, toutes visites et rapports, même visites et ouvertures de cadavres à la requisition de ceux qui agiront pour les personnes décédées, lorsque les dites visites, rapports et ouvertures de cadavres n'auront point été ordonnez par les officiers du Châtelet.

Ordonne qu'avant d'être procédé par les Médecins et Chirurgiens du Châtelet aux visites des personnes blessés en exécution des Ordonnances de Justice, les Chirurgiens du Châtelet seront tenus d'avertir le Chirurgien qui aura posé l'appareil du blessé, de se trouver chez le malade aux jours et heure par eux indiquez... pour l'appareil posé sur la blessure être levé en la présence du dit chirurgien qui aura posé le premier appareil...

Donné en Parlement 20 mars 1728 et de notre Règne le 13e.

Signé : Le Beuf.

LES ALIÉNÉS A PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

LE QUARTIER DES DÉMENTS A SAINT-LAZARE

par Marcel FOSSOYEUX

A la maison des prêtres de Saint-Lazare, il y avait à la fois un quartier de correction ou de mauvaise conduite (1), et un quartier pour les déments et faibles d'esprit : laissant de côté le premier, où l'on enfermait surtout des prêtres, rebuts de tous les dio-

(1) Le nombre de ces détenus était d'environ 50 ; il y avait chaque année une visite faite par un président et un conseiller au Parlement ; la série des procès-verbaux de ces visites de 1718 à 1788 est aux Arch. nat., X2b 1235.

cèses, et des jeunes gens de 20 à 30 ans, succursale de la Bastille ou de Vincennes, nous ne nous occuperons que du second, dont la clientèle seule nous intéresse. Nous avons la bonne fortune de posséder (1), pour les déments de Saint-Lazare, les interrogatoires faits par ordre du lieutenant de police La Reynie, sur leur état de santé ; pour chacun est mentionné la date d'admission et quelquefois la cause, et toujours un aperçu sur les modalités de l'affection, ce qui en rend l'intérêt particulièrement vif. Nous allons voir, par divers exemples que toutes les variétés de la folie ou à peu près, se trouvaient rassemblées à Saint-Lazare. Bien que ces rapports datent de 1722 et de 1727, beaucoup ont trait à des individus de la génération précédente, enfermés depuis fort longtemps, par lettres de cachet signées de Colbert, de Seignelay et de Pontchartrain.

Ainsi Joachim d'Illiers d'Entragues, porteur d'un grand nom, était dans la maison depuis 40 ans, et on n'avait constaté « aucun changement dans l'aliénation de son esprit et de son imbécilité ». Guyet, ancien conseiller en la juridiction des eaux et forêts de Paris, avait pour manie de dicter des procès-verbaux et de composer des vers ; « il parle seul avec véhémence, sans suite ; il lui prend même de temps en temps des excès de fureur qui inspirent une juste compassion ». Firmin Fournier, fils d'un élu en l'élection d'Amiens « n'est pas en état de dire son âge, et à peine a-t-il l'usage de la parole. Il murmure entre ses dents quelques mots que l'on n'entend pas et sa démence ne saurait s'augmenter », pourtant sa santé ne s'affaiblit pas. P. Pérignon n'a aucun sentiment d'esprit, garde un silence perpétuel, son corps, ajoute le rapport, ne s'en porte que mieux ; une note nous apprend cependant qu'il mourut subitement.

Voici maintenant un officier de chez « Monsieur », nommé Germain, qui se croit chez les huguenots ; Simon de Laubel, qui veut aller à Rome, se croit saint

(1) Bibl. nat., Collect. Clairembault, ms. 986, f° 98 et sqq.

Philippe, puis Louis XIV; un Allemand, P. Hylfeld, ancien capitaine au régiment de Furstemberg, perpétuellement taciturne ; un nommé Maubault, qui a tué un homme dans la cour de Versailles, puis s'est coupé les testicules; c'est un furieux, il faut l'emmenoter quand on veut lui faire prendre l'air ; il va jusqu'à mordre ceux qui l'approchent; puis divers pensionnaires abrutis par la débauche.

Enfin, particulièrement nombreux à Saint-Lazare, les prêtres : Antoine Docle du diocèse de Fréjus, fils d'un chirurgien, qui se dit fils du Roi, ce qui l'a fait arrêter à Versailles; de la Motte de Selves, du diocèse de Sarlat, enfermé à 31 ans, le 31 octobre 1715, qui prétend avoir été pourvu par le pape de la cure de Mouchy, dans le diocèse de Beauvais et veut parler au Roi, d'ailleurs assez calme; Duclos Brossard, condamné le 12 mars 1692, qui se croit fils de la duchesse de Chaulnes; Maurice du Colombiers, du diocèse de Condom « qui passe sa vie, à prêcher l'huguenotisme aux murailles de sa cellule » , il est tombé malade pendant le rigoureux hiver de 1709, sans vouloir prendre aucun remède, « et n'en a guéri que plus promptement », ajoute le rapport; un autre, du Languedoc, Raymond Barthélemy de l'Ecould, qui ne veut pas se chauffer quand il fait froid ; il se croit tantôt fils du Roi, ou de M. de Pomponne, tantôt supérieur de la maison ; il a d'ailleurs des moments de lucidité puisqu'il lit son bréviaire et se confesse deux ou trois fois l'an; il n'en est pas de même de J.-Nic. Gravé, du diocèse de Coutances, qui ne veut pas entendre la messe, par impiété, plutôt furieux que fol, avec des accès de fureur, pendant lesquels il faut le lier; quant à Hubert de Morey, chanoine d'Autun, dont le frère est chapelain du roi, il a fait du scandale dans la cathédrale de cette ville; il prétend qu'on l'a changé en nourrice, qu'il est d'une autre famille, et il a tenté plusieurs fois de s'évader; un prieur de Bazinville, Le Coq de Corbeville, croit être chez l'évêque de Chartres, ne parle que finances et bâtiment, chasse et vin de Champagne.

Si les prêtres dominent à Saint-Lazare, il y a également des nobles de diverses provinces, un Breton, M. A. de Lantivy, incurable, qui parle latin, forme des noms les uns après les autres, sans liaison ni connexité, plaide contre lui-même, se répond après s'être parlé, d'ailleurs d'une santé parfaite, Louis de Beaurain, également d'excellente santé, qui parle sans suite ; il faut l'écouter sans l'interrompre ; J.-B. de Vonne, vicomte d'Azay, d'une famille noble de Tours qui a mis le feu dans un couvent par libertinage et a été quelque temps prisonnier au château de Loches.

Il n'était pas sans intérêt de rapporter dans leur caractéristique les motifs de renfermement de ces pauvres déments, la plupart incurables. Parmi ces détentions, qu'il y en ait eu quelques-unes d'arbitraires, soit dans l'intérêt des familles, soit dans l'intérêt des corps constitués, cela est possible et même probable.

En particulier, l'un des prêtres renfermés à Saint-Lazare, l'abbé Blache, en 1693, s'est toujours défendu dans ses nombreux mémoires, contre ceux qu'il appelle ses bourreaux.

Au mois d'octobre 1693, M. le Président de Menars venant visiter la prison, quand il voulut se faire ouvrir la porte de certain cachot, le chef de la prison pour s'en excuser, lui dit qu'il était inutile de l'ouvrir, parceque celui qui était enfermé, et s'appelait Blache, était un prêtre insensé, détenu par ordre du roi ; le discours obligea M. le Président de Menars de ne pas faire davantage d'instance, et de faire seulement insérer cette réponse sur son procès-verbal, mais par la suite on a découvert la fourberie et la méchante foi des missionnaires parceque dans le même tems qu'ils fesoient passer pour fou M. l'abbé Blache aux yeux des gens du dehors, ils le recevaient actuellement aux sacremens dans la maison deux ou trois fois par semaine, et connaissaient parfaitement son mérite et son innocence qui parut peu après avec éclat aux yeux de tout le monde par son élargissement qui s'est fait pour lui d'une manière tout à fait glorieuse (1).

Il est exact que Blache fut autorisé à quitter Saint-

(1) Bib. nat., Coll. Joly de Fleury, 1415, f° 9.

Lazare, ce n'en était pas moins, nous l'avons montré par ailleurs, un déséquilibré (1).

Il ne manque pas de plaintes d'ailleurs sur le régime auquel étaient soumis les déments de Saint-Lazare.

Quand ils sont un peu violens ou furieux, dit une relation de 1697 (2), ils [les frères servans] les chargent de chaînes et les attachent comme des animaux sauvages, ou bien pour les calmer entièrement on leur fait prendre des breuvages qui les rendent tout bêtes et tout abrutis. On fait prendre de semblables médecines à d'autres prisonniers qui ont quelque emportement ou quelque fièvre chaude qui les travaillent, et en peu de temps ils deviennent stupides et perdent entièrement la raison que souvent ils ne recouvrent jamais.

Il ne faudrait pas prendre toutefois à la lettre ces relations tendancieuses. Les Pères de Saint-Lazare, comme les Frères de Saint-Jean-de-Dieu dans leurs établissements à Charenton, à Senlis, ont traité ces malheureux, avec la science du temps sans doute, mais avec leur charité de toujours.

LES NAINS DANS L'ART ÉGYPTIEN

par le Dr Félix REGNAULT

Les nains sont fréquemment représentés dans l'art égyptien. Ils jouaient un rôle important dans la domesticité des rois et des nobles. Leurs fonctions ne se bornaient pas, comme celles des bouffons du moyen âge et de la Renaissance, à divertir les maîtres; ils étaient employés surtout au service de la meute et des bijoux. Je crois qu'ils jouaient aussi le rôle de fétiches pour assurer le bonheur de la maison (3). D'autres serviteurs difformes, bossus et

(1) M. Fosseyeux. L'abbé Blache ou le poison au couvent, *Mercure de France*, 1911.

(2) Bib. nat., Joly de Fleury, 1415, f° 6, v° , relation sommaire et fidèle de l'affreuse prison de Saint-Lazare que les missionnaires nomment pour l'honneur pension et maison de retraite ou de correction (1697).

(3) Cette superstition a existé chez tous les peuples. Aussi retrouve-t-on des représentations de nains et de bossus dans un grand nombre de pays. Nous n'en connaissons pas dans l'art assyrien; mais l'art grec à Smyrne et à Alexandrie nous a laissé de nombreux types de bossus.

porteurs de pieds bots leur étaient associés et partageaient avec eux ce privilège.

On trouve dans l'art égyptien des dessins et des statues de nains; nous les examinerons successivement.

I. *Dessins.*

Quand on examine les murs de la tombe d'un personnage puissant, on y voit dessinés les serviteurs qui vaquent aux occupations domestiques. Parmi ces représentations, on distingue de nombreux difformes.

Charcot et Richer reconnurent un sujet atteint de double pied-bot varus (1), sur une tombe de Beni-Hassan, de la douzième dynastie.

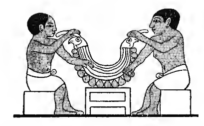


Fig. 1. — Nain des tombeaux de Saqqarah

En 1900 (2), j'étudiai les nains sur les peintures des tombeaux de Ti-Phtah Hotep et Khou-Hotepher à Saqqarah, cinquième dynastie, d'après les copies exécutées par Mariette et conservées au musée Guimet. Ces nains sont surtout employés au service des animaux et des bijoux. Ils conduisent des singes, des lévriers, malaxent l'or, fabriquent des colliers (*fig.* 1).

Ceux-ci sont encore fréquents dans l'art précolombien, au Mexique et au Pérou, ce qui concorde avec les récits des conquérants qui signalent la présence de nains dans le palais royal de Montezuma à Mexico. Aux Indes, sur le temple d'Amaravati, dont les bas-reliefs conservés au British Museum sont du IVe ou Ve siècle de notre ère, on voit des nains se livrer à des danses.

(1) Charcot et Richer. *Les difformes et les malades dans l'art,* Paris, 1889, p. 14

(2) Dr Félix Regnault, Bossus et nains dans l'art égyptien. *Le Correspondant médical,* [5 octobre 1900, p. 1] et *Avenir médical de Paris,* juin 1907, p. 83.

Au contraire, les serviteurs préposés à la vente et les souffleurs qui aident les nains à faire fondre l'or dans les creusets sont des sujets normaux, de grandeur naturelle. D'après une tradition ancienne, les travailleurs de métaux sont difformes et anormaux; plus tard, les Grecs eurent, pour dieu des forgerons, Vulcain, qui était boîteux et contrefait.

Un bossu, atteint de mal de Pott cervico-dorsal, promène deux lévriers presque aussi grands que lui.

Les autres nains sont tous trapus, vigoureux, au corps bien développé et aux membres ridiculement courts; certains montrent des jambes arquées et une forte ensellure lombaire. Ce sont les signes de l'achondroplasie.

M. Plinders Petrie a trouvé des portraits de nains dès la première dynastie; mais les dessins en sont grossiers et en partie effacés, on ne peut dire à quelle espèce de nanisme on a affaire (1).

Récemment, le Dr Marc Armand Ruffer a fait une excellente étude sur les nains dont il réunit toutes les représentations connues dans les tombes (2). Celles-ci sont nombreuses, il s'agit le plus souvent d'achondroplases, parfois de pieds-bots, de bossus. Enfin, un rachitique est reconnaissable à la forte con cavité antérieure de la jambe.

II. *Statuettes.*

Les doubles ou statuettes qu'on enterrait avec le défunt, fournissent également des représentations de nains. Pour assurer au défunt la vie éternelle, elles devaient être son portrait fidèle. Aussi ces images de nains sont-elles très exactes, et permettent un diagnostic précis.

Le nain Knoum-ho-tep, dont la statue fut trouvée à Saqqarah dans une tombe de la cinquième dynastie, occupait à la cour la haute situation de chef de la

(1) Jean Capart. *Les Débuts de l'Art en Egypte.* Bruxelles, 1904, p. 166-167.

(2) Marc-Armand Ruffer. On dwarfs and other deformed persons in ancient Egypt. *Bull. Soc. archéologique d'Alexandrie*, n° 13. Extrait, 1911.

garde-robe. M. Gaston Maspero en a donné en 1887 une excellente description où il relève les signes de l'achondroplasie bien qu'alors cette maladie ne fût guère connue.

Le nain a la tête grosse, allongée, cantonnée de deux vastes oreilles. La figure est niaise. L'œil, ouvert étroitement, est retroussé vers le tempes, la bouche mal fendue. La poitrine est robuste et bien développée, mais le torse n'est pas en proportion avec le reste du corps ; l'artiste a eu beau s'ingénier à en voiler la partie inférieure sous une ample jupe blanche, on sent qu'il est trop long pour les bras et pour les jambes. Le ventre se projette en pointe et les hanches se retirent pour faire contrepoids au ventre. Les cuisses n'existent guère qu'à l'état rudimentaire, et l'individu entier, campé qu'il est sur des petits pieds contrefaits, semble être hors d'aplomb et prêt à tomber face contre terre (1).

Charcot et Paul Richer (2), rapprochent l'ensellure et la saillie des fesses, du « caractère sur lequel insistait le professeur Parrot à propos d'une naine achondroplase qu'il présentait à la Société d'anthropologie ». Mais, pour eux, les jambes incurvées en dedans « offrent la courbure caractéristique des os atteints de rachitisme ». On sait aujourd'hui que cette incurvation est le fait de l'achondroplasie. Porak (3) regarde ce personnage comme une « preuve irrécusable » de la représentation du nain achondroplase chez les anciens.

Depuis, tous les auteurs citent Knoum-ho-tep, comme un type d'achondroplase. Le Dr Ruffer (4), notamment, insiste sur le développement de sa musculature et proteste avec raison contre le terme de niais que lui a attribué M. Maspéro ; la figure au contraire, est finaude.

J'ai pu admirer au musée du Caire cette statue d'une grande valeur artistique. J'ajouterai aux remar

(1) Maspéro. *L'Archéologie égyptienne*, 1887, p. 205.
(2) Charcot et P. Richer. *Les Difformes et les Malades dans l'art*, p. 17.
(3) Porak. De l'Achondroplasie. *Nouvelles archives d'Obstétrique et de Gynécologie*, 1889-1890. Extrait, p. 13.
(4) *Op. cit.*, p. 7.

ques de mes prédécesseurs que la forme de la tête très basse, à front large, à grande circonférence, débordant en arrière et latéralement, est celle d'un achondroplase. Seul le front est un peu fuyant, ce qui est la règle dans l'art égyptien.

Je signalerai encore une petite statuette en bois de la douzième dynastie, n° 3206 (1), qui n'a pas été étudiée au point de vue médical. Plus allongée, moins trapue que Knoum-ho-tep, elle représente une naine avec tous les caractères de l'achondroplasie classique et elle mériterait de servir de type pour la description de cette maladie. Le corps est long et plat d'avant en

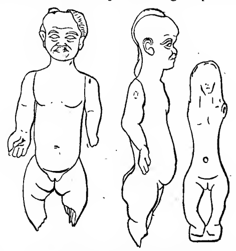


Fig. 2 et 3. — Deux statuettes en bois représentant des naines achondroplases. Musée du Caire

arrière, le ventre saillant, la cambrure lombaire exagérée, les membres sont courts, les segments rhizoméliques, étant proportionnellement plus courts, la main est en trident, les membres inférieurs sont incurvés en dedans ; les jambes sont malheureusement cassées. La face ressemble à celle du bouledogue, la racine du nez est écrasée. Le crâne est volumineux, haut, il déborde de tous côtés et en avant le front surplombe la face (*fig.* 2).

(1) Voir p. 302 du *Guide du Musée du Caire*, édition 1912.

Une autre petite statue en bois représente aussi une naine; elle est sans numéro et se trouve à côté de la précédente dans la même vitrine. Elle est plus grossière, mais elle a conservé des jambes dont on voit l'incurvation (*fig.* 3.)

Le sexe de ces deux naines est bien indiqué par la vulve : ce sont les seules achondroplases du sexe féminin que j'ai rencontrées dans l'art égyptien.

Les nains étaient encore honorés à l'époque ptolémaïque; ils devaient toujours servir à la cour du roi et y occuper des fonctions importantes, à en juger par le magnifique sarcophage de cette époque conservé un musée du Caire, sous l'étiquette n° 2061. Sur le couvercle un nain, vu de profil, est dessiné en creux. Il a les caractères classiques de l'achondroplasie, micromélie, membres épais, ensellure lombaire, crâne débordant sur sa base et nez camus (*fig.* 4).

Fig. 4. — Nain achondroplase représenté sur un tombeau de l'époque ptolémaïque. Musée du Caire.

*
* *

Les nains ne furent pas seulement chez les Egyptiens des fétiches, des porte-bonheur, ils devinrent des divinités. Les dieux Phtah et Bès sont des nains pathologiques.

Phtah, Parrot l'a reconnu en 1878, est un achondroplase. Il a un crâne volumineux qui déborde de toutes parts sur une base trop petite, des fesses saillantes, des reins ensellés, des membres courts, des jambes arquées portées en dedans : ce dernier signe n'indique point, comme on l'a dit, du rachitisme, il caractérise l'achondroplasie. Enfin, j'ai observé quelques exemplaires, avec les mains déjetées en dehors, et les avant-bras formant par rapport aux bras un angle ouvert en dehors, déformations qui existent sur certains achondroplases.

Ce nain fut, sans doute, d'abord un fétiche, un porte-bonheur ; puis il symbolisa le renouveau de la vie, et devint le dieu des morts, le dieu embryon. Il fut encore le dieu primordial, on le représentait alors sous la forme d'une momie tenant un sceptre.

D'autres dieux lui empruntèrent sa forme si spéciale : Horus embryon, debout sur des crocodiles, a aussi une tête énorme, des membres courts, des jambes arquées. D'ailleurs ces emprunts d'attributs d'une divinité à l'autre ne sont pas exceptionnels dans les religions polythéistes.

Bès n'a point les caractères de Phtah.



Fig. 5. — Le Dieu Rès d'après la statue provenant du Sérapeum. Musée du Louvre

En 1897, j'opposai ces deux dieux et montrai que le premier, dont Charcot avait fait un rachitique (1) dont MM. Porak (2) et P. Richer (3) avaient fait un

(1) CHARCOT et RICHER. *Op. cit.*, p. 20.
(2) PORAK. De l'Achondroplasie. *Nouvelles archives d'Obstétrique et de Gynécologie*, 1889-1890, p. 226.
(3) P. RICHER. *L'Art et la Médecine*. Paris, p. 187.

achondroplase, présentait les caractères du myxœdémateux ou crétin. (1)

Je comparerai dans le tableau suivant les signes de Phtah et de Bès à ceux d'un myxœdémateux ; on verra ainsi combien le premier s'éloigne, le second se rapproche de ce type morbide.

	PHTAH	MYXŒDEMATEUX (2)	BÈS
Crâne.	Enorme, comme celui de l'hydrocéphale. étroit à la base, front saillant.	Large à la base, rétréci vers le sommet.	Bas, large à la base, rétréci vers le sommet, front bas, fuyant.
Visage.	Triangulaire à sommet inférieur. Menton en pointe. Pas d'œdème.	Large, lunaire, œdème dur des joues et des paupières.	Joues boursouflées, visage lunaire, plus large à la base qu'au sommet.
Nez.	Epaté.	Epaté.	Epaté, large et camus.
Oreilles.	Elevées, mais normales.	Epaisses, écartées.	Ecartées, sans repli.
Lèvres.	Normales.	Epaisses ; l'inférieure est pendante.	Grosses, épaisses, l'inférieure est pendante.
Langue.	Ne sort pas de la bouche.	Sort de la bouche, volumineuse, étalée.	Sort de la bouche, volumineuse, large. épaisse, non appointie à son extrémité.
Cheveux.	Non représentés.	Rares, gros, rudes, longs.	Ne sont pas représentés (3).
Sourcils.	Bien marqués.	Rares.	Marqués, épais dans leur portion interne seule. La portion externe manque
Physionomie.	Infantile, mais n'a rien de bestiale.	Apalbique, bestiale, tête penchée.	Bestiale.

(1) F. Regnault. Le Dieu Bès était myxœdémateux *Bull. de la Soc. d'anthropologie*, Paris, 1897, p. 434.

(2) Les signes du myxœdème sont tirés du tableau qui termine le travail de M. Bourneville : contribution à l'étude de la cachexie pachydermique (synonyme de myxœdème) *Progrès médical*, 1890, t. II, pl. 140.

(3) Porte une barbe rare stylisée en quelques mèches longues ; une ligne réunit ces mèches sur le Bès du Sérapeum conservé au musée du Louvre où il semble que ce soit un collier.

Cou.		
Bien développé.	Très gros, très court, masses graisseuses.	Tête enfoncée dans la poitrine. Pas de cou.
Poitrine.		
Saillie des muscles pectoraux.	Œdème dur.	Large sans saillies musculaires.
Ventre.		
Normal, saillant comme celui d'un enfant.	Très gros, très large, parfois hernie ombilicale ou inguinale.	Gros, large, sur quelques sujets, hernie ombilicale (1).
Région lombaire.		
Ensellée.	Ensellée.	Ensellée.
Organes génitaux.		
Infantiles.	Rudimentaires.	Petits.
Membres.		
Courts, musclés.	Gros, trapus, difformes.	Très courts, avec des cuisses énormes.
Mains et pieds.		
Larges, courts.	Gros, œdème dur.	Courts, à doigts égaux mains épaisses.
Jambes		
Arquées aux genoux.	Courbées (2) et noueuses.	Arquées, genoux en dehors.

Parmi les statues, celles qui sont soigneusement exécutées du dieu Bès, se rapprochent le plus du type myxœdémateux. Mais même sur les terres cuites populaires, certains signes persistent; crâne diminué, abaissé, front fuyant, facies lunaire, langue tirée, et ces signes sont justement ceux qui caractérisent le myxœdème.

Certaines représentations de Bès offrent un aspect différent.

Tantôt c'est une myxœdémateuse avec des organes génitaux féminins : une vulve (musée Guimet à Paris), et des seins volumineux (musée Guimet et musée de Turin).

Tantôt le dieu est monté sur les épaules d'une femme aux jambes arquées, (avec un pied bot varus :

(1) Pour M. Poncet de Lyon, la ceinture portée sur cette région jouerait le rôle de bandage herniaire.

(2) Cette incurvation est notée dans plusieurs observations de M. Bourneville; *op. cit.*, t. 11, p. 5 et p. 62.

statuette provenant de Chypre au musée du Louvre (1). On sait que Bès et Phtah servaient d'amulette, de porte-bonheur, leurs statuettes offrent un trou de suspension pour cet usage. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait augmenté le pouvoir fétichiste de Bès en lui marquant une vulve ou en lui donnant une porteuse aux pieds bots.

Le dieu Bès apparut à la douzième dynastie (2) et persista jusqu'à la fin de l'histoire d'Egypte. Son rôle et, par suite, ses attributs furent souvent modifiés. De porte-bonheur, dieu de l'amour qui figure sur leurs articles de toilette des femmes, il devint une amulette pour les soldats, dieu de la guerre, brandissant une arme. Souvent sa bouche agrandie ricane. D'autres fois son air bestial s'accentue et ses oreilles dressées prennent une forme animale. On a voulu y voir un dérivé du singe ; mais il n'en a point le prognathisme accentué. C'est par exception qu'à l'époque gréco-romaine, on lui donna une tête de singe (statuette du musée de Turin), etc.

De Bès dérivèrent des divinités asiatiques et grecques : la Gorgone, ou plus précisément, une des trois sœurs Gorgone, la Méduse dont le regard pétrifie conserve les principaux caractères du dieu Bès : facies lunaire, langue épaisse sortant d'une bouche élargie et ricanante ; les Patèques, divinités naines et ventrues que les Phéniciens mettaient à la proue de leurs navires pour les protéger ; les Cabires enfin qui étaient peut-être la même origine bien qu'Hérodote les déclare fils de Phath.

Le type du crétin existe dans l'art d'autres peuples, J'ai observé dans l'art javanais ancien et dans celui des Indiens de l'Amérique centrale, des sculptures de femme au facies lunaire, tirant la langue et rappelant tout à fait la Gorgone. C'est que le crétin a toujours été l'objet de la vénération populaire, il est encore regardé comme fétiche par les montagnards alpins.

---

(1) Reproduit par Charcot et Richer. *Les Difformes et les Malades dans l'art.* Paris, 1889, et par Paul Richer, *L'Art et la Médecine*, Paris, p. 189.

(2) *The Gods of the Egyptians.* W. Budge, London, 1904, t. II, p. 285-286.

OUVRAGES OFFERTS

Madame veuve Debrousse. S. l. n. d., in-4°, 21 p., portr. (Don de M. Fosseyeux).

Albrecht Burckhardt. *Demographie und Epidemiologie der Stadt Basel, während der letzten drei Jahrhunderte, 1601-1900.* Leipzig, Carl Beck, 1908, in-4°, 111 p., 1 pl.

Pierre Gallot-Lavallée. *Un hygiéniste au XVIIIe siècle, Jean Colombier, rapporteur du Conseil de santé des hôpitaux militaires, inspecteur général des hôpitaux et prisons du royaume (1736-1789).* Paris, Jouve, 1913, in-8°, 104 p.

Paul-Louis Ladame. *Exposé des titres et travaux scientifiques, novembre 1913.* Genève, impr. J. Studer, 1913, in-8°, 19 p.

Id. *Michel Servet, sa réhabilitation historique, son caractère, son œuvre comme savant et sa découverte de la circulation pulmonaire.* Genève, H. Kundig, 1913, in-8°, 97 p., 2 portr. et 1 fac-simile.

Edmond Leclair. *Dissertation sur les moyens d'apporter un secours prompt et assuré dans la ville de Lille, aux pauvres malades...* Lille, impr. H. Morel, s. d. [1900], in-8°, 22 p.

Id. *La fabrication des acides forts à Lille avant 1790. La réunion d'un comité d'hygiène.* Poitiers, impr. Bousrez, 1901, in-8°, 15 p.

Léon Moulé. *Glossaire vétérinaire médiéval.* Leyde, E.-J. Brill, in-8°, 66 p. Extr. du *Janus.*

Alfred Poussier. *Recettes médicales normandes du XIIIe siècle.* Rouen, impr. L. Wolf, 1913, in-8°, 7 p., 1 fig. Extr. de la *Normandie pharmaceutique.*

Karl Sudhoff. *Des Märchens Ende von der grossen Syphilis-Epidemie in Europa, nach der Entdeckung der Antillen.* München, 1913, in-8°, 3 p., 1 fig. Extr. de *Münchener medizinische Wochenschrift*, 49, 1913.

Vahram H. Torkomian. *Eloge biographique du Dr H. B. Mattéossian, à l'occasion du cinquantenaire de son doctorat, prononcé le 18 mai 1913 à Péra.* 1913, in-8°, 26 p. [en arménien].

Ernest Wickersheimer. *Document pour servir à l'histoire de la syphilis au XVe siècle ; les recettes d'un médecin franc-comtois ; la gourre de Besançon.* Leipzig, F. C. W. Vogel, 1913, in-8°, p. 412-417. Extr. de *Archiv f. d. Gesch. d. Naturw. u. d. Technik, Festschrift Karl Sudhoff.*

Carteggio inedito di G.-B. Morgagni *con* Giovanni Bianchi (Janus Plancus), *con introduzione e note del Prof.* Guglielmo Bilancioni *e un discorso del Prof.* A. Bignami. Bari, Soc.

tip. ed. barese, 1914, in-8°, XV-275 p. *Classici delle Scienze c della filosofia, ser. scient.*, III. (Don de M. G. Bilancioni).

Ernest CORDONNIER. *Estudio sobre el « Modus faciendi »...* Mataro, tip. Abadal, 1904, in-8°, 12 p., fig. Publ. por la *Rev. cient. prof.* (Don de M. P. Dorveaux).

ID. *Sobre el Liber Servitoris de Aboulcasis...* Mataro, impr. Abadal, 1906, in-8°, 19 p. (Don de M. P. Dorveaux).

N. Durán DESUMVILA. *La Concordia pharmaeopolarum barcinonensium...* Barcelona, tip. de la Casa prov. de Caridad, 1903, in-8°, 30 p. (Don de M. P. Dorveaux).

N. Durán DESUMVILA et Ernest CORDONNIER. *Notes sur la plus ancienne des pharmacopées officiellesi : la Concordia pharmacopolarum barcinonensium.* S. l., 1905, in-8°, 30 p. Extr. du *Janus* (Don de M. Paul Dorveaux).

W. HABERLING. *Die Trinkwasserfürsorge in den Heercn der Vergangenheit.* Berlin, Mittler, 1914, in-8°, 23 p. Extr. de *Deutsche militärärztl. Zeitschrift.*

L. PLANTIER. *Pansement de brûlures par la levure de bière ou de grains.* Annonay, 1907, in-8°, 3 p. Extr. du *Bull. de la Soc. méd.-chir. de la Drôme et de l'Ardèche.*

ID. *Les rescapés en médecine.* Valence, 1908, in-8°, 4 p. Extr. du *Bull. de la Soc. méd.-chir. de la Drôme et de l'Ardèche.*

ID. *Traitement de la paralysie alcoolique par la quintonisation.* Valence, 1908, in-8°, 3 p. Extr. du *Bull. de la Soc. méd.-chir. de la Drôme et de l'Ardèchc.*

ID. *Traitement de l'incontinence essentielle d'urine par la quintonisation.* Valence et Paris, 1911, in-8°, 11 p. Extr. du *Bull. de la Soc. méd.-chir. de la Drôme et de l'Ardèche.*

ID. *La lithiase biliaire, conception nouvelle du traitement.* Annonay, imp. Hervé, 1912, in-8°, 11 p. Extr. du *Bull. de la Soc. méd.-chir. de la Drôme et de l'Ardèche.*

ID. *Chiromancie obstétricale; la laxité des doigts, mesure de la rétropulsivité coccygienne.* Annonay, 1913, in-8°, 3 p. Extr. de *Paris Médical.*

ID. *Discours de présentation de la thériaque du sieur Abrial prononcé par Fr. Chomel, médecin et conseiller du Roy à Annonay (1607-1682).* Paris, O. Doin, 1913, in-8.° Extr. du *Bulletin général de thérapeutique.*

ID. *Nécessité de l'exploration du foie dans la station debout.* Paris, J.-B. Baillière, 1913, in-4°, 2 p. Extr. de *Paris médical.*



Séance du 22 avril 1914.

Présidence de M. Paul Dorveaux.

MM. Tricot-Royer et Van Schevensteen, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr Ch. Berchon, secrétaire général de la Société « les Médecins humanistes », boulevard du Montparnasse, 86, Paris, par MM. Hahn et Wickersheimer.

M. le Dr Léon Brodier, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine, rue de Bruxelles, 16, Paris, par MM. Jeanselme et Payenneville.

M. le Dr Walther E. de Rodt, rue des Gentilshommes, 45, Berne, par MM. Klebs et Wickersheimer.

— Lettres de démission de MM. Cayla, de Closmadeuc et Deroide.

— M. Eugène Olivier présente le titre de réception d'officier de santé de son arrière grand-père, Adolphe Olivier, reçu à Lille en 1815. Ce titre offre deux particularités intéressantes. Il nous montre d'abord que le récipiendaire avait commencé ses études de médecine à 11 ans, puisqu'en 1815, à 19 ans, il justifiait devant le jury de huit années d'études, soit sous des professeurs, soit dans les hôpitaux, ce qui nous paraît aujourd'hui bien étonnant. Il nous montre ensuite que dès cette époque, dans certaines villes, les écoles de médecine avaient des sessions d'examen, présidées par un professeur de la Faculté dont elles dépendaient. Dans le titre qui nous occupe, ce fut la Faculté de médecine de Strasbourg qui envoya Gerboin présider le jury médical du département du Nord, ce jury ayant pour membres Dourlen et Cavalier. Le titre est contresigné par Coze, doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg.

UNE DICHOTOMIE MÉDICO-PHARMACEUTIQUE EN 1690, A PROPOS DE LA RACINE D'IPÉCA

par le Dr Ed. BONNET

On conserve, à la bibliothèque du Museum d'Histoire Naturelle de Paris, un manuscrit autographe de Tournefort (1), sorte de registre de comptabilité, dans lequel l'illustre médecin-naturaliste, a inscrit les noms des médecins et des savants français et étrangers avec lesquels il était en correspondance, la liste des livres qui composaient sa bibliothèque, les dépenses de son ménage et celles de son voyage en Espagne, etc. et enfin un curieux contrat dont voici la transcription littérale et qui constitue une sorte de dichotomie médico-pharmaceutique :

J'ay remis à Monsieur Alary le 7 mars 1690, 33 liures racines d'hipécacohana qu'il doit vendre et nous avons convenu de partager le profit au delà de cent liures sur chaque liure et en cas qu'il ne puisse pas s'en defaire je la reprendray. En foy de quoy nous avons signé l'un et l'autre.

[signé] TOURNEFORT — ALARY

Joseph Pitton de Tournefort (1656-1708) docteur de l'Université d'Aix, sa ville natale, professeur de botanique au Jardin Royal des Plantes (1683), membre de l'Académie des Sciences (1691), fut admis à la licence en médecine, le 29 novembre 1695, dans le Jubilé académique, institué par la Faculté de Paris, en faveur des médecins provinciaux qui avaient fait partie de la Chambe Royale de Médecine supprimée en 1694 (2); un an plus tard, le 7 décembre 1696, il recevait le bonnet de docteur; quant à Pierre Alary, les archives

(1) Cf. BOINET, *Catalogue des manuscrits de la Bibl. du Mus. d'Hist. nat.*, n° 253 et LABITTE : *Catalogue de la Bibl. scient. des de Jussieu*, n° 4036.

(2) Sur la troisième et dernière thèse quodlibétaire de Tournefort, voir : la note du professeur Hamy in *Bull. Mus. Hist. Nat.*, I, p. 76.

de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris nous apprennent qu'il avait été reçu maître apothicaire le 25 juillet 1687, qu'il fut garde de la corporation de 1704 à 1706 et qu'il tenait officine, place Maubert, dans un immeuble contigu au couvent des Carmes.

Quel fut le résultat du contrat et quel bénéfice donna-t-il à chacun des contractants?, c'est ce que le manuscrit de Tournefort ne nous dit pas et je l'ai vainement feuilleté à ce sujet; mais la convention intervenue entre Tournefort et Alary s'explique et se justifie par cette particularité complètement ignorée, je crois, que Tournefort habitait, en qualité de locataire, chez maître Alary; je trouve, en effet, dans ce même registre, les deux notes suivantes qui figurent parmi les dépenses de l'illustre botaniste :

Payé à Mr Alary le loyer de la chambre jusques au premier de novembre 1690.

et quelques pages plus loin :

Payé à Monsieur Alary tout ce que je lui devois du loyer de ces deux chambres jusques à la Saint Jean de l'année 1692.

Introduit en France, pour la première fois, en 1672, par un médecin-voyageur appelé Legras, l'Ipéca, dont on connaissait mal la posologie et les indications thérapeutiques, ne donna que des mécomptes et fut dès lors complètement délaissé; mais, huit ans plustard, un marchand du nom de Garnier, qui entretenait des relations commerciales avec l'Espagne, importa à Paris 150 livres de racine d'Ipéca et, pour en assurer le débit, il s'associa avec un médecin hollandais, Jean-Adrien Helvétius, docteur de la Faculté de Reims; celui-ci employa, contre la dyssenterie, la poudre d'Ipéca, comme un spécifique dont il connaissait seul le secret et cette médication eut un tel succès, tant à la ville qu'à la cour, que le Dauphin, fils de Louis XIV, ayant été atteint de la dyssenterie, Colbert et Daquin, premier médecin, appelèrent Helvétius pour traiter l'illustre malade et lui administrer son spécifique; le Dauphin ayant été rapidement et

radicalement guéri, le Roi fit remettre à Helvétius 1000 louis d'or, sous la condition qu'il publierait la composition de son remède ; Garnier se crut alors en droit de réclamer la moitié de la somme, mais il fut condamné au Châtelet et au Parlement par deux jugements extraordinaires et, dans la suite, Helvétius devint écuyer, conseiller du Roi, inspecteur général des hôpitaux de la Flandre française et plus tard médecin du duc d'Orléans lorsque celui-ci fut Régent.

LE SERMENT DES APOTHICAIRES CHRÉTIENS ET CRAIGNANT DIEU

par le Dr Paul DORVEAUX

Depuis un siècle, les erreurs publiées par C.-L. Cadet [de Gassicourt] au sujet du serment des apothicaires, ont été reproduites intégralement par tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de la pharmacie en France.

Cadet écrivait, en 1813 (*Bulletin de Pharmacie*, t. V, p. 483): « Lorsque le corps des apothicaires [de Paris] fut érigé en communauté, ce patronage [des médecins] subsista, et ce furent les médecins qui rédigèrent la formule du serment que prêtaient *les maîtres apothicaires chrétiens et craignans Dieu*. C'est ainsi que l'intitule *Brice-Bauderon* (*sic*), qui le rapporte dans sa *Pharmacopée*. Ce serment est assez curieux pour être cité en entier. Le voici : » (suit la teneur dudit serment).

Dans ce passage il y a deux erreurs. D'abord les médecins n'ont jamais eu à s'occuper du serment des maîtres apothicaires jurés : tandis que les « Apoticaires-Epiciers du Roy, privilegiez suivant la Cour »,

prêtaient serment devant la Faculté de Médecine (1), les Maîtres Apothicaires de Paris juraient par devant le Lieutenant Civil (à partir de 1667, par devant le Lieutenant Général de Police) d'observer les statuts de leur corporation (2). Ensuite la *Pharmacopée* de Bauderon n'a jamais contenu la formule du serment reproduite par Cadet. Brice Bauderon, docteur de Montpellier et médecin à Mâcon, a publié à Lyon, en 1588, un traité de pharmacie intitulé *Paraphrase sur la Pharmacopœe*, lequel fut maintes fois réimprimé avec de nombreuses additions jusqu'à la fin du XVIIe siècle. J'y ai cherché en vain la formule du serment des apothicaires. En revanche, je l'ai trouvée dans le livre suivant : *Les Œuvres pharmaceutiques du sieur Jean de* RENOU, *conseiller et médecin du Roy à Paris, traduictes, illustrées et mises en lumière, par M. Louis de Serres, Dauphinois, docteur en médecine et aggrégé à Lyon. A Lyon, chez Pierre Rigaud et associez*, 1624 (3). Ce livre se compose de deux parties, dont la seconde, consacrée à la « Boutique pharmaceutique », débute (p. 602) par le serment des médecins, rendu en vers latins par Scévole de Sainte-Marthe (4), avec (p. 603) « le serment des apoticaires chrestiens et craignans Dieu » en regard. Intrigué par la présence à cette place, de ces deux serments que rien

(1) Cf. *Ritus, et insigniora saluberrimi Medicorum Parisiensium Ordinis decreta. Editio altera authoritate totius ejusdem Ordinis excusa, M. Joanne-Baptista* DOYE *Parisino, Decano*. Paris, 1716, p 104-109.

(2) Comme tous les gens de métier, les apothicaires candidats à la maîtrise devaient, après le chef-d'œuvre, prêter serment devant le Lieutenant Civil. Cette formalité remplie, ils étaient *maîtres-jurés* et avaient le droit de « lever boutique », autrement dit de s'établir.

(3) Il a été publié trois éditions des *Œuvres pharmaceutiques* de RENOU : la première, dans le format in-4° ; les deux autres, in-folio. La deuxième, « augmenté d'un tiers », a paru à Lyon, chez Antoine Chard, en 1626, et la troisième, qui n'est qu'une réimpression de la seconde, est de 1637, « chez Nicolas Gay, à Lyon ». Dans les éditions in-folio, on trouve « le Serment des Apoticaires Chrestiens et craignans Dieu » à la page 469.

(4) Ce serment en vers latins est intitulé : *Jusjurandum medicorum Hippocratico-Christianorum è Scævola Sammarthano heroïco carmine redditum*. Il a été ajouté par Louis de Serres aux *Œuvres pharmaceutiques* de RENOU.

n'annonce, je me suis reporté au texte latin de Renou, dont l'édition princeps est intitulée : JOAN. RENODÆI *med. Parisien. Institutionum pharmaceuticarum libri quinque, quibus accedunt de Materia medica libri tres. Omnibus succedit Officina pharmaceutica, sive Antidotarium ab eodem auctore commentariis illustratum. Parisiis, apud viduam Gulielmi de la Nouë et Dionys. de la Nouë,* 1608 ; et j'ai eu la surprise d'y trouver, au recto du 12e feuillet liminaire de l'*Officina Pharmaceutica*, une épître aux maîtres apothicaires de Paris, qui manque dans la traduction de Louis de Serres et dans laquelle Renou leur donne toutes sortes de bons conseils au sujet de l'exercice de leur profession ; il termine en les invitant à accepter le serment suivant, calqué sur celui d'Hippocrate, et à l'imposer à leurs apprentis (1) :

JUSJURANDUM PHARMACOPOEORUM.

Rerum Creatorem, unum in Trinitate Deum, quem pia mente colo, palam testor, hæc omnia me præstiturum.

In Christiana fide victurum et moriturum.

Parentibus debitum honorem persoluturum.

Medicis et præceptoribus quibus operam dedi, obsequium omne redditurum.

Nullum ex antiquioribus ordinis nostri, ut nec alium quidem, conviciis lacessiturum.

Artis dignitatem pro virili exornaturum.

Ejus arcana non eliminaturum.

Nihil inconsultò aut spe tantum lucri facturum.

In acutis sine medicorum consensu purgantia non daturum.

Nullius illicitè verenda, nisi causa medicandi, contrectaturum.

Secreta nullius detecturum.

(1) Jean de RENOU termine ainsi son épître aux apothicairés : *Quæ ut rectè exequi valeatis, nostrum jusjurandum accipite ; eo tyrones obstringite ; singulos in officio coërcete, vestrum ordinem fovete ; nostras lucubrationes videte, legite, discite, et bene valete.*

Venena nulli unquam exhibiturum.
Nec danda, etiam hosti, suasurum.
Conceptui perdendo medicamentum nequaquam propinaturum.
Nec fœtui excludendo, nisi Medicis imperantibus, paraturum.
Medicorum præscriptiones non immutaturum.
Succedanea sine consilio non adhibiturum.
Empiricorum exitiosam praxim improbaturum.
Opem licitè concedendam nemini negaturum.
Exoleta, improbataque medicamenta in Pharmacopoliis non servaturum.
Hæc voventi et facienti divinum faveat auxilium.

Dans l'édition posthume de son traité de pharmacie, publiée à Paris en 1623 (1), Jean de Renou a modifié le 4ᵉ alinéa du serment des apothicaires de la façon suivante :

Medicis et præceptoribus quibus operam dedi, obsequium omne redditurum, eos, nec verbo nec opere læsurum.

On ne trouve aucune trace du serment des médecins dans ces deux éditions parisiennes.

Dans sa traduction de 1624, Louis de Serres a rendu tout le texte latin de la première édition de Renou, à l'exception des pièces liminaires, dont il n'a conservé qu'une seule : le serment des apothicaires. Comme il a supprimé l'épître qui le précède, on ne s'explique pas la présence de cette pièce en

(1) Jean de Renou, né à Coutances vers 1560 (il avait 48 ans en 1608), est mort, d'après Hazon, « au mois d'août 1616 ». En 1623, une nouvelle édition de son traité de pharmacie fut publiée par Denis Moreau libraire à Paris, d'après un exemplaire de l'édition princeps, revu, corrigé et augmenté par Renou lui-même.

Cette nouvelle édition est intitulée : *Dispensatorium medicum, continens Institutionum pharmaceuticarum lib.* V ; *de Materia medica lib.* III ; *Pharmacopeam itidem sive Antidotarium varium et absolutissimum, auctore Joan.* Renodæo *Medic. Paris. Regio...* Paris, 1623. Le serment des apothicaires y occupe le verso du 13ᵉ feuillet liminaire. Au recto, se trouve l'épître *Meritissimis dignissimisque viris Pharmacopœis Parisiensibus*, qui manque dans la traduction de Louis de Serres.

tête de la partie de son livre, intitulé : « Boutique pharmaceutique ». Voici la teneur dudit serment :

Serment des Apoticaires Chrestiens, et craignans Dieu.

Je jure et promets devant Dieu, Autheur et Créateur de toutes choses, unique en son Essence, et distingué en trois Personnes Eternellement bien-heureuses, que j'observeray de poinct en poinct tous ces Articles suyvans.

Et premierement je jure et promets de vivre et mourir en la Foy Chrestienne.

Item d'aymer et honorer mes parens le mieux qu'il me sera possible.

Item d'honorer, respecter, et faire servir en tant qu'en moy sera, non seulement aux Docteurs Medecins qui m'auront instruict en la cognoissance des préceptes de la Pharmacie, mais aussi à mes Précepteurs et Maistres Pharmaciens, sous lesquels j'auray appris mon mestier.

Item de ne mesdire d'aucun de mes Anciens Docteurs, Maistres Pharmaciens, ou autres quels qu'ils soyent.

Item de rapporter tout ce qui me sera possible pour l'honneur, la gloire, l'ornement et la Majesté de la Médecine.

Item de n'enseigner point aux idiots et ingrats les secrets et raretés d'icelle.

Item de ne faire rien temerairement, sans advis de Médecin, ou sous espérance de lucre tant seulement.

Item de ne donner aucun Medicament purgatif aux malades affligés de quelque maladie aiguë, que premierement je n'aye pris conseil de quelque Docte Medecin.

Item de ne toucher aucunement aux parties honteuses et deffendues des femmes, que ce ne soit par grande nécessité, c'est à dire, lorsqu'il sera question d'appliquer dessus quelque remède.

Item de ne descouvrir à personne les secrets qu'on m'aura fidelement commis.

Item de ne donner jamais à boire aucune sorte de poyson à personne, et ne conseiller jamais à aucun d'en donner, non pas mesmes à ses plus grands ennemis.

Item de ne donner jamais à boire aucune potion abortive.

Item de n'essayer jamais de faire sortir le fruict hors du ventre de sa mère, en quelque façon que ce soit ; que ce ne soit par advis de Medecin.

Item d'executer de poinct en poinct les Ordonnances des Medecins sans y adjouster ou diminuer, en tant qu'elles seront faictes selon l'Art.

Item de ne me servir jamais d'aucun succédané ou substitut, sans le conseil de quelque autre plus sage que moy.

Item de desadvoüer et fuir comme la peste la façon de practiquer scandaleuse et totalement pernicieuse, de laquelle se servent aujourd'huy les charlatans empyricques et souffleurs d'Alchymie, à la grande honte des Magistrats qui les tolèrent.

Item de donner ayde et secours indifferemment à tous ceux qui m'employeront.

Et finalement de ne tenir aucune mauvaise et vieille drogue dans ma Boutique.

Le Seigneur me bénisse tousjours, tant que j'observeray ces choses.

Tel est ce fameux serment des apothicaires, imaginé par un médecin de Paris en 1608 et traduit par un médecin de Lyon en 1624. En 1853, le Dr A. Philippe le reproduisait in extenso, d'après Cadet, dans son *Histoire des Apothicaires* (p. 80-82), et le donnait comme un document authentique du « milieu du XIIIe siècle »; depuis, aucun historien (1) de la pharmacie ne l'a révoqué en doute.

UN COMPTE D'APOTHICAIRE CASTRAIS AU XVIIIe SIÈCLE

par le Dr Charles VIDAL (de Castres)

J'ai eu la chance de trouver un vieux compte d'apothicaire. Immédiatement j'ai eu la pensée d'en faire part à la Société française d'histoire de la médecine, sachant combien ses

(1) Cf. CHAUVEL aîné. *Essai de déontologie pharmaceutique*, Saint-Brieuc, 1854, p. 8 et 173. — Ch. MENIÈRE, *Observations sur le serment professionnel des anciens pharmaciens*, p. 10, Angers, 1875 (Extr. des *Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*, t. XXXI). — E. GRAVE, *Etat de la pharmacie en France avant la loi du 21 germinal an XI*, Mantes, 1879, p. 136. — Emile GILBERT, la *Pharmacie à travers les siècles*, Toulouse, 1892, p. 307. — Dr Robert CHANCEREL, *Les Apothicaires et l'ancienne Faculté de Médecine de Paris*, Dijon, 1892, p. 14. — L. ANDRÉ-PONTIER, *Histoire de la Pharmacie*, Paris, 1900, p. 206. — Hermann SCHELENZ, *Geschichte der Pharmazie*, Berlin, 1904, p. 493. — Marc HONNORAT, Les origines des lois et règlements sur l'exercice de la pharmacie en France, in *Journal de Pharmacie et de Chimie*, N° du 16 avril 1914, p. 423.

membres s'intéressent à ces documents qui nous transportent en pleine vie de jadis.

Voici ce *compte* :

[Page 1]

✠

Compte pour Monseigneur de Barral, évêque de Castres, qui doit au sieur Daussion âppre de la dite ville :

Juin 1758	Du 13me doit pour le jardinier du jardin potacher (*sic*)	
	Une once et demie huile d'amendes............	1 sol 6 deniers
	plus demie once eau de menthe.............	1 sol
	plus demie once de fleur d'orange.............	1 sol
	plus pour le même un clistère carminatif et purgatif composé avec la décoction de mellilot de camomille, trois onces miel jeaune, une once et demie catholicum simple...........	15 sols
	Le tout selon l'ordonnance de M. Malzac.	
Juin 1758	Du 14me pour le même, une médecine purgative en deux verres composée avec une once polipode de chêne, une manipule fleurs de violettes, autant de fleurs de pêcher, une once tamarins gras. Dans la première prise y ayant fait fondre deus onces	

manne et dilàjé cuinq dragmes catholicum double et une dragme sel d'ipsum. Dans la seconde prise une once manne, trois dragmes catholicum double et deux dragmes sel dipsum selon l'ordonnance de M. Malzac......... 1 liv. 6 sols

plus pour Monseigneur un cart miel de Narbonne livré à Saint-Jean, domestique de pié...... 8 sols

Du 16e pour le jardinier, une médecine purgative composée avec deux onces et demi manne fondeue, une once catholicum double et autres selon l'ordonnance de M. Malzac......... 1 liv. 10 sols

6 l. 3 s. 6. d.

[Page 2]

✠

La partie sy dernier monte la somme de....................... 6 l. 3 s. 6 d.

Juin Du 25me pour Monseigneur de Baral une médecine qui est, deus onces et demi manne en larme à 6 s. l'once........ 15 s.

plus une dragme et demi écorce de mirobolans Citreins livré à M. Chatillion............... 4 s. 6 d.

7 liv. 38

Reçu de Monsieur Rous metre dautel de Monsei-

gneur de Baral, évêque de Castres la somme de sept livres trois sols et le tiens qiute jusques à ce jourd'huy ce trantième juin mille sept cent cinquante huit.

Danssion appre.

Ce compte d'apothicaire nous initie à la thérapeutique et à la pharmacopée du siècle galant et nous montre comment formulait le médecin d'un évêque. Il nous donne aussi un aperçu des prix des médicaments. Il nous permet de penser qu'on devait faire bonne chère chez l'évêque de Castres, ausssi bien à l'office qu'à la table de Monseigneur. Que de purgatifs ! Mais ne sommes-nous pas au siècle aimable ? au siècle de la pléthore aussi ? Enfin, son orthographe est fort amusante, c'est pourquoi je l'ai transcrit textuellement.

LÉGENDES ET SUPERSTITIONS THÉRAPEUTIQUES

LES PIERRES GRATTÉES ET LEUR POUSSIÈRE

par **Émile RIVIÈRE**

Deuxième note (1).

Dans une précédente séance, j'ai eu l'honneur de vous entretenir du grattage des pierres (mégalithes et tombeaux plus ou moins anciens) et de leur poussière précieusement recueillie et utilisée thérapeutiquement par la foi superstitieuse des populations d'autrefois, en maintes localités, et d'aujourd'hui encore, en quelques-unes d'entre elles. Il me reste, pour terminer cette petite étude sur les Légendes et les superstitions thérapeutiques, à vous parler aujourd'hui de quelques autres mégalithes (pierres à cupules et statue antique) et, dans la prochaine séance, des carreaux de tonnerre ou haches polies, du dieu soleil, de certains arbres votifs, enfin du culte de quelques fontaines soi-disant miraculeuses.

Je vais le faire aussi brièvement que possible.

(1) *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine*, tome XIII, 1914, pages 82-94.

VI

Pierres a cupules simples ou conjuguées.

A

Le mégalithe de Thoys.

Ce mégalithe est un bloc erratique, creusé d'une soixantaine de petites cupules isolées ou conjuguées de diverses façons, mais généralement deux à deux ou trois à trois. Il est situé au hameau de Thoys, commune d'Arbignieu, dans le canton et l'arrondis- de Belley, département de l'Ain. Il a été découvert autrefois par un géologue bien connu, Falsan, décédé il y a déjà un certain nombre d'années. Naguère encore les femmes et les filles d'alentour allaient, certains jours de l'année, s'y livrer à des pratiques bizarres (1), que l'auteur ne fait pas connaître, mais, ayant vraisemblablement comme but, pour celles-ci, c'est-à-dire pour les jeunes filles, un mariage prochain, pour les femmes de combattre la stérilité dont elles étaient atteintes ou l'impuissance des maris dont elles étaient les épouses.

B

La pierre de Barthélemy.

Il s'agit d'une « pierre à cupules de notre époque », dont je dois la connaissance à Mme B. Crova (de Cherbourg), membre de la Société et des Congrès préhistoriques de France, auteur de très intéressantes découvertes en Mauritanie, alors que son mari, capitaine de frégate, était gouverneur de la région.

« A la sortie de la ville de Cherbourg, dit Mme Crova, dans un chemin conduisant au village d'Octeville et dénommé actuellement rue Waldeck-Rousseau, se trouve une humble chapelle presque toujours close... Bien que dédiée au Saint-Sauveur, on en célèbre la fête le jour de Saint-Barthélemy, en mémoire d'un

(1) A. Callet. *Derniers vestiges du paganisme dans l'Ain.*

certain ermite, Barthélemy Picquerey qui vivait au dix-septième siècle.

Après sa mort, survenue en 1659, il fut inhumé au seuil de la chapelle... et son tombeau devint l'objet d'une grande vénération... Il est recouvert d'un bloc de ce calcaire, dénommé *pierre de Caen*, employé dans la contrée pour les belles constructions. Il est moderne et sans aucun ornement, mais les nombreuses cupules qui le recouvrent lui donnent un aspect très particulier, dit l'auteur.

En effet, chaque année, les fidèles qui y vont en pélerinage creusent des cupules sur la pierre tombale. La poussière ainsi produite et recueillie passe pour être douée de plusieurs vertus : mélangée à la bouillie des petits enfants, elle les préserve ou les guérit de diverses maladies et les jeunes filles qui en mêlent à leurs aliments se marient dans l'année » (1). Ces maladies sont surtout « le rhumatisme et la tuberculose osseuse », me dit M[me] Crova, dans les renseignements complémentaires qu'elle a bien voulu me donner tout récemment (2). « J'ai entendu dire, ajoute-t-elle, dans sa lettre, que les jeunes sujets, atteints de paralysie infantile, étaient portés sur la susdite pierre à cupules, la pierre tombale de Saint-Barthélemy, et que certaines gens citent même des guérisons ! » Dans tous les cas, « il est un fait certain, c'est que tous *ne grattent* pas la pierre, mais que beaucoup se contentent d'y déposer le malade ».

Cette superstition de la poussière des cupules se rencontre aussi dans une autre localité des environs de Cherbourg, à Biville, c'est-à-dire « sur le tombeau du bienheureux Thomas Hélye, inhumé, dans l'église de ce village ».

C

La pierre grise du Chatelard.

Le fait de déposer des enfants sur une pierre, je le

(1) B. Crova. *Une pierre à cupules de notre époque, survivance et superstition*. (Compte rendu du sixième Congrès préhistorique de France, session de Tours, 1910).

(2) B. Crova. Lettre du 28 janvier 1914.

retrouve dans le département de l'Ain, mais modifié d'une façon des plus curieuses, unique même, si je ne me trompe, car rien de semblable n'est à ma connaissance ni à celle des personnes à qui j'en ai parlé. Il s'agit de *la pierre grise* de la commune du Chatelard, canton de Villars, arrondissement de Trévoux.

« A cette pierre, on apporte de très loin, raconte M. A. Callet (1), les *enfants mort-nés*, car on prétend que s'ils n'y recouvrent pas complètement la vie, *ils s'y raniment*, cependant, suffisamment tout au moins pour recevoir le baptême ». Mais quelle est cette *pierre grise*? un mégalithe pré-historique? une pierre tombale? l'auteur ne le dit pas.

J'ajoute enfin, d'après lui également, que dans d'autres localités de la Bresse et des Dombes, il y avait et il y a encore des pierres qu'on va gratter, soit pour les humains se guérir des fièvres dont ils sont atteints, soit pour la cure miraculeuse des maladies des poules et du bétail.

D

Le cercle de Mané Guégan

Pendant le séjour que je fis, en 1904, dans les Côtes-du-Nord, au château de Crampoisie, chez un de mes regrettés collègues de la Société d'Anthropologie de Paris et de la Société préhistorique de France, dont il fut président, Lionel Bonnemère, j'ai eu l'occasion de voir, au cours d'une excursion dans le département voisin, c'est-à dire dans le Morbihan, avec le comte Aveneau de la Grancière, qui nous y conduisit tous deux, deux très intéressantes pierres : l'une à *cupules*, l'autre à *écuelles*. Elles font partie d'un cercle régulier de pierres peu élevées, toutes en granit, dont elles occupent le centre.

Ce cercle, dénommé le *Cercle de Mané-Guégan*, est « à l'extrémité nord-ouest de la commune de Guern, sis à plus de quatre kilomètres du bourg, dans le canton et l'arrondissement de Pontivy (Morbihan), sur le

(1) *Loc. cit.*

point culminant de la montagne du même nom (*Lan Mané-Guégan*), au bas de laquelle se trouve le village de Niziave » (1).

Des deux pierres en granit qui présentent des cavités, l'une est à *cupules* seulement, l'autre à *cupules* aussi et à *écuelles*, comme je viens de le dire. La première comporte *douze cupules*, mesurant de 0^m08 à 0^m10 de diamètre et 0^m04 de profondeur. Sur la deuxième pierre les *écuelles* sont au nombre de *deux* et mesurent 0^m20 de diamètre sur 0^m10 de profondeur; elles sont accompagnées de *deux cupules*, dont le diamètre est seulement de 0^m03 et la profondeur de 0^m04.

Les cupules et les écuelles ne sont pas des cavités *naturelles*; elles ont toutes été creusées par la main de l'homme, dans un but que l'on ignore. La seule tradition parvenue jusqu'à nos jours veut que ces écuelles soient celles des Korigans (2) « qui habitent un tumulus voisin, *le tumulus de Niziave* et qui chaque jour, à la nuit tombée, vont aux dites écuelles préparer leur bouillie qu'aux pâles rayons de lune, on leur voit manger ».

Quant à la poussière de la pierre ainsi creusée, possédait-elle aussi, aux yeux des habitants, des vertus curatives ou préservatrices de telle ou telle maladie, de telle ou telle infirmité ? Personnellement je suis très porté à le croire, néanmoins j'ai interrogé, à ce sujet, ces jours derniers, le comte Aveneau de la Grancière. Voici la réponse écrite que j'en ai reçue :

1° Les cupules et les écuelles du *Cercle de Mané-Guégan* ne sont pas des cavités naturelles, mais elles sont bien creusées de main d'homme. Quant à préciser l'époque à laquelle elles ont été faites, cela ne

(1) Aveneau de la Grancière. *Le préhistorique et les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne dans le centre de la Bretagne-Armorique*, page 79. Vannes, 1903.

(2) Les *Korigans* « petits hommes au visage bronzé » qui faisaient des sacrifices humains au rocher de granit du Guilly, « bien avant l'ère chrétienne » et que, selon la tradition, « on voit encore la nuit passer et repasser autour du roc, mais qui, dès qu'ils aperçoivent au loin un être humain, s'évanouissent dans l'ombre en jetant des cris stridents ». (A. de la Grancière. *Loc. cit.*, pages 40-41).

me paraît pas possible. Cependant, si l'on se reporte à des pierres semblables qu'on trouve répandues un peu partout, on peut les faire remonter à une haute antiquité. On ne peut, dans tousles cas, rien affirmer.

2° La poussière de pierre provenant de leur grattage était-elle soigneusement recueillie et superstitieusement utilisée par les habitants de la région, malades ou infirmes, en vue de leur guérison, comme cela se voit en maints endroits?

A cette deuxième question je dois répondre NON. Je n'ai rien entendu dire à ce sujet et j'ai, cependant, questionné les *Anciens* du pays.

3° Enfin, les pierres à cupules et à écuelles du *Cercle de Mané-Guégan* sont-elles le sujet de quelque légende et font-elles l'objet de la vénération populaire ? S'y rend-on en pélerinage, à une époque quelconque ou fixe de l'année, dans un but préservatif ou curatif de quelque maladie ou infirmité ?

A cette troisième question, je ne peux répondre encore que négativement. Je n'ai rien, absolument rien entendu dire à ce sujet. Je ne connais que la légende dont j'ai parlé et que vous rapportez dans votre étude, c'est-à-dire celle des Korigans qui habitent un tumulus voisin, le tumulus de Niziave.

VII

Le cercueil de pierre de Saint-Molvan

En Bretagne, dans le département du Morbihan, ce n'est plus *sur* une pierre (mégalithe, pierre tombale ou autre, qu'on dépose superstitieusement des enfants : soit mort-nés, pour leur obtenir une résurrection passagère ; soit atteints de paralysie infantile dans l'espérance d'une cure immédiate ; dans le Morbihan, dis-je, c'est *dans* une pierre tombale, *dans* un monolithe creusé de main d'homme, c'est *dans* un sarcophage antique qu'on asseoit les enfants plus ou moins arriérés dans leur développement physique.

Je tiens le fait également de mon collègue de la

Société polymathique du Morbihan, le comte Aveneau de la Grancière, qui le rapporte, ainsi qu'il suit, dans une de ses importantes publications (1) :

« Tout à l'extrémité sud-est de la commune de Cléguérec (2), à l'entrée de la petite route qui conduit de Stival à Malguénac, au bord du ruisseau qui, prenant sa source dans l'étang de Lesturgant, en Malguénac, descend, presque en torrent, de la montagne et va, après une courbe, s'épancher dans le Blavet, s'élève pittoresquement la modeste petite chapelle de Saint-Molvan ou Saint-Morvan.

« Dans l'intérieur de cette chapelle, laquelle date de la fin du dix-septième siècle, on conserve un tombeau monolithe en granit, dont la base s'incruste légèrement dans le sol. Tout uni, sans aucune sculpture, ce sarcophage, de forme presque ovoïde, renflé vers le milieu, est plus large à la tête qu'au pied ». Il mesure 2m20 de longueur et possède un couvercle tectiforme, composé de deux pierres juxtaposées, dont la partie supérieure est brisée. Il semble appartenir, de par ses caractères romains et mérovingiens, dit l'auteur, à l'époque de transition, c'est-à-dire au commencement du sixième siècle. Si l'on en croit la tradition, il aurait renfermé les restes d'un saint breton, Saint-Molvan. De là son nom de *cercueil* du susdit saint, de là les vertus thérapeutiques « que la croyance des vieilles populations » lui attribue encore de nos jours.

Ainsi « un enfant tarde-t-il à marcher ? est-il *noué ?* comme on dit dans le peuple, on le mène à Saint-Molvan. Arrivé là, on l'asseoit dans l'intérieur du susdit sarcophage, profitant du trou que le couvercle brisé a laissé béant ; on invoque le saint breton, on dépose une offrande, puis on repart, plein de confiance dans le résultat du pèlerinage.

La croyance populaire est que les petits enfants apprennent ainsi plus vite à marcher. « Il n'en est *pas*

(1) Aveneau de la Grancière. *Loc. cit.*, pages 20-24. Vannes, 1903.
(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontivy.

un seul dans toute la région de Pontivy, dit l'auteur, qui n'ait pas été assis dans le tombeau de Saint-Molvan. Et ceux-ci, devenus grands, vieux même, nous ont affirmé se rappeler avoir subitement marché en sortant du sarcophage. J'avais six ans, me disait l'un d'eux, aujourd'hui vénérable vieillard, et c'est à peine si je savais me servir de mes jambes, quand ma mère, me portant à Saint-Molvan, me posa dans son tombeau. A l'instant même, je ressentis un grand froid, causé sans doute par la fraîcheur de la pierre (1), puis une vive douleur, enfin, me levant brusquement, je sautai hors du CERCUEIL et, sans l'aide de mes béquilles, courant vers ma mère, je lui dis, tout effrayé et en pleurs : Allons-nous en maintenant à la maison ; et je me précipitai vers la porte... »

VIII

Le bateau de Sainte-Avoye

M. Aveneau de la Grancière cite encore une autre chapelle de l'arrondissement de Pontivy, la chapelle de Sainte-Avoye, en Plumeret, qui contient une pierre creusée, très probablement, un mortier mégalithique, dit-il. Cette pierre dite le *Bateau de Sainte-Avoye*, possède les mêmes propriétés miraculeuses de rendre l'usage de la marche aux enfants *noués* et est l'objet des mêmes pratiques superstitieuses (2). Il faut, croyons-nous, ajoute M. Aveneau de la Grancière, remonter au-delà du christianisme pour retrouver l'origine de cette singulière pratique.

(1) Il est bon d'ajouter, au sujet de la fraîcheur du tombeau, que cette pratique, connue dans tout le Morbihan, a lieu surtout le dernier dimanche du mois de septembre, c'est-à-dire le jour du pardon de Saint-Molvan.

(2) *Revue archéologique*, année 1894.

IX

La Vénus de Quinipily et son auge.

Après le sarcophage mérovingien de Saint-Molvan et le mortier mégalithique dit le *bateau de Sainte-Avoye*, il convient de citer la statue romaine, dite la *Vénus de Quinipily* et son auge, dans laquelle vont se baigner les femmes relevant de couches en l'invoquant, et que viennent aussi trouver jeunes gens et jeunes filles de la région, désireux de se marier dans l'année.

Actuellement encore, dressée sur un haut piédestal, dit M. Aveneau de la Grancière, dans le Mémoire auquel nous avons emprunté, en la résumant, la légende ci-dessus (1), au sommet d'une colline, à côté de l'antique château de Quinipily, près de Baud, dans le canton de ce nom (2), la statue en question était originairement placée sur la montagne de Castennec en Bieuzy (3), où [christianisée], elle était l'objet d'un culte qui ne cessa qu'à la fin du dix-septième siècle. Du reste, la tradition, d'accord avec l'histoire et les faits, rapporte que le paganisme avait édifié un *temple* et un *autel* à Vénus, dont la statue en pierre, haute de sept pieds et représentant une femme debout, nue, s'élevait sur un monticule voisin de Castennec. A ses pieds, se voyait une auge de pierre grise, ayant une longueur de six à sept pieds, qui servait, toujours d'après la tradition, à la purification des prêtres et des victimes dans les sacrifices offerts à l'idole. Cette statue de Vénus, qui, d'après M. Aveneau de la Grancière, daterait du premier ou du deuxième siècle et se rapprocherait, par ses formes archaïques, du style égyptisant, était dénommée « *la femme de la Couarde*(4)

(1) Aveneau de la Grancière. *Loc. cit.*
(2) Arrondissement de Pontivy.
(3) Village du canton de Baud.
(4) *Groah er Goard* (A. de la Grancière, *loc. cit.*, page 109).

ou *la vieille de la Couarde* et, par abréviation, *la vieille Couarde,* comme certaine ferme du voisinage, appelée, dès le douzième siècle, *la Coarde* (c'est-à-dire *la Gwarde* ou *la Garde*) et aujourd'hui *la Couarde* ». J'ajoute que les vestiges de l'époque romaine (poteries, statuettes, bronzes, monnaies, voire même une borne milliaire) abondent tout à l'entour. Une voie romaine passe même près de là.

Quant aux pratiques superstitieuses dont la Vénus christianisée était l'objet, elles consistaient à lui « présenter en hommage de nombreuses offrandes et, pour les malades, à la toucher avec une foi superstitieuse dans son pouvoir de les guérir. Les femmes, après leurs couches, venaient prendre un bain, comme je l'ai dit plus haut, dans l'auge placée à ses pieds. Les jeunes gens et spécialement « les jeunes filles qui avaiant envie de se marier lui faisaient leurs offrandes d'une manière indécente, dit l'auteur, pour obtenir la réalisation de leurs souhaits (1). »

D'autre part, M. Émile Espérandieu, dans son remarquable ouvrage sur les statues et bustes de la Gaule romaine (2), publié par le Ministère de l'Instruction publique dans la Collection des documents inédits, — le cinquième volume vient de paraître — s'exprime ainsi qu'il suit au sujet de la Vénus de Quinipily:

Cette statue était autrefois à Castennec-en-Bieuzy, où elle était connue sous le nom de *Groueg-houarn* « femme de fer » ; afin de mettre un terme au culte superstitieux qu'on lui rendait, Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, ordonna de la détruire. En 1661, pour le satisfaire, le comte Claude II de Lannion, seigneur de Quinipily, la fit jeter dans le Blavet. Les paysans l'en retirèrent en 1664 et continuèrent de l'in-

(1) Relation écrite vers 1701, dans Bizeul, *Voies romaines du Morbihan*, page 141 ; Cayot-Délandre, page 390 (A. de la Grancière. *Loc. cit.*, page 109).

(2) Émile Espérandieu. *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, tome IV, page 154. Paris, Imprimerie nationale, M DCCCC.XI. (Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France).

voquer. En 1670, le même évêque de Vannes envoya des maçons pour la mettre en pièces; mais, par crainte des habitants ou par suite de la vénération qu'ils éprouvaient eux-mêmes, ils se bornèrent à lui entamer un bras et l'un des seins, et la jetèrent dans l'eau pour la seconde fois. Vingt-six ans plus tard, le comte Pierre de Lannion, qui venait de succéder à son père, la fit repêcher et transporter au château de Quinipily. On la retailla « pour lui ôter ce qu'elle avait d'indécent dans la forme », comme je l'ai dit tout à l'heure d'après la *Relation de Bizeul* (1), citée par M. Aveneau de la Grancière. Le duc de Rohan, seigneur de Castennec, sollicité par les paysans de sa paroisse, engagea, en 1698, un procès pour ravoir la statue; il le perdit au bout de trois ans, et la *femme de fer* resta à Quinipily, où elle sert d'ornement de fontaine, dans la cour du château, sur un piédestal accompagné d'inscriptions, qui en font une *Venus Victrix*, « vœu de Caius Julius César. »

Voici maintenant la description que M. Émile Espérandieu en donne :

Granit gris. Hauteur, 2m15.

Femme, debout, représentée les pieds joints, les jambes appuyées, par derrière, contre un pilier carré, le front ceint d'une bandelette. Une sorte d'étole qui lui descend du col, arrive, par devant, jusqu'à mi-hauteur des cuisses. « Les yeux sont à fleur de tête et faiblement indiqués; le nez est aplati; un coup de ciseau marque la bouche; de simples traits raides et sans dessin forment les doigts des mains et des pieds » (2). Le cou est plus large que long; les seins sont maintenant peu proéminents; les bras extrêmement grêles, sont coudés à angle droit et les mains sont posées sur le ventre, l'une au-dessus de l'autre.

Sur la bandelette, en relief, les lettres IIT.

M. Espérandieu ajoute, en terminant, que d'après

(1) Bizeul. *Les voies romaines du Morbihan*, page 141 (relation de 1701).
(2) Cayot-Délandre. *Le Morbihan*, page 390 et planche III.

M. Salomon Reinach, la statue de Quinipily, loin de remonter à une époque ancienne ou d'être l'écho d'une conception archaïque, serait très postérieure au dizième siècle.

X

Les pierres a l'œuf.

Il n'est pas jusqu'aux nombreux blocs erratiques qui se trouvent dans le Bugey (1) sur lesquels on aperçoit « un grossier dessin en forme d'œuf, où les femmes vont en pèlerinage pour obtenir la fécondité ». Cette même superstition se rencontre d'ailleurs en Bretagne, d'après ce que rapporte le marquis de Nadaillac.

XI

La pierre levée de Saint-Pierre.

Je citerai encore, parmi les nombreux faits de pierres objets de la vénération populaire dans le département de l'Ain, celui d'une localité de la Bresse, Saint-Pierre-lès-Mâcon (2), où les femmes se rendaient nuitamment dans un bois, « s'y dépouillaient de tout vêtement jusqu'à la ceinture et se frottaient — nous retrouvons ici la question du *frottis* — se frottaient, disons-nous, les seins contre une *pierre levée* [un menhir] pour avoir du lait et le ventre pour devenir fécondes. Il y avait là une sorte de rite que les femmes du pays se transmettaient secrètement » les unes aux autres (3).

Je terminerai, dans la prochaine séance, cette communication sur les *Légendes et les superstitions thérapeutiques*, par certains faits relatifs au culte du dieu Soleil, aux arbres votifs et au culte des fontaines dans leurs rapports avec la médecine, c'est-à-dire avec la thérapeutique superstitieuse curative et préventive.

(1) *Le Bugey*, ancienne province de France qui avait pour chef-lieu Belley, aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de l'Ain.

(2) *Saint-Pierre-lès-Mâcon*, commune du canton de Bagé-le-Châtel, arrondissement de Bourg.

(3) A. Callet. *Loc. cit.*

LA MAISON AUX EMBLEMES MÉDICAUX DU DOCTEUR LE BARON

par le Professeur R. BLANCHARD

Ancien Président de la Société.

Dans deux notes récentes (1), j'ai signalé l'emploi abusif des armes de l'ancienne Faculté de médecine par une corporation médicale qui en faisait usage pour des opérations commerciales. Le fait que je dois signaler aujourd'hui est d'une autre nature et tout à l'honneur du confrère, aujourd'hui décédé, qui en a eu l'heureuse idée.

Non loin de l'église de Montrouge, se dresse une maison portant les numéros 30, rue Sarrette et 2, rue Alphonse Daudet. Cet immeuble a été construit en 1899 par le Dr Le Baron, Président du Syndicat des Médecins de la Seine. Le vestibule est orné de chaque côté d'une toile marouflée représentant divers attributs médicaux et portant des indications explicatives.

A droite, deux médaillons circulaires, bordés de bistre, se détachent sur un fond décoratif de feuilles d'Acanthe.

Le premier médaillon représente les armes de l'ancien Collège de chirurgie sur champ d'azur. Audessus de l'écusson se déroule une banderolle portant l'inscription : CONSI | LIO | MAN | VQVE. En bas, une autre banderolle porte ces mots : COLLEGIVM CHIRVRGORVM.

Le second médaillon, également accompagné de deux banderolles, représente les armes de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. La banderolle supé-

(1) R. BLANCHARD, Emploi abusif des armes de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. *Bull. de la Soc. française d'histoire de la méd.*, XII, p. 403-406, 1913. *Revue Scientifique*, p. 308-309, 7 mars 1914. — Encore sur l'emploi abusif des armoiries de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. *Bull. de la Soc. française d'hist. de la méd.*, XIII, p. 78-81, 1914.

rieure porte la célèbre devise : VRBI | ET | ORBI | SALVS ; l'inférieure porte ces mots : FACVL. MEDIC. PARIS.

Entre les deux médaillons et à la partie supérieure du panneau se détache un cartouche portant la date 1899.

Le panneau de gauche, dans lequel est percée une porte, nous présente également deux médaillons sur fond bleu, entourés d'un cercle rougeâtre, sur un fond discrètement décoré de feuilles d'Acanthe.

Le premier médaillon représente un Coq chantant, de profil à droite, au bas duquel est inscrit ce mot dans le cercle bistre : VIGILANTIA. Au-dessus, une longue et étroite banderolle décrit de nombreuses circonvolutions et porte ces mots : HANC ÆDEM | DELINEAVIT | ALF. LASNERET | ARCHITECTVS PARISIENSIS | A. R. S. H. | 1899.

Le second médaillon représente un Pélican tourné à gauche, au-dessous duquel on lit dans le cercle rouge : DEVOTIO. La banderolle sinueuse qui est au-dessus porte cette inscription : HANC DOMVM | ÆDIFICAVIT ÆRE SVO | JVLIVS LE BARON ANDECAVVS | PARISIENSIS DOCTOR MEDICVS | A. R. S. H. | 1899.

Entre les deux médaillons, au-dessus de la porte, la date 1899 dans un cartouche.

L'escalier de cette maison est éclairé par dix vitraux en verre blanc givré, à raison de deux vitraux par étage. Chacun d'eux porte dans l'un des angles supérieurs un médaillon décoratif dont on trouvera ci-dessous la description. Chaque médaillon, de forme circulaire, est circonscrit par un anneau bleuté marqué de clous jaunes, doublé intérieurement d'un cercle de feuillage stylisé ; le champ est occupé par un personnage ou un sujet concernant la médecine. Dans les deux verrières consécutives d'un même étage, le médaillon est à gauche sur la première (série impaire) et à droite sur la seconde (série paire).

Premier médaillon. — Reproduction du petit sceau de l'ancienne Faculté de médecine, avec son inscription :

YPOCRATIS. SECRET. GLORIOSISSIM.

Deuxième médaillon. — Reproduction du grand sceau de l'ancienne Faculté de médecine, avec son inscription :

SIG. MAGISTRORVM. FACVLTATIS. MEDICINE. PA+

Troisième médaillon. — Il porte l'inscription :

SAINTS COSME ET DAMIEN PATRONS DES CHIRURGIENS+

et représente les deux saints sus-énoncés, dans l'attitude, d'ailleurs assez variable, qui leur est attribuée dans les sceaux et armoiries des diverses communautés des chirurgiens de saint Cosme. Au-dessous, un cartouche avec ces mots : d'après un vitrail de Méru-sur-Oise.

Saint Cosme et saint Damien sont représentés debout, auréolés, en costume médiéval. Le premier, de trois quarts à droite, lève de la main droite une spatule et, de la gauche, serre contre lui un gobelet. Le second est en robe et coiffé du bonnet carré, de trois quarts à gauche ; il examine un urinal qu'il élève de la main droite et tient dans la gauche un rouleau de parchemin. Cette attitude, bien que conforme, dans ses grandes lignes, à celle que la tradition a consacrée, ne concorde avec aucune des 164 armoiries que le Dr Dauchez a décrites, d'après l'*Armorial général*, dans son très intéressant travail sur les sceaux et armes des communautés de chirurgiens de France (1).

Quatrième médaillon. — Reproduction du sceau de l'ancien Collège des médecins de Lyon (2), avec l'inscription :

SIGILLVM. COLLEGII. MEDICORVM. LVGDVNENSIVM.

(1) H. DAUCHEZ, *Les armoiries des Chirurgiens de Saint Cosme aux* XVIe, XVIIe, XVIIIe *siècles (sceaux et armoiries des Communautés et Collegiales) suivies de la collection complète de ces armoiries (d'après l'Armorial de d'Hozier)*, Paris, s. d., in-8º de 47 p. avec 12 fig. dans le texte, publié vers 1893.

(2) ER. PONCET, *Archéologie lyonnaise. Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon*. Lyon et Paris, in-4º de VIII-74 p., 1885, avec fig. dans le texte ; cf. p. 40, le titre et la couverture. — H. DAUCHEZ, *Essai de sigillographie. Saint Luc patron des anciennes Facultés de médecine*. Paris et Lille, in-8º de 35 p., 1891, avec 11 fig. dans le texte ; cf. p. 29, fig. 6 et sur la couverture.

Au-dessous, dans un cartouche :

S^t LUC. PATRON. DES MÉDECINS.

Cinquième médaillon. — Représente Jean Robin, le célèbre botaniste auquel on doit l'introduction en France de la Légumineuse arborescente qui porte son nom (*Robinia pseudo-acacia*), actuellement si répandue en Europe. Il est vu à mi-corps, de trois quarts à droite, tête nue, vêtu d'un pourpoint à collet renversé. Sur le champ, en deux parties, l'une à gauche, l'autre à droite, on lit :

ÆT. LVIII | AN 1608.

Autour du champ et en haut :

J. ROBIN FONDATEUR du 1^r JARDIN BOTAN^ique.

En bas, un cartouche porte ces mots, en 4 lignes d'écriture cursive :

Joannes Robinus | Omnes Herbas noui | Quot tulit Hesperidum Mundi quot Fertilis hortus | Herbarum species nouit hic dnus eas.

Ce médaillon a été exécuté d'après une eau-forte ancienne, sans titre ni signature, dont l'Académie de médecine possède un exemplaire dans son importante collection de portraits (1re série, tome XVII, nº 2957).

Sixième médaillon. — Reproduction d'une statuette en porcelaine, représentant Fagon, debout, tourné de trois quarts à droite ; il est en costume de cour avec grande perruque ; il s'appuie, tout courbé, sur une canne.

Sur le socle :

Docteur Fagon.

A la droite du personnage, un grand pot de pharmacie, comme ceux où l'on conservait la thériaque, sur la panse duquel est écrit :

FAGON medecin | de | LOUIS XIV.

Sur le socle du même on lit :

Biscuit en porcelaine | de l'epoque.

Inscription circulaire :

DOCTEUR FAGON MEDECIN DE LOUIS XIV.

La collection de portraits de l'Académie de médecine (1[re] série, tome VI, n° 1026) possède une similigravure sans légende ni indication de provenance, représentant la statuette d'après laquelle a été exécuté le médaillon ci-dessus.

Septième médaillon. — Reproduction du revers d'un jeton de G. J. de l'Epine, doyen de la Faculté de médecine de 1744 à 1746. Ce jeton, gravé par Duvivier, représente l'amphithéâtre de Winslow, dans l'ancienne Faculté de la rue de la Bûcherie, actuellement occupée par l'Association générale des étudiants. Fournié donne une image du jeton en question (1).

Huitième médaillon. — Reproduction du revers d'un jeton de Louis Alleaume, doyen de la Faculté de 1774 à 1776. Ce jeton, gravé par B. Duvivier, est figuré par Fournié (2).

Neuvième médaillon. — Symbolise la santé. Dans un médaillon aux contours tourmentés, formés de quatre angles saillants et de quatre demi-cercles, une Cigogne passe à gauche, tenant dans son bec un rameau. En bas, dans un cartouche : VALETUDO.

Dixième médaillon. — Symbolise l'intégrité. Dans un médaillon analogue au précédent, une Salamandre au milieu des flammes. En bas, dans un cartouche : INCORRUPTIO.

(1). H. Fournié, *Les jetons des doyens de l'ancienne Faculté de médecine de Paris.* Châlon-sur-Saône, in-4° de 181 p. avec 15 planches hors texte, dont 2 non numérotées, 1907 ; cf. pl. VI, fig. 71-73.

(2) *Loco citato*, pl. IX, fig. 101.

TROIS DOCUMENTS D'ICONOGRAPHIE MÉDICALE (UNE PORTE GOTHIQUE ET DEUX VITRAUX)

présentés par le Dr Raymond BONNEAU (de Paris)

I. — Porte gothique.

Porte basse art franco-flamand, en chêne, fin du xve siècle, mesurant 0^m09 d'épaisseur, 0^m80 de largeur, 1^m79 de hauteur.

Les deux tiers inférieurs comportent trois panneaux pleins sans sculpture. Le tiers supérieur est composé de trois bas reliefs séparés par des colonnettes à clochetons et représentant des scènes d'intérieur.

Au centre : une malade, le buste soutenu par deux coussins, est assise dans un lit à panneaux à serviettes. Un personnage, qui paraît être un médecin, lui présente une potion qu'il va lui faire boire. Au pied du lit, un petit chien jappant.

A gauche : une femme tient dans la main une seringue. A ses pieds, un basset muni d'une porte ouvrante et dans lequel on devait vraisemblablement renfermer les mortiers et le pilon, qui sont posés dessus. Derrière elle, un dressoir.

A droite, 2 personnages, un homme et une femme, celle-ci portant un vase à onguent. Un cordon de feuillage très délicatement traité (grappes de raisin, feuilles et vrilles de vigne), forme l'encadrement la porte sur une gorge.

Traces de dorure et de polychromie.

La porte est complètement ancienne et n'a subi aucune restauration. A la partie gauche, entailles produites par les ferrements et dans la partie droite un trou pour la serrure.

Cette porte est curieuse à plus d'un titre. Les bas-reliefs sont des sujets civils, ce qui est une rareté



pour l'époque où même dans les intérieurs, on figurait volontiers des sujets religieux. La nature médicale du sujet permet de présumer que cette porte ornait le domicile d'un confrère. L'existence d'une



Fig. 2

seringue entre les mains du personnage de gauche, est presque unique pour l'époque, car il est certain qu'on attribue généralement, au XVIIe siècle la vulgarisation de cet instrument, qui excite si fréquemment la verve satirique de Molière (1).

(1) Un moulage du tiers supérieur de cette porte, a été offert par M. Raymond Bonneau à la Société française d'histoire de la médecine, et est conservé dans le Musée de la Société.

II. — Vitrail suisse aux armes parlantes d'un chirurgien.

Au centre, un écusson surmonté d'un casque et entouré de larges volutes, porte un sapin aux côtés duquel sont figurés un rasoir et une lancette.

Au-dessus de l'écusson : une devise religieuse avec répétition du sapin ; au-dessous l'inscription suivante : *Hans Jacob Denler chirurgus und des Grichts in Langenthal und Anna Kugelmann sein Ehegemahl. Anno* 1742.

III. — Vitrail chirurgical de la fin du XVI[e] siècle.

Primitivement, quatre scènes chirurgicales étaient représentées. Malheureusement, la scène du quart supérieur gauche a disparu et a été remplacée par un petit paysage. De cette première scène, on retrouve sur la scène contiguë les pieds du malade et l'extrémité de la table sur laquelle il devait être étendu.

A droite et en haut, opération sur la tête. Le malade est assis les mains fixées sur l'abdomen, l'aide tient la tête, tandis que le chirurgien armé d'un instrument s'attaque au front du patient. Un valet s'éloigne pour vider une cuvette.

A gauche et en bas, le sondage. Deux aides sont nécessaires pour tenir l'opéré dont, au surplus, les jambes sont maintenues écartées et fixées à la table par des lacs. Le chirurgien a saisi la sonde et l'engage dans l'urèthre du patient. Un bassin est là prêt à recueillir l'urine.

A droite et en bas, l'amputation de jambe au tiers supérieur. Le pied est fixé dans un étau, ressemblant assez à un piège à loups. L'opérateur actionne une scie à large lame, qui a déjà pénétré profondément dans les chairs.

Sur ces trois scènes, le costume des personnages est identique. Le chirurgien porte la fraise et le pourpoint à crevés; les bras sont nus. Les aides portent également la fraise, mais le pourpoint est uni et les

manches descendent jusqu'aux poignets. Quant aux valets, ils ont un col rabattu sans la fraise.

Le vitrail a une bordure de rinceaux, mascarons et statues de femmes se tenant les seins. Il est surmonté d'une composition guerrière en grisaille, rehaussée de jaune, représentant des cavaliers portant l'armure, occupés à pourchasser un personnage qu'ils traversent de part en part d'un coup de lance.



Fig. 3

L'antiquaire de qui je tiens ce vitrail depuis une dizaine d'années, disait l'avoir acquis à la vente du Dr Dumonpallier ainsi que trois autres représentant des allégories : la Bienfaisance, la Sagesse ou la Fortune, mais dont l'intérêt était moindre.

L'an dernier, il me tomba sous les yeux un article anecdotique d'un confrère sur une visite qu'il fit au Dr Dumonpallier. Dans cet article, l'auteur au cours de la description du cabinet où il était reçu signalait un vitrail « de l'époque Henri IV représentant des scènes chirurgicales dont une amputation. » Nul doute que le vitrail que je vous présente ne soit celui qui ornait le cabinet du célèbre inventeur du pessaire.

OUVRAGES OFFERTS

Charles Singer. *Notes on some early references to tropical diseases*. Liverpool, at the University press, 1912, in-4°, p. 379-402, 1 pl. et fig. Extr. de *Annals of tropical medicine and parasitology*.

George Viau. *Le docteur Paul Paulin, statuaire*. Paris, 1914, in-8°, p. 37-44, fig. Extr. de *L'Odontologie*.

Statuten der Vereeniging voor Geschiedenis der Genees-Natuur-en Wiskunde gevestigd te Leiden .. Gedrukt bij C. de Boer jr. te Helder, 1914, in-8°, 4 p.

Dr Goldschmidt. *Notice sur des vases antiques*. Paris, F. Alcan, 1914, in 8°, p. 20 26, 8 fig. Extr. de la *Revue anthropologique*.

Paul Dorveaux. *Lettres testimoniales délivrées en 1669 à Jean Loret, de Bourges, serviteur apothicaire à Montpellier*. Dijon, imp. Jacquot et Floret, 1903, in-8°, 3 p., 1 pl., Extr. du *Bull. de la Soc. synd. des pharm. de la Côte-d'Or*.

Id. *Les fourmis*. Paris, 1905, in-8°, p. 303-308. Extr. du *Bulletin de sciences pharmacologiques*.

Id. *Les éditions du Codex*. Paris, 1909, in-8°, 3 p. Extr. du *Bulletin des sciences pharmacologiques*.

Id. *Historique du Crithmum maritimum L.* Harlem, de erven F. Bohn, 1909, in-8°, 9 p. Extr du *Janus*.

Id. *Un diplôme d'apothicaire délivré par Fagon en 1708*. Paris. 1911, in-8°, p. 342-347. Extr. du *Bull. de la Soc. fr. d'hist. de la méd.*

Id. *Un diplôme d'apothicaire délivré par Fagon en 1708*. Paris, 1911, in-8°, 4 p. Extr. du *Bull. des sciences pharmacologiques*.

Italo Levacher. *Memorie, lettere e documenti per servire alla biografia di Fr. Guill. Levacher (1732-1816)*. Treviso Veneto, tip. Vianello, 1911, in-8°, 184 p., portr.

R. Massalongo et U. Gasperini. *Sulla osteo-artropatia ipertrofica pneumica*. Roma, 1913, in-8°, 14 p., 4 pl. Extr. de *Policlinico*.

G. Planchon. *Notes sur l'histoire de l'orviétan et sur la confection publique de la thériaque à Paris*. Paris, imp. Marpon et Flammarion, 1892, in-8°, 56 p. Extr. du *Journal de pharmacie et de chimie*.

Alfred Martin. *Die Jost Ammannsche Federzeichnung einer Doppelmissbildung in der Wickiana der Stadtbibliothek zu Zürich*. Zürich, 1911, in-4°, 8 p., 1 fig., 1 pl. Extr. de *Geschichte der Familie Ammann von Zürich*.

Emile Rivière. *Les apothicaires parisiens au seizième siècle*. Paris, 1914, in-8°, 56 p., 5 fig. *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences, mémoire hors volume, Congrès de Nimes*, 1912.

Jules Drivon *Miscellanées médicales et historiques. Notes pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon. 6e série*. Lyon, Association typographique, 1913, in-8°, 32 p.

Id. *Les anciens hôpitaux de Lyon. Petits hôpitaux divers*. Lyon, Association typographique, 1914, in-8°, 68 p.

A. Guisan. *Un médecin veveysun du XVIIe siècle, écrivain militaire : Gamaliel de la Tour*. Berne et Lausanne, Wagner, 1914, in 8°, 7 p. Extr. de la *Revue suisse de médecine*.

Charles Jourdin. *Note sur trois crânes préhistoriques dont un trépané pendant la vie (tumulus du bois de la Jeune-Ronce, à Couchey)*. Dijon, impr. Jacquot et Floret, s. d., in-8°, 8 p.

Id. *Les médecins dijonnais et l'Académie de Dijon*. Dijon, impr. Jacquot, 1909, in-8°, 15 p. Extr. de la *Bourgogne médicale*.

Id. *Essai historique sur l'ancienne Société médicale de Dijon*. Dijon, impr. Jacquot, 1910, in-8°, 27 p. Extr. de la *Bourgogne médicale*.

Id. *Note complémentaire sur l'historique de l'ancienne Société médicale de Dijon*. Dijon, impr. Jacquot, 1911, in-8°, 5 p. Extr. de la *Bourgogne médicale*.

Id. *La saignée chez les Cisterciens au XIIe siècle*. Dijon, impr. P. Berthier, 1914, in-8°, 9 p. Extr. de la *Bourgogne médicale*.

Alfred Martin. *Goteroff, Gutter, Guttus. Zu Paul Richter's « Noch ein altes Rezept vor die Blatern male franzose »*. Leipzig, J.-A. Barth., s. d., in-8°, 2 p. Extr. de *Archiv. für Geschichte der Medizin*, VI.

Id. *Beitrag zur Geschichte der Medizin*. Berlin, 1906, in-8°, 2 p. Extr. de *Deutsche Aezte-Zeitung*.

Id. *Aeltere Anschauungen über den Gebrauch des Einzelkelches beim Abendmahl.* Berlin, 1907, in-8°, 2 p. Extr. de *Medizinische Klinik.*

Id. *Aus dem Leben der Bader im 16. Jahrhundert.* Berlin, 1907, in-8°, 4 p. Extr. de *Deutsche medizinische Wochenschrift.*

Id. *Des Herzogs Christian von Braunschweig Verwundung und seine künstliche Hand.* Berlin, u. Leipzig, 1908, in-8°, 3 p. Extr. de *Deutsche medizinische Wochenschrift.*

Id. *Luthers Stellung zum Gesundheten.* Berlin, 1908, in-8°, 2 p Extr. de *Medizinische Klinik.*

Id. *Ein Lobgedicht auf die Chinarinde vom Jahre 1783.* Wien, 1909, in-8°, 3 p. Extr. de *Pharmazeutische Post.*

Id. *Römische Münzfunde in den Schwalheimer Sauerbrunnen bei Bad-Nauheim. Der Schwalheimer Sauerbrunnen bei Bad-Nauheim und das Friedberger Judenbad in der Dichtung.* Friedberg i. Hessen, 1910, in-8°, 14 p. Extr. de *Friedberger Geschichtsblätter*, II.

Id. *Neue Gesichtspunkte zur Geschichte des Badewesens und der Sittlichkeit in Deutschland.* Leipzig, G. Thieme, 1913, in-8°, 12 p., fig. Extr. de *Deutsche medizinische Wochenschrift.*

Raymond Neveu. *L'état sanitaire de l'Afrique du Nord dans l'antiquité et de nos jours. Préface par* R. Blanchard, Paris, J.-B. Baillière, 1914, in-8°, XII, 177 p.

Eugène Olivier. *L'ex-libris, les fers de reliure et cachets de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.* Paris, Société française des collectionneurs d'ex-libris, et A. Lequesne, 1914, in-8°, 19 p., fig. Extr des *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques.*

Alfred Martin. *Bode, Friedrich, Dr. med., Geheimer Medizinalrat, Badearzt in Bad-Nauheim.... 1811-1899.* Darmstadt, Grossherzogl, Staatsverlag, s. d.., in-8°, p. 56-57, Extr. de *Hessische Biographien*, I.

Id. *Der Dessauer Foltertrog und die Stellung der Juristen und Aerzte zu seinem Gebrauch (eine Monographie).* Berlin-Wilmersdorf, s. d., in-8°, 16 p. Extr. de *Kliniseh-therapeutische Wochenschrift.*

Séance du 13 mai 1914.

Présidence de M. Paul Dorveaux.

MM. Berchon, Brodier et de Rodt, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr Olof Hult, Nybrogatan, 43, Stockholm, par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le Dr Morisset, Mayenne, par MM. Hahn et Wickersheimer.

M. le Dr Antoine Satre, place aux Herbes, 3, Grenoble, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. Sévilla, médecin vétérinaire, rue de Chazelles, 24, Paris, par MM. Blanchard et Railliet.

M. le Dr Sonnié-Moret, boulevard du Montparnasse, 42, Paris, par MM. Hahn et Wickersheimer.

— Correspondance :

Lettre de M. J. Lortel, rue de Londres, 44, Paris, qui, à propos d'une communication récemment faite à la Société (1), dit qu'il est prêt à montrer, par de nombreux exemples, que la thérapeutique balnéaire des médecins d'autrefois n'était pas exempte d'empirisme et d'un « éclectisme un peu trop grand ».

— M. Goldschmidt fait don à la bibliothèque de la Société d'une collection de livres de médecine ancienne, dont on trouvera la liste sous la rubrique *Ouvrages offerts*, et au musée d'une trousse ancienne d'instruments pour la trépanation du crâne.

LE SERMENT DES APOTHICAIRES CHRÉTIENS ET CRAIGNANT DIEU

(*Addition.*)

par le Dr Paul DORVEAUX

Une erreur s'est glissée dans mon article sur le serment des apothicaires chrétiens et craignant

(1) *Bulletin*, XIII (1914), p. 33-42.

Dieu (1). J'ai dit que « les médecins n'ont jamais eu à s'occuper du serment des maîtres apothicaires jurés » ; or c'est faux. Les maîtres de la Faculté de médecine de Paris ont obtenu, en 1336, du roi Philippe VI, de Valois, un statut « contraingnant lesdiz appoticaires et leurs varlez et les herbiers à les jurer tenir et garder [les ordonnances concernant leurs métiers], devant ladite faculté, ou devant le doien, et deux ou trois des maistres d'icelle (2) ». Mais cette obligation fut de courte durée, car il n'en est plus question dans les ordonnances suivantes.

Comme tous les gens de métier, les apothicaires candidats à la maîtrise ont toujours dû, après leur chef-d'œuvre, prêter serment d'observer les ordonnances qui les concernaient. A l'origine ce serment fut prêté par devant « le mestre du métier ou son lieutenant (3) ; puis, en 1336, la Faculté de médecine obtint qu'il fût prêté par devant elle. Plus tard les apothicaires jurèrent par devant le Substitut du Procureur Général au Châtelet ou le Lieutenant Civil (4), et, à partir de 1667, par devant le Lieutenant Général de Police.

MESURES PROPHYLACTIQUES CONTRE LA RAGE A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

par B. REBER (de Genève)

La question des chiens et de la rage restera toujours un sujet d'actualité. Notre *Bulletin* vient de publier un Mémoire « sur quatre cas de rage », qui m'encourage à lui soumettre une lettre traitant des chiens enragés et adressée, probablement encore au

(1) V. ce *Bulletin*, 1914, p. 152.

(2) DENIFLE ET CHATELAIN. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 462, Paris, 1891.

(3) *Histoire générale de Paris. Les métiers et corporations de la ville de Paris.* I : XIVe-XVIIIe *siècle. Ordonnances générales. Métiers de l'alimentation*, par René de LESPINASSE. Paris, 1886, p. 502.

(4) *Histoire générale de Paris*, p. 527 et 528.

XVIII[e] siècle, au *Journal de Genève*, par François Tingry, le célèbre pharmacien et professeur de chimie.

Tingry s'occupait de toutes les questions de quelque utilité générale, partout, on le voit sur la brèche. Non seulement les questions purement scientifiques, comme la chimie, la minéralogie, la géologie, la botanique, la physique, mais encore les arts et métiers, les fourneaux pour les doreurs, un règlement pour les cordonniers et selliers, etc., c'est-à-dire tous les faits d'une utilité publique quelconque, l'intéressaient vivement. Il est probable que je revienne prochainement d'une façon plus étendue sur la vie de ce savant naturaliste.

L'image de l'impuissance et de la crainte des gens ne saurait être dépeinte mieux que Tingry ne l'a fait dans ces quelques lignes.

En général, cet exposé montre l'état moral et scientifique d'une ville fermée il y a environ un siècle. A tous les points de vue, un pareil exposé devient intéressant et même, aujourd'hui encore, instructif. On assiste à des scènes de rue d'une ville qui n'était certainement en aucune façon en arrière des autres villes, au point de vue de l'intelligence et des institutions. Des scènes de ce genre et d'autres appartenaient à la vie publique de toutes les villes bien organisées. Autant que de la rage, il s'agit, dans ce document, de l'histoire de la culture de l'humanité.

Tout le monde convient que de toutes les maladies qui affligent le genre humain, il n'en est point de plus affreuse que la peste et celle que nous donne la morsure d'un chien enragé. Elles portent tellement l'effroi avec elles que les personnes dévouées par état aux soulagements des malades n'approchent les malheureux individus qui en sont attaqués qu'avec la plus grande crainte. En effet, l'homme le plus sage et le mieux constitué n'a, quant à l'hydrophobie, aucun privilège sur celui qu'une constitution faible menace d'une dissolution prochaine. Le préjugé populaire qui relègue cette maladie au nombre des incurables, opère un effet plus sensible sur le moral des per-

(1) *Bulletin*, XIII, p. 48.

sonnes mordues d'un chien inconnu et celui de leurs amies que ne ferait un pestiféré sur une ville, parce que dans ce dernier cas [il] reste encore l'espoir de la guérison.

Le trouble qui résulte dans la société et dans les familles de ces deux fléaux justifient les moyens que les gouvernements mettent en usage pour en écarter les funestes effets; mais, parmi tous ces moyens, il en est quelques-uns de détails sur lesquels les observations ne peuvent point porter atteinte à l'esprit de docilité dont tout bon citoyen doit donner l'exemple pour tout objet de règlement de police. C'est dans cet esprit que je vous adresse cette lettre.

Il n'est peut-être point de pays comme le nôtre où l'on soit plus attentif pour écarter de l'esprit des citoyens toute idée de la rage de temps immémorial. Les valets de ville ont semé le poison pour faire périr les chiens qui n'étoient attachés à aucun domicile. C'est surtout à deux époques de l'année que se faisait cette distribution de poison; dans le cour de l'été et pendant les fortes gelées. Mais on ne scait par quelle fatalité une ville qui prend tant de précautions pour attaquer l'hydrophobie dans sa source est précisément celle qui a les plus fréquentes alarmes sur cette maladie. Les précautions sans doute deviennent les causes principales, ou contribuent peut-être à entretenir les craintes et à donner l'allarme à la première morsure d'un chien inconnu dont une mauvaise humeur passagère paraît bientôt aux yeux du peuple effrayé avec tous les symptomes de la rage.

Quelques personnes ont pensé que le poison pris en petite dose ou dégénéré par l'effet de la fermentation qu'il subit au bout de quelques jours, pouvait donner aux chiens une maladie dont le développement les conduit à la rage. L'effet que j'ai vu produire un semblable poison sur un âne qui l'avait mangé justifie à mes yeux cette opinion. Cet âne est mort dans les convulsions de la rage, il mordait et ne lâchait pas prise, c'est un fait connu. Combien de chiens de paysan qui, perdant leur maître dans la ville ne savent plus en sortir qu'au bout d'un certain temps. Toute ville fermée est sujette à cet inconvénient Il s'échappe enfin, malgré l'appareil de nos corps de garde qui aura pu l'intimider pendant quelques jours, mais il s'échappe emportant avec lui le germe d'une maladie qu'il a trouvé dans le poison dégénéré ou en trop petite dose. Les fumiers amassés à nos portes et qui contiennent encore les restes vénéneux, offrent sans doute aux chiens qui rodent un nouvel aliment à cette fatale maladie. On observe que le premier bruit de rage vient plutôt de nos environs que de la ville même.

Cette opinion a paru faire quelqu'impression sur les membres du Gouvernement, si on en peu juger par les nouveaux ordres qui joignent le massolage au poison (1).

On auroit peut-être pu espérer des effets plus certains si, en mettant la massue dans les mains du valet de ville, on leur avoit ôté le poison ; mais ce dernier moyen est-il sans inconvénient pour une ville comme la nôtre où les lumières assez généralement répandues doivent nécessairement influer sur l'urbanité des mœurs. Les scènes sanglantes ne sont point faites pour nous, malheur à notre génération si elle s'y habituait et si elle voyait sans émotion le massolage exécuté sous ses yeux sur des animaux qui ont tant de droits à l'amitié de l'homme et son attachement. Depuis longtemps, je gémissais en secret sur la cruelle nécessité qui sacrifiait tant de victimes à la tranquillité des familles, mais la scène qui s'est passée samedi dernier sous les yeux de beaucoup de monde (2), me fait un devoir d'exposer des observations fondées sur les usages d'autres villes où le citoyen n'est point obligé d'acheter par un spectacle rebutant la sécurité qu'il doit pour cet objet aux soins du gouvernement.

A Strasbourg on a établi des colliers de l'Etat qui assujettit chaque propriétaire du chien qui veut être tranquille sur le sort de sa bête à une redevance annuelle. Cette redevance annuelle est éteinte aussitôt qu'on rend le collier. Tout chien qui est rencontré sans collier par un valet de ville, est mis en laisse et conduit dans un endroit désigné où on le garde trois jours avant d'être étranglé. Si dans l'intervalle de ces trois jours le maître le réclame, il lui est rendu, sauf une petite rétribution volontaire au profit du valet. Il se trouve beaucoup de ces chiens arrêtés, parce que c'est une ville fermée comme la nôtre, mais il y a peu de chiens enragés dans les environs, peut-être, parce qu'on n'y répand pas de poison.

A Lyon la police a autorisé le régime à peu près semblable les valets de ville saisissent les chiens qui courent la ville sans leur maître on sans muselière, et les conduisent à l'école vétérinaire où il reçoit 20 sols de salaire, on met l'animal à

(1) Cet alinéa a été barré.

(2) Les valets de ville manquèrent dans les rues basses des Allemands, un gros chien qui reçut le coup sur le col, quoiqu'étourdi, il prit la fuite et fit retentir toute la rue des cris horribles que lui arrachait la douleur. L'indignation générale fut le partage des valets de ville ; deux femmes, dont une était enceinte, se trouvèrent mal et ce n'est pas la première fois qu'on a été appelé à donner des secours aux personnes émues par de semblables scènes.

l'attache pendant 3 jours et il est nourri aux frais de l'école. S'il est réclamé le maître rend les 20 sols et en sus 30 sols par jour pour la nourriture de l'animal. S'il n'est pas réclamé il sert après ce terme aux démonstrations anatomiques.

Voici deux régimes également suffisants pour écarter les dangers de la rage en s'assurant des chiens rôdeurs, leur exécution ne présente rien qui blesse la sensibilité et on ne coure plus les dangers de rendre notre jeunesse cruelle envers les animaux en la rendant le témoin de scènes sanglantes. Mais quel est de ces deux régimes celui qui nous convient? Le colier d'Etat serait bien vu par un grand nombre, mais il éprouverait de fréquentes oppositions. Laissons donc le collier d'Etat, mais donnons de l'extension à la méthode Lyonnoise.

Il est de fait que sur 100 chiens nourris dans la ville il s'en trouve au moins 40 dans les maisons des particuliers assistés de l'hôpital ou des Bourses, je connois une pauvre femme qui à trois chiens. C'est un abus qu'on peut corriger par le nouveau régime que je propose. Le voici :

1° Chaque particulier feroit poinçonner le collier de son chien d'une marque très distincte. Cette marque seroit mise par un des serviteurs de l'hôpital et il recevroit une rétribution convenue;

2° Le marqueur serait tenu à ne pas poinçonner les colliers que lui présenteraient les personnes à la charge des hôpitaux ;

3° Tout chien qui seroit trouvé par le valet de ville sans son collier poinçonné seroit conduit en laisse dans un endroit désigné dans une des cours de l'hôpital pour y être gardé pendant 2 jours. Le valet de Ville recevroit 1 florin pour son salaire;

4° Le chien seroit nourri pendant ces deux jours aux frais de la maison, après lequel temps les valets de ville l'étrangleroient et en disposeroient suivant leur coutume.

5° Si pendant ces deux jours le maître réclame son chien il remettra à l'bomme chargé de la marque des colliers, outre le florin d'entrée 4 livres de france pour le premier jour et 3 livres pour le second, en cumulant avec la première somme à charge au receveur d'en rendre compte à la noble direction.

6° Aucun de ces chiens arrêtés ne sera rendu à son maître si celui-ci est à l'assistance de l'hôpital et des Bourses.

Par ce régime le nombre des chiens diminueroit considérablement en très peu de temps, et on seroit à l'abri des cbiens rôdeurs sans poison et sans massolage public. Cbaque paysan qui sauroit qu'il faut 9 livres pour sauver son chien le tien-

droit en laisse quand il vient en ville et finiroit par ne le plus amener avec lui. D'ailleurs de quel poids ne seroit point allégé le magistrat ehargé de veiller au maintien de la sûreté publique quand il seroit sûr de faire plus d'effet avee moins de désagrément. L'établissement une fois établi, il n'auroit pas le ehagrin de faire enlever à leurs maîtres des animaux auxquels ils sont attachés et celà sur la simple dénonce qu'on l'a vu aux prises avee un autre ehien. Il laisseroit au maître sans doute l'alternative d'opter entre une mort prompte ou bien les frais qu'exigeroit sa pension au dépôt en supposant toujours pour le dernier eas que cette pension ne passeroit pas les susdits 3-6 l. par jour.

Telles sont Messieurs, les observations et les moyens que je crois les plus propres pour eoneilier les mesures du gouvernement contre l'hydrophobie avec les ménagements que nos mœurs, semblent exiger. Ces idées en peuvent faire naître d'autres plus heureuses en présentant un plan d'une exéeution encore plus facile.

UNE INOCULATION EN 1797
RÉCIT D'UNE MÈRE

par le Dr Georges HERVÉ

I

L'histoire de l'inoculation variolique en France n'est plus à faire (1), et l'on connaît les vicissitudes par lesquelles a passé cette méthode jusqu'au jour où l'avènement de la vaccine, tout au début du XIXe siècle, la fit disparaître définitivement.

On sait que cinq ans après que le Dr Emmanuel Timoni (de Constantinople) en eut révélé les bienfaits à l'Europe, De La Coste nous l'apportait de Londres (1723), et que favorablement accueillie d'abord par la Sorbonne elle-même, l'inoculation, malgré l'appui du Régent, malgré la onzième *Lettre anglaise* de Voltaire « sur l'insertion de la petite vérole », tombait presque aussitôt dans l'oubli.

(1) Voir Fr. Dezoteux et L. Valentin, *Traité historique et pratique de l'inoculation;* Paris, an VIII, in-8. — A.-N. Grandvilliers, *Essai historique sur l'inoeulation de la variole.* (Thèse de Paris, 1854, n° 157.)

Mais, trente ans après, elle reprend faveur, grâce aux mémoires de La Condamine et au rapport d'Hosti, où celui-ci rendait publics les succès obtenus en Angleterre. De puissants patronages, des initiatives parties de haut, entraînent alors l'opinion : le chevalier de Chastellux donne le signal en se faisant inoculer; le duc d'Orléans appelle Tronchin pour inoculer ses enfants (1756); toute la cour suit son exemple. De 1757 à 1759, la cause de la variolation est en progrès manifeste, comme le prouve la vogue immense dont jouit à Paris, dès 1760, Gatti, professeur à Pise, qui avait vu inoculer en Grèce et à Constantinople, et dont les succès sont tels que ses ennemis l'accusent d'atténuer exprès le virus, et de ne point immuniser ses clients (1).

Puis c'est la lutte entre inoculateurs et anti-inoculateurs, l'arrêt suspensif du 8 juin 1763, arraché au Parlement « à force de cris et de faits, ou exagérés ou faux, arrêt qui, — dit Condorcet, — en rendant l'inoculation impraticable, excepté aux riches, privait de ses avantages le plus grand nombre des citoyens (2) ». Après consultation de la Faculté, dont les voix s'étaient partagées entre deux rapports contraires, la tolérance de la pratique inoculatoire n'en était pas moins accordée.

Le perfectionnement de l'inoculation, quand Daniel Sutton eut substitué la méthode des piqûres à celle des incisions, hâta ensuite ses progrès. Dezoteux, la même année (1767), fit connaître la pratique des Sutton, et appliqua leur méthode à Nancy. L'expérience se poursuivit dès lors sur une échelle de plus en plus grande, et avec des succès toujours croissants : inoculation des élèves de l'Ecole militaire en 1768; des élèves du collège de La Flèche, en 1769 (112 varioles bénignes et 10 sujets réfractaires, sur 122); en 1774, inoculation heureuse de Louis XVI,

(1) Voir, à ce sujet, la lettre de Gatti sur l'inoculation de la duchesse de Boufflers, dans la *Gazette littéraire* du 1er septembre 1765, et celle de Voltaire à Mme Du Deffand (16 octobre 1765).

(2) Condorcet, *Eloge de M. de La Condamine*.

de ses frères, et de la femme de l'un d'eux. Rien que pour la Franche-Comté, Girod (de Besançon), en dix-sept ans de pratique, réunissait une statistique de 23.955 cas, avec une mortalité de 1 sur 600 environ, de 1 sur 300 ou 350 chez les enfants, et encore pour des causes étrangères à l'inoculation elle-même.

En sorte qu'à la fin du XVIII[e] siècle la variolation n'avait pas seulement droit de domicile chez nous, il est permis de dire qu'elle y avait cause gagnée ; et nous voyons, en effet, après l'épidémie de variole de 1797, le gouvernement autoriser la Clinique d'inoculation fondée en l'an VI (1798) par l'Ecole de Médecine, clinique où enseignait Leroux, où Pinel et Leroux inoculaient.

II

La popularité de l'inoculation resta très grande jusqu'au moment où l'on connut la vaccine, ce moyen prophylactique moins dangereux certainement, sinon plus efficace. A la veille même du changement dû à la découverte de Jenner (1), la confiance en l'immunité conférée par la variole bénigne artificielle se montrait à peu près générale en France dans toutes les classes de la société, fondée qu'elle était sur les faits les mieux établis.

Une femme de grand mérite, M[me] de Barentin de Montchal (2), qui a laissé une *Histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament semée de courtes réflexions pour les enfants et les adolescents* (3), et dont nous avons retrouvé, dans les papiers des Jauffret, des *Notes sur ma fille* (manuscrites), curieux essai d'observation psychologique sur les premières années d'une enfant, écrit alors :

(1) Le D[r] D. Goldschmidt a montré que les premiers essais d'inoculation jennérienne eurent lieu à Strasbourg, vers la fin de 1799. (*Revue d'hygiène*, 1902, p. 976 ; et *Die Prioritæt der Zwangsimpfung*, in *Strassburger mediz. Zeitung*, 9. Heft, 1906)

(2) Femme, croyons-nous, du lieutenant-général vicomte Louis de Barentin-Montchal, frère de C. L. Fr.-de-Paule de Barentin, qui fut garde des sceaux de France sous Louis XVI.

(3) Paris, 1804, 2 vol. in-12.

On pouvait redouter l'inoculation avant qu'elle fût parvenue au degré de perfection où elle est aujourd'hui; mais la manière d'y procéder est devenue si simple et les avantages en sont si bien prouvés, qu'on ne doit plus hésiter maintenant. Plus on réfléchit à l'universalité de la petite vérole et à la certitude de ne l'avoir qu'une fois (du moins quant au général), et plus il paraît constant que cette maladie est attachée à la nature humaine, et qu'elle nous menace tôt ou tard. Ainsi ce principe (ou germe) qui est en nous, peut ou nuire à la santé, ou occasionner d'autres maladies s'il ne se développe pas entièrement, ou enfin se développer dans un temps où l'on est mal disposé, et occasionner alors complication de maux. L'inoculation doit donc être regardée comme une des découvertes les plus précieuses pour l'humanité, et de plus, dans l'enfance, comme un moyen de santé. Et sous le rapport des scrupules, on peut la considérer comme une saignée de précaution...

Mais Mme de Barentin ne s'est pas bornée à ces réflexions, que lui suggérait l'inoculation pratiquée sur sa fille. Les *Notes* d'où elles sont extraites contiennent, de cette opération et de ses suites, un exact compte-rendu jour par jour, qui nous a paru mériter d'être conservé. Au point de vue historique, il relate un des derniers cas, sans doute, que puisse revendiquer l'inoculation non-jennérienne; au point de vue purement clinique et médical, il ne manque pas non plus de quelque intérêt.

Ma fille — rapporte Mme de Barentin — fut inoculée un peu avant trois ans. La coqueluche (régnante alors) survint ensuite. Cy-joint sont les notes de ses deux maladies, qui se passèrent dans mes bras.

Ma fille fut inoculée le 14 février 1797, entre midi et une heure, par trois piqûres à chaque bras, après la préparation d'un bain. Elle avait ses 20 dents, et n'avait pas encore mangé de viande. Le médecin visita les plaies tous les jours, et les trouva, chaque fois, telles qu'on pouvait le désirer. Du quatrième au cinquième jour, on essaya de la purger avec une espèce de lait d'amande préparé qu'elle vomit en partie une heure après, mais qui fit néanmoins un peu d'effet vers le soir. Le lendemain, on essaya encore de la purger par une infusion de séné mondé, avec du miel dans de l'eau de pruneaux (ce qui procura seulement une selle rougeâtre et très glaireuse). Ensuite elle prit un bain de pieds soir et matin, jusqu'au moment où la maladie se déclara.

Dans l'intervalle, ma fille se plaignit une fois ou deux de ses bras. Le *septième jour* elle commença à devenir souffrante, facile à chagriner et à irriter. Elle eut un relâchement d'urine, ensuite un frisson. Le *huitième* jusques vers le milieu du *neuvième*, elle éprouva un très grand accablement, une grande chaleur, une faiblesse à ne pouvoir se soutenir sur ses jambes, dont elle se plaignait; un dégoût qui alla jusqu'au *sucre* et aux *bonbons*. On ne put lui rien faire boire, malgré une chaleur qui brûlait, même par dessus ses vêtemens. Le médecin ne lui avait pas trouvé de fièvre le matin. Comme il ne revint pas le soir, on n'eut pas d'autre preuve de sa fièvre d'éruption. Elle s'endormit sur les 9 heures, et passa une nuit paisible.

Le lendemain matin, elle demanda d'elle-même à boire, et dit qu'elle était guérie. Les petites taches parurent (ce jour-là et les suivans, elle montra de l'altération) ; elle avait retrouvé ses jambes, son appétit; mais elle était devenue impatiente, colère; et vers le milieu du jour elle avait tant d'agilité et de fantaisies si singulières, que quoiqu'elle n'eût point de délire, il était facile de s'apercevoir, même au son de sa voix, qu'il se passait en elle quelque chose d'extraordinaire. Elle eut sur le soir plusieurs accès de colère avec les cris perçans et aigus de la douleur. Elle en eut un, entre autres, qui dura environ une heure et pendant lequel elle s'obstinait à rester cul-nud par terre; et malgré tous les moyens que l'on imagina pour prévenir le retour de ses colères, la disposition s'en soutint pendant toute l'éruption qui s'est bien faite (il régnait alors un vent de nord-est, sec et froid). Elle peut avoir eu cinquante à soixante boutons, dispersés sur tout le corps ; le plus grand nombre aux cuisses, très peu à la poitrine et au dos, cinq seulement au visage.

A la suite de cette petite vérole, ma fille eut une coqueluche assez violente, mais dont la durée n'a été que d'environ cinq semaines. Du *lait de poule* le soir, et de *l'eau de serpolet en boisson* furent ses seuls remèdes. Dès le premier lait de poule, elle éprouva un mieux sensible et eut une nuit calme. Elle prit une seule fois l'émétique.

Nota. — Ma fille, depuis sa petite vérole, a eu jusqu'ici, tous les étés, un assez grand nombre de boutons blancs à la tête et sur la figure ; je les attribue en partie à un reste d'humeur, d'après l'impossibilité où l'on a été de parvenir à la purger autant qu'il l'aurait fallu.

Cette observation de variole inoculée est, en

somme, celle d'un cas extrêmement bénin, nous pourrions presque dire d'un cas type en ce genre, mais où, cependant, un cours général régulier laisse apparaître certaines manifestations inhabituelles. Comme d'ordinaire, la fièvre d'invasion éclate le 7e jour. Comme d'ordinaire aussi, la période d'éruption générale commence le 10e jour de l'insertion, le 4e à compter de la fièvre d'invasion ; mais cette période se complique ici de phénomènes ressemblant assez à du délire, et caractérisés par une altération morale très marquée, par des colères dont les accès persistent pendant toute l'éruption, d'ailleurs normale, avec le nombre ordinaire de boutons. En règle générale, au contraire, les symptômes morbides, améliorés dès le second jour de l'éruption, avaient complètement disparu le troisième.

Quelques remarques encore. L'inoculation avait été pratiquée la première dentition de l'enfant terminée, suivant la règle, pour éviter les accidents qui en dépendent ; mais on recommandait autant que possible de ne point inoculer au cours d'une autre épidémie, et l'on a vu que la coqueluche était régnante.

La *préparation* fut simplement d'un bain. Déjà alors, Gatti et Girod avaient fait abandonner, les accusant d'accidents, les antiphlogistiques, saignées, purgatifs, au moyen desquels, dans le principe, on *préparait* les sujets, en vertu de l'aphorisme de Sydenham : *Quo sedatior est sanguis, eo melius erumpent pustulæ.* Enfin, des purgatifs furent administrés pendant la période d'incubation ou d'éruption locale : c'était se conformer à la règle. « Si c'est un enfant d'une constitution humorale ou vermineuse, — disaient Dezoteux et Valentin (1), — on le purge encore une fois l'avant-veille ou la veille de la fièvre d'invasion, s'il ne l'avait pas été convenablement 4 ou 5 jours après l'insertion, lorsque l'infection locale est assurée. »

(1). *Op. cit.*, p. 213.

LES EX-LIBRIS DE ALBERT DE HALLER

par le Dr Ed. BONNET

Christophe-Jacques Trew, médecin et botaniste, dont notre confrère M. Eug. Olivier a présenté et décrit les ex-libris dans une de nos précédentes séances (Cf. *Bulletin XII*, p. 393, octobre 1913) était en rapports avec un autre illustre médecin-botaniste, son contemporain, Albert de Haller (1) lequel ornait les volumes de sa riche bibliothèque et les fascicules de son important herbier, de deux élégants ex-libris allégoriques, mais anonymes, aussi rares que peu connus des collectionneurs, et dont voici la description.

Les ex-libris de Haller existent en deux formats qui diffèrent, l'un de l'autre, par quelques détails du sujet allégorique représenté dans la vignette centrale et bien plus encore par les ornements et les accessoires qui en forment le cadre.

Le grand ex-libris (*fig.* 1) signé : *B. Roque fecit*, mesure 105^{mm} de haut sur 130^{mm} de large ; dans un encadrement carré, agrémenté de guirlandes de fleurs

(1) HALLER (Albert de) né à Berne, le 16 octobre 1798, se rendit, en 1723, à l'Université de Tubingue pour y étudier la médecine, puis, en 1725, à celle de Leyde où il fut reçu docteur en 1727, après avoir soutenu la thèse suivante : *Dissertatio inauguralis, sistens experimenta et dubia circa ductum salivalem novum Coschwitzianum* (Lugduni Batavorum 1727, in-4°), qu'il avait, du reste, déjà disputée à Tubingue, en 1724, mais sans la faire imprimer ; c'est après la publication de cette thèse, que Trew lui adressa son *De vasis linguæ salivalibus epistola ad A. Haller* Norimbergæ 1734, in-4°) ; en 1736 Haller fut nommé professeur à l'Université de Gœttingue qui venait d'être fondée par George II ; il y enseigna l'anatomie, la chirurgie et la botanique jusqu'en 1753, date à laquelle il rentra dans sa patrie où il exerça plusieurs fonctions publiques, judiciaires ou administratives, notamment celle de directeur des Salines de Roche, près Bex ; il mourut à Berne le 12 décembre 1777. (Pour plus de détails sur la vie et les nombreux ouvrages de Haller, consulter les Biographies générales, mais plus spécialement, les Biographies médicales et la *Biographie de Albert de Haller par l'auteur de l'Essai sur la vie de J.-G. Lavater* (Mlle H. Chavannes). Paris, 1845, in-8°, 322 pages et portrait.)

et de motifs décoratifs, est représenté un jardin avec massif d'arbres, pièce d'eau et grand vase sur piédestal, contenant un oranger(?); au premier plan, une pierre tombale sur laquelle gît une chenille et au-dessus, dans le feuillage des arbres, un papillon les

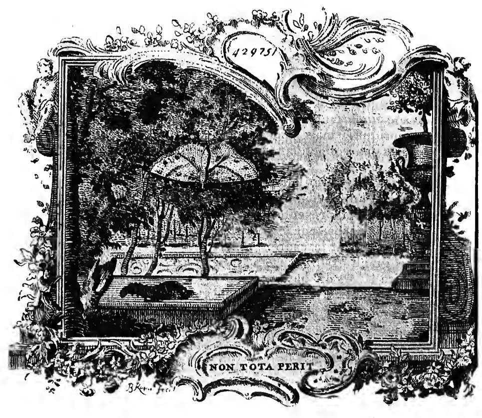


Fig. 1

ailes éployées; l'encadrement est agrémenté de deux cartouches de style un peu maniéré, le supérieur destiné à l'inscription de la cote bibliographique, l'inférieur porte, gravée en lettres capitales, sur une seule ligne, la devise : NON TOTA PERIT.

Le second ex-libris (*fig.* 2), de plus petites dimensions, mesure 10^{cm} de haut sur 8^{cm} de large ; l'encadrement est composé de palmes, de volutes et d'ornements plus ou moins contournés, supportant une guirlande de fleurs qui déborde en larges festons sur le sujet principal ; à la base de l'encadrement et à droite, quelques volumes, à gauche, un globe terrestre, à la partie supérieure, Apollon, dieu de la médecine et de la poésie, nous rappelle que Haller a com-

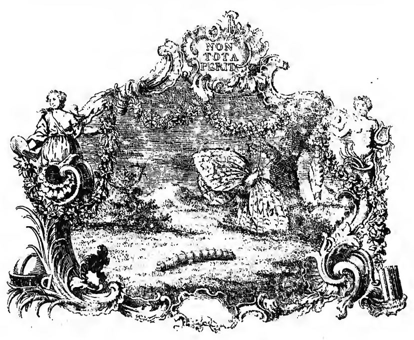


Fig. 2

posé des pièces de vers et des poèmes tels que l'*Hymne au matin*, *Les Alpes*, *L'origine du mal*, etc. ; de l'autre côté, la peinture personnifiée par une femme tenant une palette, constitue une allusion discrète aux planches d'anatomie et de botanique dont Haller avait entrepris la publication ; le sujet placé dans l'encadrement représente un paysage avec, dans le lointain, la vue d'une montagne, tandis qu'au premier plan,

nous retrouvons la chenille étendue sur le sol, puis le papillon les ailes éployées et, en arrière, un tronc d'arbre avec une chrysalide suspendue à l'une de ses branches ; comme dans le précédent ex-libris, l'encadrement est muni de deux cartouches, avec cette différence que l'inférieur est destiné aux indications du catalogue, tandis que le supérieur contient, sur trois lignes, la devise : NON — TOTA — PERIT.

Trois artistes ont exécuté ou reproduit ce second ex-libris ; certains exemplaires sont signés : *B. Roque inv. et sculp.*, quelques-uns *G.-D. Heumann 1743*, d'autres enfin, qui diffèrent simplement par la position du papillon, portent la signature *J.-C. Schrader fec.*

Ces ex-libris étant anonymes, et Haller ne s'étant jamais occupé d'entomologie, on pourrait croire qu'ils ont été composés pour un entomologiste du XVIII[e] siècle, mais, comme je vais le démontrer, il n'y a aucun doute sur leur attribution à Haller et le sujet représenté est une allégorie à la vie future et à l'immortalité de l'âme ; il ne faut pas oublier, en effet, que Haller chrétien sincère, spiritualiste et protestant convaincu, a combattu, dans son *Discours sur l'irreligion* et dans ses *Lettres contre les incrédules* et *Sur les vérités les plus importantes de la révélation*, le matérialisme de La Mettrie et l'incrédulité de Voltaire.

L'année qui suivit le décès de Haller, sa bibliothèque contenant 25.000 volumes et son herbier composé de 60 volumes grand in-folio, furent mis en vente et acquis en totalité par Joseph II, empereur d'Autriche qui donna les imprimés à la Brera de Milan, l'herbier et les manuscrits à l'Université de Pavie ; mais en 1796, les Commissaires de la République Française près l'armée d'Italie, chargés de recueillir les objets d'art, de science et de curiosité conservés dans les collections publiques des villes occupées par nos troupes, saisissaient l'herbier et les manuscrits de Haller et les expédiaient à Paris où ils arrivèrent le 8 frimaire an V (28 novembre 1796) ; l'herbier et l'*Historia stirpium indigenarum Helvetiæ*, 2 tomes in-4° reliés en 4 volumes interfoliés et annotés de la

main de Haller, furent attribués au Museum d'Histoire Naturelle (1), tandis que la *Bibliotheca anatomica*, 2 tomes in-4, reliés en 4 volumes interfoliés et annotés et les *Icones anatomicæ*, 8 fascicules in-folios, reliés en 7 volumes interfoliés et annotés, prenaient place dans la bibliothèque de l'Institut; sur tous ces volumes, ainsi que sur la plupart des fascicules de l'herbier, on peut constater la présence de l'un ou l'autre des ex-libris que je viens de décrire et, particularité importante à noter, sur les fascicules des *Icones anatomicæ* l'ex-libris original de Haller est accompagné, ou même en partie recouvert, par une vignette de plus petit format représentant l'aigle bicéphale couronné de l'empire d'Autriche avec, sur une banderolle, la légende : « *Bibliotheca Ticinensis* ». (Bibliothèque de Pavie) (2).

ANALYSE DE LA RÉSINE CARTHAGINOISE C, PROVENANT D'UN SARCOPHAGE PHÉNICIEN

par le Dr L. REUTTER (de Neuchâtel)

Le R. P. Delattre, membre de l'Institut de France ayant découvert de nouveaux sarcophages de prêtres carthaginois, dont les corps étaient embaumés et entourés d'une masse résineuse, me pria d'entreprendre l'analyse de celle qu'il avait désigné par la lettre C. Cette masse brunâtre, inodore, friable, donne, une fois pulvérisée, une poudre jaune brunâtre, homogène, qui, chauffée entre deux verres de montre, émet des vapeurs blanches, irritant les muqueuses, qui se déposent sur les parois du verre à réactif sous forme de petits cristaux blancs solubles dans l'eau

(1) Cf. Ed. Bonnet. L'herbier et les manuscrits d'Albert de Haller (*Journ. de Bot.* III (1889), p. 354 et Note sur un exemplaire de l'Historia stirpium Helvetiæ, annoté par Haller (*Bull. Soc. bot. fr.* XLI (1894), p. CXLVII).

(2) Pavie anciennement Ticinum.

bouillante. Cette poudre, chauffée avec de la potasse caustique, donne une solution jaune brunâtre, en émettant une forte odeur térébenthinée. Cette masse se dissout en partie dans l'eau bouillante, l'éther, l'alcool, le chloroforme, abandonnant quelques débris végétaux, non reconnaissables à l'examen microscopique.

Cette masse, traitée par de l'éther de pétrole, abandonne à ce dernier une essence très aromatique, dont l'odeur rappelle celle du thym et de la menthe.

Sa *solution aqueuse* jaune brunâtre, neutre (donc absence de natron si souvent utilisé par les anciens Egyptiens) (1) renferme des traces de *henné* (reconnaissable au précipité obtenu par addition du perchlorure de fer), d'*acide cinnamique* car cette solution additionnée de permanganate de potasse et d'acide sulfurique donne de l'aldéhyde benzylique), de *sucre* (réduction à chaud de la solution de Fehling), de *mucilage* (précipité obtenu par addition d'alcool), de *tartrates*, de *chlorures*, de *sulfates de potasse* de *sodium* et de *calcium*).

Sa *solution éthérée*, non fluorescente (donc absence des baumes d'Illourie et de Gurjun), claire (donc absence de mastic), de couleur rouge brunâtre, ne donne aucune des réactions spécifiques aux gommes-résines à ombelliforme, à l'opoponax, à la myrrhe, au bdellium, à la sandaraque, etc. Elle forme, à la ligne de contact des deux liquides, par addition d'acide sulfurique, un anneau rouge brunâtre, la couche éthérée se décolorant, mais elle ne donne aucune réaction par addition d'acide chlorhydrique, d'acide nitrique, de vapeurs de brome, d'hypochlorite de soude, qui forme à la ligne de contact des deux liquides un anneau blanc floconneux.

Le perchlorure de fer ne colore pas son résidu (obtenu par évaporation de cette solution éthérée) en rouge violacé. Ce résidu chauffé émet une forte odeur térébenthinée.

(1) L. Reutter. *De l'embaumement avant et après J.-C.* Paris, Vigot frères, 1912, in-8.

Cette solution éthérée agitée : avec une solution aqueuse de carbonate de soude lui abandonne son *acide cinnamique*; avec une solution aqueuse de bisulfite de soude, sa *vanilline*, tous deux reconnaissables à leurs réactions spécifiques.

Sa *solution alcoolique* jaunâtre, neutre, forme par addition d'acide sulfurique, d'acide chlorhydrique, d'acide nitrique un anneau blanc à la ligne de contact des deux liquides. Elle se précipite en un dépôt jaune brunâtre par addition d'une goutte de perchlorure de fer; jaune orange par celle de bichromate de potasse, gris jaunâtre, par celle d'acétate de plomb.

Sa *solution chloroformique* rouge brunâtre, évaporée, abandonne un fort résidu de *bitume de Judée* reconnaissable à son odeur caractéristique et à la présence du *soufre*.

Conclusions.

Nous pouvons donc présumer que les anciens Carthaginois préparèrent cette masse résineuse ayant servi à embaumer leurs prêtres, en mélangeant de l'*asphalte,* de la *résine de térébenthine* (odeur), de l'*encens* (mucilage), du *storax* (acide cinnamique vanilline) à de la *résine de cèdre*, qui se dépose lors de l'agitation avec une solution aqueuse de carbonate de soude, sous forme de gouttelettes huileuses brunâtres. Ils l'aromatisèrent à l'aide de feuilles de *henné*, de *menthe* et de *thym* (débris végétaux), et thymol menthol qui furent macérés dans du *vin* (tartrates, sulfates, chlorures) et dans du *miel* (sucre).

Ces corps embaumés ne servirent pas de médicaments à nos pères, comme ceux des anciens Egyptiens (1) qui furent souvent mutilés aux temps du Moyen âge et de la Renaissance.

Nous pensons intéresser les lecteurs de ce *Bulletin* en résumant ici nos résultats analytiques con-

(1) Reutter. Des médicaments provenant du corps humain utilisés au moyen age et au temps de la Renaissance. *France médicale*, 1913.

cernant les masses résineuses carthaginoises et égyptiennes analysées qualitativement selon cette méthode ou quantitativement selon une méthode, qui nous est propre.

Les analyses de la *résine carthaginoise*, formant un gros morceau résineux gris jaunâtre nous permirent de déceler la térébenthine de Chios (Pistacia-terebinthus) le storax, le bitume de Judée qui furent préalablement macérés dans du vin (tartrate) voir la méthode ancienne (1) pourdissoudre leurs parties solubles dans l'alcool, puis aromatisés de feuilles de menthe, de thym (thymol menthol) reconnaissables à leur arome et aux cristaux qu'ils déposent dans l'essence obtenue en soumettant cette masse à la distillation, aux vapeurs d'eau. Ils l'additionnèrent de la pulpe d'un fruit ou de miel (sucre) souvent utilisé pour oindre les parois des vases servant à la préparation de leurs aromatiques. Ce dernier fut ainsi décelé lors de l'analyse de la *résine carthaginoise A*, qui forme un gros morceau brunâtre.

Cette masse est constituée par un mélange de bitume de Judée, de storax, de résine de cèdre, de térébenthine de Chio et peut-être d'opoponax aromatisés par du henné, de la menthe et du thym. L'*analyse de la résine X* (2) nous permit de déceler qualitativement et quantitativement qu'elle était formée d'un mélange de résine de Syrie, de térébenthine de Chio, de styrax, de sandaraque aromatisés par du thym et par de la menthe, tandis que celle de la *résine carthaginoise n° I* (3) était constituée par un mélange de styrax, de mastic, d'opoponax, de sandaraque, de baume d'Alep, de bitume de Judée aromatisés par du thym et par de la menthe.

Ces résultats analytiques furent ainsi que ceux qui

(1) Reutter. Les parfums égyptiens. *Bulletin de la Soc. franç. d'histoire de la médecine*, XII, p. 159.

(2) Id. Analyse de la masse carthaginoise, X. *Homme préhistorique*, nos 10 et 12, 1913.

(3) Id. *De l'embaumement avant et après Jésus-Christ*, Paris, Vigot, 1912, in-8o.

suivent, présentés à l'Académie des Inscriptions (1) et Belles-Lettres par M. Héron de Villefosse. Ceux se rapportant à la *résine carthaginoise n° II*, permirent de déceler un mélange de mastic, de styrax, d'opoponax, d'asphalte aromatisés, par de la menthe et par du thym.

Notons que ces deux végétaux entraient dans la préparation de la plupart des masses résineuses ayant servi à embaumer des prêtres carthaginois, tandis que le natron, le déshydratant par excellence des anciens Egyptiens, ne fut jamais décelé dans le cours de ces analyses. Voici d'ailleurs nos résultats analytiques concernant les masses résineuses utilisées par les habitants du Nil, pour la conservation de leurs cadavres.

La *masse résineuse* entourant le corps *embaumé de l'amiral Heckan M. Saf* (2) était formée par un mélange de mastic, de styrax, de résine d'Alep, d'asphalte, de natron, de quartz entourant de très belles perles en or, des turquoises (3) et des débris végétaux de *Juniperus oxycedrus*, tandis que celle, ayant servi à conserver dans un vase funéraire (déposé actuellement au musée de Berlin) des viscères calcinés était formée par un mélange de natron, de bitume de Judée, de vin de palmier, de goudron et de baume de Gurjun (4).

Les *restes momifiés d'un jeune ibis* (5) conservés au musée de Neuchâtel, étaient conservés à l'aide d'encens, de vin de palmier, de styrax, d'asphalte et de résines non déterminées tandis que *de jeunes oiseaux* (6) avaient été embaumés à l'aide de résine de cèdre, de térébenthine, de bitume de Judée, macérés dans du vin de palmier et déshydratés à l'aide de natron.

(1) Id. *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 3 Nov. 1911.
(2) Id. *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences* (Paris, 25 Sept. 1911).
(3) Id. *De l'embaumement avant et après Jésus-Christ*, p. 36.
(4) *Ibid.*, p. 67.
(5) *Ibid.*, p. 58.
(6) L. Reutter. *Sphynx*, XVII, p. 110.

Le styrax ou le storax, la menthe, le thym étaient des antiseptiques et des aromatisants ainsi que le henné qui servait à oindre la momie et à la colorer en jaune.

Les résines de térébenthine, de mastic sont encore des antiputrides de par leurs essences, tandis que l'asphalte servait à durcir ces masses, préalablement macérées dans un vin.

OUVRAGES OFFERTS

CELSE. *De Medicina libri octo, ex recognitione* Joh. Antonidæ VANDER LINDEN, ed. 2ª, Lugd.Bat., ap. Sal. Wagenaer, 1665, in-12.

HELVETIUS. *Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes propres à les guérir*, t. I, Paris, veuve Le Mercier, 1739, in-12.

Georges DE LA FAYE. *Principes de chirurgie*, 7e éd., Paris, Méquignon aîné, 1785, in-12.

Nicolas STÉNON. *Elementorum Myologiæ Specimen seu musculi descriptio geometrica*. . Amstelodami, 1669, in-12.

DAVACH DE LA RIVIÈRE. *Le Miroir des urines.*., 3e éd., Paris, Cavelier, 1722, in-12.

ID. Le Miroir des urines, 6e éd., Paris, an XI (1803), in-12.

Michel ETTMULLER. *Méthode de consulter et de prescrire les formules de médecine. Œuvre posthume.* Lyon, T. Amaulry, 1698, in-12.

Histoire de l'Académie royale des Sciences (année 1734), Paris, 1736, in-4°, avec planches gravées.

(Les 8 ouvrages précédents ont été donnés par le Dr D. GOLDSCHMIDT.)

W. HABERLING. *Die Militærfilter des Advokaten Amy* (1750). S. l., 1914, in-8, p. 321-332, fig. (Extr. de *Deutsche militærærztliche Zeitschrift*).

Alfred MARTIN. *Geschichte der Tollwutbekæmpfung in Deutschland : ein Beitrag zur Volksmedizin*, Giessen, 1914, in-8°, p. 48-102, 1 pl. (Extr. de *Hessische Blætter für Volkskunde*, XIII).

C. LANG. *Médecine ancienne. Catalogue XIX.* Rome, 1914, in-8°, 175 p. fig.

Séance du 10 juin 1914.

Présidence de M. Paul Dorveaux.

MM. Hult, Morisset, Satre, Sévilla, Sonnié-Moret, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

Candidats présentés :

M. le Dr Birger Andersen, Arbinsgate, 1, Kristiania, par MM. Fonahn et Wickersheimer.

M. Pierre Chevrolet, interne de l'Hôpital Saint-Joseph, rue Racine, 5, Paris, par MM. Coville et Gallot-Lavallée.

M. le Dr G. Ravarit, chef des travaux d'anatomie pathologique à l'Ecole de médecine, rue Boncenne, 7, Poitiers, par MM. Hahn et Wickersheimer.

M. le Dr Amédée Tardieu, villa du Funiculaire, Mont-Dore, par MM. Blanchard et Richer.

Janus, Archives internationales pour l'histoire de la médecine et la géographie médicale (Adresse : M. le Professeur A. W. Nieuwenhuis, Jan van Goyenkade, 44, Leyde).

BIOGRAPHIE (1) DU Dr LUCIEN LECLERC (1816-1893)

par le Dr Paul DORVEAUX

Président de la Société.

Issu d'une vieille et honorable famille de cultivateurs lorrains, Lucien Leclerc naquit à Ville-sur-

(1) Cette biographie a été faite d'après les papiers du Dr Leclerc, lesquels m'ont été communiqués très gracieusement par son neveu, M. Albert Virtel, de Damas (Vosges). M. Virtel a bien voulu me prêter en outre les articles nécrologiques consacrés à son oncle dans divers journaux politiques, ainsi qu'une photographie dont l'agrandissement exécuté par M. Jacques Maheu, a donné le portrait ci-oint.

Illon (Vosges), le 13 septembre 1816 (1). Après de sérieuses études classiques faites au petit Séminaire de Châtel-sur-Moselle, il vint à Nancy se préparer au baccalauréat ès lettres sous la direction de l'illustre Adolphe Franck, qui enseignait alors la philosophie au Collège royal de cette ville. Reçu bachelier ès lettres en 1836, il fut admis au baccalauréat ès sciences physiques l'année suivante, puis il alla



suivre les cours de la Faculté de médecine de Strasbourg, avec l'intention de devenir médecin militaire.

Le 21 avril 1840, il est nommé chirurgien sous-aide auxiliaire aux ambulances de l'Algérie. Il débarque

(1) Nicolas-Lucien Leclerc, fils légitime de Nicolas Leclerc, cultivateur, et de Monique Grandcolas, son épouse, est né le 13 septembre 1816 et a été baptisé deux jours après (le 15 septembre). La date de sa mort (10 avril 1893), m'a été donnée par M. Mathis, maire de Ville-sur-Illon.

en Afrique le 10 mai suivant, et y demeure jusqu'au 25 décembre 1844. Pendant ce premier séjour, il s'initie à la pratique de la médecine militaire et il explore en voyageur avisé les régions où son service l'appelle. Chirurgien sous-aide depuis le 13 juillet 1841, il passe successivement : à l'Hôpital d'instruction de Metz en 1844, à l'Hôpital de perfectionnement à Paris en 1845, à l'Hôpital d'instruction de Strasbourg en 1846, de nouveau à l'Hôpital de perfectionnement à Paris en 1847, et enfin à l'Hôpital de Thionville en 1848. C'est de cette ville qu'en novembre 1848, Leclerc adressa à la *Gazette médicale de Paris*, une très intéressante « Lettre sur quelques points de géographie ancienne et moderne de l'Algérie », laquelle fut publiée le 3 février 1849 (p. 86-88) seulement: cette lettre est la première de ses nombreuses publications.

Le 5 janvier 1849, il soutient devant la Faculté de Paris sa thèse pour le doctorat en médecine : il a choisi un sujet qui l'intéresse au premier chef, l'*Etiologie du goitre*, car dans son village natal il y a toujours eu des goitreux; mais, ajoute-t-il (p. 77), « aujourd'hui on en compte à peine une douzaine sur 1050 habitants ».

Le 9 mars, il passe au 70ᵉ régiment d'infanterie en qualité de chirurgien aide-major commissionné, et quatorze jours plus tard, il y est promu chirurgien aide-major de 2ᵉ classe.

Le 5 novembre 1849, il retourne en Algérie, affecté au régiment de zouaves, où il devient aide-major de 2ᵉ classe, le 23 mars 1852.

Sur ces entrefaites le coup d'état avait eu lieu (2 décembre 1851); il avait été suivi du plébiscite des 20 et 21 décembre, qui conférait à Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, des pouvoirs extraordinaires et préparait les voies pour le rétablissement de l'empire. L'armée ayant par ordre pris part au scrutin, Leclerc, qui était un républicain convaincu, inscrivit, à côté de son nom, un suffrage négatif sur le registre ouvert *ad hoc*.

A la suite de ce vote hostile au futur Napoléon III, il aurait été « envoyé d'office aux zouaves pour cause d'opinions politiques », dit un de ses biographes (1) : c'est là une légende créée de toutes pièces, car Leclerc était « aux zouaves » longtemps avant le plébiscite.

Quoiqu'il en soit, si réellement Napoléon III avait envoyé Leclerc en Algérie « pour cause d'opinions politiques », il faudrait lui en savoir gré, car c'est en Algérie que Leclerc a trouvé sa voie et qu'il est devenu un orientaliste éminent.

Après un séjour de dix mois aux hôpitaux de la division d'Alger, il est nommé médecin aide-major de 1re classe, le 10 avril 1853, et passe au 54e régiment d'infanterie, qui, le 22 août de la même année, rentre en France pour aller tenir garnison à Aix-en-Provence. Mais Leclerc a bientôt la nostalgie de l'Algérie : il fait des démarches pour y retourner, et, le 31 août 1854, il est affecté aux hôpitaux de la division d'Oran.

Médecin-major de 2e classe le 28 mai 1859, il est désigné pour le 85e régiment d'infanterie et revient de nouveau en France. Le 30 décembre 1860, il est envoyé au 3e régiment de spahis, en garnison à Constantine, et le 1er février 1861, il rentre dans cette Algérie qu'il aime et qu'il devra quitter pour toujours le 3 juin 1864.

Des spahis, il passe successivement : au 53e régiment d'infanterie (9 mars 1864), avec le grade de médecin-major de 1re classe; au 43e (26 mars 1866); puis au 81e de la même arme (13 août 1869). Le 81e tenant garnison à Paris, Leclerc, qui allait avoir droit à sa retraite, comptait bien y terminer rapidement sa car rière militaire et, une fois retraité, se consacrer tout

(1) Louis Jouve. Nos contemporains. Le Dr Lucien Leclerc, de Ville-sur-Illon (*Mémorial des Vosges*, août 1879). — La légende créée par Jouve a été reproduite, après la mort de Leclerc, dans les nécrologies du *Progrès militaire* (15 avril 1893), de l'*Impartial*, du *Républicain des Vosges*, etc.

entier à ses chères études, lorsque la guerre franco-allemande éclata. Au lieu de jouir d'un repos bien mérité, il lui fallait faire campagne, et quelle campagne!

Il part pour Metz avec le 81e de ligne (1) et il y assiste, le cœur navré, à la débâcle de l'armée du Rhin. Après la capitulation de cette ville (27 octobre 1870), il lui est délivré, conformément à la convention de Genève, un laisser-passer pour lui, son cheval et son ordonnance, en vertu duquel il « a la permission de quitter la ville de Metz et de se rendre où il voudra (2) ». Il se dirige sur Ville-sur-Illon où il s'arrête quelques jours chez son frère, puis sur Langres, où il arrive le 29 novembre, et de là, il se rend à Autun, où il prend le chemin de fer pour rejoindre à Limoges le dépôt de son régiment.

Le 12 mars 1871, il obtient un congé de deux mois avec demi-solde pour se rendre à Madrid : en réalité, il va au palais de l'Escurial, étudier les nombreux manuscrits arabes qui s'y trouvent.

C'est à Tulle où il tient garnison, qu'il est enfin touché par la retraite à laquelle il aspirait depuis deux ans (3). Cet évènement est porté à la connaissance du 81e de ligne par un « Ordre du Régiment » ainsi conçu :

Par arrêté en date du 24 octobre dernier [1871], M. Leclerc, Médecin-Major de 1re classe au 81e de Ligne, a été mis à la retraite. Après 31 années de bons et loyaux services, sur lesquelles 21 ont été passées en campagne, M. le Docteur Leclerc

(1) Le 81e de ligne se fit remarquer à la bataille du 18 août par sa défense héroïque du Point-du-Jour. Il éprouva des pertes très sérieuses à l'affaire de Noisseville, les 31 août et 1er septembre 1870.

(2) Ce laisser-passer est ainsi conçu : « Monsieur Leclerc, Medecins (*sic*) major de 1. Classe, un cheval, un (*sic*) ordonnance infirmier a la permission de quitter la ville de Metz et de se rendre où il voudra. Le Lieutenant-Général de Division et Commandant. Signé : VON KUMMER ». A gauche de la signature imprimée en capitales, se trouve un sceau portant l'aigle de Prusse entouré de la légende suivante : KGL. PR. 3. RESERVE DIVISION.

(3) Leclerc fut mis à la retraite le 24 octobre 1871, avec une pension s'élevant à 2590 francs.

ne quittera pas le Régiment sans que nous lui adressions l'expression de nos regrets bien sincères. Sa nature généreuse et son dévouement absolu à ses malades lui avaient depuis longtemps attiré l'estime et l'affection générale. M. Leclerc sera rayé à la date du 10.

Tulle, le 9 novembre 1871.

Le Lieutenant-Colonel du 81e de Ligne,

Signé : de Paillot.

Leclerc quittait l'armée avec le grade d'officier de la Légion d'honneur (1), qui lui avait été décerné pendant le blocus de Metz (30 septembre 1870).

Rentré dans la vie civile, il partage son existence entre Paris (2) où il va commencer les grandes publications qu'il projette depuis si longtemps, et Ville-sur-Illon, où il ira pendant la belle saison jouir en famille d'un repos bien mérité.

Leclerc a passé en Algérie un peu plus de 16 ans 1/2. Il s'y est fait remarquer par le zèle avec lequel il a soigné non seulement les soldats de l'armée d'Afrique, mais encore les indigènes, vers lesquels il s'est senti attiré dès qu'il les a connus. Cette affection pour les Arabes et les Kabyles l'incita à apprendre leur langue. L'arabe lui fut bientôt familier à tel point qu'il put le lire à livre ouvert : alors il s'adonna à l'étude des traités de médecine rédigés dans cet idiome, et il entreprit d'en traduire quelques-uns. Puis ses études s'orientèrent du côté de la très riche matière médicale arabe, dont il voyait de nombreux échantillons chez les droguistes d'Algérie, et vers les livres qui traitaient de cette science. Il commença par traduire en français le *Kachef erroumoûz*, sorte de dictionnaire de pharmacologie, dont l'auteur, Abderrezzâq, est un médecin algérien.

Le *Kachef erroumoûz* ayant été composé principa-

(1) Leclerc était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 27 décembre 1861.

(2) A Paris, Leclerc occupait une chambre de l'Hôtel de la Place du Panthéon (aujourd'hui Hôtel du Panthéon), sis Place du Panthéon, 11.

lement avec des extraits de Daoud el-Antaky, d'Avicenne et d'Ibn el-Beïthâr, Leclerc remonta à ces sources et traduisit successivement : le *Tedkret* (ou *Tedkirat*) de Daoud el-Antaky, qui est un dictionnaire de matière médicale très répandu en Algérie; puis le deuxième livre du *Canon* d'Avicenne, qui fut de son temps le traité le plus complet des médicaments simples; enfin le *Djamî el-Moufridat* d'Ibn el-Beïthâr, qui est un dictionnaire de matière médicale bien supérieur aux précédents. De ces traductions deux seulement furent publiées : celle du *Kachef erroumoûz* et celle du *Djamî el-Moufridat.*

La première parut d'abord dans la *Gazette médicale de l'Algérie* pendant les années 1866 à 1873, puis en tirage à part en 1874. La seconde, qui était terminée lorsque la guerre franco-allemande éclata, fut imprimée, de 1874 à 1883, dans les volumes 23, 25 et 26 des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Leclerc l'intitula modestement : « Traité des simples par Ibn el-Beïthâr », omettant de faire figurer sur le titre de l'ouvrage, le nom du traducteur.

L'impression de ce « Traité » souleva au début quelques difficultés, qui sont exposées dans la lettre suivante :

Lettre de J. Mohl (1) *au Dr Leclerc.*

Paris, 28 août 1874.

Monsieur, Quand je suis revenu dernièrement des eaux, j'ai trouvé l'affaire d'Ibn Beïthâr en très mauvais état. M. de Slane (2) s'était plaint de notes peu polies que vous mettiez à

(1) Julius Mohl, orientaliste français d'origine allemande, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur de persan au Collège de France, né à Stuttgart en 1800, mort à Paris en 1876.

(2) Le baron William Mac Guckin de Slane, orientaliste français d'origine irlandaise, professeur d'arabe à l'Ecole des langues orientales vivantes, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), né à Belfast (Irlande) en 1801, mort à Paris en 1878.

ses propositions de changemens (*sic*) et avait déclaré qu'il ne voulait plus donner son temps et sa peine pour être traité ainsi. La Commission des travaux littéraires avait alors suspendu l'impression. J'étais très surpris et très vexé de cela, car je m'étais donné beaucoup de peine à rendre possible la publication de votre ouvrage, et je vous assure que ce n'était pas facile; ensuite j'avais obtenu avec beaucoup de peine de M. de Slane qu'il acceptât d'être commissaire pour l'impression, ce que nos règlemens (*sic*) exigent, et je voyais avec grand plaisir que vous et lui faisiez votre affaire paisiblement. Maintenant je vois que ses observations les plus simples vous irritent et donnent lieu à des réponses de votre part qui sont irritantes. Par exemple. Il y avait une phrase que M. de Slane n'avait pas compris (*sic*), et il y met un point d'interrogation pour attirer votre attention. Il avait mal lu et la phrase était bonne; il suffisait d'effacer son point; mais vous répondez qu'un écolier de *quatrième* aurait compris. Vous conviendrez que ce n'est pas le style dans lequel on répond à un grand savant, qui donne son temps et sa peine à revoir vos épreuves et qui vous sert de garantie pour vous-même et pour l'Académie.

Je suis convaincu que ce frottement n'existerait pas si vous étiez ici et pouviez vous entendre avec lui de vive voix; mais l'écriture est une chose raide (*sic*) et vous avez le style rude.

Maintenant j'ai persuadé M. de Slane à reprendre la lecture des épreuves et ai fait reprendre la composition à l'Imprimerie [Nationale]; mais j'ai à vous demander deux choses : 1° que vous fassiez le moins de notes en réponse et les fassiez dans un style plus poli; 2° j'ai proposé à M. de Slane de discuter avec lui vos différences et je vous demande pour cela l'autorisation de me faire arbitre de ces différences. Je vois que cela porte sur de très petits points et je suis convaincu que je pourrai maintenir la bonne entente qui est nécessaire pour que l'ouvrage marche. Prenez, je vous prie, tout cela dans l'esprit dans lequel je l'écris; je vous ai depuis le commencement suffisamment prouvé que je désire vivement que cet ouvrage paraisse, et si vous voulez m'aider un peu, je pourrai écarter les pierres qui se trouvent sur votre route.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très dévoué serviteur.

(signé :) J. Mohl.

P. S. — Je suis forcé de partir inopinément pour Londres.

Je partirai ce soir et serai de retour entre le 10 et le 15 septembre.

Leclerc répondit à Mohl par la lettre suivante, dont il garda une copie :

Monsieur Mohl, J'ai attendu l'époque de votre retour pour répondre à votre lettre. Je vous suis bien obligé de l'intérêt que vous portez à mon travail, et reconnaissant de la peine qu'il vous a donnée. Cependant, je trouve que vous me maltraitez. D'abord la note que vous citez est une pure fiction. A une observation : *Qu'est-ce que cela veut dire*? J'ai répondu que j'écrivais pour des médecins et qu'un étudiant de première année comprendrait cela : c'est en effet dans la première année d'études qu'on s'occupe de la botanique et de la matière médicale. Si j'ai donné quelquefois à mes observations une forme nette et tranchante, c'est que j'ai voulu bien faire comprendre à M. de Slane, qui l'a trop souvent oublié, que l'on n'est pas improvisé médecin et surtout médecin spécialiste. Dès l'abord je puis vous assurer que j'ai usé de beaucoup de déférence et que j'ai souvent dépensé bien du temps à recueillir mes originaux, que je n'avais pas tous avec moi à Paris, pour faire entendre que mes déterminations techniques étaient fondées sur des études longuement et mûrement faites. Avec un de mes confrères cela eût été parfaitement inutile. En acceptant le contrôle de mon ouvrage, il me semble que M. de Slane aurait dû songer à ses antécédens (1) (*sic*) et aux miens. Il aurait dû d'abord se procurer un Dictionnaire de médecine, qu'il aurait trouvé sur le quay (*sic*). J'apprécie aussi bien que vous M. de Slane. J'ai vécu une vingtaine d'années en Algérie et je l'ai étudiée comme peu l'ont fait. J'ai là, dans ma bibliothèque, Ebn Khaldoun (2) et Becry (3). Mais ces travaux ne constituent aucune compétence en matière de médecine, pas même en matière d'histoire de la médecine arabe. En lisant les *Prolégomènes*, j'ai vu M. de Slane confondre le médecin Razès avec Fakreddin Errazy et le chirurgien Ezzahraouy (4)

(1) M. de SLANE avait été interprète principal de l'armée d'Afrique.

(2) *Prolégomènes historiques* d'IBN-KHALDOUN, *traduits en français par* M. de SLANE. Paris, 1863-1868, 3 vol. in-4°.

(3) EL-BEKRI. *Description de l'Afrique septentrionale, traduite par* Mac Guckin de SLANE. Paris, 1859, in-8° (Extrait du *Journal asiatique*).

(4) *Ezzahraouy*, c'est *Abulcasis*, chirurgien arabe, sur lequel Leclerc a publié, dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* (1874,

(sur lequel je viens de publier dans la *Gazette hebdomadaire* une notice (1) qui fait honneur à l'érudition française, car c'est la première fois que le *fiat lux* est fait sur son œuvre), avec le disciple de Moslema, etc. Si je vous dis cela, c'est que des discussions sont intervenues sur ces personnages.

C'est là du reste ce qui est arrivé à tous les illustres profanes (permettez-moi le mot) qui se sont aventurés sur le terrain de la médecine : D'Herbelot (2) avec un traité d'algèbre dans le traité des fractures d'Hippocrate ; Pétis de la Croix avec un traité des nerfs dans le h. (*sic*) de la superfétation (suit un mot arabe). Casiri (3) a fait une foule de méprises dont beaucoup ont été reproduites par Wüstenfeld (4) de confiance. Saumaise et Bochart, malgré leur étourdissante érudition, n'en ont pas moins trébuché pour n'avoir étudié la nature que dans des textes. Si ce malheureux Bochart avait su de la botanique autant qu'un étudiant en médecine de première année (non 'pas un collégien de 4e), il n'aurait pas fait du gâchis à propos du *kriiounim* (5) de la Bible, qui se vendait si cher au siège de Samarie. Il met au jour tous les élémens (*sic*) de la question et voit sottement des pois chiches dans ce qui n'est qu'une lichenée, à mon avis le *torbet el asel* (6) des Arabes, ce dont personne ne s'est encore douté, d'après ce que j'ai vu. Les uns, comme Dom Calmet, en sont aux pois chiches de Bochart; d'autres, depuis saint Jerôme, à la fiente de pigeon. A côté des trois grands noms que je viens de citer, il en est un que je respecte, celui de M. de Sacy. Son *Abdellatif* (7), pour les questions d'histoire naturelle est un modèle

p. 537 et 569), une notice intitulée : « Abulcasis. Son œuvre pour la première fois reconstituée par le Dr L. Leclerc », dont il a été fait un tirage à part.

(1) Je pourrai bientôt vous en adresser un exemplaire. (Note du Dr Leclerc.)

(2) D'Herbelot. *Bibliothèque orientale*. Paris, 1697, p. 976, col. 2 et p. 977, col. 1.

(3) Michel Casiri, orientaliste (1710-1791), a décrit et analysé les manuscrits arabes de la bibliothèque de l'Escurial.

(4) Ferdinand Wüstenfeld. *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*. Gœttingen, 1840.

(5) Ce mot hébreu est transcrit *chirjonim* ou *dibjonim* par Bochart, qui a écrit (*Hierozoici... Pars posterior*, Leyde, 1712, col. 38), un chapitre intitulé : *Probatur* chirjonim *vel* dibjonim, 2 *Reg.* 6. 25, *esse ciceris genus, non stercus columbarum, ut hactenus creditum*.

(6) Cf. Ibn el-Beïthar. *Traité des simples, traduit par* L. Leclerc, chapitre 538.

(7) Baron Silvestre de Sacy. *Relation de l'Egypte par* 'Abd-Allatif, *médecin arabe du XIIIe siècle*. Paris, 1810, in-4°.

non seulement de cette netteté d'exposition qui est le cachet de l'esprit français, mais d'une riche et saine érudition. Je lui dirais volontiers : *Dignus es intrare.*

Si l'on parcourt la partie médicale du fonds arabe de Paris, on voit aussi bon nombre de méprises. Les titres donnés ne représentent pas du tout, aux médecins, leurs classiques bien connus. Je pourrais vous en dire bien long là dessus ; mais il faut se borner et conclure simplement que pour une spécialité il faut un homme spécial. Je crois être cet homme. Voilà quarante ans que je m'occupe de médecine, et trente-cinq ans, de médecine arabe. Depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis vingt ans, la *Gazette médicale de l'Algérie* n'a presque pas de numéro sans un article de moi sur cette matière : traductions, institutions médicales, etc. Je traite aussi l'histoire de la médecine arabe dans deux journaux de Paris. Quant à la matière médicale, voilà le huitième ouvrage que je traduis, et celui que je viens de publier, livré à la *Gazette* il y a douze ans (1), est un des moins considérables. J'ai traduit aussi Daoud el Antaky et le 2e livre du *Canon* (2), avec un appareil de critique plus considérable encore qu'avec Ebn el-Beïthâr, celui-ci me fournissant des solutions que n'ont pas les autres. J'ai remué ciel et terre pour avoir sous la main les traités généraux, les traductions latines, les commentateurs, les flores locales, les voyageurs en Orient, etc., etc., etc., etc., etc. Mes annotations de la traduction d'Ebn el-Beïthâr en font foi.

Voilà huit ans que je m'occupe exclusivement de l'histoire de la médecine arabe, dont le premier volume est prêt à paraître, et qui en aura au moins deux (3), car je poursuis aussi l'histoire de la médecine arabe en Occident. Et puis je n'ai pas pu faire une histoire sèche, ou plutôt une nomenclature bibliographique comme Wüstenfeld. Médecin, j'ai écrit pour des médecins, et non pas comme l'auteur précité pour des orientalistes en quête de renseignemens (*sic*). Ma notice sur Albucasis est un spécimen de ma manière, et tous nos grands devanciers sont traités dans ces proportions.

Mon histoire de la médecine, pour laquelle j'ai consulté tous les manuscrits de Paris et une bonne partie de ceux de l'Es-

(1) Le *Kachef er-roumoûz*, publié en 1874, a commencé à paraître dans la *Gazette médicale de l'Algérie*, en 1866.

(2) Ces deux traductions n'ont pas été publiées.

(3) Les deux volumes de l'*Histoire de la médecine arabe*, par Leclerc, ont paru en 1876.

curial, les catalogues, etc., me fournit aussi des élémens (*sic*) de technologie, et je fais un dictionnaire (1), que je complète au fur et à mesure de mes lectures, tant dans mes innombrables extraits que dans mes imprimés.

J'avais adopté une méthode de transcription pour toutes mes publications, qui en vaut une autre. Rectifiant la tradition, sans trop s'en écarter, elle ne rebute personne et n'emploie que des élémens (*sic*) français. Il faut compter avec ses lecteurs, et les miens sont des médecins, des naturalistes français. Jamais je n'écrirai *Barmekiya*, mais *Barmekia*. Je ne fais pas œuvre de pédagogie ni de linguistique, mais je fournis des matériaux à l'histoire de ma profession. Pour les linguistes, mon index et mes têtes de chapitre (*sic*). Je n'admets pas non plus les élémens (*sic*) anglais et allemands, et jamais je n'userai du double *v* (*w*). M. de Slane, de son propre chef, *a changé tout cela*, ce qui entrave et charge la publication. Cependant mon Index est fait et bien fait. Mes notes sont aussi remaniées. J'ai remarqué dans Sontheimer (2) environ 2.000 fautes. Sans pouvoir les signaler toutes, j'en ai signalé un bon nombre. Je ne vois pas ces annotations reproduites. Est-ce bien le moment de se gêner avec un compatriote de Virchow (3)?

Vous me dites que M. de Slane est mon garant auprès de l'Académie. Il me semble cependant que je puis me passer de sa tutelle sur le terrain de la médecine, surtout de la matière médicale, dont le texte est si terre à terre. S'il s'agissait d'autre chose, je n'aurais pas la fatuité de décliner cette tutelle. Il est une collaboration que je réclamerais plutôt, celle d'un de mes anciens collègues de la Société Botanique, dont quelques-uns sont de l'Académie des Sciences. Ne pourrait-on pas communiquer des épreuves soit à M. Cosson (4), soit à M. Planchon (5), soit à M. Fournier (6), etc., qui sont des savans (*sic*) et des érudits? Ils féconderaient et compléteraient surtout mon travail en plusieurs points obscurs.

(1) Ce dictionnaire n'a pas été publié.

(2) Sontheimer a publié une traduction allemande du *Traité des simples* d'Ibn el-Beithar (Stuttgart, 1840-1842, 2 vol, in-4°).

(3) Le professeur Rudolf Virchow (1821-1902), avait été particulièrement dur pour les Français, pendant la guerre franco-allemande.

(4) Ernest Cosson (1819-1889) fut membre libre de l'Académie des Sciences.

(5) Gustave Planchon (1833-1900), professeur de matière médicale à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris.

(6) Dr Eugène Fournier (1834-1884), illustre botaniste.

Il y a quelque temps, j'avais adressé à l'Académie des Inscriptions un travail sur une question intéressante et tout à fait neuve, sur les derniers momens (*sic*) de l'École d'Alexandrie d'après les documens (*sic*) arabes. Je croyais remplir un devoir de reconnaissance, et j'avais proposé aussi la notice sur Abulcasis que je viens de publier, ainsi que les notices de Gérard de Crémone et de Constantin l'Africain, que je suis en train de préparer : on ne m'a pas fait l'honneur de m'accuser réception. Je crois pourtant avoir droit à quelques égards. Avant même que M. Daremberg (1) ait crié à la médecine française : *Exoriare aliquis* (2), je m'étais préoccupé de payer la dette que lui a imposée la conquête d'Alger. A la médecine arabe, j'ai consacré mon temps, mon argent et ma santé, j'ai sacrifié l'activité de service et bien d'autres choses qui tiennent une large place dans l'existence. A cette mission que je me suis donnée, je consacrerai mon dernier souffle et mon dernier sou, si peu que j'en aie.

Tout finit par s'arranger, et l'impression du *Traité des simples* fut continuée; mais ni Mohl, ni de Slane n'en virent la fin, car ils moururent, le premier en 1876 et le second en 1878.

La traduction d'Ibn el-Beïthâr achevée, Leclerc voulut la compléter par les biographies d'une centaine de médecins arabes qui s'y trouvent cités. Ce travail était à peu près terminé, quand l'idée lui vint de l'étendre à toute l'école arabe : telle est l'origine de l'*Histoire de la médecine arabe*, dont les deux volumes parurent en 1876.

Ces livres, qui s'adressaient à un nombre restreint de lecteurs, furent tous publiés, sauf le *Traité des simples* par Ibn el-Beïthâr, aux frais de l'auteur, qui, selon l'usage, ne dut point rentrer dans ses débours.

Pour les composer, il lui avait fallu une certaine quantité d'ouvrages spéciaux, manuscrits et imprimés, dont il avait acquis la majeure partie pendant son long séjour en Algérie. Parmi ses manuscrits arabes, il y en avait un auquel il tenait particulière-

(1) Le Dr Charles Daremberg (1817-1872) fut un de nos bons historiens de la médecine.

(2) *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!* (VIRGILE, Enéide, liv. IV, vers 626).

ment, et qu'il considérait comme le plus précieux de sa collection, c'était une copie en 4 volumes in-4° du *Djamî el-Moufridat*, d'Ibn el-Beïthâr, qui avait appartenu au savant Si-Hamouda, de Constantine.

Avant le conflit franco-allemand, Leclerc habitait Arcueil (1), village situé au sud de Paris et à proximité du fort de Montrouge, qui était alors occupé par une portion du 81e de ligne.

Dès que la guerre fut déclarée, ce régiment fut mobilisé avec une telle hâte que Leclerc dut tout quitter, sans pouvoir mettre quoi que ce soit en sûreté. A la date du 21 juillet 1870, il écrivait à son frère la lettre suivante :

Mon cher Nicolas, Nous avons été dirigés sur Metz, où nous sommes campés. Nous avons été maladroitement déplacés, comme je te l'ai dit, n'ayant pas le temps de nous reconnaître. Nous sommes arrivés en gare (2), à 4 heures du soir, et nous n'en sommes partis qu'à 11.

A Metz, difficulté de s'approvisionner, au point que l'on ne peut maintenant trouver un pliant pour chaise de campagne. On nous dit qu'on nous donnera des tentes; mais il n'y en a pas, et les magasins sont encombrés de choses insignifiantes. Heureusement qu'un riche voisin nous a offert à quelques officiers, des chambres : cela nous évite de coucher par terre. C'est autant de pris sur l'ennemi! J'ai acheté une peau fourrée qui me servira probablement de lit de campagne.

Je ne sais pas si tu te rappelles encore Metz. Nous sommes en grande partie campés à l'ouest, du côté de l'hôpital [militaire], non loin de la rue du Pontiffroy, dans la grande promenade qui se trouve là. On ne sait pas encore quand on partira. On n'est pas prêt. C'est à peine s'il y a deux ou trois médecins d'ambulance envoyés, mais sans matériel, sans personnel organisé. On avait parlé de courses faites par les Prussiens à Sierck : c'est un malentendu, qui a occasionné notre départ précipité. J'ai dû laisser ma chambre telle qu'elle, et la conserver pour toute la durée de la campagne.

Je t'ai adressé deux mille francs de la gare de l'Est. Garde-les bien et n'y touche pas. C'est ce qui m'est nécessaire pour

(1) Il demeurait à Arcueil, route d'Orléans, 8 *bis*, tout près du fort de Montrouge.

(2) A la *gare* de l'Est, à Paris.

mon impression (1), que j'aurais fait faire plus tôt si j'avais eu d'autre argent, ainsi que je l'espérais; mais tu m'as mis des bâtons dans les roues.

Quoi qu'il arrive, il faut que je fasse une vente à la Saint-Martin, et que je n'aie plus à revenir là-dessus. Si mon impression avait été commandée et en train, on m'aurait probablement laissé quelque temps, car je crois qu'on m'avait désigné pour le dépôt, vu ma demande de retraite. Dans l'état des choses actuel, il m'a fallu naturellement ne rien commencer. Si j'avais eu seulement quarante-huit heures, je serais allé porter mon manuscrit (2) et mon argent à un de mes amis (3), pour se charger de l'impression ; comme cela tout se serait arrangé, et je serais parti plus content encore, car Dieu sait quand nous reviendrons et si nous reviendrons, et j'ai du travail prêt à livrer.

Nous sommes encore à Metz peut-être pour une huitaine et tu peux encore me donner des nouvelles de Ville[-sur-Illon]. Voilà que l'on commence à occuper nos troupiers. Nous ferons une marche militaire tous les matins.

Je m'arrête, car je suis pressé. J'embrasse bien tous les parens (*sic*).

Le 25 juillet, Leclerc écrivait la lettre suivante :

Mon cher Monsieur Judas, Nous ne sommes pas allés en Alsace comme on l'avait dit, mais sur Metz, où nous sommes restés quelques jours. Nous sommes maintenant à Boulay (4), tout près de la frontière.

Comme il faut tout prévoir dans une guerre comme celle-ci, j'ai pensé que vous pourriez bien vouloir vous charger de conserver ma traduction d'Ebn Beithâr et ce que j'ai de fait de l'*Histoire de la médecine arabe*, allant jusqu'à la fin du xe siècle, moins trois ou quatre biographies. Si j'allais trépasser par ici, je ne voudrais pas que ceci restât perdu chez mes parens (*sic*). Je me propose un de ces jours d'adresser une demande d'impression au Ministère, et je dirais que le manuscrit d'Ebn Beithâr est chez vous. Quant à l'*Histoire de la médecine*, j'y affecterais environ quinze cents francs, pour son impression. Seriez-vous assez bon pour me répondre le plus tôt possible ?

(1) L'impression de sa traduction d'Ibn el-Beïthâr.
(2) Le manuscrit de la traduction d'Ibn el-Beïthâr.
(3) Le Dr Judas, médecin militaire en retraite et orientaliste distingué.
(4) Boulay, petite ville située à 25 kilomètres à l'est de Metz.

Je préviendrai mon propriétaire de Montrouge (*sic*), qu'il ait à vous remettre les objets en question. Les quinze cahiers de traduction sont sur la table. Quant à l'*Histoire de la médecine*, la partie rédigée se trouve avec les documens (*sic*) dans une des malles que j'avais emportées à Saint-Maur, laissées dans la première chambre : le tout est dans un carton garni de cuivre et de tresses.

Vous pourriez prendre aussi, si vous vouliez, les quatre volumes du manuscrit original d'Ebn Beithâr, qui sont au 1er rayon de ma bibliothèque, recouverts en coutil.

En attendant votre réponse, je vous souhaite une bonne santé, ainsi qu'à Mademoiselle Judas.

Votre tout dévoué, L. Leclerc,

Boulay, 25 juillet 1870.

A cette lettre, le Dr Judas répondait de la façon suivante :

Paris, 3 août 1870.

Mon cher ami, J'ai chez moi vos manuscrits; j'irai un de ces jours prendre le texte d'Ebn Beithâr qui était trop lourd.

J'ai reçu, à la date du 30 juillet, une lettre du Directeur de l'Imprimerie impériale qui me dit vous avoir, à la même date, informé qu'il n'y a pas urgence, etc. (1). Il ajoute que je

(1) Voici la teneur de la lettre reçue par Leclerc :

Paris, le 30 juillet 1870.

Monsieur le Docteur,

S. Exc. M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, m'a renvoyé la demande que vous avez bien voulu lui adresser dans le but d'obtenir l'impression gratuite d'une traduction du *Traité des Simples d'Ebn Beithâr.*

Les crédits annuellement affectés au service des impressions gratuites par le budget de l'Imprimerie Impériale, sont entièrement épuisés pour 1870 et en partie aussi pour 1871. Je ne prévois donc pas de prochaine réunion du Comité d'examen qui ne saurait, en l'état des choses, délibérer utilement. Mais je n'en prie pas moins M. le Docteur Judas de me faire parvenir le manuscrit de votre ouvrage, pour qu'il puisse être placé sous les yeux du Comité dans sa séance la plus rapprochée (vers le mois de Janvier 1871, vraisemblablement).

Agréez, Monsieur le Docteur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Conseiller d'Etat,
Directeur de l'Imprimerie Impériale,
Anselme Petetin.

A Monsieur le Docteur L. Leclerc, Médecin-Major au 81e de Ligne, 3e Corps, 1re Division, au Bivouac de Boucheporn (Moselle).

pourrai cependant effectuer le dépôt lorsque je le jugerai convenable, ce que je me propose de faire un de ces jours.

J'ai reçu de Strasbourg, à la date aussi du 30 juillet, une lettre de Reboud (1); il était campé sur les glacis de la porte de Saverne. Il se portait bien et conservait sa gaîté.

Pour moi, je vais assez bien. Ma sœur vous fait ses compliments les plus affectueux.

Tout à vous, A. JUDAS.

Cette lettre rassurante ne calmait qu'une partie des inquiétudes de Leclerc, car il songeait toujours à sa chère bibliothèque, si abandonnée, qui allait courir les plus grands dangers.

Après la capitulation de Sedan, une bonne partie de la population des environs de Paris, prévoyant la prochaine arrivée de l'armée allemande, s'empressa de venir se réfugier dans la capitale. A Arcueil, la maison dont Leclerc occupait une chambre, fut évacuée par ses habitants. Elle ne tarda pas à recevoir la visite de pillards qui la mirent à sac. Dans cette circonstance, le mobilier et les effets de Leclerc furent particulièrement maltraités. Le 15 septembre, d'obligeants voisins vinrent constater les dégâts commis et les réparer autant que faire se pouvait. Ils mirent dans des caisses les livres et les manuscrits épars sur le parquet, et en référèrent au baron Larrey, médecin inspecteur des armées, dont ils avaient lu les lettres affectueuses, récemment adressées à Leclerc. Grâce à la haute intervention de Larrey, les onze caisses renfermant ce qui restait de la bibliothèque du savant docteur, furent mises en sûreté par les soins de l'intendance militaire dans le Magasin central de l'habillement, campement, etc., sis quai d'Orsay, 73. Leclerc les y retrouva en novembre 1871, après sa mise à la retraite.

Dans cette Algérie qu'il avait parcourue dans tous les sens, Leclerc s'était intéressé, en dehors de sa profession, non seulement aux livres et aux manus-

(1) Reboud, qui était alors médecin-major au 3e régiment de tirailleurs algériens, fut un illustre botaniste qui s'intéressa spécialement à la flore algérienne. Il mourut à Saint-Marcellin (Isère) le 25 mai 1889.

crits arabes, mais encore aux indigènes et à leurs mœurs, au sol et à ses productions, aux ruines et à leurs inscriptions, à l'histoire ancienne et moderne du pays, etc. Il avait rédigé sur toutes ces questions de nombreuses notes, quelquefois illustrées, d'où il a tiré les divers mémoires qu'il a publiés de 1849 à 1888, dans les journaux des sociétés savantes dont il a fait partie : Société des antiquaires de France, Société orientale de France, Société historique algérienne, Société de climatologie d'Alger, Société archéologique de la province de Constantine, Société asiatique, Société d'émulation du département des Vosges, Académie d'Hippone, etc.

Leclerc, que sa passion pour l'Algérie avait fait surnommer l'*arabe*, avait conservé une vive affection pour sa petite patrie : ses travaux sur l'archéologie vosgienne l'attestent, et surtout sa chanson de « la Lorraine », qui se chantait sur l' « air des *Enfants de France*, de Béranger ».

Il mourut dans le célibat, le 10 avril 1893, à Ville-sur-Illon, après une vie bien remplie et tout entière consacrée à la science. Sur sa tombe, le Dr Champy, médecin à Uzemain (Vosges), prononça un discours dont voici la péroraison :

Rentré dans la vie privée en 1871, ce stoïcien dont le mérite et les aptitudes auraient pu rendre tant de services à ses concitoyens, soit dans nos assemblées départementales, soit ailleurs, ne recherche ni les honneurs, ni le cumul des fonctions. Toute son activité est consacrée à la science et au bonheur des siens. Sa famille sait mieux que nous tous, combien le désintéressement et les vertus de l'homme privé étaient égales à celles du savant, du médecin et du citoyen (1).

Le 14 avril 1893, M. Victor Loret, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, écrivait à M. Albert Virtal, neveu du Dr Leclerc :

Monsieur, J'ai été profondément touché de la délicate pensée qui vous a fait m'annoncer vous-même, autrement que par la

(1) *Le Républicain des Vosges*, n° postérieur au 16 avril 1893.

banale lettre de faire part, la perte cruelle que vous et les vôtres venez d'éprouver. Permettez-moi de joindre cordialement mes propres regrets au deuil qui vous frappe.

Longtemps avant d'avoir le plaisir de correspondre avec le Dr Leclerc, je le connaissais grâce à ses magnifiques travaux. Nos relations se sont vite nouées, d'autant plus que nous étions à peu près les *deux seuls* en France, à nous occuper de médecine et de botanique arabes. Deux personnes qui partagent la même passion scientifique se sentent très rapidement attirées l'une vers l'autre. J'ai de suite trouvé dans le Dr Leclerc, un confrère d'une inépuisable bienveillance, qui a mis à ma disposition, avec une grâce et une bonté que je ne saurais oublier, sa vaste érudition et son importante collection de documents. C'est vous dire combien je ressens vivement la perte que vient de faire la science en sa personne. J'espère, néanmoins, qu'il a pu terminer, avant de disparaître, le 3e volume de son *Histoire de la médecine arabe*, dont il m'entretenait quelquefois et que j'attendais avec une impatiente curiosité. Peut-être, en tout cas, pourrais-je vous être utile, s'il avait laissé à publier quelque œuvre posthume, plus ou moins mise au point, car les travaux du Dr Leclerc sont de ceux dont il serait regrettable de priver la science.

Recevez, Monsieur, avec mes sincères condoléances, l'assurance de ma parfaite considération.

La mort du Dr Leclerc ne fut connue de la plupart des sociétés savantes auxquelles il appartenait, que l'année suivante. Le président de l'Académie d'Hippone la signalait à la « réunion du 20 juin 1894 (1) », et le lendemain, M. Barbier de Meynard, lisait à la séance générale de la Société asiatique, la notice suivante où les erreurs abondent :

Le Dr Leclerc n'était connu que d'un petit nombre d'entre nous. Ancien médecin-major de l'armée d'Afrique, il avait pris sa retraite depuis longtemps et passait la plus grande partie de l'année en province (*sic*), dans son pays natal. Il n'en a pas moins compté parmi les collaborateurs les plus assidus du *Journal asiatique*. Nous lui devons, entre autres contributions savantes, une notice sur la version arabe de Dioscoride par le médecin syrien Honeïn, un mémoire sur Aboul-Casis, une

(1) *Bulletin de l'Académie d'Hippone* (1894). *Bulletin* n° 27, Bône, 1895 : Comptes rendus des réunions, p. XXII.

étude préparatoire sur Ibn Beïtar, un mémoire sur Apollonius de Thyane *(sic)* et plusieurs notices de bibliographie critique. Son *Histoire de la médecine en Orient* (*sic*) restera, malgré un certain désordre de plan et quelques erreurs de détail, un document toujours utile à consulter pour la connaissance du grand mouvement scientifique qui, propagé par les médecins et traducteurs syriaques, a transmis la science grecque à l'Europe du moyen âge. Le *Dictionnaire* (*sic*) *des simples* d'Ibn Beïtar, que M. Leclerc fut chargé (*sic*) de traduire de l'arabe pour les *Notices et Extraits de l'Académie des Inscriptions*, en 1877 (*sic*), n a pas une moindre importance pour l'étude de la botanique et de la pharmacopée orientales ; c'est aussi une mine de renseignements pour nos dictionnaires arabes, si insuffisants encore en ce qui concerne la technologie des sciences naturelles. L'union de deux spécialités si différentes chez le même savant est bien rare, et nous saurons toujours gré au Dr Leclerc d'avoir donné à ses études médicales et à sa connaissance de la langue arabe, une aussi utile direction. Il a continué parmi nous, avec une compétence peut-être plus étendue, les recherches de Sanguinetti et de Clément-Mullet, et son nom restera honorablement associé à notre histoire. Puisse-t-il aussi trouver des continuateurs dans les rangs de notre armée d'Algérie où l'érudition compte aujourd'hui des représentants distingués ! (1)

Enfin, M. Ernest Mercier, président de la Société archéologique du département de Constantine, lui consacrait dans le *Recueil des notices et mémoires* de ladite Société, l'article suivant :

Dans le nécrologe de 1894 (*sic*), figure le Dr Leclerc, médecin-major en retraite, qui appartenait à notre Société depuis l'année 1861. Le Dr Leclerc a été un des membres les plus distingués du corps médical algérien, à une époque éloignée de nous d'une trentaine d'années. Archéologue, botaniste, orientaliste, il était doué d'un égal talent dans chaque branche. Après le départ de Cherbonneau, en 1863, il lui succéda comme secrétaire de notre Société, et fut chargé du compte rendu et des commentaires des inscriptions découvertes. Ses articles, notamment celui sur le tombeau des Lollius, sont des modèles d'érudition et de probité scientifiques. Malheureusement,

(1) *Journal asiatique*, 9e série, t. IV, p. 6-8, Paris, 1894 : Procès-verbal de la séance générale du 21 juin 1894.

il fut obligé, à son tour, de quitter le pays en 1865 (*sic*). Sa traduction du botaniste arabe Ibn el Beïthâr lui mérita l'estime des spécialistes et des récompenses largement justifiées.....

La Société archéologique remplit un simple devoir, en offrant à sa mémoire l'hommage de sa reconnaissance et de son souvenir sympathique (1).

Le Dr Leclerc faisait autorité en matière de médecine, de botanique, de zoologie et de minéralogie arabes; aussi était-il journellement consulté sur les termes spéciaux à ces sciences par les plus savants orientalistes. Nombreuses sont les lettres qu'il en a reçues et que possède son neveu, M. Albert Virtel. M. Virtel possède également des lettres de médecins érudits et d'illustres archéologues, adressées à Leclerc, et toute la correspondance de ce savant, depuis son premier séjour en Algérie. Dans le nombre, il en est de très intéressantes qui mériteraient d'être publiées (2).

Voici la liste des publications du Dr Leclerc :

1849. Lettre sur quelques points de géographie ancienne et moderne de l'Algérie. *Gazette médicale de Paris*, du 3 février 1849, p. 86-88. (Cette lettre avait été remise à la *Gazette* en novembre 1848).

— De l'étiologie du goitre. Thèse pour le doctorat en médecine, présentée et soutenue le 5 janvier 1849, devant la Faculté de médecine de Paris. Paris, Rignoux imprimeur, 1849, in-4° de 79 p. (La page 77 est occupée par un chapitre intitulé : « Topographie de Ville-sur-Illon ».)

1853. Extrait d'une lettre du Dr Leclerc, laquelle « contient l'exposé succinct des observations archéologiques, recueillies par ce savant dans un voyage qu'il vient de faire de Blidah à Tiaret ». *Annuaire de la Société*

(1) *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*. Tome 29, année 1894, p. 720-721, Constantine, 1895.

(2) M. Virtel possède les lettres adressées à son oncle, le Dr Leclerc, par les savants suivants : Daremberg. Joseph Derenbourg, Hartwig Derenbourg, Barbier de Meynard, Cherbonneau, Dr Judas, Jules Mohl, Reinaud, le baron de Slane, Zotenberg, Sichel, A. Delamare, Flourens, Elie de Beaumont, baron Larrey, Liétard, Reboud, Léopold Delisle, Jules Camus, Victor Loret, etc.

Impériale des Antiquaires de France, 1853, p. 103-104.

1854. De la médecine arabe, et particulièrement de la médecine arabe en Algérie. Montpellier, impr. de Ricard frères, 1854, in-8° de 20 p. Extrait de la *Gazette médicale de Montpellier*, 15e année, 1854.

1856. Les oasis de la province d'Oran. Les Oulad-Sidi-Chikh. *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, bulletin de la Société orientale de France*, nouvelle série, t. IV, p. 78-86, Paris, 1856.

1857. Les oasis de la province d'Oran et les Oulad Sidi Cheikh. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1857, feuilleton de 7 numéros. Il en a été fait un tirage à part, à Alger, en 1858.

— Observations de tænias. Ecorce de racine de grenadier à haute dose. Expulsion de sept vers. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1857, p. 51.

— Extrait d'une lettre du Dr Leclerc, alors en Kabylie. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1857, p. 159.

— Algérie. Etude sur le Médracen et sur le Tombeau de la Chrétienne. *Revue de l'Orient*, nouvelle série, t. VI, p. 87-97, Paris, 1857. La planche qui aurait dû accompagner ce mémoire a été publiée en 1864, dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*.

— Lettre concernant l'ère Mauritanienne. *Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne*, 1re année, p. 217-219, Alger (1857).

— Ruines romaines sur les hauts plateaux. *Revue africaine*, 1re année, p. 232.

— Lettre au sujet d'inscriptions arabes de Mascara, *Ibid.*, p. 312.

— Epigraphie de Mascara et des environs, *Ibid.*, p. 475-478.

— Tombeau romain des environs d'Orléansville, *Ibid.*, p. 478-483, avec 1 pl.

1858. Antiquités de la Kabylie. *Revue africaine*, 2e année : 1858, p. 140-145.

— Koukou, l'ancienne capitale de la Kabylie. Lettre écrite de Souk-el-Arba (Fort-Napoléon), le 17 novembre 1857, *Ibid.*, p. 153-155.

— Traitement de la syphilis chez les Kabyles. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1858, p. 95.

— La matière médicale indigène à l'Exposition générale de 1856 (*sic*). *Ibid.*, p. 204-205.

1858. La chirurgie d'Abulcasis. Traduction française par le Dr Lucien Leclerc. *Ibid.* Cette traduction a paru comme feuilleton de la *Gazette médicale de l'Algérie*, pendant les années 1858 à 1861. Il en a été fait un tirage à part en 1861.

— De la caprification ou fécondation artificielle des figuiers. *Comptes rendus... de l'Académie des Sciences*, t. XLVII, p. 330-334 et 616.

1859. Des insectes du figuier mâle. *Ibid.*, t. XLVIII, p. 285.

— Ambulance de Souk-el-Arba (Fort-Napoléon). Plaie pénétrante de l'abdomen avec issue de l'épiploon. Guérison. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1859, p. 1-2.

— Extrait d'une lettre du Dr Leclerc, dans laquelle il est dit que, lors de la prise de Tolède par les Arabes, ceux-ci y trouvèrent des richesses immenses, notamment 170 couronnes ornées de perles, de rubis et de pierres précieuses. *Bulletin de la Société Impériale des Antiquaires de France*, 1859, p. 155.

— Bou Kobrin, ou l'homme aux Deux Tombes. *Revue africaine*, t. III, p. 398-400.

— Inscriptions arabes de Mascara. *Ibid.*, t. IV, p. 42-46.

1860. Notice sur un médecin algérien du XVIIIe siècle et généralités sur la médecine et la pharmacie indigènes. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1860, p. 78-83 (Dans ce mémoire il est question de Dâoud el Antaki et surtout d'Abderrazzâq).

— La Médecine du Prophète. Traduction de M. Perron. Compte rendu de ce livre par Leclerc. *Gazette des Hôpitaux*, 1860, p. 421-422, 425-427.

— Campagne de Kabylie en 1850. *Revue africaine*, t. IV, p. 426-433; t. V, p. 41-47 (Cet article est resté inachevé).

1861. L'euphorbe et le roi Juba. *Ibid.*, t. V, p. 239-240.

— De la longévité en Algérie et particulièrement dans la Numidie sous la domination romaine. *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*. 1860-1861, p. 182-187, Constantine, 1861.

— De la population et de la longévité dans le nord de l'Afrique, sous la domination romaine. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1861, p. 4-9.

— La Chirurgie d'Abulcasis [titre en arabe], traduite par le Dr Lucien Leclerc..., précédée d'une introduction avec planches. Paris, J.-B. Baillière, juin 1861 (Alger, impr. de A. Bourget, rue Sainte, 2), in-8° de X-XIV-

342 p., 3 planches (Extrait de la *Gazette médicale de l'Algérie*).

1862. Dr Leclerc et A. Berbrugger. La première proclamation adressée par les Français aux Algériens. 1830. (Traduction du texte arabe, par M. Bresnier). *Revue africaine*, t. VI, p. 147-156.

— Rectification épigraphique. *Ibid.*, p. 396-397.

— L'euphorbe. *Ibid.*, p. 467-471.

— Un spécifique indigène contre la lèpre. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1862, p. 22-23.

— Etude (*sic*) historiques et philologiques sur Ebn Beïthâr. *Journal asiatique*, 5e série, t. XIX, p. 433-461.

1862-64. Une mission médicale en Kabylie. *Gazette médicale de l'Algérie*, années 1862, 1863 et 1864.

1864. Une mission médicale en Kabylie... avec une planche de la Kabylie. Paris, J.-B. Baillière, 1864 (Alger, impr. de l'*Akhbar*, J. Breucq, gérant), in-8° de IV-251 p., 1 carte géogr.

— Le monument des Lollius. *Revue africaine*, t. VIII, p. 153-160.

— Le monument des Lollius et Apulée. *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1864, p. 15-34.

— Inscriptions nouvelles recueillies à Constantine. *Ibid.*, p. 37-73.

— Une inscription [romaine] du Kaf-Tazrout. *Ibid.*, p. 74-77.

— Inscriptions [romaines] recueillies chez les Ouled Abd-el-Nour par M. Féraud. *Ibid.*, p. 78-90.

— Inscriptions [romaines] recueillies par M. le commandant Payen [dans le cercle de Bordj-bou-Arreridj]. *Ibid.*, p. 91-107.

— Note sur le Medracen, avec une planche. *Ibid.*, p. 133.

— Notes pour servir à l'histoire de la syphilis chez les Arabes. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1864, p. 44-46, 57-59.

1864-65. Traité de la variole et de la rougeole par Razès. Traduction française par Leclerc et Lenoir. *Gazette médicale de l'Algérie*, années 1864 et 1865.

1865. Note sur les origines de la variole. *Ibid.*, 1865, p. 70.

1865-66. Avicenne. *Canon*, liv. IV. De la variole et de la rougeole. Traduction de Leclerc. *Ibid.*, années 1865 et 1866.

1866. Traité de la variole et de la rougeole de Razès. Traduc-

tion française par MM. Leclerc et Lenoir. Paris, J.-B. Baillière, 1866, in-8° de IV-59 p. (Extrait de la *Gazette médicale de l'Algérie*).

1866-73. Kachef-erroumoûz. Révélation des énigmes. Traduction du Dr Leclerc. *Ibid.*, années 1866 à 1873.

1867. La Lorraine [chanson]. Air des « Enfants de France » de Béranger. *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XIII, 1re partie, p. 121-122.

— De la traduction arabe de Dioscorides, et des traductions en général. Etudes philologiques pour faire suite à celles sur Ebn Beïthâr. *Journal asiatique*, 6e série, t. IX, p. 5-38.

1868. Beithar (Abou Mohammed Abdallah ben Ahmed Djiaddin), article du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, par A. Dechambre, t. VIII, p. 759-760. (Dechambre a mis à la suite de cet article, une note par laquelle il annonce que Leclerc « vient d'achever une traduction complète d'Ebn Beïthâr, dont le texte a été revu par lui sur les manuscrits »).

1869. Notice sur Ebn Beïthâr et sa traduction. *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, 2e série, t. XXII, p. 348-352 (Ce mémoire est rempli de fautes d'impression, contre lesquelles Leclerc a protesté dans une lettre qui n'a pas été publiée).

— De l'identité de Balinas et d'Apollonius de Tyane. *Journal asiatique*, 6e série, t. XIV, p. 111-131.

1870. Ishoq ben Amran (ixe et xe siècles). *Gazette médicale de l'Algérie*, 1870, p. 71.

— Observations sur le travail de M. Clément-Mullet, publié dans le *Journal asiatique* [de] janvier 1870 [et intitulé : « Etudes sur les noms arabes de diverses familles de végétaux »]. *Journal asiatique*, 6e série, t. XVI, p. 296-303.

1870-74. Des origines de la médecine arabe. *Gazette médicale de Paris*, années 1870 à 1874.

1871. Note relative à l'influence qu'a exercée sur le développement scientifique, en Arabie, Ebn el Heitsam. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXXIII, p. 403.

— Documents inédits sur l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes. *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XIV, 1re partie, p. 344-354.

1871-72. Histoire des institutions médicales chez les Arabes (Extrait d'une *Histoire* inédite *de la médecine arabe*). *Gazette médicale de l'Algérie*, années 1871 et 1872.

1873. Inscription antique du musée d'Épinal, trouvée à Ville-sur-Illon (Vosges). *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1873, p. 162-164.

1874. Kachef er-roumoûz (révélation des énigmes) d'Abd er-rezzaq ed-Djezaïry, ou Traité de matière médicale arabe d'Abd er-rezzaq l'Algérien, traduit et annoté par le Dr Lucien Leclerc... Paris, J.-B. Baillière et fils, Ernest Leroux, 1874, in-8° de IV-399 p. (Extrait de la *Gazette médicale de l'Algérie*).

— Abulcasis. Son œuvre pour la première fois reconstituée, par le Dr L. Leclerc. Paris, G. Masson, 1874, in-8° de 20 pages (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1874, p. 537 et 569).

— Ishaq ben Soleiman Israïly. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1874, p. 141-142.

— Articles « Razès », « Réchideddin Aboulkheir ben Imadeddoula » et « Réchideddin Ali ben Khalifa », du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, par Dechambre, t. LXXXI (3e série, t. II), p. 580-583, 598, 599-600.

1875. Ebn-Djezzar [Abou Djafar Ahmed ben Ibrahim ben Abikhaled, surnommé Ebn-Djezzar (le fils du boucher)], xe siècle. *Gazette médicale de l'Algérie*, 1875, p. 94-95.

— Ebn-el-Beithar. *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1875, p. 97 et 129.

— Terminologie médico-pharmaceutique et anthropologique française-persane avec détails sur la thérapeutique indigène et les maladies endémiques de la Perse, etc., par J.-H. Schlimmer, ancien professeur et médecin principal en Perse, etc. Téhéran, 1874. Compte rendu de ce livre par le Dr Leclerc. *Ibid.*, p. 193 et 209.

1875-76. Revue sommaire de la médecine arabe. *Gazette médicale de Paris*, années 1875 et 1876.

1876. La science arabe en Occident, ou autrement sa transmission par les traductions de l'arabe en latin. *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1876, 6 numéros.

— Histoire de la médecine arabe. Exposé complet des traductions du grec. Les sciences en Orient, leur

transmission à l'Occident par les traductions latines. Paris, Ernest Leroux, 1876, 2 vol. in-8° [t. I, IV-588 p.; t. II, IV-527 p.].

1876. Articles « Cohen el Athar » et « Mousa ben Mimoun [Maimonide] » du *Dictionnaire* de Dechambre, t. XVIII, p. 699, et t. LXII (2e série, t. X), p. 226-227.

1877. Articles « Costa ben Luca » et « Formulaires arabes » du *Dictionnaire* de Dechambre, t. XXI, p. 31 et t. XXXIX (4e série, t. III), p. 658-660.

— Traité des simples par Ibn el-Beïthâr [traduit en français par L. Leclerc], tome premier. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut National de France, faisant suite aux Notices et extraits lus au Comité établi dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. T. XXIII. Paris, Imprimerie Nationale, 1877, in-4° de VIII-XVI-478 p. (L'impression du tome 1er a commencé en 1874. Le tome III et dernier a paru en 1883).

1878. La matière médicale de l'Orient et des pays coloniaux à l'Exposition universelle [de Paris 1878]. *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1878, p. 565.

1880. Articles « Damiri », « Daoud el Antaky » et « François de Piémont (*Franciscus de Pede montium*) » du *Dictionnaire* de Dechambre, t. XXV, p. 381 et 630, et t. XLII (4e série, t. VI), p. 9.

1881. Articles « Géber », « Sérapion l'ancien », « Sérapion le jeune », « Siméon Seth », « Sinan ben Tsabet », du *Dictionnaire* de Dechambre, t. XLIII (4e série, t. VII), p. 194-197, et t. LXXXVIII (3e série, t. IX), p. 246, 247, 665 et 738.

— Traité des simples par Ibn el-Beïthâr, tome deuxième. *Notices et extraits des manuscrits...*, t. XXV, Paris, 1881, in-4° de IV-IV-492 p.

1882. Sur la Bellima [Lettre datée de Paris le 13 mai 1882]. *Bulletin de l'Académie d'Hippone*. Bulletin n° 18, p. 126-128.

— Articles « Gérard de Crémone » et « Oribase » du *Dictionnaire* de Dechambre, t. XLIV (4e série, t. VIII), p. 518-520 et t. LXIX (2e série, t. XVII), p. 542-544.

1883. Traité des simples par Ibn el-Beïthâr, tome troisième. *Notices et extraits des manuscrits...*, t. XXVI, Paris,

1883, in-4° de VIII-486 p. (Le tome 1er a paru en 1877).

1883. Sur les ruines de la butte de Vaudémont. *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1883, p. 271-273.

1884. Articles « Djabril », « Djorgis ben Djabril », « Omar ben Ali el Mousli » et « Syouthy », du *Dictionnaire* de Dechambre, t. XXX, p. 103, 104; t. LXXI (2e série, t. XIX), p. 613-615; t. XCIII (3e série, t. XIV), p. 212).

1885. Articles « Ebn-Abi-Ossaïbiah », « Ebn-Botlan », « Ebn-ed-Dakhouar », « Ebn-ed-Djami », « Ebn-Eddjezzar », « Ebn-Djezla », « Ebn-el-Reithar [Beithar] », « Ebn-el-Kadhi », « Ebn-el-Koff », « Ebn el-Kotbi », « Ebn-Ennefis », « Ebn-Essouidi », « Ebn-Essouri », « Ebn-Ouafed ou Eben-Guefith », « Ebn Ouahchya », « Ebn-Saklan », « Ecoles et enseignement en Orient », du *Dictionnaire* de Dechambre, t. XXXII, p. 9-24 et 401-405.

1886. Articles « El Kofti » et « Haly-Abbas » du *Dictionnaire* de Dechambre, t. XXXIII, p. 558 et t. XLVIII (4e série, t. XII), p. 122-123.

1887. Article « Thabet-ben-Corra » du *Dictionnaire* de Dechambre, t. XCVI (3e série, t. XVII), p. 75.

1888. Article « Honein » du *Dictionnaire* de Dechambre, t. L (4e série, t. XIV), p. 259.

— Tifâchi, naturaliste du Magreb. *Bulletin de l'Académie d'Hippone*. Bulletin n° 23. Bône, 1888, p. 81-85.

— Remarques critiques [sur le mémoire de M. Camussi, intitulé : « La rage, son traitement et les insectes vésicants chez les Arabes »]. *Journal asiatique*, 8e série, t. XII, p. 357-360.

? La médecine militaire en Egypte. Circulaire du Conseil de santé d'Egypte aux médecins de l'armée sur la prophylaxie et le traitement de la gale et de la syphilis. *Revue des médecins des armées*, t. VII, p. 71-78.

Mon cher Albert,

J'ai une fâcheuse nouvelle à t'apprendre. Une de tes pièces, la plus considérable, s'est égarée et j'ai en vain cherché partout au moment où je me proposais d'en faire la traduction à la B. nationale, à l'aide de Ducange. Si tu en as un double, prends en copie, sinon il te faudra recommencer. Par raison de santé, je resterai à Paris un peu plus longtemps que je ne le croyais. J'attendrai plus long plus tard. En attendant je t'annonce un bon ouvrage élémentaire de Millin pour l'Archéologie et la numismatique.

Je compte que la santé est revenue chez vous. Portez-vous bien tous.

L. Leclerc

Lettre du Dr Léclerc à son neveu M. Albert Virtel, à Damas (Vosges)

LES MALADIES ÉPIDÉMIQUES ET CONTAGIEUSES EN LORRAINE DU IXe AU XIXe SIÈCLE

par le Dr Hubert CLEU

Médecin aide-major de 1re classe

(*Première partie*)

Par sa situation géographique entre la France, l'Empire germanique et les Pays-Bas, par sa richesse qui attirait toutes les invasions, la Lorraine fut de tous temps exposée aux épidémies les plus diverses et les plus meurtrières. Depuis le Mal des Ardents qui vint de France vers l'an 1000, depuis la danse de Saint-Guy qui vint d'Allemagne quelques siècles plus tard, jusqu'aux épidémies de typhus qui furent les conséquences des guerres de l'Empire au XIXe siècle, la Lorraine souffrit de toutes les contagions, de toutes les pestes que lui apportèrent les troupes en campagne ou que firent éclore des saisons désastreuses.

Nous avons divisé en quelques chapitres l'étude de toutes ces maladies, quoique bien souvent il soit difficile de faire un diagnostic exact : 1° la peste et le Mal des Ardents jusqu'au XIVe siècle; 2° la danse de Saint-Guy et les éprinsons au XIVe, XVe et XVIe siècles; 3° toutes les épidémies désignées sous le nom de peste du XIVe au XIX siècle; 4° les autres maladies contagieuses bien déterminées; 5° la lèpre.

I. *La Peste et le Mal des Ardents du* IXe *au* XIVe *siècle. — Saint Goëry et les origines de la ville d'Epinal. — Saint Antoine et les origines de Pont-à-Mousson. — Sainte Geneviève à Toul et à Nancy. — Les râpures de la pierre du Saint Sépulcre de l'abbé de Saint-Vannes, à Verdun.*

La peste est signalée par Richard de Wassebourg (1) comme ayant ravagé toute la Lorraine au

(1) RICHARD DE WASSEBOURG. *Les Antiquités de la Gaule Belgique*, 1549.

IXe siècle, en 825 et 875 ; cette dernière épidémie avait été précédée d'une invasion de sauterelles.

Le fléau fait de nouvelles apparitions dans la première moitié du Xe siècle, à la suite des invasions de Normands et de Hongrois.

En 985, le roi de France Lothaire, profitant des troubles qui agitaient l'Allemagne durant la minorité d'Othon III, avait envahi la Lorraine. Il avait d'abord assiégé Verdun, et la ruine du pays avait été si complète, qu'un clerc qui venait d'être nommé à ce siège épiscopal fut si effrayé de l'état de désolation du diocèse, qu'il remonta sur son cheval et s'enfuit, « ascenso mox equo reversus est (1) ». A Toul, dont il s'empara ensuite, la contagion qui fit suite à la guerre et au pillage fut des plus meurtrières ; Vidric (*in vita Sancti Gerardi*) raconte que les rues étaient encombrées de cadavres, que les maisons regorgeaient de morts et de mourants. La famine se faisait cruellement sentir et saint Gérard, revenant de Rome, dut faire distribuer les réserves de blé de son palais épiscopal. De grandes processions furent ordonnées et l'on porta solennellement les reliques.

D'autres épidémies sont signalées au début du XIe siècle dans le Val de Galilée, où le clergé promenait dans les campagnes la châsse de saint Hydulphe pour la guérison des malades ; puis, en 1007, à Pont-à-Mousson ; mais dès cette époque, il est fort difficile de distinguer la peste du Mal des Ardents.

Le Mal des Ardents ou feu sacré, encore appelé feu Saint Antoine ou feu Saint Eloi, avait fait son apparition en France avant le milieu du Xe siècle. Cette bizarre et cruelle maladie que l'on attribue aujourd'hui à l'absorption de seigle ou de blé ergotés, faisait de grands ravages en Lorraine dès la fin du Xe siècle, puisque c'est vers cette époque, ainsi que nous allons le voir, qu'un hôpital fut fondé à

(1) Anonyme de Saint Vannes apud PERTZ., VI cité par CH. BUVIGNIER. *Recherches historiques sur les maladies épidémiques et contagieuses qui ont régné dans le Verdunois*, in *Mémoires de la Société Philomatique de Verdun*, V, 1853.

Epinal pour recevoir les *Ardents*. Cette maladie devait désoler la Lorraine pendant près de trois siècles, avec des recrudescences périodiques parfois assez rapprochées, puisqu'elle est signalée comme particulièrement violente dans la région mussipontaine en 1028, 1041, 1049, 1089, 1100, 1128, 1129, 1130, 1180, 1186 et de 1195 à 1198. Elle semble avoir persisté encore jusqu'à la fin du XIIIe siècle, même au XIVe à Verdun. Les vieilles chroniques insistent surtout sur l'épidémie de 1089.

« En ce temps-là, dit la Chronique d'Hirsauge, il y eut, dans la Lorraine occidentale, une grande contagion. » Les malheureux atteints de cette horrible maladie voyaient leurs membres se gangréner pour se dessécher ensuite ou bien tomber en lambeaux putréfiés. Ils traînaient, ainsi mutilés, une vie d'agonie parfois encore très longue. Richard de Wassebourg parle également de cette épidémie :

En l'an mil nonante fut grande famine par tout le pays de Lorraine. Puis, survint un air corrompu par tout ledit pays, qui engendra une maladie nommée le feu sacré. Par lequel les bras, jambes et autres membres des personnes estoient enflammé, de sorte qu'ils se corrompoient et deseichoient comme noirs charbons. Brief, ce mal tourmentoit tellement ceux qui en estoient entachés que les uns mouroient misérablement, les autres se faisoient, par contrainte, couper les membres asseichez par ce mal, et les autres en estoient contrefaicts par retraite et contraction des nerfs, vivant en tourmens et langueurs le surplus de leur vie misérable.

Nous ignorons quelles furent les mesures sanitaires prises à cette époque, ainsi que la thérapeutique que l'on opposait à cette affection, sauf en ce qui concerne les amputations que faisaient pratiquer certains malades. On recherchait surtout la guérison dans l'invocation des reliques, et de grands pèlerinages prirent naissance. Ces pèlerinages furent la cause du développement de deux grandes villes lorraines, Epinal et Pont-à-Mousson.

Celui d'Epinal fut le premier en date. Il n'y avait,

à la fin du xe siècle, sur les bords de la Moselle, au niveau de l'emplacement actuel de la ville, qu'une église récemment construite par l'évêque de Metz, Thierri de Hamelan, au pied d'un très ancien château fort, souvent ruiné par les invasions barbares, mais toujours reconstruit. Pour enrichir cette église nouvelle, Thierry y apporta vers 984, les reliques de l'un de ses prédécesseurs, saint Goëry, qui avait été évêque de Metz au viie siècle (1). Dès l'an 1000, les *Ardents,* dévorés de leur horrible mal, accouraient invoquer les reliques du saint qui s'était signalé par de nombreux miracles; il en venait de toute la Lorraine, de la Bourgogne, de l'Austrasie tout entière (2).

Adalbéron, successeur de Thierry sur le siège de Metz de 984 à 1005, venait en personne soigner les pèlerins, ainsi que le rapporte l'auteur de sa vie, qui assistait lui-même à ce pèlerinage :

Je suis bien assuré de ne rien raconter qui ne soit entièrement vrai; car moi-même, sept jours consécutifs, je l'ai aidé dans ce divin service, lavant les plaies des pèlerins ou les essuyant de mes mains. Chaque jour, le nombre de ceux qui étaient reçus ne s'élevait pas à moins de cent ou quatre-vingts. Et pendant qu'on versait l'eau sur leurs blessures, sans doute par l'effet de l'ardeur qui dévorait leurs chairs, il s'élevait une vapeur semblable à un épais nuage qui remplissait la maison et obscurcissait la vue. En même temps une puanteur intolérable, dont l'odeur du soufre et de ce qu'il y a de plus infect ne donne qu'une imparfaite idée, se répandait partout (3).

Le saint évêque fonda même un hôpital rendu nécessaire par l'affluence des malades. « Les miracles

(1) D'une illustre maison d'Aquitaine, Goëry avait d'abord été soldat. Atteint de cécité, il vint à Metz auprès de l'évêque Arnould auquel il succéda en 629. Bégin dans ses *Lettres sur l'Histoire médicale du nord-est de la France* (Académie de Metz, 1839), dit qu'il exerçait, de son vivant, la médecine avec une grande habileté.

(2) Pour tout ce qui concerne Saint Goëry d'Epinal, consulter les deux articles de l'abbé Ch. Chapelier, dans le *Bulletin de la Société Philomatique vosgienne* de Saint-Dié, XI, p. 137 et XII, p. 63.

(3) D'après l'abbé Ch. Chapelier, *loc. cit.*

que Dieu fit pour honorer les reliques de saint Goëry, attiraient de toutes parts un si grand concours de peuple, que l'évêque Adalbéron fut obligé de bâtir un hôpital à Epinal » (1). Ce fut l'hospice conventuel annexe du monastère des religieuses installées en ce lieu vers la même époque. Dans les villes épiscopales de la Lorraine c'était en effet l'évêque et, à défaut, les abbayes qui devaient hospitaliser les pèlerins. Cet hôpital était situé près de l'église, en face de la grosse tour; il était bien distinct de l'hospice du Petit-Rualménil qui date du xive siècle et de l'hospice Saint-Maurice, fondé en 1620 par les bourgeois d'Epinal. Il semble avoir existé dès les débuts du pèlerinage et persista jusqu'à la Révolution, mais il perdait peu à peu sa destination primitive à mesure que disparaissait le feu sacré, néanmoins il resta toujours sous la tutelle des chanoinesses qui y entretenaient les orphelins et des incurables.

Le pèlerinage aux reliques de saint Goëry amenait une telle affluence au pied du vieux château qu'une foire s'organisa, puis des marchands et même des pèlerins s'installèrent définitivement. C'est ainsi que s'étendit peu à peu la mince agglomération primitivement formée par les quelques cabanes de pêcheurs assises aux bords de la Moselle, et ce fut l'origine de la ville d'Epinal. Les habitants gardèrent toujours en grande vénération les reliques qui avaient été l'une des principales causes du développement de leur cité, et dans les siècles suivants ils eurent maintes fois l'occasion de les porter processionnellement par les rues de la ville, pour parer à quelque malheur ou à quelque épidémie.

D'après Dom Calmet (2), la ville de Pont-à-Mousson eut un développement analogue : elle dut le nombre de ses hôpitaux ou Maisons-Dieu et l'accroissement de sa population au concours de pèlerins qui

(1) *Histoire de Metz*, par le P. Benoit Picard, *ms.* in f° de la Bibliothèque d'Epinal.

(2) Dom Calmet. *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1745.

venaient à une église dédiée à saint Antoine pour être guéris du feu sacré.

Nous ne connaissons pas les débuts du pèlerinage, mais c'est vers 1198 que les Antonins ou Antonistes vinrent fonder dans la partie de la ville qui dépendait du diocèse de Metz, un hospice pour recevoir les *Ardents* (1). On connaît l'origine de cet ordre hospitalier (2). Le corps de saint Antoine ermite avait été rapporté de Constantinople par Gosselin, seigneur de la Motte-Saint-Didier, en Viennois. Soldat peu fortuné, Gosselin ne sachant où abriter son trésor sacré, le transportait partout avec lui, même à la guerre. Il se décida pourtant à faire édifier une église dans sa seigneurerie, mais la mort l'emporta avant qu'il eut achevé son œuvre. Son parent, Guigne Didier, ayant hérité du corps saint, en continuait le perpétuel charroi, quand Urbain II, revenant de Nîmes et s'acheminant vers l'Italie, fut renseigné sur la façon curieuse dont on honorait ces reliques. Sur son ordre l'église fut achevée et saint Antoine connut enfin le calme d'un domicile fixe. On construisit un prieuré, que vinrent habiter des moines tirés du monastère de Mont-Majour au diocèse d'Arles, et un hôpital rendu nécessaire par l'affluence des *Ardents*, venant implorer auprès de la relique la guérison du fléau qui ravageait alors le Dauphiné. Cet hôpital n'était pas desservi par les moines, mais par de pieux laïques qui s'astreignaient à soigner le mal horrible de ces malheureux; ils étaient dirigés par un Maître ou Précepteur et portaient comme insigne sur leur habit un T ou potence, dont se servent les impotents pour assurer leur marche. Ces laïques furent érigés plus tard en ordre hospitalier et prirent la règle de saint Augustin, comme chanoines réguliers, sous le nom d'Antonistes.

Quand ils vinrent installer leur succursale sur les

(1) *Histoire de Metz*, par les Bénédictins. Metz, 1769, 2 vol. in 4; II, p. 308.

(2) Fleury, *Histoire ecclésiastique*.

rives de la Moselle, il n'y avait qu'une mince bourgade aux deux extrémités du Pont-sous-Mousson; cette agglomération prit rapidement une importance plus grande par les longues théories de pèlerins qui venaient invoquer saint Antoine et recevoir les soins des hospitaliers. On avait organisé des foires qui, en plus des malades, attiraient les commerçants et les populations environnantes : la principale avait lieu le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, mais les droits perçus à l'occasion de celle qui coïncidait avec la fête de Saint-Antoine, revenaient à l'hôpital (1). Comme cela s'était produit pour Epinal, le pèlerinage pour la guérison du feu sacré fut une des causes importantes de la formation de la cité (2).

On dut invoquer saint Antoine en d'autres points de la Lorraine, car des chapelles placées sous son invocation persistèrent longtemps en différentes localités, notamment à Epinal. A Nancy, saint Antoine était non seulement le patron des charcutiers, mais aussi celui des arquebusiers de la ville, et dans l'église des Cordeliers un tableau peint par Legrand, en 1669, le représente avec le feu sacré tombé devant lui à ses pieds.

Sainte Geneviève que les *Ardents* invoquaient à Paris, semble avoir été également en honneur en Lorraine. A Toul, par exemple, l'église Sainte-Geneviève qui fut vendue et démolie en 1792, avait éte reconstruite autour de l'an 1000, par l'évêque Berthold qui occupa le siège épiscopal de 996 à 1018. De même l'ermitage fondé au XVII[e] siècle au point culminant du plateau de Malzéville au nord de Nancy, occupait l'emplacement d'une très ancienne chapelle dédiée à sainte Geneviève et datant elle aussi dè l'époque des épidémies de feu sacré (3).

(1) Eugène Ory. *Causerie sur Pont-à-Mousson*. Pont-à-Mousson, 1880.

(2) Les Antonistes eurent par la suite plusieurs établissements en Lorraine, en particulier à Metz où ils s'établirent en 1444, mais à cette époque on ne mourrait plus du feu sacré.

(3) Elle appartenait aux ducs de Lorraine. En 1248 Mathieu II l'avait cédée au prieuré de Varangéville qui la garda jusqu'en 1602. A cette

Hugue de Flavigny (1) parlant d'une épidémie qui survint en 1042 et qu'il attribue au manque de vin et de blé dont on avait souffert l'année précédente, raconte que les ardents accouraient en foule auprès du bienheureux Richard, abbé de Saint-Vannes à Verdun. Ce saint prélat guérissait les malades en leur faisant absorber un mélange composé d'eau bénite ayant arrosé les reliques des saints et de vin saupoudré des râclures d'une pierre du Saint-Sépulchre. Il avait coutume de préparer ce remède après avoir dit sa messe, et l'affluence des malades était telle, que l'on tenait toujours en réserve un vase rempli de cette boisson pour ceux qui arrivaient en retard, afin de n'être pas obligé de recourir à une nouvelle aspersion des reliques. Plus tard, à la demande de l'évêque de Verdun, on exposa les reliques de Saint-Vannes et on les porta en procession par les rues de la ville au milieu d'un grand concours de peuple accouru de tous les points du pays.

Il est difficile de préciser la date de l'extinction définitive du feu sacré en Lorraine. Dom Calmet en signale encore une épidémie en 1243, et il semble avoir persisté jusqu'au début du XIVe siècle.

II. *La Danse de Saint Vit aux XIVe et XVe siecles. — Comment on traitait les dansants. — Saint Vit à Saverne et en Lorraine. — Les Esprinsons à Metz et sainte Lucie.*

L'an treize cent soixante et quatorze
A Metz advint piteuse chose,
Qu'en la cité, ville et champs
Gens dansaient du bien Sainct Jean.

Ce curieux événement n'était autre chose qu'une épidémie de danse de saint Guy ou mieux de saint

époque elle passa au chapitre de la primatiale de Nancy, qui autorisa l'installation d'ermites. CH. PFISTER. *Histoire de Nancy*. Nancy, Berger-Levrault, 1909, 3 vol. gr. in-8.

(1) Apud Pertz. *Mon. germ. histor.* X, lib. II, cité par CH. BUVIGNIER, *loc. cit.*

Vit, encore appelée danse saint Jean ou saint Modeste. En 1373 elle avait fait quelques apparitions en divers endroits, mais l'année suivante elle envahit toute la vallée de la Moselle et aussi la vallée du Rhin. Les Bénédictins (1) racontent que des personnes de toutes conditions, hommes et femmes, jeunes gens et vieillards, même des magistrats, des juges et des prêtres, se trouvaient subitement frappés d'une sorte de frénésie, et se mettaient à chanter et à danser comme des corybantes dans les rues et sur les places publiques. Cette maladie durait une dizaine de jours; près de 1500 personnes en furent atteintes à Metz. Lorsqu'ils avaient dansé pendant des heures entières, les malades éprouvaient une sorte d'angoisse et se plaignaient d'une vive douleur au bas-ventre ; ils ne ressentaient quelque soulagement que par une forte pression exercée à ce niveau au moyen d'une ceinture très serrée ou d'une corde nouée d'une certaine façon ; parfois aussi on les frappait violemment ou bien on les foulait aux pieds lorsqu'ils étaient tombés à terre. Les médecins pratiquaient le massage et les prêtres faisaient des exorcismes.

Dans la suite cette maladie dégénéra en libertinage, car dans la foule des vrais malades s'étaient glissés des simulateurs et surtout nombre d'hystériques ; Dom Calmet raconte que des femmes se prostituèrent publiquement. L'autorité du Magistrat dut mettre un terme à cette licence : les Treize firent proclamer que tout *danseur* rencontré en ville serait fouetté ou subirait le supplice de la xippe, qui consistait à plonger le coupable dans un égout (3).

Une nouvelle épidémie éclata un siècle plus tard, en 1463 ; on se contenta d'expulser les dansants de la cité, et ce fut le meilleur moyen d'arrêter la contagion.

(1) *Histoire de Metz.*
(2) Bégin. *Metz depuis dix-huit siècles.* Paris, Metz, 1845.
(3) *Tableau historique, chronologique et médical des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses qui ont régné à Metz et dans le pays Messin, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par le Dr Félix Maréchal. Metz, 1850.

Au cours d'une épidémie analogue survenue en Alsace, à Strasbourg, en 1518 (1), on essaya d'abord comme à Metz d'exorciser les malades ; certains furent même traités comme sorciers et brûlés vifs. Ce procédé ne donnant aucun résultat et l'épidémie continuant son cours, on chercha d'autres moyens thérapeutiques. On avait d'abord interdit le bruit des instruments de musique, mais plus tard on en fit un moyen de traitement : on rassemblait des musiciens qui jouaient d'abord avec frénésie, faisant un vacarme assourdissant ; puis très progressivement le bruit allait s'atténuant, les sons trop aigus s'assourdissaient, ce n'était plus à la fin qu'un doux murmure musical. Cette cure étrange ne réussit pas mieux que les exorcismes et dès lors on n'eut plus confiance qu'en l'intervention de saint Vit à Saverne.

Ch. Bœrch cite une *Instruction concernant les pauvres personnes dansantes envoyées à Saint Guy*, qui nous apprend l'ordonnance de ces pèlerinages thérapeutiques. On séparait les malades en trois groupes avant leur arrivée à Saverne, puis on menait chaque groupe à la chapelle où le prêtre célébrait la messe ; après quoi, chaque malade faisait une aumône, puis recevait l'absolution.

Cette chapelle est une sorte de grotte creusée dans une roche de grès et dominant la vallée de 150 mètres environ. L'autel et la grille d'entrée étaient autrefois ornés de crapauds de fer, curieux ex-voto déposés en ce lieu par les hystériques qui venaient invoquer saint Vit.

Sanctus Vitus souffrit le martyr en Lucanie à l'âge de 12 ans, sous le règne de l'empereur Dioclétien. Son

(1) Jusqu'ici la date de 1418 était généralement admise par les historiens de la Médecine, mais dans une étude très documentée sur l'histoire de la danse de Saint-Guy en Allemagne, que notre collègue le Dr Alfred Martin (de Bad Nauheim) est en train de publier dans la *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde* (1914, Heft 2), l'auteur démontre que l'épidémie de Strasbourg a été antidatée de cent ans.

(2) Essai sur la mortalité à Strasbourg (1836), cité par MAND'HEUX. *Notice historique sur les épidémies qui ont régné dans l'est de la France*, in *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1836.

corps avait été rapporté en France par Fulrad, abbé de Saint-Denis, au temps du roi Pépin. Vers 835, Varin, abbé du nouveau monastère de Corbie, en Saxe, exprima à Hilduin, successeur de Fulrad, le désir de posséder cette relique pour affermir la foi dans la Saxe nouvellement christianisée. Le corps de saint Vit lui fut solennellement remis dans l'église de Saint-Denis, le dimanche 19 mars 836, en présence de l'évêque de Paris et des nobles du diocèse; puis commença un voyage au cours duquel la relique opéra de nombreux miracles sur les populations qui se pressaient sur son passage. On parvint le 13 juin à la Nouvelle-Corbie.

Le saint fut invoqué en Souabe sous le nom de saint Weit, dans une chapelle qu'il avait près d'Ulm, par les hystériques et les dansants, qui affirmaient que le jeune martyr avait lui-même souffert de cette affection.

Il y avait à Metz une église dédiée à saint Vit et les Chroniques racontent que sa vie et sa légende furent joués dans cette ville en 1420. Il y eut aussi une confrérie placée sous le vocable du même saint à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, dont l'église possède des reliques et une statue le représentant sans autre attribut que le palme du martyr. Des parents amènent encore à son autel leurs enfants atteints d'épilepsie, de chorée ou d'autres affections.

La même paroisse possède aussi des reliques de saint Modeste, précepteur de Vitus et martyr comme lui, invoqué également par les dansants. Le culte de ce saint et celui de saint Vit durent s'implanter en Lorraine à la suite du passage des reliques, lorsqu'elles furent transportées de Saint-Denis à la Nouvelle-Corbie (1).

Saint Jean, qui donna aussi son nom à la maladie des dansants, était invoqué à Metz. Les malades

(1) On a parlé d'une chapelle dédiée à saint Vit à Gondrecourt. En réalité il ne s'agit pas de saint Vit mais de saint Vitre (corruption de Victor) ; ce saint guérissait de la gale ceux qui venaient, *avec confiance*, mettre la main dans un trou du mur de la chapelle souterraine.

de cette ville étaient conduits dans la chapelle de l'hôpital du petit Saint-Jean où ils étaient exorcisés. On allait aussi à une chapelle qui lui était dédiée sur les bords de la rivière de Gueldre.

Enfin on connaît le pèlerinage luxembourgeois d'Epternach qui commémore les cures opérées par saint Willibrod au cours d'épidémies analogues.

Cette étrange maladie dont on a discuté la véritable nature, la rattachant soit à l'hystérie, soit à la chorée, ne serait-elle pas due à quelque altération parasitaire du blé comme le feu sacré était dû à l'ergot ? Linné a décrit le *Raphanistrum*, qui croît en grande quantité dans le champ d'orge de Suède, et qui causa dans ce pays une affection épidémique que Cullen a classée dans sa *Nosologie* à la suite de la danse de Saint-Guy (1). Ces épidémies, survenant surtout à la suite de raisons malheureuses et de mauvaises récoltes, ne seraient-elles pas dues à une cause analogue ?

Les Chroniques de Metz parlent d'une épidémie dont on n'a pas exactement déterminé la nature et qui éclata, en même temps que quelques cas de peste, vers la fin de l'année 1472 au cours d'un hiver pluvieux et chaud. Cette affection, qui persista pendant presque toute l'année 1473, était dénommée le mal des *aprinsons* ou *esprinsons*.

Le Vendredy pénultième jour de juillet on fist procession générale à Saint-Arnould, en louant Dieu d'icelles trèves et paix, lui suppliant avoir pitié de son pouvre peuple et préserver les habitants d'icelle cité de mortalité à cause que alors on molroit fort en la cité des esprinsons.

L'empereur Frédéric III, désirant venir à Metz avec son fils Maximilien, envoya au début du mois d'août son médecin, maître Martin, pour savoir s'il ne courrait pas trop de dangers du fait de la mortalité qui régnait dans cette ville. On lui apprit qu'il n'y avait eu que quatre-vingts décès depuis le 24 juin; le

(1) CULLEN *Eléments de Médecine Pratique, traduits de l'anglais par* BOSQUILLON. Paris, Méquignon-Marvis, 1819, III, p. 55-60.

voyage impérial fut donc décidé et l'entrée à Metz eut lieu le 13 septembre (1).

On avait surtout recours à l'intervention de sainte Lucie. C'est vers la fin du x[e] siècle que l'évêque Thierri avait rapporté d'Italie les reliques de cette sainte qui avait été martyrisée en Sicile vers l'an 300 (2) ; il les avait placées dans un oratoire spécial de l'église Saint-Vincent, et la dédicace avait eut lieu en 972 en présence de saint Gérard, évêque de Toul et de l'évêque de Verdun. Lorsque l'empereur Frédéric III vint visiter Saint-Vincent « il s'en alla devant saincte Lucie où il fist son oraison bien dévotement et mist sur l'autel saincte Lucie pour son offrande ung florin de Rin, et dist à seigneur Jehan du Vivier, gouverneur pour le cardinal de Sainte Sixte abbé dudit monastère, que on tenoit peu de compte de Madame saincte Lucie et que on debvoit douter et réclamer ; *car c'estoit celle qui sur toutes les aultres martirs, avait le don de donner garison à ceulx qui estoient malaides d'une malaidie qui alors couroit fort en la cité, appelée les esprinsons* (3) ».

La même maladie est encore signalée à Pont-à-Mousson en 1500, à Metz en 1510 où elle frappa surtout les personnes âgées, puis de nouveau à Metz et aussi à Trèves en 1517 atteignant des gens de tout âge et de tout état. Les saisons avaient été bouleversées

(1) D[r] Félix Maréchal. *Op. cit.*

(2) Ayant fait le vœu de rester vierge, Lucie avait refusé d'épouser un jeune homme auquel sa mère l'avait imprudemment promise. Ce peu généreux fiancé la dénonça comme chrétienne et la fit emprisonner au temps des persécutions de Dioclétien. Le juge se moqua de la vertu de la jeune fille et la livra aux plus dévergondés de ses valets ; mais le Saint-Esprit immobilisa son corps comme une statue, lui permettant ainsi de conserver intacte sa chasteté. Elle fut alors arrosée de résine et d'huile bouillante, puis achevée d'un coup d'épée dans la gorge. Enseveli d'abord en Sicile, son corps fut transporté plus tard en Italie par Faroald duc de Spolète. Dans la suite une partie de ses reliques furent emportées à Constantinople puis à Venise, l'autre partie fut emmenée à Metz par Thierri qui voyageait en Italie en compagnie de son cousin l'empereur Othon. Sainte Lucie, appelée aussi Luce, a été souvent invoquée pour les maladies de la vue, sans doute à cause de son nom.

(3) *Les Chroniqueurs de la ville de Metz*, publiées par Huguenin, 1 v. gr. in-8, Metz, 1838.

et les vivres étaient fort chers. Les mois de mai, juin et juillet avaient été si secs que l'on craignait de manquer d'eau et le peuple disait que, si Dieu n'y mettait remède, l'eau coûterait bientôt plus que le vin. Le mois d'août au contraire que l'on eut désiré beau, chaud et sec, fut si pluvieux que l'on eut beaucoup de peine à lever le blé, l'avoine et les autres récoltes. On dut mettre en vente le blé des greniers de la ville et en interdire l'exportation, car les Lorrains, qui en manquaient également venaient s'en pourvoir à Metz.

Que furent les esprinsons, éprinsons ou apprinçons? Nous n'avons pu retrouver dans les chroniques la description d'aucun symptôme permettant de caractériser la nature de cette affection. Certains auteurs pensent qu'il s'agit de nouvelles épidémies de danse de Saint-Guy, et font dériver *esprinsons* du vieux verbe *espringer* et du mot allemand *springhen*, sauter. Le Dr Maréchal (1) pense qu'il s'agit plutôt d'une affection cholérique ou dysentériforme et que le terme d'*éprinson* n'est qu'une corruption du mot *épreinte*. Quoiqu'il en soit la nature exacte de ces épidémies est encore discutable.

LES ORIGINES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS; SA SITUATION DANS L'UNIVERSITÉ NAISSANTE

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Si ancienne qu'elle soit, l'Université de Paris ne l'est pas tant que le croyaient, en 1384, le « doyan et chapitre de Paris d'une part, et le doyan de la faculté et docteurs de decrès à Paris d'autre part », alors qu'ils étaient en procès. Une pièce de ce procès contient sur l'origine à la fois athénienne et romaine de la corporation, quelques lignes qui valent d'être citées, car, à défaut d'autre mérite, elles ont celui de

(1) *Op. cit.*

prouver que dès le XIVe siècle, l'histoire des premiers temps de l'Université de Paris était pleine d'obscurités :

Ceux de la faculté dient que en l'estude de l'Université de Paris qui fu à Rome, et depuis translatée à Paris, a quatre facultés, de theologie, de decrez, de medicine et des ars, et y sont, depuis qu'il ot Université à Paris, et est la plus notable et la plns ancianne du monde, car c'est celle que fu à Athènes, et d'Athènes à Romme et de Romme fu translatée à Paris...

Lesdiz doyan et chapitre repliquent et dient que l'estude et Université qui est à Paris fu avant l'incarnacion Nostre Seigneur quant aux facultez des ars et de medicine, et non pas quant à decrez et theologie ; car à Athènes, où l'estude fu premierement, on ne lisoit point de theologie ne de decrez ; car pour lors il n'estoit point de theologie ne de decrez, et sont ceux de chapitre fondez avant que l'Université fust à Paris et avant que la science de decrez fust ; et paravant on lisoit ou cloistre de Paris des sciences qui estoient lors (1).

A partir du Xe siècle, il y eut à Paris des maîtres réputés, mais aucun d'eux ne réussit à fonder une école durable. Au XIIe siècle, la dialectique s'étant perfectionnée, des méthodes nouvelles ayant été introduites dans l'enseignement de la théologie, les étudiants viennent à Paris de plus en plus nombreux. Les écoles se multiplient, mais restent isolées les unes des autres et, à cause de leur isolement, leur existence est encore précaire. Leurs portes se ferment à la mort du maître, à moins que celui-ci ne laisse un élève capable de recueillir son héritage. Pour que l'école dure, alors que les maîtres passent, pour qu'une Université puisse s'établir à Paris, il faut tout d'abord que le Roi accorde aux écoles des privilèges,

(1) *Chartularium Universitatis Parisiensis... collegit* Henricus DENIFLE..., *auxiliante* Æmilio CHATELAIN..., III, p. 320-322. — En 1372, Jean Corbichon, dans le prologue de sa traduction du *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais, dit de Charlemagne que « pour l'amour que il avoyt à sapience et pour l'honneur et prouffit du royaulme de France, il fist transporter et translater l'estude de Romme à Paris ». D'après une lettre écrite en 1418 par « lez recteur et maistres de l'Université de Paris », c'est en Egypte qu'il faudrait chercher le berceau de l'Université (*Chart.*, IV, p. 356).

et c'est ce qui a lieu sous le règne de Louis VII (1137-1180), ou au plus tard en 1200, sous celui de Philippe-Auguste (1), il faut surtout qu'un lien réunisse ces écoles, il faut que leurs maîtres songent à s'associer, et cette pensée leur vient tout naturellement à l'esprit vers la fin du XII[e] siècle qui est, par excellence, l'époque des corporations et des confréries religieuses ou civiles. Encore « que les institutions scolaires, comme tant d'autres institutions du moyen âge, ne se so[ie]nt pas établies du jour au lendemain, par la vertu d'un décret législatif, mais par une série de créations successives et de progrès graduels dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir » (2), on peut dire que c'est vers l'an 1200 que naquit l'Université de Paris.

Comme l'a écrit Achille Luchaire (3), « la grande association dite Université ne fut elle-même qu'une juxtaposition d'associations scolaires d'une étendue plus limitée... La corporation générale elle-même (à Paris du moins), paraît avoir été la résultante de deux associations... : celle des maîtres et celle des écoliers ». Mais de quels maîtres et de quels écoliers s'agit-il ?

On a cru longtemps, sur la foi de Du Boulay, que l'Université de Paris s'était constituée par la réunion de trois écoles, des deux écoles théologiques de Notre-Dame et de Saint Victor, et de l'école de Sainte-Geneviève, où auraient été enseignés les sept arts libéraux, la grammaire, la rhétorique et la dialectique, l'arithmétique, l'astrologie, la géométrie et la musique. Le P. Denifle a montré combien cette opinion est erronée (4). C'est dans l'île de la Cité, et là

(1) *Chart.*, I p. 61. C'est ainsi qu'en 1446, le procureur du roi au Parlement de Paris put dire : « Au roy en son royaume (car il y est empereur et non subgect à homme), appartient seul, et non à pape, ne autre, créer corps ne commune. Il a créé le corps de l'Université et grandement privilégié, et c'est bien raison, et est l'Université sa fille, ainsi lui doit reverence, honeur et subjetion. » (*Chart.*, IV, p. 667).

(2) LUCHAIRE, Achille. *La Société française au temps de Philippe-Auguste*, p. 74.

(3) *Ibid.*, p. 73.

(4) DENIFLE, P. Heinrich. *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, I, p. 655 et suiv.

seulement, qu'il faut chercher le berceau de l'Université de Paris, c'est de la réunion des écoles situées dans l'île, soumises, par conséquent, à la juridiction du chancelier de Notre-Dame, qu'est née l'Université primitive. Ces écoles étaient déjà nombreuses au XIIe siècle, car, en dehors de l'école de Notre-Dame, placée sous la direction du chapître de la cathédrale, beaucoup de maîtres donnaient des leçons dans des écoles privées, souvent dans leur propre maison.

La médecine, qui n'avait pas été entièrement négligée dans les écoles du haut moyen âge (1), avait-elle trouvé place dans l'Université naissante ? Assurément, et nous avons à ce propos le témoignage du chroniqueur Guillaume Le Breton, qui nous apprend que vers 1210 on enseignait à Paris l'art de guérir le corps et de conserver la santé (2). C'est l'époque de Gilles de Corbeil, médecin du roi Philippe-Auguste et auteur du célèbre poème *De urinis* (3).

Pourtant, les médecins semblent avoir joué, dans l'histoire des premiers temps de l'Université, un rôle assez effacé. Dans une lettre écrite dans le dernier quart du XIIe siècle (4), Guy de Bazoches nous apprend que les sept arts libéraux, le droit et la théologie ont élu domicile dans l'île de la Cité, mais il passe la médecine sous silence. De même en 1208 ou en 1209, une lettre du pape Innocent III aux maîtres parisiens porte pour suscription : « Universis doctoribus sacre pagine, decretorum et liberalium artium Parisius commorantibus » (5) ; point de mention des docteurs en médecine.

(1) Voir le chapitre *Die Mönchsmedizin vom 6. - 12. Jahrhundert*, dans Puschmann, Neuburger et Pagel, *Handbuch der Geschichte der Medizin*, I, p. 624 et suiv. — Cf. Neuburger, Max, *Geschichte der Medizin*, II (1), p. 241 et suiv. et Dubreuil-Chambardel, Louis, Les médecins dans l'Ouest de la France aux XIe et XIIe siècles (*Publications de la Société française d'histoire de la médecine*, II, un volume de XVI-292 p.).

(2) Rigord et Guillaume Le Breton. *Œuvres*, éd. Delaborde, I, p. 230.

(3) Voir le *Carolinum*, poème écrit par Gilles de Paris, pour l'instruction de Louis, fils de Philippe-Auguste (*Recueil des historiens des Gaules*, XVII, p. 298).

(4) *Chart.*, I, p. 55-56.

(5) *Chart.*, I, p. 67.

Si l'on fait abstraction des témoignages de Gilles de Paris et de Guillaume Le Breton, c'est dans un mandement épiscopal daté d'août 1213 (1), qu'il faut chercher la trace la plus ancienne d'un enseignement médical dans l'Université de Paris. Dans ce mandement, l'évêque de Paris, Pierre de Nemours, énumère les termes de la convention qui détermine les droits respectifs du chancelier de Notre-Dame d'une part, des maîtres et des écoliers de l'autre. Il y est question, en particulier, de régler les formalités de l'octroi de la licence et ces formalités diffèrent déjà, suivant qu'il s'agit de théologiens, de décrétistes, d'artistes ou de physiciens (*phisici*).

Phisicus est le premier mot dont se soit servi l'Université pour désigner la médecine. En 1251, *medicina* fait son apparition dans le langage universitaire, et cela à l'occasion d'un serment auxquels sont astreints les maîtres et les écoliers :

Provisum est pro communi utilitate totius studii Parisiensis, quod universi studentes Parisius tam magistri quam scolares in theologia, decretis, *medicina*, artibus et grammatica per sacramentum obligabuntur, quod omnes... ex quorum mala vita pax et studium studentium *in predictis facultatibus* impeditur. ., revelabunt... (2).

Pendant longtemps, *phisica* et *medicina*, *phisicus* et *medicus* seront employés concurremment, mais il faut observer aussi que les exemples ne sont pas rares de textes où le mot *phisica*, au lieu de s'appliquer à la médecine, désigne quelques-uns des arts libéraux. Qu'il suffise de citer ici un passage des statuts rédigés en 1340, par les maîtres de la Faculté de décret :

Item, nos attendentes, quod ubi non est fondamentum, superedeficari non potest, nec est per arrupta postipositis gradibus, sed gradatim et mature ad honores et scientias altiores ascendendum, et grammatica, logica, phisica et cetere inferiores sciencie sunt via et fundamentum ad alias superiores sciencias, statuimus et ordinamus, nullum ad bachalariatum

(1) *Chart.*, I, p. 76. Cf. p. 137.
(2) *Chart.*, I, p. 223.

in jure canonico seu facultate decretorum Parisius admitti debere, quantumcumque per tempus juxta alia statuta ordinatum decretum et decretales audiverit, nisi in primitivis scientiis prius sufficienter fundatus fuerit (1).

On a remarqué plus haut l'expression « in predictis facultatibus ». Le mot *facultas* se trouve déjà dans une lettre adressée par le pape Honorius III, le 18 février 1219, aux écoliers parisiens ; il est dit dans cette lettre, qu'un écolier ayant été examiné et ayant obtenu la licence, pourra « libere, in ea, de qua licentiam obtinuit, regere facultate » (2). *Facultas* devient bientôt d'un usage fréquent, surtout pour la théologie (*theologica facultas*) ; en 1231, Grégoire IX parle des « magistri artium et phisice facultatis » (3). Le P. Denifle a fait observer que primitivement *facultas* n'était pas le nom de la réunion des maîtres et des élèves qui cultivent une science déterminée, mais bien celui de la science elle-même, et c'est dans un statut adopté en 1255 par les artistes (4), qu'il reconnaît pour la première fois dans *facultas* le *consortium magistrorum*. La distinction est peut-être subtile et il est malaisé de préciser le sens de *facultas* dans certains textes, tels que ces lettres de 1254 où l'Université a fait son propre éloge en des termes qui ne manquent pas de grandeur :

Excelsi dextera paradisum voluptatis olym plantavit Parisius venerandum gignasium litterarum, unde sapientie fons ascendit, qui in quatuor facultates, videlicet theologiam, jurisperitiam, medicinam, necnon rationalem, naturalem, moralem philosophiam quasi in iiij^or paradysi flumina distributus per quatuor mundi climata derivatus universam terram irrigat et

(1) *Chart.*, II, p. 504. De même en 1444, à propos d'un projet de réforme de la Faculté des arts, il est question d'écoliers de cette Faculté « qui leguat textum tocius logice, phisice aut metaphisice » (*Chart.*, IV, p. 643).

(2) *Chart.*, I, p. 87.

(3) *Chart.*, I, p. 144. Il ressort de ce texte que le mot *phisica* ne désigne pas ici la médecine, mais une partie de l'enseignement dispensé par la Faculté des arts.

(4) Denifle, P. Heinrich. *Op. cit.*, I, p. 71-72. — *Chart.*, I, p. X, 278.

infundit, ex quo quam multifarios, spirituales ac temporales profectus christiana professio experitur, luce clarius patet cunctis (1).

Il est permis de penser que le mot *facultas* a passé plus tôt que ne le dit le P. Denifle, de la science à ses adeptes. Dans le texte de 1251 cité plus haut, il semble bien que ce mot ne revêt pas un sens très éloigné de celui que nous attribuons encore aujourd'hui aux facultés de nos universités.

Quoi qu'il en soit, l'Université de Paris était encore bien jeune lorsque ses maîtres se répartirent en quatre groupes distincts, les théologiens, les décrétistes, les physiciens et les artistes. Sans doute ces quatre groupes ne portèrent-ils pas tout d'abord le nom de *Faculté*, sans doute, à l'exemple de l'Université, ne s'établirent-ils que « par une série de créations successives et de progrès graduels ». Il n'en est pas moins vrai que, dès les premières années du XIIe siècle, les maîtres appartenant à la même branche de l'enseignement, éprouvèrent tout naturellement le besoin de s'unir entre eux par des liens plus étroits que ceux qui les attachaient aux autres maîtres.

La Faculté de médecine, par cela même qu'elle est formée des maîtres ou docteurs qui font acte de régence en médecine dans l'Université, fait partie intégrante de cette Université. Des droits et des devoirs résultent pour elle de cette situation qui est fort bien caractérisée dans la déclaration de l'Université de Paris du 12 juillet 1281 :

. . Hac edictali constitutione ad perpetuam rei memoriam declaramus, facta facultatum theologie, decretorum, medicine et arcium, in quantum illa facta respiciunt privilegia Universitatis seu negocia, esse facta Universitatis, et per Universitatem et nomine Universitatis debere fieri prosecutionem canonicam et debitum sortiri effectum (2).

(1) *Chart.*, I. p. 252.
(2) *Chart.*, I, p. 590.

Les maîtres de la Faculté de médecine, comme ceux des Facultés de théologie, de décret et des arts, ont droit à la protection de l'Université, mais, d'autre part, ils s'engagent par serment à observer fidèlement les statuts de l'Université et à garder le secret sur ses délibérations, à exiger un serment semblable des bacheliers qui débuteront sous leurs auspices et à ne pas enseigner, lorsque l'Université aura décidé la cessation, c'est-à-dire lorsqu'elle aura ordonné, en manière de protestation contre quelque injure grave, que les cours devront être suspendus (1). Ils prennent part aux assemblées de l'Université, à la condition toutefois d'être « actu regentes » (2), et lorsqu'une lettre est scellée du grand sceau de l'Université, l'un des leurs doit être présent (3); ils sont, comme les autres maîtres, appelés à représenter l'Université auprès du pape, auprès du roi de France, ou devant le Parlement. Ils contribuent de leurs deniers aux dépenses communes, mais aussi ils sont admis à présenter les candidats de leur choix, lorsqu'il s'agit de désigner le titulaire de l'une des cures ou de l'une des chapelles pour lesquelles l'Université a le droit de présentation et les rôles contenant les noms des maîtres de la Faculté de médecine qui sollicitent un bénéfice ou une faveur, sont transmis au pape en même temps que les rôles des Facultés de théologie et de décret, et que ceux des quatre nations entre lesquelles se répartissent les maîtres de la Faculté des arts. La Faculté de médecine participe enfin aux nombreux privilèges de l'Université, royaux

(1) *Chart.*, I, p. 242; II, p. 697. L'Université ne pouvait ordonner la cessation, que lorsque celle-ci avait été demandée par les deux tiers des maîtres dans chaque Faculté. Il est arrivé que l'Université, ne se contentant pas d'ordonner la cessation, ait renoncé à ses privilèges et ait de la sorte prononcé sa propre dissolution (1259); une fois même (1229), les maîtres quittèrent Paris pour un temps, essaimant à Angers, à Orléans, à Toulouse ou à Reims (*Chart.* I, p. 145).

(2) *Chart.*, II, p. 157. En 1275, la Faculté des arts a défini ce qu'il faut entendre par cette expression : « Per actu regentem, intelligimus eum qui legit qualibet die legibili in scolis in habitu et hora debita, nisi legittimum habet impedimentum... » (*Chart.*, I p. 531).

(3) *Chart.*, II, p. 158.

ou pontificaux, d'ordre fiscal ou d'ordre judiciaire, et c'est ainsi que ceux qui la composent sont dispensés de payer la plupart des impôts, qu'ils ne peuvent être jugés que par les tribunaux ecclésiastiques et que nul n'a le droit de les excommunier sans une permission spéciale du Saint-Siège. Le soin de faire respecter les privilèges universitaires appartenait soit à l'évêque de Senlis, soit à l'évêque de Meaux, soit à l'évêque de Beauvais, car c'était entre ces trois prélats que les maîtres des quatre Facultés choisissaient le « conservator privilegiorum Universitatis ».

La Faculté de médecine occupe, par rapport aux trois autres Facultés, une place que la tradition a fixée d'une façon invariable : après les Facultés de théologie et de décret, avant la Faculté des arts. Elle est la troisième des trois Facultés supérieures. Lors des messes solennelles de l'Université, les médecins sont admis dans la partie droite du chœur, en arrière des théologiens, tandis que les décrétistes, et en arrière d'eux les artistes, sont assis à gauche (1). L'arche commune de l'Université, où est enfermé le grand sceau, porte quatre serrures, qui sont, elles aussi, disposées suivant l'ordre traditionnel (2).

L'Université du moyen âge est avant tout une institution religieuse. A l'origine, elle se compose exclusivement de clercs; il est donc tout naturel que ses Facultés aient pour chef suprême le pape. C'est au Saint-Père que la Faculté de médecine s'adresse comme à son protecteur naturel, lorsqu'elle juge que ses droits ont été lésés (3). Il importe, par conséquent, pour elle, de distinguer le faux pape du pape véritable; de telles préoccupations l'agitèrent souvent à l'époque du grand schisme, et on a conservé le texte de l'acte qu'elle fit dresser le 24 mai 1378, à l'isue de la réunion où elle se déclara pour Clément VII, comme les Facultés de théologie et de décret et les maîtres de la Faculté des arts apparte-

(1) *Chart.*, III, p. 64 et 65.
(2) *Chart.*, III, p. 66.
(3) *Chart.*, II, p. 357.

nant aux nations française et normande, alors que les nations picarde et anglaise se rangeaient du côté d'Urbain VI (1).

Après le pape, l'Université a pour chef le chancelier de l'Eglise de Paris, ou chancelier de Notre-Dame, de la cathédrale à l'ombre de laquelle elle a établi ses premières écoles. L'évêque de Paris jouit bien d'une certaine autorité dans les affaires universitaires, d'autant que les *scholares* sont justiciables des tribunaux ecclésiastiques, mais le chancelier est plus directement en rapport avec les maîtres et les écoliers; c'est à lui que le pape a confié le soin de remettre aux maîtres « les clefs de la science ouvrant le trésor de la sagesse » (2), en d'autres termes, c'est à lui qu'il appartient d'accorder la licence d'enseigner. Dès 1212, le chancelier perd beaucoup de sa primitive puissance; en 1222, les prisons qu'il avait fait construire sont démolies sur l'ordre d'Honorius III, qui décide que les écoliers coupables seront enfermés désormais dans les prisons épiscopales (3), mais le droit de conférer la licence lui restera, tout en lui valant de nombreuses querelles de la part de l'Université et des Facultés.

D'ailleurs, à partir de 1222, le chancelier de Notre-Dame n'est plus seul à conférer la licence d'enseigner dans l'Université de Paris. Vers cette époque, certains maîtres de la Faculté des arts, s'étant établis sur la rive gauche de la Seine, dans le domaine de la juridiction de l'abbaye de Sainte-Geneviève, s'adressèrent à l'abbé de ce monastère pour obtenir de lui le droit d'enseigner, ce qui provoqua des protestations, d'ailleurs inutiles, de la part du chancelier de Notre-Dame (4). En 1227, des théologiens et des décrétistes imitèrent leur exemple (5) et vers 1255 les maîtres placés sous la juridiction de l'abbaye étaient

(1) *Chart.*, III, p. 572.
(2) Gauthier de Chateau-Thierry. (*Chart*, I, p. XI.)
(3) *Chart.*, I, p. 103.
(4) *Chart.*, I, p. 103.
(5) *Chart.*, I, p. 111.

assez nombreux, pour que celle-ci sentit le besoin d'avoir aussi son chancelier (1). Le droit de conférer la licence, Sainte-Geneviève l'exerça surtout vis-à-vis des maîtres de la Faculté des arts, et il n'y a pas d'exemple qu'elle ait jamais créé un licencié en médecine. Il n'en est pas moins vrai que l'abbé et le chancelier de Sainte-Geneviève ont été des personnages considérables dans les écoles; c'est ainsi qu'en 1284 ils furent chargés par le pape de réclamer aux maîtres et aux écoliers des quatre Facultés, l'argent nécessaire aux dépenses communes de l'Université (2).

Il reste à parler du pouvoir du recteur. Celui-ci ne fut d'abord que le chef élu des quatre nations française, normande, picarde et anglaise, entre lesquelles se répartissaient les maîtres de la Faculté des arts, mais auxquelles les maîtres des Facultés de théologie, de décret et de médecine étaient étrangers (3). Il devint tout naturellement ainsi le chef de la Faculté des arts. Vers la fin du XIIIe siècle, son autorité s'étendit aux maîtres en décret et en médecine, quelques années plus tard aux maîtres en théologie. Encore cette autorité ne deviendra-t-elle jamais bien grande dans les trois Facultés supérieures. Elle se bornera à la garde des deniers communs (4) et au droit, d'abord contesté (5), de convoquer les maîtres de toutes les Facultés aux assemblées générales de l'Université. Un mémoire de la Faculté de théologie, rédigée en 1359, nous apprend que l'étiquette observée dans ces assemblées, n'était pas réglée de manière à flatter l'amour-propre du recteur (6). On ne s'en étonnera

(1) *Chart.*, I. p. 299.

(2) *Chart.*, I, p. 601, 602, 628, 629. Cf. Féret, abbé P. *L'abbaye de Sainte-Geneviève...*, I, p. 281 et suiv.

(3) Cf. Wickersheimer, Ernest. Les médecins de la nation anglaise ou allemande) de l'Université de Paris aux XIVe et XVe siècles. *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, XII (1913), p. 285-348.

(4) *Chart.*, II, p. 188.

(5) *Chart.*, I, p. 577-579, 587.

(6) *Chart.*, III, p. 61 et suiv. Cependant c'est au recteur Johannes Piscis que s'adresse le maître en médecine Johannes Saffredi, afin d'obtenir un certificat constatant qu'il a exercé la régence pendant l'année 1381 (*Chart.* III, p. 339).

pas, si l'on considère que bien souvent un maître ès-arts revêtait la dignité rectorale, tandis qu'il étudiait encore dans l'une ou l'autre des trois Facultés supérieures.

En terminant cette note, je tiens à faire observer qu'en dépit d'une opinion très répandue, rien ne prouve que dans les premiers temps de l'Université de Paris, « la Faculté des arts comprenait la médecine » (1). Aucun texte contemporain n'établit qu'au moyen âge la Faculté des arts et la Faculté de médecine aient formé à elles deux une société plus étroite au sein de l'Université.

A PROPOS DE L'AFFAIRE DES POISONS

LE CÉLÈBRE ÉDIT DE 1682

par le Dr Roger GOULARD (de Brie-Comte-Robert)

La réglementation de la vente des substances toxiques, pour être d'actualité, n'est pas une question nouvelle. Les rois de France rendirent plusieurs ordonnances (2) à ce sujet, qui intéresse si profondément la sécurité publique.

La présente étude a pour but de rappeler que la législation moderne, tant au point de vue de la vente des poisons que de la répression de l'empoisonnement, a son fondement dans le célèbre édit signé par Louis XIV, à Versailles, en juillet 1682.

On sait que, sous le nom d' « Affaire des Poisons », on désigne l'ensemble des nombreux empoisonnements qui furent commis à Paris, de 1670 à 1680.

Ce fut le procès de la marquise de Brinvilliers, qui mit, en 1676, la justice sur la piste d'une vaste asso-

(1) Franklin (Alfred). *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris...* Paris, Aug. Aubry, 1864, in-8, p. 3.

(2) Ce fut le roi Jean II (1350-1364) qui, le premier, règlementa la vente des poisons. En 1631, Louis XIII édicta de semblables prescriptions, à l'adresse des apothicaires et épiciers de Paris. (E. Gilbert, *La pharmacie à travers les siècles*, 1892).

ciation de sorcières, devineresses, alchimistes, magiciennes, dont la vente des substances toxiques formait le principal revenu.

Bientôt, en l'année 1679, fut instituée la fameuse *Chambre ardente*, siégeant à l'Arsenal, qui fit arrêter ou citer devant elle quantité de personnages inconnus ou illustres.

En présence du scandale, sans cesse croissant, et où le nom même de la marquise de Montespan se trouvait mêlé, Louis XIV, inquiet et effrayé, fit fermer la Chambre de Justice. Pour clore définitivement cette sombre affaire, le roi rendit le célèbre « Edit pour la punition de différens crimes ».

Je ne reproduirai pas ici, intégralement, ce document, d'ailleurs connu. Je me contenterai d'en faire une analyse détaillée, accompagnée de nombreuses citations (1).

Dans un majestueux préambule, Louis XIV, après avoir constaté l'inefficacité des mesures prises jusque-là contre les devins, magiciens et enchanteurs, se déclare obligé de rendre une nouvelle ordonnance, dont la rédaction fut, du reste, confiée à Colbert et à La Reynie, lieutenant de police.

Puis, le Roi fait allusion aux séances tenues par la Chambre ardente, laquelle venait de condamner de nombreux accusés à des peines diverses, et dont le rôle est désormais fini.

Les trois articles qui suivent s'adressent spécialement aux sorciers et devineresses. Les uns et les autres devront quitter le royaume sans délai. Ceux qui auront pratiqué la magie seront punis exemplai-

(1) L'Edit fut enregistré par le Parlement de Paris, le 31 août 1682. (Arch. Nat. Registre d'ordonnance royales. X1A 8676. On en trouve une copie dans divers ouvrages, entre autres dans le « Traité de toxicologie » de Chapuis (1897). Pour la préparation de cette notice, j'ai puisé surtout aux sources suivantes : Dr Legué. *Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle*. Paris, 1896 ; Dr Nass. *Les empoisonnements sous Louis XIV*. Thèse de doct méd., Paris, 1898 ; Dr Locard. *Le XVIIe siècle médico-judiciaire*. Lyon, 1902 ; Fr. Funck-Brentano. *Le Drame des Poisons*, Paris, 1899 ; P. Clément. La Chambre de l'Arsenal, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1864.

rement; ceux qui seraient tentés, dans l'avenir, de les imiter, paieront ce crime de leur vie.

On sait qu'au XVII[e] siècle, la croyance en la puissance des sorciers était solidement ancrée dans l'imagination, même des gens les plus intelligents, — voire des membres de la Chambre ardente. « Le siècle du Roi-Soleil fut, vraiment, le règne de Satan. »

Plus de quatre cents sorcières, devins, magiciennes, exerçaient alors, dans Paris, leur sinistre industrie. Quelques noms sont dans toutes les mémoires : la Vigouroux, Marie Bosse, ses deux fils et sa fille, et surtout Catherine Deshayes, femme Monvoisin, dite la Voisin. Ces sorcières — car le plus souvent, c'étaient des femmes — ne se bornaient pas à tirer des horoscopes. La plupart s'occupaient de médecine, telle la Voisin, dont le dossier contient une recette pour les boutons du visage, un remède pour la migraine, et une formule de « quintessence d'ellébore », pour assurer longue vie. Chez presque toutes ces mégères, on découvrit des drogues, des plantes, des instruments variés. Beaucoup faisaient des accouchements ; un plus grand nombre, peut-être, étaient des avorteuses invétérées.

A cela encore, ne se bornaient pas leurs pratiques. Une femme — souvent de la plus haute société — avait-elle, ou croyait-elle avoir, à se plaindre de son mari ? Elle accourait chez la magicienne. Celle-ci lui conseillait, tout d'abord, quelques pratiques destinées à ensorceler l'époux gênant, dont elle ne tardait pas à prédire la mort prochaine. Finalement, l'évènement désiré ne se produisant pas, la sorcière fournissait le poison.

Quant aux pratiques sacrilèges des devins et pythonisses — magie blanche ou messes noires avec sacrifices d'enfants — La Reynie a écrit à leur sujet, qu' « il est difficile de présumer seulement que ces crimes soient possibles ; cependant, ce sont ceux qui les ont faits qui les déclarent eux-mêmes ».

Il est certainement juste de dire que « la sorcellerie fut la cause première de tous les crimes qu'on

classe sous le nom d'Affaire des Poisons. Enchanteurs, empoisonneurs, devins et magiciens devaient logiquement être jugés par les mêmes magistrats, punis des mêmes peines, et englobés dans la même proscription. » (Nass)

L'article IV de l'Edit concerne les empoisonneurs : « seront punis de mort tous ceux qui seront convaincus de s'être servi de poison, qu'il y ait eu mort ou non, comme aussi ceux qui ont préparé ou procuré le poison. »

L'article 301 du Code pénal reproduit presque les mêmes termes. « Est qualifié empoisonnement tout attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites. »

On voit que l'Edit ordonne le même châtiment pour celui qui a perpétré et pour celui qui a préparé « ce crime détestable ».

Car, l'empoisonnement est qualifié ici d'attentat « le plus dangereux et le plus difficile à découvrir ». Aussi, ceux qui en auront connaissance, devront-ils le révèler, et leur dénonciation leur assurera l'impunité (1).

Il est vrai qu'au XVII[e] siècle, la toxicologie était une science très rudimentaire. Pour les médecins d'alors, tous les poisons provoquaient l'apparition des mêmes symptômes.

Gendry (*Des moyens de bien rapporter en justice*, 1650) insiste sur les signes de l'empoisonnement, *quelqu'il soit.*

Devaux (*L'art de faire des rapports en chirurgie*, 1693), qu'il est bien difficile d'indiquer des symtômes certains d'empoisonnement.

(1) Cette impunité accordée aux complices des empoisonneurs qui se faisaient dénonciateurs, n'existe plus dans la législation actuelle, contrairement à ce qui a lieu, sous certaines conditions, pour le crime de fausse-monnaie.

Un diagnostic clinique de l'intoxication mal assuré, — une recherche chimique du poison presque enfantine, — un examen des lésions limité au foie, au cœur et à l'estomac ; voilà sur quoi reposaient les rapports des experts.

Dans ces conditions, la Chambre Ardente n'était-elle pas autorisée, comme elle le fit d'ailleurs, à tenir compte à peu près seulement des aveux des accusés ?

L'article V est ainsi conçu. « La mort sera le châtiment de celui qui aura essayé d'empoisonner quelqu'un. »

De même, l'article 302 du Code pénal dit que « la peine de mort est applicable, quelles qu'aient été les suites de l'attentat. »

Il convient de remarquer que l'Edit royal, à une époque où les supplices étaient nombreux et divers, ne détermine pas celui qui doit être appliqué aux empoisonneurs. C'est là une lacune d'importance considérable, car elle laissait place à l'arbitraire décision des juges.

L'article VI définit le poison « toute substance capable non seulement de causer la mort, mais encore d'altérer peu à peu la santé. »

L'article 317 du Code pénal contient également des dispositions spéciales, relatives aux maladies et accidents causés « par l'administration volontaire, de quelque manière que ce soit, de substances, qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé. »

Mais — différence capitale — tandis que la législation moderne gradue la pénalité selon que la victime est ou non l'un des ascendants du coupable, l'Edit de 1682 ne parle nullement de l'empoisonnement commis par l'accusé sur son père ou sa mère.

L'article VII, ordonne que « les marchands qui délivreront de l'arsenic, du réalgar, de l'orpiment et du sublimé aux médecins, apothicaires, chirurgiens, orfèvres, etc., devront inscrire sur un registre spécial le nom et la demeure des acheteurs et la quantité vendue de ces substances. »

De tous les poisons employés au XVIIe siècle (1), l'arsenic était certainement le plus répandu. La facilité qu'on avait de se le procurer, son manque de saveur, le peu de lésions. d'ailleurs inconnues alors, qu'il détermine, expliquaient sa triste vogue. On l'administrait, entre autres façons : par la bouche, en solution concentrée d'acide arsénieux ou en poudre mélangée aux aliments, et par l'anus, en l'incorporant au contenu d'un lavement. C'était « le Roi des poisons ».

Le Réalgar (sulfure rouge d'arsenic) et l'orpiment (sulfure jaune d'arsenic) étaient, à coup sûr, d'un usage moins fréquent. Leur insolubilité dans l'eau, la couleur qu'ils donnaient aux aliments, les faisaient réserver pour la préparation de poisons complexes. Ils passaient pour être plus dangereux encore que l'arsenic.

Le sublimé, moins employé aussi que l'arsenic, était surtout administré en lavement, à cause de sa saveur caustique. Peut-être, servait-il aussi à soigner, hypocritement, les lésions cutanées pseudo-syphilitiques, que causaient les linges imprégnés d'arsenic (Nass.)

Quant aux autres poisons : vitriol, opium, antimoine, ciguë, etc., leur usage paraît avoir été très restreint, mais non exceptionnel.

L'ordonnance du 29 octobre 1846, a réglementé le commerce des substances toxiques et déterminé leur nomenclature (2).

Art. 1. — Quiconque voudra faire le commerce des substances vénéneuses, sera tenu d'en faire préalablement la déclaration devant le maire de la commune, en indiquant le lieu où est situé son établissement. De même, les chimistes, fabricants ou manufacturiers, employant une ou plusieurs de ces substances.

(1) Il est remarquable que dans l'Edit de 1682, il n'est parlé que de quatre poisons. Le répertoire des substances couramment employées, au XVIIe siècle, par les empoisonneurs était en réalité beaucoup plus riche.

(2) Modifiée d'ailleurs légèrement par un décret du 8 juillet 1850. Diverses circulaires ministérielles ont complété, depuis lors, ces dispositions.

Art. 2. — Lesdites substances ne pourront être vendues qu'aux commerçants, etc., qui auront fait la déclaration prescrite, ou aux pharmaciens, sur demande écrite et signée de l'acheteur.

L'article VIII de l'Edit royal spécifie que « les poisons devront être, chez ceux qui les emploient pour leur métier, gardés dans une armoire fermée à clef. On consignera, sur un registre particulier, la composition du remède contenant un poison, et le nom de la personne qui doit en user. »

Dans l'ordonnance de 1846, on retrouve exactement les mêmes prescriptions.

Art. 11. — Les substances vénéneuses doivent toujours être tenues par les commerçants... et pharmaciens, dans un endroit sûr et fermé à clef.

Art. 3. — Tous achats ou ventes desdites substances sont inscrits sur un registre spécial, côté et paraphé par le maire.

Art. 5. — La vente des substances vénéneuses pour l'usage de la médecine ne peut être faite que par les pharmaciens, et sur la prescription d'un médecin, chirurgien ou vétérinaire breveté. Cette prescription doit être signée, datée, et énoncer en toutes lettres les doses desdites substances, ainsi que le mode d'administration du médicament.

Art. 6. — Les pharmaciens transcrivent lesdites prescriptions, avec les indications qui précèdent, sur un registre, de suite et sans blanc

Le paragraphe suivant de l'Edit de 1682 (Article IX) fait « défense aux médecins, chirurgiens-apothicaires, épiciers, droguistes, orfèvres, teinturiers, maréchaux (1) et tous autres, de distribuer des minéraux en substance à quelque personne que ce soit, sous peine d'être punis corporellement, et seront tenus de composer eux-mêmes ou de faire composer en leur présence, par leurs garçons, les remèdes où il devra entrer nécessairement desdits minéraux. »

Rien d'analogue n'existe dans la législation actuelle.

(1) On sait qu'autrefois les maréchaux étaient à la fois maréchaux-ferrants et vétérinaires.

Quant à l'article X de l'Edit, il n'a, pour nous, qu'un intérêt purement historique. Il dit, en effet, qu' « aucune personne, à l'exception des médecins, n'aura le droit d'employer des serpents, crapauds ou vipères. »

On sait que la médecine de nos pères se servait de ces animaux, dans un but thérapeutique. Les sorciers et les empoisonneurs les utilisaient aussi. Avec le crapaud, on faisait une « poudre à aimer (1) » contenant, sans doute, de la cantharide. Mais il y avait plus, on empoisonnait un crapaud avec du sublimé ou de l'arsenic. On le sacrifiait, aussitôt après; on recueillait son urine, que l'on considérait, — bien à tort, d'ailleurs, — comme très dangereuse. On se servait également du venin de l'animal en putréfaction, dont la virulence était exaltée par le toxique. Le venin des crapauds était un des poisons favoris de la Brinvilliers.

Enfin, le dernier article de l'Edit royal accorde « aux seuls médecins, chimistes et apothicaires, la permission d'avoir un laboratoire. »

Lors des perquisitions ordonnées par la Chambre ardente, on trouva, en effet, chez tous les accusés, un laboratoire muni de presque toutes les substances chimiques connues.

On a vu déjà que les sorcières possédaient de nombreuses drogues, plus ou moins dangereuses. Un groupe également important de coupables, était représenté par les alchimistes (2). Sous prétexte de se livrer à la recherche de « la pierre philosophale », ceux-ci avaient un ou plusieurs laboratoires, parfaitement organisés. La plupart, au lieu de poursuivre la transmutation des métaux en or, trouvaient plus lucratif de fabriquer de la fausse monnaie, ou, avec

(1) Cet article trahit une des principales préoccupations de La Reynie. Il confirme les allégations, si souvent répétées, relativement à ces *poudres pour l'amour* que Mme de Montespan voulait essayer sur Louis XIV, et qui pouvaient donner la mort. P. CLÉMENT, *loc. cit.*, p. 420.

(2) L'un d'eux a laissé un nom. C'est Rabel, médecin célèbre en son temps, inventeur de l'eau antihémorrahagique, encore usitée de nos jours.

des plantes vénéneuses et des sels minéraux, de préparer des poisons. Quand ils ne délivraient pas directement aux intéressés leurs toxiques, ils les leur faisaient parvenir par l'intermédiaire des sorcières.

Nombre d'apothicaires, aussi possesseurs de laboratoires en raison de leur métier même, furent les complices des empoisonneurs. Chargés ordinairement d'administrer les lavements, ils pouvaient ajouter aux médicaments des acides qui, déterminant un rétrécissement aigu de l'intestin, étaient susceptibles d'amener la mort par obstruction. (Nass.)

Tel est, en substance, le fameux Edit de 1682. Son retentissement fut énorme. Les empoisonnements par séries cessèrent en France. La sorcellerie et la magie, quoique plus vivaces, furent, du moins, pratiquées avec plus de discrétion.

Si justifiées, si fermes, si pleines de sens étaient les prescriptions royales que sur elles, à peine modifiées, repose toute la législation moderne (1).

L'ORDRE DU DANNEBROG ET LA SCIENCE MÉDICALE

Par le Dr V. MAAR (de Copenhague)

Le 15 juin 1219 fut une date importante dans la vie du roi de Danemark, Valdemar II Sejer. Il était allé pousser la propagande chrétienne jusqu'au pays éloigné d'Esthonie, où il rencontrait une résistance énergique. Ce jour donc, le 15 juin, près du petit fort de Lyndanise, il fut serré de très près par les païens qui avançaient toujours. Pendant la bataille, l'archevêque danois, Anders Sunesœn, était monté sur une colline, prier Dieu pour la victoire des guerriers chrétiens;

(1) Une commission nommée par les ministres de l'intérieur et de l'agriculture a élaboré, récemment, une nouvelle réglementation de la vente des poisons. Elle a pris l'avis du conseil supérieur d'hygiène et celui de l'Académie de médecine. Aujourd'hui, ce projet est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat (avril 1914).

tant qu'il tenait les mains en l'air, la victoire suivait ses compatriotes, mais aussitôt, qu'épuisé de fatigue il les baissait, les Danois reculaient; il fallait donc que les évêques, qui l'accompagnaient, lui soutinssent les bras aussi longtemps que durait la bataille. Cela ne suffisait pourtant pas à procurer la victoire aux Danois, qui commençaient à perdre courage, et qui pendant la bataille avaient perdu leur bannière. Mais voilà qu'au moment où tout semble perdu, un drapeau rouge à croix blanche descend du ciel. L'événement miraculeux inspire de nouveau du courage et de la force aux Danois, les païens sont mis en fuite, et l'Esthonie est conquise. On suppose que ce drapeau, le « Danebrog » (brog = pièce d'étoffe taillée, toile), comme on l'appelait, avait été donné par le pape, mis en usage pour la première fois à cette occasion. (Guillaume le Bâtard avait déjà reçu du pape un drapeau semblable, marqué d'une croix pour sa campagne contre Harold Godvinson. Sur la tapisserie de Bayeux, le duc est représenté, la bannière à la main gauche; on la voit aussi figurer sur le mât de son vaisseau.) Le fait, que Valdemar depuis ce moment-là, quitta les anciennes armes de sa famille et de son pays (trois lions ou plus exactement trois léopards bleus sur champ d'or) pour les remplacer par la croix blanche sur un fond rouge, nous montre la vénération et la gratitude du roi, vis-à-vis de ce don céleste. La bannière rouge est figurée sur les sceaux de Valdemar IV Atterdag (roi de 1340 à 1375), mais c'est seulement à partir du xve siècle, qu'elle est sans cesse mentionnée comme la principale enseigne militaire des Danois.

On ne sait pas, jusqu'à quelle époque a été conservée la vieille bannière, tombée du ciel; selon la tradition, le roi Jean a dû l'emporter au pays des Dithmarses, où elle serait tombée entre les mains de l'ennemi pendant la bataille de Hemmingstedt. Elle resta là, suspendue dans l'église de Wöhrden pendant plus d'un demi siècle. En 1559, le roi Frédéric II conquit le pays des Dithmarses, et la bannière fut

transportée à la cathédrale de Slesvig, où probablement la vétusté l'a réduite en poussière.

Depuis des siècles, la croix blanche sur un fond rouge, sert de pavillon à la marine danoise, tandis qu'elle ne figura longtemps que dans un angle du drapeau de l'armée de terre ; ce ne fut qu'en 1842, qu'elle fut adoptée comme emblème par l'armée danoise. D'ici peu d'années, le drapeau national du Danemark aura donc atteint l'âge de 700 ans (1).

Aujourd'hui, le Danebrog flotte sur les côtes neigeuses du Grœnland et sur trois petites îles des Tropiques : Saint-Thomas, Sainte-Croix et Saint-Jean, à des milliers de lieues de l'endroit, où, en 1219, il nous tomba du ciel. Fait assez singulier, la croix blanche sur fond rouge figure encore dans les armes de Reval, ville fondée en Russie par les Danois après la bataille de Lyndanise, livrée près du fort de ce nom. Un écu, portant les anciennes couleurs, se trouve encore à Reval, dans l'église du Saint-Esprit, mentionnée dès 1284.

Frédéric III, qui en 1648, âgé alors de 39 ans, monta sur les trônes du Danemark et de la Norvège, fut élu roi par les Etats. Il dut accepter les conditions rigoureuses d'une charte qui mettait tout le pouvoir dans les mains de la noblesse. Neuf ans plus tard, les deux royaumes s'engagèrent à la légère dans une guerre contre la Suède. Le roi de ce pays, Charles-Gustave, guerrier par excellence, assiégea Copenhague pendant près de deux ans. Les habitants de la capitale, commandés par leur roi, se défendirent héroïquement et sauvèrent le royaume danois-norvégien de la ruine. Le dévouement des sujets vis-à-vis de leur roi crut pendant ces années de détresse autant que leur haine contre la noblesse puissante et égoïste; le Tiers-Etat

(1) Tant que le royaume de Norvège fut uni avec le Danemark, il se servit du même drapeau. Après la séparation de 1814, la Norvège entra en union personnelle avec la Suède. Pendant le temps que dura cette union, elle changea de drapeau plusieurs fois, mais n'abandonna jamais tout à fait le Danebrog. Quand, en 1905, la Norvège se sépara de la Suède pour former un royaume indépendant, elle adopta un drapeau, où l'on voit le Danebrog avec une croix bleue dans le blanc.

prit peu à peu conscience de sa propre valeur et comprit qu'il était de force à agir. Les circonstances étaient donc favorables au coup d'état, par lequel Frédéric III, après la fin de la guerre et la conclusion de la paix, se fit reconnaître roi par droit de succession, abolit la charte et devint monarque absolu. On pourrait qualifier de démocratique ce coup d'état, en tant qu'il ôta à la noblesse le pouvoir et les privilèges. La bourgeoisie acquit une certaine influence dans le gouvernement, et eut accès aux charges publiques comme la noblesse, mais les paysans furent oubliés. Frédéric III mourut en 1670, mais l'évolution commencée sous son règne se poursuivit sous celui de son fils Christian V.

Pour faire briller la cour et tenir en échec l'ancienne noblesse, Christian V créa une noblesse supérieure avec les titres de baron et de comte. Ces titres furent prodigués aux nobles immigrés, venant surtout de l'Allemagne, et à des bourgeois distingués par le gouvernement, mais souvent ils furent refusés par l'ancienne noblesse. En outre, le roi institua une étiquette qui éveilla l'admiration d'un Louis XIV et deux ordres : l'ordre du Dannebrog (1) et l'ordre de l'Eléphant.

Dans toutes ces entreprises, le roi était secondé par son ministre, Peter Griffenfeld, homme d'une intelligence remarquable. Celui-ci, qui compte parmi les plus grands hommes d'Etat du Danemark, naquit à Copenhague en 1635. Il était d'origine bourgeoise et sa famille portait le nom de Schumacher. Il étudia successivement la théologie, la médecine et la politique, d'abord à Copenhague, plus tard, pendant un voyage de huit ans, dans diverses Universités de l'Europe. De retour en Danemark, il eut en 1663, les charges d'archiviste et de bibliothécaire royal. En 1671, il fut anobli sous le nom de Griffenfeld et reçut le titre de conseiller privé. Deux ans plus tard, le roi Christian V le revêtit de la dignité de grand chancelier, le créa chevalier de l'Ordre de l'Eléphant et comte.

En 1674, il fut nommé chancelier de l'Université de Copen-

(1) Aujourd'hui encore le nom officiel, mais peu correct, de l'ordre est « Dannebrog » par deux n.

hague. De plus, l'empereur Léopold le créa comte de l'Empire. Griffenfeld refusa l'alliance d'une princesse d'Augustenbourg ; on attribua ce refus à son penchant pour la princesse de Tarente, Charlotte-Amélie de la Trémouille, parente de la reine, qui vivait à la cour danoise. Le grand chancelier régnait, peut s'en faut, en monarque absolu, montrant des capacités prodigieuses, mais il se créa, cela va sans dire, de nombreux ennemis. Pendant une absence du roi en 1676, on le jeta en prison, et bien que les preuves contre lui fussent bien faibles, le tribunal le condamna à perdre ses biens, ses emplois et à avoir la tête tranchée. Sur l'échafaud, on commua la peine de mort en prison perpétuelle.

Il passa quatre ans à la citadelle de Copenhague et dix-huit autres à Munkholm, petit îlot rocheux et dénudé, près de Drontheim en Norvège. En 1698, il fut mis en liberté et mourut dans la misère, à Drontheim, l'année suivante, quelques mois avant Christian V. Il avait alors 64 ans.

Le 12 octobre 1671, le roi Christian V conféra pour la première fois l'ordre du Dannebrog à vingt-trois nobles, de rang élevé, parmi lesquels se trouvait Griffenfeld. Ce ne fut qu'en 1695 qu'on promulgua les statuts; l'ordre devait être conféré exclusivement à des nobles, et le nombre des titulaires était fixé à cinquante. Avant 1671, il n'existait donc pas de chevaliers ni d'ordre du Dannebrog, mais Griffenfeld, afin de donner plus d'éclat à l'ordre, chercha à prouver qu'il avait été fondé par Valdemar Sejer, en 1219, après la bataille de Lyndanise. Pour cela, il s'adressa à un homme qu'il croyait à même de lui fournir cette preuve, à son ancien précepteur, le médecin et anatomiste, Thomas Bartholin (1616-1680), professeur à l'Université de Copenhague.

Cet homme singulier s'était attiré une grande réputation par ses nombreux travaux scientifiques, notamment par son *Anatomie*, qui a été traduite dans toutes les langues, même en mandchou et en chinois (1) ; ce fut encore lui qui publia la première revue de médecine. Aujourd'hui, il est connu surtout

(1) Ms. datant des environs de 1700, à la Bibliothèque royale de Copenhague (Exposition permanente, n° 575).

par ses découvertes du canal thoracique chez l'homme (1) et du système lymphatique (2); cette dernière découverte que Bartholin fit en collaboration avec Michael Lyser coïncide pourtant avec celle du Suédois Olof Rudbeck. En sa qualité de savant, Bartholin était excessivement naïf et crédule, et cela même eu égard à son temps. Mais il avait le don de faire école, de flairer les capacités des autres, et en les aidant dans leurs travaux scientifiques, il savait se faire attribuer une grande partie de l'honneur des découvertes faites par ses élèves. Il savait aussi écarter de l'Université de Copenhague tous ceux qui n'étaient pas ses proches parents. Dans cette Université, la seule Université danoise, il régna presque en despote pendant plusieurs années, étant aussi subtil vis-à-vis des hommes et du monde, qu'il était naïf en matière de science comme savant. Bien que Griffenfeld fût son cadet de 19 ans, les deux hommes entretenaient des relations étroites. Nés et élevés, comme ils l'étaient, dans la même ville et dans le même milieu, ils apprirent encore à se connaitre davantage pendant les années où Griffenfeld (alors Schumacher), étudiait la médecine. Une remarque que Bartholin fit à cette époque, nous montre que celui-ci se rendait parfaitement compte de l'intelligence supérieure de son jeune élève, âgé alors de 15 ans (3). Plus tard, quand Griffenfeld eut atteint une position élevée, ce fut sans doute une admiration sincère, qui poussa Bartholin à lui dédier le second volume des *Acta Hafniensia* : « Illustrissimo et Excellentissimo | Heroi | Domino Petro | Comiti in Griffenfeld, etc., etc. ». On peut juger jusqu'à quel point Bartholin avait l'intention d'honorer Griffenfeld par cette dédicace, si l'on se souvient que le premier volume avait été dédié à la très Sainte Trinité : « Deo Triuni | Creatori meo | Salvatori meo | Sanctificatori meo | Ter Optimo | Ter Maximo | Soli potenti clementi benigno, etc., etc., etc. ».

Griffenfeld ne s'était pas trompé en s'adressant à

(1) Thomæ BARTHOLINI D. et Prof. Reg. *De Lacteis Thoracicis in homine brutisq; nuperrimè observatis, Historia Anatomica*... Hafniæ, CIƆICLII, in-4°.

(2) Thomæ BARTHOLINI, *Vasa Lymphatica, Nuper Hafnicæ in Animantibus inventa, Et Hepatis exseqvia.* Hafniæ..., CIƆICLIII, in-4°.

(3) Voy. : *Collegii Anatomici Disputatio Octava De Ureteribus Et Vesica Urinaria*, Qvam D. O. M. A. Sub Præsidio Viri Celeberrimi, Excellentiss : Experientiss, Dn. Thomæ BARTHOLINI Casp. F. Medici Et Anatomici Apud Hafniens : primarii, ejusdem: Facultat. Profess : P. Faut. et Prom. ætatem colendi Publicæ disquisitioni subjicit Petrus Joach. SCHUMACHERUS A. MDCL. 20. Februar. horis locoq; consvetis. Hafniæ, Literis Georgii Lamprechtii, in-4°.

Bartholin pour obtenir de lui la preuve que l'ordre du Dannebrog existait déjà 450 ans avant sa fondation en 1671. Bartholin lui fournit cette preuve dans un in-folio (1) fort savant, qui parut peu de temps avant la chute de Griffenfeld. Il démontrait par de longs développements fondés sur de prétendus vieux parchemins et sur des médailles, que l'ordre en question avait été fondé par Valdemar Sejer, en 1219, et que ses successeurs l'avaient honoré en le portant eux-mêmes. Quant à ce dernier point, il le prouve par une gravure, représentant le roi Valdemar IV Atterdag en habit de cérémonie, portant la croix du Dannebrog (*fig.* 2). L'argumentation de Bartholin est entièrement basée sur des documents prétendus ou mal interprétés et sur des gravures falsifiées. Le susdit portrait, que Bartholin prétendait avoir copié d'après une vieille tapisserie au château de Copenhague, n'est qu'une copie truquée, empruntée à un recueil de portraits des rois du Danemark, gravés par l'excellent graveur Haelwegh et publiés par Jœrgen Holst (2). Le globe a été raturé et remplacé par la croix (*fig.* 2, cf. *fig.* 1).

Tout ce qu'on peut alléguer pour la défense de Bartholin, c'est qu'il n'avait probablement pas pensé qu'on allait prendre ces preuves trop au sérieux : il ne se donna pas seulement la peine d'effacer le numéro 91 que l'on voit bien distinctement sur la planche de Haelwegh, et qui n'a aucun sens dans le livre de Bartholin (3). En outre, il devait savoir que les gravures de Haelwegh, publiées depuis 30 ans, étaient connues de tout le monde.

(1) *De Eqvestris Ordinis Danebrogici Ab Avgvstissimo Rege Dn. Christiano V. Dan. Norveg. etc. Monarcha Nuper Instaurati Origine...* Dissertatio Historica. Anno 1676, Hafniæ, Sumtibus Danielis Paulli.

(2) *Regum Daniæ Icones* Accuratè expressæ Hafniæ Alb. Haelwegh Fecit et Excudit [1646] in-fol°. — Le texte est rédigé par Jœrgen [Georgius] Holst et dédié « Illustri ac Generoso Heroi Dn. Casparo Coignet De La Thuillerie Baroni De Courssons, Comiti Consistoriali Christianissimi Regis Galliarum Consilario intimo, et ad Regna Septentrionalia Legato extraordinario... ».

(3) 91 signifie portrait n° 91. Le recueil contient une série de portraits de rois, remontant jusqu'aux environs de l'an 1000 av. J.-C.


XXXV AN. OBIIT AN CH 1375.
IMP
Waldemarus IIII Rex, Daniæ, Vanda-
lorum Gothorum Dux, Æsthoniæ
91.

Fig. 1


XXXV AN. OBIIT AN CH 1375
IMP
Waldemarus IIII Rex, Daniæ, Vanda-
lorum Gothorum Dux, Æsthoniæ
91.

Fig. 2

La même année (1676) où parut le grand travail sur l'ordre du Dannebrog, Bartholin publia le quatrième volume des *Acta Hafniensia*; on y trouve (n° XXV, p. 66) une lettre du 20 novembre 1676, intitulée : *De Eqvestri Ordine Danebrogico*. L'auteur est un fils de Bartholin, Thomas Bartholin le jeune (1659-1690), âgé alors de 16 ans. La lettre fait part à Angelico Aprosio, qui vivait alors à Gênes, du résultat des recherches de Thomas Bartholin l'aîné sur l'ordre du Dannebrog. Ce n'est peut-être pas sans intention que Thomas Bartholin jun. adressa la lettre à ce savant, que Tiraboschi appelle « un erudito ma fantastico e capriccioso scrittore ».

La documentation de Thomas Bartholin l'aîné fut universellement acceptée de son temps et elle l'est encore aujourd'hui, car le Chapître des Ordres royaux de Danemark admet encore en 1914 que l'ordre du Dannebrog fut fondé en l'an 1219. Nous ignorons si l'épître de Thomas Bartholin le jeune a été aussi favorisée, mais on sait que l'ordre en question a joué un rôle dans la vie de son frère, Gaspard Bartholin le jeune (1655-1738).

Homme de grands talents, il débuta par des travaux scientifiques et fut à l'âge de 19 ans nommé professeur de philosophie à l'Université de Copenhague. Jeune encore, il publia divers travaux de valeur, traitant principalement de l'anatomie, accessoirement d'archéologie et d'histoire. C'est lui qui, le premier, trouva et décrivit chez la femme les glandes qui portent son nom (1), alors que Duverney, sous lequel il avait étudié, les avait découvertes chez la vache. On lui doit en outre la découverte du canal de la glande sublinguale (2). Mais comme presque tous les savants danois de son temps, sur lesquels on fondait des

(1) Caspari Bartholini Thom. Fil. *De Ovariis Mvliervm Et Generationis Historia Epistola Anatomica.* Romæ, Typis Pauli Monetæ, MDCLXXVII, In-12°.

(2) Caspari Bartholini Thom. Fil. *De Ductu Salivali Hactenus non descripto Observatio Anatomica.* Hafniæ, Typis Reg. Majest. et Universitatis Typographi Joh. Phil. Bockenhoffer. Anno MDCLXXXIV, in-4°.

espérances, il quitta la carrière scientifique après que l'absolutisme eut créé de si importants débouchés aux capacités dans l'administration civile. Il obtint rapidement des charges publiques très élevées et finit par être nommé président de la chambre des finances. Cinq ans plus tard, le roi le combla d'honneur en lui donnant (11 octobre 1729) l'ordre du Dannebrog « le cordon blanc », comme on l'appelait alors (1). Cet honneur n'avait pas encore été décerné à un bourgeois. Comme devise, il choisit le vers d'Ovide : *Invia virtuti nulla est via* (2). Deux ans plus tard, il fut d'ailleurs anobli avec toute sa famille.

L'ordre du Dannebrog avait été fondé dans le but d'affermir la monarchie absolue. Au cours des années, le but changea tout naturellement avec la situation, et en 1808 et 1809 le roi Frédéric VI entreprit une réorganisation totale de l'ordre, qui devint « un signe extérieur de mérite civique », accessible à tous les sujets du roi, « sans égard pour leur âge ou leur état ». Il aurait désormais quatre classes : 1° les grands commandeurs (de 1 à 3 à la fois) (3); 2° les grands-croix, correspondant aux anciens chevaliers; 3° les commandeurs; 4° les chevaliers, et en outre les « Dannebrogsmænd » ou « hommes de Dannebrog », qui se sont distingués dans une humble condition.



Dans un petit lac, entouré de grandes forêts, à 36 kilomètres au Nord de Copenhague est situé le magnifique château de Frederiksborg, bâti pendant les XVIe et XVIIe siècles. Ses imposants murs rouges s'élèvent directement au-dessus du lac, et les hautes

(1) La croix de l'ordre du Dannebrog est suspendue à un ruban blanc à liséré rouge; l'éléphant de l'ordre de l'Eléphant a un ruban bleu clair.

(2) OVIDE, *Metamorph.*, XIV, 113.

(3) Présentement il existe deux grands-commandeurs : le czar Nicolas de Russie et le prince Valdemar de Danemark, veuf de la princesse Marie-Amélie-Françoise-Hélène, fille du duc Robert de Chartres. Le feu roi de Grèce était aussi grand commandeur.

flèches couvertes de cuivre vert, dorées en partie, ajoutent une grâce singulière à la solidité de son aspect. Dans la petite église du château, richement ornée, on a suspendu tous les écussons des chevaliers de l'Eléphant et des grands-croix de l'ordre du Dannebrog avec leurs devises. A côté d'armoiries princières de tous les pays et de toutes les dynasties, on trouve là une collection d'écussons d'hommes politiques, d'officiers et de savants. La plupart des savants, n'ayant auparavant pas de blason, on dut en constituer un pour l'occasion. Depuis 250 ans qu'existe l'ordre, très peu parmi ceux qui se sont distingués dans la médecine ont été nommés grands-croix; parmi les Français, seuls, M. Louis Pasteur et M. Paul Brouardel, parmi les Anglais, seul Lord Lister ont reçu cette distinction.

Nous n'avons pas à parler ici de ces trois savants; nous nous bornerons à indiquer leurs relations vis-à-vis de l'ordre du Dannebrog.

A Lord Lister l'ordre fut décerné en 1902, et son écusson se trouve dans l'église de Frederiksborg.

M. le professeur Brouardel fut décoré le 10 novembre 1904, mais comme il n'a jamais envoyé de dessin pour son blason au Chapître des Ordres royaux de Danemark, on cherchera en vain son écusson parmi ceux des grands-croix à Frederiksborg.

Un intérêt spécial se rattache à l'écusson de M. Pasteur. Il fut nommé grand-croix le 10 avril 1889. Son écusson, pour la forme et la grandeur pareil aux autres écussons des grands-croix, se trouve à l'église de Frederiksborg. Il mesure 0m96 de hauteur sur 0m56 de largeur; la partie supérieure étant fortement courbée en avant, il paraît démesurément grand sur la gravure (*Fig.* 3). Le champ est en or, portant l'inscription suivante en lettres blanches : DOM : LUDV : PASTEUR. | DIE X AUG : AN : MDCCCLXXXIX (1).

Au-dessus du blason, on voit une bande blanche, destinée à porter la devise de Pasteur. Le blason,

(1) La nomination de Pasteur date, comme nous l'avons dit, du 10 avril et non pas du 10 août, comme l'indique l'inscription. Cette erreur va sans doute être corrigée.

entouré du ruban blanc à liséré rouge, qui suspend la croix de l'ordre, est tout en or à l'exception du timbre en argent et de trois plumes, dont une rouge,

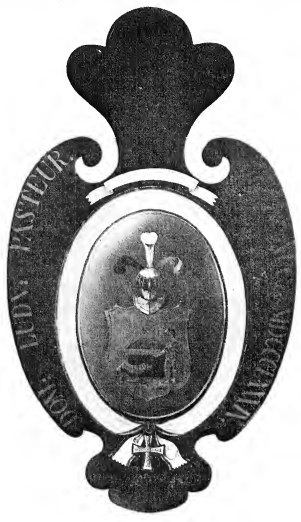


Fig. 3

une blanche et une bleue. Le timbre et les plumes ont été ajoutés au blason par le peintre, M. Funch; le reste est copié d'après une empreinte en cire du

cachet de Pasteur. La gravure de ce cachet représente une médaille, que l'Académie Royale de Barcelone décerna en 1886 à Pasteur. La médaille (*Fig.* 4), est en argent oxydé ($0^{m}08$) ; du côté face est gravé l'écusson de l'Académie avec une allégorie relative à la prophylaxie de la rage. Au revers, on lit ceci : « A Pasteur! Real Academia de Medicina de Barce-



Fig. 4

lona. Premio a los grandes descubrimientos cientificos 1886 ».

Si M. Pasteur faisait honneur au Danemark en acceptant la grand-croix de son ancien ordre, il nous est peut-être permis de rappeler que le Danemark s'est en quelque sorte rendu digne d'un tel honneur. C'est à Copenhague que pour la première fois l'anti-

sepsie a été introduite dans un service d'hôpital (Hôpital royal de Frédéric; service de M. le professeur M. Saxtorph) et dans une grande maternité (M. le professeur A. Stadfeldt); l'Université de Copenhague a été la première à fonder un institut spécial pour la bactériologie médicale (M. le professeur Carl-Jul. Salomonsen). Enfin, n'oublions pas que la brasserie de Gamle Carlsberg est la première institution technique, qui ait été organisée selon les principes et les conseils de M. Pasteur (M. J.-C. Jacobsen, MM. les professeurs E.-Ch. Hansen et Kjeldahl).

M. Vallery-Radot m'a fait don de l'empreinte d'après laquelle a été prise la photographie de la médaille; de plus, il a été assez aimable pour me fournir des renseignements sur cette médaille. Je le prie de vouloir bien accepter mes sincères remerciements.

L'INCIDENT DU SALON DE MADAME HELVETIUS

(CABANIS ET L'ABBÉ MORELLET)

par Lucien PICQUÉ et Louis DUBOUSQUET (de Brive)

Ce chapitre est extrait d'un livre fait en collaboration avec mon distingué confrère et ami le Dr Dubousquet (de Brive), *Cabanis, sa vie, son œuvre scientifique et philosophique.*

Il concerne la brouille qui survint au moment de la Révolution entre « les deux amis d'Auteuil », qui avec l'abbé de la Roche étaient les hôtes habituels de Mme Helvétius.

Guillois dans son livre : *Le Salon de Madame Helvétius*, dit quelques mots de cette rupture, mais invoque pour l'expliquer un motif erroné.

Il nous a paru intéressant de connaître exactement l'origine et les causes profondes de cet incident de la vie intime de Cabanis, parce que son étude projette une clarté nouvelle sur le milieu dans lequel il a vécu et aussi sur son caractère, et qu'il nous paraît

indispensable de connaître l'homme intime avant d'apprécier le savant.

Cabanis, l'abbé Morellet et l'abbé Martin Lefèvre de la Roche, vivaient paisiblement depuis plus de quinze ans à Auteuil, auprès de Madame Helvétius, leur aimable bienfaitrice, dans la plus étroite intimité et dans une apparente communauté d'idées et de sentiments, lorsqu'une brouille vint à les séparer brusquement.

Guillois l'attribue à tort à une prétendue indélicatesse, dont l'abbé Morellet se serait rendu coupable en publiant contre Cabanis et Madame Helvétius, un véritable pamphlet (1).

Or, celui-ci nous raconte dans ses mémoires, que Cabanis se sépara de lui parce qu'il lui reprocha d'avoir manqué de confiance, en ne le mettant pas au courant de la publication d'un mémoire qu'il avait adressé à l'Assemblée nationale, à l'occasion des troubles populaires du Bas-Limousin.

Une étude attentive des documents publiés, nous a amené à reconnaître d'ailleurs, que cette raison n'avait été en réalité qu'un prétexte et que depuis longtemps des différences de caractère, d'éducation et d'idées, préparaient entre les deux hommes une rupture définitive.

Morellet nous dit bien qu'il avait pour Cabanis en particulier, une très grande affection et une véritable estime.

Celui-ci partageait-il à son égard les mêmes sentiments ? Nous l'ignorons, mais les événements de la Révolution allaient surtout exercer sur leurs relations, une influence décisive.

Depuis bien des années le salon d'Auteuil avait été un des foyers les plus ardents où les Philosophes avaient remué les idées nouvelles qui préparèrent la Révolution. Jusqu'aux premiers mouvements qui annoncèrent celle-ci, les opinions philosophiques et

(1) Contrairement à l'affirmation de Guillois, l'abbé Morellet ne s'est jamais accusé dans ses mémoires d'une pareille indélicatesse.

politiques des trois amis (1) différaient peu en apparence, et leurs conversations portaient sur la liberté, la tolérance, l'horreur du despotisme et de la superstition, la suppression des abus et l'égalité devant l'impôt.

Mais en 1790 les événements se précipitaient et transformèrent complètement les esprits les plus sages et les plus pondérés, et nous allons voir le pouvoir que peut exercer la passion politique sur une élite intellectuelle, qui semblerait cependant bien préparée pour y résister.

La crise agricole et financière de 1788 avait accru par la disette et le chômage, la misère déjà si grande des paysans et des ouvriers. Ceux-ci en conçurent une haine encore plus terrible contre les classes privilégiées, qui figées dans leurs prérogatives séculaires, avaient refusé l'égalité fiscale. Les colères qui couvaient dans le cœur de la nation firent explosion, et la Révolution apparut comme la résultante des besoins moraux et matériels dont le pays cherchait la réalisation.

Le désir de réorganiser la société sur des bases nouvelles, rendait solidaires toutes les classes de la nation. Les meilleurs esprits se trouvaient obnubilés et poussés par une sorte de contagion hors des limites de toute modération. Les mêmes hommes qui en temps normal eussent été indignés à la seule pensée de certains événements en venaient à approuver d'un cœur léger les mouvements populaires, les émeutes et les crimes.

G. Lebon (2) a eu raison de qualifier ainsi dans un livre récent la mentalité française et le trouble quasi pathologique qu'elle subissait alors, en disant « qu'à aucune époque de l'histoire, on n'a aussi peu saisi le

(1) C'est dans ce milieu que Cabanis s'orienta vers le matérialisme qui lui fut tant reproché sous la Restauration, et dont nous nous sommes appliqués, dans une autre partie de notre livre, à dégager son œuvre scientifique.

(2) Dr G. Lebon. *La Révolution française et la psychologie des révolutions.* Paris, s. d., in-16.

présent, ignoré davantage le passé et moins deviné l'avenir. »

Nous allons voir cependant que tous les hommes de l'époque ne méritèrent pas le reproche que leur adresse G. Lebon.

Il était utile de rappeler cet état d'esprit, pour bien comprendre la genèse de l'incident d'Auteuil et apprécier comme il convient, le fait capital qui l'a déterminé. Mais il faut encore connaître les trois hommes qui y furent mêlés et c'est en analysant les principaux faits de leur vie, que nous pourrons pénétrer leur caractère, apprécier leur éducation et comprendre leur mentalité.

L'abbé Morellet le plus âgé des trois, était né en 1727. Les auteurs du temps nous font de lui une curieuse peinture. Elève des Jésuites, il vint à Paris faire sa théologie, en Sorbonne, où il connut Turgot et Loménie de Brienne (1). Assidu du Salon de Madame Geoffrin, il fit à 33 ans (1760) la connaissance d'Helvétius qui le présenta à sa femme et ne tarda pas à devenir l'hôte de la maison et à y être traité en véritable ami.

Comme beaucoup de ses contemporains, il possédait des connaissances encyclopédiques, l'économie politique, la métaphysique, l'art, la littérature.

Personnellement il n'inspirait guère la sympathie. Sa tournure était vulgaire; son éducation laissait à désirer par certains côtés. Sa conversation dénotait parfois une certaine trivialité. Les usages du monde lui étaient parfaitement inconnus et Madame Necker le traitait « d'ours mal léché ».

Ses écrits sont intéressants à parcourir. Les opinions qu'il y exprime sont parfois contradictoires; il s'y montre souvent ondoyant et divers selon la jolie expression de Montaigne.

(1) Loménie de Brienne devint archevêque de Sens. Ce « Drôle » dont nous parle Madelin dans son volume *France et Rome*, fut un des quatre prélats qui se sont parjurés en prêtant serment en 1791 à la Constitution schismatique. Louis XVI lui avait refusé le siège de Paris, en donnant comme raison qu'il fallait qu'un archevêque de Paris crût au moins en Dieu.

Dans le mémoire qu'il adressa à l'Assemblée nationale sur la demande des députés de Tulle et dont la publication devait avoirune influence décisive sur ses relations avec Cabanis, il révéla des qualités remarquables sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

D'esprit calme et mesuré, il était acerbe à froid et c'est ainsi qu'il devint un polémiste redoutable. Voltaire l'appelait l'abbé « Mords-les ».

Il oubliait volontiers son origine religieuse et ne conservait de l'abbé que le nom. Dans un « *Petit écrit sur une matière intéressante* » il critique le clergé et les croyances catholiques que plus tard il s'est vanté de défendre.

Moins scrupuleux que Condillac qui s'en était, paraît-il, abstenu par respect pour sa qualité de prêtre, il collabore à l'*Encyclopédie* avec Diderot, d'Alembert et Marmontel qui avait épousé sa nièce. Il y écrit des articles comme *Fatalité*, *Fils de Dieu* et *Foi*.

Ses démêlés avec le littérateur Palissot, nous montrent bien son caractère et méritent d'être brièvement racontés (1).

En 1760, Palissot fit jouer aux Français, une pièce, *Les philosophes*, qui eut un grand succès.

Il y critiquait avec beaucoup d'esprit les Encyclopédistes et particulièrement Helvétius, que Voltaire d'ailleurs n'avait pas manqué de tourner en ridicule.

Ceux-ci plus habitués à attaquer leurs ennemis qu'à être attaqués eux-mêmes, montèrent une violente cabale contre la pièce, et dans un opuscule de 20 pages environ, *Vision de Palissot*, Morellet s'institue le défenseur des philosophes et d'Helvétius qu'il ne connaissait que depuis peu, attaque Palissot et va jusqu'à le calomnier.

Il eut en outre le grand tort dans cet opuscule, qu'il n'avait d'ailleurs pas signé, de manquer à la plus élémentaire galanterie vis-à-vis de la princesse de Robecq, fille du maréchal de Luxembourg.

(1) On trouvera sur ce point d'histoire d'intéressants renseignements dans les deux thèses de doctorat ès lettres de M. Delafarge en 1912. *La vie et l'œuvre de Palissot. — L'affaire de l'abbé Morellet en 1760.*

Déjà gravement atteinte d'une maladie de poitrine compliquée de violentes hémoptysies, elle s'était fait porter à la première des *Philosophes*, où elle avait donné avec ardeur le signal des applaudissements.

Or, voici en quels termes (1) Morellet fait allusion à cette première : « et on verra une grande dame bien malade, désirer pour toute consolation avant de mourir, assister à la représentation et dire : c'est maintenant Seigneur que vous laissez aller votre servante en paix car mes yeux ont connu la vengeance. »

Il n'était pas possible d'agir sous le couvert de l'anonymat, avec une plus grossière brutalité et un manque plus absolu de sensibilité (2).

D'ailleurs amis et ennemis ne ménagèrent pas leurs reproches. Plusieurs années après, il voulut bien reconnaître qu'il avait outrepassé les bornes de la critique littéraire dans son libelle contre Palissot, mais il ne manifesta jamais le moindre regret de la phrase inconvenante qu'il avait écrite sur Madame de Robecq : il chercha au contraire à la justifier.

Quand on apprit que l'abbé Morellet était l'auteur de l'opuscule anonyme, il fut envoyé à la Bastille où il ne resta que deux mois (du mois de juin au mois d'août).

La chronique raconte qu'il y fut très bien traité et qu'il passa ses deux mois à lire Hume, Tacite et de nombreux romans.

Fut-il au moins reconnaissant vis-à-vis du gouvernement qui lui avait ouvert les portes de la célébrité en refermant sur lui celles de la forteresse?

Plus tard, en 1784, Louis XVI lui accorda, grâce à la protection de Malesherbes, une pension de 4.000 livres et le laissa entrer à l'Académie française.

On a prétendu que Morellet, d'abord très favorable aux idées de la Révolution, était devenu plus tard un

(1) Il ne fut pas d'ailleurs le seul. Delafarge nous dit que d'Alembert avait dit d'elle : ce n'est pas tout d'être mourante : il faut encore n'être pas vipère.

(2) Madame de Robecq mourut deux mois après la représentation (Delafarge.)

adversaire déclaré du gouvernement, quand il se rendit compte que la disparition de l'Ancien régime allait entraîner pour lui la perte d'un revenu de 30.000 livres, constitué par sa pension royale et aussi par sa propriété de Thimer, dont il allait être expulsé, quand fut décrétée la vente des terres et maisons attachées aux bénéfices.

Malgré le peu de sympathie qu'inspire Morellet, ce jugement nous paraît trop sévère. En effet, si au début ses opinions politiques différaient peu de celles de ses amis, vers le mois de juin 1789, une divergence commençait à s'établir entre Cabanis et l'abbé de la Roche d'un côté, partisans des théories nouvelles, et Morellet qui redoutait l'anarchie naissante et les excès populaires : celle-ci se manifesta surtout au sujet des troubles qui venaient d'ensanglanter Paris, et de l'Assemblée nationale qui semblait les approuver.

Il faut rendre à Morellet la justice d'avoir dès ce moment prévu ce que serait la Révolution et d'avoir eu une vue claire de l'avenir. Le 12 juillet, l'avant-veille de la prise de la Bastille, il exprimait à Auteuil, devant ses amis, toutes ses craintes au sujet du grand mouvement parisien provoqué par le renvoi de Necker, et avec une grande lucidité, il faisait un tableau très sombre des évènements futurs.

Cabanis et de la Roche très éloignés de partager ses sentiments paraissaient au contraire dans leur aveuglement approuver tous les évènements et allaient jusqu'à croire avec le peuple, aux projets qu'on attribuait au Roi et aux Princes, de canonner Paris à boulets rouges et de dissoudre l'Assemblée.

Madame Helvétius avec son grand tact de femme intelligente, avait toujours su jusque là maintenir entre ces trois hommes d'éducation très différente, une harmonie parfaite, en évitant de montrer à aucun d'eux une préférence qui aurait pu déplaire aux autres. Morellet lui reproche toutefois avec un peu d'amertume, une certaine tendance à se rapprocher au moins en public des idées politiques de Cabanis et de la Roche, et de n'accepter les siennes que dans l'intimité.

Que se passa-t-il alors dans l'esprit de Morellet? Il est difficile de le dire, mais pendant toute la durée de la période dangereuse, il se tint prudemment dans une retraite absolue et on n'entendit plus parler de lui.

Il n'en fut pas de même de l'abbé de la Roche qui joua au contraire à Auteuil en même temps que Cabanis, un rôle politique intéressant dont nous dirons plus loin quelques mots.

Né en 1740, il avait été bénédictin, puis grâce aux relations d'Helvétius, il avait été sécularisé en obtenant un bref de Rome, appuyé d'un titre de bibliothécaire du duc de Deux-Ponts. Mais Morellet ne pouvait manquer l'occasion de se montrer ingrat et peu charitable à la fois, vis-à-vis d'un ancien ami et de leur bienfaiteur commun; il prétendit qu'Helvétius l'avait fait séculariser tant bien que mal. Il reconnaît toutefois qu'il était un homme de bon sens et de bon esprit, honnête et désintéressé (1).

L'abbé de la Roche montrait parfois une largeur de conscience qui étonnerait aujourd'hui, mais qu'au XVIII[e] siècle, on appelait volontiers de l'indépendance d'esprit.

Helvétius avait fait paraître un livre l'*Esprit*, qui fut condamné à la fois par le Parlement, la Sorbonne, le pape, les Jésuites et les Jansénistes.

Dans son deuxième volume l'*Homme*, il exagérait encore les doctrines émises dans le premier et en arrivait à nier toute religion.

Ne pouvant le faire imprimer à Paris, il en confia le manuscrit à de la Roche qui le porta en Hollande.

Que peut-on penser d'un prêtre qui se charge de faire imprimer un livre ou l'auteur ne cherche qu'à saper la religion? Cependant sa conduite ne surprit personne.

C'est au cours de son voyage en 1771, que de la Roche apprit la mort de son ami, qui lui léguait tous ses papiers. Il revint de suite à Paris auprès de la veuve de son protecteur, qu'il ne devait plus quitter.

(1) MORELLET. *Mémoire sur le XVIII[e] siècle et sur la révolution française.* Librairie française de Ladvocat Palais-Royal, 2 volumes.

Il devint ainsi après Morellet son deuxième commensal.

Possesseur d'une petite fortune personnelle augmentée des libéralités d'Helvétius, il menait à Auteuil une vie agréable et facile. Il n'exerçait pas les fonctions du culte ; il se montrait bon et généreux vis-à-vis de pauvres. Latiniste érudit, il fit une bonne traduction des *Odes* d'Horace et publia en 1795, les œuvres complètes d'Helvétius et de Montesquieu. Il s'occupait en outre des beaux livres, qu'il collectionnait en même temps que les belles estampes et les papiers rares.

De caractère facile et doux, il montra cependant pendant la Révolution plus de courage et de fermeté que Morellet. Lui aussi avait subi l'influence des évènements, et Guillois nous apprend que rompant avec ses habitudes tranquilles, il accepta d'être maire d'Auteuil, pendant que son ami Cabanis qui l'appelait le Gros maire, était nommé premier officier municipal dans la même élection.

Un jour, il s'efforça au péril de sa vie, de sauver les papiers de l'hôtel de ville que la populace voulait brûler. La foule faillit l'égorger.

Guillois nous apprend encore qu'attaqué et calomnié, il poursuivit avec énergie ses accusateurs devant le Châtelet, qu'il eût même le grand courage de tenir contre Marat des propos qui le firent arrêter et emprisonner. Il ne dut la vie qu'à la mort de Robespierre. Ainsi donc, l'abbé la Roche qui à ce point de vue peut être appelé « le bon abbé », fut séduit comme tant d'autres, par les idées généreuses de la Révolution, mais sut y résister quand celle-ci dégénéra en anarchie et devint la Terreur.

Quant à Cabanis que nous suivons depuis son enfance, nous nous bornerons à rappeler l'opinion de ses contemporains ou de ses commentateurs.

Or, tous les documents qui ont été publiés sur sa vie et son caractère, sont unanimes.

Rémusat dans un article paru en 1844 et où il cri-

tique vivement sa doctrine, s'exprime en ces termes : « Ses vertus aimables, le charme de son amitié, de son commerce, de son entretien, ont pénétré d'un de ces souvenirs qui ne passent pas, au cœur des hommes qui l'ont connu. Son caractère élevé, la pureté de sa vie, sa fidélité généreuse à ses opinions, l'indépendance de son âme ont laissé de lui une haute idée aux hommes qui estiment de telles qualités (1). Quel contraste avec Morellet!

Mignet fait de lui, homme privé ou homme public un éloge analogue (2). Nous avons vu que pendant sa jeunesse, Cabanis n'avait pas été constamment le délicieux jeune homme dont parlèrent ses contemporains ; il avait présenté des mouvements de l'âme qui dénotent une volonté très précoce, et en outre des soubresauts de caractère et des sautes d'humeur que pouvait expliquer seule une nature fougueuse, que l'éducation calma dans la suite et aussi les évènements si variés et si mouvementés au milieu desquels il a vécu.

Plus tard il ne fut pas non plus toujours l'homme calmé et mesuré dont l'onction le fit comparer à Fénelon, par Andrieux (3).

Au cours de son existence très agitée, les dispositions de la jeunesse avaient en effet persisté chez lui ; sa volonté ne subit pas de défaillance. Il avait de l'esprit de suite et une grande tenacité. Toujours et partout il travailla avec une opiniâtreté invincible ; comme tous les hommes de volonté, il défendait énergiquement ses opinions et c'est ainsi que se heurtèrent ces deux hommes de tendances si différentes.

Ce sont les mêmes raisons d'ailleurs qui expliquent sa rupture avec le bon Roucher, poète des *Mois*, qui avait été son premier ami à Paris et son protecteur. Il est évident que lorsqu'une séparation se

(1) De Rémusat. *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1844.

(2) Mignet. *Notice historique sur la vie et les travaux de Cabanis, lue à la séance publique de l'Institut*, 15 juin 1850.

(3) Andrieux, auteur des pièces : *Helvétius* et *Soirées d'Auteuil*, cité par Sainte-Beuve (*passim*).

produit entre deux hommes aussi liés que Cabanis et Roucher, il faut en dehors de motifs bien spéciaux, invoquer cette passion aveugle qui, au cours des grandes perturbations politiques et sociales envahit le cœur des hommes les plus policés, lorsque ceux-ci sont décidés à faire prévaloir leurs opinions (1). C'est ainsi que bien des amis se séparèrent au moment de la Révolution.

Cependant il existait entre Cabanis et Roucher des affinités que nous ne retrouvons plus entre les deux habituels commensaux d'Auteuil.

Cabanis, malgré les manifestations parfois un peu vives de sa volonté, nous attache par la douceur de ses relations, la grâce de son esprit, la sensibilité et la bonté de son cœur, son éducation qui le rend bienveillant et indulgent dans ses relations (2).

Morellet au contraire, comme nous l'avons dit, manque de cette éducation qui fait le charme de Cabanis ; il n'a aucune générosité de caractère ; il est froid, sec et égoïste; il n'a pas non plus cette franchise et cette loyauté que tous les contemporains s'accordent à reconnaître à son ami.

L'un est imbu des idées de la Révolution parce qu'elle offre à la nation des espérances de liberté et de mieux-être; l'autre les combat pour des motifs que nous avons précédemment indiqués et qu'il est difficile de bien analyser. Il y a bien entre ces deux hommes, une opposition absolue de caractère et de principes que nous retrouvons encore entre de la Roche et Morellet.

Pour toutes ces raisons, l'accord entre les trois amis devenait de plus en plus précaire, la gêne s'établissait dans le salon d'Auteuil. Les disputes se multipliaient et devenaient tous les jours plus vives au dire de Morellet, lorsqu'un nouvel événement vint

(1) *Notice historique sur Cabanis suivie d'un exposé très abrégé de son ouvrage du Rapport du Physique et du Moral*, par L. J. Moreau de la Sarthe.

(2) On apprécie tout spécialement ces qualités dans sa correspondance avec Maine de Biran (Voir *Arch. d'anthropologie criminelle*, 1893).

tout à coup rompre leurs relations d'une façon définitive.

Au début de l'année 1790, le Bas-Limousin, comme d'autres provinces, était devenu le théâtre de graves violences populaires. Des bandes de paysans armés, ordinairement excités par des meneurs venus de Paris, se mirent à piller et brûler les châteaux, à couper les bois, à rompre les digues des étangs nombreux en ce pays, menaçant de pendre quiconque exigerait ou paierait les droits féodaux. Des scènes très regrettables eurent lieu dans plusieurs localités de la Corrèze, notamment à Allassac et à Favars ou il y eut mort d'homme (1).

La ville de Tulle prit des mesures énergiques pour réprimer les désordres, pendant que la ville de Brive soulevait les émeutes et demandait l'abolition des cours prévôtales, juridiction qui avait jugé et condamné les émeutiers de Favars.

Les habitants de Tulle et des localités menacées craignaient constamment le retour des désordres et redoutant que par la suppression des cours prévôtales, les propriétés et les gens restassent sans défense et les crimes impunis, nommèrent des délégués chargés d'aller à Paris demander à l'Assemblée nationale, le maintien des prévôtés et la punition des coupables. A ce moment Garat, un ami de Cabanis dont nous reparlerons plus tard, et qui devint ministre de la justice, faisait dans le *Journal de Paris* l'apologie des violences et du brigandage. De son côté la ville de Brive avait envoyé en avril 1790 à Paris, l'avocat Lachaise pour soutenir ses demandes.

Morellet avait rencontré celui-ci à Auteuil. Il était en effet en relation avec Cabanis qui le recevait comme son compatriote, et c'est ainsi qu'il fut présenté à

(1) *Scènes et Portraits de la révolution en Bas-Limousin*, par le comte V. de Seilhac. Paris, Librairie générale, 1878. — Louis Blanc. *Histoire de la Révolution*. — Abbé Marche. *Allassac et ses œuvres. Société scientifique, historique et archéologique du Bas-Limousin*. Brive. Roche imprimeur. — *Le Bas-Limousin (Histoire de la Corrèze)* par MM. Bourgeois, Forot et Piffault., Eyboulet, Librairie Ussel, 1912.

Madame Helvétius. Celui-ci ne se doutait guère en causant avec Morellet qui l'appelait ironiquement l'étudiant Lachaise, qu'il avait devant lui le plus redoutable défenseur des revendications de Tulle, contre les demandes opposées de Brive.

En effet Monseigneur de Lubersac, évêque de Chartres, d'origine limousine, beau-frère de Monsieur de Clairac dont la maison avait été pillée dans les derniers troubles, venait de charger Morellet dont le talent d'écrivain était connu et qui avait déjà fait ses preuves de polémiste de rédiger une adresse à l'Assemblée nationale en réponse au plaidoyer des gens de Brive.

C'est Morellet lui-même qui nous apprend dans ses mémoires, qu'il est l'auteur de l'adresse et que M. de Lubersac l'en avait chargé. Avec les documents et procès-verbaux que lui avaient remis les envoyés Tullistes au nombre de 83, il écrivit le mémoire des députés de la ville de Tulle, relatif aux troubles du Bas-Limousin (1).

Nous avons lu ce document avec le plus vif intérêt. Le plan en est habilement disposé, le style d'une clarté toute française et la logique du raisonnement inattaquable, toutes qualités qui le rapprochent de la manière de Voltaire.

Morellet décidé à travailler en silence, avait caché à Madame Helvétius, la mission dont il avait été chargé. Il n'avait parlé de son travail ni à Cabanis ni à l'abbé de la Roche qu'il voyait cependant chaque jour et avec qui, il passait toutes ses soirées.

Pour justifier son attitude, il prétexta de la discrétion qu'il devait à Monseigneur de Lubersac et aux

(1) Nous ignorions que le travail de Morellet n'était pas signé par lui : il en est résulté de grandes difficultés pour le découvrir. A la Bibliothèque nationale nous n'avons rien trouvé et c'est sur les conseils de notre érudit ami Victor de Swarte auteur de *Descartes*, ouvrage couronné par l'Académie française en 1904, que nous avons cherché à la Chambre des Députés. Là nous avons trouvé le mémoire *in extenso* dans la première série, tome XVI, des *Archives Parlementaires*. Ce mémoire n'a pas été mis au jour jusqu'ici depuis 1790 : il peut être considéré comme inédit.

députés de Tulle qui lui en avaient confié la direction et aussi de son désir de ne pas contrarier Cabanis, citoyen de Brive, ni son ami député de cette ville. Ces raisons sont d'une faiblesse qui étonne *a priori* de la part d'un homme qui en maintes circonstances a donné les preuves de son talent de polémiste et l'on peut se demander pourquoi il n'a pas essayé de se justifier autrement. Croyait-il sa cause mauvaise ? il est permis de le supposer. Nous croyons plutôt que la présence du député de Brive lui fit craindre des indiscrétions, qui pouvaient être préjudiciables aux intérêts de Tulle et qu'il préféra garder le secret.

Quoiqu'il en soit dès que l'adresse parut à l'Assemblée nationale, elle ne tarda pas à faire les frais de la conversation à Paris et à Auteuil.

Morellet nous raconte alors la scène qui se passa à Auteuil : deux jours après la publication du document, celui-ci, revenait le soir de Paris selon son habitude, il entra au salon ou se trouvait réunis, Madame Helvétius, Cabanis et l'abbé de la Roche. Il salua, mais les deux amis ne lui rendirent pas son salut.

Il demande une explication mais n'obtient pas de réponse : ceux-ci se lèvent alors et le laissent seul avec Madame Helvétius.

Morellet interrogea son amie avec insistance sur l'attitude « de ces Messieurs ».

Elle lui répond alors d'une façon à la fois ferme et bienveillante que la publication de son mémoire et le mystère dont il l'avait entouré, les avait mécontentés, et que malgré toute leur indulgence, ils avaient raison d'être froissés d'un silence qu'ils n'auraient jamais gardé à son égard, dans des circonstances semblables. Elle ajouta qu'il avait eu le plus grand tort de manquer de franchise envers des amis auxquels il était uni par une vieille et grande intimité et lui conseilla de renoncer à leur demander aucune explication, parce qu'ils étaient décidés à ne jamais lui pardonner et à ne pas modifier désormais leur attitude. Madame Helvétius lui rappela en outre que

Cabanis avait été tenu au courant des troubles du Bas-Limousin par sa famille, ses amis de Brive et Lachaise, et que tous différaient totalement d'avis avec le député de Tulle, qui l'avait induit en erreur sur tous les points.

Morellet avait-il réellement été trompé comme l'affirma Madame Helvétius, sur la véracité des faits d'Alassac et de Favars ? ceux-ci sont cependant exposés d'une façon si lumineuse qu'on est disposé à admettre qu'ils n'ont été ni exagérés ni dénaturés et à penser que la vérité est de son côté !

Il n'en est pas moins vrai que le procès de Tulle fut revisé et les prisonniers rendus à la liberté. Mais cette revision était-elle légitime ? En ces temps de passion politique, au milieu d'opinions contradictoires, la vérité était difficile à établir et l'on ne pouvait guère compter sur l'impartialité des juges et du public.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons reconnaître avec Madame Helvétius, sous les réserves que nous venons de faire, que l'abbé manqua dans cette circonstance à ses devoirs d'amitié et de loyauté. Son principal tort a été de n'avoir pas eu le courage d'avouer à ses amis la véritable raison de son silence. D'autre part il est certain que les idées qu'il défend dans son mémoire, durent heurter péniblement les convictions que ses amis s'étaient faites sur les événements (1).

Toutes ces raisons et aussi la publication clandestine de l'adresse à l'Assemblée nationale devait fatalement conduire à la rupture définitive.

L'abbé Morellet montra d'ailleurs dans cette circonstance beaucoup d'égoïsme et une grande sécheresse de cœur vis-à-vis de ses amis. Il déplore surtout dans ses mémoires, la rupture des relations qui existaient entre Madame Helvétius et lui, et il nous avoue que la perte de ses bénéfices lui a causé une douleur moins cruelle.

(1) Picqué et Dubousquet. *Les troubles du Bas Limousin en 1790.* Travail lu à la Société archéologique du Bas Limousin.

Quant à ses amis, il en parle ainsi. Il nous dit que «l'intolérance des gens de parti aurait dû lui épargner au moins, une si fidèle amitié», et à Madame Helvétius «qu'il n'est pas fait pour essuyer patiemment les insultes de ces Messieurs» et qu'il n'a plus qu'à se retirer. Il se retira, en effet, dans sa chambre et «le lendemain, dit-il, j'emportai mes meubles et mes livres» promettant toutefois à sa bienfaitrice de venir le matin la voir pour jouir en paix de son entretien et de son amitié. Il nous montre encore que la perte de ses habitudes lui a été pénible. « C'est ainsi, dit-il, que s'est fermé pour moi, un asile que je m'étais préparé pour ma vieillesse, par des soins, une assiduité, un attachement qui méritait peut-être une autre récompense, exemple douloureux du pouvoir que l'esprit de parti exerce quelquefois, pouvoir despotique, puisqu'un esprit aussi élevé que celui de Cabanis ne sut pas même y résister».

C'est tout ce que Morellet nous dit de ses amis et l'on conviendra que c'est peu.

Comme on le voit, la responsabilité de cette brouille ne saurait d'aucune manière incomber à Cabanis et celle-ci laisse intact le tableau que ses contemporains nous ont transmis de lui (1).

OUVRAGES OFFERTS

Barbillon. *Mon vieux collège*. Paris, L. Vogel, s. d., in-4°, 81 p., fig.

R. Coville. *Un médecin maritime au XVIIe siècle, C. Dellon*. Paris, Jouve, 1914, in-8°, 72 p.

Léon Moulé. *Les anciennes léproseries et maladreries de la région vitryate*. Vitry-le-François, imp. du *Messager de la Marne*, 1913, in-8°, 121 p.

---

(1) Le comte de Seilhac (*Sciences et portraits de la Révolution en Bas-Limousin*, Paris, librairie générale, 1878) rappelle que dans les protestations à l'Assemblée nationale contre le mémoire des députés de Tulle, Lachaise et Desailleurs s'étonnent que la rédaction ait été confiée à un prêtre « tenant doublement aux ci-devant privilégiés, et comme ecclésiastique et comme participant encore aux largesses du Trésor royal ». M. de Seilhac, dans une note, donne sans preuves le nom de l'abbé de Mondésir, docteur en Sorbonne, vicaire général de Besançon.

Séance du 8 juillet 1914.

Présidence de M. Paul Dorveaux.

MM. Andersen, Chevrolet, Ravarit et Tardieu et le *Janus, Archives internationales pour l'histoire de la médecine et la géographie médicale*, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr Louis Geslin, médecin du « Dupleix », paquebot de la Cie des Messageries maritimes, Colombo (Indes Anglaises), par MM. Neveu et Wickersheimer.

M. Emile Van Heurck, membre de la commission administrative du Musée du Folklore, rue de la Santé, 6, Anvers, par MM. Tricot-Royer et Van Schevensteen.

— M. le Dr Witkowski (de Paris), adresse à la Société, pour son Musée, un certain nombre d'objets, parmi lesquels des statuettes égyptiennes et un ancien trépan.

A PROPOS DE LA MAISON NATALE DE CABANIS

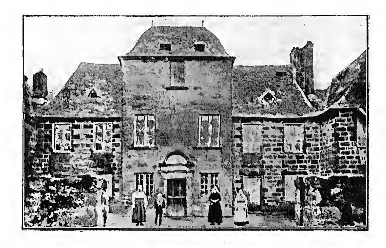
par le Dr Lucien PICQUÉ

Dans la séance de janvier 1914, notre collègue M. G. Hervé nous a apporté la photographie de la maison natale de Cabanis à Salagnac, près de Brive.

Cette photographie représente le derrière de la maison et une grange qui a été construite en 1898, ainsi qu'en témoigne une plaque de marbre qui porte cette date avec le nom du propriétaire actuel M. Horric de la Motte Saint-Geniès, ses armes, le nom de l'entrepreneur Besse et celui du régisseur actuel M. Clauzadi.

Sur la photographie que représente la façade, l'aspect est très différent.

A droite et à gauche du bâtiment principal, formé de trois parties et d'un joli aspect, se trouvent deux autres bâtiments perpendiculaires, dont celui de gauche est recouvert d'un joli toit à la Mansard. Derrière ce corps de bâtiment se trouve un beau chêne qui a au moins quatre siècles, un puits comblé dont la margelle persiste encore et de l'autre côté du chemin qui aboutit à la façade, une petite fontaine.



J'ai récemment visité l'intérieur de la maison dont chaque aile est habitée. Les plafonds à poutrelles dont parle M. G. Hervé ont disparu, mais toutes les boiseries ont persisté.

La porte d'entrée présente les ferrures de l'époque, un escalier avec une double rampe en bois sculpté.

Les portes des deux ailes sont également de l'époque.

En face de la façade principale et parallèlement à elle se trouve la grange que nous avons indiquée.

UNE SOCIÉTÉ DE MÉDECINE A STRASBOURG PENDANT LE PREMIER TIERS DU XIX[e] SIÈCLE

par le Dr D. GOLDSCHMIDT

Strasbourg a constitué de bonne heure un centre intellectuel très important; mais tandis que dès la fin du xv[e] siècle il s'y était fondé une Société littéraire sous les auspices de l'illustre savant Jacques Wimpheling, société prospère qui comptait Erasme parmi ses membres, il n'y existait avant la Révolution française aucun groupement scientifique de quelque durée parmi les médecins. A vrai dire, on n'est bien renseigné que sur les travaux de la Société de médecine créée à Strasbourg en 1842 et supprimée sous le régime de la dictature allemande, en 1888 (1).

Des tentatives d'associations médicales ont été faites à diverses époques, mais elles n'ont eu qu'une vie éphémère. Ainsi, il existait déjà un *Collegium medicum* à Strasbourg, en 1675, qui était subordonné aux directeurs de la pharmacie et des accouchements et tous les médecins de la ville étaient tenus d'en faire partie; mais ce *Collegium* n'était pas une société scientifique proprement dite, bien qu'il s'occupât parfois de questions d'hygiène publique, en temps d'épidémie surtout.

Le 14 frimaire an X, on créa une Société de médecine, qui devait avoir pour but « le perfectionnement de la science et la publication en France des principaux travaux de l'Allemagne. Elle fournissait à ses membres les moyens de se livrer à l'expérimentation et plaçait parmi ses attributions essentielles le soin de l'hygiène publique...; elle produisit des travaux intéressants, mais ne tarda pas à s'éteindre. » (Tourdes.)

(1) Bien qu'elle se soit exclusivement occupée de questions médicales, on lui enjoignit alors de se dissoudre, sans donner aucun motif de cet acte arbitraire.

Les médecins de l'hôpital civil organisèrent, en 1816, des réunions qui ne durèrent que peu de temps.

Par contre, c'est au sein de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, fondée en 1799 (1), que les médecins eurent leurs assises pendant une quarantaine d'années; ils y formèrent une Section dans laquelle figurent presque tous, sinon tous les professeurs de la Faculté de médecine de l'époque.

La plupart des médecins de la génération actuelle, même en Alsace, ignorent sans doute jusqu'aux noms de ces maîtres, qui avaient une réputation de grands savants; aussi évoquerons-nous leur image, en consacrant à chacun d'eux une petite notice biographique, avant de faire connaître leurs travaux.

Les communications présentées à la Section de médecine sont nombreuses (2) et comme elles ne sont guère connues, nous avons entrepris la tâche d'analyser les plus importantes, d'exhumer certains mémoires qui méritent d'être tirés de l'oubli. Parmi ces communications il en est de fort intéressantes; certaines témoignent d'une clairvoyance remarquable et leur ensemble donne un aperçu passablement exact de l'état de la médecine au premier tiers du XIXe siècle.

*
* *

Lobstein (Jean-Georges-Chrétien-Frédéric-Martin) naquit en 1777 à Giessen (Grand-duché de Hesse-Darmstadt), où son père, originaire de Lampertheim (Alsace), occupait une chaire de théologie. Celui-ci ayant accepté les fonctions de pasteur à Strasbourg, son fils y fit ses études classiques et se décida pour la carrière médicale, dont le goût lui avait été inspiré par son oncle, Frédéric Lobstein, professeur d'anatomie et de chirurgie.

(1) Cette Société existe encore aujourd'hui.
(2) Nous en avons compté près de deux cents.

Le jeune homme s'appliqua particulièrement à l'étude de l'anatomie normale et de l'anatomie pathologique, fut successivement nommé prosecteur, puis chef des travaux anatomiques ; sa thèse inaugurale sur l'embryologie le mit en relief et lui valut les fonctions de directeur de l'Ecole départementale



Lobstein

d'accouchements du Bas-Rhin. Quelques années après, Cuvier fit créer pour lui une chaire d'anatomie pathologique, *la première qui ait existé en France.* Lobstein s'y voua avec ardeur et réorganisa en même temps le Musée d'anatomie, classant méthodiquement les pièces et les multipliant sans cesse.

La chaire de clinique interne étant devenue vacante, en 1821, Lobstein l'accepta en plus de ses autres charges et malgré toutes ses nombreuses et absorbantes occupations, il se livra encore à des recherches d'histoire naturelle, d'anatomie comparée, etc.; mais il est surtout connu comme anatomo-pathologiste. Son *Traité d'anatomie pathologique* que la mort l'a empêché d'achever (1), ses études sur l'embryologie, sur le nerf grand sympatique et de nombreux autres travaux l'ont classé parmi ceux qui, à l'époque, ont le plus illustré ces branches de la médecine.

Le musée anatomique de Strasbourg est remarquable par le nombre et la variété de ses pièces, ainsi que par la finesse, la perfection des préparations dues pour la plupart à des maîtres qui ont collaboré avec Lobstein ou à ceux qui lui ont succédé, les professeurs Ehrmann, Küss, Kœberlé, Michel, Bœckel, etc.

Dans un rapport long et explicite, datant de 1824, Lobstein indique que le musée d'anatomie de la Faculté de médecine de Strasbourg s'était dans le cours des trois années précédentes enrichi de 449 pièces, dont 74 se rapportant à l'anatomie normale, 64 à l'anatomie comparée et 311 à l'anatomie pathologique. Celles-ci représentent des lésions de la plupart des organes — du poumon, du cœur, des artères, du cerveau, des nerfs, des organes génitaux urinaires, abdominaux, etc. — Lobstein donne des notes explicatives sur certaines de ces pièces et sur une partie d'entre elles l'observation complète de la maladie qui les a produites.

Voici un résumé de quelques-unes de ces observations qui m'ont paru particulièrement intéressantes :

I. *Brûlures d'un épileptique* (2). — Un épileptique,

(1) Il est mort à l'âge de 58 ans et il n'a pu en publier que deux volumes.

(2) *Journal de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin*. t. I (1824), p. 196.

âgé de 35 ans, au cours d'un accès donna de la tête sur un brasier ardent. Bien qu'on le secourût presque aussitôt, il eut des brûlures profondes s'étendant aux épaules, à la partie supérieure de la poitrine, à la nuque et surtout à la tête. Le cuir chevelu ne représentait plus qu'une croûte noire, « la face n'avait presque plus rien d'humain ». Le malheureux endura les plus atroces douleurs ; seul l'opium à haute dose souvent répétée arrivait à les calmer. Après qu'une suppuration abondante se fut établie, le cuir chevelu tomba par lambeaux et le crâne dans ses parties dénudées se nécrosa. Les attaques d'épilepsie s'arrêtèrent pendant quelques mois, puis reprirent avec moins de fréquence cependant.

Ce cas est particulièrement curieux, en ce sens que le malade a pu résister durant plusieurs années à cette misérable existence ; il finit par succomber dans le marasme.

A l'autopsie on a trouvé détruite et enlevée la table externe de toute la calotte crânienne ; la table interne était intacte, excepté en deux endroits où il y avait destruction des deux tables et du diploé. Le cerveau n'avait pas souffert ou du moins l'on n'y avait rien trouvé d'anormal.

II. *Grossesse extra utérine* (1). — Une femme enceinte pour la deuxième fois sentit les mouvements du fœtus à mi-terme, bien que ses règles n'eussent pas été supprimées ; une sage-femme consultée vers la fin de la grossesse, « reconnut la présence de la tête de l'enfant au-dessus du détroit supérieur. « Trois semaines après cette exploration, la femme éprouva les douleurs de l'enfantement ; « la sage-femme ne sentit plus l'enfant et trouva même l'orifice de la matrice exactement fermé ». Bientôt les douleurs cessèrent, le bas-ventre s'aplatit ; mais il y eut de la fièvre avec diarrhée. Après deux mois, la femme fut prise à nouveau de douleurs, mais cette fois vers l'anus. Le médecin appelé, explorant le rectum, en retira d'abord

(1) *Loco cit.*, p. 190 et 194.

les os crâniens du fœtus, puis le reste du squelette. La mère guérit (1).

III. *Excroissance énorme sur la tête du clitoris.* — Cette tumeur sous forme de chou-fleur fut extirpée par le professeur Ehrmann ; elle pesait « une livre neuf onces et avait dix-sept pouces de circonférence ». Le corps caverneux très allongé en formait le pédoncule.

Lobstein considérait cette excroissance comme étant d'origine syphilitique.

IV. *Epingles à cheveux avalées par une neurasthénique.* — Celle-ci avala un certain nombre de ces épingles ; il s'en suivit « une intumescence du bas-ventre, un désordre dans les fonctions digestives, de la fièvre lente et la mort. »

Autopsie : traces évidentes de péritonite : péritoine épaissi dans presque toute son étendue, adhérences entre l'estomac, le foie, le grand épiploon et le colon transverse. Foie d'un jaune pâle, augmenté de volume et un peu adhérent au diaphragme ; à sa partie moyenne et externe un abcès, où l'on trouve mêlée au pus une épingle à cheveux dépliée et fixée par un bout dans le parenchyme hépatique. Entre le diaphragme et le lobe gauche du foie, deuxième abcès contenant une épingle pareille à la précédente. Epiploon gastro-colique épaissi, induré, adhérant vers le milieu de l'hypocondre gauche au péritoine qui tapisse la face postérieure des muscles du bas-ventre ; en cet endroit, l'épiploon était traversé de part en part d'une épingle plus forte que les deux précé-

(1) Le professeur Stoltz qui, dans son article sur la grossesse extra-utérine, publié dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (XVII, p. 130), mentionne ce squelette qu'il a vu au musée anatomique de Strasbourg, ne parle pas de pièces anatomiques se rapportant à un autre cas de grossesse extra-utérine décrit par Lobstein dans son rapport et qui a trait à une femme qui mourut de péritonite, lorsque la grossesse était arrivée presque à terme. Lobstein a fait l'autopsie et a décrit minutieusement l'état de la matrice, du placenta, des ligaments, des trompes et des autres organes avec les particularités qu'il a relevées.

dentes et pointue à ses deux extrémités. La place de la perforation était marquée par une tache noire. La rate renfermait de son côté une de ces épingles ; elle s'y était introduite par le bord libre et vers la partie inférieure de l'organe, non loin de l'endroit d'où partent les vaisseaux courts pour se porter à l'estomac. Son trajet était marqué par une légère coloration du tissu splénique.

Le long de la courbure de l'estomac et vers le commencement du duodénum, quelques taches jaunes. Examinées de près, on y trouvait les ouvertures externes de trajets plus ou moins longs, cheminant entre les tuniques de l'estomac et aboutissant à sa face interne ; celle-ci n'était altérée qu'à l'extrémité pylorique, où les tuniques étaient épaissies et parsemées de points noirs, dont les plus superficiels ressemblaient à des taches de rouille.

Nous rapprocherons de cette observation deux autres présentées, en 1823, à la Section de médecine par Villars (1).

a) Une fille de 26 ans avait, dans le cours d'une fièvre typhoïde, avalé une quantité d'épingles et d'aiguilles. Quelque temps après sa guérison, elle éprouva une vive douleur à l'index gauche ; son médecin retira à deux reprises chaque fois trois épingles entre le pouce et l'index gauches. De nouvelles douleurs étant survenues au bras gauche, le corps de cette personne fut examiné de plus près et l'on trouva de nombreux dépôts d'aiguilles ou d'épingles ; on en retira de l'avant-bras, de la cuisse, du bas-ventre, de l'aîne et même du vagin. On dut pratiquer plus de cent incisions et l'on recueillit près de trois cents épingles et environ cinquante aiguilles.

b) Une fille P..., sujette à des crises nerveuses, qui se terminaient par une sorte d'extase « suivie d'un profond sommeil durant souvent plusieurs semaines entières », avalait avec frénésie à son réveil toutes

(1) Professeur de botanique à la Faculté de médecine de Strasbourg et correspondant de l'Institut.

les épingles dont elle pouvait se saisir sur les personnes qui lui rendaient visite. Six mois après, on constata des dépôts d'épingles aux bras, au bas-ventre et aux cuisses, d'où on les retirait après incision. La malade présenta de ces dépôts pendant plus de dix ans et « finit par mourir de langueur. » A l'autopsie on trouva la vessie, les muscles psoas et iliaque hérissés d'épingles.

V. *Anévrisme actif du ventricule gauche du cœur* (1). Le nommé H... fut atteint dans son enfance de scarlatine et de chorée; vers l'âge de la puberté il eut divers accès de «rhumatisme goutteux, dont quelques-uns portèrent sur la poitrine et motivèrent plusieurs fois l'application de vésicatoires». A 18 ans, il fut incorporé dans un régiment et se porta bien deux années durant. Plus tard la goutte le reprit et il eut un violent accès, en 1812. « La fièvre était violente, le pouls plein et vigoureux, l'oppression de la poitrine des plus alarmantes. Une éruption *miliaire cristalline* couvrit presque tout le corps du malade qu'inondaient de copieuses sueurs.... La moindre impression soit physique, soit morale, augmentait les douleurs, l'essoufflement, les palpitations du cœur. » Au bout de sept semaines, H..... put faire une cure à la Hoube (2) et à Baden-Baden et s'en trouva fort bien; il garda cependant de l'oppression.

Nouvel accès de goutte, en 1817: «La maladie, fixée d'abord sur la portion lombaire de la colonne vertébrale, se transporta sur les organes de la poitrine. L'oppression était alors si forte que le malade ne pouvait plus garder la position horizontale, mais était obligé de passer les nuits dans un fauteuil et quelquefois même de se tenir courbé, la poitrine appuyée sur le dos d'une chaise. »

A partir de là, essoufflement au moindre mouve-

(1) *Loco cit.*, p. 334.

(2) Station hydrothérapique dans le Grand-duché de Bade, qui eut longtemps une grande vogue en Alsace.

ment et à toute contrariété; amaigrissement marqué, dureté et irrégularité du pouls. Cet état resta stationnaire jusqu'en mars 1820; l'oppression augmenta alors et le malade dut, pour la calmer, se tenir constamment courbé, la tête fléchie sur la poitrine. « Dès lors, des palpitations plus fortes, donnant à la main appliquée sur la poitrine un coup sec, faisaient craindre l'existence d'un anévrisme actif du cœur ». Ces accidents furent combattus par des bains sulfureux et un cautère sur le bras gauche.

Il y eut quelque répit, mais la maladie reprit bientôt son cours, sans qu'une nouvelle saison à la Hoube et à Baden-Baden y apportât de l'amélioration. Les palpitations se sentaient maintenant à distance jusque dans le creux de l'estomac. « Elles étaient isochrones avec le pouls, mais d'une extrême irrégularité, une intermittence étant suivie de plusieurs coups précipités. La moindre affection morale rendait ces pulsations plus irrégulières encore et déterminait en outre une dyspnée considérable. Celle-ci ne fut pas d'abord permanente; elle était même presque nulle lorsque le malade se tenait tranquille, mais se reproduisait aussitôt qu'il faisait quelques pas dans sa chambre....., dès qu'il voulait se redresser ou lever la tête un peu haut ». Avec cela une conversation prolongée et active ne l'essoufflait pas, lorsqu'il se trouvait en posture voulue. Les fonctions digestives n'avaient pas été troublées jusque là et le sommeil était resté assez bon.

Les symptômes s'aggravant encore, le malade eut des accès de suffocation, dut passer les nuits dans son fauteuil, la tête penchée sur la poitrine. Lorsqu'il s'endormait dans cette position, on lui trouvait le front en sueur, les carotides et les temporales battant avec force, les muscles de l'avant-bras et de la main agités par des soubresauts. C'était un sommeil lourd, accompagné de subdélire, souvent interrompu par des réveils en sursaut.

Les urines d'abord abondantes devinrent rares; il y eut alors de l'anasarque, de l'ictère, de l'amai-

grissement avec perte d'appétit. Enfin, dans les derniers jours l'oppression devint extrême; le pouls atteignit le dernier degré de faiblesse et de fréquence et la mort survint finalement sans secousses ni agonie.

La digitale avait longtemps soulagé le malade. Pour amoindrir ses souffrances, on eut recours à l'opium.

Avant de procéder à l'ouverture du cadavre, ajoute Lobstein, je me représentai l'état présumable des parties telles que je m'attendais à les trouver, d'après les données que j'avais sur la nature et les symptômes de la maladie. Je n'avais aucun doute que le cœur ne fût attaqué d'anévrisme. La force et la dureté du pouls, les coups secs que le cœur palpitant imprimait à la main placée sur la poitrine, annonçaient de plus que c'était un anévrisme actif. L'absence de la couleur bleue et violette de la face, ainsi que de la bouffissure de cette partie, me faisait conjecturer que cet anévrisme devait avoir son siège préférablement dans les cavités gauches du cœur. Je croyais même entrevoir la cause prochaine de cet anévrisme ; je la faisais consister dans quelque rétrécissement des orifices aortiques ou auriculo-ventriculaires par l'effet d'une ossification ou incrustation osséo-pierreuse de ces parties. Je voyais dans le début de cette maladie une goutte très ancienne, qui avait été marquée par plusieurs accès violents. Je n'ignorais pas que dans cette maladie, il y a surabondance de phosphate calcaire et que ce sel a une grande tendance à se porter sur les organes de la poitrine, notamment sur la base du cœur et les artères coronaires.

Je considérais donc la maladie organique de H... comme un anévrisme actif des cavités gauches du cœur, dont la cause prochaine était un rétrécissement des orifices par dépôt de matière osseuse, et la cause éloignée l'arthritis.

Lobstein s'était aussi arrêté un temps à l'idée d'une adhérence du péricarde au cœur ; mais il abandonna cette idée pour celle d'un épanchement dans les cavités du péricarde et de la plèvre.

Autopsie : poumons sains sans adhérences, pas d'épanchement pleural. Absence de liquide dans le péricarde qui, par contre, était adhérent au cœur dans toute son étendue. Cœur plus grand qu'à l'état

normal ; il mesurait cinq pouces et demi depuis sa base jusqu'à sa pointe et cinq pouces, neuf lignes, dans sa plus grande largeur. Le diamètre longitudinal du ventricule gauche était de quatre pouces, neuf lignes ; l'épaisseur de ses parois vers sa base, de quatorze lignes, celle des parois vers la pointe de neuf lignes ; « les parois du ventricule droit n'avaient que trois lignes d'épaisseur, il y avait donc manifestement anévrisme du ventricule gauche. »

A la face externe de la base du ventricule droit et dans le sillon qui sépare ce ventricule d'avec l'oreillette se trouvait « une pièce osseuse de forme irrégulière, ayant un diamètre transversal d'un pouce, munie de pointes longues et assez acérées dirigées en dedans vers la cloison des ventricules. » Cette pièce dure, quasi éburnée, « était placée dans le tissu cellulaire résultant de la dégénérescence du péricarde et de la membrane externe du cœur ; mais ses pointes étaient fixées dans la couche superficielle de la substance musculaire du ventricule, à trois lignes de distance du commencement de l'artère pulmonaire. »

Valvules mitrales fortement ossifiées dans toute leur étendue ; dans chacune d'elles, une plaque dure de quatre lignes et demie d'épaisseur. Orifice auriculo-ventriculaire réduit à six lignes de diamètre par une incrustation de six lignes et demie d'épaisseur. Les deux valvules semi-lunaires de l'aorte qui sont surmontées de l'orifice des artères coronaires, étaient ossifiées dans toute leur étendue ; la valvule droite « offrait en outre des végétations osseuses en forme de petits champignons d'une texture dure, sèche, pierreuse et qui, à l'instar de toutes les incrustations irrégulières, n'étaient point recouvertes de la membrane fine qui tapisse intérieurement le cœur et les vaisseaux. La troisième valvule n'était ossifiée que sur ses bords. »

L'aorte présentait çà et là quelques points d'ossification, notamment autour des orifices des grosses

branches qui sortent de la convexité de la crosse. Les artères coronaires n'étaient point ossifiées.

Un peu de sérosité dans le bas-ventre ; foie augmenté de volume, livide à sa partie supérieure.

Lobstein se livre ensuite à des digressions sur les ossifications et les pétrifications stalactiformes révélées par l'autopsie et sur la part qui leur revient dans la production des crises de dyspnée, à l'époque de la formation des plaques osseuses dans l'épaisseur des valvules mitrales et particulièrement de l'ossification des valvules semi-lunaires. « Je m'imagine, dit-il, qu'alors il s'est opéré un épaississement dans les parois du ventricule gauche, une hypertrophie de cette partie du cœur et qu'il s'y est développé une contractilité exaltée. Cette force étant donnée et le rétrécissement de l'orifice aortique par l'ossification des valvules établi, il a fallu nécessairement que le ventricule gauche se dilatât et qu'il se formât un anévrisme actif de cette cavité... » Après que les végétations stalactiformes s'étaient greffées sur l'orifice auriculo-ventriculaire et l'avaient considérablement rétréci, le ventricule gauche « ne recevant qu'une moindre quantité de sang et avec une impulsion moins forte, ne réagissait plus lui-même d'une manière aussi énergique sur le sang qu'il avait reçu, ne palpitait plus aussi violemment sur la main appliquée sur la poitrine et n'imprimait plus au pouls la même dureté... Mais en même temps la respiration devint de plus en plus courte et pénible par la difficulté que le sang des veines pulmonaires éprouvait à être reçu dans le ventricule gauche du cœur. »

Cette observation paraîtrait aujourd'hui fort incomplète ; il n'y est pas question d'exploration des organes de la poitrine, de l'état des reins, d'analyse d'urine, etc. Mais il faut rappeler que la communication de Lobstein date d'une époque où les travaux de Piorry et de Laënnec n'étaient guère connus. Le professeur strasbourgeois paraît avoir ignoré la pratique de la percussion et de l'auscultation, car il n'en fait pas mention et s'il y avait été initié, il n'aurait pas

abandonné l'idée d'adhérence du péricarde qui était réelle, pour celle d'un épanchement pleurétique qui n'existait pas. D'autre part, on ne se livrait pas encore du temps de Lobstein aux recherches de laboratoire, qui sont de date récente. Mais telle quelle, l'observation qui nous occupe est intéressante par le fait que l'auteur, privé des moyens d'investigation connus de nos jours, a porté un diagnostic exact d'*anévrisme actif du ventricule gauche*, c'est-à-dire de *myocardite chronique*, et décrit parfaitement la plupart des symptômes jusqu'à ceux de l'asystolie finale.

Masuyer, professeur de chimie médicale, a fait l'analyse des concrétions recueillies à l'autopsie du malade en question ; il a trouvé qu'elles étaient composées de phosphate et d'urate de chaux et de soude.

Il résulte de cette analyse, dit Masuyer, que l'acide urique existe dans les secondes voies ; qu'il est susceptible de se porter tantôt sur les articulations où il forme les tophus articulaires des goutteux, tantôt dans la vessie où il forme les concrétions pierreuses des fils de goutteux, tantôt sur d'autres organes où il détermine tous les maux et les accidents de l'arthritisme, qui se présente sous mille formes différentes et qu'il occasionne dans différents organes la formation de concrétions, soit tophacées, soit osseuses, par addition de phosphate de chaux que l'on rencontre assez souvent dans les cadavres...

Il est également évident que la matière de l'arthritisme est l'acide urique ; que tous les accidents de l'arthritisme, sous quelle forme qu'ils se présentent, sont dus à cette présence de l'acide urique dans les secondes voies, hors des couloirs qui lui servent d'émonctoire naturel...

Pour y ramener l'acide urique, Masuyer préconise le régime lacto-végétarien et l'administration du savon de potasse. A son avis, l'acide urique s'unit à la potasse partout où il arrive en sa présence, pour former un sel beaucoup plus soluble que l'urate de soude et d'ammoniaque ; il devient par le fait d'une élimination relativement facile. La potasse du savon, de même que celle contenue en quantité assez notable dans le lait et les végétaux, venant à s'unir à

l'acide urique, favorisera de la sorte l'accès de celui-ci dans les voies urinaires.

Fodéré, un autre maître de l'Ecole de Strasbourg, dont nous aurons à nous occuper tantôt, ajouta à ces observations de Masuyer une note, dans laquelle il déclarait que l'acide urique et l'urée existant dans les secondes voies provient, indépendamment de la prédisposition héréditaire, spécialement de la faiblesse des voies digestives, ainsi qu'on l'a déjà remarqué pour le diabète. « Aussi se demande-t-il, s'il ne fallait pas, tout en cherchant à neutraliser l'acide urique, s'attacher à fortifier le système des digestions et à éviter l'état de dyspepsie. »

En somme Lobstein a parfaitement diagnostiqué l'existence d'une myocardite chronique chez un goutteux, en s'appuyant uniquement sur la dureté du pouls, le choc intense du cœur et sur le rétrécissement présumé de l'orifice aortique. Les observations de Masuyer montrent qu'on a déjà préconisé le régime lacto-végétarien, en 1824. Enfin Fodéré, à la même époque, a déjà émis l'idée que l'acide urique en excès dans la circulation provient d'un trouble de la nutritrition.

Epidémie de variole de 1825-1826 (1).

La vaccine a trouvé de bonne heure un accueil favorable en Alsace ; à en juger par une note du professeur Coze (2), on en avait fait l'essai à Strasbourg avant toute autre ville de France, même avant Paris.

Le préfet du Bas-Rhin, Lezay-Marnésia, avait dès 1810 chargé les médecins cantonaux de se rendre une ou deux fois par an dans les communes et d'y vacciner gratuitement les enfants. Ils vaccinèrent tant et si bien que durant des années il était devenu rare

(1) *Nouveaux Mém. de la Soc. des sc., agric. et arts du département du Bas-Rhin*, I, p. 232-274.
(2) *Mém. de la Soc. des sciences, etc.* I (1811), p. 124.

d'observer un cas de variole dans le département ; mais la vaccine n'étant pas obligatoire, il se produisit peu à peu de la négligence du côté des parents, du relâchement de la part des médecins vaccinateurs et finalement le terrain redevint propice pour une reprise de la variole. Elle envahit en effet l'Alsace de divers côtés et forma bientôt une vaste épidémie, qui se prolongea de 1825 jusque vers la fin de 1826.

La Section de médecine de la Société des sciences, agriculture et arts ayant été chargée par le préfet de lui adresser un rapport sur cette épidémie, de lui indiquer en même temps les moyens de la combattre et de la prévenir ultérieurement, *nomma une commission avec Lobstein comme rapporteur*. Celui-ci décrivit l'épidémie en un long mémoire, auquel nous empruntons les quelques détails suivants :

On compta dans le Bas-Rhin 3281 cas (1) de variole, dont 264 cas mortels, parmi lesquels figuraient seulement ceux de trois personnes dûment vaccinées.

A Strasbourg, les varioleux furent en grande partie isolés à l'hôpital.

Des enfants vaccinés avec succès ont impunément couché avec leurs frères et sœurs atteints de la variole.

On a partout beaucoup vacciné et même revacciné, car dans le public on avait une grande confiance dans l'action préservatrice de la vaccine.

Des renseignements qu'il a recueillis et qu'il a minutieusement détaillés, Lobstein conclut :

1° Que la très grande majorité des personnes atteintes par l'épidémie varioleuse n'avaient point été vaccinées ou, ce qui revient au même, ne l'avaient pas été avec succès ;

2° Qu'il est constant que la variole a attaqué des individus dûment et légitimement vaccinés, mais que sur ceux-ci elle a été très bénigne et semblable à la varicelle (2) ;

3° Que la différence frappante entre la marche, les symptômes et la terminaison de la maladie chez les personnes non

(1) Chiffre établi d'après les rapports des médecins cantonaux et que Lobstein estime d'un tiers trop bas.

(2) On confondait encore varicelle et varioloïde.

vaccinées et chez celles qui l'ont été avec succès, dépend uniquement de cette même vaccination ;

4° Qu'en conséquence la vaccine reste toujours un préservatif très précieux contre la variole, en même temps qu'elle est un moyen certain de la priver de sa gravité et de ses dangers...

On ne saurait mieux dire encore aujourd'hui.

La Section de médecine de Strasbourg ne s'en tint pas à ce seul rapport; elle résolut, en 1828, d'adresser aux pouvoirs publics une supplique, dans laquelle elle demandait qu'on établît l'obligation de la vaccine et de la déclaration des cas de variole. Elle alla plus loin : elle ajouta à cette supplique, à titre d'indication, un projet de loi qui fut rédigé après une discussion approfondie et qui répond encore à nos idées actuelles sur les besoins du service vaccinal.

J'ai trouvé dans les archives de la Section de médecine ce projet de loi, les modifications qu'il a subies au cours de sa discussion et un important document du professeur Lauth, qui m'a permis de déterminer que la priorité de la vaccine obligatoire n'appartient pas, comme on l'admettait généralement, à la Bavière par l'ordonnance royale du 28 août 1807, mais à la principauté de Piombino et Lucca, où la vaccine est devenue obligatoire par un édit paru le 26 décembre 1806, c'est-à-dire antérieurement de huit mois à l'ordonnance bavaroise.

J'ai porté cette rectification à la connaissance de l'Académie de médecine et, dans le mémoire que je lui ai présenté à ce sujet (1), j'ai fait les réflexions suivantes :

La principauté italienne en question était régie, en 1806, par Élisa Bonaparte, sœur de Napoléon ; celui-ci était grand partisan de la vaccine, vu qu'il a fait vacciner le roi de Rome, en 1811, et que déjà en 1805, c'est-à-dire un an avant la promulgation de l'édit

(1) D. Goldschmidt. *Variole et vaccine dans le département du Bas-Rhin pendant le premier tiers du XIXe siècle. Napoléon promoteur probable de la vaccine obligatoire.* 1905.

de Piombino et Lucca et deux ans avant l'ordonnance de Bavière sur l'obligation de la vaccine, il avait exigé que *tous les soldats qui n'avaient pas eu la variole fussent vaccinés* ; qu'il avait même, d'après Parola (1) et Peiper (2), déclaré la vaccine obligatoire en France dès 1809 ou 1810. Il y a donc lieu d'admettre, il est pour le moins rationnel de penser qu'Élisa Bonaparte s'est inspirée des idées de son frère, pour les appliquer dans la principauté de Piombino et Lucca et que c'est Napoléon qui est le promoteur de la vaccine obligatoire.

D'autre part, si l'on considère qu'Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie avait épousé à cette époque une fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière, l'allié obligé de Napoléon, il est également admissible que le comte de Montgelas, premier ministre bavarois, homme de progrès et de sens pratique qui devait se trouver en relations suivies avec la cour d'Italie, ait eu connaissance de la mesure prophylactique prise contre la variole dans la principauté italienne, en ait saisi l'importance et l'ait introduite dans son pays, après l'avoir modifiée et complétée dans ses dispositions essentielles.

Lobstein a été l'un des plus actifs, sinon le plus actif des collaborateurs de la Section de médecine. En plus des travaux que je viens de faire connaître, il en a encore fourni toute une série, mais qui sont signalés seulement dans un rapport global du secrétaire général sans détails suffisants (3), pour qu'on puisse en faire état. Voici les titres de quelques-uns de ces travaux :

Examen de la position des testicules dans le fœtus et leur descente hors du bas-ventre dans le scrotum.

(1) L. Parola. *De la vaccination*. Turin, 1877, p. 174.
(2) E. Peiper. *Die Schutzpockenimpfung*, 1901, p. 29.
(3) Je me suis abstenu d'analyser deux travaux de Lobstein, bien qu'ils soient publiés en totalité : *l'Essai d'une nouvelle théorie des maladies fondée sur les anomalies de l'innervation*, qui ne repose que sur des hypothèses ; un *Mémoire sur l'ossification des artères* d'un grand intérêt, publié en 1811, parce qu'il a été reproduit et complété dans le *Traité d'anatomie pathologique* du professeur.

Recherches sur la structure de la membrane qui renferme l'œuf dans les animaux mammifères.

Structure de l'organe utérin dans l'espèce humaine.

Circulation du sang dans l'enfant qui n'a pas encore respiré.

Fragment d'anatomie comparée dans le mandrill.

Anévrisme actif du cœur avec autopsie.

Chorée traitée par des frictions avec un aimant de « quatre-vingt livres ».

Pancréas cancéreux.

*
* *



Thomas Lauth

Thomas Lauth naquit le 19 août 1758 à Strasbourg; fils de médecin, il était destiné à suivre la carrière de son père. Il fit ses études classiques et médicales

dans sa ville natale et, après avoir été reçu docteur en médecine, se rendit à Paris pour suivre l'enseignement de Desault (anatomie et chirurgie) et de Baudelocque (accouchements). Il fréquenta plus tard d'autres universités : celle de Londres où il connut Scarpa, celles de Giessen et de Gœttingue. De retour à Strasbourg, en 1782, à l'âge de 24 ans, il fut successivement nommé médecin-adjoint du service d'accouchements, prosecteur, professeur-agrégé, puis professeur titulaire de la chaire d'anatomie normale. Il dut cesser ses fonctions pendant la Terreur, mais les reprit aussitôt après la réorganisation des Ecoles de médecine.

Thomas Lauth était très érudit ; il connaissait plusieurs langues vivantes et rédigeait ses notes en latin qu'il possédait à fond ; il avait aussi étudié avec soin les mathématiques, l'histoire naturelle et d'autres branches scientifiques. Ses publications, qui sont nombreuses, ont trait particulièrement à des questions d'anatomie, soit normale, soit pathologique. Il avait commencé une *Histoire de l'anatomie*, mais ne put en livrer à l'impression que le premier volume. Il était membre associé de l'Académie de médecine et mourut en 1826, ayant la grande satisfaction d'entrevoir que son fils Alexandre, qui déjà marchait sur ses traces, serait un jour son successeur.

Nous avons prononcé le nom de Thomas Lauth à l'occasion de l'épidémie de variole qui s'est abattue sur l'Alsace, en 1825. Il était l'un de ceux qui ont plaidé la cause de l'obligation de la vaccine, et lors de la discussion qui intervint à ce sujet, c'est lui qui fit connaître l'édit de Piombino et Lucca, édit qui m'a servi à démontrer, comme je l'ai indiqué précédemment, que Napoléon Ier doit avoir été l'instigateur de la vaccine obligatoire.

Nous avons, d'autre part, publié dans la *Revue d'anthropologie* (1), la substance du mémoire de Th Lauth

(1) D. GOLDSCHMIDT. Les hommes porcs-épics à Strasbourg. *Revue d'Anthropologie* 1913, p. 134-139.

sur les *frères Lambert*, connus sous le nom d'*hommes porcs-épics*. Avant que j'eusse découvert ce travail, on ne connaissait, en fait de description de ces singuliers sujets, que celle de Tilesius.

Th. Lauth les ayant vus, en 1802, exhibés à la foire de Saint-Jean à Strasbourg, les a examinés de près et a donné sur leur compte des détails précis, qui établissent de façon nette et presque dans sa totalité la symptomatologie de l'ichthyose cornée.

Th. Lauth a de plus présenté à la Section de médecine un curieux *Mémoire sur les ventriloques* (1) ».

La plus haute antiquité, dit-il, fournit des exemples de l'art singulier des ventriloques. Il est probable que la magicienne que le roi Saül alla consulter à Endor, eut recours à ce phénomène pour tromper la crédulité de ce prince. Nous lisons dans les livres sacrés (2) que cette femme avait assuré voir le spectre de Samuel; que ce fantôme n'ayant pas été aperçu par le roi, la magicienne, sur ses instances, lui fit entendre une voix plaintive qui répondit à ses questions. Or, cette voix n'était autre chose qu'une *contrefaction* adroite, une véritable émission de sons à la manière des ventriloques. Hippocrate, postérieur de quelques siècles à l'auteur des livres de Samuel, parle du phénomène dont il est question ici, comme d'une chose connue de son temps. Il dit, au livre V des *Epidémies*, que la femme de Palémarchus, très malade, parla de la poitrine comme les ventriloques (3) ou les engastrimythes, c'est-à-dire comme les devineresses qui, inspirées par Python, ont coutume de rendre les oracles avec des accents qui semblent sortir de la région du ventre.

Par ce terme *Python* on a voulu désigner aussi la vapeur enivrante que la terre exhalait à Delphes et qui était la cause occasionnelle de ses célèbres oracles. La prêtresse ou la pythonisse, assise sur le trépied et placée au-dessus de l'antre pythien, recevait les émanations inspirantes qui passaient pour un souffle divin. Mais il est certain que les ministres d'Apollon choisissaient toujours pour pythonisse une femme initiée à l'art des ventriloques, art assez commun chez les anciens, d'après les nombreux passages recueillis par *Foës* dans son

(1) *Mém. de la Soc. des sciences*, etc., 1811, T. I, p. 28.
(2) Sam., I, 28.
(3) *Opp. ed.* Foës, p. 1156.

ouvrage intitulé *Œconomia Hippocratis*, article *Engastrimythos*.

M. l'abbé de la Chapelle a réuni, dans son intéressant *Traité sur les ventriloques* (1), les faits rapportés à ce sujet par les différents auteurs, et il a donné en même temps l'histoire de deux individus de cette espèce, M. le baron de Mengen, résidant à Vienne, et le sieur Saint-Gille, marchand épicier à Saint-Germain-en-Laye.

Th. Lauth eut de son côté l'occasion d'observer quatre ventriloques. Ce fut d'abord un Saxon, Christophe Heyser, qui vint à Strasbourg en 1804; il avait trente-six ans, était de taille moyenne bien prise. Sa voix naturelle était basse; sa voix artificielle, très claire, ressemblait à celle d'un enfant de quatre à cinq ans. En appliquant un doigt sur son larynx, on ressentait des vibrations identiques, qu'il articulât des sons naturels ou des sons artificiels; mais ces derniers paraissaient toujours partir de la partie inférieure du thorax, près du diaphragme. Les muscles de la poitrine et du bas-ventre se contractaient alors avec violence, de manière à produire de profonds creux sous les hypocondres, cependant que la respiration restait suspendue et la bouche immobile, qu'on n'observait aucun mouvement des lèvres, des joues ou de la langue.

Th. Lauth eut ensuite l'occasion d'observer trois autres ventriloques, les nommés Fitz-James, Lomon et Thiemet. Leurs voix artificielles ne paraissaient pas, comme celle de Heyser, sortir du fond de la poitrine, mais du gosier. Heyser opérait toujours en tenant entre ses jambes une poupée ou son chien et conversait avec eux. Il ne disposait pour cela que d'une seule voix artificielle, toujours la même, celle du jeune enfant, alors que les trois autres ventriloques diversifiaient leurs voix. Fitz-James a même joué une pièce, dans laquelle il a rempli huit rôles, variant sa voix dans chacun d'eux.

Heyser se fatiguait vite à cause des efforts muscu-

(1) *Le ventriloque ou l'engastrimythe*. Londres, in-8°, 1772, T. II.

laires auxquels il se livrait; aussi faisait-il de fréquentes pauses et ne prolongeait-il guère ses séances au-delà d'une heure, alors que les autres pouvaient parfois les faire durer au-delà de deux heures.

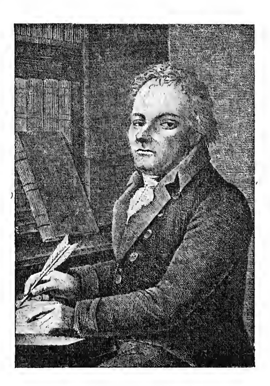
L'auteur conclut de là qu'il y a deux sortes de ventriloques : les uns qui arrivent à varier habilement leurs sons de voix, sans grands efforts musculaires; les autres qui, comme Heyser, en font au contraire de très pénibles. Comme celle de tous les soi-disant ventriloques, la voix de celui-ci sort du gosier, « mais au moyen d'une inspiration violente et prolongée, qui exige des organes de la respiration un travail forcé et sensible à l'extérieur. Par cette opération, la voix qui sort de la poitrine dans la parole ordinaire, paraît y entrer au contraire et se former dans la cavité abdominale chez cet artiste. » Aussi sont-ce seulement ceux qui agissent comme lui, qui méritent réellement de passer pour ventriloques.

Th. Lauth a encore fait d'autres communications, mais comme elles n'offrent plus guère d'intérêt, je ne m'y arrêterai pas.

*
* *

Né en janvier 1764 à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), *Fodéré* (François-Emmanuel) embrassa la carrière médicale et se trouva, à 26 ans, de service à l'armée d'Italie ; mais trop délicat de santé, il dut renoncer à la médecine militaire et s'établit à Nice, puis à Marseille. Il était âgé de 50 ans, lorsqu'il vint, en 1814, concourir pour la chaire de médecine légale à Strasbourg et remporta la victoire sur des concurrents de grande valeur. Fodéré était du reste déjà fort connu par d'importants travaux, entre autres un *Traité sur le goitre et le crétinisme*, un *Mémoire sur l'épidémie de Valentine* et surtout par son *Traité de médecine légale et d'hygiène*. Ces travaux et ceux très importants qu'il publia ultérieurement, l'ont fait dénommer *père de la médecine légale*.

Fodéré accepta, en 1819, la chaire des maladies épidémiques laissée vacante par Rochard et la joignit à la sienne. Il mourut en 1835, à l'âge de 71 ans. Bien qu'il fût devenu presque aveugle et sourd, il n'a pas cessé de produire, jusqu'au bout de son existence, des travaux d'une haute érudition. Son bagage scientifique est énorme.



Fodéré

Fodéré était l'un des collaborateurs les plus actifs de la Société des Sciences, agriculture et arts de Strasbourg et a fait diverses communications à la section de médecine ; voici le compte-rendu des principales :

De la salubrité en général. **Nous retenons de ce**

travail dont nous n'avons sous les yeux qu'un résumé trop succinct, les points suivants :

1° L'eau-de-vie de pommes de terre contient un principe « vireux » ; elle devrait donc être proscrite comme boisson et n'être permise que pour l'usage industriel ;

2° L'auteur s'élève contre la trop grande négligence des règles de la salubrité et préconise l'établissement d'un code de police sanitaire, dont l'exécution serait confiée à des médecins instruits *ad hoc*.

La première de ces propositions n'a rien perdu de sa valeur ; la deuxième est fort logique et pourrait rendre des services inappréciables au point de vue sanitaire, si elle trouvait une application judicieuse.

La variole à Strasbourg.

Nous avons déjà parlé de l'épidémie de variole qui s'est abattue sur l'Alsace, en 1825. Fodéré (1) a décrit la façon dont elle a été introduite à Strasbourg, l'importance qu'elle a prise, les mesures qui lui ont été opposées et les réflexions qu'elle lui a suggérées.

La pratique de la vaccine était tellement en faveur à Strasbourg que Fodéré, depuis qu'il était venu y habiter, n'avait pas eu l'occasion de voir un seul cas de variole jusqu'en 1825, et ses élèves ne pouvaient en prendre connaissance que dans des leçons orales ou dans les livres.

Arriva cette année-là à la foire de Saint-Jean, un marchand de gaufres, avec sa femme enceinte et deux enfants en bas âge (un garçon et une fille). Cette famille venait de Metz, où régnait la variole ; les enfants n'étaient pas vaccinés et le garçonnet y avait fréquenté des camarades atteints de la maladie. Il la prit à son tour peu après sa venue à Strasbourg et fut interné, isolé à l'hôpital civil, en compagnie de sa mère

(1) Fodéré, Histoire d'une petite vérole où l'on a pratiqué la vaccination, etc. *Journ. de la Soc. des sciences, agric. et arts du département du Bas-Rhin*, T. II (1825), p. 390.

et de sa sœur. Celle-ci fut vaccinée, mais trop tard; la maladie l'avait déjà saisie et l'on vit chez elle les boutons de variole et de vaccine se développer simultanément sans se contrarier. Les deux enfants guérirent.

La mère, qui était marquée de cicatrices de la petite vérole, n'a été que peu atteinte; « elle fut seulement prise sur le bras gauche, dont elle se servait le plus pour soutenir ses enfants malades, d'un assez grand nombre de pustules élevées, pleines d'une sérosité purulente, qui se desséchèrent au bout du cinquième ou du sixième jour après leur apparition, mais sans aucun symptôme général.

« Je ne serais pas étonné, ajoute Fodéré, que l'enfant qu'elle porte naquît avec des traces de variole, comme l'illustre Jenner en a communiqué deux exemples au monde médical et que j'en ai vu moi-même deux autres. »

Bien que les élèves en médecine qui entouraient les varioleux eussent été vaccinés, plusieurs d'entre eux furent atteints, mais peu gravement.

Fodéré a pu se convaincre dans la circonstance de l'efficacité de la vaccine et de son importance au point de vue prophylactique. L'isolement des varioleux à l'hôpital n'a pas été absolument effectif; les étudiants qui voyaient les malades, habitaient la ville et il n'est résulté aucune petite vérole de ce contact, soit immédiat, soit médiat. Et Fodéré dans son enthousiasme pour la vaccine « qui enlève tout aliment à la petite vérole » et qu'il considère comme préservant à toujours de la variole, de s'écrier : « Qu'un autre Jenner fasse aussi la même découverte contre la peste et la fièvre jaune, et nous pourrons alors nous passer des lazarets permanents ! »

Fodéré s'élève, d'autre part, contre l'avis émis, en 1822, par les médecins de Genève qui avaient, au nom de la liberté des citoyens, opiné contre l'isolement des varioleux. « En laissant une liberté illimitée, en fait de petite vérole, celui qui est attaqué s'expose à nuire à un grand nombre de ses concitoyens, ce qui

est une grande injustice. » Si donc le gouvernement ne peut rendre obligatoire la vaccine, il semble «qu'il a le droit, comme père de ses sujets et qu'il est de son devoir, comme modérateur suprême, d'interdire toute communication avec les variolés..... ainsi qu'avec leur famille et de les séquestrer, de manière à ce qu'ils ne puissent communiquer à autrui une terrible maladie qu'il avait dépendu d'eux de ne pas avoir... »

Fodéré qualifie en finissant, comme un modèle de prudence et de sollicitude envers la population, l'arrêté de 1825 corroboré par un avis ultérieur de la municipalité, insistant sur la nécessité de recourir à la vaccine pour se prémunir contre la variole, rappelant que les médecins communaux étaient chargés de vacciner gratuitement et prévenant qu'on prendrait des mesures d'isolement envers ceux qui, méprisant cet avis, s'exposeraient à la contagion.

Il y eut par la suite, à Strasbourg, d'autres cas de variole que ceux indiqués par Fodéré; leur nombre total fut de soixante et onze, avec seulement trois décès survenus chez des non-vaccinés. Les trois quarts presque des malades étaient des pauvres ; ils étaient d'office transportés à l'hôpital et séquestrés dans deux salles, où ils ne pouvaient recevoir aucune visite, pas même celle de leurs parents.

Ces détails prouvent à quel point on avait déjà à Strasbourg, en 1825, la juste conception des mesures qui sont nécessaires pour prévenir et enrayer la variole.

Accouchement prématuré (1).

Fodéré pose et examine les trois questions suivantes :

Est-il des cas où, d'après l'expérience, l'accouchement prématuré artificiel est avantageux à la mère et à l'enfant et où, par

(1) *Mém. de la Soc. des sciences*, etc., T. V (1828), p. 153-157.

conséquent, il est non seulement licite, mais encore nécessaire ?

Quels sont ces cas et quels sont ceux où il faut recourir à d'autres opérations ?

Quelles sont les conditions qui peuvent rendre utile à la mère et à l'enfant l'accouchement prématuré artificiel et quelles sont les précautions à prendre en l'entreprenant ?

Fodéré avait déjà traité ces mêmes questions en 1813; il y revient après avoir eu connaissance, en 1827, du fait suivant : Mme R..., âgée de 43 ans, de petite taille, forte et robuste, était à sa neuvième grossesse. Ayant le bassin trop étroit, on avait dû les trois premières fois recourir à la crâniotomie pour extraire le fœtus.

Enceinte pour la quatrième fois, elle éprouva une violente frayeur, lorsqu'elle était au septième mois de sa grossesse et accoucha normalement d'une fillette qui vécut.

A ses cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième grossesses, amenées chaque fois à terme, il fallut encore en venir à « l'expédient de percer le crâne de l'enfant et de l'extraire avec des crochets dentés. » Malgré cette mutilation, on ne réussit pas la dernière fois à extraire le fœtus dont la tête et le corps étaient par trop volumineux. On avait en vain, pendant trois jours, fait des tentatives d'extraction ; la femme mourut à la suite d'une violente hémorrhagie qu'on supposa avoir été produite par la perforation de la matrice.

Considérant que lors de sa quatrième grossesse, interrompue au septième mois, l'accouchement prématuré normal de cette dame s'est effectué sans aucun préjudice pour elle et lui a donné une fille qui est restée en vie, alors qu'à ses huit autres grossesses, arrivées à terme, il a fallu chaque fois sacrifier la vie de l'enfant et qu'en dernier lieu la mère elle-même a succombé. Fodéré se prononce formellement pour l'accouchement prématuré artificiel, d'autant plus qu'il arrive souvent que des femmes accouchent nor-

malement au septième mois de leur grossesse d'enfants qui restent vivants. Il préconise même ce procédé, dans les cas où la vie des femmes enceintes se trouverait compromise pour d'autres motifs que le rétrécissement pelvien, tels l'éclampsie, une grave hémorrhagie, etc.

Des médecins anglais ont du reste, dès le milieu du XVIII[e] siècle, provoqué l'accouchement avant terme chez des femmes ayant le bassin trop étroit. Les accoucheurs d'outre-Manche les plus renommés avaient adopté cette pratique, alors que seul en France L. Petit s'en était franchement déclaré partisan, que quelques autres l'admettaient avec des restrictions et que Sue, Gardien, Baudelocque y étaient absolument opposés.

Ces adversaires de l'accouchement provoqué avant terme ont objecté entre autres « qu'il répugne à la morale et à la religion, parce qu'il anticipe sur le terme ordinaire de la nature et parce que sa pratique, une fois établie et devenue commune, donnerait lieu à l'abus criminel qu'on en ferait à des époques peu avancées de la grossesse pour provoquer l'avortement. »

Ce à quoi Fodéré répond :

1° .... Ma conscience, qui certes est aussi timorée que celle de tout autre, n'a rien su trouver de contraire aux bonnes mœurs et à la religion dans un moyen qui, étant bien conduit et pratiqué dans des vues humaines et légitimes, tend à conserver l'existence à un plus grand nombre de femmes et d'enfants...

2° Il n'est pas vrai, absolument parlant, que le terme de la naissance soit irrévocablement fixé dans l'espèce humaine à celui de neuf mois révolus... La preuve en est dans le grand nombre de sujets adultes nés à sept mois et par conséquent viables, puisqu'ils ont conservé la vie, quoique nés en apparence très chétifs. D'ailleurs, la naissance à sept mois révolus a déjà été regardée du temps d'Hippocrate comme naturelle. De plus « des femmes accouchent régulièrement à sept mois, sans qu'on puisse regarder ces couches comme un état maladif et contre nature, puisqu'elles se relèvent très bien, elles et leurs fruits.

3° L'abus fait de l'avortement relève des tribunaux : « il appartient aux magistrats de réprimer les crimes commis avec intention de les commettre ; mais ni eux ni les législateurs, ni les casuistes ne sauraient condamner comme criminelle une ressource saisie dans l'intention de conserver à la fois la vie de deux êtres, lors même qu'elle ne serait pas toujours couronnée de succès...

Fodéré demande après cela qu'on agisse avec circonspection et qu'on suive certaines règles. L'opération ne doit être entreprise qu'après une consultation qui aura déterminé : *a*) que le bassin est trop étroit pour que la grossesse, étant amenée à terme, puisse avoir lieu dans les conditions voulues ; *b*) que le bassin n'est pas trop étroit pour livrer passage à un fœtus de sept mois accomplis. Il faudrait même attendre à sept mois et demi, si le rétrécissement n'était pas trop considérable.

L'auteur conseille de plus entre autres précautions à prendre, celle de recommander aux femmes, chez lesquelles un premier accouchement a fait découvir une forte étroitesse du bassin, de ne plus s'exposer à une nouvelle grossesse.

C'est bien là, dit-il, un des cas où la femme est en droit de se refuser au devoir conjugal et où la conscience et la tendresse de son époux devraient lui imposer, comme l'une des plus sacrées obligations, de ne plus exposer la compagne de sa vie et le fruit de la conception à des dangers aussi imminents. Mieux vaudrait encore qu'il intervint une disposition législative qui éloignât du mariage les personnes du sexe mal conformées, qui ne pourront jamais remplir l'un des buts les plus essentiels de cette union, celui d'avoir des enfants. Mais ces vœux ne se réaliseront jamais : l'instinct en ceci est plus fort que la raison et l'on se flatte aisément que le danger auquel on vient d'échapper ne se renouvellera plus (1); l'on a un exemple dans la malheureuse femme, dont la triste fin m'a fait écrire ce mémoire, qui s'est exposée neuf fois au même

(1) Rien de plus juste : j'ai observé un cas absolument pareil à celui de Fodéré et qui confirme ses déductions. J'ai pour étroitesse pelvienne provoqué l'accouchement avant terme de la femme d'un bellâtre italien, après m'être entendu à ce sujet avec une sommité de l'art obstétrical. Elle accoucha d'un enfant vivant qui prospèra. C'était le premier résul-

péril et qui n'y a échappé une fois que par un hasard heureux... Lorsque je suivais les cours d'accouchements à Paris, en 1787 et 1788 et qu'on nous conduisait *au toucher* de nombreuses femmes grosses, dont plusieurs avaient différents vices de conformation dans le bassin et que je gémissais sur leur sort futur, ces femmes étaient beaucoup plus tranquilles et plus indifférentes que moi...

Fodéré, qui était le premier médecin légiste de France, y fut également le premier à prendre sérieusement en main la cause de l'accouchement prématuré artificiel. L'Académie de médecine avait déclaré, en 1827, *qu'en aucun cas il n'est permis de provoquer l'expulsion du produit de la conception*. Il était réservé à un autre professeur de la Faculté de médecine de Strasbourg, à l'éminent accoucheur Stoltz, de faire annuler cette sentence. Ayant le premier en France provoqué prématurément l'accouchement d'une femme pour cause d'étroitesse du bassin et ayant réussi (1), il a montré qu'on pouvait sans crainte recourir à cette opération obstétricale. Aujourd'hui elle n'est plus guère contestée ; mais ce qu'il faut retenir, c'est que le mouvement en faveur de sa légitimité, de sa nécessité dans des conditions données et de sa réus-

tat heureux des diverses grossesses de cette personne ; elle les avait toujours, sauf la dernière, amenées à terme et on avait dû chaque fois sacrifier l'enfant pour délivrer la mère. Dans ces conditions j'ai engagé mari et femme à s'en tenir là, insistant sur le risque que celle-ci courait d'être emportée dans un accouchement ultérieur. La femme déclara qu'elle préférait mourir que de voir son mari lui devenir infidèle. Elle fut de nouveau enceinte et sans me consulter alla jusqu'à terme ; elle succomba cette fois à l'hôpital aux suites des manœuvres obstétricales. Ayant demandé au mari pourquoi, en homme dûment averti, il n'avait pas tenu compte de mon avis, il s'exclama en se lamentant sur son sort : « Que voulez-vous, c'est la *natoure* ! » (sic).

(1) Stoltz raconte lui-même (*Dict. de médecine et de chirurgie pratiques*, T. I, p. 294) dans quelle circonstance il a agi : « Le hasard a voulu, écrit-il, qu'au commencement de 1831, nous fûmes consulté par une femme qui avait été délivrée deux fois déjà par la perforation du crâne et les crochets (par Flamant et par Lobstein), pour cause de rétrécissement du bassin. Nous avions nous-même assisté à cette opération, nous connaissions par conséquent la personne et l'état de son bassin. Enceinte pour la troisième fois et désirant avoir un enfant vivant, nous lui conseillâmes de se faire accoucher avant terme. Nous entreprîmes la provocation de l'accouchement le cent-trente-deuxième jour de la grossesse ; elle fut couronnée d'un plein succès. »

site presque certaine, est parti de la Faculté de médecine de Strasbourg.

De l'Opération du cancer (1).

Le professeur Osiander, de Gœttingue, ayant publié, en 1808, une série d'observations où il dit avoir exécuté plusieurs fois avec succès sur le vivant « l'extirpation ou l'excision de matrices squirrheuses ou cancéreuses », l'Académie de médecine et de chirurgie de Vienne a, en 1810, mis au concours les questions suivantes :

Dans quelles conditions un squirrhe ou un carcinome quelconque peut-il être opéré avec la perspective d'une guérison complète? L'opération est-elle permise, alors même qu'il y a lieu de présumer qu'elle sera insuffisante pour amener la guérison ?

L'excision de la matrice non descendue est-elle possible? Si oui, indiquer le procédé le plus avantageux auquel on doit avoir recours, les accidents qu'il faut prévoir, le moyen de les éviter, les soins et le traitement post-opératoires.

Mentionner les squirrhes et les carcinomes de l'utérus qui sont opérables et ceux qui ne le sont pas, etc.

Fodéré a longuement examiné (2) et discuté ces questions et comme elles n'offrent plus guère d'intérêt actuellement, je me contente de citer quelques-unes de ses conclusions, qui étaient des plus rationnelles à l'époque où elles ont été émises et qui n'ont pas encore perdu toute leur valeur :

1° L'opération du véritable cancer du sein est rarement avantageuse aux malades;

2° L'extirpation de la matrice renversée et n'ayant pas encore perdu son organisation et sa vie, ne doit jamais être tentée, d'autant plus qu'on a des exemples rapportés par Leroux, de Dijon et M. Capuron, de matrices renversées

(1) *Journ. de la Soc. des sciences*, etc., T. II (1825), p. 244 et 529.
(2) Son mémoire comporte 65 pages d'impression.

complètement qui se sont réduites d'elles-mêmes après plusieurs années de cette infirmité...

3° L'excision et l'extirpation d'une matrice cancéreuse sont des opérations qui doivent être proscrites, comme ne présentant que des chances de douleurs inutiles et de destruction plus prompte des malades.

4° Il en est de même de l'excision et de la cautérisation des ulcères utérins lesquels, quoique ayant été pratiqués plus souvent que l'extirpation de toute ou d'une portion de la matrice, n'en présentent pas davantage un seul exemple de réussite bien constatée ;

5° La proposition de l'extirpation de l'ovaire squirrheux n'est pas moins absurde...

Et Fodéré ajoute cette boutade : « L'on s'occupait autrefois trop peu d'anatomie et des malades succombaient, qui auraient pu être sauvés par une opération. Maintenant nous tombons dans un excès contraire et il est bien à craindre que l'habitude des amphithéâtres n'engage à transporter de sang froid sur le vivant, tout ce qu'on a trouvé d'exécutable sur les morts. »

Inondations et paludisme (1)

« L'année 1824 a été féconde en désastres de tous genres : tremblements de terre, éruptions volcaniques, ouragans, inondations. » Ces dernières ont eu lieu dans une grande partie de l'Europe ; Strasbourg avec ses environs et l'Alsace en général n'y ont pas échappé, loin de là. Fodéré entre dans de longs et minutieux détails sur ces inondations, sur leur étendue ainsi que sur les nombreux dégâts et catastrophes qu'elles ont produits.

Ce n'est toutefois pas ici la place de reproduire le récit de ces désastres, pas plus que les raisonnements auxquels s'est livré l'auteur pour en déterminer les causes. Je retiendrai seulement de son long mémoire le fait d'une recrudescence accentuée de fièvres paludéennes, qui eut lieu à la suite de ces inondations.

(1) *Journ. de la Soc. des sciences*, T. II (1825), p. 184-220.

Leur augmentation a été constatée tant à l'hôpital militaire qu'à l'hôpital civil, ainsi qu'en ville et en général dans toutes les localités du Bas-Rhin, où ont eu lieu des inondations. On a aussi observé en plus grand nombre, comme suite des fièvres intermittentes, « des congestions dans le foie et la rate... qui étaient promptement suivies d'hydropisies. » Fodéré attribue avec raison cet état de choses aux eaux stagnantes : à Strasbourg une quantité de joncs et autres plantes entraînées dans les fossés des fortifications y ont pourri.

Dans les campagnes, la plupart des villages n'étant point pavés et chaque maison ayant sa mare à côté du fumier, il en est résulté une stagnation des eaux de longue durée ; de plus le sol d'une partie du département est formé d'une argile compacte, recouverte d'une couche plus ou moins épaisse de terre calcaire, de sable et de terreau et cette composition donne naissance, dans tous les cas d'inondations, à des flaques d'eau et à de nouveaux marécages qui ne disparaissent que lentement...

Abordant les moyens prophylactiques, Fodéré recommande : 1° une entente des administrations civiles et militaires de Strasbourg pour l'assainissement des fossés de la ville ; 2° d'ouvrir partout des tranchées pour l'écoulement des eaux stagnantes ; 3° de paver les rues des villages et leur donner une pente, qui empêche les eaux d'y stationner ; 4° de niveler les parties du département plus basses que les lits du Rhin et de l'Ill, « afin que de tous ces points les eaux pussent s'écouler vers les rivières principales. »

Strasbourg était autrefois un nid de fièvre paludéenne ; elle y régnait à l'état endémique et prenait parfois le caractère épidémique. Fodéré parle de sa recrudescence, en 1824, sans indiquer dans quelle proportion elle a progressé, ni quelle était sa durée. Nous n'avons en général pas trouvé de données sur l'importance de cette recrudescence de la malaria dans la population civile où, paraît-il, elle avait pris la forme d'une épidémie. Lobstein a en effet indiqué

dans un de ses rapports (1) que dans son service à l'hôpital civil, « les maladies le plus fréquemment observées pendant le trimestre indiqué (le deuxième de l'année 1824) ont été des fièvres intermittentes de différents types. Ces fièvres ont régné épidémiquement depuis le commencement de l'hiver... » Mais comme le plus souvent ces fièvres n'étaient pas traitées à l'hôpital, les indications de Lobstein ne suffisent pas pour préciser l'importance de l'épidémie.

Par contre *J. Tourdes* (2) fournit des détails sur l'extension qu'a prise à cette époque la fièvre paludéenne dans la garnison de Strasbourg (3).

Il commence par donner le tableau comparatif du nombre de cas observés à l'hôpital militaire pendant les années 1821 à 1824 avec ceux de 1825 à 1828.

En 1821	sur	2181	maladies	887	fièvres intermittentes	soit	°/°	41	moyenne 43 °/°
1822	»	2260	»	948	»		»	42	
1823	»	2300	»	990	»		»	43	
1824	»	3249	»	1517	»		»	47	
1825	»	2592	»	1938	»		»	75	moyenne 63 °/°
1826	»	2681	»	2030	»		»	75	
1827	»	3486	»	2571	»		»	74	
1828	»	3655	»	2469	»		»	68	
		22404		13350	moyenne générale		»	58 °/°	

Ce tableau montre une énorme proportion de fièvres paludéennes sur les autres affections, surtout dans la période de 1825 à 1828, où le nombre de ces fièvres avait atteint la proportion de 63 0/0 de toutes les maladies traitées à l'hôpital militaire.

(1) *Journ. de la Soc. des sciences*, etc., I (1828), p. 401.

(2) Tourdes, Joseph, né à Carlet, dans la Haute-Auvergne, en 1770, était docteur en médecine de la Faculté de Montpellier à l'âge de 22 ans. Il fut bientôt appelé à l'hôpital militaire de Metz, puis passa à l'armée d'Italie, fut attaché pendant trois ans à l'hôpital militaire de Pavie et connut dans cette ville Volta, Scarpa et autres célébrités, surtout Spullanzani dont il fut le collaborateur. En 1801, il deviut professeur à l'Ecole de médecine de Strasbourg et *enseigna le premier en France la pathologie générale*. J. Tourdes cumula longtemps ses fonctions universitaires avec celles de professeur à l'Ecole de santé militaire. Il appartenait à l'Académie de médecine en qualité d'associé non résidant, et mourut à l'âge de 71 ans. Son fils, G. Tourdes, l'éminent professeur de médecine légale, avait succédé à Fodéré et fut doyen de la Faculté de médecine tranférée à Nancy, à la suite des tristes évènements de 1870.

(3) *Journ. de la Soc. des sciences*, V, 1828, p. 401.

Tourdes avance, de même que Fodéré, que la cause de la permanence et de la dissémination des fièvres paludéennes, à Strasbourg, réside dans le grand nombre d'eaux stagnantes (fossés des fortifications, marais dans le voisinage du Rhin et de l'Ill) à proximité de la forteresse. La citadelle entourée de tous côtés d'eaux marécageuses, exposée particulièrement à celles que produisent les inondations et les infiltrations des eaux du Rhin, était surtout tributaire du paludisme. Le régiment qui y était logé fournissait à lui seul presque autant de cas de fièvre intermittente que tous les régiments casernés en ville (1).

On observait tous les types de cette maladie, depuis les quotidiens jusqu'aux quartes voire, bien que rarement, des types pernicieux; elle prenait parfois la forme chronique avec des suites graves (engorgement de la rate, hydropisie, etc.); mais elle guérissait d'ordinaire, lorsqu'elle était traitée à temps.

Le sulfate de quinine était déjà en vogue à l'hôpital militaire de Strasbourg ; Tourdes affirme même que cet établissement a été le premier qui l'ait employé en grand.

Recherchant la cause de l'augmentation considérable du nombre de fièvres intermittentes, pendant les années 1825 à 1828, Tourdes s'exprima comme suit :

Strasbourg n'est pas la seule ville, où ces maladies aient été plus fréquentes ; la même augmentation s'est fait remarquer dans la plupart des contrées de la France et autres régions de l'Europe ; les lieux même qui en étaient exempts ou dans lesquels elles étaient extrêmement rares, en sont devenus le théâtre. L'an dernier, parcourant les montagnes de la Haute-Auvergne, j'ai été frappé du nombre de ces maladies dans les hameaux, où elles étaient autrefois tout à fait inconnues. Ce n'est donc pas à des causes purement locales que nous devons attribuer l'accroissement des fièvres

(1) Fodéré disait de son côté (*Journ. de la Soc. des scienc.*, etc. Vol. I, 1825, p. 219) : « Les soldats mis en sentinelle sur les remparts et ceux qui ont coutume de s'y promener, lorsque les régiments sont exercés sur les glacis, ont été exposés surtout du côté de la citadelle à contracter la fièvre. »

intermittentes ; cet accroissement ayant été général, cette cause a dû aussi être générale.

Tourdes est de l'avis de Fodéré en l'attribuant aux pluies extraordinaires qui ont inondé, à la fin de 1824, une grande partie de l'Europe.

Les inondations causées par ces pluies, le débordement des fleuves et des rivières qui en a été la suite, ont non seulement accru l'étendue des marais existants, mais ont encore multiplié leur nombre. L'influence des marais ayant acquis une plus grande activité, les fièvres intermittentes ont dû nécessairement être plus communes et plus ordinaires. L'extension des eaux marécageuses n'est pas une simple supposition, chacun a dû être frappé de leur prodigieux agrandissement. Ne voir dans l'accroissement des exhalaisons qui s'échappent de ces eaux et dans celui des fièvres intermittentes qu'une réunion purement fortuite et accidentelle, ce serait méconnaître la connexion qu'on a remarqué de tous temps entre ces exhalaisons et ces fièvres, et nier les rapports qui existent entre les causes et les effets d'un même ordre.

Tourdes cite comme preuve à l'appui de cette thèse, le fait que « les condamnés au boulet, enfermés la plupart du temps dans leurs ateliers (à la citadelle)... sont plus à l'abri des vapeurs qui s'échappent des fossés et par là moins sujets aux fièvres intermittentes ».

La croyance à l'action délétère des effluves ou miasmes des marais qui était générale, ne devait pas satisfaire l'esprit investigateur de J. Tourdes ; aussi l'introduction de son mémoire commence-t-elle par cette réflexion : « Un voile obscur couvre encore le siège et la nature des fièvres intermittentes. »

Ce voile est aujourd'hui soulevé : M. Laveran nous a fait connaître le rôle des anophèles dans la dissémination de la fièvre paludéenne et nous savons, d'autre part, que ces moustiques déposent à la surface d'eaux stagnantes leurs œufs, qui s'y développent et fournissent de nombreuses générations. Rien d'étonnant après cela, si c'est particulièrement au voisinage des eaux marécageuses que l'on est exposé à devenir la proie et la victime de ces bestioles.

La fièvre paludéenne qui était, jusqu'au delà de la moitié du siècle dernier, la maladie dominante à Strasbourg et dans les localités environnantes, a pour ainsi dire disparu complètement dans ces régions par suite des nombreux et judicieux travaux d'assainissement, parmi lesquels il faut attribuer la part principale à un canal de dérivation établi entre le Rhin et l'Ill, garantissant les alentours contre un débordement ultérieur de la rivière. On était déjà arrivé auparavant à un degré d'assainissement du sol fort important, grâce à des moyens tels que l'endiguement du Rhin, la rectification du cours de l'Ill, le comblement de marais et bas-fonds. Leur assèchement, même temporaire, suffit à réduire considérablement la mortalité palustre, comme j'ai pu le constater à la colonie pénitentiaire d'Ostwald, près de Strasbourg.

Etaient atteints dans cet établissement de fièvre intermittente :

en 1861 . . .	38 °/°	des jeunes détenus
1862 . . .	62 »	»
1863 . . .	38 »	»
1864 . . .	22 »	»

Il existait à proximité du domaine de la colonie un routoir, vrai marais sans écoulement des eaux, dans lequel pourrissaient les débris de chanvre. C'est à ce voisinage que j'attribuais particulièrement ces fièvres. Ce point de vue était justifié : on rectifia le routoir, de façon à n'y plus laisser séjourner l'eau que le temps nécessaire au rouissage du chanvre. Deux ans après, les cas de fièvre intermittente étaient tombés à 1 0/0.

Comme l'a déjà indiqué Fodéré, en 1825, c'est donc bien dans l'aménagement du sol que se trouve le moyen prophylactique le plus sûr contre le paludisme.

Mais chose singulière, bien que le nombre des marais ait beaucoup diminué autour de Strasbourg, il n'en subsiste pas moins une assez grande quantité

dans son voisinage immédiat, comme le prouvent les moustiques qui incommodent la population pendant une partie de l'année. Ce sont les anophèles qui ont presque totalement disparu; il s'en trouve encore, mais en très petit nombre. Comment se fait-il qu'ils ne se développent plus, là où d'autres culicides continuent à se multiplier ?

Ce problème demande peut-être encore des recherches; mais il est certain que la fièvre paludéenne ne figure plus dans le cadre nosologique de Strasbourg et de ses environs (1).

*
* *

Duvernoy (Louis-Georges), né à Montbéliard en l'année 1777, fait ses premières études dans sa ville natale et se rend plus tard à Stuttgard, à Strasbourg, puis à Paris pour y étudier les sciences naturelles et médicales. A l'âge de 22 ans, il est à l'armée des Alpes en qualité de pharmacien; deux ans après il est reçu docteur en médecine à Paris où G. Cuvier, son compatriote et parent, le retient pour collaborer à ses *Leçons d'anatomie comparée*.

Duvernoy retourne à Montbéliard, en 1813, y pratique la médecine et se marie; mais Cuvier le réclamant, il revient à Paris et y est bientôt nommé professeur adjoint de zoologie à la Faculté des sciences. Toutefois, atteint de nostalgie, il préfère reprendre le collier de médecin praticien et parcourt, en cette qualité, pendant plus de vingt ans les vallées et les montagnes de son pays.

A la suite de malheurs de famille, — il avait perdu sa femme et plusieurs de ses enfants — il se décide, en 1827, à accepter la *chaire d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Strasbourg*. Il ne tarde pas à acquérir, dans ses nouvelles fonctions, une grande notoriété; aussi se voit-il bientôt nommé doyen de cette Faculté et appelé finalement à Paris comme

(1) Nous avons traité cette question de la disparition de la fièvre intermittente, à Strasbourg, dans un article paru dans la *Revue d'hygiène* (mai 1907, p. 417).

professeur au *Collège de France et au Museum d'histoire naturelle*. L'Académie des sciences le comptait aussi parmi ses membres.

Les travaux dus à l'activité de Duvernoy sont considérables, il en a communiqué quelques-uns à la Société des sciences de Strasbourg; mais comme ils se rapportent presque exclusivement à l'histoire naturelle proprement dite, je ne m'occuperai que de l'intéressante note qu'il a rapportée à la Section de médecine *sur une grossesse double parvenue à terme, durant laquelle l'un des jumeaux a péri au sixième mois, sans que le développement normal de l'autre ait été arrêté* (1).

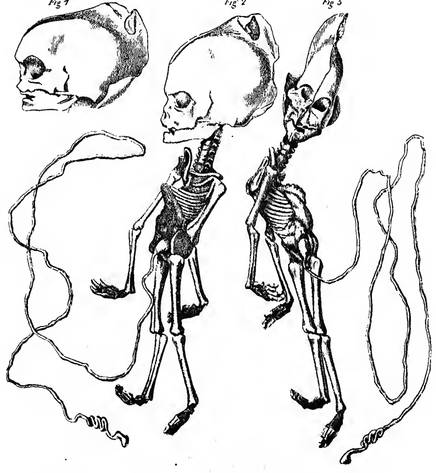
La femme enceinte de ces jumeaux fit une chute grave au sixième mois de sa grossesse; arrivée à terme, elle mit au monde une fille vivante bien constituée, suivie immédiatement d'un fœtus (2) complètement desséché, ayant le développement osseux de ceux de six mois environ. Les os paraissaient, à première vue, dénués de chair et de peau; les parties molles des parois abdominales étaient retirées vers la colonne vertébrale et comme racornies; autour des articulations, les ligaments maintenaient les os en rapport.

Tête comprimée sur ses côtés et très aplatie dans ce sens; pariétaux et temporaux rapprochés, mais détachés de l'occipital avec bords faisant saillie sur les côtés ; les deux branches de la mâchoire non encore soudées dans l'angle qu'elles font en avant. Côtés de la face rendus asymétriques par suite de la compression des os, sous l'effet de la dessiccation ; tronc et membres contournés dans leurs articulations et dans les parties non encore ossifiées. Quelques traces d'une sorte de croûte charnue autour des humérus et derrière les fémurs.

(1) *Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences*, etc. T. II (1836), p. 223.

(2) Les figures de la planche représentent les dimensions du fœtus réduites. Duvernoy l'a déposé au Musée d'histoire naturelle de Strasbourg, où il existe peut-être encore, vu qu'il a pu être conservé dans son état de momification, sans autre préparation.

Les vestiges de muscles les plus apparents se voyaient aux épaules, à la région cervicale postérieure, aux lombes et aux parois abdominales. La région ombilicale présentait une saillie pyriforme,



d'où sortait le cordon ombilical desséché, racorni et mesurant environ $0^{m}41$ de longueur.

Duvernoy, après cette description, ajoute que l'histoire de cette grossesse prouve entre autres :

1° Jusqu'à quel point il peut y avoir indépendance de vie et de développement de deux fœtus dans les grossesses doubles ;

2° Que la mort d'un fœtus, convertissant celui-ci en un corps étranger n'ayant plus de liaison organique avec la matrice, ne détermine nécessairement ni la mort de l'autre fœtus, ni tout au moins son expulsion prématurée ;

3° Que ce cas singulier est « un nouvel exemple de l'activité de l'absorption qui a lieu dans l'utérus pendant la grossesse, soit par les parois de l'utérus, soit par les enveloppes du fœtus et des moyens de conservation qui en résultent pour la vie normale.

*
* *



Flamant

Né à Nantes, en 1762, *Flamant* (René-Pierre) fit dans cette ville ses études classiques et s'engagea à dix-huit ans comme simple soldat dans un régiment d'infanterie

à Caen, régiment privilégié du roi, auquel était attaché une école, destinée à former des jeunes chirurgiens pour l'armée. Flamant y entra comme surnuméraire et, au bout d'un an, obtint par concours l'un des premiers brevets qui furent accordés. Le régiment ayant changé de garnison pour se rendre à Nancy, Flamant fut autorisé à poursuivre dans cette ville les études médicales et obtint, en 1785, la faveur de les continuer à Paris; il séjourna dans la capitale jusqu'en 1787, fréquentant avec prédilection les leçons de Devault (chirurgie) et de Lauverjat (accouchements). De retour à Nancy, il fut nommé démonstrateur d'anatomie à l'école de son régiment et se fit recevoir docteur en médecine.

Flamant resta attaché à l'armée en qualité de chirurgien, jusqu'à ce que la Convention réinstallât, pour former des médecins militaires, des Écoles de médecine à Paris, Montpellier et Strasbourg. Il brigua alors un poste de professeur à celle de cette dernière ville et sa demande ayant été agréée, il fut chargé de l'enseignement de la pathologie externe et de la médecine opératoire, en même temps que des cliniques de chirurgie et d'accouchements. Se sentant une grande prédilection pour cette dernière branche de la médecine, il se déchargea successivement des autres et se consacra spécialement aux accouchements, en même temps qu'à la gynécologie et à l'éducation physique des enfants.

Le professeur Stoltz qui fut son élève préféré, son successeur et son panégyriste, nous apprend (1) que ce maître possédait une instruction aussi étendue que solide; qu'il était doué d'une rare facilité d'élocution, développant avec chaleur et une lucidité d'esprit remarquable les questions les plus arides et les plus épineuses.

Flamant devait sa réputation à son enseignement plutôt qu'à ses écrits; il publiait peu, de parti pris,

(1) F. Al. Stoltz. *Notice historique sur Flamant*, lue à la Séance générale de la Faculté de médecine (de Strasbourg), en Décembre 1833.

alléguant qu'il ne savait rien de nouveau. Cela ne l'a pas empêché d'être correspondant de l'Académie de médecine et de hautes Sociétés savantes de l'étranger.

Il a cependant fait paraître en 1816 un *Mémoire sur le forceps* et a, de 1828 à 1832, collaboré activement au *Dictionnaire des Sciences médicales*.

A la section de médecine de la Société des sciences de Strasbourg, il a communiqué le *Mémoire sur un bandage de la fracture de la clavicule* (1) que nous allons résumer.

Après avoir indiqué les préceptes d'Hippocrate et de Paul d'Égine sur la fracture de la clavicule, l'auteur constate que le premier a déjà bien saisi les indications de la réduction de cette fracture, tandis que le second eut l'idée de l'application d'une pelote sous l'aisselle et que Richerand est mal fondé de prétendre que « les Arabes et Ambroise Paré avaient entrevu cette nécessité. »

Flamant montre ensuite les inconvénients des bandages qu'on employait de son temps, y compris celui de Desault et de Boyer, et termine par la description de celui qu'il a imaginé :

L'appareil du pansement consiste dans un petit sac de linge de six à huit pouces de profondeur et assez large pour loger le coude, terminé à son entrée par deux angles, dont celui qui passe sous l'avant-bras doit-être plus long, afin de former une espèce de gouttière pour le soutenir. A ces deux angles on fixe deux bandes longues de trois aunes et larges d'environ trois travers de doigt.

Le coussin ne doit pas présenter l'épaisseur invariable de trois pouces; souvent il s'est trouvé trop épais ; et a fatigué le malade, au point de forcer le chirurgien à desserrer le bandage. Il ne s'agit pas, pour soutenir l'extension continuée, de tenir les deux fragments bien éloignés l'un de l'autre ; il suffit seulement qu'ils ne se pressent pas et dans le cas dont nous parlons, une pelote dans le creux de l'aisselle, comme l'indique *Paul d'Egine*, eût rempli l'indication. Mais, lorsqu'on veut employer le coussin, on lui donne la longueur de la moitié du

(1) *Mém. de la Société des Sciences, etc.* T. I (1811), p. 371.

bras à peu près; on fixe à ses deux angles supérieurs deux bandes de deux aunes de long et deux pouces de large.

Si le chirurgien est seul, il place le bras du côté malade sur son épaule, en lui faisant décrire un angle droit avec le tronc. Il applique la base du coin sous l'aisselle, conduit obliquement les deux globes devant et derrière la poitrine, jusque sur l'épaule du côté opposé, où il les croise; descend sous l'aisselle, où il les croise de nouveau et les ramène, l'un en devant, l'autre en arrière, sur le coin, pour terminer par un ou deux circulaires autour de la poitrine. S'il y avait de l'inconvénient à serrer cette cavité, on fixerait le coin au cou du blessé.

On abaisse ensuite le bras contre le tronc ; on plie l'avant-bras sur le bras ; on engage dans le sac le coude, qu'on applique contre les côtes: on porte la main devant l'épaule du côté sain et l'avant-bras est soutenu par l'angle fait en forme de gouttière ; on monte les deux globes en avant et en arrière sur l'épaule saine, où on les croise sur une compresse pliée en plusieurs doubles ; on revient par le même chemin sur le coude, où l'on serre pour le relever et le presser contre le tronc ; puis on remonte une seconde fois sur l'épaule, on descend sous l'aisselle croiser les deux globes et on finit par un ou deux circulaires autour de la partie inférieure de la poitrine et du bras. On fixe les deux chefs avec une épingle, ou mieux avec deux petits cordons cousus à l'extrémité des bandes. S'il est nécessaire d'appliquer un appareil sur la fracture, on la maintiendra au moyen d'une longuette fixée en avant et en arrière aux jets obliques du coin ou du bandage du coude. On coud sur le fond du sac une bandelette, que l'on noue par dessus les croisées qu'on a faites sur le coude, afin de les empêcher de glisser. Lorsque le sixième ou septième jour arrive sans accident, on peut habiller le malade et le laisser promener.

Cet appareil, ajoute l'auteur, a l'avantage de remplir parfaitement les deux indications, proposées par Hippocrate et Paul d'Égine, de modérer les mouvements d'élévation et d'abaissement du bras, d'empêcher le coude de s'éloigner du tronc, de maintenir sans épingles, de ne point comprimer sur la fracture, de laisser la poitrine beaucoup plus libre qu'avec les bandages précédents, de pouvoir être appliqué par le chirurgien le moins instruit, et dans un besoin pressant, de pouvoir se panser soi-même.

Si l'on compare le bandage dont nous reprodui-

sons le dessin, à celui de Mayor, il y a des raisons de croire que ce dernier n'a fait que modifier le modèle de Flamant. Du reste il n'est pas improbable que le chirurgien de Lausanne, de quatorze ans plus jeune que le professeur de Strasbourg, ait été son élève, vu que les Suisses (Mayor était Vaudois) venaient souvent à Strasbourg pour y faire en partie ou totalement leurs études médicales (1).



*
* *

Coze (Pierre) était le fils d'un agriculteur d'Ambleteuse (Pas-de-Calais). Après avoir terminé ses études secondaires, il se rend à Paris et y acquiert de

(1) De toutes façons Mayor a pu connaître le bandage de Flamant, par la publication qui en a été faite dans le 1er volume des *Mémoires de la Société des sciences agriculture et arts de Strasbourg*, paru en 1811, p. 371.

sérieuses connaissances en médecine. A l'âge de 25 ans il est médecin militaire, mais quitte l'armée au bout de quelques années pour occuper le poste de professeur de clinique interne à Strasbourg, après qu'on eût rétabli l'Ecole de médecine, supprimée avec les Ecoles similaires en France à l'époque de la tourmente révolutionnaire.

P. Coze a rempli de 1814 jusqu'à sa mort, survenue en 1821, les fonctions de doyen de cette Ecole, transformée plus tard en Faculté de médecine. L'Académie de médecine le comptait parmi ses membres correspondants.

Le fils de P. Coze fut également doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg, de 1835 à 1857, et y introduisit de nombreuses et fort heureuses modifications.

Son petit-fils, Pierre-Léon Coze, était du nombre des professeurs de cette même Faculté qui, après les malheureux évènements de 1870, partirent pour Nancy et y continuèrent leur enseignement.

P. Coze s'occupait particulièrement de topographie et de statistique médicales, d'hygiène, etc. Il fut aussi un des plus fervents propagateurs de la vaccine; c'est à lui qu'est due la note que j'ai publiée ailleurs (1), où il réclame pour Strasbourg la priorité de la vaccine en France, vu qu'à Paris on n'a essayé le vaccin qu'en mai 1800, alors qu'à Strasbourg on l'avait déjà inoculé à un enfant en novembre 1799.

P. Coze a de plus présenté à la Section de médecine des observations sur le scorbut aigu, sur la température des eaux courantes et stagnantes des environs de Strasbourg, ainsi qu'une statistique sur la population de cette ville de l'an VI à l'an X de la République (2); je ne m'arrêterai que sur cette dernière communication.

L'auteur évalue pour cette époque à une cinquantaine de mille âmes la population de Strasbourg et

(1) D. Goldschmidt. Réglementation et résultats de la vaccine obligatoire en Alsace-Lorraine. *Rev. de médecine*, novembre 1902.
(2) *Mémoires de la Soc. des Sciences, agriculture et arts de Strasbourg*, t. II (1823), p. 56-69.

présente ce relevé, dont il a puisé les éléments dans les actes de l'état civil :

Années	Naissances	Mariages	Divorces	Adoptions	Décès
VI	2219	589	19	0	1627
VII	2129	367	35	0	1669
VIII	2162	337	27	0	1971
IX	2194	454	23	2	1731
X	2124	540	28	3	1312
	10828	2287	132	5	8310

L'auteur reprend chacune de ces rubriques, les commente ou y ajoute des réflexions.

Naissances. Parmi les 10828 nouveau-nés figurent 1916 enfants illégitimes, soit un enfant hors mariage sur 4,56 légitimes. Notons qu'on comptait alors à Strasbourg près de 4 naissances par ménage.

Mariages. Après le traité de Campo-Formio, on estime que la guerre est pour longtemps éloignée des frontières de l'Est ; aussi contracte-t-on 589 mariages en l'an VI. La guerre ayant recommencé, le nombre des mariages tombe à 367 et à 337 dans les deux années suivantes; sitôt la guerre terminée, il remonte de nouveau à 454 et 540 durant les années IX et X.

Divorces. Les divorces ou séparations de corps sont représentés dans ce tableau par 1 sur 17,33 mariages, chiffre remarquable pour l'époque.

Adoptions. « Quoique Montesquieu, dit l'auteur, ait condamné les adoptions en général, il me semble que la loi qui les autorise ne peut être abusive dans un pays, où l'égalité politique est constitutionnelle. Dans les gouvernements aristocratiques ou monarchiques on n'adopte, comme le remarque le célèbre écrivain que nous venons de nommer, des enfants que pour perpétuer des prérogatives ou des dignités; dans l'état actuel de la France, c'est un acte de pure bienfaisance que les magistrats ne sauraient trop encourager. »

Mortalité. On remarquera dans le tableau ci-dessus la faible mortalité de l'an X comparativement à celle des années précédentes. Coze l'attribue entre autres

à d'heureux concours météorologiques (sécheresse, etc.); la faible mortalité de l'année en question a d'ailleurs été observée dans les principales villes du département du Bas-Rhin.

Dans les 8310 décès du tableau, figurent ceux de 244 personnes âgées de 80 à 90 ans et ceux de 27 vieillards de 90 à 100 ans.

Sont mortes, d'autre part, près d'une pour cent des accouchées, ce qui d'après le chiffre des naissances donnerait approximativement 108 décès parmi les accouchées en cinq ans, ou en moyenne plus de 21 par an. Les mesures antiseptiques prises à l'heure actuelle, pour garantir les accouchées contre l'infection, ont bien diminué le danger auquel elles sont exposées.

*
* *



Ehrmann

Ehrmann (Charles-Henri) était strasbourgeois de naissance et appartenait à une lignée de médecins. Son grand'père, J. Chrétien Ehrmann, était physicien de la ville de Strasbourg, maître de l'Ecole d'obstétrique et de pharmacie, en même temps que doyen à vie du Collège médical (decanus collegii medici).

Son père, J. Frédéric Ehrmann, était professeur de clinique médicale et comptait Gœthe parmi ses élèves (1), dans les années 1770-1771.

Son oncle, ami de Gœthe et du même âge que lui, avait également embrassé la carrière médicale; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Charles Ehrmann ait marché sur les traces de cette lignée médicale (2). Docteur en médecine à vingt ans (en 1812), il prit part en qualité de chirurgien aide-major aux campagnes de 1813 et de 1814. Après les revers de Napoléon et le licenciement de son armée, il revint dans sa ville natale, où il fut nommé médecin des prisons. Il enleva peu d'années après, au concours, la place de prosecteur (en 1818) et celle de chef des travaux anatomiques (en 1822), succéda bientôt à Thomas Lauth comme professeur d'anatomie normale et obtint à la mort de Lobstein, professeur d'anatomie pathologique, qu'on joignît cet enseignement au sien.

Ch. Ehrmann succéda en même temps à Lobstein dans ses fonctions d'accoucheur en chef des hospices civils, fonctions qui l'obligeaient à instruire les élèves sages-femmes, et c'est grâce à son intervention que fut créé pour elles un internat à l'hôpital; jusque-là elles avaient logé sans surveillance en ville.

Comme professeur d'anatomie normale et pathologique, Ehrmann eut aussi la direction du Musée d'anatomie; il s'y employa avec ardeur, inventoria, classa, augmenta sans cesse la riche collection de pièces anatomiques déjà recueillies par ses prédécesseurs et qui forma bientôt un des plus remarquables musées de ce genre.

(1) D'après Lœper (Ses œuvres, XXI, p. 375), Gœthe aurait suivi les leçons de J. Chrétien Ehrmann, ce qui me paraît invraisemblable, vu que celui-ci n'était professeur que de nom, tandis que son fils était en qualité de professeur agrégé chargé de l'enseignement de la clinique, à l'époque où Gœthe séjournait à Strasbourg.

(2) Son fils unique, Albert Ehrmann, qui en qualité de médecin militaire avait pris part à l'expédition du Mexique et en était revenu guéri d'une attaque de fièvre jaune, fut emporté, en 1871, par la dysenterie qu'il avait contractée pendant le siège de Metz, où il s'était multiplié dans la rude besogne de médecin en chef.

Nommé doyen de la Faculté de médecine, en 1857, Ehrmann garda ces fonctions avec celles de professeur d'anatomie jusqu'à l'année 1867, époque à laquelle il prit sa retraite; il avait alors 75 ans et avait appartenu à l'Université pendant près d'un demi siècle. Il se livra encore à quelques travaux de prédilection, jusqu'au moment où la mort vint le surprendre, en 1878.

Ehrmann a joui d'une haute considération bien méritée en France et à l'étranger; de nombreuses sociétés scientifiques, l'Académie de médecine entre autres, l'ont compté parmi leurs correspondants. A Strasbourg, il était particulièrement estimé dans tous les milieux, surtout parmi ses collègues et confrères, qui l'ont maintenu pendant de longues années à la présidence de l'Association de prévoyance des médecins du Bas-Rhin.

Ehrmann a présenté à la section de médecine des observations de ligature d'artères, d'opération de cataracte, d'affections catarrhales, d'une hémorragie nasale ayant occasionné la mort d'un jeune homme, dont les fosses nasales et les fosses gutturales étaient remplies de végétations, qui avaient « effacé les cornets et déjeté à droite la cloison des narines », etc. Je ne m'arrêterai toutefois qu'à une communication très intéressante d'Ehrmann, ayant trait à la situation déplorable au point de vue hygiénique des prisons civiles de Strasbourg (1), avant 1823.

Ces prisons se composaient alors : 1° de la maison de correction, dite *Raspelhus* en dialecte alsacien, qui sert encore aujourd'hui à ces fins; 2° de quatre tours (2) situées dans le quartier des Ponts-couverts (3) et qui ont fait partie d'anciennes fortifications

(1) Ch. Ehrmann. Coup d'œil sur l'état actuel des prisons civiles de Strasbourg. *Journ. de la Soc. des sc. agric. et arts du Bas-Rhin.* T. I, (1824), p. 209.

(2) Il en existait cinq; l'une d'elles fut rasée, en 1860, après avoir été incendiée par une main criminelle (Seyboth).

(3) Le nom de Ponts-couverts vient de ce que ces ponts étaient couverts de grandes toitures jusqu'en 1784.

de la ville, celles du XIIIe ou du XIVe siècle. La première de ces tours, appelée tour aux fers, était destinée aux civils et militaires condamnés aux travaux forcés. Dans la seconde de ces tours, on enfermait les prévenus hommes; la troisième et la quatrième servaient de maison d'arrêt, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes.

L'insalubrité de ces tours était excessive ; leur mobilier « se réduisait à quelques poëles, à un petit nombre de couvertures, à quelques baignoires pour les malades. En fait de linge, de literie et d'habillements, il n'existait aucune provision. » Les détenus sans ressources conservaient la chemise et les vêtements, dont ils étaient couverts en entrant dans la prison, jusqu'à ce qu'ils tombassent en lambeaux. Les hommes ne pouvaient se procurer quelque argent par le travail ; ils « couchaient pêle-mêle sur des lits de camp garnis de paille et jusque sur les dalles » (1).

Les prisonniers étaient à peu près à la discrétion des concierges pour le prix de location des lits et des comestibles; on les menait les dimanches et jours de fête aux offices religieux, « quand leur état de nudité ne les empêchait pas d'y assister. Une malpropreté dégoûtante, un état de dénuement et de misère étaient une suite inévitable de l'abandon dans lequel se trouvaient les prisonniers. »

Ce triste état de choses a disparu, en 1823, après la construction de la maison de détention située rue du Fil, derrière l'ancien Palais de justice qui est actuellement occupé par la direction de police.

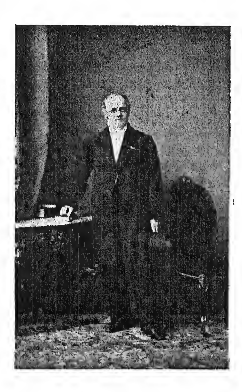
*
* *

Lereboullet (Dominique-Auguste), originaire d'Epinal, fit ses études classiques au lycée de Colmar (Haute-Alsace) et après avoir été reçu bachelier ès-

(1) Seyboth (*Strasbourg historique et pittoresque*, 1894, p. 435), dit avoir eu sous les yeux une pétition adressée à la municipalité de 1792, dans laquelle « les malheureux détenus dans les fers, se plaignent de n'avoir même pas de paille pour s'y coucher ».

lettres et ès-sciences, se rendit à l'Université de Fribourg en Brisgau, pour se familiariser avec la langue allemande.

Etudiant en médecine à Strasbourg, en 1827, il fut interne à l'hôpital civil et remporta plusieurs des prix décernés annuellement aux élèves de la Faculté de médecine.



Lereboullet

Le choléra venait d'éclater à Paris, en 1832; Lereboullet demanda à y être envoyé pour étudier le fléau encore peu connu. A son retour, il s'arrêta à Bar-le-Duc, où régnait le choléra; il y prodigua ses soins à de nombreux malades, avec une abnégation absolue. Il avait de la sorte pu réunir une quantité de docu-

ments pour sa thèse de doctorat qu'il consacra à cette terrible affection (1).

Il soutint dans son mémoire la contagiosité de la maladie, contrairement à l'opinion courante de l'époque, et la Société médicale de Bruxelles, en 1833, jugea son travail digne d'être couronné.

Duvernoy, qui était professeur d'histoire naturelle à l'Université de Strasbourg avant d'être appelé à Paris, offrit au jeune docteur la place de préparateur de zoologie devenue vacante. Quelques années après, en 1838, Lereboullet se fit recevoir docteur ès-sciences. Duvernoy ayant accepté au Collège de France la chaire d'histoire naturelle des corps organisés, l'enseignement de la zoologie et de la physiologie animale à la Faculté des sciences de Strasbourg fut dévolu à Lereboullet.

La partie essentielle et fondamentale du cours professé par le nouveau titulaire fut consacrée, dès 1839, à l'histologie humaine et comparée et il eut l'incontestable mérite d'avoir, le premier en France, inauguré cet enseignement (Hergott). Il fut aussi l'un des premiers à s'intéresser à l'embryologie et ses recherches d'embryologie comparée sur le développement du brochet, de la perche et de l'écrevisse sont pleines de constatations nouvelles et curieuses.

Lereboullet comptait parmi les naturalistes les plus éminents de son époque; il a fourni une quantité de travaux, dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie des sciences de Paris. Il ne s'est toutefois pas cantonné exclusivement dans sa branche, mais a continué de s'intéresser vivement à la médecine. Il a pendant près de trente ans rendu compte des travaux médicaux de l'Allemagne dans la *Gazette médicale* de Paris, a écrit pour le *Dictionnaire encyclopédique des sciences* le remarquable article « Anatomie philosophique (2) » et a adressé à l'Académie de médecine

(1) *Choléra morbus*, observé à Paris et dans le département de la Meuse, pendant l'année 1832.

(2) Pendant qu'il corrigeait les dernières épreuves de cet article, Lereboullet fut frappé d'un coup d'apoplexie auquel il succomba. Il n'avait que 61 ans.

un mémoire dans lequel, s'appuyant sur ses observations microscopiques, il a décrit l'anatomie normale du foie et la nature des altérations pathologiques dans le foie gras, mémoire qui lui a valu le prix Portal.

J'ai été à même d'apprécier l'enseignement de cet éminent professeur; je comptais parmi les nombreux auditeurs pour lesquels c'était un vrai régal de suivre son cours, dont l'attrait était rehaussé par une élocution claire et aisée. Ses élèves l'aimaient, le vénéraient non seulement pour ses qualités professorales, mais encore pour sa courtoisie, son aménité et pour l'intérêt qu'il témoignait à tous ceux qui s'adressaient à lui.

Alors que de nombreuses sociétés scientifiques, tant en France qu'à l'étranger, ont tenu à honneur de compter Lereboullet parmi leurs membres, alors qu'il figurait parmi les correspondants du Ministère de l'instruction publique pour ses travaux historiques, l'Académie des sciences, qui à cinq reprises l'a récompensé pour ses recherches dont elle a reconnu la haute valeur, ne se l'est point attaché. Il ne faut pas s'en étonner : la grande modestie de ce savant ne lui a sans doute pas permis de faire les démarches, sans lesquelles on n'est pas reçu sous la coupole.

Il jouissait cependant d'une grande estime parmi les savants de son époque (1).

A Strasbourg, Lereboullet a occupé successivement

(1) Lereboullet était en relations d'amitié avec Geoffroy-Saint-Hilaire, Milne-Edwards, Quatrefages, J. Müller, de Recklinghausen, Kœlliker, le prince de Caniuo, etc.

Pour montrer à quel point on estimait ses travaux, citons un passage d'une missive que Charles-L. Bonaparte lui avait adressée de Rome, en 1844 :

« Cette lettre, écrivit celui-ci, vous sera remise, du moins je l'espère, par mon illustre ami, le professeur Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, dans la tournée officielle que l'Université lui fait faire dans les départements. Je vous envie le plaisir de vous trouver avec lui et je voudrais être à sa place pour discuter avec vous les questions que vous abordez, et qui sont tellement intéressantes que je vous demande la permission de lire votre lettre au Cougrès de Milan dans la section de zoologie.

Peut-être voudrez-vous les développer davantage et ce serait un grand cadeau que vous uous feriez. »

ou simultanément diverses fonctions honorifiques; il fut membre du Conseil d'hygiène et de salubrité, secrétaire perpétuel de la Société des sciences naturelles, président de la Société de médecine, président de la Société des Sciences, agriculture et arts. C'est de sa collaboration dans cette dernière Société et particulièrement des travaux médicaux qu'il y a produits, que nous allons nous occuper.

Epidémie de grippe à Strasbourg (1).

L'épidémie de grippe qui s'est abattue sur l'Europe dans les années 1836 à 1837, régnant de façon intense à Strasbourg, la Section de médecine de la Société des sciences, agriculture et arts, désigna pour l'étudier une commission composée de MM. Ehrmann (président), Forget, Hartung, Malle, Marchal fils et Lereboullet, ce dernier comme rapporteur. La relation que celui-ci a présentée n'est pas connue, ou du moins n'est mentionnée par aucun auteur; elle mérite cependant de l'être par le nombre, la diversité et la précision des renseignements qu'elle contient. Exception faite de ceux fournis de nos jours par l'anatomie pathologique, les recherches microscopiques et bactériologiques, recherches qui n'ont été entreprises que longtemps après l'époque où se place le rapport en question, celui-ci fournit une description complète de la grippe avec des considérations qui n'ont rien perdu de leur valeur.

La grippe, commence par dire Lereboullet, n'est pas une maladie nouvelle; « elle appartient à ces grandes épidémies qui viennent à des intervalles irréguliers décimer les nations, sans qu'on ait pu jusqu'ici ni en découvrir la cause mystérieuse, ni mettre des bornes à leur invasion. Elle a reçu les noms les plus variés suivant les temps et les lieux. Appelée successivement par les Français *tak*, *ladendo*, *horion*, *quinte*, *coqueluche*, *baraquette*, *follette*, *grenade*,

(1) *Nouv. mém. de la Soc. des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin.* 1838, p. 79.

coquette, *petite peste*, *chapeau quarré*, etc., elle était désignée en Allemagne par les noms de *Pips*, *Schafhusten*, *Modekrankheit*, *Burzelen*, *Ganser*, *Flosse*, *Kelen*, etc., dénominations remplacées de nos jours par celle de *grippe* ou d'*influenza*. »

Lereboullet mentionne alors les différentes épidémies de grippe connues jusqu'à l'époque de son rapport : ce n'est qu'à partir du xiv° siècle qu'on reconnaît avec quelque certitude les caractères de la grippe ; elle paraît avoir régné en Italie dans les années 1323 et 1327. Une épidémie de grippe s'étendit en 1387 sur l'Italie, le midi de la France et sur tout le nord de l'Allemagne ; « elle attaqua les neuf dixièmes de la population et déjà on put remarquer son extension générale et rapide, ainsi que la funeste influence qu'elle exerçait sur les vieillards et les constitutions débiles ».

Cette épidémie de 1387 est aussi la première de cette nature que les chroniques mentionnent pour Strasbourg.

Au xv° siècle, il y eut des épidémies dans les années 1403, 1411, 1414 et 1427 ; elles furent si générales, écrivent des chroniqueurs, qu'on se vit obligé de suspendre les audiences des tribunaux. A propos de celle de 1427, Pasquier s'exprime comme suit dans ses *Recherches sur la France* :

... Vers la Saint-Remi, cheust un air corrompu qui engendra une très mauvaise maladie que l'on appelait *ladendo*, dit un auteur de ce temps-là, et n'y avait homme ou femme qui presque ne s'en sentist durant le temps qu'elle dura. Elle commençait aux reins, comme si on eust une forte gravelle. En après venaient les frissons et estait on bien huict ou dix jours qu'on ne pouvait bonnement boire, ne manger, ne dormir. Après ce, venait une toux si mauvaise que quand on était au sermon, on ne pouvait entendre ce que le sermonneur disait, par la grand noise des tousseurs, etc.

C'est sans doute à la grippe qu'il faut attribuer en partie du moins, la grande mortalité observée à Strasbourg en cette année, mortalité telle que, d'après un chroniqueur, la grande cloche de la cathédrale, qui

sonnait pour tous les enterrements, se fêla à force d'être mise en branle.

La grippe sévit encore gravement à Strasbourg en 1510; elle envahit toute l'Europe, en 1557, et en l'année 1580 elle parcourut non seulement l'Europe, mais encore l'Asie et l'Afrique. On la signala partout: « Envahissant les régions élevées et montueuses, comme les régions marécageuses ou basses, se manifestant par un temps sec et chaud tout aussi bien que par un temps humide et froid, cette épidémie persista pendant plusieurs saisons, quelle que fut la direction des vents, et conserva partout les mêmes caractères.»

Les épidémies de grippe du XVIIe siècle appartiennent aux années 1626, 1658, 1663, 1669, 1675 et 1693.

Il est à remarquer que jusque-là les épidémies s'étaient étendues de l'ouest à l'est, tandis qu'à partir du XVIIe siècle elles ont suivi « une marche opposée, de l'Orient à l'Occident ». On compta onze de ces épidémies au XVIIIe siècle; la grippe envahit les deux hémisphères et prit, en 1743, le nom d'*influenza* en Angleterre.

En 1782, « l'influence épidémique fut si générale qu'on vit des vaisseaux de guerre et des navires de commerce en être atteints en pleine mer. »

Au XIXe siècle, la grippe continue sa marche envahissante de l'est à l'ouest « et ce n'est pas à l'espèce humaine qu'elle semble borner son influence, elle attaque aussi les animaux qui sont pris comme l'homme de toux, d'écoulement par le nez, d'hémorragies nasales. »

Arrivant à l'épidémie de grippe de Strasbourg, en 1837, le rapporteur indique la durée de la maladie, — elle était de trois mois — sa marche, l'influence que l'état de l'atmosphère et de la santé générale a pu avoir sur elle, etc. Il estime entre 36.000 à 37.000 le nombre des grippés : le premier âge en a le moins souffert ; les vieillards au contraire ont presque tous été atteints et généralement des formes les plus graves.

Peu de familles ont été à l'abri de la maladie, alors

que les établissements publics ont relativement peu souffert. Il n'y eut aucun cas de véritable grippe au lycée; le grand séminaire compta 30 malades sur 130 élèves et les prisons civiles 108 cas sur 360 détenus.

Le rapport décrit ensuite en détail les symptômes qui ont été observés; ils sontexactement ceux que les ouvrages classiques énumèrent encore aujourd'hui. On y relève la prédominance des symptômes, soit broncho-pulmonaires, soit gastro-intestinaux, soit nerveux.

Pendant les premières semaines de l'épidémie, il y eut plus d'angines que durant le reste de son cours; dans les périodes d'état et de décroissance, on a observé en plus grand nombre des pleurésies et surtout des pneumonies.

L'épidémie s'est ainsi montrée plus grave à mesure qu'elle approchait de sa fin; « la mortalité n'a augmenté d'une manière sensible que lorsque l'épidémie elle-même avait cessé de régner. »

La grippe a souvent simulé le croup chez les enfants. Des femmes ont eu des pertes utérines, d'autres ont avorté; mais on n'a pas noté de troubles notoires de la lactation qui pussent être attribués à la maladie. Les vieillards, les catarrheux et les cardiaques surtout, ont gagné des pneumonies souvent mortelles et parfois du catarrhe suffocant.

Dans l'immense majorité des cas, ajoute le rapporteur, la grippe s'est terminée d'une manière favorable, mais le retour à la santé a très souvent été précédé d'une longue convalescence. La faiblesse et l'absence d'appétit subsistaient longtemps encore après la cessation des phénomènes de la grippe; la toux persistait quelquefois pendant des semaines entières; chez les vieillards surtout, elle se changeait souvent en catarrhes pulmonaires très rebelles et très difficiles à guérir. Les malades ne retrouvaient que difficilement leur disposition aux travaux du corps et de l'esprit; quelques-uns se plaignaient longtemps de pesanteur de tête et de vertiges et presque tous éprouvaient une grande impressionnabilité au froid. Alors les rechutes étaient faciles et causées par la moindre imprudence; alors aussi l'affection préexistante reparaissait avec plus de

violence et marchait vers une terminaison funeste. Cette convalescence lente et pénible, si peu en rapport avec la bénignité des symptômes, puisqu'elle s'observait même chez les individus qui n'avaient été que faiblement atteints, est un des traits caractéristiques de cette maladie.

Après avoir passé en revue la constitution atmosphérique avant et pendant l'épidémie, Lereboullet avance que « dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons expliquer ni le mode de production de l'épidémie, ni sa marche régulière, c'est-à-dire son accroissement toujours progressif, son état stationnaire et sa déclinaison, malgré les changements de température ou de pression atmosphérique... Partout identique malgré la diversité des climats, des saisons, des tempéraments, des constitutions, des habitudes, des mœurs, la grippe ne saurait évidemment tenir à des causes locales et individuelles ; elle doit nécessairement dépendre de plusieurs causes générales, qui jusqu'ici ont échappé à nos investigations. »

Ces causes générales nous échappent encore. Il est vraisemblable, pour ainsi dire certain, qu'il s'agit d'une infection microbienne, comme dans la rougeole et la scarlatine ; mais de même que pour ces affections, il reste à trouver le microorganisme qui est en jeu et lorsqu'il sera connu, il faudra encore déterminer par quel mécanisme il se propage au point de provoquer simultanément des épidémies dans les pays les plus variés. Nos anciens entrevoyaient bien le mystère, mais ne disposaient pas, comme on le fait actuellement, des moyens qui arriveront peut-être à le dévoiler. En attendant, nous ne sommes guère plus avancés sur ce point que nos devanciers de 1830.

Au chapitre traitement, nous relevons entre autres l'emploi du sulfate de quinine et des bains généraux, excellents moyens qui figurent encore aujourd'hui parmi les meilleurs de ceux, qui servent à combattre la grippe.

En somme, l'étude de Lereboullet est remarquable par la clarté et la netteté de son exposition, par les

nombreuses investigations auxquelles s'est livré l'auteur et qui l'ont mis à même de fournir sur la grippe, au premier tiers du siècle dernier, des détails qui sur la plupart des points sont absolument complets. L'allure singulière de cette maladie lui a suggéré des réflexions qui méritent d'être retenues, car elles sont encore de mise à l'heure actuelle.

Un mémoire inédit, présenté le 14 juin 1830 par A. Lereboullet à la Section de médecine, a pour titre : *L'endurcissement du tissu cellulaire des enfants nouveau-nés*. Il en avait observé un cas à l'hospice de Strasbourg et en profita, pour se livrer à de nombreuses recherches sur cette affection plus connue sous le nom de *Sclérème des nouveau-nés*. Il fit ainsi une monographie, qui témoigne hautement de sa conscience scientifique par la multiplicité des documents qu'il y a rassemblés, par la clarté avec laquelle il a exposé le tableau clinique de cette maladie, par le souci qu'il a eu de donner une sanction thérapeutique à ses recherches. Ce mémoire constitue plutôt une revue critique qu'un travail personnel, mais il contient un ensemble de documents qui, actuellement encore, seraient profitables pour celui qui voudrait écrire l'histoire du sclérème des nouveau-nés.

A. Lereboullet a encore présenté à la Société des Sciences deux mémoires fort importants, l'un sur la *Multiplication artificielle des poissons*, l'autre intitulé : *Esquisses zoologiques de l'homme*. Le professeur strasbourgeois a dans ce dernier travail, épousé les idées de Buffon et de Cuvier. Spiritualiste convaincu comme eux, il appartenait à une époque où la théorie de l'évolution et du transformisme n'avait pas encore pris pied; celle-ci pose d'ailleurs un problème qui n'est pas plus résolu que celui du monogénisme.

*
* *

G. Masuyer, né en 1761, à Bellevestre (Saône-et-Loire), étudia de bonne heure la chimie à Dijon et à l'âge de 22 ans soutint à Montpellier sa thèse de doc-

torat en médecine. A partir de 1798, il professa pendant quarante ans la chimie à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Masuyer a communiqué à la Section de médecine, entre autres travaux (1) ceux sur l'emploi de *l'acétate d'ammoniaque contre l'ivresse*, du *chlorure de chaux comme désinfectant* et de *la gélatine comme aliment.*

Dans une lettre ouverte adressée au directeur du *Journal de la Société* (2), il revendique la priorité sur les deux derniers points.

a) La désinfection des hôpitaux, des amphithéâtres d'anatomie et autres lieux par le chlorure de soude ou de chaux que l'on attribue à Labarraque, avait été employée durant plus de dix ans à Strasbourg, avant qu'il en ait parlé. Masuyer a d'ailleurs consigné dans *ses observations sur le typhus des armées et des prisons* les avantages de ce désinfectant, et en a donné connaissance par écrit au Conseil de santé des armées. Son procédé consiste à semer le chlorure en poudre sur le plancher entre les lits des malades ; il en est enthousiaste :

Nous n'avons jamais vu, écrit-il, ce moyen employé dans les salles où étaient des malades attaqués du typhus et autour des lits de ces malades, sans qu'au bout d'une demi-heure ou trois quarts d'heure au plus leur visage ne se soit trouvé amélioré et leurs lits désinfectés. De cette manière se trouvait prévenue l'expansion, au-delà des bords des lits, des miasmes dont ils sont le foyer. Ces miasmes sont neutralisés et détruits par le chlore, au moment même où ils sortent du centre de leur émanation.

b) Masuyer raconte à quelle occasion on a offert la gélatine des os comme aliment à la population de Strasbourg. C'était pendant le blocus de cette ville, en 1814; les vivres, la viande surtout, commençaient

(1) Nous avons déjà parlé de sa collaboration dans le travail de Lobstein sur *l'Anévrisme actif du ventricule gauche du cœur.*

(2) *Journ. de la Société des Sciences...* T. I (1824), p. 154.

à manquer. Le préfet Lezay-Marnésia (1) le manda alors avec de Gimbernat, un autre chimiste, pour savoir d'eux si l'on pouvait au moyen d'acides extraire en grand la gélatine des os, au lieu d'employer le procédé de Cadet qui laisse un goût rance à la matière. Ces messieurs furent d'avis qu'il y aurait avantage à procéder par les acides et Masuyer fournit au bout de deux jours de la gélatine au punch, au rhum, au blanc manger et de la gélatine sans mélange parfaitement clarifiée. Après l'avoir goûtée, on jugea qu'elle pouvait être utilisée pour la confection de soupes économiques. Le préfet fit alors transporter tous les os des viandes consommées dans les hôpitaux au laboratoire de la Faculté de médecine, « qui bientôt en fut encombré» ; on fournit ainsi quotidiennement de cinquante livres à un quintal de gélatine pour les soupes économiques jusqu'à la fin du blocus.

Pendant que Masuyer s'occupait ainsi de la fabrication de la gélatine, de Gimbernat en extrayait d'os de mammouth qu'il avait trouvés dans le grand duché de Bade et qu'il destinait à ce qu'il appelait *des bouillons antédiluviens.*

Masuyer polémise alors sur l'antériorité de ce qu'il appelle sa découverte sur Darcet qui, d'après Michelot (2) proposait seulement vers la fin de mai 1814, alors qu'on devait savoir à Paris ce qui s'était passé durant le siège de Strasbourg, l'emploi de la gélatine des os pour les bouillons et les soupes économiques. Le professeur de Strasbourg se plaint de

(1) Le marquis de Lezay-Marnésia a laissé de profonds souvenirs en Alsace, à cause des nombreuses et bienfaisantes innovations qu'il y a introduites et qui lui valurent le surnom de *Préfet des paysans.* Il encouragea l'agriculture et l'élevage du bétail, améliora les voies de communication, institua des Comices agricoles, etc. C'est sous son impulsion que le corps des médecins cantonaux qu'il avait créé multiplia les vaccinations, au point que la variole avait pour un temps disparu dans le Bas-Rhin. Il mourut en 1814, victime d'un accident de voiture. Son monnment dû à l'artiste alsacien Grass, existe encore devant le jardin de l'ancienne préfecture de Strasbourg, aujourd'hui palais du gouverneur (Statthalter) d'Alsace-Lorraine.

(2) *Revue encyclopédique* de janvier 1822, p. 5.

ce que « les découvertes faites en province ne font jamais sensation en France que lorsqu'elles sont reprises et prônées par les échos de la capitale. »

La lettre de Masuyer nous renseigne encore sur les mesures prises à Strasbourg contre la dissémination du typhus par les soldats revenus de Mayence, où régnait cette maladie. Les arrivants étaient conduits au corps de garde de la place Kléber, couchés sur des lits de camp deux à trois heures, durant lesquelles ils étaient fumigés eux et leurs effets, puis examinés ; ceux qu'on jugeait atteints étaient expédiés à l'hôpital militaire, les autres envoyés en subsistance chez des particuliers.

L'emballement de Masuyer pour ce qu'il appelait ses inventions n'a pas été partagé par le prof. Fodéré. Dans une note qu'il publie à la suite de la lettre de son collègue, il met la question au point. Pour lui la différence entre les procédés de Masuyer et de Labarraque consiste, en ce que celui-ci emploie une solution de chlorure de chaux et de soude dans l'eau, tandis que celui-là se sert de sel en poudre. Tout ce que Fodéré a observé concernant l'efficacité antiputride de cette substance dans les amphithéâtres d'anatomie et les hôpitaux, lui a prouvé qu'on ne devait pas trop s'y fier et qu'elle ne méritait pas les éloges exagérés qu'on lui décernait. Quant à la propriété qu'on attribue au chlorure de mettre à l'abri de la contagion, il déconseille la confiance aveugle en ce préservatif, car ayant partagé les graves difficultés du premier blocus de Strasbourg, il a vu beaucoup de malades et de morts parmi ceux qui en avaient usé et le typhus ne s'en est pas moins propagé.

En ce qui concerne la gélatine des os extraite par le secours de l'acide chlorhydrique, Fodéré s'exprime comme suit :

Il est certain... que M. Darcet ne peut prétendre à la priorité en cette matière. Au surplus, c'est selon moi peu de chose que d'avoir substitué l'acide chlorhydrique à l'ancien procédé par la simple ébullition. J'ai goûté de la gélatine de M. Masuyer parfumée de toutes les manières, comme il le dit

dans sa lettre, et je l'ai trouvée d'un goût très désagréable. J'ai goûté aussi à la préfecture de la gélatine antédiluvienne de M. de Gimbernat, qui m'a montré ses os de mammouth. Tout ce que j'ai trouvé de plus intéressant en tout cela, c'est qu'effectivement, contre l'opinion d'un auteur qui a écrit en dernier lieu sur les ossements antédiluviens, il est de fait que la gélatine peut se conserver pendant plusieurs siècles dans les os. Le besoin seul et la nécessité peuvent donner du prix à cette substance comme aliment, lorsqu'elle est tirée des os, tandis que son utilité dans les arts, rendue évidente par les recherches de MM. Darcet et Michelot..., forme le plus grand mérite des travaux entrepris sur ces débris d'animaux.

Dans une communication faite l'an dernier à la Société médicale des hôpitaux de Paris, M. E. Maurin (de Clermont-Ferrand) (1) défend la valeur nutritive de l'osséine.

L'idée première, dit-il, de faire servir la matière organique des os à l'alimentation appartient à Denys Papin qui publia, en 1682, un livre *sur la manière d'amollir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais* ; il recommande à cet effet son digesteur.

L'idée fut reprise par Provost d'Angers, professeur de chimie à Madrid, vers la fin du XVIIIe siècle; et par Darcet père et fils, au commencement du XIXe; ils étaient tous deux partisans convaincus des propriétés nutritives des bouillons confectionnés avec la gélatine retirée des os. Cette assertion ayant été contestée d'autre part, la question fut portée devant l'Académie des sciences, qui nomma une commission dite « de la gélatine » pour se prononcer sur le litige. Après dix ans d'investigations, Magendie fut chargé de faire un rapport défavorable. Ce n'était pas l'avis de Frémy : lorsqu'en octobre 1870, quand Paris était menacé d'être assiégé par les troupes allemandes, il assura que la gélatine, malgré l'opinion de Magendie, avait des propriétés nutritives qu'il ne fallait pas négliger à un moment où les moyens de subsistance

(1) E. MAURIN. Recherches cliniques sur la valeur nutritive et thérapeutique de l'osséine. *Bull. et mém. de la oc. méd. des hôpitaux*, 1913, p. 316.

pourraient venir à manquer. Dans une communication faite alors à l'Académie des sciences, il plaida chaleureusement la cause de l'osséine et montra l'importance qu'il y aurait à la fabriquer en grand sans tarder. Son opinion ayant été approuvée par les membres compétents de la haute assemblée, le gouvernement prescrivit d'urgence les mesures nécessaires pour approvisionner Paris de ce nouvel aliment.

Cette coïncidence de l'utilisation comme substance nutritive des os de boucherie pendant le siège de Strasbourg, en 1814, et celui de Paris, en 1870, ne manque pas d'intérêt.

*
* *

Marchal (Laurent-Joseph-Anselme) était fils et petit-fils de chirurgiens de l'hôpital de Strasbourg, sa ville natale. Lui-même succéda à son père dans ces fonctions qu'il échangea, plus tard, contre celles de professeur de médecine opératoire et des maladies syphilitiques. Il était aussi, comme son père, médecin en chef des prisons, y gagna le typhus exanthématique qui l'enleva en pleine activité et dans la force de l'âge, à 49 ans.

Le professeur Forget a lu en séance publique de rentrée des Facultés, en 1855, une *Notice historique* sur Marchal, dont nous nous plaisons à reproduire quelques passages.

Modeste et défiant de son propre talent, redoutant l'éclat de la publicité... Marchal semblait avoir adopté pour devise le sage conseil d'Epicure : « Cache ta vie »...

Membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, Marchal en devint le président, honneur que le scrutin lui déférait périodiquement depuis plusieurs années. Ces ovations réitérées, il les dut moins à sa position universitaire qu'à la juste appréciation de ses connaissances vastes et étendues en agronomie...

Le talent est le moindre élément de succès dans ce monde ; Marchal possédait d'autres qualités plus précieuses aux yeux du public, parce qu'elles sont plus à sa portée : c'est cette sollicitude consciencieuse qui prépare et assure le succès ; cette

douceur, cette patience si méritoires en face de l'ignorance, des préjugés, de l'ingratitude populaires ; cette affectueuse bienveillance dont la source est dans le cœur ; cette ineffable onction qui inspire et entretient la confiance, guérit quelquefois, soulage le plus souvent et console toujours...

Philosophe par tempérament autant que par réflexion, il était convaincu que le mal qu'on dit d'autrui ne produit que le mal... Nul n'est grand homme qu'après sa mort.

« Et combien de héros ont vécu trop d'un jour ! »

Que de personnages illustres dont l'auréole glorieuse, œuvre de toute une vie, s'est éclipsée en un clin d'œil au vent de la fatalité !... Par contre, combien d'hommes pour qui le plus beau jour de leur vie fut à vrai dire celui de leur mort ! Marchal appartient à cette dernière catégorie : Une épidémie meurtrière moissonnait les malheureux entassés dans la prison, dont il était le médecin. Esclave du devoir, intrépide en face du danger, pendant un an et plus il brava chaque matin, avec le calme du courage qui s'ignore, cette affreuse contagion dont il devait être une des dernières victimes...

Bien que s'occupant avec prédilection de questions agronomiques, Marchal n'en a pas moins présenté à la Section de médecine une série d'observations. Citons l'intervention heureuse du sulfate de quinine dans un cas de fièvre intermittente pernicieuse et et dans d'autres intermittences (de rhumatisme, de sciatique) ; l'application avantageuse des lotions vinaigrées dans la fièvre typhoïde, etc.

*
* *

Forget (Charles-Polydore), naquit en 1800, à Saintes (Charente-Inférieure). Il fut d'abord chirurgien de la marine et parcourut à ce titre pendant neuf ans les pays lointains, assistant entre autres aux blocus de la Corogne, d'Alger et recueillant maints documents sur la fièvre jaune, la dysenterie, le scorbut, etc., qu'il devait utiliser plus tard.

En 1832, il concourut à Paris pour l'agrégation de médecine et fut classé premier ; deux ans après, il emporta au concours la chaire de clinique interne à Strasbourg, où il trouva son vrai champ d'activité.

Très lettré, très érudit, maniant la plume et la

parole avec une égale facilité, c'était le professeur accompli. On écoutait ses leçons avec recueillement; sa parole animée, mêlée parfois de saillies caustiques, les rendaient d'autant plus intéressantes.

J'ai gardé toute fraîche dans ma mémoire, l'image de ce maître, dont j'ai été l'interne, il y a plus d'un demi-siècle.



Forget

De taille moyenne, il avait le dos un peu voûté, le haut du crâne chauve, les joues creuses; ses lèvres minces, un peu obliques, portant l'empreinte de l'ironie et ses yeux vifs, brillants, donnaient de suite l'impression d'une intelligence supérieure.

Bien qu'atteint de bronchite chronique, il se trouvait hiver comme été à huit heures du matin à son poste, au chevet des malades. C'est après la clinique, à la salle de conférences qu'on était surtout curieux d'entendre la parole du maître. Il tenait d'ordinaire les yeux fixés sur ses feuilles d'observations, parlait avec volubilité et de façon à ne jamais lasser l'attention; s'il relevait la tête, c'était le signe d'une sortie spirituelle.

Il fut emporté rapidement, à l'âge de 62 ans, par une pneumonie contractée au cours d'un déplacement qu'il fit, en mars 1861, pour se rendre à une consultation dans le Haut-Rhin.

Forget a publié une quantité de travaux parmi lesquels figurent au premier rang ses traités de l'*entérite folliculeuse* et des *maladies du cœur*. Il a aussi fait à la Section de médecine une série de communications sur la scarlatine, l'albuminurie, la tuberculose, la congestion cérébrale, les fièvres malignes, etc.

A l'une des séances publiques annuelles de la Société des sciences, il a détaillé le relevé des maladies qu'il a traitées dans son service de l'hôpital civil, pendant les années 1836 à 1839. Ce relevé peut intéresser ceux qui voudraient comparer la morbidité et la mortalité actuelles à Strasbourg avec celles de cette époque; mais nous n'extrairons de ce travail que certaines des réflexions, dont Forget émaillait cette énumération pour la rendre moins aride :

La santé est un bien dont on ne connaît le prix qu'après l'avoir perdu; ce qui, pour le dire en passant, explique assez bien les épigrammes adressées à la médecine par les gens bien portants et la vénération que par un juste retour lui portent les malades...

L'hôpital est le miroir où viennent se réfléchir les besoins du peuple, le livre que doivent consulter le législateur et le philosophe, le nœud mystérieux où gît le problème de la perfection sociale...

Pour prouver le mouvement, Platon marcha. Pour prouver les ravages de la misère, il me suffira, sans faire crier la douleur, de compter les victimes...

La clinique résume à elle seule la mortalité d'une grande partie de la population pauvre, qui vient y chercher l'économie d'un linceul...

A propos de l'hystérie : « Généralement considérée comme l'apanage des passions vives, du luxe et de la mollesse..., connue dans le monde élégant sous le nom de vapeurs et de maux de nerfs, l'hystérie s'est offerte trente-cinq fois parmi cette population dont l'intelligence est opprimée par les labeurs de la domesticité, chez ces femmes aux sens obtus, dont la

fibre nerveuse paraît noyée dans la lymphe ensevelie dans le tissu cellulaire..., singulier problème de philosophie médicale...

Contre l'intempérance : « Sans prétendre que les maladies du tube digestif dérivent toujours des vices du régime... on conçoit que ceux-ci doivent contribuer à les produire et surtout à les aggraver... L'intempérance, quelque étrange que cela puisse paraître, est pour le pauvre une cause plus fréquente de mort que la pénurie ; mais comment lui persuader que la diète remédie à la faiblesse, compagne des maladies ; que la diète lui rendra plutôt la force et la santé que le vin, le café, le bœuf et les épices !

Cet axiome : *il faut manger pour vivre*, axiome de sens commun appliqué à l'homme en santé, devient une sentence homicide appliqué à l'état de maladie.

Ces citations dépeignent l'état d'esprit et le style imagé familiers à Forget; il savait être mordant à son heure. Comme spécimen de sa verve agressive et de son esprit critique, signalons un rapport *inédit* émanant de sa plume et relatif à une candidature au titre de membre correspondant de la Section de médecine, rapport que j'ai découvert dans les Archives de la Société et dont voici quelques extraits :

Le docteur D.... vous a écrit pour solliciter le titre de membre correspondant de votre Société; à l'appui de cette demande il vous a transmis un mémoire manuscrit sur l'*hystérie*, un mémoire imprimé sur les *sympathies* et un troisième travail également imprimé sur les *crises*. Vous m'avez chargé de vous présenter un rapport sur cette candidature.

J'ai à expliquer, sinon à justifier, le long retard que j'ai mis à répondre à cet honorable mandat. Et d'abord, quel intérêt peut avoir un médecin du département de l'Oise, à faire partie d'une société scientifique du Bas-Rhin? C'est un pur intérêt d'amour-propre probablement. Vous connaissez une foule de gens, dont généralement le bagage scientifique est assez mince, qui se montrent très friands de titres académiques et qui se complaisent à flanquer leur nom d'une éternelle litanie de Sociétés nationales ou étrangères, comme pour compenser la qualité sur la quantité ; à ceux-là il n'est pas défendu de faire attendre en vain la satisfaction de leurs petites vanités. Peut être n'est-ce pas le cas de M. D.....

Examinant les travaux présentés à l'appui de cette candidature et en premier lieu celui relatif à l'hystérie : « La femme, dit Forget, est l'être sensible par excellence. Cette exquise sensibilité est en harmonie avec sa situation dans l'ordre de la nature et de la société. Cette faible créature jouit d'une vie toute d'instincts et de penchants affectifs ; à l'homme l'énergie des conceptions et des actes ; à la femme la délicatesse et la multiplicité des sentiments. Est-ce pour elle un privilège ou une disgrâce de la Providence ? La philosophie peut hésiter à se prononcer, mais la médecine n'hésite pas à répondre que c'est un malheur ; car si la sensibilité est la source de jouissances ineffables, elle est aussi la source de toutes nos douleurs, et l'on sait combien la balance est inégale. Quoi qu'il en soit, cette existence toute sensitive de cette belle moitié du genre humain l'expose à des maladies qui lui sont à peu près exclusives ; telle est l'hystérie, affection nerveuse caractérisée par une foule de phénomènes variables et souvent par un formidable appareil de symptômes convulsifs, heureusement plus effrayants que dangereux.

Cette affection désignée aussi sous le nom de *vapeurs* et de *maux de nerfs* est très obscure dans son essence, dans son siège et dans ses causes réelles ; de là une foule de travaux anciens et modernes, où se traduisent les opinions les plus diverses. Les anciens donnèrent à cette maladie le nom d'*hystérie*, supposant que l'utérus en est le point de départ, le support, la cause formelle. Ils se fondaient sur l'aphorisme qui dit que l'utérus est toute la femme et sur cet autre : que l'utérus est un animal vivant dans un autre animal. Ils se figuraient cet organe, l'utérus, bondissant dans la cavité abdominale ; ils cherchaient à l'amadouer par des parfums, à le dompter par des odeurs fétides. Ces idées métaphoriques ont cessé d'avoir cours ; mais le principe est resté, à savoir que l'utérus est le siège de l'hystérie. Bien que des travaux importants aient eu pour but de détruire cette opinion et de rapporter l'hystérie à une lésion directe des centres nerveux, l'idée ancienne trouve sans cesse des défenseurs et notre candidat, M. D..., est du nombre. A ce point de vue son travail est assez complet ; il retrace avec fidélité les arguments qui militent pour son système, mais il n'a rien ajouté à la logique de ses devanciers et il semble faire abstraction de travaux récents qui auraient pu modifier ses idées. Bref, il ne nous a point consulté, nous qui dans un travail publié il y a dix ans, croyons avoir démontré *que l'hystérie se produit fréquemment en l'absence de toute lésion matérielle et fonctionnelle des organes génitaux ; qu'une*

simple altération du sang suffit pour la produire ; qu'elle éclate fréquemment sous l'influence de causes purement morales, étrangères aux fonctions sexuelles ; qu'elle existe sans lésion de l'utérus, de même que toute lésion de l'utérus peut exister sans elle. Que répondre enfin aux cas d'hystérie bien caractérisée observés chez l'homme lui-même?

Nous persistons à penser que l'hystérie est due à une modification directe du système nerveux, où les troubles utérins ne sont qu'accidentels et accessoires, tout fréquents qu'ils puissent être.

En outre, l'auteur nous paraît être en arrière du progrès par l'importance qu'il accorde à l'utérus, importance que la science moderne a transportée à l'ovaire. L'ovaire est l'organe essentiel de la génération, c'est le testicule de la femme; l'utérus n'est qu'un conduit, un réservoir, comme l'oviducte des mammifères et le cloaque des oiseaux; à l'ovaire doit donc être rapportée la presque totalité des influences attribuées à l'utérus.

Je dois à la justice de faire observer que la pratique ne perd que très peu aux théories de l'auteur, car il sait varier les remèdes, selon la versatilité des causes provocatrices et c'est là l'essentiel. Cependant nous aurions voulu lui voir tenir compte de certaines découvertes modernes, telles que l'influence sédative de l'éther et du chloroforme administrés par inhalation, qui promettent d'heureuses ressources pour le traitement des névroses en général et de l'hystérie en particulier.

M. D... paraît avoir du penchant vers les hautes questions de philosophie médicale, penchant qui caractérise un esprit d'élite et qui est trop rare de nos jours, pour que nous n'en sachions pas gré à ceux qui le révèlent. C'est ainsi que dans un travail inséré dans un journal belge, il traite longuement la grande question *des sympathies*. Que le mot sympathie ait été emprunté par la médecine à la psychologie ou réciproquement, toujours est-il qu'étymologiquement il signifie *souffrir ensemble*. Il y a sympathie, quand il y a souffrance ou du moins impression simultanée. C'est assez dire que les sympathies jouent un grand rôle dans l'organisme, où tout se lie par des influences réciproques, où chaque anneau est solidaire de la chaîne totale, où les actes sont comme une série d'échos qui se répondent indéfiniment, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie...

...Je me bornerai à un reproche qui consiste qu'en fait de sympathies, comme en fait d'hystérie, notre auteur n'est pas

tout à fait au niveau des notions physiologiques actuelles : la sympathie organique est un fait qui n'avait reçu jusqu'à ces derniers temps qu'une interprétation assez vague ; si bien que Bichat disait que le terme sympathie est un mot heureux, qui sert de voile à notre ignorance quant à l'essence du phénomène. Eh bien ! la science moderne a dissipé quelques-uns des nuages qui couvraient le mécanisme des sympathies, en révélant le phénomène de la *réflectivité*.

Notre auteur a fait sur les sympathies une œuvre classique, mais peu progressive et incomplète. Autant nous en dirons de son travail sur *les crises*. M. D... expose les idées des anciens sur ce grand phénomène morbide. Confiants dans les forces réparatrices de la nature, Hippocrate et consorts pensaient que par sa seule énergie, la force vitale suffisait le plus souvent pour éliminer le principe ou la cause des maladies. Combat victorieux dont l'issue se révélait d'ordinaire par l'apparition, le retour ou l'exagération de certaines évacuations accidentelles ou naturelles ; ainsi le saignement de nez, les sueurs, les urines, les selles plus abondantes ou manifestant des caractères particuliers, étaient l'indice de la solution du mal. Cette solution était religieusement attendue, hélas ! souvent en vain, ou bien on la provoquait ou la favorisait par des moyens particuliers ; cette solution s'appelait *crise*, mot dont l'étymologie signifie *jugement*. Ainsi la maladie se trouvait *jugée* comme on disait encore et ce jugement se produisait à certains jours préfixes, dits *jours critiques*. Ce bel échafaudage était basé sur l'autocratie de la nature, laquelle planait sur l'organisme comme une puissance intelligente et tutélaire. Mais on a fini par reconnaître que le principe vital errait et se fourvoyait quelquefois, que cet officieux ami, comme l'ours de la fable, écrasait parfois le malade avec la maladie et l'on a fini par le surveiller de plus près et s'emparer de la direction du travail, alors qu'on s'apercevait que la bonne nature elle-même donnait dans le travers.

C'est à cette conclusion qu'arrive notre auteur, qui fait ressortir ce qu'il y a de fallacieux dans les indices de ces crises prétendues, lesquelles sont plus souvent l'effet que la cause des actes réparateurs de l'économie.

En résumé, le docteur D... (si toutefois il est docteur, car il ne prend pas ce titre) est un praticien laborieux, qui occupe ses loisirs à autre chose qu'à des intrigues professionnelles et qui, dans ses écrits, fait preuve d'une science réelle et d'un esprit philosophique. Pour tous ces motifs, il me paraît digne d'obtenir la faveur qu'il sollicite, dût-il ne l'ambitionner que

pour se parer d'un titre aussi honorable pour lui que stérile pour nous. »

*
* *

D'autres professeurs que ceux dont nous avons analysé les communications, ont pris part à un moindre degré aux travaux de la section de médecine :

Noël, professeur de médecine légale, doyen de 1796 à 1808.

R. Caillot, professeur de pathologie externe et de médecine opératoire, doyen de 1821 à 1835.

Gerboin, professeur de chimie et plus tard de matière médicale et de pharmacie.

Goupil, professeur de médecine légale.

Fée, professeur de botanique.

Notons encore : *Lorentz*, directeur de l'Ecole de santé, créée en 1794; *J. J. Spielmann*, directeur de l'Ecole de pharmacie jusqu'en 1811; les professeurs agrégés *Aronsohn*, *Malle* (1), *Rennes*, *Stoltz* (2) et *Stœber* (3).

A côté du corps des professeurs, siégaient dans la section de médecine une série de médecins civils et militaires : *Gasté*, *Pascal*, *Richou*, *Brassier*, *Courbassier*, *Uebersaal*, *Th. Boeckel*, *Hartung*, *d'Eggs*, *Sultzer*, *Graffenauer*, *Ristelhuber*, etc.

Plusieurs de ces noms sont encore fort connus dans le public, surtout dans le monde médical strasbourgeois d'avant 1870.

(1) MALLE ainsi que GERBOIN ont rempli longtemps les fonctions de secrétaire général de la Société.

(2) STOLTZ, fils d'un officier de santé d'Andlau (Alsace), succéda à Flamant comme professeur d'accouchements, devint doyen en 1867, fonctions qu'il continua à Nancy, lors du transfert dans cette ville de la Faculté de médecine de Strasbourg, en 1872, et qu'il garda jusqu'en 1878. Stoltz était un professeur du plus haut mérite; après avoir pris sa retraite, il revint dans sa maison natale et y mourut dans sa quatre vingt treizième année.

(3) STŒBER, un strasbourgeois, professeur de pathologie générale et d'ophtalmologie, un vrai maître en cette dernière branche, s'occupait aussi beaucoup d'hygiène et publia avec G. Tourdes, en 1864, l'ouvrage important : *Topographie et histoire médicale de Strasbourg et du département du Bas-Rhin.*

Les communications faites par tous ces médecins sont fort nombreuses et nous n'avons que l'embarras du choix. Citons ou analysons celles qui m'ont paru offrir de l'intérêt :

Brassier (1). *Considérations sur le choléra-morbus des Indes et les moyens d'atténuer sa propagation et sa gravité* (2).

En juin 1832, un batelier venant du dehors à Saint-Pétersbourg y est mort du choléra; la maladie fut gagnée en moins de cinq semaines par 6000 personnes, dont plus de la moitié succombèrent. Le gouvernement français nomma alors des *intendances sanitaires* dans tous les départements frontières, avec mission de prendre les mesures nécessaires pour s'opposer à l'invasion du fléau.

On avait déjà l'intuition à cette époque que le choléra, comme la fièvre typhoïde et autres affections à caractère épidémique, était dû à l'infection, à « une infection miasmatique délétère », dit Brassier. Aussi insiste-t-il sur les précautions, sur les mesures à prendre en vue de l'extension du choléra jusqu'à Strasbourg ou aux régions avoisinantes. Il veut qu'on défende les réunions ou agglomérations nombreuses, attache une grande importance à la propreté en général (propreté du corps, des habitations, des rues, etc.), recommande d'éloigner partout les immondices et les matières décomposables, de ne pas se laisser aller à la peur, d'éviter les refroidissements, les fatigues corporelles et intellectuelles, les excès de table, les spiritueux et ainsi de suite, toutes mesures qui n'ont rien perdu de leur valeur.

Il faut aussi, selon Brassier, rejeter de la nourriture la salade ainsi que les fruits fraîchement cueillis; il allègue à ce sujet ce singulier motif : « ces végétaux attirent avec avidité et combinent les miasmes de l'atmosphère. »

On connaît le rôle qu'on a fait jouer au camphre

(1) **Brassier**, ancien médecin inspecteur du service de santé militaire.

(2) *Nouv. Mém. de la Soc.* 1832, p. 74-101.

contre le choléra ; l'auteur admet son action préservatrice et à son défaut celle de l'ail. A l'époque on prêtait à ces substances le pouvoir d'éloigner par leurs émanations pénétrantes les éléments morbifiques ; aussi voyait-on quantité de gens tenir constamment entre les lèvres des « cigarettes de camphre » (1) et l'aspirer, le fumer, comme on disait alors. On portait aussi des sachets et des ceintures aromatiques, dans la composition desquels entrait le camphre. Quant à l'ail, on l'appliquait sur l'estomac, après l'avoir écrasé entre deux linges et l'on en avalait une gousse à jeun.

L'auteur préconise aussi le chlore et allègue en sa faveur deux faits : Un négociant de Bordeaux, arrivé en 1829 à Calcutta, y resta quatre mois et bien qu'entouré de navires infectés de choléra, préserva l'équipage du sien par des arrosages journaliers d'eau chlorurée.

Hartzloff, chimiste de Moscou, se préserva par le même moyen du choléra, lui et trente habitants.

Le règne du camphre et du chlore est passé ; ce que j'en ai dit indique l'importance qu'on leur attribuait jusqu'à l'époque de la découverte du bacille virgule ; le chlore toutefois n'a pas encore perdu toute sa vogue.

Brassier s'élève contre les remèdes secrets tels qu'amulettes à suspendre sur l'estomac, huile de capéjut chlorurée dont le pharmacien Briant recommandait de se frotter la paume des mains ; il cite aussi des exemples, où l'on est arrivé à d'heureux résultats par des moyens simples, la diète ou un régime sévère.

Un médecin indien au service du gouverneur anglais affirme avoir obtenu de grands succès, en n'administrant aux malades que de l'eau pure et des lavements. Gravier, médecin français à Pondichéry, s'est bien trouvé de l'usage d'eau de riz en boisson et en lavements.

Un colonel anglais a sauvé presque tous les mala-

(1) Tuyaux de plumes d'oie ou autres petits tubes contenant du camphre.

des de son régiment, en leur faisant boire du lait avec du carbonate de magnésie.

Dans une lettre expédiée de Saint-Pétersbourg, on disait à l'auteur : « Toutes les personnes qui, loin des secours de la médecine, se sont bornées à boire du lait mêlé à de l'huile se sont bien tirées d'affaire. »

D'autre part, *Chavanne*, médecin à Mirecourt, présente une relation de l'épidémie de choléra qu'il eut à combattre en la même année 1832 (1). Les mesures prises ou que devaient prendre les *Intendances sanitaires*, dont parle Brassier, n'avaient donc pas empêché le fléau de gagner la France.

Un soldat se trouvant en traitement à Bourbonne, lorsque le choléra y apparut, se réfugia à Mirecourt le 11 juin ; étant déjà atteint du mal, il mourut le lendemain. On observa d'abord peu de cholériques jusqu'au 12 août ; mais à partir de là jusqu'au 1er octobre, il y en eut journellement de 15 à 20 sur une population de 5500 âmes ; 193 personnes furent ainsi atteintes ; 88 ont guéri, 105 sont mortes.

Chavanne fait remarquer que le choléra a beaucoup épargné les « ivrognes des classes supérieures » et les mendiants (*sic*) ; la classe ouvrière fut au contraire fortement éprouvée, elle fournit les neuf dixièmes des malades.

L'auteur signale encore le fait que presque tous les cholériques ont rendu des ascarides lombricoïdes par la bouche ou par les selles.

Puisque nous en sommes au chapitre choléra, ajoutons que Dieffenbach, ayant demandé son admission comme membre correspondant à la section de médecine, présenta à l'appui de sa candidature un travail sur cette affection, qui fut couronné par l'Institut de France. Ce travail, analysé tout au long par le secrétaire général (2) de la Société des Sciences, agriculture et arts, n'est guère mentionné dans les ouvrages classiques ; aussi allons-nous en extraire certains

(1) *Nouv. mém. de la Soc.* T. II (1836), p. 130.
(2) *Nouv. mém...* T. II (1836), p. 141.

points intéressants que l'auteur, un des tout premiers qui aient bien observé le choléra, a constatés dans la période algide.

Il fut frappé par l'état de la peau à cette période, la lenteur que mettent à s'effacer alors les plis qu'on y fait, la difficulté qu'on éprouve à la trancher; sectionnée, elle ne saigne pas, le chorion est vide de sang; le tissu cellulaire sous-jacent est rigide, sec, diaphane; les aponévroses, les tendons et les cartilages sont d'un blanc moins argenté, moins brillant, plus mous et plus flasques que normalement; les muscles paraissent plus bruns, plus foncés.

En incisant les veines, même celles de grosse dimension, il s'en échappe à peine quelques gouttelettes d'un sang noir, poisseux; leur obstruction complète ne se rencontre d'habitude que dans l'axillaire et la jugulaire interne, alors que les troncs moyens sont presque toujours peu remplis de sang et que la veine jugulaire externe est vide.

Les artères mises à nu paraissent ternes, affaissées, atrophiées. En injectant une solution de gomme dans les veines des chiens, Dieffenbach a vu se produire la dyspnée, la raucité de la voix qu'on observe dans le choléra.

Il a essayé la transfusion du sang chez trois cholériques moribonds, en vue d'exciter les mouvements cardiaques; il se produisit bien quelque amélioration, un retour vers la vie, mais de peu de durée; à l'autopsie on remarquait que le sang noir des cholériques ne s'était pas mélangé avec le sang qu'on leur avait injecté.

Sur un cholérique qui allait mourir, l'éminent chirurgien ouvrit l'artère humérale dans son tiers supérieur, sans qu'il s'en écoulât une goutte de sang, y introduisit une sonde élastique qu'il poussa jusqu'au cœur; les battements de celui-ci devinrent momentanément plus fréquents, mais il ne sortit pas de sang de la plaie et la sonde ayant été retirée n'en contenait pas.

Ces constatations faites par Dieffenbach (1), qui correspondent d'ailleurs avec celles de Magendie, rentrent encore actuellement dans le cadre nosologique du choléra.

Parmi les membres les plus actifs de la section de médecine figure *M. A. Jos. Ristelhuber*. Né à Saverne (Alsace) en 1785, il accepta du service dans le corps de santé militaire comme beaucoup d'élèves en médecine à l'époque des guerres de la Révolution et de l'Empire. Arrivé au grade de chirurgien-major, à l'âge de 22 ans, après avoir pris part à la bataille d'Eylau, il renonça à la carrière militaire pour raison de santé et se fit recevoir docteur en médecine.

Ristelhuber occupa longtemps les fonctions de médecin de l'hôpital de Strasbourg et de médecin en chef de l'hospice départemental des aliénés. C'est à son initiative et sur ses indications que fut installé, en 1835, à Stephansfeld l'asile pour ces dégénérés. Il avait communiqué à ce sujet, plusieurs années auparavant, à la Section de médecine un long et important mémoire intitulé : *Programme d'un hôpital consacré au traitement de l'aliénation mentale* (2), où il entre dans les plus minutieux détails sur ses conceptions relatives aux établissements de ce genre.

L'auteur demande qu'ils soient d'une architecture sobre sous le rapport du style et du luxe.

Une grande simplicité est la beauté qui doit distinguer les bâtiments d'un hôpital ; de la recherche et des ornements sont des accessoires qui nuisent au caractère sévère qui lui appartient... Le luxe des asiles consacrés à l'infortune consiste dans le plus grand bien être à procurer à chaque individu, en les plaçant commodément et d'une manière salubre ; le génie de l'architecte ne doit s'y montrer que par des proportions

(1) L'auteur, pour prouver la toxicité du sang des cholériques, rapporte que Casper a vu mourir des sangsues pendant leur succion sur la peau de ces malades.

(2) *Journ. de la Société*... T. II (1826), p. 438.

sévères, des lignes pures et une ordonnance des masses que l'œil parcourt facilement (1).

Après ce préambule, Ristelhuber s'occupe successivement de l'emplacement à choisir pour une maison d'aliénés, de la distribution et de l'aménagement intérieur des locaux destinés d'un côté aux malades, de l'autre à l'administration ; des mesures d'hygiène à prendre au point de vue de la propreté, de l'aération et ainsi de suite.

Arrivant à la façon dont il faut traiter les aliénés et à ce qu'il leur faut d'essentiel, il demande qu'ils trouvent les moyens de se distraire, qu'ils disposent de promenoirs et de jardins ; qu'on évite autant que possible les moyens de coercition, qui sont le plus souvent inutiles.

Même les fous furieux, dans un hôpital où ils ont une section à part, doivent jouir de la faculté entière d'aller et venir de leur loge à leur promenoir, sans aucune gêne et de leur propre gré... Les emportements auxquels ces malheureux continuent à se livrer, ont souvent leur source dans la mauvaise humeur ou les procédés désobligeants des serviteurs placés auprès d'eux... Un infirmier qui en approche avec appréhension les mécontente ; celui qui est dur, inhumain, les exaspère par sa seule présence. L'injustice les révolte et leur inspire un sentiment que le temps n'affaiblit pas. Pour vivre avec les fous, il faut être doué d'un esprit doux, patient et prévenant, savoir compatir à propos à leurs maux et posséder un physique qui les entraîne à la confiance ; avec ces qualités, un infirmier aura rarement besoin de se servir de la camisole de force... A quelque degré d'irrégularité et d'effervescence que s'élève la perturbation de leurs idées, les fous conservent un sentiment instinctif de leur bien-être, qui ne les abandonne jamais entièrement, même dans le paroxisme de leurs fureurs, et ce sentiment les ramène bien plus facilement qu'on ne le pense à l'observation des règles qui leur sont imposées, quand c'est une bouche bienveillante qui les leur rappelle et quand l'action qui les maîtrise, ne leur laisse entrevoir ni dureté, ni colère, ni terreur dans son exécution.

Parmi les autres communications de Ristelhuber,

(1) Ces préceptes sont des plus judicieux. Il arrive encore souvent que dans la construction d'un hôpital, l'architecte s'arrête trop à la décoration extérieure au préjndice de l'installation intérieure. On dépense de la sorte pour un luxe inutile et onéreux, des sommes qu'il serait bien plns indiqué et beaucoup plus profitable de consacrer au bien-être des malades.

arrêtons-nous à un cas d'extrophie de la vessie et à la relation de lésions produites par la foudre.

I. Chez un homme, âgé de 52 ans, l'on voyait à nu la surface interne de la paroi postérieure de la vessie; la muqueuse vésicale était rouge, gonflée. L'urine coulait par jets à travers les orifices des uretères; plus bas, on remarquait « un corps vasculeux, érectile qui paraissait être le gland ». Celui-ci était imperforé, manquait de prépuce, mais avait un frein; on ne voyait ni scrotum, ni testicule. Les épines antérieures des os des îles étaient plus distantes que d'ordinaire les unes des autres; aucune mobilité dans les symphises, pas d'écartement entre les deux branches du pubis.

La progression chez cet homme était pénible, mais son infirmité ne l'a pas empêché d'être fort, robuste même; il éprouvait des sortes d'érections qui étaient douloureuses et avait même des éjaculations de sperme. Il présentait encore une autre singularité : l'absence de toute cicatrice ressemblant à l'ombilic.

Bien que cette observation manque de certaines précisions, elle offre un grand intérêt à cause de la rareté de l'infirmité en question et de l'âge avancé de celui qui en était affecté.

II. Le 3 juillet 1823, la foudre tomba sur la cheminée d'une caserne, descendit jusqu'au premier étage, où elle transperça une vitre pour s'échapper. Trois soldats furent touchés par le fluide, les nommés Lartigue, Hargain et Lasserre; ils furent tous trois jetés par terre et perdirent connaissance.

Lartigue eut de légères brûlures à l'épaule gauche et resta pendant quatre jours dans un état inquiétant. Au bout de trois semaines, il fut toutefois sur pied, mais se plaignait de douleurs au dos, à l'hypogastre et au périnée. Il avait eu de l'anurie les trois premiers jours après l'accident; l'urine émise alors était chargée, sédimenteuse et la miction devint pénible. C'était le début d'une cystite.

Ayant repris son service, il tomba à la renverse à la première décharge de son fusil et ses douleurs, tant

du côté de la vessie qu'ailleurs, revinrent de plus belle. Un traitement prolongé à l'hôpital militaire les atténua, mais il suffit du cahotement d'une voiture pour leur donner de l'acuité. La cystite de Lartigue s'étant aggravée, il fut réformé.

Hargain resta sans connaissance pendant quelque temps et, comme son camarade, il ne tarda pas à être pris de douleurs vésicales, suivies bientôt d'autres symptômes de la cystite ; on dut même lui enlever un calcul de l'urèthre, en pratiquant une *boutonnière.* Son mal continuant à progresser, on le renvoya dans ses foyers.

Quant à Lasserre, la foudre l'avait atteint à la jambe droite, mettant de ce côté le feu à son pantalon et à sa guêtre. La gangrène se mit bientôt dans ce membre et il en mourut; mais ce qui est digne de remarque, c'est que Lasserre éprouva comme ses camarades, peu après l'accident, des difficultés d'uriner et ressentit une douleur vive à l'hypogastre et au périnée. A l'autopsie on trouva une vessie de petite capacité avec une muqueuse enflammée; l'urine qu'elle contenait était mélangée de petits graviers.

Ainsi voilà trois soldats qui, frappés en même temps par la foudre, furent à la suite atteints de cystite grave. Or, ils étaient tous les trois sous les drapeaux depuis près de cinq ans et aucun d'eux n'avait encore ressenti de dérangement du côté des voies urinaires. C'est donc bien sur le compte de la foudre qu'il faut mettre la coïncidence de la production d'une cystite chez ces trois militaires.

La Société des sciences, agriculture et arts, ayant mis au concours diverses questions, la Section de médecine en eût sa part. L'une de ces questions concernait *la suette miliaire* : *en déterminer par l'expérience et l'observation les caractères, la marche, les complications et le traitement.* Le corps médical de Strasbourg était préoccupé de la marche singulière et souvent meurtrière de cette maladie. Strasbourg et en général diverses régions de l'Alsace en étaient

tributaires. Saltzmann (1) a décrit l'épidémie de Strasbourg de 1734, Schaal et Hessert (2) celle de 1812 à Rosheim et ses environs. On en connaît d'autres qui ont sévi en Alsace à diverses époques : celles de Bergbieten en 1823, de Dorlisheim en 1854, de Geispolsheim en 1845, de Duttlenheim en 1854, du Neuhof en 1857, etc. La miliaire existait du reste à l'état sporadique dans plusieurs localités. Je l'ai observée pour mon compte bien des fois, ai même assisté à un cas de mort foudroyante et ai constatéla miliaire régnant épidémiquement avec d'autres affections. J'ai soigné comme étudiant avec le médecin communal de Strasbourg, Robert, une épidémie de suette et de variole. Ainsi que l'a dit celui-ci (3): « ces deux maladies ont coexisté plusieurs fois sur le même individu. » Dans l'espace de 30 à 40 jours, il y eut 55 cas de variole et 131 cas de suette miliaire.

Aronsohn a vu celle-ci unie à la fièvre typhoïde à Molsheim; Ruef et Mangin ont constaté le même fait à Bischoffsheim. Tourdes et Stœber (4) admettent aussi ces coexistences: « Il n'apparaît guère, écrivent-ils, de maladie générale accompagnée de fièvre intense, typhus, scarlatine, rhumatisme articulaire, sans que la miliaire ne tende à s'y joindre ». Nous l'avons observée maintes fois dans ces conditions, bien qu'on n'ait voulu voir dans ces éruptions suettiques que des sudamina sans importance, n'ayant rien de commun avec la fièvre miliaire ; les éruptions étaient bel et bien accompagnées des phénomènes nerveux caractéristiques (anxiété précordiale, constriction épigastrique, palpitations, etc.) et de sueurs profuses.

Chose curieuse, nous n'avons plus observé de ces

(1) G. R. Saltzmann. *Historia purrpurae miliaris albae, cum primis Argentoratum nostrum et vicinium, ante biennium feres infectantis.* Argentorati, 1736.

(2) Schaal et Hessart. *Précis historique et pratique sur la fièvre miliaire qui a régné épidémiquement dans plusieurs communes du département du Bas-Rhin.* Strasbourg, 1813.

(3) *Gaz. méd. de Strasbourg.* 1857, p. 85.

(4) Tourdes et Stœber. *Topographie et Histoire médicale de Strasbourg et du département du Bas-Rhin*, 1864, p. 413.

cas de miliaire à partir de l'époque, où la fièvre paludéenne a disparu à Strasbourg et dans ses environs, et l'on peut se demander, si cette disparition quasi simultanée des deux maladies n'est pas une preuve de la corrélation de cause à effet entre elles, une preuve de leur parité étiologique, comme l'ont avancé certains auteurs.

Nous arrêtons là notre revue, bien qu'il existe encore beaucoup de communications dont nous n'avons pas parlé; mais les unes n'offrent pas assez d'intérêt, les autres sont trop sommairement résumées ou rapportées de façon trop incomplète, pour qu'on puisse en faire état. Mentionnons toutefois les titres d'un certain nombre d'entre elles:

Aronsohn. Du tétanos.

Boeckel Théodore. Variole mortelle.

Braconnot. Expériences sur le suc gastrique. — Du lait coloré en bleu.

Brasier. Traitement de la fièvre intermittente par le charbon végétal.

Caillot. Maladie bleue chez l'enfant.

Coze. Température des eaux courantes et stagnantes des environs de Strasbourg. — Recherches sur la population de Strasbourg.

Ehrmann. Ligatures d'anévrismes. — Polype nasal énorme. — Opération de la cataracte.

Faure. Salivation combattue par l'iode.

Fodéré. Mort subite par rupture de la veine-porte. — De la salubrité en général.

Forget. De la phtysie. — De l'albuminurie, etc.

Goupil. Sympathie de la peau avec la muqueuse gastro-intestinale.

Graffenauer. Empoisonnement par l'acide sulfurique. — Épidémie de variole de l'an X et de l'an XI. — Expériences médico-légales. — Du succin.

Kimmich. Un tableau de la médecine légale au commencement du XIXe siècle.

Koch. Maladies vénériennes; leur introduction et leur propagation en Alsace (1).

(1) Nous avons analysé ce travail dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 1913, p. 395 — 403.

Lauth (Th). De l'usage interne du phosphore. — Histoire de deux anévrismes.

Malle. Généralités sur la physiologie. — Expériences sur la mort par introduction de l'air dans les veines. — Une épidémie de méningite dans la garnison de Strasbourg, etc.

Marchal. Traitement de la fièvre typhoïde par des lotions vinaigrées. — Rhumatisme intermittent. — Fièvre intermittente pernicieuse, etc.

Masuyer. Traitement de l'ivresse par l'acétate d'ammoniaque.

Noël. Hémorrhagie périodique chez un jeune homme.

Pascal. État sanitaire de Strasbourg, en 1839.

Stoeber. De l'apoplexie. — Opération de la cataracte.

L'énumération de ces travaux — et je suis loin de les avoir indiqués tous — montre quelle a été l'activité de la réunion des médecins pendant le premier tiers du XIXe siècle et quel a été le cours des idées médicales à cette époque.

Rappelons que la section de médecine faisait partie d'une Société, où d'autres sections s'occupaient de littérature, d'archéologie, de sciences naturelles et surtout d'agronomie. Les médecins ne restèrent pas cantonnés dans leur branche spéciale, mais beaucoup d'entre eux, des professeurs surtout, montrèrent une grande prédilection pour les questions agricoles et leur prêtèrent un concours des plus actifs, comme le prouvent quelques travaux dont nous allons citer les titres:

Fodéré. — Mémoires sur la récolte du houblon, sur les plantes oléagineuses, sur le pacage. — Notices sur les paragrèles, sur la destruction de la cuscute, etc.

Coze. — Rapports sur la germination des blés, sur les moyens de perfectionner l'agriculture, sur une fontaine filtrante. — Rapports entre les animaux et les végétaux, question également traitée par Th. Lauth.

Marchal. — Rapport sur la destruction des courtilières. — Emploi du plâtre comme engrais.

Stoltz (Jean-Louis), père du prof. Stoltz. — Mémoires sur la bèche, sur les vignes et sur les vins de l'Alsace.

Claude. — Des champignons vénéneux.

Pour terminer, reproduisons certains passages d'un

discours du prof. Forget (1) *sur les rapports de l'agriculture et de la médecine* :

On peut dire de l'ordre social ce que Pascal disait de l'Univers : c'est un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part (Pensées). En effet, les anneaux de la chaîne humaine sont unis de telle sorte que la soustraction d'un seul briserait la chaîne tout entière. Néanmoins, si les éléments de ce tout harmonieux se lient et se fortifient mutuellement, il en est quelques-uns qui ont entre eux des connexions plus étroites, plus nécessaires et dont les influences réciproques sont plus prochaines, plus évidentes, plus puissantes que d'autres.

En est-il ainsi de la médecine par rapport à l'agriculture?

Cette connexion n'est pas de celles qui frappent les yeux ; elle paraîtra même tant soit peu forcée sinon paradoxale, d'une part au médecin qui ne s'est jamais occupé spécialement d'agriculture, d'autre part à l'agriculteur qui n'a jamais senti le besoin de recourir à la science du médecin. Et pourtant, en y regardant de près, on s'aperçoit que rien n'est plus naturel, plus inévitable même que ces relations mutuelles.

L'agriculteur est le père nourricier du genre humain, c'est lui qui par le sein de la terre, son épouse fidèle et féconde, dispense la vie d'abord, puis la santé et par suite le bonheur à l'espèce humaine. Le médecin est le grand redresseur de torts de la nature; il est l'ennemi naturel et officiel de la douleur et de la mort...

Après ce préambule, Forget prend le cultivateur à sa naissance, le suit dans toutes les phases de sa vie, montre les services qu'il peut attendre du médecin, non seulement par son intervention en cas de maladie, mais encore par ses connaissances forcément acquises en hygiène et en sciences naturelles. Par le fait, le médecin est jusqu'à un certain point à même de donner un bon avis pour le choix des engrais et des cultures, pour l'élève du bétail et autres problèmes touchant à l'agronomie; mais il est surtout appelé à intervenir dans les questions relatives à l'hygiène privée ou domestique (habitation, choix des vêtements, alimentation, etc.) et dans celles qui sont du ressort de l'hygiène publique, notamment la surveil-

(1) Forget était alors vice-président des sections réunies de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg.

lance des écoles, l'installation des cimetières, le dessèchement des marais et bien d'autres qui ont toutes leur importance au point de vue du bien être public.

Ayant développé tous ces points et donné libre carrière à son originalité, Forget finit sa harangue par ces paroles :

Je m'arrête, car le secret d'ennuyer est celui de tout dire et le thème dont j'ai fait choix est extensible à l'infini. Dans les exemples que j'ai produits, à l'effet de mettre en saillie les rapports de la science du médecin, c'est-à-dire des sciences naturelles qui sont du domaine du médecin, avec l'agriculteur et l'agriculture, je ne crois pas avoir franchi les limites du vrai. Je ne dis pas du réel, car en réalité le médecin est rarement admis aux conseils du cultivateur; mais j'ai voulu faire voir qu'il devrait l'être, si le cultivateur comprenait toujours ses intérêts et si le médecin était toujours ce qu'il devrait être, c'est-à-dire initié à toutes les notions qui, de près ou de loin, ont trait à la vie et au bien-être matériel de l'homme confié à ses soins.

*
* *

Nous ne pensons pas avoir fait œuvre inutile, en rappelant une partie des travaux d'une ancienne Société de médecine, qui comptait parmi ses membres un grand nombre de savants. En évoquant la silhouette des plus célèbres d'entre eux, nous avons éprouvé la satisfaction de rendre un dernier hommage à la mémoire de quelques-uns de nos maîtres, dont le souvenir nous est resté cher.

Depuis le temps auquel se rapportent ces travaux, la médecine a fait des progrès énormes. Avouons toutefois, que si les chercheurs de l'époque n'avaient aucune notion des nombreux problèmes médicaux résolus de nos jours, ils avaient déjà l'intuition de certains phénomènes aujourd'hui élucidés. Il faut aussi reconnaître qu'ils ont eu des vues très justes dans diverses questions en litige. N'oublions pas que Fodéré a le premier en France défendu énergiquement la cause de l'accouchement prématuré artificiel et que les médecins alsaciens ont été les premiers à plaider celle de la vaccine obligatoire.

LÉGENDES ET SUPERSTITIONS THÉRAPEUTIQUES

par Émile RIVIÈRE

Troisième note (1).

Dans mes deux précédentes communications sur les *Légendes et les Superstitions thérapeutiques* (2), j'ai traité tout particulièrement la question des pierres (mégalithes, tombeaux et statues antiques) auxquelles les populations d'autrefois attribuaient des vertus curatives ou préventives de telles ou telles maladies, de telles ou telles infirmités.

Aujourd'hui j'ai à exposer une série de faits relatifs principalement aux pierres trouées, au culte du dieu soleil, aux arbres votifs, aux plantes des saints guérisseurs, aux *carreaux* de tonnerre, enfin au culte aussi de certaines sources ou fontaines soi-disant miraculeuses en ce qui concerne leurs prétendues propriétés thérapeutiques.

XII

Les pierres percées ou trouées.

Donc tout d'abord quelques mots sur un certain nombre de pierres votives. Il s'agit des pierres percées ou trouées pour lesquelles la foi des populations en leurs vertus spéciales est loin d'avoir disparu dans différentes localités.

C'est ainsi qu'en Bretagne, d'après l'amiral Fleuriot de l'Angle, les jeunes mariés allaient naguère encore se frotter le ventre à la *haute pierre* de Plouarzel (3) [le menhir de Kerloas], « ce représentant, dit-il, des forces génésiques du monde auquel les femmes

(1) Séance du 13 mai 1914.
(2) *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine*, tome XIII, 1914, pages 82-94 et pages 160-171.
(3) *Plouarzel*, commune du canton de Saint-Renan, arrondissement de Brest, département du Finistère.

stériles vont demander leur fécondité ». Ce menhir de Plouarzel, le plus grand du Finistère, — il mesure plus de douze mètres de hauteur — présente sur deux de ses faces opposées, à un mètre environ du sol, une bosse ronde. M. Paul Sébillot, mon collègue et ancien président de la Société d'Anthropologie de Paris, qu'on ne doit jamais oublier de citer, lorsqu'il s'agit de folklore, raconte que, après s'être en partie dévêtus, la femme d'un côté, le mari de l'autre, chacun *se frotte le ventre* sur une de ses bosses. L'homme prétend, en agissant ainsi, avoir des enfants mâles plutôt que des filles et la femme espère, par là, obtenir d'être la maîtresse au logis (1).

Près du bourg de Moëlan (2), les nouveaux mariés *se frottent*, dans un but semblable, à un monument mégalithique, à un menhir percé, qui présente une aspérité (3).

Il en était de même, dit encore M. A. Callet (*loc. cit.*), de la pierre trouée, dénommée le *Lithe au Roy*, près de Cressin (4).

On retrouve encore ici cette coutume curieuse du *frottis*, dont j'ai déjà parlé précédemment.

Citerai-je aussi, parmi les *pierres percées*, celle de Fouvent-le-Haut, dans la Haute-Saône, « où il était d'habitude ainsi que dans les villages voisins, dit M. Paul Sébillot, que, lorsqu'il naissait un enfant et après son baptême, les parents l'apportassent près de ladite pierre et le fissent passer par l'ouverture. C'était ce qu'on appelait *le baptême* de la pierre ; il devait le préserver de toutes sortes de maladies et lui porter bonheur pendant tout le cours de son existence. Si, néanmoins, l'enfant devenait souffrant, on lui faisait subir une seconde fois cette opération ; cela hâtait, disait-on, la guérison ».

(1) Paul Sébillot. — *Le culte des pierres en France.* (Revue de l'École d'Anthropologie de Paris, tome VI, année 1902.

(2) *Moëlan*, commune du canton de Pont-Aven, arrondissement de Quimperlé (Finistère).

(3) Paul du Chatellier. — Inventaire des Monuments mégalithiques du Finistère.

(4) *Cressin*, commune du canton et arrondissement de Belley (Ain).

Un usage analogue avait cours autrefois aussi, d'après Ch. Coquebert, au dolmen de Trie-Château, dans l'Oise (1), que j'ai exploré en 1876 (2) et dont la pierre d'entrée est percée d'un assez large trou. Les habitants des environs avaient, de temps immémorial, l'habitude de faire passer par son ouverture les enfants faibles et languissants, dans la ferme confiance que cette pratique devait leur rendre la santé. Naguère encore, pour les préserver de la fièvre, on les introduisait par ce même trou, dans le susdit dolmen, de dehors en dedans, la tête la première (3).

Dans le département de l'Aisne, les jeunes mères, pour conjurer la malchance, faisaient passer leurs enfants par l'ouverture d'une pierre percée.

En Eure-et-Loir, pour garantir les nouveau-nés des maléfices, Paul Sébillot rapporte encore qu'on les faisait aussi passer par le trou du dolmen d'Allaines (4), aujourd'hui détruit.

Ainsi cette foi superstitieuse dans les *pierres percées*, qu'il s'agisse de mégalithes naturels, de dolmens, de menhirs ou de pierres tombales comme celle de l'église de Saint-Menoux (5), dans l'Allier, se retrouve partout en France. Je pourrais citer encore, en effet, d'après le même auteur, le Trou de Saint-Jean à Marcamps (6), dans la Gironde ; la Borne percée de Marlay-le-Vicomte, dans l'Yonne ; la dalle percée dite le tombeau de Sainte-Félicie, à Polaincourt (7) ; la pierre percée de Crans, dans la Haute-Saône, etc.

(1) *Trie-Château*, commune du canton de Chaumont-en-Vexin, arrondissement de Beauvais (Oise).

(2) *Bulletin de la Société française de Numismatique et d'Archéologie* ; 2e série, tome I, page 88.

(3) G. Fouju. — *Revue des traditions populaires*, tome XIV, page 477, année 1899.

(4) *Allaines*, commune du canton de Janville, arrondissement de Chartres.

(5) *Saint-Menoux*, commune du canton de Souvigny, arrondissement de Moulins (Allier).

(6) *Marcamps*, commune du canton de Bourg-sur-Gironde, arrondissement de Blaye (Gironde).

(7) *Polaincourt*, commune du canton d'Amance, arrondissement de Vesoul.

XIII

Le culte du Soleil, les Arbres votifs, les Bois sacrés.

A

Les autels Deo Soli.

On sait, comme le disait récemment, dans une de ses intéressantes *Chroniques hebdomadaires de la Médecine* (1), le publiciste qui signe Dioscoride, que « le culte du soleil date des premiers âges de l'humanité et qu'il s'est poursuivi bien longtemps après, jusque parmi des peuples en possession d'une civilisation très avancée ».

Maints auteurs en ont parlé et ont raconté les curieuses légendes qui s'y rapportent. Naguère encore M. Camille Jullian (de l'Institut) écrivait, dans un de ses remarquables articles sur *Les anciens dieux de l'Occident*, « qu'on fit de lui [le Soleil] le fils du Ciel. Mais, de même que son éclat précis fait souvent oublier la lumière diffuse du firmament, l'adoration du Soleil devint, chez les Occidentaux, le rite principal du culte céleste. On cherchait sur les hautes montagnes le mystérieux berceau où il se cachait la nuit; on le supposait franchissant l'air sur un char... (2) ».

Je me bornerai donc ici à rappeler qu'il y avait autrefois aussi dans la Bresse et le Bugey, d'après M. A. Callet, dont j'ai eu l'occasion de citer, dans mon travail, à plusieurs reprises, l'étude sur les *Derniers vestiges du paganisme dans l'Ain* (3), qu'il y avait autrefois, dis-je, nombre d'autels consacrés au *Soleil*. A Bourg (4), à Vieu (5), à Pierre-Châtel (6), on a

(1) *Le Journal* du 19 mars 1914.
(2) *Revue politique et littéraire, Revue bleue*, numéro du 10 janvier 1914, page 33.
(3) A. Callet. — *Loc. cit.*
(4) *Bourg*, chef-lieu du département de l'Ain.
(5) *Vieu*, commune du canton de Champagné, arrondissement de Belley (Ain).
(6) *Pierre-Châtel*, commune du canton et arrondissement de Belley.

retrouvé des autels votifs « *Deo Soli* ». Il existait jadis, dit-il, à Bouligneux (1), — il y existe peut-être encore actuellement — un usage singulier : quand on voulait se guérir d'une fièvre ou d'une maladie quelconque, on formait, avec de la paille, une sorte de soleil à six rayons, on portait celui-ci sur une éminence du sol, voisine de la localité, et l'on s'agenouillait devant le simulacre de l'astre du jour, en présence du soleil lui-même, à l'heure exacte de son lever.

Dans plusieurs autres villages du même département de l'Ain, on célèbre encore aujourd'hui la fête du Soleil en allumant des feux au solstice d'été.

« A Miribel (2), la fête du grand astre était célébrée tous les ans, au jour des brandons. D. Monnier la vit encore en 1853. Les filles et les garçons formaient alors des rondes. Puis les jeunes filles, quand le feu avait cessé de donner de grandes flammes, s'évertuaient à sauter par-dessus le brasier, car il était de tradition que celles qui avaient pu le franchir, sans brûler leurs cottes, se marieraient dans l'année. Et, pendant ce saut périlleux, la ronde chantait :

Aux brandons, aux brandons !
Quelle longue farandole,
Attisons
Les tisons ! »

Il n'est pas jusque dans le Paris du vingtième siècle où, depuis quelques années, la fête du soleil ne soit célébrée le jour même du solstice d'été.

A cet effet les membres de la Société d'Astronomie et leurs invités se réunissent dans la soirée du 21 juin, à la tour Eiffel, en un banquet présidé par un des leurs, pour ne se séparer que le lendemain matin, après avoir assisté au lever de l'astre solaire « dispensateur des biens de la terre » et après avoir parfois aussi chanté sa gloire.

(1) *Bouligneux*, commune du canton de Villars, arrondissement de Trévoux, département de l'Ain.

(2) *Miribel*, commune du canton de Montluel, arrondissement de Trévoux.

En Angleterre également, en ce même jour, le dieu soleil est fêté par ses adorateurs, comme en témoigne le télégramme suivant envoyé de Londres à l'un des grands quotidiens de Paris, le 22 juin même de cette année (1914), que je copie textuellement en raison des incidents auxquels la fête a donné lieu.

« LONDRES. — Ce matin, dès l'aube, des *adorateurs du soleil* se colletèrent furieusement avec des agents de l'autorité.

« La chose se passait à Stonehenge, où, chaque année, une société internationale dite « *du Lien commun* » vient, au matin du jour le plus long de l'année, adorer le soleil, dès son lever, et célébrer, sur un des *autels de pierre* qu'on trouve à Stonehenge, près de Salisbury, une sorte de service religieux.

« Ce matin, en vertu d'instructions du colonel X... à qui appartient la demeure de Stonehenge, la police voulut interdire aux *fidèles du rite antique* la célébration du service accoutumé. Ceux-ci en appelèrent à la foule, venue assez nombreuse, et quelques centaines de personnes ayant pris fait et cause pour eux, la police fut assez malmenée. Mais des renforts arrivèrent et l'autorité resta maîtresse du terrain. »

B

L'ORME DE SAINT-MARTIN
ET
LE CERISIER DE MARLIEUX.

J'ajouterai, d'après mon collègue de *la Cité*, que certains arbres furent également l'objet d'un culte qui, dans les campagnes, « résista longtemps aux efforts du clergé. Ce que voyant, l'église christianisa les végétaux auxquels restait attachée la vénération populaire, en plaçant alors, au cœur d'un vieil arbre, de petites niches treillagées qui renfermaient une statuette en plâtre, une statuette de la Vierge généralement. C'est ainsi que M. O'Brien raconte

que, dans la commune de Saint-Martin-du-Mont (1), il existe un orme colossal dans le chœur d'une chapelle, lequel orme était le but d'un pélerinage très suivi par les habitants des Dombes (2), comme étant à la fois un préservatif et un curatif de la fièvre. On a niché dans son tronc, dit-il, une statuette de la Vierge en bois de même essence » (3).

Ceci me rappelle que, il y a vingt ans, on voyait encore, non loin de Paris, dans les bois de Draveil (4), certain rond-point où l'un des plus vieux arbres — jadis un arbre votif selon toutes probabilités — était porteur d'une de ses petites niches renfermant également une statue de la Vierge. Je me souviens très bien l'avoir vue, à l'époque, dans son arbre.

Je ne saurais omettre de dire encore ici, à propos des arbres, objets des superstitions susdites dans le département de l'Ain, que, à Marlieux-en-Dombes (5), « les dames du lieu, qui désirent goûter les douceurs de la maternité, vont dans un bois, voisin du bourg, secouer certain cerisier, en invoquant le bienheureux Saint-Guignefort » (6).

C

Les Bois sacrés

Enfin je dirai « qu'il y avait autrefois, dans l'Angoumois, des *bois sacrés* dénommés des *Lucs* ». Ils ont tous disparu, dit M. A. Favraud (7), au mémoire de qui j'emprunte plus loin de nombreux faits relatifs

(1) *Saint-Martin-du-Mont*, commune du canton de Pont-d'Ain, arrondissement de Bourg.

(2) Le pays des Dombes, qui faisait partie du gouvernement de Bourgogne, formait jadis une principauté dont la capitale était Trévoux.

(3) A. Callet. — *Loc. cit.*

(4) *Draveil*, commune du canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

(5) *Marlieux-en-Dombes*, commune du canton de Villars, arrondissement de Trévoux.

(6) A. Callet. — *Loc. cit.*

(7) A. Favraud. — *Quelques légendes et anciennes pratiques de la Charente*. (Compte rendu du huitième Congrès préhistorique de France, session d'Angoulême, 1912, pages 884-899).

au *culte des Fontaines*. « Ils ont tous disparu, mais quelques noms sont restés : *Le Luc*, le *Grand-Luc* et le *Petit-Luc*, *Les Lucs*, *Le Luc d'Apollon*, etc. Dans la forêt ou bois sacré de Boixe, où ce dernier se trouvait, le christianisme se substitua au polythéisme et une chapelle fut construite et consacrée à Saint-Pierre.

« A Montchaude (1), l'autel de Saint-Mathurin existe seul au milieu des bois. Les mères y vont en pèlerinage, le 10 mai, faire des vœux pour leurs enfants malades. C'est probablement un ancien *Luc*, » ajoute l'auteur.

XIV

Les Plantes et les Saints guérisseurs

D'autre part, M. A. Callet raconte que, « dans les hautes montagnes du Bugey, où l'on croit encore aux sortilèges et aux sorciers, les bonnes femmes continuent à aller, à l'heure de minuit, dans la pâle clarté qui tombe de la vieille Phœbé, *per amica silentia Lunæ*, cueillir sous les futaies, au creux des combes désolées, les simples et les solanées, comme les druidesses antiques qui allaient couper la verveine et la jusquiame avec des cérémonies et des incantations mystérieuses... ».

Ne sait-on pas, d'ailleurs, qu'autrefois nombre de plantes, bien qu'elles n'eussent aucune vertu curative réelle, étaient « considérées superstitieusement par le peuple comme douées de propriétés bienfaisantes, dès qu'elles portaient le nom d'un saint guérisseur ou qu'elles avaient une forme spéciale rappelant certaines parties du corps. C'est ainsi que jadis le *chou* était recommandé soit contre la péritonite, soit contre les affections cérébrales, parce qu'on regardait sa feuille comme représentant assez bien les replis du péritoine ou l'écorce du cerveau (2) ». Et l'auteur, qui

(1) *Montchaude*, commune du canton et chef-lieu d'arrondissement de Barbezieux (Charente).

(2) A. L'Esprit. — *Médicaments, remèdes et produits d'allure religieuse*. (Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique, Le Vieux Papier, 1914).

est aussi un de mes collègues de la Société historique *la Cité* et à qui j'emprunte ces lignes, d'ajouter : *ab uno disce omnes*.

Parmi les plantes ainsi pourvues du nom « d'un saint guérisseur ou d'un personnage biblique » par la reconnaissance populaire pour leurs propriétés thérapeutiques prétendues ou réelles, M. A. L'Esprit cite : « la *Nigelle* ou *Nielle*, plante diurétique qui était nommée *la Fleur de Sainte-Catherine* ; le *Taminier* aux vertus purgatives, qui s'appelait *le Sceau de Notre-Dame*, on le dénommait aussi *l'Herbe aux femmes battues*, parce que, paraît-il, son emploi faisait disparaître les *bleus* consécutifs aux coups que les maris de ces temps-là administraient copieusement à leurs épouses ! Maintenant, ajoute l'auteur, on se revolvérise et les herbes, pour guérir les trous des balles, sont plutôt rares !... *L'Armoise*, tonique et vermifuge, était *l'Herbe de Saint-Jean*, le *Bouillon blanc* était *l'Herbe de Saint Fiacre*, etc. On en pourrait citer comme cela une grande quantité.

« Par analogie, les pharmaciens ont donné des noms de saints à une multitude de médicaments ». M. L'Esprit en signale quelques-uns, comme l'onguent *Saint-Pardoux*, le baume de *Saint-Charles*, les gouttes de *Saint-Marc*, les tisanes de *Saint-Riquier*, de *Saint-Laurent*, etc. ».

J'ajouterai, d'après Dioscoride (1) que j'ai déjà cité, que « certaines drogues ont disparu des classifications dressées dans les Traités de thérapeutique, comme celles dites *dépuratives*, telles que les herbes cueillies au clair de lune ou bien encore l'hysope, qui, depuis les temps les plus reculés, servait au prêtre à asperger les fidèles d'eau lustrale : *asperge me hysopo et mundabor* ». Cependant l'hysope ou hyssope (par deux *s*) officinale (*Hyssopus officinalis* Lin.), genre de la famille des Labiées-Saturéinées, est encore assez fréquemment employée en infusions dans la bronchite chronique et dans les affections chroniques des poumons.

(1) Dioscoride.— *Chronique de la Médecine* (*Le Journal* du 14 mai 1914).

Mais, si nombre de plantes et de médicaments sont placés sous le vocable d'*un saint* guérisseur, par contre, « chose singulière, peu de *saintes* sont invoquées. Tout au plus connaissons-nous, dit M. L'Esprit, le remède merveilleux de *Sainte-Élisabeth-de-Hongrie*, le tonique de *Sainte-André...e* [par deux *e*] et un racahout *Sainte-Lucie.* »

Je trouve également, de mon côté, dans le Formulaire magistral de Bouchardat, certaines préparations pharmaceutiques patronées par un saint guérisseur, telles que, pour n'en citer que quelques-unes, le thé purgatif de *Saint-Germain*, la pommade *Saint-André*, la pommade anti-ophtalmique de *Saint-Yves*, la poudre capitale de *Saint-Ange*, les pilules mercurielles de *Sainte-Marie*.

La poudre de Saint-Ange et la pommade de Saint-Yves sont citées également par M. A. L'Esprit, qui leur adjoint, dans sa nomenclature, les pilules de *Saint-Pair*, réputées « contre les coliques ».

XV

Les Carreaux de tonnerre

Les haches de pierre, les haches polies elles-mêmes, connues de tous temps et aujourd'hui encore dans les campagnes sous le nom de pierres de *tonnerre* ou de *pierres de foudre*, sont encore, dans les Dombes, en grande vénération, sous le nom de *carreaux de tonnerre*. Non seulement on les place, comme dans nombre de villages d'autres régions, dans l'angle des maisons pour garantir celles-ci de la foudre, du feu du ciel, selon l'expression vulgaire, mais on les recueille précieusement encore pour les propriétés thérapeutiques que la superstition leur attribue, pour la propriété de guérir certaines maladies et particulièrement « les maux de ventre et les coliques néphrétiques ».

Ces anciennes *haches celtiques*, comme les appelle mon collègue de la Société historique des troisième

et quatrième arrondissements de Paris, *la Cité*, on les recherche avec le plus grand soin encore « pour se guérir de la varioloïde et de la variole, de la morsure des serpents, des maladies du foie, des ophtalmies, etc.

« De plus, quand on passe devant un cimetière, la nuit, on doit y lancer une pierre pour se préserver des mauvais esprits... » (1).

XVI

Le Bonnet de Saint-Mériadec

Ce *bonnet* de métal est une petite cloche en cuivre mêlé d'argent datant du sixième ou du septième siècle, que son poids et ses dimensions permettent de tenir et sonner à la main, grâce à l'anse qui la surmonte. Sa forme, à quatre pans ou faces, est à peu près celle d'un *bonnet* carré.

Sa hauteur, anse comprise, est de 0m21 ; le diamètre de son ouverture est de 0m18, tandis que son battant mesure 0m13 de haut (2).

Elle est réputée, dans la population, pour ses vertus curatives, c'est-à-dire comme ayant la propriété de guérir les maux de tête et les maux d'oreilles, voire même, ajoute-t-on, la surdité. Pour ce, on la fait sonner, puis on la pose rapidement sur la tête du croyant, malade ou sourd.

La cloche ou bonnet de Saint-Mériadec appartient à l'église paroissiale de Stival (3), où elle est conservée dans la sacristie comme ayant appartenu, d'après une tradition immémoriale, laquelle, a soin de dire

(1) A. Callet. — *Loc. cit.*

(2) Aveneau de la Grancière. — *Loc. cit.*, pages 99-101. (D'après la description qu'en a donnée le vicomte Hersart de la Villemarqué.)

(3) *Stival* dépend de la commune de Pontivy (Morbihan). Le mot *stival* est une altération ou une forme différente du mot *stivel* qui, d'après le dictionnaire de Le Gonidec, signifie « fontaine dont la source sort d'un rocher et qui est ordinairement accompagnée d'un lavoir ». En effet, à une petite distance du village du Resto, voisin de Stival, se trouve une source qui s'appelle *fetan er stifel* (A. de la Grancière. — *Loc. cit.*, pages 97-98.)

M. Aveneau de la Grancière, « ne saurait être justifiée par aucun document », comme ayant appartenu, dis-je, à un saint breton du nom de Mériadec, qui, assure-t-on, s'en serait servi.

XVII

Le Verrou de Saint-Pierre

Dans son très intéressant mémoire, dont je parle longuement un peu plus loin, M. A. Favraud, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, raconte, d'après M. A.-F. Lièvre (1), que, à Saint-Pierre-d'Angoulême (Charente), les femmes stériles doivent aller secouer le *verrou* de la porte de l'église, si elles veulent avoir des enfants.

Il en était de même aussi autrefois à Saint-Roch (2); mais comme ces pratiques, dit-il, incommodaient l'officiant, celui-ci fit, un certain jour, enlever le susdit verrou (3).

XVIII

Le culte des Sources et des Fontaines

On sait qu'un grand nombre de sources et de fontaines sont réputées en France pour leurs vertus miraculeuses, pour leurs propriétés curatives ou préventives de tels ou tels maux, de telles ou telles infirmités. Elles le sont, comme les rochers et les mégalithes préhistoriques ou autres (polissoirs, menhirs, etc.), qu'on trouve le plus souvent dans leur voisinage le plus proche. Elles le sont, comme aussi les statues et les tombeaux de certains personnages, dont j'ai parlé dans la séance du mois dernier, tous, rochers et mégalithes, plus ou moins sacrés dès les temps les plus anciens, puis ultérieurement christianisés et placés sous le vocable d'un saint quelconque, de même que certaines statues et pierres tombales, mais dont nombre d'entre eux sont en-

(1) A.-F. Lièvre. — *Exploration archéologique du département de la Charente*, page 4.

(2) *Saint-Roch* dans la Charente également.

(3) A. Favraud. — *Loc. cit.*

core l'objet de maintes superstitions et le sujet de légendes que la tradition nous a conservées.

Après les faits dont M. le docteur Marcel Baudouin a entretenu à plusieurs reprises la *Société française d'Histoire de la Médecine;*

Après la très intéressante communication de M. le docteur Hubert Clen, parue dans un de nos derniers Bulletins (1), sur *Sainte-Claire et les Fontaines thérapeutiques des Vosges;*

Je rapporterai aussi quelques légendes venues à ma connaissance, légendes relatives également au culte, dans certains départements, des sources et des fontaines, dont la tradition nous a transmis le récit de leurs vertus soi-disant préventives ou curatives d'un mal quelconque, vertus auxquelles, dans les campagnes, d'aucuns ajoutent encore, à l'époque actuelle, une foi des plus entières.

Les fontaines miraculeuses, en raison du but pour lequel les habitants de la région se rendent en pèlerinage, soit en foule à certaines époques de l'année, soit séparément et à des dates non fixées à l'avance, m'avaient paru, dans le principe, pouvoir être divisées en *fontaines* que j'appelais *fontaines de prédictions* et en *fontaines* que je dénommais *fontaines de guérisons*. Aux premières appartenaient notamment les fontaines aux épingles ou fontaines aux mariages, dans les secondes je rangeais les fontaines réputées exclusivement pour leurs prétendues vertus thérapeutiques.

Mais un si grand nombre de fontaines dites sacrées réunissent à la fois les deux spécialités : *prédiction* et *guérison*, que je crois devoir renoncer à cet essai de groupement.

A

La Source Saint-Sauveur

Tout d'abord je citerai, en quelques mots, ce que

(1) Hubert Clen. — *Sainte-Claire qui guérit les maux d'yeux : fontaines thérapeutiques des Vosges.* Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine, tome XIII (1914), pages 70 et suivantes.

rapportait, en 1910, au Congrès préhistorique de France, session de Tours, Mme B. Crova (de Cherbourg), membre dudit Congrès, à propos de la pierre à cupules devenue la pierre tombale, dont j'ai parlé plus haut (1), de l'ermite ayant nom Barthélemy Picquerey, mort en 1659 et inhumé au seuil de la chapelle Saint-Sauveur.

La tradition de cette chapelle, dit l'auteur, est d'autant plus intéressante qu'il se trouve près de là, à 50 mètres dans l'est, une source ombragée de quelques arbres. L'eau qu'on y puise [à l'époque du pélerinage annuel, c'est-à-dire le 24 août], destinée à des ablutions, complète les vertus curatives de la pierre tombale.

Enfin, une autre tradition rapporte que, dans un champ, appelé encore aujourd'hui le *Clos des Croix*, se trouvaient deux croix de pierre, qu'on disait avoir été élevées sur les tombes de Dunois et du comte de Saint-Pol, morts au siège de Cherbourg en 1359. Ces deux croix furent détruites en 1827 (2).

Dunois étant mort en 1417 et le comte de Saint-Pol en 1468 au château de l'Hay, ces croix pourraient très bien avoir été des menhirs christianisés. C'est du reste l'opinion de plusieurs archéologues de Cherbourg (3).

Il paraît probable d'après cela, ajoute Mme Crova, que la chapelle Saint-Sauveur a été élevée sur un lieu sacré, existant déjà à l'époque des monuments mégalithiques, et que la coutume de creuser des cupules en serait un dernier souvenir (4).

A la suite de cette communication, M. Marcel Baudouin faisait remarquer qu'on se trouvait là « en présence d'une triple superposition de cultes : *a*) le *culte de la fontaine* [ou source] qui, dit-il, doit avoir commencé ; *b*) le *culte de la pierre*, à laquelle la fontaine a dû donner ses qualités lorsque la pierre fut

(1) Voir page 161.

(2) L'abbé Desmons. — *Histoire civile et religieuse de Cherbourg*. (Manuscrit de la Bibliothèque municipale de cette ville.)

(3) Il ne reste aucun souvenir d'exhumation faite dans ce champ, actuellement cultivé ; j'ai interrogé, dit Mme Crova, un cultivateur de l'endroit ; il n'y a jamais trouvé ni pierres ni monnaies. Ce clos a servi de champ de foire et le terrain a dû être fort remanié.

(4) B. Crova. — *Loc. cit.*

remarquée ; c) la *christianisation du culte de la pierre*, d'où l'érection de la chapelle. »

Mme Crova n'a pas pu découvrir les origines de cette chapelle. Elle a appris seulement, par une communication de l'abbé Leroux, vicaire général de Coutances, que « le plus ancien document la concernant datait de 1332 » (1). La chapelle fut agrandie après la mort du susdit ermite.

B

La Fontaine Saint-Martin.

Cette fontaine, placée comme nombre d'autres sous le vocable de Saint-Martin et à laquelle la légende a fait, dans le Limousin notamment, une renommée de thérapeutique médicale, se trouve sur le territoire de la petite commune de Dinsac, à quelques centaines de mètres seulement du bourg lui-même, dans le canton du Dorat, arrondissement de Bellac, département de la Haute-Vienne,

Des renseignements qui m'ont été fournis à son sujet par un propriétaire des environs, M. A. de Montcourt, originaire de ce département et pharmacien à Boulogne-sur-Seine, il résulte que les paysans viennent de fort loin à la fontaine Saint-Martin de Dinsac, avec femmes et enfants, y amenant les malades, en pèlerinage, principalement à une certaine époque de l'année. Dès leur arrivée, les susdits malades ou bien étaient plongés entièrement dans cette fontaine, dont les eaux alimentent un petit lavoir y attenant, ou bien seules les parties atteintes du mal, pour lequel le pèlerinage avait été entrepris, étaient l'objet d'ablutions spéciales, l'objet d'un lavage en règle exécuté avec cette eau.

Je n'ai jamais ouï dire *sérieusement*, ajoute la lettre de mon correspondant, qu'il se soit produit, bien entendu, une guéri-

(1) *Pouillé du diocèse de Coutances*, rédigé en 1332 et publié par Auguste Longnon (de l'Institut), article *Octeville* : « Octeville..... *Ibi est quædam capella, quam rector gubernat et non est dotata* ».

son quelconque. Cependant ces pratiques n'en étaient pas moins respectées dans le pays.

Enfin, ô hygiène, certaines gens ne répugnaient pas à venir boire, en vue d'une amélioration de leur santé, l'eau de cette même *fontaine Saint-Martin*, qui avait servi aux susdites ablutions. D'ailleurs, je dois dire encore que si cette eau n'alimentait pas, à l'époque dont je parle, la commune même de Dinsac, ce dont je ne me souviens pas suffisamment, cependant elle était employée, je le crois bien, dans un petit village voisin, appelé La Carparie, sans pouvoir, du moins, l'affirmer absolument.

M. de Montcourt ajoute, pour achever de relever tous les faits qui ont trait à cette thérapeutique superstitieuse ayant cours dans la partie du Limousin qui avoisine le Poitou, que, du côté de Verneuil-Moutiers, Azat-le-Riz, Darnac, toutes communes du canton du Dorat, les habitants mettaient jadis et mettent encore aujourd'hui, dans une grande terrine d'eau, des petits pelotons de laine de couleurs différentes, couleurs dont chacune est, pour eux, représentative d'un *saint guérisseur* de, pour ainsi dire, n'importe quelle maladie.

Le premier des pelotons *qui bouge*, — c'est l'expression du pays — c'est-à-dire celui qui, en s'imbibant d'eau, s'enfonce le premier, indique, par sa couleur, le saint auquel le malade doit *se vouer*, selon l'expression encore employée aussi dans la région. Par suite, le malade doit se rendre en pèlerinage dans la localité où le susdit saint a la réputation de guérir le genre d'affection dont il est atteint. Il s'agit alors, parfois, de franchir des distances de 20, 25, et 30 kilomètres, dans de petites voitures traînées par des ânes et dont le confortable, le plus indispensable à un malade même le moins souffrant, laisse plus qu'à désirer.

Cette coutume de consulter ainsi le sort à l'aide de pelotons de laine est surtout usitée pour les enfants atteints de coliques persistantes, pour les épileptiques, les choréiques, etc.

M. A. de Montcourt dit encore, dans sa lettre, qu'il se souvient parfaitement d'avoir vu, dans son enfance, à l'entrée du bourg de Dinsac, près du presbytère, « une croix couverte d'*épingles* jusqu'à une certaine hauteur, jusqu'à la hauteur que les bonnes femmes pouvaient atteindre sans difficulté. De plus, le montant de la croix était entouré de *brins de paille* et, dans l'église de la localité, le bénitier était rempli, lui

aussi, d'épingles semblables et même de vieux sous. *Tout cela portait bonheur* aux gens qui en faisaient le dépôt accompagné d'une prière ; et ces menus objets étaient scrupuleusement respectés par les habitants du pays. Personne n'eût osé y toucher; nul, même parmi les plus besogneux d'entre eux, ne se fut avisé de s'approprier les sous ainsi déposés.

« Enfin, près de Montmorillon, chef-lieu d'arrondissement de la Vienne,

Saint Nicolas,
Qui marie les filles avec les gars,

est tout particulièrement en faveur auprès des familles, dont quelque membre est malade, dit en terminant mon correspondant. Lui aussi reçoit, par suite, à l'instar de la croix de Dinsac, de nombreuses épingles. De plus, derrière la chapelle qui lui est consacrée, à Montmorillon, il existe un passage couvert, que les individus atteints, d'une affection rhumatismale, doivent traverser pour obtenir du susdit saint, dit la légende, soit une guérison parfaite, soit une amélioration plus ou moins grande, si guérison ne peut (1). »

C

La Fontaine et le Pas de Sainte-Geneviève.

Dans la commune d'Épinay-sous-Sénart (2), près celle de Brunoy, il existait, avant la Révolution, une abbaye de Sainte-Geneviève, célèbre, dit-on, où l'on se rendait aussi en pèlerinage pour la soi-disant fontaine qui s'y trouvait enclavée. Il s'agit, en réalité, d'une source véritable dans laquelle les pèlerins, qui venaient implorer la patronne de Paris, soit pour leurs maux physiques, soit pour leurs infirmités, soit aussi

(1) Émile Rivière. — *Le grattage des pierres, mégalithes préhistoriques et tombeaux; légendes et superstitions.* (Compte rendu du sixième Congrès préhistorique de France, session de Tours, 1910, pages 564-571.)

(2) *Épinay-sous-Sénart*, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

pour des chagrins de toutes sortes, devaient en se retirant, leur invocation terminée, jeter une pièce de monnaie quelconque. Cette source se voit aujourd'hui dans la cour d'une ferme, dont les bâtiments ont été élevés sur l'emplacement de cette ancienne abbaye (1).

Je ne dois pas omettre d'ajouter qu'il existait, il y a peu d'années encore, dans cette même commune d'Épinay-sous-Sénart, à peu de distance de ladite abbaye, un mégalithe sis dans un terrain communal, près des bois dits de Boussy (2). Sur ce mégalithe, dénommé le *Pas de Sainte-Geneviève* (3), « la légende voulait que la patronne de Paris eût imprimé la plante de son pied » (4). La pierre, autrefois *fichée* plus ou moins profondément dans le sol, a été, non pas détruite mais renversée en 1845 et entièrement recouverte par une masse de terre d'une certaine épaisseur extraite d'un fossé voisin. C'était à l'époque où l'État s'emparait du susdit terrain communal pour le faire boiser et l'enclaver dans la forêt de Sénart, dont il fait partie depuis lors.

Ce mégalithe ou menhir, si menhir il y a, comme M. Charles Motheau (de Brunoy) est très porté à le croire, est un grès semblable à ceux des menhirs de Mandres, de Boussy-Saint-Antoine et de Brunoy, que j'ai décrits il y a déjà un certain nombre d'années (5). Il a été pendant longtemps, comme la fontaine ou source voisine qui porte le même vocable de Sainte-Geneviève, un but de pèlerinage pour les infirmes, les malades et autres.

(1) Émile Rivière.— *Les pierres dites à empreintes de pieds : le Pas de Sainte-Geneviève et le Pas de Saint-Jean.* (Extrait du Bulletin de la Société préhistorique de France, année 1904, pages 291-293.)

(2) *Boussy-Saint-Antoine*, commune aussi du canton de Boissy-Saint-Léger.

(3) Émile Rivière. — *Les menhirs de Brunoy.* (Association française pour l'Avancement des Sciences, Congrès de Bordeaux, 1895.)

(4) Charles Motheau.— *Essais préhistoriques sur Brunoy.* (L'Abeille de Seine-et-Oise, numéro du 24 février 1893.)

(5) Émile Rivière. — Association française pour l'Avancement des Sciences : Congrès de Bordeaux ,1895 ; Congrès de Carthage, 1896 ; Congrès de Nantes, 1898 ; Congrès de Boulogne-sur-Mer, 1899.

Son surnom de *Pas de Sainte-Geneviève* lui proviendrait d'une dépression ou cavité de certaine dimension simulant l'empreinte d'un pied, dépression qui aurait été « peu à peu agrandie par l'*habitude* que les pèlerins avaient d'y placer un de leurs *pieds*, *à l'instar de Sainte-Geneviève*, selon la légende, leur prière terminée ». Cette dépression que je n'ai pas vue, mes recherches n'ayant pas réussi à retrouver, dans la forêt, l'endroit où la pierre est encore enfouie, par suite, à découvrir celle-ci et à la faire réédifier, comme j'en avais la ferme intention, je ne saurais dire si elle est naturelle ou si elle a été creusée, non par le pied de la sainte, bien entendu, mais intentionnellement par la main de l'homme et agrandie plus tard, si j'en crois ce qu'on dit dans la région, par des pratiques superstitieuses (grattage de la pierre ou autre).

D

Les Fontaines aux épingles ou Fontaines aux mariages.

La superstition des *épingles* jetées dans les sources et les fontaines prétendues miraculeuses, superstition dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, il y a quatre ans, au Congrès préhistorique de Tours (1) et dont j'ai dit plus haut quelques mots au sujet de la *fontaine Saint-Martin* de Dinsac (2), se rencontre en maints départements. Mais je la trouve particulièrement citée par un de mes confrères en préhistoire dans un mémoire des plus intéressants, lu par lui au huitième Congrès préhistorique de France, sur des Légendes de la Charente (3).

« Il n'y a pas encore quarante ans, dit-il, les

(1) Émile Rivière. — *Loc. cit.*

(2) Voir page 399.

(3) A. Favraud.— *Quelques légendes et anciennes pratiques de la Charente.* (Compte rendu du huitième Congrès préhistorique de France, session d'Angoulême, 1912, pages 884-899.)

femmes d'Aunac (1) allaient en pélerinage à la Fontaine de Moutonneau (2), pour se guérir du *mal caduc*. Il fallait jeter des épingles dans la fontaine, après la prière d'usage. Le lendemain, les enfants repêchaient les épingles pour jouer.

M. Favraud tient le fait de l'instituteur d'Aunac lui-même, M. Lamiaud.

Cette même fontaine Saint-Vivien de Moutonneau guérit également les gens, dit la légende, de la goutte, de la fièvre, mais la coutume est aussi d'y jeter des épingles.

A Saint-Quentin-de-Chalais (3), les rhumatisants, qui se rendent à la fontaine pour s'y guérir, y jettent un cent d'épingles et de menues pièces de monnaie.

A Saint-Gourson (4), les jeunes filles des environs vont, à certaines époques de l'année, jeter des épingles dans la Font-Pinelle, qui se trouve dans un pré entre Saint-Gourson et Saint-Georges (5), pour savoir si elles se marieront dans l'année. Près de cette localité de Saint-Gourson également, sur le petit chemin qui conduit à Saint-Sulpice (6), dit encore M. Favraud, se trouve une fontaine où garçons et filles vont jeter des épingles pour savoir s'ils se marieront dans l'année. La même foi superstitieuse conduit aussi, dans le but d'un mariage également dans l'année, les jeunes filles à se rendre à la fontaine de Planchemeunier, près de Sers (7), et à y jeter des épingles.

« Au bas du plateau d'Angoulême, un peu au-dessous

(1) *Aunac*, commune du canton de Mansle, arrondissement de Ruffec (Charente).

(2) *Moutonneau*, commune aussi du canton de Mansle.

(3) *Saint-Quentin* (de Chalais), commune du canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux (Charente).

(4) *Gourson*, commune du canton et arrondissement de Ruffec (Charente).

(5) *Saint-Georges*, commune également du canton et arrondissement de Ruffec.

(6) *Saint-Sulpice*, commune du canton et arrondissement de Cognac (Charente).

(7) *Sers*, commune du canton de Villebois-la-Valette, arrondissement d'Angoulême (Charente).

de la chapelle et presque sur le bord de l'Anguienné, se trouvait jadis une fontaine miraculeuse — elle a été comblée par la construction d'une maison et renvoyée plus loin. — Il y avait, au-dessus de ladite fontaine, une niche renfermant une statue de la Vierge, protégée par un grillage en fer.

« Les jeunes filles de la contrée y venaient, animées d'une pieuse et sainte confiance, elles s'agenouillaient et priaient ; puis, prenant une épingle à leur corsage, elles la lançaient à travers la grille ; si l'épingle s'attachait à la robe de la Vierge, ô bonheur, le mariage aurait lieu dans l'année ; si, au contraire, l'épingle tombait dans l'eau, il en était de même du mariage ».

Cet usage de jeter des épingles dans certaines fontaines, soit en vue d'un mariage prochain, soit dans un but thérapeutique, se rencontre dans des régions fort éloignées les unes des autres. C'est ainsi qu'il est cité également par M. Paul Sébillot (1) comme se retrouvant en Bretagne, notamment dans la Haute-Bretagne.

Ainsi, dit-il, fait-on « dans la fontaine de Saint-Goustan près du Croisic (2), pour savoir si on se mariera dans l'année. Il en est de même dans les Côtes-du-Nord, où l'on se mariera prochainement, si l'on jette une épingle dans une certaine fontaine et qu'elle descende au fond de l'eau sans faire de tourbillon ».

Je signalerai aussi, d'après le même auteur, la fontaine de Sainte-Eugénie ou Sainte-Ujane, comme on l'appelle dans la région, qui est en grande vénération.

« Chaque année, le second dimanche de mai, jour de *l'assemblée* de Morieux (3), les paysans des com-

(1) Paul Sébillot.— *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne* tome I, pages 70-71. Paris, 1882.

(2) *Le Croisic*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

(3) *Morieux*, commune du canton de Lamballe, arrondissement de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

munes environnantes s'y rendent en foule pour y jeter force épingles. On y va en pélerinage pour les maux de tête et l'on y allume des bougies dont on s'est auparavant entouré le *chef* ».

Je rapporterai enfin le fait d'une fontaine des environs de Remiremont, dans les Vosges, qui est l'objet d'un pélerinage annuel, pélerinage traditionnel, non seulement des habitants de cette ville, mais de ceux des communes environnantes.

Il s'agit de la fontaine de Sainte-Sabine, dite la *Fontaine aux Mariages*, et de la chapelle voisine, « situées toutes les deux à côté de la ferme du même nom, au-delà du Gris-Mouton, montagne du massif du Fossard, à environ cinq kilomètres de la ville de Remiremont (1) ».

Le susdit pélerinage est très fréquenté, surtout par les jeunes filles. De vieille date on connaît, à bien des lieues à la ronde, la légende de la fontaine de Sainte-Sabine, qui se compose d'un petit bassin d'où jaillit la source. On dit que ses eaux prédisent le mariage *sans erreur* et que les unions s'accomplissent dans l'année même.

Le rite est des plus simples : les jeunes filles jettent une épingle dans la fontaine ; si l'épingle surnage, le mariage est prochain, si, au contraire, elle s'enfonce, le mariage est lointain. — On remarquera que c'est absolument le contraire des prédictions de la fontaine de Saint-Goustan, près du Croisic, dont je viens de parler.

Enfin, si la fille est déjà d'un certain âge, il ne lui reste plus qu'à s'adresser à Sainte-Catherine, dans le cas où l'épingle s'enfoncerait dans l'eau.

La vertu spéciale des eaux de Sainte-Sabine ne s'applique, dit l'auteur de la note que je reproduis ici (2), ne s'applique que le jour de la fête de Sainte-Sabine, c'est-à-dire le 30 août. Si nombreux sont les couples de jeunes garçons et de jeunes filles qui font,

(1) *Remiremont*, chef-lieu d'arrondissement du département des Vosges.

(2) *Le Petit Journal*, numéro du 1er septembre 1909.

à cette date, l'ascension du Gris-Mouton, que la masse des épingles jetées forme, au fond de la source ou fontaine miraculeuse, une couche des plus épaisses, le soir du 30 août.

Je dois ajouter ici que notre très érudit collègue, le docteur Hubert Cleu, médecin aide-major de 1re classe, dont nous avons tous lus avec un vif intérêt la notice qu'il a consacrée, dans le numéro de février dernier de notre Bulletin, à *Sainte-Claire qui guérit les maux d'yeux*, parlant aussi de la fontaine Sainte-Sabine, « située dans les bois non loin du Saint-Mont, dit qu'elle est plus fréquentée encore que celle de Sainte-Claire. Les jeunes filles y jettent des épingles pour le pronostic de leur mariage, ajoute-t-il, et certains pèlerins s'y lavent les yeux, car

La fontaine Sainte-Sabine
De tout mal affine.

dit-on dans le pays (1) ».

Elle est donc à la fois une fontaine de *prédiction* et une fontaine de *guérison*.

Quant à sa légende, l'origine en est ainsi rapportée par le correspondant du *Petit Journal* :

Lors de l'invasion des Barbares dans notre région, Sabine, jeune religieuse du monastère de Saint-Romary (2), au Saint-Mont, près de Remiremont, était d'une beauté remarquable. Elle s'était enfuie jusqu'au sommet du Gris-Mouton pour échapper aux poursuites de quelques soldats des Huns qui, enfin, purent s'emparer d'elle au lieu même de la fontaine [où elle s'était réfugiée]. L'un d'entre eux, après l'avoir accablée d'outrages, allait la frapper de sa hache, lorsque l'arme, arrachée de son bras par une force surhumaine, tomba dans la fontaine où elle *resta à la surface de l'eau*. Et Sainte-Sabine, guérie des blessures, que néanmoins elle avait reçues, se retira dans une cellule construite sur l'emplacement même de la chapelle susdite.

(1) Hubert Cleu. — *Loc. cit.*, page 70, note 1.
(2) *Romary* ou *Romaric*.

J'en arrive maintenant à des fontaines réputées à peu près exclusivement pour leurs propriétés curatives miraculeuses et que j'avais appelées, par suite, des *fontaines de guérisons*. J'emprunte, pour la plupart d'entre elles, à M. Favraud (1) les faits suivants :

E

La fontaine de Bellevau.

A Bellevau, commune de Dirac (2), à 300 mètres de la gare de Sers, près d'un ancien ermitage, se trouve une belle *fontaine*, couronnée d'une voûte, à l'est de la chapelle souterraine de Notre-Dame .... Les bonnes femmes des environs y vont pour obtenir du lait aux nourrices, pour guérir la teigne, etc. Elles font une prière, elles lavent dans la fontaine le linge du malade et le déposent sur une croix de bois, placée au pied de ladite fontaine.... On donne quelquefois des pièces de monnaie.

F

La fontaine de Saint-Paul.

Tous les maux sont guéris par la fontaine de Saint-Paul de Massignac (3). On y vient en foule du Périgord et du Limousin; mais les gens de Massignac, qui vendent leur eau aux étrangers, vont eux-mêmes à Vitrac (4).

G

Sources et Fontaines diverses.

Les malades qui veulent être guéris de la fièvre vont à *Saint-Étienne* d'Écuras (5), à la *Font-Maureille*

(1) A. Favraud. — *Loc. cit.*

(2) *Dirac*, commune du premier canton de l'arrondissement d'Angoulême (Charente).

(3) *Massignac*, commune du canton de Montembœuf, arrondissement de Confolens (Charente).

(4) *Vitrac* ou mieux *Vitrac-Saint-Vincent*, commune du canton de Montembœuf.

(5) *Écuras*, commune du canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême (Charente).

d'Échirac, à *Saint-Mélèze* de Brillac (1), à *Saint-Sulpice* de Mazières (2), à la *Font-de-la-Fièvre* d'Épenède (3). Il faut cependant, dit l'auteur, se méfier de cette dernière, car elle donne la fièvre à ceux qui ne l'ont pas.

Les rhumatismes sont guéris à *Sainte-Claire* de Montembœuf (4), à *Saint-Martin* de Mouzon (5), à *la Vierge* de Laplaud, à *Saint-Martin* d'Oradour, à la *Fontaine de guérison* — elle est ainsi dénommée dans la région — de Montboyer (6) et à celle de Sauvignac (7).

La goutte se guérit à la fontaine de *Saint-Martin* d'Oradour (8) aussi, citée plus haut, et à la *fontaine de guérison* de Montboyer, déjà mentionnée.

Les maux de tête et les maux d'estomac obtiennent leur guérison à la fontaine de Sauvagnac (9).

Les sourds vont à *Saint-Quentin* de Chabanais (10), les dartreux aux *Tasses* de Vitrac (11), les maladies de la peau disparaissent guéries à la *Font-Jeanne* de Chirac (12).

Les malingres, les phtisiques, les rhumatisants [encore], sont soulagés à *Sainte-Eugénie* d'Orgedeuil (13), tandis que les épileptiques se rendent à

(1) *Brillac*, commune du canton-sud de l'arrondissement de Confolens (Charente).

(2) *Mazières*, commune du canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens.

(3) *Épenède*, commune du canton-nord de l'arrondissement de Confolens.

(4) *Montembœuf*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Confolens.

(5) *Mouzon*, commune du canton de Montembœuf.

(6) *Montboyer*, commune du canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux (Charente).

(7) *Sauvignac*, commune du canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux.

(8) *Oradour*, commune du canton d'Aigre, arrondissement de Ruffec (Charente).

(9) *Sauvagnac*, commune du canton de Montembœuf, arrondissement de Confolens.

(10) *Chabanais*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Confolens (Charente).

(11) *Vitrac* ou *Vitrac-Saint-Vincent* (Voir page 408, note 4).

(12) *Chirac*, commune du canton de Chabanais, arrondissement de Confolens.

(13) *Orgedeuil*, commune du canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême.

la fontaine de *Saint-Vivien* de Moutonneau (1), de même que les fiévreux et les goutteux. Dans cette fontaine les malades ont conservé l'habitude aussi de jeter des épingles pour obtenir leur guérison.

Les maladies des yeux et les rhumatismes sont *radicalement* guéris aussi à la *Font-Belette* de Brettes (2). Les maux d'yeux trouvent également leur guérison à la *Font-du-Pécher* de Rouzède (3) et à la fontaine de *Saint-Martin* de Vouthon (4). Cette dernière calme en outre les convulsions.

« Certaines fontaines, dit l'auteur, sont assez enclines aux calembours: ainsi les *teigneux* vont à *Saint-Aignan* de Pillac (5); ceux qui souffrent de la *vue* se rendent à *Saint-Clair* de Baignes (6). Les *coliques* sont guéries à la fontaine de *Saint-Roch* de Parzac (7), qui sort des *entrailles* d'un rocher. Le *mal des saints* ou mal caduc [épilepsie] est soulagé aussi à celle de *Saint-Maixent* de Vitrac (8). Tous les maux, notamment le *mal Saint-Jean* [épilepsie] et la danse de Saint-Guy [chorée] (9), sont guéris à la fontaine *Saint-Jean* de Grassac (10). Enfin, pour les *insolations*, il faut aller, au lever du *soleil*, se laver la tête dans la fontaine de Sonneville (11) ».

D'autre part, M. Callet, que j'ai eu l'occasion de citer maintes fois dans mon travail, rappelle que M. Le

(1) *Moutonneau*, commune d'Aunac (voir page 404, note 2).

(2) *Brettes*, commune du canton de Villefagnan, arrondissement de Ruffec (Charente).

(3) *Rouzède*, commune du canton de Montbron.

(4) *Vouthon*, commune du canton de Montbron.

(5) *Pillac*, commune du canton d'Aubeterre, arrondissement de Barbezieux (Charente).

(6) *Baignes* ou mieux Baignes-Sainte-Radegonde, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Barbezieux.

(7) *Parzac*, commune du canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens.

(8) *Vitrac* (Voir page 408, note 4).

(9) Ou *danse de Saint-Wyt*, du nom d'une chapelle située près d'Ulm en Souabe, qui lui est dédiée, parce que là, vers la fin du quinzième siècle, les habitants venaient implorer contre la susdite danse l'intervention de Saint-Wyt (synonyme de Saint-Guy).

(10) *Grassac*, commune du canton de Montbron.

(11) *Sonneville*, commune du canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême.

Braz, en dressant un catalogue de deux cents saints bretons, a eu grand soin de faire remarquer que « chacun d'eux préside à une forme de maladie. Tous, dit-il, tous ont leur fontaine sacrée, mais, en réalité, c'est bien plus à ladite fontaine qu'au saint lui-même qu'on rend un culte ».

Mon collègue de la Société historique et archéologique de *La Cité* ajoute qu'il en est de même dans le département de l'Ain. Ainsi à Izieu (1), *Saint-Clair* est le patron des *aveugles*, à l'exemple de la *Sancta-Clara Habendensis*, la *Sainte-Claire* de Saint-Mont des Vosges (2), qui guérit les maux d'yeux; *Saint-Denis* est le patron des *nids* [d'oiseaux], (on pend, à Bouligneux (3), une tête de poulet à sa statue); *Saint-Ouen* guérit des affections de *l'oreille* (*ouen* : *ouïr*); *Saint-Baboni* guérit de la rage; *Saint-Vincent* est le patron des *vignerons* et *Saint-Blaise* ou Saint-Blia, (*blia*, en patois du pays, signifie *blé*) le patron des laboureurs.

En Angoumois, dans la Charente, en Bretagne, dans l'Ain, etc., partout enfin on retrouve les saints guérisseurs.

Revenant maintenant aux fontaines de la Charente, M. Favraud nous apprend encore que, si les rhumatismes et les douleurs sont guéris à la fontaine du Banier de l'Épenède (4), cependant cette fontaine est surtout efficace pour les vieilles filles qui ne consentent que difficilement à *coiffer Sainte-Catherine*.

Les eaux de la Font-Pucelle [un nom bien significatif] de Moutonneau (5) possèdent la même propriété miraculeuse et *font marier* dans l'année ceux qui en « boivent, dans un certain temps et à des heures désignées ».

Pour les maladies des enfants on se rend à la fon-

(1) *Izieu*, commune du canton de Belley, arrondissement de Belley (Ain).
(2) Hubert Cleu. — *Loc. cit.*, pages 70-71.
(3) *Bouligneux* (Voir page 389, note 1).
(4) *Épenède* (Voir page 409, note 3).
(5) *Moutonneau*, commune d'Aunac (Voir page 404, note 2).

taine de Saint-Pierre d'Eymoutiers (1) ou à celle du *Saint* à Montrollet (2).

Ceux qui ont à la figure le *mal de Saint-Éloi* (3) doivent se rendre à la fontaine *Saint-Éloi* d'Exideuil (4). L'incontinence d'urine se soigne à la *Font-Prelas* de la Péruse (5). Ceux qui tardent à marcher [les *noués*] vont se plonger dans les eaux de la fontaine *Saint-Antoine*, à Saint-Germain (6). On se préserve des engelures, pendant tout l'hiver, en allant, le jour de la Toussaint, se laver dans la *Font-de-Guérison* à Courgeac (7). Quant à la fécondité, elle s'obtient en buvant de l'eau de la fontaine du *Coudert* de Saint-Laurent (8). Les nourrices vont chercher du *lait* à la fontaine de *Bellevau* (9), ainsi que je l'ai dit plus haut; les femmes et les vaches se rendent à celle du *pré de la Cure* à Chabrat (10).

J'ajoute, à propos de ces Bovidés, que la légende veut que les maladies du bétail, mais plus spécialement celles des moutons, soient radicalement

(1) *Eymoutiers*, commune du canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême.

(2) *Montrollet*, commune du canton-sud de l'arrondissement de Confolens.

(3) *Mal de Saint-Éloi?* — Le seul renseignement, que j'aie trouvé concernant le *mal de Saint-Éloi*, ne saurait se rapporter à l'affection pour laquelle on se rendait à la fontaine d'Exideuil. En effet, d'après le *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou Glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV* par La Curne de Sainte-Palaye, publié en 1875-1882 par L. Favre et M. Pajot, « on appeloit mal de S. Eloy uue espece de malladie. [Pour cause de son mauvez gouvernement se engendra en la plaie du genoul le mal de S. Eloy et y vindrent deux ou trois pertuis ». (JJ. 110, p. 148, an. 1376)]. Il s'agirait donc probablement d'une sorte de « tumeur blanche » du genou avec fistules puruleates, sans aucun rapport, par conséquent, avec le mal « à la figure » de Saint-Éloi de la Charente

(4) *Exideuil*, commune du canton de Chabanais, arrondissement de Confolens.

(5) *La Péruse*, commune dn canton de Chabanais.

(6) *Saint-Germain*, commune du canton-sud de l'arrondissement de Confolens.

(7) *Courgeac*, commune du canton de Montmoreau, arrondissement de Barbezieux.

(8) *Saint-Laurent*, c'est-à-dire Saint-Laurent-de-Céris très vraisemblablement, commune du canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens.

(9) *Bellevau* (Voir page 408).

(10) *Chabrat*, commune du canton de Chabanais.

« enlevées » aussi lorsqu'on conduit ces animaux à la fontaine *Saint-Jean* de Pleuville (1).

Quant aux humains malades, qui vont en pèlerinage à cette même fontaine Saint-Jean de Pleuville, ils doivent, le rite accompli, déposer à côté de l'autel, en plein air, en la cachant sous quelques pierres, leur offrande d'un sou ou de deux sous, laquelle est bientôt découverte et « recueillie » par les enfants du voisinage. Mais celui qui ose dérober l'offrande, ainsi déposée, *prend* en même temps la maladie du pèlerin susdit.

Cependant l'offrande, condition du succès du pèlerinage des malades à telle ou telle source ou fontaine, ne consiste pas toujours, dans la Charente, en menue monnaie seulement. C'est ainsi que les « bonnes femmes *goutteuses*, qui vont demander leur guérison à l'*Étang-Rompu* de Montembœuf (2), y apportent une poignée de blé, de maïs ou d'avoine, qu'elles doivent déposer dans un trou du rocher qui se trouve près de la source ».

XIX

Des Recommandations.

Enfin, dans un chapitre intitulé : Recommandations, M. Favraud raconte que, lorsque le paysan est malade, il se pose cette question : « De quel *saint* le mal qui me frappe me vient-il ? » Et comme la question, dit l'auteur, ne peut être résolue par les seules lumières humaines, il se trouve des *spécialistes* qui, moyennant une petite rétribution, soulèveront, pour lui, un coin du mystère. L'opération s'appelle *Recommandation*. Elle se pratique de la façon suivante :

« La bonne femme qui *tire les saints* prend une baguette de noisetier (3), coupée la veille de la Saint-Jean, et dépose un charbon, toujours de noisetier également, sur l'eau qu'elle a préalablement versée dans

(1) *Pleuville*, commune du canton-nord de l'arrondissement de Confolens.
(2) *Montembœuf* (Voir page 409, note 4).
(3) Toujours la fameuse baguette de coudrier du *sourcier* des campagnes.

un verre, en murmurant des prières inconnues du public, prières qui se transmettent de génération à génération. Elle prononce en même temps le nom d'un saint. Si le charbon reste à la surface de l'eau, le saint est *innocent de la maladie* et l'on passe à un autre charbon avec le nom d'un nouveau saint. Le charbon vient-il, au contraire, à couler au fond du verre, le saint malveillant est, cette fois, connu et il n'y a donc plus qu'à l'apaiser. On fait alors un pèlerinage à sa fontaine ». (P. du Maroussem. — *Métayers*, 1890).

XX

Les Fontaines de la Gironde.

Aux nombreuses sources ou fontaines réputées pour leurs miraculeuses vertus thérapeutiques, dont je viens de parler, je dois ajouter d'abord celles non moins intéressantes du département de la Gironde, puis celles du Limousin, fontaines sur lesquelles, dans ces deux régions, la tradition nous a conservé aussi certaines légendes touchant leurs soi-disant propriétés curatives.

Ainsi, dans la Gironde, — et ici je fais appel au très important mémoire de mon confrère et ami, M. François Daleau (de Bourg-sur-Gironde), ancien président de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest de la France, paru il y a vingt-cinq ans, que j'ai déjà cité précédemment (1) — dans la Gironde, dis-je, les enfants atteints fréquemment de coliques sont conduits à la fontaine de *Saint-Brice*, près de Mios (2), dont l'eau les guérit rapidement. On les mène également au pélerinage de Saint-Fiacre, dans la commune de Saint-Ciers-la-Lande (3). Cette même fontaine de Saint-Brice fait passer les maux de dents. On recommande aussi,

(1) François Daleau. — *Notes pour servir à l'étude des traditions, croyances et superstitions de la Gironde.* Bordeaux, 1889.

(2) *Mios*, commune du canton d'Audenge, arrondissement de Bordeaux.

(3) *Saint-Ciers-la-Lande*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Blaye.

dans le même but, de prendre un os de crapaud, tué au mois d'avril, et d'en frotter la dent douloureuse. Enfin, la fontaine *Sainte-Appoline* est réputée également pour guérir les affections dentaires.

La fontaine de l'*Ermitage*, dans la commune de Saint-Émilion (1), est considérée comme possédant la propriété, sinon de guérir les rhumatismes, tout au moins d'en calmer les douleurs. Elle a aussi la réputation de rendre fécondes les femmes restées jusque-là stériles. Je dois ajouter que celles-ci, dans le même but, se rendaient jadis en pélerinage soit à la chapelle de Cabarieu, dédiée à Saint-Sicaire, dans la commune de Saint-André-de-Cubzac (2), soit à celle de Verdelais (3).

Je dirai encore, que dans le Bordelais, la légende veut que, lorsqu'il y a, dans une famille, quatre filles d'un même lit, l'une d'elle soit certainement *mâle*, selon l'expression usitée, c'est-à-dire qu'elle soit stérile.

Contre la *scrofule*, les « *écrouelles* », on devait se rendre au *Guichet* des Fontenelles, dans la commune de Comps (4). On disait aussi que les *enfants posthumes* avaient le don de guérir les *glandes*, les *humeurs froides*, dénommées dans la Gironde « *le mal du Roy* ». De même le septième fils d'un même père possédait, *de naissance*, le don de guérir le susdit *mal du Roy*.

En temps d'épidémie, on accourait à la fontaine de *Saint-Antoine*, à Cadarsac, dans la commune d'Arveyres (5).

S'il s'agit de la variole (la *picote*, comme on l'appelle dans la campagne), on met des crapauds dans un vase quelconque sous le lit du malade, *pour qu'ils pompent le venin.* Si les dits batraciens meurent, le malade est sauvé.

(1) *Saint-Émilion*, commune du canton et arrondissement de Libourne.
(2) *Saint-André-de-Cubzac*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bordeaux.
(3) *Verdelais*, commune du canton de Saint-Macaire, arrondissement de La Réole.
(4) *Comps*, commune du canton de Bourg-sur-Gironde, arrondissement de Blaye.
(5) *Arveyres*, commune du canton et arrondissement de Libourne.

L'eau de la fontaine de *Saint-Julien*, dans la commune de Cubzac-les-Ponts (1), a soi-disant la vertu de guérir les furoncles.

Les malades atteints de *gastrite* s'adressent à la fontaine de *Saint-Côme*, dans la commune du même nom (2).

Pour obtenir la guérison plus ou moins radicale des hémorrhoïdes, on allait autrefois se baigner dans la source dite la *Font Danière*, qui se trouve dans la commune de Cartelègue (3). Cette même fontaine avait encore la réputation de guérir certaines ophtalmies.

Afin d'avoir du lait et pour être ainsi meilleures nourrices, les femmes, relevées de couches, vont boire de l'eau à la fontaine miraculeuse de *la Poupe*, au lieu dit *le Tait*, dans la commune de Ruch (4). Les femmes qui, par contre, veulent faire passer leur lait, n'ont qu'à toucher du persil

Quant à la fontaine de *Saint-Aignan*, située dans la commune d'Espiet (5), elle a pour propriétés thérapeutiques de guérir les lépreux ainsi que les maladies des yeux.

Pour les ophtalmies, d'ailleurs, on peut citer, en outre de la fontaine de Saint-Aignan et de celle dite la *Font Danière* (de Cartelègue), que j'ai indiquée plus haut :

1° La fontaine de *Saint-Martial* qui se trouve dans la commune de Saint-Sulpice-de-Faleyrens (6);

2° La source dite *la Font Galline*, dans la commune de Tauriac (7);

3° La fontaine de *Saint-Jean*, sise dans la commune de Lamotte (8);

(1) *Cubzac-les-Ponts*, commune du canton de Saint-André-de-Cubzac.
(2) *Saint-Côme*, commune du canton et arrondissement de Bazas.
(3) *Cartelègue*, commune du canton et arrondissement de Blaye.
(4) *Ruch*, commune du canton de Sauveterre, arrondissement de La Réole.
(5) *Espiet*, commune du canton de Branne, arrondissement de Libourne.
(6) *Saint-Sulpice-de-Faleyrens*, commune du canton de Carbon-Blanc, arrondissement de Bordeaux.
(7) *Tauriac*, commune du canton de Bourg-sur-Gironde, arrondissement de Blaye.
(8) *Lamotte*; n'est-ce pas plutôt *Lamothe* par un seul *t* et par un *h* ? soit *Lamothe-Landerron*, commune du canton et arrondissement de La Réole ; soit *Lamothe*, localité dépendant de la commune du Teich, canton de la Teste, arrondissement de Bordeaux.

4° La fontaine de *Saint-Clair*, à Mons, dans la commune de Belin (1), où l'on se rendait en pélerinage le 1er juin.

Le nom de *Saint-Clair* était si bien indiqué pour les affections de la vue, — on trouve ici de nouveau le *similia similibus curantur*, — qu'on allait toucher les reliques de Saint-Clair dans l'église d'Aubie (2); que, le jour de Saint-Clair, on allait en pélerinage à l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux et à l'église de Comps (3).

Je dois ajouter qu'il est une certaine ophtalmie, connue dans le Bordelais, sous le nom de *dragon*, que les enfants *posthumes* avaient le don de guérir; il leur suffisait de passer l'alliance de leur mère sous la paupière du patient. François Daleau dit aussi que « la bague d'une mariée guérit également les gens atteints du dragon; mais il fallait pour cela que l'épousée n'ait pas couché avec cette alliance la première nuit de son mariage ».

En quoi consistait cette affection de la vue? je l'ignorais, je savais seulement, d'après le *Dictionnaire de Médecine*, de Nysten (édition E. Littré et Ch. Robin), que, dans l'ancienne hippiatrique, on désignait sous le nom de *dragon*, une tache blanchâtre qui se dessine dans le cristallin du *cheval*, lorsque la cataracte commence à s'y former.

Mais, au dernier moment j'apprends, par une lettre de François Daleau, que j'ai consulté à cet égard, que l'ophtalmie, désignée sous le nom de *dragon* par les habitants de la région de Bourg-sur-Gironde, ne serait autre, très probablement, que le *ptérygion*.

Enfin, une autre source ou fontaine de Mios (4),

(1) *Belin*, commune chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bordeaux.

(2) *Aubie*, c'est-à-dire Aubie-Espessas, commune du canton de Saint-André-de-Cubzac, arrondissement de Bordeaux.

(3) *Comps*, commune du canton de Bourg-sur-Gironde, arrondissemen de Blaye.

(4) *Mios* (voir page 414, note 2).

la fontaine *Saint-Jean*, possédait la propriété de guérir les maux de tête. D'autre part, afin de ne pas avoir non plus de douleurs de tête dans l'année, on se rendait, le 25 mai, à la chapelle de Saint-Urbain, dans la commune de Pugnac (1).

XXI

Les Fontaines du Limousin.

Après les fontaines miraculeuses, thérapeutiquement parlant, de la Gironde, dont je viens de rappeler les superstitions et les légendes qui leur sont attachées, je n'ai pas le droit de passer sous silence celles du Limousin, si curieuses aussi par le culte superstitieux dont elles ont été l'objet, de temps plus ou moins immémorial, culte superstitieux, dont un certain nombre d'entre elles l'étaient encore il y a quelques années et dont elles le sont certainement encore à l'heure actuelle. Je ne saurais, dis-je, les taire, surtout après la curieuse description qu'en a donnée M. Gaston Vuillier, *de visu*, dans sa très intéressante notice (2), à laquelle j'emprunte les faits qui suivent.

En effet, beaucoup de sources du Limousin s'adressent à la fièvre, d'autres aux maladies du cuir chevelu et principalement à la teigne. On prête à certaines d'entre elles la propriété de guérir les convulsions des enfants. Plusieurs fontaines débarrassent leurs pèlerins de la gale, des maux d'yeux, des affections de la tête en général, de l'épistaxis, de la consomption, du *mal chestin* (3), de la paralysie, des

(1) *Pugnac*, commune du canton de Bourg-sur-Gironde.

(2) Gaston Vuillier. — *Le culte des Fontaines en Limousin*. (Le Tour du Monde, année 1901).

(3) Le mot *chestin* (patois limousin) est synonyme de *chétif*. Le *mal* chestin, d'après mon confrère en préhistoire et ami, Philibert Lalande (de Brive), président de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze, serait « une maladie de l'enfance caractérisée par un état de grande faiblesse générale et une forte anémie ».

maladies des reins, des engelures, de la surdité, des incontinences d'urine, du cancer, des maux d'estomac, de la scrofule, des maladies nerveuses, de la démence,.. Il en est encore, parmi les sources du Limousin, qui guérissent les morsures des serpents ou de tout autre animal venimeux. D'autres, enfin, tout à fait miraculeuses, ont la spécialité de guérir les infirmes, voire même les incurables (!), etc.

On peut dire, en un mot, que les fontaines du Limousin, qu'on appelle les *Bonnes Fontaines*, guérissent tous les maux susceptibles de frapper l'humanité, chacune, pour ainsi dire, ayant sa spécialité selon le saint, le *saint guérisseur*, dont le peuple des campagnes lui a donné le vocable.

C'est ainsi, pour ne citer que quelques-unes de ces sources, qui portent un nom présentant une certaine similitude avec celui de l'affection dont les malades sont atteints, d'où la préférence de ceux-ci à s'adresser à telle d'entre elles plutôt qu'à telle autre, je trouve les fontaines de :

Saint-Eutrope (*San Estropi* en patois limousin), pour guérir les *estropiés*. Cette fontaine a aussi des propriétés prétendues curatives concernant, dit-on, les « hydropiques » ;

Saint-Cloud, pour soulager les porteurs de *clous* ou furoncles ;

Saint-Aignan, pour guérir la *teigne* (1) ;

Sainte-Claire, pour les *maux d'yeux* (2) ;

Saint-Genou, pour les rhumatismes articulaires et pour la *goutte* ;

Saint-Quentin, pour les *quintes* de toux ;

Saint-René, pour les maux de *reins* ;

Saint-Pati, pour guérir les enfants qui *pâtissent*, c'est-à-dire les enfants rachitiques.

Donc malades et infirmes, hommes, femmes et enfants, vont ou se font conduire à la fontaine limousine qui leur est spécialement indiquée par la *vox*

(1) Je l'ai mentionné précédemment.

(2) J'ai déjà signalé ici pour d'autres régions de la France, un certain nombre de fontaines réputées aussi pour la cure des maladies des yeux, et qui étaient dénommées également soit *Saint-Clair*, soit *Sainte-Claire*.

populi pour y être guéris de l'affection dont ils sont atteints. Mais, lorsque leur état de santé ne leur permet pas de s'y rendre, ils y envoient, en leur lieu et place, des individus dénommés, déjà au moyen âge, en patois limousin, *roumius*, *roumieux* ou *roumiaux*, qu'ils chargent d'accomplir, pour eux, contre rémunération, bien entendu, le culte rituel de la fontaine dans tous ses détails. C'est ce que j'appellerai le *pélérinage par procuration*.

Je retrouve là ce que j'ai décrit, il y a vingt ans (1), à propos du Polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul (Manche) et que j'ai reproduit dans le premier chapitre de ce travail (2), c'est-à-dire l'envoi, par le malade empêché, d'un de ses parents ou d'un de ses amis à *la Pierre qui coupe la fièvre*, pour en briser un fragment et le lui apporter aussitôt à son *home*, où on le fait *macérer*, dit-on, dans la quantité d'eau bouillante que le malade doit boire ensuite pour être immédiatement guéri.

Parmi ces fontaines du Limousin, fontaines dites sacrées par les habitants à cause des propriétés qu'ils attribuent superstitieusement à leurs eaux depuis des siècles, propriétés curatives ou préventives de diverses maladies et infirmités, fontaines enfin, dont quelques-unes, christianisées, sont, par suite, devenues, avec le temps, l'objet de leur pélerinage, à une date parfois plus particulièrement déterminée de l'année — M. Gaston Vuillier a assisté, il y a quinze ans, à quelques-uns de ces pélerinages et en a donné, dans sa monographie, une description pittoresque, — parmi ces fontaines limousines, dis-je, je citerai principalement :

1° La fontaine sacrée de Saint-Éloi, « le bon forgeron » (*el boun faour*, comme on l'appelle en patois limousin). Réputée pour les vertus curatives des dou-

(1) Émile Rivière. — *Le Polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul* (*Manche*). (Association française pour l'Avancement des Sciences, Congrès de Caen, année 1894).

(2) *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine*, tome XIII, pages 82-85, année 1914.

leurs rhumatismales, cette source ou fontaine se trouve dans la forêt de Benayes (1), dans la Haute-Corrèze. Le pélerinage annuel dont elle est l'objet. a lieu, non pas le jour de la fête du saint dont elle porte le nom, mais bien le 24 juin. Les malades qui s'y rendent, convaincus d'y trouver la guérison ardemment désirée, plongent, dans ses eaux plus ou moins froides, le ou les membres endoloris ou soumettent aux ablutions miraculeuses telle autre partie souffrante de leur corps, après quoi ils jettent une pièce de monnaie quelconque — l'offrande obligatoire — dans la fontaine.

M. Vuillier a vu, à la fontaine de Saint-Éloi, nombre de ces *roumirus* accomplir, par *procuration*, les mêmes formalités rituelles, soit en plongeant dans la fontaine celui de leurs propres membres supérieurs ou inférieurs correspondant au membre malade de l'habitant retenu chez lui par sa santé, soit en se livrant aux ablutions recommandées et faisant ensuite à la fontaine l'offrande réglementaire.

2e La fontaine sacrée d'Orcival (2). Réputée et fréquentée par les individus des deux sexes, mais plus particulièrement par les femmes, pour les propriétés thérapeutiques miraculeuses de ses eaux, son culte rituel consiste en des ablutions. Celles-ci doivent être complétées, par les femmes inféconde, en allant s'asseoir pendant quelques courts instants sur une pierre rectangulaire, voisine de la source, pierre qu'on nomme, on ne sait pourquoi, dit M. Vuillier, *la Tombe de la Vierge*. Le simple contact de cette pierre aurait le pouvoir de guérir la stérilité.

Orcival est un petit village du Puy-de-Dôme, voisin de la Corrèze et situé sur le flanc d'un des monts Dôme, au centre d'une superbe forêt de pins, de mélèzes et de hêtres. Le pélerinage de sa fontaine s'accomplit le jour de l'Ascension.

(1) *Benayes*, commune de la Corrèze, canton de Lubersac, arrondissement de Brive.

(2) *Orcival*, commune du canton de Rochefort-Montagne, arrondissement de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

3° La fontaine ou Goutte (1) sacrée de Sainte-Radegonde (*Gouta Redounda* en patois limousin). Elle se trouve dans la forêt de Meilhards (2). Préventives de la fièvre, ses eaux sont aussi curatives de l'eczéma et des affections rhumatismales. Pour ces dernières, le rite des ablutions est le même que celui de la fontaine sacrée de Saint-Éloi : « on fait couler l'eau glacée de la source dans les manches du malade, dont les bras sont endoloris par les rhumatismes, de même qu'on verse, à l'aide d'écuelles, sur la nuque du patient, l'eau de la fontaine de façon à la laisser glisser le long du dos ».

Enfin les estropiés se rendent aussi à la fontaine de Sainte-Radegonde pour y être guéris de leurs infirmités.

4° Les fontaines de Cardes (3) sont au nombre de deux. L'une est dite de *Saint-Rémy*, elle a pour propriétés prétendues de guérir les rhumatismes. L'autre, qui a pour patron *Saint-Robert*, est spécialement destinée à la cure superstitieuse du rachitisme et des maladies de l'enfance.

Les eaux de la première, c'est-à-dire de la source Saint-Rémy, doivent être bues le matin à jeun, après quoi les pélerins doivent aller frotter le ou les membres malades contre « une pierre en saillie » qui, d'après la tradition, servit de prie-Dieu au susdit saint. La cavité qu'on y remarque, naturelle ou creusée de main d'homme, est considérée comme étant, dit l'auteur, l'empreinte du genou du patron de la source.

Quant aux eaux de la fontaine Saint-Robert, destinées aux enfants rachitiques ou atteints de quelqu'une des diverses maladies du jeune âge, on en remplit une bouteille qu'on emporte chez soi pour *laver* le petit malade pendant *neuf* jours consécutifs.

5° La fontaine de Saint-Yrieix (4) est une de ces

(1) La dénomination de *Gouta* ou *Goutte* est donnée à un certain nombre de fontaines des départements de la Creuse et du Puy-de-Dôme.
(2) La forêt de *Meilhards* dépend de la commune du même nom, canton d'Uzerche, arrondissement de Tulle (Corrèze).
(3) *Cardes*, commune du canton de Juillac, arrondissement de Brive (Corrèze).
(4) *Saint-Yrieix*, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Vienne.

fontaines miraculeuses auxquelles se rendent aussi les rhumatisants, mais, d'après M. Vuillier, « avec mystère, aux vieilles lunes, à *trois fois* consécutives. Les susdits malades doivent s'y livrer à des ablutions répétées *trois fois* aussi (1) sur leurs membres endoloris ».

6° La Font des Arènes, située au milieu de ruines de l'époque gallo-romaine, dans la commune de Naves (2), passe aux yeux des populations pour être douée de vertus curatives particulières, aussi les villageois des environs y ont-ils fréquemment recours. Cette fontaine n'a pas été christianisée comme les précédentes ; son culte serait antérieur à l'ère chrétienne.

7° La fontaine de l'Ermite est située près de Lagraulière (3), non loin du *gourg negre*. Ses eaux seraient, dit-on, souveraines contre les fièvres et beaucoup d'autres maux.

8° La fontaine de Sainte-Caquette ou *Santa Caquita* (en patois limousin), à laquelle les gens de la région se rendent, pour ceux de leurs enfants « qui tardent à parler », en raison bien certainement de son vocable : *caquette*, caqueter, babiller. Elle se trouve dans la Corrèze, au Chastang (4), près de Tulle.

9° Les Bonnes Fontaines proprement dites, près de Cussac, dont les eaux, employées en ablutions, sont superstitieusement considérées comme rendant des forces aux individus affaiblis.

J'arrête ici l'énumération des fontaines soi-disant pourvues de vertus curatives, alors que les eaux d'aucune d'elle ne sont, en réalité, douées de propriétés le moindrement thérapeutiques ; alors que les eaux d'aucune d'elles ne sont des eaux minérales, médi-

(1) La superstition du chiffre 3, comme plus haut, pour la fontaine Saint-Robert, celui du chiffre 9.

(2) *Naves*, commune du canton-nord et arrondissement de Tulle.

(3) *Lagraulière*, commune du canton de Seilhac, arrondissement de Tulle.

(4) *Le Chastang*, commune du canton-sud et arrondissement de Tulle.

calement parlant, fontaines qui ont été, de temps immémorial, c'est-à-dire longtemps avant d'avoir été christianisées, l'objet des rites les plus superstitieux et de légendes plus ou moins bizarres. Je dois ajouter que ces fontaines miraculeuses sont voisines bien souvent soit de quelque rocher d'où ses eaux jaillissent, soit de quelque pierre (sacrée comme la fontaine elle-même) ou de quelque mégalithe préhistorique, ainsi qu'on a pu le remarquer.

Cette énumération, si longue qu'elle puisse paraître pour cette simple notice, est cependant bien peu nombreuse comparativement à celle des fontaines dont j'aurais pu parler encore, soit qu'elles appartiennent aux régions citées ici, soit qu'elles se trouvent en maints autres départements de la France. Elle suffit néanmoins à montrer, je pense, combien l'eau, de quelque point de la terre dont elle sorte, a été, de tous temps pour ainsi dire, et combien elle est encore actuellement l'objet d'un culte à l'égal de celui du dieu soleil.

Qui ne sait d'ailleurs que, chez les Égyptiens, comme le dit M. Vuillier, l'eau du Nil passait pour être le premier agent de la génération.

Tels sont les faits que j'ai recueillis de divers côtés touchant *le culte des Sources et des Fontaines de prédictions* ou *de guérisons*. Qu'il s'agisse de la Lorraine, de la Bourgogne, de l'Angoumois, du Bordelais, du Limousin ou de la Bretagne, voire même de l'Ile-de-France, presque aux portes de Paris, pour ne parler que de certaines provinces de la France, des provinces, du moins, dont il a été ici à peu près exclusivement question, les légendes et les superstitions thérapeutiques attachées aux fontaines se retrouvent toujours à peu près les mêmes et la foi des populations en leurs prétendues vertus préventives ou curatives reste, aujourd'hui encore, presque partout aussi inébranlable qu'autrefois.

Et si je n'ai pas parlé, dans ces quelques notes, du culte, dont les sources thermales ont été jadis aussi

l'objet, je l'ai fait intentionnellement, la question ayant été traitée à fond, il y a quelques années, par un de mes collègues de la Société Préhistorique de France, le docteur Paul Rodet, dans une importante étude intitulée : *Le culte des sources thermales à l'époque gallo-romaine*, étude que je tiens à signaler en terminant le chapitre du *culte des sources et des fontaines*.

Quatrième note (1)

XXII

LE GRATTAGE DES PIERRES.

Aux faits que j'ai rapportés, dans ma première communication sur la foi superstitieuse dans les propriétés thérapeutiques de la poussière résultant du grattage de certaines pierres (mégalithes préhistoriques, simples rochers, statues, pierres de tombeaux ou autres), j'en dois ajouter quelques autres que j'ai trouvés pour la plupart, depuis lors, dans un mémoire de M. Paul Sébillot (2).

Dans le Beaujolais, raconte Claudius Savoye (3), les femmes affligées de stérilité s'en allaient racler une pierre placée dans une chapelle isolée au milieu des prairies.

A Saint-Sernin-du-Bois (4), dit L. Lex (5), elles grattaient la statue de Saint Freluchot. Dans cette même localité, les pèlerins raclaient une autre statue, celle de Saint Plotat, et en faisaient boire la poussière ainsi obtenue aux enfants rachitiques, après l'avoir délayée dans de l'eau puisée à une fontaine ou source, probablement voisine. Ils associaient ainsi le culte des pierres à celui des fontaines, dont les eaux, prétendues curatives, coulaient non loin de là.

De même les fragments de la pierre d'autel de la

(1) Séance du 10 juin 1914.
(2) Paul SÉBILLOT. — *Le culte des pierres* (Revue de l'École d'Anthropologie de Paris, tome XII, année 1902).
(3) *Le Beaujolais préhistorique*.
(4) *Saint-Sernin-du-Bois*, commune du canton du Creusot, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire).
(5) *Le culte des eaux en Saône-et-Loire*.

chapelle de Saint-Benoît, à Maillé (1), dans la Vienne, étaient, en vue d'une cure miraculeuse quelconque, délayée dans l'eau puisée à la fontaine.

Il en est de même encore des fiévreux qui, dans l'espérance d'une guérison des plus prochaines, sinon immédiate, vont boire l'eau de la mare de Paizay-le-Sec (2), située non loin d'une chapelle dédiée à Sainte-Marie l'Égyptienne, après y avoir mêlé un peu de la poudre qu'ils ont raclée à la pierre de l'ancien sanctuaire (3).

Afin d'être préservés de toutes maladies, les pèlerins, dit encore Paul Sébillot, vont recueillir précieusement, chacun, un fragment de la pierre dénommée *le Caillou de l'Arrayé*, qui se trouve sur la route de Saint-Sauveur (4), dans le département des Hautes-Pyrénées (5).

Il y avait autrefois, sur le territoire de la commune d'Avensan (6), rapporte de son côté François Daleau (7), une pierre dont les femmes enceintes, dans leur croyance en une ancienne légende, emportaient des fragments, pour avoir, à leur volonté, des filles ou des garçons.

Les individus atteints de la fièvre vont également dans la Vienne :

Ou gratter une énorme pierre brute à la limite de Lussac-les-Châteaux (8) et de Persac (9), pierre désignée on ne sait pourquoi, dit Paul Sébillot, sous le nom de *Saint Sirot*;

Ou bien racler la grosse *Pierre de Chenet*, dans les mêmes parages, pierre sur laquelle ils laissent,

(1) *Maillé*, commune du canton de Vouillé, arrondissement de Poitiers (Vienne).

(2) *Paizay-le-Sec*, commune du canton de Chauvigny, arrondissement de Montmorillon, dans le département de la Vienne également.

(3) Beauchet-Filleau. — *Pèlerinages du diocèse de Poitiers.*

(4) *Saint-Sauveur-les-Bains*, commune du canton de Luz-Saint-Sauveur, arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.

(5) Achille Jubinal. — *Les Hautes-Pyrénées.*

(6) *Avensan*, commune du canton de Castelnau-de-Médoc, arrondissement de Bordeaux.

(7) *Loc. cit.*

(8) *Lussac-les-Châteaux*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmorillon (Vienne).

(9) *Persac*, commune du canton de Lussac-les-Châteaux.

comme offrande, des épingles (1) et des « liards ». La poussière qu'ils en obtiennent est mélangée avec de l'eau qu'ils boivent *neuf matins de suite* (2).

Au chapitre des Fontaines de la Gironde, j'ai dit qu'on conduisait les enfants atteints de coliques, soit à la fontaine de Saint-Brice, près de Mios, soit au pèlerinage de Saint-Fiacre, dans la commune de Saint-Ciers-la-Lande (3). J'ajoute que, dans le Limousin, on va, dans la même intention, gratter le menhir de Saint-Cénery-sur-Cère.

Au dix-septième siècle, les malades atteints de la fièvre ou de maux de dents s'en allaient au tombeau de Saint-Chaumast, à Poitiers, dont ils raclaient la pierre pour en manger la poussière. Les femmes faisaient également absorber à leurs enfants la poussière de la pierre tumulaire du susdit saint, pour les guérir du mal de dents (4).

Dans le département de l'Indre, les gens du voisinage de Déols (5) avaient, pour se guérir de la fièvre, la poudre du marbre d'un tombeau placé dans la crypte de l'église de cette localité.

A Cernay (6), la poussière provenant du grattage aussi du tombeau de Saint Serein est mélangée, dans un but également de thérapeutique miraculeuse, à l'eau d'une fontaine du même nom. Dans la même région on mettait, dans des potions qu'on donnait aux fiévreux, de la poussière obtenue par le raclage de la pierre tombale de Sainte-Vierge.

Enfin, Paul Sébillot rapporte encore, d'après A. de la Villegille (7), que, à l'abbaye de la Grainetière, dans la Vendée, une statue de pierre, placée sur la tombe d'un seigneur de Parthenay, dont la vie avait été loin d'être édifiante, était vénérée comme celle d'un saint

(1) Nous retrouvons ici, de nouveau, le rite des épingles associé au culte des fontaines.
(2) Beauchet-Filleau. — *Les pèlerinages du diocèse de Poitiers*, et Léon Pineau. — *Le Folklore* du Poitou.
(3) *Saint-Ciers-la-Lande* (voir page 414, note 3).
(4) Beauchet-Filleau. — *Loc. cit.*
(5) *Déols*, commune du canton et arrondissement de Châteauroux.
(6) *Cernay*, commune du canton de Lencloître, arrondissement de Chatellerault (Vienne).
(7) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1842.

et qu'on l'avait appelée *Saint Rognoux*. Or on grattait le nez de ladite statue et on en faisait avaler la poussière aux enfants qu'on voulait guérir de la teigne. Lors de la destruction de l'abbaye, la tête fut déposée au pied d'une croix, dans une niche dont une grille de fer fermait l'entrée. Mais la ferveur des dévots eût bientôt rompu cet obstacle et, à défaut du nez qui a complètement disparu, on racle maintenant [1842] les autres parties de la tête.

Il en était de même de l'effigie tumulaire d'un chevalier qui se trouvait dans l'église du Vigeant (1), effigie à laquelle la population avait, de sa propre initiative, donné le nom de Saint Eutrope. Les parents des malades venaient gratter, avec un couteau, la partie de la statue correspondant à celle où le patient éprouvait de la douleur et faisaient prendre en tisane à celui-ci la poussière qu'ils avaient ainsi recueillie. D'autre part, s'il s'agissait d'enfants lents à marcher, c'était dans leurs bas ou dans leurs chaussures qu'on mettait superstitieusement un peu de la susdite poussière (2).

Ajouterai-je, toujours d'après Paul Sébillot, que plusieurs anciennes chapelles du Beaujolais renfermaient ou renferment encore des pierres dites miraculeuses, dont on gratte la surface à l'aide d'un couteau, pour la poussière, ainsi obtenue, être avalée par les patients afin de se guérir d'une foule de maux.

La pierre, qui se trouvait dans la chapelle de Saint-Ennemond (3) et que la légende déclarait efficace contre les maux de dents et les coliques, a été transportée dans une cour voisine. Elle n'en est pas moins toujours vénérée par les pèlerins encore nombreux qui ont conservé une foi inébranlable en ses propriétés curatives. C'est ainsi que, après s'être agenouillés auprès de l'autel de la susdite chapelle,

(1) *Le Vigeant*, commune du canton de l'Isle-Jourdain, arrondissement de Montmorillon (Vienne).
(2) Bauchet-Filleau. — *Loc. cit.*
(3) *Saint-Ennemond*, commune du canton-est et arrondissement de Moulins (Allier).

ils n'oublient pas la poudre raclée sur la pierre, but réel de leur voyage (1).

Au seizième siècle, une statue qui portait le nom d'un saint, dont il existe plusieurs variantes (Greluchon, Grelichon, Guerlichon, etc.), statue à laquelle on a rattaché une signification phallique, passait pour avoir les vertus fécondantes des pierres dont j'ai déjà parlé. Un écrivain du temps décrit ainsi le pèlerinage dont elle était l'objet : « Sainct Guerlichon, qui est en une abbaye de la ville de Bourgdieu, tirant à Romorantin (2) et en plusieurs aultres lieux, se vante d'engroisser autant de femmes qu'il en vient, pourvu que, pendant leur neuvaine, elles ne faillent à s'estendre par devotion sur la benoite idole qui est gisante de plat et non pas debout comme les aultres. Outre cela, il est requis que chascun jour elles boivent un certain breuvage meslé de la poudre raclée de quelque endroit d'icelle, et mesmement du plus deshonneste à nommer (3) ».

Les femmes stériles venaient aussi à Decines (4), dans le département du Rhône, demander la fécondité à certain monolithe placé au milieu d'un champ au lieu dit Pierrefrite, monolithe, en réalité un menhir comme ce nom l'indique, sur lequel elles devaient s'accroupir (5).

Les malades qui se couchaient près des *Hautes-Bornes* — mégalithes préhistoriques aussi, bien certainement, — dans l'Aisne, la nuit de la Saint-Jean, se relevaient guéris.

Les femmes, qui se rendaient à la *Pierre-de-Clouise*, dans la forêt de Villers-Cotterets (6), prétendaient, sans dire le nom du saint qu'il leur fallait invoquer, se débarrasser des crevasses qu'elles portaient aux doigts (7).

(1) Claudius Savoye. — *Le Beaujolais préhistorique.*
(2) *Bourgdieu*, commune de l'arrondissement de Romorantin, département de Loir-et-Cher.
(3) Henri Estienne. — *Apologie pour Hérodote.*
(4) *Decines*, pour Denicé, commune du canton et arrondissement de Villefranche-sur-Rhône.
(5) Ernest Chantre. — *L'Homme*, année 1885, page 75.
(6) *Villers-Cotterets*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Soissons (Aisne).
(7) E. Fleury. — *Antiquités de l'Aisne.*

Enfin, dans le département d'Eure-et-Loir, on allait exposer les tout jeunes enfants sur la table du dolmen de Margon (1), pour leur donner forces et santé; de là le surnom de *Pierre-aux-nouveau-nés*, que porte la susdite table (2).

XXIII

Pierres a frottis et pierres a glissades. Écriage, Érussage, Escourencho.

A. — En Bretagne, pour donner de la force aux enfants et aux jeunes gens, on leur frotte les *reins* au rocher de *Saint-Samson*, — une variante du rocher de Saint-Fort, — près de la chapelle dédiée audit Saint-Samson, à Plœmeur-Bodou (3).

Un rocher du même nom, qui se trouve à Trégastel (4), avait une échancrure usée par la crédulité des pèlerins dans les vertus du frottis, de même que le menhir de Saint-Samson à Landunnevez (5), où c'était l'épaule qu'on *frictionnait* contre lui (6). La même foi superstitieuse conduisait très probablement aussi, en raison de son vocable, au menhir de la Tremblaye, menhir haut de 10 mètres, dans la commune de Saint-Samson (7).

En passant par Guimaec (8), les pèlerins qui vont à Saint-Jean-du-Doigt (9), ne manquent jamais non plus d'aller se frotter le dos contre la plus élevée des treize pierres d'un monument mégalithique de

(1) *Margon*, commune du canton et arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

(2) Gustave Fouju. — *Revue des traditions populaires*, tome XIV, pages 477-478, année 1899.

(3) *Plœmeur-Bodou* ou *Pleumeur*, commune du canton de Perros-Guirec, arrondissement de Lannion (Côtes-du-Nord).

(4) *Trégastel*, commune du même canton de Perros-Guirec.

(5) *Landunnevez* ou *Landunvez*, commune du canton de Ploudalmézeau, arrondissement de Brest (Finistère).

(6) Paul Sébillot. — *Le culte des pierres en France*. (Revue de l'École d'Anthropologie de Paris, tome XII, page 181, année 1902).

(7) *Saint-Samson*, chef-lieu du canton-ouest de l'arrondissement de Dinan (Finistère).

(8) *Guimaec*, commune du canton de Lanmeur, arrondissement de Morlaix (Finistère).

(9) *Saint-Jean-du-Doigt*, commune du même canton de Lanmeur,

forme ovalaire, appelé *Bez-an-Inkinérez* (le tombeau de la fileuse), dans l'espoir d'être préservés de toute atteinte de rhumatismes (1).

Beaucoup de personnes accomplissent le même acte sur le fût de la *Criox des Sept Douleurs* au Bourg-de-Batz (2), laquelle, dit Paul Sébillot, est fort ancienne et a vraisemblablement remplacé quelque vieux menhir (3).

Comme autres faits relatifs à la superstition du frottis je rapporterai encore, d'après cet auteur, que, à Carnac (4), les jeunes filles qui désiraient trouver un mari, se déshabillaient complètement et allaient se frotter l'ombilic à un menhir spécialement affecté à cet usage.

Dans le département d'Eure-et-Loir, elles relevaient leurs jupes et, le soir, dans la même intention, elles se frottaient le ventre également contre certaine aspérité de la *Pierre de Chantecoq* surnommée la *Mère-aux-Cailles*, « qui est à une hauteur convenable (5) ». Les jeunes femmes qui désiraient avoir des enfants se rendaient aussi à cette même *Pierre de Chantecoq* et s'y livraient à la même pratique.

Enfin, jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, dans l'Ille-et-Vilaine, les jeunes filles, dans l'espoir d'un prochain mariage, se livraient à semblable frottis sur une pierre de l'allée couverte de la *Roche-Marie*, près de Saint-Aubin-du-Cormier (6), qui est aujourd'hui détruite (7).

Dans le Finistère, à Saint-Renan (8), les jeunes épousées, il y a peu d'années encore, raconte le même auteur, — et il n'est pas certain qu'elles ne le fassent

(1) Paul du Chatellier. — *Inventaire des monuments mégalithiques du Finistère.*

(2) *Batz* ou *Le Bourg-de-Batz*, commune du canton du Croisic, arrondissement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

(3) *Loc. cit.*

(4) *Carnac*, commune du canton de Quiberon, arrondissement de Lorient (Morbihan).

(5) Gustave Fouju. — *Revue des traditions populaires*, tome X, page 673, année 1895.

(6) *Saint-Aubin-du-Cormier*, chef-lieu du canton de l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

(7) Paul Sébillot. — *Traditions de la Haute-Bretagne*, tome I.

(8) *St-Renan*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brest (Finistère).

plus maintenant — venaient, de même, pour assurer leur fécondité, se frotter le ventre contre la *Jument de pierre*, rocher colossal qui se trouve au milieu d'une lande et qui ressemble, dit-il, à un animal des temps fabuleux.

Dans cette même localité, lors de la *Troménie* ou procession de Saint Renan, les fiévreux et les individus sujets à des accidents nerveux ne manquaient pas d'aller s'asseoir dans une anfractuosité du roc, sorte de chaire naturelle où, dit-on, le saint venait autrefois méditer (1).

A Locronan (2), dans le Finistère également, pour conquérir la fécondité, les épouses stériles allaient, à la fin du dix-huitième siècle, *se frotter* à deux rochers sur lesquels la légende veut que les roues de la charette, qui transportait le corps de Saint Renan décédé, aient laissé leur *empreinte*. Ces rochers sont donc très vraisemblablement, vu lesdites prétendues empreintes, des pierres à bassins, à moins qu'il ne s'agisse d'érosions naturelles.

Julien Sacaze (3) dit aussi que, vers le milieu du dix-neuvième siècle, les femmes du pays de Luchon (4), pour devenir fécondes, se frottaient contre un menhir, qui se trouvait sur la montagne du Bourg d'Oueil (5), et qu'elles l'embrassaient avec ferveur.

A Saint-Étienne-en-Coglès (6), les femmes pour avoir des enfants, les jeunes filles pour se marier dans l'année, se frottaient aussi, naguère encore et clandestinement, dit l'auteur, à une sorte de champignon sur un rocher qui porte, à son sommet, un superbe bassin (7).

(1) A. Le Braz. — *Au pays des pardons*.

(2) *Locronan*, commune du canton et arrondissement de Châteaulin (Finistère).

(3) Julien Sacaze. — *Le culte des pierres dans le pays de Luchon*.

(4) *Bagnères-de-Luchon* ou simplement *Luchon*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

(5) *Bourg d'Oueil*, commune du canton de Bagnères-de-Luchon.

(6) *Saint-Étienne-en-Coglès*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

(7) P. Bézier. — *Inventaire des monuments mégalithiques de l'Ille-et-Vilaine*.

Il fallait, de plus, avant d'accomplir le rite du frottis, que les jeunes filles se tinssent en équilibre sur le sommet dudit rocher et qu'elles ne rougissent pas devant les pèlerins accourus à l'assemblée de Saint Eustache.

En Auvergne, la pratique du frottis, un peu christianisée et sans doute adoucie, dit Paul Sébillot, s'accomplissait, suivant la tradition, à la chapelle d'Orcival (1), où les femmes stériles, après avoir fait consciencieusement trois fois le tour d'un certain pilier, venaient s'y frotter.

A Sarrance (2), dans les Basses-Pyrénées, les femmes, attristées de n'être pas mères, allaient dévotement passer et repasser sur un petit roc dénommé le *Rouquet de Sent Nicoulas* (3), c'est-à-dire la *Roche de Saint Nicolas*.

Enfin, fait qui montre bien jusqu'où la crédulité de certaines gens peut atteindre, M. Paul Sébillot raconte, d'après J.-F. Bladé (4), que, *pour accoucher tous les sept mois*, les femmes allaient rendre le même hommage [le frottis] à la *Pierre longue*, près de Dax (5), dans les Landes.

Ainsi les femmes, loin de craindre autrefois le nombre des enfants, souhaitaient ardemment, à peine mariées, obtenir, par des pèlerinages, parfois les plus bizarres à des pierres ou à des rochers réputés pour leurs vertus merveilleuses, une descendance aussi rapprochée et aussi nombreuse que possible.

Aujourd'hui, en ce qui concerne les souhaits de fécondité. . . . . *quantum mutatus ab illo.*

Nous trouvons ainsi partout en France, au nord aussi bien qu'au sud, à l'est comme à l'ouest, le culte de la pierre représenté superstitieusement par le *frot-*

(1) *Orcival*, commune du canton de Rochefort-Montagne, arrondissement de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

(2) *Sarrance*, commune du canton d'Accous, arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées).

(3) V. Lespy. — *Proverbes de Béarn.*

(4) J.-F. Bladé. — *Contes de Gascogne.*

(5) *Dax*, chef-lieu d'arrondissement du département des Landes.

tis, lequel était pratiqué le plus souvent contre un mégalithe préhistorique.

B. — Mais on rencontre aussi, dans certains départements, une autre coutume non moins superstitieuse, qui n'est, en réalité, qu'une variante du *frottis* susdit, coutume que Paul Sébillot dénomme la *glissade*. Celle-ci s'exécute également sur des pierres, simples rochers ou monuments préhistoriques, soit en vue d'un mariage prochain, soit pour la fécondité des jeunes mariés ou des couples stériles, les deux conjoints opérant, l'un après l'autre, le rite de la glissade, soit enfin pour obtenir la guérison d'un mal ou d'une infirmité. Mais tandis que le *frottis* proprement dit, plus phallique que la glissade, est une opération, si l'on peut dire, de certaines parties de la région antérieure de l'individu, du ventre et plus particulièrement du nombril, pour l'appeler par son nom, parfois aussi des organes génitaux eux-mêmes; *la glissade* est le frottis de la région postérieure plus ou moins entière de l'être humain, de la femme presque exclusivement.

En effet, la glissade est caractérisée par le contact, parfois assez brutal, dit Paul Sébillot (1), d'une partie de la personne du croyant avec la pierre à laquelle il attribue des vertus particulières. Les exemples les plus typiques qui aient été relevés sont en rapport avec l'amour et la fécondité.

Dans le nord du département d'Ille-et-Vilaine, toute une série de gros blocs, parfois *ornés de cupules* ou *troués de bassins*, comme à Mellé (2), par exemple, ont reçu le nom significatif de *Roches écriantes*, parce que les jeunes filles, pour se marier plus promptement, grimpent sur le sommet de l'une d'elles et se laissent glisser (en patois : *écrier*) jusqu'en bas. De là, avec le temps, un véritable poli de la roche.

(1) Paul Sébillot. — *Le culte des pierres en France.*

(2) *Mellé* ou mieux *Melle* (sans accent sur l'*e*), commune du canton de Louvigné-du-Désert, arrondissement de Fougères.

Il en était de même à Montault ou mieux Monthault, commune voisine de Mellé ou Melle, dont la pierre, dénommée aussi la *Roche écriante* et inclinée à 45 degrés, offre également un véritable polissage, trace des nombreuses jeunes filles qui s'y sont *écriées*.

La *glissade* était pratiquée aussi, toujours pour le mariage ou la fécondité, dans des pays bien éloignés de la Bretagne. Ainsi le jour de la fête patronale de Bonduen, en Provence, les jeunes filles, désireuses de se marier, sont venues pendant longtemps glisser sur un rocher qui formait un plan incliné, derrière l'église ; aussi celui-ci était-il devenu « poli comme du marbre ». Ce rite s'appelait, dans la région, l'*escourencho*, c'est-à-dire l'*écorchade* (1).

Il en était de même dans la vallée de l'Ubayette (Basses-Alpes), où, dans le même but, filles et femmes se laissaient glisser sur une ancienne roche sacrée du village de Saint-Ours (2).

Paul Sébillot signale encore, d'après A. de Larrive (3), une grande roche près d'Hyères (4), appelée la *Pierre glissante*, qui paraît avoir servi jadis à un rite analogue.

Il rapporte aussi que, à Ploüer (5), dans les Côtes-du-Nord, les jeunes filles sont allées, de temps immémorial, *s'érusser*, — selon l'expressoin usitée dans le pays — c'est-à-dire se laisser glisser sur le plus haut des blocs de quartz blanc de Lesmon, qui a la forme d'une pyramide arrondie. La pierre est très lisse du côté où s'accomplit la glissade, et ce polissage est dû, assure-t-on, aux nombreuses générations qui s'y sont *érussées*. Pour savoir si elle se mariera dans l'année, la jeune fille doit, avant d'exécuter là susdite glissade, relever complètement ses jupes ; si, dans ces conditions, elle arrive jusqu'au bas de la

(1) Bérenger-Féraud. — *Superstitions et survivances.*

(2) Girard de Rialle. — *Mythologie comparée.*

(3) A. de Larrive. — *Revue des traditions populaires*, tome XVI, page 182.

(4) *Hyères*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulon (Var).

(5) *Ploüer*, commune du canton et arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord).

roche *sans s'écorcher*, elle est assurée de trouver bientôt un mari (1).

Enfin, dans le département de l'Ain, les femmes enceintes, dans l'espoir d'obtenir une heureuse délivrance, se laissaient glisser du sommet d'une roche plate fortement inclinée, qu'on voyait encore, au milieu du dix-neuvième siècle, à Saint-Alban (2), près de Poncin.

A propos d'accouchements, je rappellerai incidemment un autre rite des plus superstitieux qui a cours encore en Italie et que j'ai fait connaître, il y a quatre ans (3), au Congrès préhistorique de France et que voici.

Dans certaines localités de la province de Sassari, en Sardaigne, on a recours aux vertus soi-disant miraculeuses du fer de cheval porte-bonheur pour, dans certains accouchements, favoriser l'expulsion du placenta, dans le cas, par exemple, d'une délivrance trop lente à se produire. Alors on ne se contente pas seulement d'attacher, selon la coutume locale, le susdit fer de cheval au cou de la femme en travail, mais on l'introduit aussi, à un moment donné, par une de ses branches, dans le vagin de la parturiente.

Je tiens le fait de mon confrère et ami le professeur Giuseppe Bellucci, qui l'a publié à la même époque (4).

On sait d'ailleurs la foi superstitieuse accordée *partout* en France et à l'Étranger, aujourd'hui même plus que jamais peut-être, au fer à cheval *porte-bonheur* et *fétiche* contre telles ou telles maladies ou infirmités. J'en parlerai de nouveau ultérieurement,

(1) Paul Sébillot. — *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, tome I, page 48.

(2) *Saint-Alban*, commune du canton de Poncin, arrondissement de Nantua (Ain).

(3) Émile Rivière. — Folklore. *Le fer du pied des Équidés, porte-bonheur, fétiche, fer totem, légendes et superstitions*, fascicule I (Session de Tours, 1910).

(4) Giuseppe Bellucci. — *La placenta nelle tradizioni italiane e nell'etnografia*. (Archivio per l'Antropologia e la Etnologia. Florence, 1910).

nombre de correspondants et amis de tous pays m'ayant adressé et voulant bien continuer à m'envoyer les documents les plus curieux, médicalement parlant, sur ce sujet.

Enfin François Daleau (1) raconte, dans l'article intitulé *parturition*, que les femmes enceintes se rendaient à la chapelle de Saint-Raphaël, commune d'Avensan (2), pour avoir, à leur choix, des filles ou des garçons. Il ajoute que, de nos jours (3), « on porte à domicile, dans cette même commune d'Avensan, aux femmes en travail la médaille de Saint-Raphaël qui facilite les accouchements laborieux ».

Ce n'est pas seulement en maintes localités de la France que le rite superstitieux de la *glissade*, c'est-à-dire de cette variante du *frottis à nu* de l'abdomen sur une haute pierre, est pratiqué par nombre de femmes en vue de combattre la stérilité ou d'obtenir une fécondité plus grande. On l'accomplit aussi à l'Étranger.

En effet, ce culte se pratique, de nos jours encore, en Grèce, à Athènes même, sur un bloc de rocher qui se trouve derrière l'Acropole, rocher d'une faible inclinaison, d'où une glissade des plus rapides, rocher aussi d'un poli aujourd'hui des plus remarquables, produit, avec le temps, par l'usage mille et mille fois répété qui en est fait par la gent féminine.

Il est probable que là encore la foi superstitieuse dans les vertus soi-disant fécondantes du frottis de certaines pierres, remonte aux époques les plus lointaines.

Je tiens le récit du rocher de l'Acropole, de M. Augé de Lassus, président actuel de la Société historique du XVI[e] arrondissement de Paris, dont j'ai l'honneur d'être moi-même vice-président hono-

(1) François Daleau. — *Loc. cit.*

(2) *Avensan*, commune du canton de Castelnau-de-Médoc, arrondissement de Bordeaux.

(3) La notice de François Daleau a paru, en 1888, dans le Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest de la France.

raire. M. Augé de Lassus, qui me le racontait, ces jours derniers, a été témoin, il y a très peu d'années, lors de son voyage en Orient, d'une de ces *glissades* superstitieuses, accomplie devant lui par une jeune femme d'Athènes ou des environs de la ville, sans que sa présence parût embarrasser la jeune grecque en quoi que ce fut.

M. Paul Sébillot rapporte, de son côté, que, « dans la Belgique wallone, on avait un peu adouci le rite de *la glissade* pour mariage, qui se pratiquait sur le rocher de *Ride-Cul,* près d'une chapelle qu'on avait irrévérencieusement appelée Notre-Dame de Ride-Cul. Il s'y tenait, tous les ans, le 25 mars, un pèlerinage, pendant lequel les jeunes gens, garçons et filles, s'asseyaient au sommet de la pierre, sur de petits fagots de bois coupés dans le voisinage, puis ils se laissaient glisser sur la pente rapide. On tirait alors les présages suivants des incidents de la descente et l'on disait : s'il y a *retournade* c'est-à-dire glissement interrompu, c'est qu'il faut attendre ; s'il y a *embrassade*, c'est qu'on s'aime ; s'il y a *cognade* (choc), c'est qu'on ne s'aime pas; enfin s'il y a *embrassade suivie de roulade*, c'est qu'on se convient ». Mais on ne pouvait pas, ajoute-t-il, recommencer l'épreuve (1).

XXIV

Pierres de foudre et Météorites, Épidémies.

Comme je l'écrivais, il y a plus de trente ans, dans mon livre sur l'*Antiquité de l'Homme dans les Alpes-Maritimes* (2), comme je le disais de nouveau, il y a une dizaine d'années, dans une des séances de la Société d'Anthropologie de Paris (3), les haches polies

(1) *Wallonia*, tome V, page 13.

(2) Émile Rivière. — *Paléoethnologie. — De l'Antiquité de l'Homme dans les Alpes-Maritimes*, pages 319-321. — Paris, 1878-1887.

(3) Ibid. *Les haches polies des environs de Grasse (Alpes-Maritimes)* (Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, séance du 23 janvier 1903).

sont nombreuses dans le département des Alpes-Maritimes. Elles le sont plus particulièrement peut-être dans l'arrondissement de Grasse (1). Je citais notamment le musée de la ville de Cannes comme en possédant une très belle collection.

Je me rappelle fort bien que, en 1879, les paysans et les bergers de la région les cherchaient encore à l'envi, qu'ils les ramassaient jalousement dans les champs ou sur les plateaux et qu'ils les gardaient non moins précieusement, soit d'abord pour eux-mêmes les premières trouvées, soit pour vendre les autres, leur attribuant à toutes superstitieusement des propriétés miraculeuses.

Ils considéraient les *pierres de foudre ou de tonnerre* — ainsi qu'ils les appelaient — comme tombées du ciel. Par suite, elles étaient encore pour eux, à l'époque dont je parle, de véritables talismans, de véritables fétiches destinés à préserver des *épidémies* — de la clavelée notamment chèvres et moutons — et de la foudre le troupeau, l'étable, la cabane ou la maison et leurs habitants qui en possédaient.

C'est ainsi qu'elles étaient par les bergers, — lorsqu'ils en avaient un certain nombre, — toujours presque aussitôt vendues, je le répète, rarement données, aux habitants des villages, dont la foi superstitieuse en ces pierres ne le cédait en rien à celle du berger lui-même. Aussi, à moins d'en trouver soi-même sur place ou de les tenir directement de quelque *pastour*, était-il très difficile de s'en procurer, le paysan se refusant presque constamment, à l'époque, de se dessaisir de celle qu'il possédait, même à prix d'argent, tant ces idées superstitieuses étaient encore enracinées, il y a près de quarante ans, dans certains esprits.

J'ajoute ici que, s'il y a les pierres de foudre et de tonnerre, les carreaux de tonnerre, il y a aussi les

(1) J'en recueillis vingt-huit, de formes et de grandeurs différentes, dans l'espace de cinq à six semaines (septembre-octobre 1879), dans ledit arrondissement de Grasse, notamment dans les cantons de Saint-Cézaire et de Saint-Vallier-de-Thiey.

pierres d'orage, mais celles-ci ne sont pas considérées comme possédant des propriétés curatives ou préventives de telles ou telles maladies.

Ainsi, dans la Gironde, on dit que l'orage tombe en pierre ou en feu. Dans le Blayais, on donne le nom de *pierre d'orage* à un échinide fossile (l'*Echinolampas stelliferus*) très répandu dans le pays. D'autres pierres, dénommées également *pierres d'orage* (ce sont des pointes de flèches en silex), tombent, dit-on aussi, avec le tonnerre ; « elles pénètrent dans la terre jusqu'à neuf pieds de profondeur et elles remontent d'un pied chaque année, jusqu'à ce qu'elles viennent à la surface du sol (1) ». Mais, je le répète, ni les unes ni les autres ne sont l'objet d'une légende thérapeutique.

Par contre, on a, de tout temps, considéré les *météorites*, les pierres tombées du ciel ainsi qu'on les appelle, comme des porte-bonheur, d'aucuns les regardent actuellement encore comme de véritables fétiches. M. Stanislas Meunier, professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, dit que « les pierres du ciel ont été, depuis la plus haute antiquité, vénérées comme des talismans, adorées comme des dieux et réputées comme porte-bonheur ».

XXV

La Cloche fécondante.

A propos de la superstition attachée au *Bonnet de Saint Mériadec*, dans la commune de Pontivy, que j'ai racontée dans ma précédente communication (2), je citerai aujourd'hui la légende suivante d'une autre cloche que la tradition nous a conservée :

« Derrière une des portes de la cathédrale de Mende, se trouve le battant énorme d'une cloche de 500 quintaux, que le fougueux capitaine Merle fit

(1) François Daleau. — *Loc. cit.*
(2) *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine*, tome XIV, page 395, année 1914.

fondre, à la fin du seizième siècle, après s'être emparé de la ville de Mende. Une légende prétend que le seul fait de le toucher rend fécondes les femmes stériles et, à plus forte raison, les autres (1) ».

XXV

Le Carrouy et Saint-Fort,

Lou Virroul de Rocamadour.

Dans ma troisième note, j'ai parlé du *verrou* de l'église Saint-Pierre d'Angoulême, que les femmes stériles touchaient, pour avoir des enfants. Depuis lors, j'ai trouvé, dans l'étude consacrée au folklore de la Gironde (2) par M. François Daleau, l'indication suivante d'un autre verrou guérisseur, d'un *carrouy*, selon l'expression usitée dans le pays.

Chaque année, le jour de la fête de *Saint Fort*, c'est-à-dire le 16 mai, on conduit les enfants de la région à Saint-Étienne-de-Lisse (3), où on leur fait toucher ledit *carrouy* (le verrou de la chapelle), pour leur donner de la force.

D'ailleurs *Saint Fort* est très réputé, dans le département de la Gironde, pour la *force* qu'il donne, dit la légende, aux enfants *faibles* ou rachitiques, — *similia similibus curantur* — qui sont portés, ledit 16 mai, au tombeau de Saint Fort, dans l'église Saint-Seurin de Bordeaux (4). A cette même date, on se rend aussi, dans la même intention, à la chapelle dédiée à Saint Fort, dans la commune de Saint-Denis-de-Piles (5). On les porte de même à La Ruscade (6), le jour de Saint Fort. Les enfants

(1) *Revue des traditions populaires*, tome XVI, pages 93-94, année 1901.

(2) François Daleau. — *Loc. cit.*

(3) *Saint-Étienne-de-Lisse*, commune du canton de Castillon-sur-Dordogne, arrondissement de Libourne (Gironde).

(4) Jouannet. — *Statistique de la Gironde.*

(5) *Saint-Denis-de-Piles*, commune du canton de Guîtres-sur-l'Isle, arrondissement de Libourne.

(6) *La Ruscade* ou *Laruscade* (en un seul mot), commune du canton de Saint-Savin, arrondissement de Blaye.

rachitiques sont aussi conduits, dans le même but, à la fin d'août, — cette fois la date est changée — à Saint-Seurin-de-Cursac (1). Enfin, les enfants sont menés encore, dans le même but, le 8 septembre, — ici la date est également modifiée — à la Chapelle-du-Bois, commune de Reignac (2).

Mais, à Saint-André-de-Cubzac (3), ce n'est plus à Saint Fort qu'on s'adresse, mais bien à un autre saint, à Saint Sicaire. En effet, les habitants, confiants dans la légende, se rendent à la chapelle de Cabarrieux, dédiée à Saint Sicaire « pour donner de l'embonpoint aux enfants maigres » (4) ; et, à Bassens (5), c'est sur le tombeau même de Saint Sicaire, qu'on va porter les enfants chétifs pour leur donner de la force.

D'autre part, M. Philibert Lalande (de Brive) vient de me faire connaître qu'à Rocamadour — autrefois *Roc Amadour*, en deux mots, de *Rupes* [*sancti*] *Amatoris* (6), comme on l'écrivait jadis, — il existe une chapelle dans le mur de laquelle se trouve encastré certain sabre, dénommé *le sabre de Roland*, que vont *toucher* superstitieusement les filles désireuses de se marier.

Il s'agit, en réalité d'un « sabre en fer » quelconque, qu'on s'efforce de faire passer pour la *Durandal* du célèbre paladin et dont voici la légende : « En se rendant en Espagne pour guerroyer contre les Sarrazins, Roland s'arrêta à Roc Amadour pour implorer le secours du ciel et laissa à l'abbaye du lieu, en repartant, une somme d'or dont le poids équivalait à celui de son épée. Roland ayant été, comme on le sait, tué à Roncevaux en 778, ceux de

(1) *Saint-Seurin-de-Cursac*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Blaye.

(2) *Reignac*, commune du canton de Saint-Cuers-sur-Gironde, arrondissement de Blaye.

(3) *Saint-André-de-Cubzac*, chef-lieu du canton de l'arrondissement de Bordeaux.

(4) Jouannet. — *Loc. cit.*

(5) *Bassens*, commune de Carbon-Blanc, arrondissement de Bordeaux.

(6) *Rocamadour*, commune du canton de Gramat, arrondissement de Gourdon (Lot).

ses compagnons d'armes, qui lui survécurent, rapportèrent à Rocamadour la susdite épée, dont le sabre actuel, objet du culte superstitieux des jeunes filles de la région, n'est qu'un fac simile. L'original, ajoute M. Philibert Lalande, aurait, dit-on, été cédé jadis au duc d'Aumale. »

De plus, à la porte de cette même chapelle (1), on voit un *verrou* que les susdites filles vont, quelque temps après leur mariage, *secouer* pour avoir des enfants. C'est ce que, dans le patois du pays, dit Philibert Lalande, on appelle *boulega lou virroul* (secouer le verrou).

« Sabre et verrou sont voisins l'un de l'autre, sur le parvis où se trouvent le tombeau de Saint Amadour et la chapelle miraculeuse de Notre-Dame ».

Si je termine ici mes communications sur la *thérapeutique miraculeuse, ses légendes et ses superstitions*, ce n'est pas que je n'aie encore bien des choses à dire, bien des faits à rapporter, notamment en ce qui concerne le culte des pierres et des fontaines, mais, en outre que cela m'entraînerait à de nombreuses répétitions, ce serait allonger beaucoup trop cette notice.

Plus tard, peut-être y ajouterai-je un dernier chapitre, en raison et des documents qui me sont encore récemment parvenus, que je n'ai pas pu utiliser ici, et de ceux qui me sont aussi annoncés.

(1) Elle ne doit pas être confondue avec une autre chapelle située immédiatement en face d'elle et dénommée la chapelle miraculeuse de Notre-Dame-de-Rocamadour.

AMIRDOLVATHE D'AMASSIE
MÉDECIN ARMÉNIEN DU XVᵉ SIÈCLE
SA VIE ET SES OUVRAGES

par le Dʳ VAHRAM H. TORKOMIAN (de Constantinople).

L'histoire de la médecine arménienne est un champ non encore exploré, presque vierge ; néanmoins, elle présente plus d'une matière intéressante, digne d'occuper l'attention d'un chercheur.

Dès les temps immémoriaux, l'idée de guérir des maux avait une prépondérance chez les Arméniens ; les noms de plantes médicinales que l'on trouve par milliers dans la littérature de cette nation et les anciens manuscrits médicaux arméniens, que l'on rencontre partout, en sont des témoins éloquents.

A part les noms des plantes et les manuscrits, certaines coutumes médicales, que les Arméniens des villages lointains d'Anatolie emploient encore aujourd'hui, coutumes validées par le temps, nous font admettre, que l'art de guérir était très anciennement en vogue dans la nation arménienne, si glorieuse par son passé.

Lorsqu'on parcourt l'histoire générale de l'Arménie, on y trouve des passages concernant la médecine qui montrent que ce sont tantôt des sorciers, tantôt des prêtres, des herboristes ou apothicaires qui sont réputés posséder le privilège du secret curatif de telle ou telle plante ; cependant, à côté de ces premiers venus, soi-disant guérisseurs, existaient aussi, quoique en nombre restreint, des médecins dûment instruits, qui sont devenus célèbres par des travaux remarquables.

C'était à ce petit groupe de médecins arméniens qu'appartenait Amirdolvathe d'Amassie, le plus

renommé après le célèbre médecin Mékhitar de Her, au sujet duquel j'ai eu l'honneur de lire un mémoire devant l'Académie de médecine de Paris, en 1899.

Mekhitar de Her et Amirdolvathe d'Amassie, ce sont ces deux noms, qui font le plus la gloire de la médecine arménienne au XIIe et XVe siècles ; mais quel contraste frappant entre la vie de ces deux éminents médecins ; Mékhitar de Her voit le jour au moment où la dynastie des rois arméniens Roubinian était en pleine période de progrès et où le royaume arméno-cilicien venait de commencer une ère de prospérité politique. Plus de deux siècles et demi s'écoulent après ces temps heureux, quand le médecin Amirdolvathe vient au monde ; le royaume d'Arménie n'existait plus, hélas ! plus d'indépendance arménienne ; la nation gémissait depuis 1394, sous un joug cruel, pesant, et était devenu la proie des barbares sanguinaires du XVe siècle, successeurs de Djainguize Khan, des Timourleng, des Chaabaze, des Iskindair, et de tant d'autres encore ; elle se trouvait, dis-je, dans une situation des plus affreuses et des plus tristes ; des massacres, des poursuites et des ruines l'avaient forcée aux émigrations, l'avaient privée de ses chères institutions qui, naguère, avaient donné naissance à plus d'une figure marquante en littérature et en poésie, ainsi qu'en diverses branches de la science.

Mékhitar de Her a été, pour ainsi dire, fils du siècle de la Renaissance de l'Arméno-Cilicie, et c'est ainsi qu'il a pu aisément se vouer à sa carrière médicale ; il n'en a pas été de même pour Amirdolvathe, qui a vu le jour dans les années de la pire décadence et des amères souffrances de sa nation ; néanmoins, il a eu une vie si laborieuse, il a laissé un nom si aimé, que le long espace de temps, qui nous en sépare n'a pas pu le faire oublier.

On a très peu parlé de ce médecin émérite ; on ne sait de lui que ce qui se trouve dans ses ouvrages, en tant qu'ébauche autobiographique. Celui qui en a parlé le premier et qui a laissé quelques notes biogra-

phiques d'ailleurs insignifiantes, est un certain évêque son contemporain, du nom de Mardirosse (martyr), lequel dans un manuscrit arménien des Psaumes, qu'il a copiés en 1480 à l'usage personnel d'Amirdolvathe nous apprend, que celui-ci était le plus érudit médecin et le plus grand savant de son époque. Après l'évêque Mardirosse personne ne parle de notre médecin ; ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle, c'est-à-dire plus de quatre siècles après, que deux écrivains arméniens, presque simultanément, consacrent à sa mémoire de très belles pages : le premier fut le savant Père L. Hovnanian, Méchithariste de Vienne, et le second, le Père L. Alischan, le célèbre Méchithariste de Venise. Ces écrivains, ont tous les deux magistralement évoqué le souvenir de ce grand médecin arménien, en parlant longuement du style et du contenu de ses ouvrages, considérés à juste titre, comme les joyaux de l'histoire ancienne de la médecine arménienne.

Le médecin Amirdolvathe paraît être né vers le commencement du XVe siècle, entre 1416 et 1420 de l'ère chrétienne; la ville qui l'a vu naître était Amassie, dans la Haute-Arménie ; Amassia ou Amassiah de la Turquie d'Asie actuelle.

Son père était un certain Eghia (Elie) et si son nom n'indique rien d'arménien, c'est parce qu'à cette époque il était d'usage chez les Arméniens de se faire connaître par un surnom turc ou persan, pour dissimuler leur état de chrétiens, unique protection, et bien peu sûre, contre les cruautés des Barbares.

Après avoir fait ses études préliminaires dans une institution arménienne d'Amassie, Amirdolvathe paraît avoir, dès son enfance, commencé à s'initier à l'art de la médecine chez les empiriques de son pays ; mais plus tard, il a dû se rendre certainement ailleurs pour des études plus sérieuses; les renseignements que nous puisons dans ses ouvrages, nous permettent de supposer qu'il a été en Perse, et puis à Bagdad où une école de médecine était encore très réputée à cette époque-là.

Devenu médecin, Amirdolvathe a dû rentrer dans son pays, mais il n'y resta pas longtemps, et le quitta bientôt pour toujours ; car, nous le trouvons voyageant de pays en pays, soit pour se procurer un milieu plus favorable à la pratique de son art, soit pour se perfectionner davantage dans ses expériences, comme nous l'apprenons par la succincte autobiographie qu'il a insérée dans une préface de ses ouvrages, que je mentionne plus loin.

Vers l'an 1459-1460, il est à Philippopolis, ville de la Macédoine grecque ; en peu de temps il y devient un médecin connu et renommé. Dans cette ville, Amirdolvathe exerce plus de dix ans et tout en pratiquant la médecine il s'adonne à la littérature de son art, et il se met assidûment à préparer en langue arménienne un traité de médecine, fruit de longues expériences et de sagaces observations, à jamais mémorables.

L'ouvrage en question, qui est connu sous la rubrique de *l'Utilité de la médecine* (Ocouth bejejgouthian), porte la date de 1466 ; l'auteur mit juste trois ans à sa rédaction, qu'il termina en 1469.

C'était le premier ouvrage que terminait Amirdolvathe et quoique il soit encore inédit, on en trouve heureusement plusieurs exemplaires manuscrits.

Vers l'an 1471 ou 1472, Amirdolvathe se transporta à Constantinople pour s'y établir définitivement.

Conquise depuis 1453, par le Sultan Mahomet II dit le Fatih (le Conquérant), l'ancienne capitale de l'empire byzantin avait bien besoin du concours de médecins compétents, car la population en était dépourvue ; Mahomet II avait fait venir par force des colonies de chrétiens et des artisans, des architectes, des bijoutiers, etc., de différents endroits de l'Asie et principalement de la Caramanie, ainsi que de la grande et petite Arménie, pour repeupler la nouvelle capitale de la Turquie, et favoriser ainsi le développement des arts et de l'industrie ; ce Sultan dut aussi, sans doute, faire convoquer en même temps des médecins habiles et capables, entre autres notre

Amirdolvathe, dont la réputation dépassait les murs de Philippopolis.

Une fois à Constantinople il occupé rapidement une haute position; il est, paraît-il, le médecin le plus considéré, non seulement parmi ses coreligionnaires, mais aussi dans la population étrangère de la capitale, et je me porte à supposer qu'étape par étape il arriva à avoir accès même auprès du Sultan conquérant; et voici sur quoi, je me base dans ma supposition.

L'évêque Mardirosse, dans son Mémoire du manuscrit des Psaumes précédemment cité, écrit que le sultan Mahomet II, ayant entrepris une guerre contre le bandit Ouzoun-Hassan, le battit et le chassa à Tabriz; au retour, il s'arrêta dans la ville de Paperthe (Baïrbourth), où il trouva un excellent et précieux manuscrit arménien des Psaumes qu'il apporta à Constantinople. Le médecin Amirdolvathe, voyant une telle antiquité, un livre saint, entre les mains du Calife musulman, fit tout son possible pour le délivrer et finit par s'en rendre maître. C'est de ce manuscrit qu'il fit faire pour lui une copie fidèle par l'évêque Mardirosse.

Il est évident que, pour réussir dans une telle entreprise, il fallait qu'Amirdolvathe eut déjà acquis une assez grande influence auprès du sultan ; or, nous avons tout lieu de croire qu'il était le médecin personnel du Padischah, puisque dans l'un de ses ouvrages, à côté de son nom, nous lisons les titres *Ramadan*, *Bostandji-Bachi*, grades de cette époque, ainsi que celui de *Djérah-Bachi*, qui signifie chirurgien en chef. Ces titres prouvent, une fois de plus, qu'Amirdolvathe était non seulement le médecin intime du sultan, mais encore son favori, et qu'ainsi il mérita d'être récompensé par des distinctions honorifiques.

Dévoué corps et âme à la pratique de son art, il aimait également les sciences occultes; ainsi, on nous le présente comme très versé dans l'astrologie, la philosophie et l'histoire: il possédait, à cet effet, selon l'évêque Mardirosse, une bibliothèque très

riche d'ouvrages de médecine et de rares manuscrits, qu'il faisait copier et transcrire pour son propre usage. Parmi eux les Psaumes, que j'ai mentionnés plus haut, dont l'unique exemplaire se trouvait, comme il vient d'être relaté, chez le sultan Mahomet. Ce même volume manuscrit des Psaumes ayant appartenu au médecin Amirdolvathe, est à présent en ma possession; je l'ai acheté par un heureux hasard d'un barbier arménien, en 1896, l'année des massacres arméniens de Constantinople.

Amirdolvathe connaissait à fond, paraît-il, les langues persane, latine et surtout arabe; il est très facile d'en juger par ses ouvrages, qui sont tous empreints des idées et des principes des auteurs arabes.

Après avoir écrit son *Utilité de la Médecine*, il se met à préparer un dictionnaire arménien de thérapeutique, qu'il intitula l'*Inutile aux ignorants* (ankidatz anbeth); c'est le plus vaste de ses ouvrages, travail consciencieusement fait et de longue haleine, qu'il commença en 1474 pour le finir en quatre ans, en 1478. Comme l'*Utilité de la Médecine*, le volume de l'*Inutile aux ignorants* est encore inédit; on en trouve à Paris et ailleurs plusieurs copies dont l'une, la meilleure, faite du vivant de l'auteur, est conservée au British Museum (Orient, 3712).

Non content cependant de ces deux œuvres magistrales, il entreprit, vers l'an 1480, d'en écrire un troisième, en l'intitulant *Akrabadine* (Traité de Pharmacopée); c'est dans l'avant-propos de cet ouvrage que nous trouvons insérés, à côté de son nom, les titres honorifiques sus-mentionnés.

Nous manquons malheureusement de renseignements sur les circonstances qui l'ont poussé à préparer ces ouvrages; et c'est lui-même encore qui, dans son autobiographie, nous dit que c'est pour obvier au manque d'ouvrages pareils dans sa nation, qu'il a voulu les écrire en suivant les textes des auteurs arabes, persans, latins.

Il est vrai qu'Amirdolvathe n'était pas du tout au courant des progrès médicaux de l'Europe occiden-

tale de son temps, où des savants éminents byzantins réfugiés après la prise de Constantinople par les Turcs, commençaient à donner à la médecine un nouvel essor; mais ce médecin arménien était doué d'un esprit observateur et riche d'expériences personnelles, qui ont servi de guide, non seulement à ses contemporains, mais encore aux médecins arméniens des siècles suivants; aujourd'hui même, les traités de médecine d'Amirdolvathe sont pieusement consultés dans les provinces arméniennes qui sont dépourvues de médecins.

Amirdolvathe a travaillé et écrit beaucoup; nul médecin arménien ancien n'a laissé autant d'ouvrages que ce médecin d'Amassie, lequel, tout en occupant de hautes positions, n'était pas exempt de tristesses morales.

Dans l'*Utilité de la Médecine*, en parlant du but de son travail, il n'hésite pas à faire allusion à ses vifs regrets au sujet des déceptions et des déboires qu'il a dû endurer dans sa vie, les voici :

J'ai terminé cet ouvrage, écrit-il, de ma propre main, malgré les innombrables difficultés et souffrances que j'ai eu à supporter des méchants persécuteurs, des étrangers, des juges, rois et princes. J'ai ramassé et feuilleté une foule d'ouvrages arabes, persans et turcs, et, à ce propos, j'ai dû m'expatrier à plusieurs reprises; m'exposer à toutes sortes de dangers et aux persécutions de l'époque, et devenir tantôt riche, tantôt pauvre; j'ai dû errer de pays en pays pour ma pratique personnelle, j'ai observé beaucoup, et la plupart des médicaments et des traitements que je présente, sont ainsi le produit de mes propres expériences; j'ai traité quantité de malades; j'ai servi toutes les notabilités, des princes, des colonels, des capitaines, des citoyens grands et petits, riches et indigents; j'ai éprouvé le bien en même temps que le mal, et présentement je suis dans un tel état d'âme, que ni les richesses ne me font plaisir, ni la pauvreté ne m'attriste; tous sont égaux, pour moi, je ne suis point sujet aux envies d'ici-bas.

Pauvre Amirdolvathe! c'étaient sans doute les cruautés, les persécutions, les massacres, auxquels sa malheureuse nation était alors, comme aujour-

d'hui, périodiquement sujette, qui lui faisaient écrire ces lignes de détresse et pousser d'amers chagrins ; quel était donc son patriotisme, sa sensibilité aux douleurs et aux misères de sa nation, son abnégation ?

La vie d'Amirdolvathe a été ainsi un tissu de vives émotions et de grandes déceptions, mais aussi ce médecin montre un mérite sans égal, car il a su surmonter l'adversité, se distinguant par son talent et ses hautes qualités, se dévouant ardemment à sa vocation de soulager l'humanité, tout en produisant des ouvrages remarquables, qui font honneur à son érudition, à ses vastes connaissances médicales et à son esprit observateur.

Amirdolvathe était marié; il a eu des enfants dont l'un était presque son homonyme et s'appelait Amirédil (fils d'Amir).

Arrivé à un âge avancé, il meurt le jeudi 8 décembre, en 1496, quinze ans après la mort (1481) du sultan Mahomet II le Fatih, et après avoir exercé encore 16 ans, sous le règne du sultan Bajazid II, dont il a été certainement aussi le médecin attitré.

Sa mort a eu lieu probablement dans la ville de Brousse, près de Constantinople, à en juger par un renseignement que renferme le manuscrit de son Traité l'*Inutile aux ignorants*, du British Museum, que j'ai mentionné plus haut, et qui fut copié, en 1490, par le même évêque Mardirosse, six ans avant la mort de l'auteur.

Amirdolvathe a été un de ces hommes que leur temps avait méconnus, mais qui étaient dignes d'être admirés et honorés; pour le mieux juger, nous allons donc jeter un coup d'œil sur ses œuvres de médecine.

Les principaux ouvrages de médecine d'Amirdolvathe sont, comme je viens de le dire :

1° *L'Utilité de la Médecine* (1466-1469).
2° *L'Inutile aux ignorants* (1474-1478).
3° *L'Akrabadine* .... (1480).

Tous de gros volumes in-folio, œuvres de main de

maître et inédits, ils sont en langue arménienne vulgaire.

Ce sont les trois seuls que nous lui connaissions, pour le moment, mais on lui en attribue encore deux autres.

L'*Utilité de la Médecine* se compose de 350 pages, en très petits caractères, écrit sur deux colonnes. Il est divisé en deux parties, dont la première est consacrée à la médecine générale, à l'anatomie, la physiologie, aux principes de l'hygiène; la seconde aux traitements des maladies, ainsi qu'aux dosages des médicaments et à leur efficacité. Ces deux parties comprennent deux cent vingt-cinq vastes chapitres, dont quinze seulement forment la première.

Dans une préface qu'on lit en tête de l'ouvrage, Amirdolvathe, en faisant d'abord connaître où et quand il a composé son livre à Philippopolis, passe immédiatement à des renseignements sur sa vie et sa carrière, renseignements autobiographiques, que j'ai rapportés précédemment; il jette ensuite un coup d'œil rapide, mais magistral, sur l'art de guérir: il en montre le but, il proclame sa noblesse et sa supériorité sur toutes les autres professions; selon lui, la médecine a une mission sacrée, étant donné qu'elle préserve le corps contre les maladies et le conserve dans une santé parfaite.

Amirdolvathe adresse de très bons conseils à ceux qui veulent embrasser la carrière médicale; il les engage à devenir désintéressés, sincèrement dévoués et doux envers les malades, à se tenir au courant des expériences de leurs anciens, à lire les œuvres des maîtres en médecine, à observer et à bien étudier les symptômes des maladies, les signes de la vie et de la mort, à être attentifs dans leurs pronostics et à bien comprendre les doses des médicaments afin d'en éviter les effets nocifs ou mortels; car, dit-il, « tout médicament pris à dose raisonnable est bienfaisant, tandis qu'à dose déraisonnable, il devient malfaisant ».

Après ces conseils des maître, auquels on ne peut rien ajouter, même à l'époque actuelle, Amir-

dolvathe dit que le médecin doit être comme un confesseur, le dépositaire des secrets de ceux qui s'adressent à ses lumières et, à cet effet, il ne doit, dit il, se souvenir, ni de ce qu'il a vu, ni de ce qu'il a entendu, ni de ce qu'il a compris au chevet du malade; préceptes sublimes! qu'Amirdolvathe paraît avoir puisés dans les *Aphorismes* médicaux d'Hippocrate, *Nec visa*, *nec audita*, *nec intellecta*, ce précepte de nos anciens, que Trousseau recommandait jadis si chaleureusement à ses élèves ?

Avant d'entrer au cœur de son sujet, Amirdolvathe enseigne que l'art de guérir a pris naissance chez les Grecs, d'où il a passé chez les Hindous qui n'ont pas pu le faire progresser; c'était aux Romains, dit-il, qu'incombait la tâche de le faire entrer dans une phase de progrès immense et de faciliter en même temps son étude par des moyens multiples.

En suivant fidèlement les théories des anciens médecins, tels qu'Hippocrate, Galien, Diogène, Ehanna, Pholos, Dioscoride, Zacaria, Isaak, etc., il est, lui aussi, un fervent partisan de la doctrine des quatre éléments de la Nature, qui sont : l'eau, la terre, l'air et le feu ; ainsi que de celle des quatre humeurs : la bile, le sang, l'atrabile et la pituite.

Dans un aperçu général, il traite de la création du corps humain (nous dirions aujourd'hui l'embryologie) et, à l'exemple des grands médecins et philosophes anciens, il admet que c'est par l'union et la fusion des quatre éléments et humeurs que notre corps se constitue.

Le Bon Dieu, écrit-il, a ainsi créé des germes mâles et femelles, des organes mâles et femelles ; il a préparé ainsi un nid d'éclosion des germes, la matrice, qui est un organe long caché dans l'intérieur du ventre, possédant un col et une bouche analogue à celle du poisson.

C'est cette bouche, ou pertuis béant, qui laisse entrer le germe mâle et qui se ferme après hermétiquement, à tel point qu'une tige rigide ne pourrait la réouvrir.

Le germe mâle, une fois dans la matrice, se met en contact avec celui de la femme, et c'est là l'acte de la conception.

Le produit de cet acte, dit-il, devient mâle, c'est-à-dire un garçon, si l'union s'effectue à droite de la cavité de la matrice, femelle, c'est-à-dire une fille, si cette union se fait à gauche. La formation définitive de l'enfant commence vers le septième jour qui suit l'entrée du germe dans la matrice, et voici comment :

Le germe se convertit sous peu en sang et, petit à petit, donne naissance au nez, aux os, aux nerfs, et bientôt aux muscles, au foie, à la rate, aux reins, etc. Le premier, parmi les organes qui viennent à paraître, c'est le cœur, puis le cerveau et le foie; au bout de quarante jours, les muscles commencent à se dessiner, auxquels succèdent les os, les artères, les veines, les nerfs, les articulations et finalement les yeux, la bouche, les mains et les pieds. Au quatrième mois, l'animation et la nutrition de l'enfant commencent dans ses organes graduellement préformés.

Jusqu'au moment de l'accouchement, l'enfant est debout ou assis dans la matrice, ayant les pieds en bas; vers la fin, et lorsqu'approche la naissance, il culbute et tourne les pieds en haut et la tête en bas, pour pouvoir se séparer de sa mère, et quitter définitivement les trois milieux obscurs où il vivait : c'est-à-dire le placenta, la matrice et le ventre.

Après ce chapitre d'embryologie que j'abrège, Amirdolvathe passe à la description de chacune des parties du corps en commençant par les os.

Les os, dit-il, sont la charpente du corps; sans os, l'homme ne peut se tenir debout. Les os de la boîte cranienne sont les plus solides, car ils se putréfient très difficilement sous la terre; le crâne a été exprès créé ainsi, parce qu'il contient le plus important des organes, le cerveau, qui possède en lui la source des quatre sens : la vue, l'odorat, l'ouïe et le goût.

A cette description assez curieuse, succèdent celles des trois enveloppes (méninges) du cerveau, de la colonne vertébrale et de la moelle épinière; du cœur, puis du foie, de la rate, des poumons, de la bile, de l'estomac, de l'intestin, et de leurs fonctions; de la vessie, des yeux, de la bouche et de la langue; des mains, de la verge, ainsi que des muscles, de la matrice, des artères, des veines, des nerfs et des cinq organes des sens. Dans toutes ces descriptions, Amirdolvathe admet les idées de Galien, mais il ajoute

aussi celles d'autres auteurs qui ont vécu dans les siècles précédents, tels que Némésius, Mekhitar de Her, Grégoire Makisdrosse, etc.

A la suite de ces chapitres anatomo-physiologiques que je présenterai en détail dans la traduction française du texte arménien, on lit des conseils hygiéniques pour la conservation du corps, ainsi que des pages spécialement consacrées à l'examen des urines, de la bile et de la pituite.

Le chapitre de l'hygiène des enfants attire tout particulièrement mon attention et je le traduis entièrement.

Lorsque l'enfant vient de sortir du ventre de sa mère, écrit-il, on doit, à l'instant même, préparer de petites mèches de coton, et avec ces mèches nettoyer soigneusement l'intérieur des oreilles et des narines; on doit aussi oindre l'extérieur du larynx avec du miel et empêcher l'enfant de regarder la lumière pendant quelques jours en lui couvrant les yeux d'un linge noir. Tous les deux jours, on doit laver les yeux du nouveau-né avec de l'eau bouillie attiédie et les oindre ensuite avec de l'huile de violettes ; chaque jour on lui lavera les mains et les pieds en les maintenant liés ; il faut que la matrone soit assez versée dans la pratique de son métier pour bien exécuter ces préceptes fort nécessaires à la bonne hygiène des nouveau-nés ; car l'enfant est comme un cierge ; il faut être attentif à ne pas le courber d'une manière ou d'une autre. La mère doit donner à téter en petite quantité, mais fréquemment, et ne bercer l'enfant que le plus doucement possible. Elle doit être très douce avec son enfant et ne pas crier, pour ne pas lui faire peur; après les tétées, on doit laisser reposer l'enfant pour ne pas déranger son estomac plein, couvrir son berceau avec une couverture bleue, pour que le noir de ses yeux soit à l'abri de l'éblouissement; si l'enfant possède des prunelles bleues, il faut mettre dans les yeux quelques gouttes de l'eau de grains de tithymalis et les laver constamment.

Il faut mettre sur les oreilles de l'huile de rose qui est très utile ; si l'enfant est très gras, on mettra du sel dans son bain, et on lui oindra tout le corps avec de l'huile de rose, qui fait maigrir; il ne faut jamais tenir l'enfant dans une position verticale, cela peut nuire à la vue, produire des gaz dans les intestins et même la chute du rectum. La nourrice doit manger de bons aliments, tels que viande d'agneau, poulet et poussins

gras; il ne faut pas qu'elle couche avec son mari; si elle a du bon lait, on lui donnera à boire de la tisane de grains de concombre; si le lait est de mauvaise qualité, on lui fera manger des douceurs, des potages au blé, de la bonne viande; il faut qu'elle possède du lait ni trop chargé ou épais, ni trop liquide ou clair; on pourrait lui administrer des infusions de *grains de sésame*, de *badiane anisée*, et de *grains de melon*, du lait de vache, de chèvre, et des mets composés de potages aux pois chiches, aux oignons, etc.

Il ne faut jamais laisser souffrir l'enfant de la faim; et s'il a des coliques, il suffit d'égoutter dans sa bouche du suc d'encens préalablement mâché, qui les fait cesser immédiatement, en chassant les vents des entrailles; s'il souffre de l'oreille, on n'a qu'à y mettre quelques gouttes de lait chaud mêlé à l'huile de violette et de jasmin; si l'enfant présente des gonflements dans la région inguinale, il suffit d'y appliquer des linges trempés dans un mélange chaud d'huile de violette, de jasmin et de concombre qui les fait disparaître rapidement. A mesure que l'enfant grandit, on augmente la quantité des repas et deux fois par mois on lui mettra dans le nez un peu de musc pour le préserver contre les convulsions.

Lorsqu'il commencera à parler, on lui mettra sur la langue un peu d'huile de rose légèrement salée, cela le fera parler plus vite. A la dentition, on lui frottera les gencives avec de la graisse de poulet mêlée à de l'huile de violette, soit pour faciliter la sortie des dents, soit pour empêcher la sécrétion salée de leurs racines qui pourrait provoquer de la diarrhée; dans ce dernier cas, on administrera aussi de la craie, qui arrête immédiatement le ventre, c'est-à-dire la diarrhée.

Si l'enfant est constipé, on lui mettra à l'anus des mèches préparées avec de l'huile de souris mélangée à celle de jasmin et à la confiture de roses; quand l'enfant aura toutes ses dents, on commencera à lui donner peu à peu du pain trempé dans du lait et des purées de pois chiches au lait, qui ont beaucoup d'utilité; on ne doit pas le sevrer brusquement, mais graduellement; le sevrage définitif doit avoir lieu quand l'enfant aura un an et demi; c'est l'âge le plus commode; il faut le sevrer au printemps ou à l'automne.....

Je ne donne pas de détails sur les autres chapitres, dans lesquels Amirdolvathe se présente à nous comme un maître qui parle devant un auditoire d'étudiants, et je passe à la seconde partie de l'ouvrage, qui est la partie pathologique, plus vaste que la précédente.

Dans cette partie, Amirdolvathe fait brièvement l'histoire de toutes les maladies alors connues, ainsi que de leurs symptômes, et il ordonne des traitements appropriés, la plupart dus à son expérience personnelle.

Les maladies qu'il traite sont : les teignes, les favus et leurs différentes formes, en cinq chapitres ; les céphalalgies en dix chapitres ; les chapitres suivants comprennent : la migraine, le vertige, la perte de connaissance, la syncope, les maladies du cerveau, la mélancolie, la manie, la folie, l'insomnie, l'amnésie, les cauchemars, l'épilepsie, l'apoplexie, les paralysies, les faiblesses des membres, les tremblements, les blépharites, l'orgelet, l'exophtalmie, la mydriase, la cataracte, les otites et les différentes formes, la surdité, les maladies du nez, l'épistaxis, le rhume de cerveau, les douleurs et la carie des dents, les gingivites, la fétidité de l'haleine, l'œdème de la langue, les aphtes, les angines, la pharyngite, la laryngite et les bronchites, les sangsues entrées dans le gosier et le larynx, les crachements de sang, la toux, la pneumonie, la pleurésie, la phtisie, le gonflement de la luette, les palpitations, l'indigestion, l'anorexie, les diarrhées sanguinolentes, la géophagie, les pyrosis, les hémorroïdes, les vomissements, la polydypsie et la polyphagie, les hématémèses, les melænas, le cas de ceux qui vomissent sans pouvoir aller à la selle (miserere), la salyorrhée, les éructations, la gastralgie, les plaies d'estomac, le gonflement de l'estomac, le gonflement du foie et de la rate, la cachexie, la jaunisse, les ténesmes, les rhumatismes, les vers longs et plats des entrailles, la chute du rectum, les douleurs et le gonflement des reins, les pissements de sang, les pierres et le sable des reins, l'inflammation de la vessie, de l'urèthre, la rétention et l'incontinence nocturne des urines, l'érection constante de la verge (priapisme), l'inflammation de la verge, de la matrice, l'orchite, les menstrues abondantes ou diminuées, les plaies et les inflammations de la matrice, les coliques du ventre, la chute de la matrice, l'avortement,

les accouchements difficiles, la stérilité, l'inflammation des mamelles, les douleurs des lombes et des os, la déviation de la colonne vertébrale, la sciatique, les poux, la variole, la rougeole, les verrues, le feu brûlant et rouge des enfants (la scarlatine), l'urticaire, la lèpre, les glandes enflammées (adénites), les bubons, les furoncles, les fièvres de un, deux, trois, quatre et cinq jours et les autres formes de fièvre, la peste, les piqûres de serpents et de scorpions, les brûlures, les morsures des chiens enragés, les empoisonnements.

On voit bien que c'est un traité complet des maladies et de la pathologie générale. Au point de vue du traitement, Amirdolvathe emploie largement les saignées locales ou générales, les ventouses, les sangsues, des cataplasmes, des bains, des fumigations, des fomentations et une foule de médicaments composés en majeure partie de plantes, de fleurs, de graines et d'huiles, par exemple, infusions de fruits (prunes, abricots et cerises), mirobalan, fumaria, pois chiches, les fèves, la badiane, l'eau et l'huile de rose, les fleurs et l'huile de jasmin, ainsi que le verjus, les raisins, l'arroche, la betterave, le cardamum, les centaurées, les semences de coings, les grains de concombre et de melon, l'anis, la menthe, le lierre terrestre, le camphre, l'ambre, le cèdre, la noix de galles et tant d'autres simples appartenant à la flore de l'Arménie. Je me réserve, dans un travail ultérieur, de les présenter plus en détail et plus amplement.

L'ouvrage l'*Inutile aux ignorants*, qui est spécialement destiné aux médecins ou à ceux qui étudient la médecine, est un grand dictionnaire de matière médicale in-folio de plus de 600 pages, écrit en arménien vulgaire; dans ce dictionnaire, après une préface qui donne une idée complète de l'ouvrage entier, Amirdolvathe présente, par ordre alphabétique, les noms et les qualités de toutes les plantes et de tous les médicaments usités en médecine de son temps. Ces plantes et médicaments possèdent, dit-il, des qualités diverses, qui sont : douce, âcre, amère,

liquide, solide, gluante, pulvérulente, lavande, apéritive, coupante, désobstruante, laxative, rafraîchissante, attractive, digestive, gazifère, gazifuge, lubréfiante, brûlante, irritante, constipante, astringente, stiptique, tonique, calmante, somnifère, toxique, purgative, drastique, mortifiante, bourgeonnante, antivénéneuse, vomitive, sudorifique, abortive, adoucissante, dissipante, sédative, etc.

Dans ce dictionnaire, outre les médicaments que d'autres médecins ont déjà employés et expérimentés, Amirdolvathe présente aussi ceux qui résultent de ses propres expériences, et ceux qui étaient usités avant lui par d'autres médecins arméniens, dont il cite les noms, tels que Mékhitar de Her, Zakaria, Djosseline, Teghine, Simavon, Vahram, etc.

Qu'il me soit permis de ne pas m'étendre davantage sur ces travaux d'Amirdolvathe, sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir. Je me bornerai à dire, en terminant, que le médecin Amirdolvathe, par ses ouvrages l'*Utilité de la Médecine* et l'*Inutile aux ignorants*, a fait époque dans l'histoire de la médecine arménienne au XVe siècle; quant à l'*Akrabadine* (Pharmacopée), qui complète le livre précédent, je me bornerai aujourd'hui à le citer, mais il n'a pas moins contribué que les ouvrages susmentionnés à immortaliser le nom de son auteur.

QUELQUES REMARQUES SUR LA THÉRIAQUE, LE MITHRIDATE, L'OPIAT DE SALOMON ET L'ORVIÉTAN.

Par B. REBER.

Dans toute la série de notre *Bulletin*, il est, sauf erreur, une seule fois question de la Thériaque (1). L'auteur s'occupe surtout de sa composition et de ses vertus thérapeutiques. Il n'y aura donc dans mon mémoire, purement historique, pas un mot de répété de ce travail antérieur.

J'ai consacré un chapitre à la thériaque dans mes *Considérations* (2). Mais cette publication, parue en peu d'exemplaires, n'a pas été mise en vente et est restée presque inconnue. Si dans ce nouveau mémoire j'utilise quelques parties de ce premier travail, je ne fais que mon devoir pour les sauver de l'oubli, ce qu'elles ne mériteraient pas. Le sujet, en effet, n'est de beaucoup pas épuisé. Il est fort probable qu'on trouvera encore des documents curieux sur ce formidable mélange, régnant si longtemps en maître parmi tout le trésor thérapeutique du moyen âge et jusqu'au XIX[e] siècle.

Dans ma collection médico-pharmaceutique, on remarque un vase en bois, très volumineux, assez massif et datant probablement du XVII[e] siècle. Comme cette sorte de récipients de drogues et de préparations pharmaceutiques est devenue de la plus grande rareté, il vaut, à mon avis, la peine de tirer cette pièce de l'oubli. Il est vraiment singulier de constater que, malgré l'énorme réputation de la thériaque et sa fabrication officielle et publique, on ne connaît relativement que peu de ces récipients. Ils étaient natu-

(1) D[r] Léon MEUNIER. *La Thériaque*. Ce *Bulletin*, III, 1904.

(2) B. REBER. *Considérations sur ma collection d'antiquités au point de vue de l'histoire de la médecine, la pharmacie et les sciences naturelles*. Genève, in-8° de 155 pages avec 100 figures, 1905.

rellement volumineux et, surtout ceux en faïence, plus exposés à la casse. Le mien doit sa conservation sûrement à sa construction en bois. Autrement, la réputation de la drogue disparue, ces vases devenaient embarrassants et on les détruisait. *Sic transit gloria mundi.*

Le très curieux et non moins intéressant objet dont il s'agit est un vase en bois de 0 m. 62 cent. de hauteur sur 0 m. 40 cent. de diamètre. Ce récipient est sculpté dans un seul morceau de bois d'un tronc d'arbre, ainsi que le couvercle également. Un blindage en tôle de fer couvre très exactement tout l'intérieur, qui peut contenir 12 litres au minimum (fig. 1).

En général, tous les vases destinés à contenir la thériaque se distinguent par les soins tout particuliers qu'on mettait à leur confection. Il fallait que l'extérieur déjà annonçât l'importance du contenu. Parmi les faïences de Rouen, j'ai eu le plaisir de citer (1) un autre vase de la collection destiné également à cette célèbre drogue et dont il sera question plus loin. J'ai admiré au Musée du Louvre, à Paris, deux grands pots en faïence blanche, avec inscription en bleu, pour l'orviétan et la thériaque. A la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, j'ai vu, parmi beaucoup d'autres merveilles, un pot superbe, en faïence de Lille, avec le libellé : *Theriaca Andromachi.* Les anses de cette pièce remarquable sont formées de torsades artistiques et relèvent l'ensemble d'une impression presque majestueuse.

Il est certain que ces beaux vases étaient destinés à la place d'honneur dans l'officine. Visiblement on y a mis beaucoup plus de soins que pour les vases des autres drogues. Quant aux vases destinés à la fabrication publique de la thériaque, ils sont beaucoup plus simples, mais solides et massifs. Celui de la collection de l'École supérieure de pharmacie de Paris est même simplement en terre cuite. Il est muni

(1) Reber. *Considérations sur ma collection*, etc

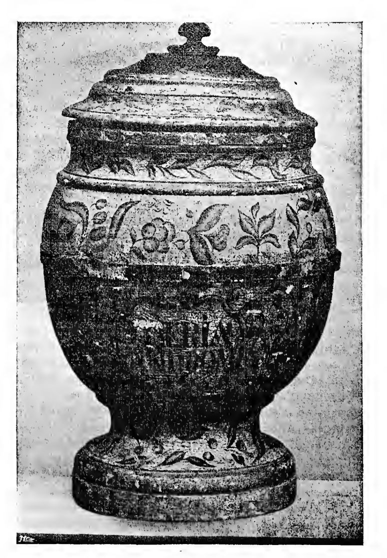


Fig. 1.

encore de ses cadenas ; la préparation durant des semaines, on fermait le vase à plusieurs clefs. Celles-ci étaient emportées par différents magistrats, des représentants de la Faculté, des associations de pharmaciens, dont la présence devenait de cette façon indispensable, toutes les fois que le travail devait continuer.

On comprendra mieux tout cela quand, un peu plus loin, j'aurai expliqué la mise en scène de la fabrication publique de la thériaque, les dépenses pour les invités, les festins, le luxe déployé et la durée de l'opération. En Italie, en France et en Allemagne, il n'existait peut-être pas une ville de quelque importance qui ne se payât, de temps en temps, le spectacle de la fabrication publique de la thériaque, aussi théâtrale que mystérieuse et qui, paraît-il, excitait à un haut degré la curiosité des habitants.

Vu la solidité de la construction et le grand volume du contenu du vase dont je m'occupe ici, il n'est pas douteux que nous nous trouvions devant un de ces vases ayant servi à la fabrication publique de la thériaque. L'objet a été trouvé à Genève et allait rejoindre d'autres ustensiles devenus inutiles et gisant déjà parmi les rebuts. Comme il ne s'agit pas d'une antiquité précisément artistique, mais plutôt d'un meuble gênant, j'ai d'autant plus de raison de le croire autochtone et non pas importé. En tout cas, il s'agit là, pour l'histoire de la médecine et de la pharmacie, d'un document très précieux. Nous verrons plus loin ce qui s'est passé à Genève, au point de vue de la fabrication publique de la thériaque.

Ce vase est couvert d'une couche de couleur grise, parsemée de fleurs et de plantes indéterminées. L'inscription a reçu l'entourage de nombreux Serpents (Vipères). On ne peut pas nier à cet ensemble un caractère archaïque et mystique, sans doute recherché à dessein.

Je vais donner quelques renseignements sur la thériaque, son histoire, sa fabrication, les ordonnances officielles, etc., telles que les meilleurs auteurs

nous les racontent, et en laissant beaucoup de détails de côté.

L'*Encyclopédie pharmaceutique* (1) donne, sur l'origine de la thériaque, une courte description à laquelle j'emprunte le passage suivant :

« Le mithridate et la thériaque, dit-elle, remontent à l'antiquité grecque. La thériaque n'est pas autre chose que l'ancien mithridate auquel Andromachus, un des médecins de Néron, a ajouté plusieurs substances, parmi lesquels surtout des Serpents (Vipères), et c'est d'après le nom d'un Serpent — Tyrus — qu'il a baptisé son électuaire *thyriaque* qui, plus tard, est devenu *thériaque*. Celle-ci, tout aussi bien que le mithridate, n'était au commencement qu'un antidote. Dans la triste décadence du moyen âge, ces deux mélanges incroyables sont devenus des remèdes universels ».

Celui des empiriques, dit Philippe (2), qui doit surtout fixer l'intérêt général sous plus d'un rapport, est Nicandre. « Il était fils de Damæus et était né en Ionie ; il était contemporain d'Attale III et de Scipion l'Africain. Nicandre avait été prêtre d'Apollon, à Claros ; il se distingua à la fois comme prêtre, médecin et naturaliste. Dans un livre de sciences naturelles intitulé *Theriaca*, cet auteur donne entre autres la description de quatorze espèces de Serpents avec des observations très justes. Il a étudié les effets des venins des Serpents et a reconnu que celui de la Vipère provenait d'une membrane entourant les dents. »

Ainsi le nom de thériaque se rattache très étroitement au venin des Serpents. On le comprend d'autant mieux que la drogue, pendant les premiers siècles, n'a servi que comme antidote. Il n'est pas indiqué si Nicandre connaissait déjà l'électuaire en question, mais j'ai lieu de le supposer.

(1) Dr E. Geissler und Dr Jos. Moeller. *Real-Encyclopædie der gesammten Pharmacie*. Wien und Leipzig, 1887.

(2) Dr A. Philippe. *Histoire des Apothicaires chez les principaux peuples du monde, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Paris, 1853.

Le célèbre savant Flückiger (1) juge la thériaque comme suit : « Cet électuaire, inventé il y a plus de deux mille ans, composé de plusieurs douzaines de corps, n'a pas encore aujourd'hui cessé de jouir d'une certaine considération. La thériaque était un véritable triomphe de la superstition du moyen âge, quoique alors déjà ce remède universel ait subi de rudes critiques. »

Au moyen âge, les couvents augmentaient encore beaucoup la réputation de la thériaque. On sait que presque tous ces établissements religieux vendaient des médicaments, traitaient les malades et tenaient les pharmacies, toujours très fréquentées par le public. A Nuremberg, on fabriqua pour la dernière fois publiquement, en 1754, la « céleste thériaque, nommée ainsi pour ses vertus divines. »

J'emprunte à un rapport officiel (2) quelques indications pour montrer l'énorme importance que, non seulement le public, mais tout aussi bien les médecins et les gouvernements, attribuaient à la thériaque :

« Lorsque l'empereur Charles IV passa par Magdebourg, les 16 et 17 juin 1377, les magistrats lui offrirent entre autres un pot de thériaque.

« Lorsque la pharmacie du magistrat de Magdebourg brûla, le Conseil de la ville refusa, en 1638, un certificat au gérant, jusqu'à ce qu'il eut expliqué clairement ce que la grande quantité de thériaque était devenue pendant l'incendie. Le pharmacien-gérant prétendit qu'une partie avait été détruite par le feu et que l'autre avait été volée par les soldats. »

Ce fait démontre la grande valeur que l'on attribuait à la thériaque.

La concurrence entre les villes, les capitales surtout et les Facultés, devenait si excessive que la fabri-

(1) F. A. Flückiger. *Bernische Beitræge zur Geschichte der Pharmacie.* Festschrift zur Erinnernng an die fünfzigjaehrige Stiftungsfeier des schweizer. Apotheker-Vereins in Zürich. Zürich, 1893.

(2) Dr G. Hartmann. *Die Magdeburger Apotheker-Konferenz, 1798-1898.* Magdeburg, 1898.

cation publique de la thériaque subissait une mise en scène toujours plus coûteuse, avec une assistance nombreuse de personnages officiels de la magistrature et de l'Université. Il semblait que la qualité de la drogue ne dépendait plus entièrement de celle des ingrédients, mais beaucoup plus de la pompe et du luxe déployés pendant l'opération, ensuite de la célébrité des hommes qui y assistaient et signaient le procès-verbal. Celui-ci était reproduit dans le prospectus accompagnant chaque petite boîte. La teneur de ces « certificats » de la bonne thériaque dépassait en réclame toutes les limites. C'était bien le temps de l'ignorance, où la chimie et le microscope ne permettaient pas encore de vérifier les mélanges.

Je crois devoir ajouter encore quelques indications sur la façon dont, à ce sujet, les choses se passaient à Paris. Je regrette la brièveté à laquelle je suis tenu, sans quoi je relèverais bien davantage de passages d'une très intéressante brochure (1) que j'ai sous les yeux.

Le musée de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris possède un vase en terre, en forme de tonneau, de 0 m. 88 cent. de hauteur sur un diamètre de 0 m. 62 cent. Le couvercle, en bois de chêne, peut se fermer sur le pot par trois cadenas. Il porte l'inscription : *Theriaca Andromachi*, mais, en outre, on sait par des documents que ce vase volumineux est un de ceux ayant servi à la fabrication publique de la thériaque. Les passages suivants sont cités presque textuellement d'après la brochure de Planchon :

« Les archives de l'ancienne corporation, puis celles du Collège, nous permettent de refaire dans ses traits essentiels l'histoire de la préparation publique et officielle de la thériaque à Paris. »

Nous lisons dans l'*Histoire générale des Drogues*, de Pomet : « Les Vénitiens se sont acquis, depuis

(1) G. Planchon. *Notes sur l'histoire de l'Orviétan et sur la confection publique de la Thériaque à Paris*. Paris, 1892.

quelques siècles, la réputation d'être les seuls qui avaient la véritable manière de préparer la thériaque, et à présent les apothicaires de Montpellier en préparent une si grande quantité que l'on ne voit dans Paris autre chose que des barils de thériaque. Je puis assurer pour l'avoir faite plusieurs fois moi-même à Montpellier qu'elle est préparée avec toute l'exactitude possible. »

Aussi la réputation de cette thériaque s'étendait au loin et le débit s'en faisait aux grandes foires de Beaucaire et de la Guibray, faubourg de Falaise, aussi bien que dans toutes les grandes villes de France. Malheureusement ces produits n'avaient pas tardé à être falsifiés, et le moindre des inconvénients était, au dire de Pomet, que la vraie thériaque fût additionnée d'une grande quantité de miel cuit, et « ainsi ceux qui croyaient en avoir six livres n'en avaient qu'une. »

Ce furent ces adultérations qui poussèrent les honnêtes apothicaires de Paris à la fabriquer eux-mêmes. Moyse Charas fut le premier à la composer, après exposition et démonstrations publiques. Depuis 1669, on possède de nombreuses descriptions de cette fabrication publique de la thériaque. La dernière eut lieu en 1790. Quant aux dépenses nécessitées par la confection même de la thériaque, elles s'élèvent, pour cette dernière fabrication, d'après les comptes de la Société, à la somme de 6.087 francs.

Charas décrit les opérations faites en présence de M. de la Reynie, du Procureur du Roy, du Doyen et des Professeurs de la Faculté de médecine, des Gardes apothicaires et d'une nombreuse assemblée pendant plusieurs séances consécutives. Il termine par le « Certificat de MM. les Gardes de la pharmacie », qui est ainsi conçu :

« Nous, Doyens, Ex-Doyens, Docteurs Regens de la Faculté de médecine et les trois Gardes de la Pharmacie, députez par ordre de M. de la Reynie, lieutenant général de police de cette ville de Paris, certifions que M. Moyse Charas, apothicaire ordinaire de

M., Frère unique du Roy, a dispensé et parachevé en notre présence publiquement la composition de trois cents livres de thériaque, selon la description d'Andromacus, qui a esté faite avec une exacte et très curieuse élection et préparation de tous les Ingrediens, dont nous avons esté très satisfaits, approuvons avec loüange le choix très particulier de tous les remèdes, et aussi la préparation qui en a esté faite selon les meilleures règles de la Pharmacie, spécifiées et déclarées par ledit sieur Charas au traité qu'il en a composé avec grand sçavoir et expérience. Ce qu'étant, nous attestons que cette composition de ladite thériaque est très excellente, et qu'elle peut surpasser, sans exception, par ses rares vertus et bonnes qualitez, toutes les autres compositions de cette nature. En foy de quoy, nous avons signé le présent certificat et y avons fait apposer le Sceau de notre Faculté et celui de ladite Pharmacie, et le tout pour le bien public. » Suivent les signatures.

Lorsqu'une quinzaine de pharmaciens eurent créé une société spéciale de la Thériaque, on augmenta encore beaucoup le luxe de la mise en scène. Dans ces comptes on trouve, entre autres dépenses : « du menuisier, pour arrangement des tréteaux, 120 livres ; du tapissier, 153 livres ; pour bougies, 57 livres ; pour annonces dans le *Journal de Paris*, 18 livres, etc. »

J'arrête là ces indications sur la fabrication publique de la plus célèbre drogue de toutes les époques. Elle suffiront pour se faire une idée de l'ensemble de cette question.

Il me reste, à présent, à chercher les faits qui se sont passés à Genève à propos de la thériaque. Je puise ces indications dans un livre de M. le Dr Gautier (1):

« La fabrication de la thériaque, dans laquelle entraient jusqu'à deux cents ingrédients et qu'on

(1) Dr Léon Gautier. La Médecine à Genève jusqu'à la fin du xviiie siècle. *Mém. et docum. de la Soc. d'hist. et d'archéolog. de Genève* (2), X, 1906.

employait particulièrement contre la peste, se pratiquait avec apparat dans une grande salle sous les yeux du public. »

Cette coutume se perpétua à Genève jusqu'au XVIIIe siècle. Le 24 janvier 1566, ce sont les apothicaires réunis qui obtiennent permission « de faire la thériaque d'Andromachus en cloistre Saint-Pierre au veu de chascun. » Le 20 septembre 1568, Valéran Doré est autorisé par le Conseil « de faire monstre en la salle de Saint-Arbre du thériaque qu'il fait, l'accommodant pour l'orner de quelques tapisseries. »

Comme remède contre la peste, la thériaque jouissait d'une telle réputation, que le Conseil en gardait habituellement à l'Hôtel de Ville une provision qu'il renouvelait de temps en temps. Au début de plusieurs épidémies, le registre mentionne la distribution d'un petit pot de cette drogue précieuse à « chacun des Seigneurs de Céans. »

A la suite de l'épidémie de peste de Marseille, en 1721, eut lieu pour la dernière fois à Genève la préparation officielle, et en public, de la vieille thériaque, qui continuait à passer pour le plus efficace sinon des remèdes, du moins des moyens prophylactiques contre la peste. Cette préparation n'eut pas lieu sans débats intestins. Il avait d'abord été convenu que tous les pharmaciens s'associeraient pour fabriquer en commun une thériaque genevoise dont les paquets seraient revêtus des armes de la Seigneurie. Mais il y eut des retardataires et les pharmaciens Reynet et Chevrier, las d'attendre que leurs confrères fussent prêts, prirent les devants et exécutèrent à eux seuls la confection publique de l'électuaire. Le Conseil leur accorda l'estampille officielle. Les autres pharmaciens finirent par fabriquer leur thériaque en commun et prônèrent leur marchandise dans les gazettes, voulant la faire passer pour la seule vraie thériaque de Genève. Reynet et Chevrier protestèrent par la même voie, puis les deux parties firent paraître des brochures plus ou moins courtoises. Le

Conseil dut prendre la chose en mains, et il fallut plusieurs arrêtés pour mettre fin au débat. (Gautier, p. 375 et 366.)

Ainsi à Genève, tout aussi bien qu'ailleurs, ou même mieux, ont eu lieu, avec grand bruit et réclame, les fabrications publiques de la thériaque. Ces faits établis, il est permis de supposer que notre vase a servi pour ces opérations. A ce titre, il nous est encore plus précieux que s'il avait eu cette mission en un autre endroit. A mon avis, il est bien douteux que ce volumineux récipient ait été amené d'une localité éloignée de Genève. Peut-être connaîtrons-nous mieux un jour cette curieuse histoire. Cela serait à désirer.

Un autre récipient avec l'inscription *Thériaque*, en belle faïence de Rouen, m'est venu des environs de Lyon (fig. 2). Son emploi original se trouvait donc dans cette contrée, peut-être à Lyon même. Son ensemble prouve en quelle proportion s'employait encore au XVIII[e] siècle la thériaque, et en quel honneur on tenait cette préparation. En effet, ce vase avec son couvercle en étain, artistement exécuté, se présente sous la meilleure forme. Les deux anses, chacune consistant en deux Vipères tordues, ajoutent beaucoup à l'intérêt. En un mot, ce beau pot était digne de contenir la célèbre panacée, qui dans la campagne en Suisse allemande, n'a pas encore perdu aujourd'hui toute son ancienne réputation.

Ce pot, avec une décoration en beau bleu sur un blanc pur, avec l'inscription *Theriaca Andromachi* en noir, entourée d'une guirlande de feuillage en bleu, mesure sans couvercle 0 m. 30 cent. en hauteur, le couvercle seul 0 m. 11 cent., avec un diamètre de 0 m. 24 cent., ce qui fait déjà un assez joli volume. Les deux anses sont formées chacune de deux Serpents (Vipères), ce qui signifie que ces Reptiles faisaient partie de la préparation.

Comme il a été dit tout à l'heure, depuis des siècles, la thériaque de Venise jouissait de la réputation des meilleures qualités, certainement pas

autrement que par une réclame continuelle et bien calculée. Il se trouve justement dans ma collection une de ces feuilles-réclame qu'on ajoutait à chaque flacon de vente. Cette feuille in-folio, en vieux beau papier, a été pliée en quatre et roulée autour du pot ou du flacon, mal fermé, comme de nombreuses taches brunes le prouvent. Il s'agit de la thériaque de

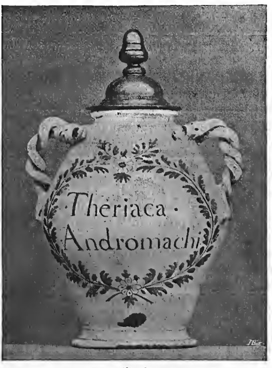


Fig. 2.

la pharmacie *Alla testa d'Oro al ponte di Rialto Venezia*, comme le prouve l'inscription autour d'une tête à la couronne de Laurier, surmontée du Lion de Saint-Marc.

Par curiosité et aussi pour sa rareté, je reproduis ici le texte, en mauvais français, c'est vrai, mais parce qu'il n'est pas long. D'un autre côté, tous ces documents sont presque entièrement disparus et

cependant leur intérêt historique n'est pas discutable.

« Explication de la vertu et propriété de la Thériaque d'Andromaque le vieux, composée, et distribuée, à l'Apothicairerie de la Tête d'Or, au Pont de Rialto à Venise.

« Entre autres vertus, cette composition a les suivantes.

« Elle guérit de la peste, et préserve de toutes sortes de mauz contagieux, et puis rend l'homme joïeux.

« Elle chasse du corps toutes les humeurs peccantes, et guérit de toutes les infirmités de l'esprit, et les passions mêmes.

« Elle preserve celui qui est piqué d'un Scorpion, d'une Vipère, ou mordu d'un Chien, ou d'autres animaux enragez, en la prenant par la bouche, comme aussi, en l'appliquant sur la partie offensée.

« Elle guerit de plus toutes les infirmités intérieures, comme l'éthisie, et semblables.

« Elle sert aussi pour toutes sortes de fièvres et même les plus inveterées, putrides, et pestilentielles.

« Elle est très excellente pour les maux, et incomodités de l'estomac, pour les douleurs de ventre, coliques, et autres; même pour les douleurs de reins, pierre, gravelle, ou sablon, etc.

« Elle est très bonne pour l'hidropisie, jaunisse et éthisie; attire les Vers, et le sang de la poitrine.

« Guérit, et arrête les crachats de sang, quand on en prend plusieurs fois.

« Augmente la lumière des yeux, et guérit toutes les infirmités intérieures de la tête, comme Paralisie, Apoplexie, Folie, le mal Caduc, tremblements, évanouissements, etc.

« Guérit les maux de Poitrine, les Catharres salez, fortifie extrêmement le cœur et guerit les palpitations.

« Elle est bonne pour les Vers, les faisant mourir, et empechant leur formation.

« Guerit la lèpre quand on en prend souvent.

« Elle provoque les mois des femmes, et guerit les hemoroïdes.

« Elle a beaucoup d'autres vertus, lesquelles étant assez connues et manifestes à tout le monde par brieveté nous les obmettrons icy.

« *Son usage.* — Il faut en prendre, savoir : les jeunes gens de forte complexion la moitié d'une dragme. Et, pour conserver purement la santé, le même poids. Pour les vieilles gens plus faibles de complexion, une dragme, ayant plus besoin de chaleur, servant pour exciter la vigueur. Régulièrement on la prend dans de l'eau douce, et c'est la meilleure manière.

« *Avis.* — Pour éviter les falsifications qui peuvent, et qu'ont étéz faites de notre Thériaque, on avertit qu'en tête de chaque Recepte où il y a l'Ensegne en la gardant contre la lumière, on verra ces mots *Testa d'Oro* faites en faisant le papier, et outres ces mots les Receptes seront toutes souscrites par nos propres mains, et quand on ne trouvera pas toutes ces marques, elle sera falsifiée ».

Et voilà ! Notre « Recepte » est authentique. Au transparent, elle porte en grandes lettres *Testa d'Oro* et elle est signée, mais illisiblement.

*
* *

Le mithridate, composition ressemblant beaucoup à la thériaque, ayant comme celle-ci conservé sa réputation de remède universel jusque dans les temps modernes, avait reçu son nom de son inventeur Mithridate Eupator, roi de Pont.

D'après l'idée des anciens, les opiats, électuaires et confections avaient beaucoup de parenté entre eux et formaient par conséquent ensemble un groupe à part de médicaments. A ce sujet, on n'a qu'à se convaincre par le chapitre de Charas (1). Cet auteur

(1) Moyse Charas. *Pharmacopée royale galénique et chymique.* Paris, 1676, p. 275.

donne les prescriptions de trois thériaques : *Theriaca Andromachi senioris*, *Th. reformata* et la *Th. Diatesseron*; suit ensuite le *Mithridatium Damocratis*, contenant 49 substances, parmi lesquelles des composées; l'*Opiata Salomonis* et l'*Antidotum Orvietanum* y trouvent aussi leur place de suite après. Que ces quatre célèbres drogues du passé forment une classe entre elles, cela ne fait aucun doute. Généralement, on



Fig. 3.

les considérait comme des antidotes et des remèdes universels. Des substances actives qui y entrent, on voit pour le mithridate et la thériaque l'opium; dans l'opiat de Salomon, on mettait du mithridate et, dans l'orviétan de la thériaque et des Vipères.

C'est pour ces raisons que je tiens à ajouter encore la figure d'un superbe pot d'*Opiata Salomonis* qui

complètera le trio que je présente aux lecteurs et j'espère bien qu'ils m'en sauront gré (fig. 3).

Je crois devoir placer ce pot de grandes dimensions (0 m. 57 cent. de hauteur, 0 m. 45 cent. de diamètre) parmi les produits de Savone, quoiqu'il ait acquis la bourgeoisie genevoise depuis longtemps. En effet, ce pot se trouvait anciennement dans une pharmacie de Carouge, près Genève, qui disparut aux environs de 1820. Aux enchères publiques du mobilier, mon pot avec l'inscription *Opiata Salomo.* fut acheté par un parfumeur, qui s'empressa d'y placer un robinet en laiton.

La décoration bleue sur fond blanc consiste en ornements de grande envergure et d'un très bel effet. Les anses sont remplacées par deux belles figures féminines. L'ensemble produit la meilleure impression. Du reste, pour obtenir des poteries de ce volume, il y a des obstacles à vaincre. Aussi obtient-il toujours la plus grande admiration des très nombreux visiteurs de mon petit musée.

Malheureusement ma collection ne contient encore aucun vase d'Orviétan. Par contre, on trouvera dans une des plus intéressantes publications de M. le Dr Paul Dorveaux (1), une véritable merveille de poterie française avec l'inscription *Orviétan.* Il s'agit d'un récipient de forme très élégante, richement ornementé, de 0 m. 43 cent. de hauteur et un peu moins dans son diamètre, appartenant à la Pharmacie centrale des Hôpitaux civils de Paris.

Puisqu'il est question de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux civils de Paris, qu'il me soit permis d'ajouter un mot à ce sujet. En un voyage d'études au mois de juin 1899, j'ai visité cet établissement, ainsi que l'École supérieure de Pharmacie de Paris et les musées. D'une description parue à Vienne, la capitale de l'Autriche (2), je crois devoir traduire un passage

(1) Dr Paul Dorveaux. *Les pots de pharmacie, leurs inscriptions présentées sous forme de dictionnaire.* Paris, 1908, avec 14 planches.

(2) B. Reber. *Beiträge zur Geschichte der Medicin und der Pharmacie.* Vienne, 1900; cf. p. 37 à 59; *pharmaceutische Skizzen aus Paris.*

qui a beaucoup d'intérêt, aujourd'hui encore, et qui en France, est resté inconnu. Pendant cette visite je me suis justement arrêté devant le vase d'Orviétan, cité et figuré par M. le Dr Dorveaux, émerveillé, comme du reste devant toute cette splendide collection, ne contenant que des pièces de tout premier ordre. Voilà un très bref extrait de cette publication antérieure :

« Au temps de ma visite fonctionnait comme directeur de l'École supérieur de Pharmacie de Paris M. le professeur Gustave Planchon, un savant très réputé. Comme bibliothécaire de ce célèbre institut nous y voyions déjà M. le Dr Paul Dorveaux, un savant aussi érudit qu'aimable. La biographie et le portrait de tous les deux se trouvent dans ma *Galerie* (1).

« Comme suite à la description de l'École supérieure de Pharmacie, nous nous arrêtons un instant dans un établissement de telle importance comme seulement une capitale d'une grandeur et d'une richesse comme Paris sont capables de produire, j'entends la Pharmacie centrale des Hôpitaux de Paris. Ici aussi j'étais reçu avec la plus grande amabilité par le directeur, M. le professeur Prunier (mort depuis et bien regretté), et conduit par lui à travers les nombreux laboratoires, magasins, salles et autres locaux. De là on pourvoit les pharmacies de tous les hôpitaux de Paris avec les substances chimiques bien examinées et les préparations galéniques exécutées avec le plus grand soin. On peut se faire une idée de l'extension de ces laboratoires et magasins, quand j'aurai indiqué que, par exemple, des sels très chers comme la quinine, la morphine, l'antipyrine, etc., s'y trouvent par quintaux.

« Cette vaste organisation de surveillance et de distribution de médicaments est installée dans un ancien hôtel qui, avant de devenir la Pharmacie centrale des Hôpitaux, fut encore transformé en un cou-

(1) B. Reber. *Galerie d'éminents thérapeutistes et pharmacognostes contemporains*, avec 85 portraits. Genève, in-8° de 453 pages et 75 planches, 1897.

vent. Trois grands locaux sont remplis de vieux vases et ustensiles pharmaceutiques, un ensemble d'une beauté et d'une richesse qui m'ont ébloui, émerveillé. Ces objets proviennent tous des pharmacies de couvents et d'hôpitaux des siècles passés, d'une époque où ces établissements luttaient entre eux pour se dépasser au point de vue de leurs officines, en installations luxueuses et artistiques avec des vases incomparablement beaux. Voilà le motif pour lequel on admire ici de véritables monuments de poterie et des plus célèbres ateliers de France, comme Paris, Rouen, Lille, Marseille, Moustier, etc. Tout ce qu'on voit ici est exquis et recherché, tant comme forme qu'au point de vue de la décoration artistique.

« A côté de ces chefs-d'œuvre de la céramique française, on remarque sur de belles tables des grandes anciennes balances, des mortiers monumentaux et d'énormes brûle-parfums en poterie. Dans leur modelage extérieur, ces remarquables brûle-parfums représentent déjà les flammes d'un vigoureux feu, indiquant ainsi leur destination. Ces volumineux brasiers étaient destinés à la désinfection d'hôpitaux entiers, dans la conviction de tous qu'en ces fumigations (avec des résines, baie de Genièvre, plantes aromatiques, etc.), on tenait des armes contre l'infection des épidémies, particulièrement contre la peste.

« Impossible de citer toutes les richesses en antiquités pharmaceutiques emmagasinées dans ces locaux. En organisant avec ces précieux objets une exposition méthodique, on obtiendrait un incomparable musée d'histoire médico-pharmaceutique, sans doute bien incomplet, mais remarquable par ses trésors artistiques.

« Ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre science trouveront aussi de nombreuses antiquités dans les Musées du Louvre, de Cluny et de la Ville de Paris, parmi lesquelles des documents de la plus haute importance. Citons au Musée de Cluny les poids du XIIe et XIIIe siècle de 28 villes de France, une collection

unique dans son genre; d'innombrables mortiers ornés et souvent très curieux; de belles balances et beaucoup d'autres objets, ayant trait à la médecine et à la pharmacie. Mais ce qui réjouit l'œil, ce sont les merveilleuses majoliques italiennes, d'Urbino, Castel-Durante, Savona, etc. Parmi ces pots de pharmacie, il faut citer particulièrement une majolique française de Rouen, datée de 1312 (?), un pot à canon de forme traditionnelle pour les électuaires et les onguents.

« Au Louvre, on trouve des richesses incomparables concernant notre histoire. Le chercheur remarquera des poids grecs, romains, byzantins, de précieux vases en majolique et une foule d'objets instructifs. Pour clore cette trop courte notice, je citerai deux superbes faïences pour l'Orviétan et la Thériaque. »

Il y a quinze ans que j'ai écrit ce compte rendu sur ma visite à Paris. Je viens d'apprendre par le Dr Paul Dorveaux qu'au point de vue des vases conservés à la Pharmacie centrale des Hôpitaux de Paris, il n'y a rien de changé. Ils sont la propriété de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris.

LES DESSINS DE LÉONARD DE VINCI

par le Dr Félix REGNAULT

Ils s'inspirent de la réalité : les édentés. — Une représentation du syndrome oxycéphalique. — Ecriture et dessin en miroir.

Léonard de Vinci a laissé de nombreuses caricatures qui nous paraissent purement imaginaires ; la plupart sont pourtant tirées de la réalité. Les biographes nous apprennent qu'il s'intéressait à toutes les figures bizarres qu'il observait, et qu'il les reproduisait de mémoire, lorsqu'il ne réussissait pas à les avoir

comme modèles. Et, dit Gerli, « quand il avait fixé sur le papier une tête qui venait de l'impressionner, il la caricaturait, pour avoir mieux présent à l'esprit de quels traits résultait la caricature » (1).

A quels types s'est-il adressé pour dessiner ses grotesques ? Il appartient au médecin de se livrer à cette recherche.

Charcot et Richer ont reproduit un dessin de Vinci qu'ils regardent comme « fait sur nature d'après un crétin goitreux et dolichocéphale » (2). Le goitre est



Fig. 1. — Goitreux au crâne déformé, oxycéphale. Fig. 2. — Idiote microcéphale.

évident, mais le crâne n'est pas simplement allongé ; il a la forme d'un cylindre incliné en haut et en arrière, avec un front fuyant ; il rappelle certaines déformations ethniques.

Sur un dessin que j'ai étudié, un vieillard est atteint d'ectropion de la paupière inférieure (fig. 3). Sur un autre une jeune fille a un nez qui ressemble à celui d'une personne atteinte de rhinite atrophique (fig. 4).

Enfin de nombreuses caricatures (fig. 5-9) rappel-

(1) Giuseppe Gerli. *Disegni di Leonardo da Vinci*. Anvers, 1643, réédité à Milan, par G. Vallardi, éditeur en 1830, et à Turin en 1888. Les critiques estiment que ces dessins ne sont pas de Vinci, mais de son école.

(2) Charcot et Richer. *Les difformes et les malades dans l'art*. Paris, 1889, p. 25 et 38.

lent les déformations que l'on observe chez les sujets qui ont perdu une ou deux rangées de dents (1).

Chez les édentés complets, les arcades alvéolaires disparaissent, le menton fait saillie en avant et la distance qui le sépare du nez diminue d'autant plus que de son côté la pointe du nez s'abaisse.

Chez les personnes qui ne perdent que les dents supérieures (fig. 6-8), la bouche et la lèvre inférieure s'élèvent vers le nez ; l'aspect normal de la mandibule contraste avec la diminution de la distance qui sépare le nez de la bouche.

Chez celles qui ne perdent que les dents inférieu-



Fig. 3. — Ectropion des paupières inférieures.

res (fig. 9), la lèvre supérieure est normale, tandis que la mandibule diminue de hauteur et le menton se porte en avant.

Les dessins de Vinci représentent, tantôt des édentés fidèlement reproduits, tantôt des édentés dont la déformation est exagérée. L'artiste a encore

(1) Félix Regnault. Léonard de Vinci physionomiste. *Le Correspondant médical*, 28 février 1899, n° 107 et 15 août 1899, n° 118, p. 8.

observé ces déformations chez des sujets qui, avant de perdre leurs dents, avaient déjà une physionomie originale; cette infirmité en a augmenté la



Fig. 4. — Jeune fille édentée du maxillaire supérieur, rendue grotesque par son nez anormal.

bizarrerie. Tel n'a plus ses incisives inférieures qui possédait un long nez et une lèvre inférieure allongée; tel a subi la même perte, qui avait un nez écrasé, à la pointe amincie. Une voûte palatine ogivale augmente la hauteur entre le nez et la bouche, celle-ci paraîtra encore plus abaissée si les dents inférieures seules ont disparu. Un édenté complet est encore plus ridicule s'il associe le menton de galoche qu'il a ainsi acquis à un nez naturellement camus.

Enfin, le plus souvent, l'artiste a exagéré la laideur de ses modèles et il en a fait d'étranges caricatures. On saisit donc sur ses dessins le procédé que dénonçait Gerli : «reproduire exactement les sujets dont la laideur l'avait frappé, puis les caricaturer».

Nous insisterons particulièrement sur un dessin de grotesque de Vinci, conservé au Musée de Windsor. Nous en donnons une copie d'après une gravure conservée à la Bibliothèque des Beaux-Arts à Paris.

Il convient de comparer ce dessin à un autre, exécuté à la fin du XVIII[e] siècle, à Paris (fig. 10), et qui lui ressemble étrangement. Champfleury (1) qui a étudié ce dernier, rappelle qu'il fut exécuté en 1787,



Fig. 5. — **Caricatures conservées au musée de Venise représentant des édentés. Elles sont attribuées à Vinci. Les hachures y sont en sens inverse de celles normales.**

par un nommé Demarteau qui copia le dessin fait par un certain G. dix ans auparavant.

Comme cette image eut du succès, de nombreuses gravures et lithographies la reproduisirent. Une peinture en fut faite pour le château d'Eu où elle existait sous le règne de Louis-Philippe. Le musée de Versailles possède une mauvaise copie de cette dernière, par un peintre nommé Rioult; elle n'est pas

(1) CHAMPFLEURY. *Histoire de la caricature sous la Réforme et la Ligue*, p. 113-118.



Fig. 6. — Edenté du maxillaire supérieur.



Fig. 7. — Caricature de la Bibliothèque ambrosienne de Milan (Edenté du maxillaire supérieur).

exposée au public, mais j'ai pu la voir grâce à l'obligeance du conservateur.

D'après la légende écrite au-dessous du dessin de Demarteau, cet être grotesque serait un personnage historique ; Marguerite, comtesse du Tyrol, surnommée « Maultasche », ou grande gueule, qui vécut de 1300 à 1366, céda son apanage à la maison d'Autriche et fut réputée pour sa vie dissolue.

Champfleury s'inscrit en faux contre cette attribution. Pour lui ce dessin est une caricature irréelle. « La Nature, dit-il, ne doit pas être accusée d'une pareille erreur ».



Fig. 8. — Caricature conservée au Musée de Venise (Edenté du maxillaire supérieur).

Examinons en médecin le dessin du XVIIIe siècle, nous reconnaîtrons que ce monstre n'est pas imaginaire. Les anthropologistes connaissent ce crâne déformé, étroit, tout en hauteur, au front saillant en son milieu auquel ils ont donné le nom d'oxycéphalie. Les laryngologistes savent également que l'extrême longueur de la lèvre supérieure entre le nez et

la bouche révèle une voûte palatine profonde, ogivale, signe de végétations adénoïdes. Cette association est décrite depuis quelques années sous le nom de « syndrome oxycéphalique » ; on est revenu à la conception d'Oribase : cet auteur ancien signalait déjà que les gens porteurs d'un crâne en tour respiraient



Fig. 9. — Une édentée de la mandibule.

mal. Le syndrome oxycéphalique est caractérisé par un crâne élevé, en tour, un front saillant en son milieu, une voûte palatine ogivale, des végétations adénoïdes. On saisira la vérité et la valeur artistique du dessin de Demarteau, si on le compare aux dessins qui illustrent le travail de Bertolotti (1).

(1) **Bertolotti. Etude du syndrome oxycéphalique.** ***Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*****, 1912, p. 1.**

Notons enfin que, chez notre sujet, la mandibule est développée verticalement, dans le même sens que la voûte palatine, le nez, resté petit, semble perdu dans l'immensité du visage. Deux vastes oreilles, fortement détachées du crâne, signe de dégénérescence, complètent cette ensemble disgracieux. La noble dame est oxycéphale, adénoïdienne et dégénérée, mais c'est une dégénérée supérieure, car sa physionomie est vive et spirituelle; et elle est coquette, car elle se décolle et outrageusement et fait saillir ses seins flétris.

Après cette étude du dessin de Demarteau, passons à celui de Vinci. La ressemblance est frappante; même structure, même physionomie, même pose, même habillement. Les signes de la maladie sont un peu plus accentués. Vinci a exagéré la saillie de la bosse frontale médiane, diminué encore la longueur du nez, rendu plus longue la lèvre supérieure, augmenté les rides. De sorte que le portrait de Vinci bien qu'antérieur, est au point de vue médical, moins réel que celui de Demarteau.

Il semble évident que l'artiste du XVIIIe siècle a copié le dessin de Vinci. C'est l'opinion de Champfleury:

« Ce prétendu portrait de la comtesse Marguerite, dit-il, est la copie du croquis ci-contre du maître italien, croquis auquel un dessinateur postérieur, pour forcer sa tricherie, ajouta des oripeaux historiques, semblables à ceux qu'imaginait parfois Léonard ». Notons que, par une erreur singulière, la reproduction qu'il donne de la caricature de Léonard de Vinci n'est point celle que nous étudions ici et ne ressemble aucunement au dessin du XVIIIe siècle.

Cette théorie est passible d'objections.

Comment le graveur parisien a-t-il eu l'audace de mettre au-dessous du portrait une longue légende explicative, si celle-ci est fausse?

Et surtout comment en copiant simplement un croquis interprété a-t-il obtenu un type qui se rapproche davantage du syndrome oxycéphalique, bien plus qui l'imite aussi bien ?

J'émettrai une autre hypothèse, Vinci a vu le portrait de la comtesse du Tyrol qui vivait plus d'un siècle avant lui. Il en a fait un croquis, ou interprétant sa difformité avec son génie, mais respectant le costume et la coiffure à cornes du XIV[e] siècle. L'artiste du XVIII[e] siècle a vu le même portrait, et l'a copié fidèlement.

Pour transformer cette hypothèse en certitude, il faudrait trouver le modèle original. Mais n'a-t-il pas été détruit ?



Fig. 10.

On sait que Léonard de Vinci écrivait en miroir. La remarque en a été faite par Vasari qui dit en parlant des dessins de Vinci : « Chacune de ces figures est accompagnée de notes explicatives en caractères bizarres, tracés à rebours, et de la main gauche, de façon que celui qui n'en a pas l'habitude ne peut rien déchiffrer sans l'aide d'un miroir ». De nos jours, Ravaisson a écrit sur ce sujet une bonne monographie (1). Vinci, nous apprend-il, était gaucher et

(1) Ch. Ravaisson-Mollien. Pages autographes et apocryphes de Léonard de Vinci. *Mémoires de la Soc. nationale des Antiquaires de France*, XLVIII, 1888.

écrivait presque toujours à rebours du sens ordinaire, c'est-à-dire de droite à gauche. Mais, quoique gaucher, il était aussi habile à se servir de la main droite que de l'autre, et quand, par exception, il écrivait selon l'usage vulgaire, c'était toujours en procédant avec la même netteté, les mêmes formes de lettres, la même négligence de ponctuation des i.

Ce n'est pas seulement l'écriture de Léonard de Vinci, mais ses dessins qui souvent sont en miroir. Quand on ombre un dessin, les hachures sont tracées obliquement en allant du haut à droite vers le bas à gauche, sens dans lequel est penchée l'écriture normale.

Les dessins anatomiques, mécaniques, ... de Léonard de Vinci conservés aux bibliothèques de l'Institut (1) et du château de Windsor (2) sont en miroir ; les hachures y sont en sens inverse de la normale, elles vont du haut à gauche vers le bas à droite, contrairement au sens de l'écriture normale ; les légendes de ces dessins sont écrites également en miroir. Par exception, un de ces dessins, dont les traits avaient la direction normale possédait une légende écrite d'une manière normale (3).

Dans ses grands dessins isolés, Léonard de Vinci ombre suivant la normale. Le dessin en miroir s'observe surtout sur ses caricatures, ses croquis, ses dessins rapides et documentaires. Ce caractère permet d'attribuer au maître certains de ces dessins pour lesquels jusqu'à présent le doute subsistait.

(1) Ch. Ravaisson-Mollien. Paris. *Les manuscrits de Léonard de Vinci, fac-similes*.

(2) Léonard de Vinci. *Notes et croquis d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Windsor*. Paris, Ed. Rouveyre, 1901.

(3) Idem. *Volume sur la physionomie*, feuillet 9.

TABLE DU TOME TREIZIÈME

Errata.

Page 29, ligne 15, au lieu de *1476*, lire *1473*.
Page 29, note 2, au lieu de *200*, lire *f° 8 v°*.
Page 133, ligne 26, au lieu de *Fossoyeux*, lire *Fosseyeux*.
Page 197, note 1, ligne 1, au lieu de *1798*, lire *1708*.
Page 197, note 1, ligne 4, au lieu de *inaugularis*, lire *inauguralis*.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer.